This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

119

Per. 3977 d. 120
3S. 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME IV.

ANNÉE 1864. — 2e SEMESTRE.

BODLEIANA BIBLIOTHECA

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 28 février 1858, ainsi conçu : « *Trois prix annuels de* 1,500 *francs chacun pourront, à partir de* 1859, *être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité, sous l'approbation du ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun de ces prix : l'une, de* 300 *francs, à la Société qui aura présenté le Mémoire couronné ; et une autre, de* 1,200 *francs, à l'auteur ou aux auteurs de ce Mémoire ;* »

Arrête :

Art. 1er.

Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1867, pour le concours de 1866, à la Société savante des départements qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département, ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions du Comité.

Art. 2.

Les *Dictionnaires topographiques* imprimés par les soins des Sociétés savantes des départements, et les *Dictionnaires topographiques* manuscrits qui auraient déjà été présentés aux concours de 1860,

Digitized by Google

1861 et 1862, seront cependant admis au concours de 1866, s'ils ont été revus et complétés par leurs auteurs.

Art. 3.

Les volumes ou manuscrits devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1866, terme de rigueur.

Fait à Paris, le 29 juillet 1864.

V. DURUY.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes en date du 28 février 1858, ainsi conçu : « *Trois prix annuels de* 1,500 *francs chacun pourront, à partir de* 1859, *être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité, sous l'approbation du ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun de ces prix : l'une, de* 300 *francs, à la Société qui aura présenté le Mémoire couronné, et une autre, de* 1,200 *francs, à l'auteur ou aux auteurs de ce Mémoire* ; »

Arrête :

ART. 1er.

Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1866, pour le concours de 1865, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura présenté le meilleur travail d'archéologie nationale, soit manuscrit, soit imprimé.

Les *Répertoires archéologiques* de département ou d'arrondissement rédigés conformément aux instructions du Comité seront admis à ce concours.

Art. 2.

Les manuscrits ou volumes devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1865, terme de rigueur.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1864.

Fait à Paris, le 29 juillet 1864.

V. DURUY.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 9 mai 1864.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, communique des Notes sur les cartulaires municipaux de Perpignan, « manuscrits, dit M. Éd. de Barthélemy, très-remarquables et très-peu connus. » Quelques copies de documents sont jointes à ces Notes. M. de Barthélemy appelle spécialement l'attention sur l'état des taxes de la douane de Perpignan au commencement du treizième siècle et en 1284.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Dusevel, membre non résidant, fait hommage de deux numéros du *Journal de l'arrondissement de Doullens* contenant une Notice qu'il a publiée récemment sur le village de Beauval (arrondissement de Doullens).

Remercîments, et dépôt aux archives du Comité.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, adresse copie d'une lettre autographe de Henri IV qui lui a été communiquée par M. le marquis des Reaulx. Henri IV, confiant une mission à *Monsieur des Reaus*, lui écrivait : « Sur quoy vous engageray-je à n'y regarder de sy près, et ne menager les promesses : c'est monnoye quy vaut par la bonne yntencion, et qu'au manque de pouvoir le hazard acquitte... »

La section renvoie cette lettre à M. Guadet, qui est chargé de terminer la publication des *Lettres missives de Henri IV*.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, transmet de Rome des copies : 1° d'une hymne pour le temps de Pâques tirée d'un *hymnaire* français du seizième siècle qui appartient à M. le prince de Massino ; 2° d'un extrait d'un manuscrit du seizième siècle conservé au couvent des Augustins de Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome ; on y trouve l'indication des cardinaux français du titre de Sainte-Prisque au seizième siècle.

M. Barbier de Montault annonce qu'il vient de commencer une publication intitulée : *Antiquités chrétiennes de Rome du cinquième*

Digitized by Google

au seizième siècle, décrites par le chanoine X. Barbier de Montault, et photographiées par Simelli. L'ouvrage formera vingt livraisons in-f°, comprenant chacune trois photographies et trois pages de texte. Le correspondant fait hommage d'un exemplaire de cet ouvrage.

Remercîments et renvoi à M. Delisle des documents adressés par M. Barbier de Montault.

M. A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois et correspondant du Comité, communique l'analyse et quelques extraits d'une Notice sur le château de Pierrefonds composée vers la fin du siècle dernier par Jacob-Antoine Paulmier. Ce manuscrit, de 18 pages in-18, est conservé à la bibiothèque communale de Blois.

M. Dupré adresse en outre le procès-verbal d'une assemblée municipale tenue à Blois, le 28 décembre 1518, pour élire les officiers municipaux et pour mettre en ordre les finances de cette ville.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

La section reçoit de M. le comte d'Héricourt, correspondant, les premières feuilles du deuxième volume de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.*

Remercîments, et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Simonnet, correspondant, envoie copie d'une charte du roi Jean datée de Villeneuve-d'Avignon, le 23 juin 1363, par laquelle le roi ordonne à ses officiers de payer la somme de 27,000 florins à Arnaut de Cervolle, dit l'*Archiprêtre*, pour l'empêcher de s'emparer du château de Cuisery, près Dijon.

Renvoi à M. Delisle.

M. L. Spach, correspondant, communique une lettre de M. Ristelhuber, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, qui fait hommage au Comité de la première livraison d'un ouvrage intitulé : L'*Alsace ancienne et moderne, — Dictionnaire topographique, historique et statistiques du Haut et du Bas-Rhin, par Baquol,* édition entièrement refondue par M. Ristelhuber.

Remercîments, et dépôt à la bibliothèque de Comité.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse : 1° une Notice sur les anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre de Grasse; 2° le récit de la révolte des religieuses de Castellane (1727-1730), précédé d'un résumé de l'histoire du jansénisme; 3° une pièce intitulée : le *Seigneur de la Napoule*, ou *Une descente de justice en* 1642, avec une *Notice sur la Napoule*, hameau de la commune de Mandelieu (Var). Les documents qui ont servi à com-

Digitized by Google

poser cette Notice sont tirés des archives de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. Levasseur est prié de rendre compte au Comité de diverses pièces qui avaient été soumises à l'examen de M. Berger de Xivrey Elles se composent : 1° de copies de cinquante-cinq lettres de rois de France que M. de Robolly, archiviste de l'hôtel de ville d'Arles, a transcrites sur les originaux conservés dans ce dépôt ; 2° de titres de vingt-six lettres de rois de France communiquées par M. Jacquemin, correspondant; 3° de copies de diverses lettres échangées entre le magistrat de Lille et celui de Saint-Omer, envoyées par M. Deschamps de Pas, correspondant; 4° de copies de neuf lettres de Sully adressées par M. le comte de Mellet, correspondant.

La section entend ensuite la lecture d'un écrit de M. Vivien de Saint-Martin intitulé : *Réflexions sur les dictionnaires géographiques, archéologiques et scientifiques des départements et sur un dictionnaire général de la France.* Après une discussion à laquelle prennent part MM. Am. Thierry, Delisle, Bellaguet, Jourdain et Huillard-Bréholles, la section charge la *Commission du dictionnaire topographique* de rédiger une Note pour M. le Ministre, en réponse aux assertions de M. Vivien de Saint-Martin.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Rendu, de Mas-Lastrie, A. de Barthélemy, Delisle, Desnoyer et P. Clément.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, P. Clément, Huillard-Bréholles et Bellaguet sur le *Recueil de documents relatifs à l'histoire de Lorraine*, publié par la Société d'archéologie lorraine (t. VIII, pouillé du diocèse de Toul en 1402) ; les livraisons 43 à 48 du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de Morinie;* le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan* (année 1862) ; les tomes II et III des *Mémoires de l'Academie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme* (1862 et 1863) ; *Publications de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux* (1862) ; *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (t. XXVII, 1862).

Ces différents rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Jourdain, dans un rapport verbal sur la deuxième partie du tome V des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, etc., du département de l'Oise*, déclare qu'il n'y a rien trouvé qui fût de la compétence de la section d'histoire.

Digitized by Google

M. de la Villegille donne lecture d'un rapport sur une communication manuscrite de M. Cottard, recteur honoraire. Il était question dans cette communication d'un sieur Laorière, présenté comme agent de Pichegru. Les recherches faites sur ce personnage par M. Huillard-Bréholles et par M. de la Villegille n'ont produit aucun résultat. Le rapporteur pense que le nom a pu être dénaturé. Il sera écrit à M. Cottard pour le prier d'envoyer l'original de cette lettre.

M. Bellaguet rend compte de divers documents dont des copies ont été envoyées par M. Nozot. Neuf de ces documents sont tirés des archives de Sedan : 1° ordonnance de Charlotte de la Marck (24 avril 1589), relative à un impôt pour le logement des soldats dans la ville de Sedan. Le quart du louage des maisons est affecté au payement du logis des gens de guerre employés pour le service de l'État; — 2° extrait d'une ordonnance de Robert de la Marck (mars 1568) qui fixe les salaires des maïeurs et échevins des villages, du procureur général, des greffiers, etc., etc. « Cette pièce, dit M. Bellaguet, contient des renseignements qui peuvent être utiles pour une statistique comparative des frais des actes civils, de procédure et de justice à diverses époques et en différents lieux; mais il serait sans intérêt de l'imprimer isolément; » — 3° un autre extrait d'une ordonnance de Robert de la Marck (peut-être la même que la précédente), pour la tenue de registres des baptêmes et des mariages; faculté donnée aux parents de déshériter les enfants qui contracteront mariage sans leur consentement, excepté les jeunes gens de vingt-cinq ans et les jeunes filles de vingt-deux ans. La même ordonnance contient l'indication des peines à infliger aux auteurs de crimes et délits (meurtres, guet-apens, vol, assassinat, incendie, sorcellerie, etc.); enfin les derniers articles concernent les franchises et priviléges des bourgeois de Sedan; — 4° ordonnance de Henri de la Tour (17 décembre 1604), portant défense absolue à ses sujets, « de quelque qualité ou religion qu'ils soient, de danser, soit en public ou en maison privée, même en festins de noces; » — 5° ordonnance de Charlotte de la Marck (15 mars 1591) contre les jurements et blasphèmes, contre le travail du dimanche, les promenades, les jeux et les bavardages dans les rues ou les autres lieux publics pendant les offices; interdisant les retours de baptêmes ou de mariages au son des instruments; prescrivant de mettre au pain et à l'eau pendant vingt-quatre heures les gens trouvés ivres, etc.; — 6° ordonnance de Henri de la Tour (17 décembre 1613) pour l'établissement du droit de haut-conduit sur les terres de la souveraineté de Sedan (ce droit était un péage destiné à l'en-

Digitized by Google

tretien des routes); — 7° ordonnance de Frédéric-Maurice de la Tour enjoignant aux habitants de Sedan de faire le guet de jour et de nuit, sans que personne puisse en être dispensé (7 janvier 1631); — 8° ordonnance de Fabert touchant le rétablissement de la religion catholique dans la souveraineté de Sedan (27 février 1643); — 9° ordonnance de Louis XIV (30 juillet 1666) contre les blasphèmes et jurements. Les blasphémateurs seront punis pour la première fois d'une amende, et, pour les trois premières récidives, d'amendes doubles, triples et quadruples. La cinquième fois, ils seront punis de la peine du carcan et d'une grosse amende; la sixième, ils auront la lèvre supérieure coupée; la septième, la lèvre inférieure; enfin, la huitième fois, ils auront la langue « coupée tout juste, afin qu'à l'avenir ils ne puissent proférer lesdits jurements et blasphèmes. »

M. Nozot a tiré des archives de Mouzon les documents suivants : 1° diplôme de Henri II, empereur d'Allemagne, donné en 1023, un an avant sa mort, en faveur de l'abbaye de Mouzon; — 2° charte de l'abbaye de Mouzon donnée par un évêque du nom de Nicolas; — 3° charte de la fondation et de la construction de la ville de La Besace, *vidimus* fait le 17 août 1573 sur un original daté de février 1220. Ces trois copies ne sont pas assez exactes pour qu'on puisse les imprimer. M. Bellaguet propose de les déposer aux archives du Comité, ainsi que les neuf documents extraits des archives de Sedan.

M. le rapporteur propose également le dépôt aux archives pour les pièces latines suivantes : Prose pour le jour de Saint-Nicolas; — Prose de Saint-Dagobert, de Stenay; — Prose de Saint-Georges martyr; — Prose de Saint-Martin; Antienne de la vierge Marie : « *Dicenda ad libitum pro tempore pestis, belli vel quacumque calamitate.* »

Mêmes conclusions pour le *Catalogue des gouverneurs du Luxembourg* offert au prince Philippe d'Aremberg de Croy, en 1657, à l'occasion du 1er janvier, par le collége de la Société de Jésus de Luxembourg.

M. Bellaguet propose de renvoyer l'Oraison dominicale en langue théotisque à un philologue compétent ou de la déposer aux archives.

Enfin il est d'avis de mettre en réserve, comme pouvant être utilement consultées pour la rédaction du *Dictionnaire topographique du département des Ardennes*, des Notes historiques rédigées par M. Nozot sur la commune de Chagny-lès-Omont. On y trouve la copie d'une charte accordée en 1218 aux habitants de Chagny par

Digitized by Google

l'abbé et les religieux de l'abbaye Saint-Remy de Reims, seigneurs du lieu.

Les diverses conclusions du Rapport de M. Bellaguet sont adoptées.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 6 juin 1864.

Présidence de M. L. Delisle, membre de l'Institut.

M. de Magnoncourt demande à publier dans la collection des documents inédits la *Correspondance politique du cardinal Mazarin*, depuis son entrée aux affaires comme premier ministre jusqu'au traité des Pyrénées inclusivement. Il se propose d'y joindre les lettres du comte d'Avaux, de MM. de la Thuilerie, de Charnacé et de plusieurs autres diplomates de cette époque. L'introduction remonterait jusqu'au mariage de Marie de Bourgogne, et comprendrait l'histoire de la diplomatie française jusqu'au traité des Pyrénées.

La section, après une discussion à laquelle prennent part MM. Bellaguet, Jourdain et Delisle, décide qu'elle ne peut adopter un projet de publication sur lequel la lettre de M. de Magnoncourt ne fournit pas des renseignements assez précis, et qui rentre en partie dans d'autres publications en cours d'exécution.

M. Dusevel, membre non résidant, remercie M. le Ministre de lui avoir faire connaître que la section d'histoire avait proposé l'impression des documents relatifs à la représentation d'un mystère à Amiens. Il fournira à la section tous les renseignements nécessaires pour éclaircir certains points qui ont paru obscurs.

Le même membre envoie la *Relation des réjouissances faites à Corbie le jour de Saint-Louis* (1682), *à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne*.

Remercîments et dépôt aux archives.

Une *Ordonnance de Louis XI*, sur les *monstres* et le logement des gens de guerre, d'avril 1467 (1468 N. S.), communiquée également par M. Dusevel, est renvoyée à l'examen de M. A. de Barthélemy.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, transmet, pour les archives du Comité, la copie d'un acte du 9 juillet 1726, par lequel Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, nomme un M. Gauchery substitut du procureur de son duché de Châtillon.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

La section a reçu de M. Morand, membre non résidant, la copie

Digitized by Google

d'une *Chronique du siége de Boulogne en* 1544, ou *Journal de ce siége*, en vers, composé par A. Morin, prêtre.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, communique un acte daté du mois de mai 966, par lequel Manassès, quarante et unième abbé de Saint-Bénigne, affranchit un serf de son église nommé Barnicon au moment de lui conférer les ordres sacrés.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Combet, correspondant, adresse quelques extraits d'un cahier remis en 1614 par les consuls d'Uzerche à Me Jacques Chavaille, député par les *gens du tiers état du bas païs de Limozin* aux états généraux tenus à Paris. Le correspondant offre de copier le document tout entier ou d'envoyer le manuscrit original.

Renvoi à M. Levasseur.

Le même correspondant fait hommage de deux exemplaires de la suite de l'*Appendice à l'histoire de la ville et du canton d'Uzerche.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Dupré, correspondant, communique, comme pouvant éclairer la condition des personnes dans le Blésois, des chartes d'affranchissement du onzième siècle et du quinzième, ainsi qu'un extrait d'un registre sommier relatif aux droits féodaux du prieur de Chousy-sur-Loire, près Blois.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant, transmet copie d'une lettre d'un agent de Pichegru presque identique pour le fond et pour la forme avec la lettre communiquée par M. Cottard, et sur laquelle MM. Huillard-Bréholles et de la Villegille ont fait des Rapports. Cette lettre est signée *Daramberg*, et datée du 21 frimaire an IX. Elle est adressée au citoyen Latailhède, greffier du tribunal de commerce à Moissac, ville près de laquelle le dépôt de la valise aurait été fait par le signataire de la lettre.

Renvoi à M. de la Villegille.

M. Lagrèze-Fossat joint à sa lettre un prospectus de son *Histoire de Moissac pendant la Révolution* et un numéro du *Courrier de Tarn-et-Garonne* dans lequel il a publié un article intitulé : *Un épisode du lundi de la Pentecôte à Moissac en* 1308. Il résulte de cet article qu'une quête que l'on faisait chaque année à Moissac, le lundi de la Pentecôte, était un impôt forcé.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Mathon père, correspondant, adresse un *fac-simile* d'une lettre du maréchal Davoust, prince d'Eckmuhl, datée de Berlin (23 octobre 1813).

Digitized by Google

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Matton, correspondant, a extrait des registres d'exploitation des bois de la maîtrise de la Fère des fragments de lettres de Colbert, datées du 5 mai et du 8 septembre 1684, adressées à M. de Lignières, qui avait été chargé de fortifier la Fère. Colbert lui annonce le prochain envoi d'arrêts du conseil d'État qui l'autorisent à faire couper dans la forêt de Saint-Gobaiu tout le bois dont il a besoin.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Nozot, correspondant, envoie la copie d'une ordonnance de Henry de la Tour, prince souverain de Sedan, en date du 20 décembre 1619, par laquelle il règle les dépenses qui pourront être faites à l'occasion des fiançailles, des mariages et des baptêmes.

M. Bellaguet est prié de rendre compte de cette communication.

M. Raymond, correspondant, transmet les renseignements qui lui ont été demandés par M. A. de Barthélemy au sujet d'un acte notarié de 1337, par lequel un habitant de Mondrans (Basses-Pyrénées) s'engage à se noyer s'il continue à se livrer au jeu. La réponse de M. Raymond a été communiquée à M. de Barthélémy.

M. Huillard-Breholles est chargé d'examiner plusieurs pièces envoyées par M. l'abbé Tisserand, correspondant : 1° copie d'un acte de donation du Cros-de-Cagnes (Alpes-Maritimes), faite en 1256 à l'hôpital des Augustins du Var (Saint-Laurent du Var) par Raymond de Guanña (Cagnes); 2° acte d'abjuration du protestantisme fait entre les mains du pape à Rome, le 13 avril 1573 (1574 n. st.), par Louis de Grimaldi de Breuil, évêque de Vence.

M. Beaune (Henri) communique une Note sur la voirie en Bourgogne au temps de Philippe le Bon. On y trouve un extrait d'un terrier de la ville de Châtillon-sur-Seine dressé en 1430 par ordre du duc de Bourgogne, et conservé actuellement aux archives de la Côte-d'Or.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Lafforest, inspecteur d'Académie à Tarbes, transmet une lettre qui lui a été adressée par M. Brun, instituteur primaire à Vieille-Aure. M. Brun annonce qu'il lui est tombé entre les mains une chronique qui donne de précieux renseignements sur la vallée d'Aure. La section prie M. le Ministre de vouloir bien faire écrire directement à M. Brun pour lui demander des renseignements qui permettront d'apprécier l'importance de cette chronique.

M. Guichard fait savoir que, chargé par la Société historique de Châlon-sur-Saône de répondre, pour l'arrondissement de Louhans,

Digitized by Google

aux questions relatives au Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire, il a visité toutes les localités qu'il devait étudier. M. Guichard ajoute l'indication de plusieurs documents, dont il offre d'envoyer des copies.

La section remercie M. Guichard du zèle qu'il montre pour la composition du Dictionnaire de Saône-et-Loire et des indications que contient sa lettre. Mais les pièces signalées n'ont pas assez d'intérêt historique pour qu'il soit nécessaire d'en demander copie.

M. Ristelhuber fait hommage de la suite de l'ouvrage intitulé : *L'Alsace ancienne et moderne, dictionnaire topographique, historique*, etc.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du comité.

M. Delisle donne lecture de la Note qu'il a été chargé, par la *Commission du Dictionnaire topographique*, de rédiger en réponse aux allégations de M. Vivien de Saint-Martin. La section donne son entière approbation à cette réponse, qui sera transmise à M. le Ministre, et elle déclare que, bien loin de renoncer à la publication des *Dictionnaires topographiques*, comme l'a prétendu M. Vivien de Saint-Martin, elle est, au contraire, résolue à hâter l'exécution d'un travail auquel les Sociétés savantes concourent avec tant de zèle et de dévouement.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, de Mas-Latrie, A. de Barthélemy, Guessard, Huillard-Bréholles, Bellaguet, Levasseur et Victor Foucher.

La section procède ensuite à la nomination de trois commissions chargées : 1° de préparer la liste des correspondants qui méritent d'être signalés à M. le Ministre pour le nombre et l'importance de leurs communications; 2° de faire le même travail pour les Sociétés savantes auxquelles seront accordés des encouragements; 3° de choisir, s'il y a lieu, un sujet à mettre au concours pour le prix à distribuer aux Sociétés savantes en 1866.

MM. Pierre Clément et Bellaguet donnent lecture de rapports sur les *Procès-verbaux* et les *Mémoires de l'Académie du Gard* (année 1862) et sur les tomes IV et V des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 17 mai 1864.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut, président de la section.

La *Société archéologique de l'Orléanais* ayant demandé à être reconnue comme établissement d'utilité publique et M. le Ministre ayant fait à la section l'honneur de la consulter à ce sujet, M. Chabouillet, qui a plusieurs fois rendu compte des travaux de cette Compagnie, rappelle dans un rapport verbal les services de tous genres qu'elle ne cesse de rendre à l'archéologie nationale. Après avoir entendu M. Chabouillet, la section, se déclare suffisamment édifiée pour émettre séance tenante un avis favorable. En conséquence, M. le président annonce qu'il fera savoir à M. le Ministre que la section d'archéologie ne peut qu'engager Son Excellence à faire présenter au conseil d'État la demande de la *Société archéologique de l'Orléanais*.

En mai 1863, l'intervention de Son Excellence le Ministre de l'intérieur auprès de l'administration municipale de Narbonne avait été réclamée par le Ministre de l'instruction publique (1). Il s'agissait d'assurer la conservation d'un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs antiques qui, faute d'emplacement suffisant dans le musée de la ville, se trouvaient exposés à toutes les causes de destruction. Aujourd'hui, Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur informe son collègue de l'instruction publique que le conseil municipal de Narbonne vient de voter une somme de 2,666 francs 25 centimes pour l'appropriation de la chapelle Saint-Martial, qui est destinée à recevoir les monuments en question. La section est heureuse d'apprendre cette nouvelle; quelques membres craignent cependant que l'exiguïté de la chapelle Saint-Martial ne permette pas d'y réunir tous les monuments disséminés à l'heure qu'il est sur divers points de la ville de Narbonne.

A cette occasion, M. le baron de Guilhermy exprime le vœu de voir la ville de Sens prendre comme celle de Narbonne des mesures afin d'assurer la conservation des nombreuses antiquités découvertes dans ses murs, et qui sont à peine abritées sous des hangars.

M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité, fait don, pour

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 110.

Digitized by Google

être déposé dans les archives du Comité, d'un album contenant les *fac-simile* faits par M. Fourtier de toutes les inscriptions découvertes à Sétif de 1843 à 1846. — Cet album sera déposé dans la bibliothèque des Sociétés savantes après communication préalable à M. L. Renier.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse copie de deux lettres administratives datant de l'année 1817, relatives au monument du cimetière du Père-de-la-Chaise connu sous le nom de tombeau d'Héloïse et d'Abailard. Ces documents seront conservés aux archives du Comité, et des remercîments pour cette communication seront adressés à notre zélé collègue. A cette occasion, plusieurs membres font remarquer que le tombeau en question n'a rien de commun avec celui qui existait au Paraclet; Alexandre Lenoir auquel on doit ce monument, que l'on voit encore au cimetière du Père-Lachaise, l'a déclaré lui-même dans son grand ouvrage sur les monuments français (1).

La tombe qui renferme les restes des deux célèbres personnages est celle que Pierre le Vénérable avait fait élever à son ami dans le prieuré de Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône; quant à la chapelle sépulcrale, elle a été construite avec les débris d'une chapelle du douzième siècle provenant de l'abbaye de Saint-Denis.

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, correspondant, adresse une Notice archéologique accompagnée de plans et dessins sur l'église d'Uzeste (arrondissement de Bazas, Gironde), érigée en collégiale par Bertrand de Goth (le pape Clément V), qui voulut y être inhumé. M. le marquis de la Grange veut bien se charger de rendre compte de ce travail.

M. l'abbé Corblet, correspondant, adresse le procès-verbal des fouilles exécutées aux frais de la *Société des antiquaires de Picardie* l'année dernière dans un cimetière mérovingien découvert à Noroy (Oise). Un premier compte rendu de ces fouilles, que la Société des antiquaires de Picardie fait continuer cette année, a été publié dans le *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, année 1863, premier trimestre, p. 75. On doit ce travail à M. de Lépinois, de Clermont (Oise); un Rapport général de l'ensemble de ces fouilles, accompagné de planches, sera publié à la fin de 1864 par la *Société des antiquaires de Picardie*.

M. l'abbé Corblet appelle particulièrement l'attention sur quelques pièces de monnaie très-petites rencontrées dans ces fouilles, et qui, selon notre savant correspondant, étaient inconnues jusqu'à ce

(1) Voyez Alexandre Lenoir, *Musée des monuments français*, t. V, p. 223.

Digitized by Google

jour. Cinq de ces pièces, dont le métal n'est pas indiqué, pèseraient de sept à neuf centigrammes, et représenteraient d'un côté une tête, et de l'autre un Franc tenant d'une main sa lance et de l'autre une couronne; une autre pièce, du même poids que les précédentes, offrirait d'un côté la même figure de guerrier, et de l'autre un buste drapé. Les lettres, gravées en légende, seraient très-visibles, mais n'auraient pu être déchiffrées.

La communication de M. Corblet est renvoyée à l'examen de M. Quicherat; quant aux pièces de monnaie, la section prie le correspondant de lui envoyer des dessins, ou mieux des empreintes de ces pièces, ainsi que l'indication du métal.

M. Devals aîné, correspondant, dont la *Revue des Sociétés savantes* a publié, il y a plus de deux ans (1), une communication relative à des tombeaux gaulois situés entre Saint-Antonin et Bruniquel (Tarn-et-Garonne), adresse une nouvelle description plus exacte de ces monuments, d'après les recherches auxquelles il s'est livré en compagnie d'une commission envoyée par la *Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne*, à Montauban. Cette communication sera examinée par M. de la Villegille.

M. Martin-Daussigny, correspondant, annonce que l'on vient de retirer du Rhône, dans la partie qui a déjà fourni une grande quantité de blocs antiques, un cippe de près de deux mètres d'élévation portant une inscription funèbre, en l'honneur d'une enfant de 12 ans, dont il envoie la transcription. Cette communication est renvoyée à M. L. Renier.

M. Matton, correspondant, adresse la reproduction par les procédés galvano-plastiques d'une fibule avec buste et légende au repoussé. Cette fibule, qui se compose d'une légère lame d'or fin plaquée sur cuivre, encadrée d'un filet rond en argent d'une faible épaisseur, a été trouvée en 1863 à Séry-lès-Mézières, à côté d'un sarcophage. M. Chabouillet est chargé d'examiner cet envoi.

Le même correspondant adresse en même temps les copies de divers documents relatifs à l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache (Aisne) qui seront conservés aux archives du Comité. Des remercîments seront adressés à M. Matton.

M. l'abbé Richard, correspondant, transmet de nouveaux estampages des inscriptions tumulaires de la chapelle de Saint-Symphorien au territoire de Mathay (canton de Pont-de-Roide, Doubs). Cet envoi est destiné à remplacer des estampages défectueux adressés

(1) IIe série, t. VI, p. 295.

Digitized by Google

antérieurement par le zélé correspondant. (Voyez le compte rendu de la séance du 14 mars 1864.) A cet envoi M. l'abbé Richard a joint un complément à la description de la chapelle d'où proviennent ces inscriptions. M. le baron de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. L. Rostan, correspondant, adresse des documents inédits relatifs à la décoration de l'abside de l'église de Saint-Maximin (Var).

M. Paul Lacroix est chargé de rendre compte de cette communication.

M. le baron H. Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e régiment d'infanterie, adresse copie d'une inscription romaine dont un premier fragment avait été trouvé en 1847, et dont il a retrouvé un fragment complémentaire dans les ruines d'Aléria-Colonia. Le nom de Menas, affranchi d'un des fils de Pompée qui, suivant M. Aucapitaine, paraît sur cette inscription, en ferait un monument important pour l'histoire de la Corse, et en placerait la date avec certitude entre les années 40 et 38 de Jésus-Christ. M. Léon Renier fera un Rapport sur cette communication.

M. l'abbé Barranger adresse une *Étude archéologique sur l'antiquité de Villeneuve-le-Roi* (Seine-et-Oise). Il expose en même temps son intention de déblayer « une magnifique chapelle souterraine, « une véritable crypte, formée de la hutte celtique, ou fondée sur « l'USTULUM gallo-romain.... »

L'Étude de M. l'abbé Barranger est renvoyée à l'examen de M. Hamille, ainsi qu'une demande de subsides pour aider aux fouilles qui y est annexée ; mais en attendant il est impossible de laisser passer sans une nouvelle protestation ce terme d'*ustulum* que quelques antiquaires s'obstinent à substituer, on ne sait pourquoi, à celui d'*ustrinum* qui est autorisé par des inscriptions, ou à celui d'*ustrina* qu'on trouve aussi sur des *tituli*, et qu'en outre l'excellent dictionnaire latin-français de M. Louis Quicherat enregistre d'après Arnobe.

Le même ecclésiastique adresse une Note sur une sépulture franque qu'il annonce avoir découverte en avril dernier sous la tour du clocher de l'église de Villeneuve-le-Roi. Cette note sera examinée par M. Jules Quicherat.

M. l'abbé Valentin Dufour, du clergé de Paris, adresse un travail intitulé : les *Charniers de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul à Paris*, etc., etc. Cette communication, qui est accompagnée d'un plan et d'une élévation, sera examinée par M. Albert Lenoir.

M. Orieux, agent-voyer de l'arrondissement de Nantes, adresse un rapport sur des découvertes de débris gallo-romains aux envi-

Digitized by Google

rons de Guérande (Loire-Inférieure), et un autre sur un hypocauste trouvé à Rezé, et déjà signalé par M. le baron de Girardot. M. Orieux pense, ainsi que plusieurs autres antiquaires, que Rezé remplace le *Ratiate* de Ptolémée. En même temps est arrivé au ministère, de la part de M. Ch. Marionneau, le plan et le dessin pittoresque des mines gallo-romaines découvertes à Rezé, près la nouvelle église. Les communications de MM. Orieux et Marionneau seront conservées dans la bibliothèque des Sociétés savantes et des remercîments seront adressés à ces deux savants archéologues.

M. le baron de Girardot transmet un travail de M. J.-B. Oger, instituteur communal de Guérande, sur des fouilles exécutées également dans cette localité, et qui se rapporte à la communication de M. Orieux dont il vient d'être question. M. E. de Barthélemy est chargé de rendre compte de ce travail.

M. l'abbé Trey-Signalès écrit pour faire connaître qu'il n'a pu faire estamper les inscriptions de Saint-Bertrand de Comminges, arrêté qu'il a été par l'opposition de M. le curé-doyen de cette cathédrale. Cette communication est renvoyée à l'examen de notre collègue M. Hamille, directeur des cultes.

M. le président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes MM. Beulé, Éd. de Barthélemy et Albert Lenoir. La section entend ensuite des rapports de divers de ses membres.

M. le marquis de la Grange lit deux rapports, l'un sur le tome II, 3e série, 3e et 4e trimestre de 1860 du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (3e et 4e trim.), l'autre sur le t. III, année 1861, du même recueil.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le tome VI des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, et un autre sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1864.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur la 2e livraison du tome VI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1862-1863.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le marquis de la Grange lit ensuite un rapport sur une communication de M. Le Clercq de la Prairie, correspondant, intitulé : *Rapport sur les constructions et réparations d'églises dans le diocèse de Soissons*.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Éd. Fleury, intitulée : *De l'emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits au treizième siècle*.

Digitized by Google

Notre collègue propose l'impression dans la *Revue* du travail de M. Fleury.

Sur des observations de MM. Quicherat, Renier et Chabouillet, cette proposition n'est admise que sous le bénéfice d'une vérification que devra faire M. Lacroix, à cette fin de s'assurer que le travail de M. Fleury ne se trouve pas dans son ouvrage sur les *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon.* Il s'établit en outre une discussion scientifique entre les trois membres nommés plus haut et M. Lacroix sur un point important du rapport de ce dernier. M. Lacroix voit le fait capital de l'invention de l'imprimerie dans l'impression au moyen de types gravés; MM. Quicherat, Renier et Chabouillet prétendent au contraire que ce qui constitue l'invention de l'imprimerie, c'est la mobilisation des caractères. Il y avait des siècles que les hommes reproduisaient des lettres ou des sujets au moyen de creux sur toutes sortes de matières, et l'imprimerie n'était pas inventée. Des pages, des livres, auraient pu être imprimés au moyen de planches gravées que ce ne serait pas encore là ce qu'il faut entendre par l'imprimerie. Cet art si fécond en bienfaits pour l'humanité n'a été découvert que le jour où un homme de génie eut l'idée, qui paraît si simple aujourd'hui, de graver des caractères mobiles. Telle est au moins la pensée de la majorité de la section.

Après cette discussion, M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur une communication de M. le baron de Girardot qui renferme des détails utiles pour l'histoire de l'art du médailleur. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue.*

M. Léon Renier, auquel avait été renvoyé un rapport de M. Buisson de Mavergnier sur les fouilles exécutées au mont de Jouer, rend compte verbalement de ce travail. M. de Mavergnier s'efforce de démontrer que les substructions antiques découvertes dans ces fouilles appartenaient à la station romaine de *Prætorium;* mais, dit le savant rapporteur, rien n'établit que ces fondations appartiennent à cette station plutôt qu'à toute autre localité inconnue. Pour fixer un point géographique, il faut l'appuyer sur une concordance des distances à d'autres stations voisines mesurées sur le terrain avec les distances indiquées par les itinéraires. Le rapporteur propose donc le dépôt aux archives de cette communication, qui sera d'ailleurs probablement publiée par la Société archéologique du Limousin, qui a fait les frais de ces fouilles (1).

(1) La supposition énoncée par M. Léon Renier s'est réalisée. On a reçu au ministère de l'instruction publique, le jour même de la séance, le rapport imprimé de M. Buisson de Mavergnier : c'est un tirage à part extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin;* in-8° de 12 pages.

Digitized by Google

M. de Guilhermy propose le dépôt aux archives : 1° d'un extrait de formulaire de prières envoyé par M. Nozot, ainsi que des additions à la Notice sur Douzy (Ardennes) due au même correspondant; 2° de représentations figurées adressées par M. Verly de fers à pain d'autel et autres moules analogues conservés à Lille dans diverses collections. Ces moules, ne remontant qu'aux deux derniers siècles, ne peuvent donner lieu à aucune observation. Dans l'envoi de M. Verly se trouvent, ajoute M. de Guilhermy, des communications d'un plus grand intérêt, une marque de fabrique d'étoffes de l'an 1665, deux épitaphes du siècle dernier, l'écusson des récollets de Lille et une inscription du dix-septième siècle qui constate la construction du nouveau chœur des capucins de la même ville. Ce dernier monument a été récemment sauvé par la *Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille*, au moment de la destruction de l'église des capucins, dont l'emplacement était réclamé par l'administration militaire.

M. le président informe la section du désir qu'aurait un savant d'un de nos départements de l'est avantageusement connu par des travaux d'archéologie d'être nommé correspondant du ministère.

M. Servaux, chef du bureau des Sociétés savantes et des travaux historiques, fait observer qu'il est passé en usage de n'admettre comme candidat au titre de correspondant que des personnes déjà en rapport avec le Comité par de fréquentes et utiles communications. Cette observation, appuyée par la plupart des membres de la section, fait écarter cette demande prématurée.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 13 juin 1864.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section.

A l'occasion d'un passage d'une lettre de M. Cherbonneau rapportée par extraits dans le procès-verbal de la séance du 17 mai dernier, M. Léon Renier expose que la rareté des monuments épigraphiques recueillis à Sétif, comparativement à ceux trouvés à Lambesc, ne doit pas être attribuée au motif allégué par notre zélé collègue, mais bien à ce que c'est le sol même de l'antique Lambessa qui a été fouillé, tandis qu'à Sétif les travaux ont été exécutés en dehors de l'enceinte de la ville antique.

M. Aug. Castan, correspondant, adresse une Note relative à une inscription romaine qui, découverte à Besançon au dix-septième siècle, avait disparu depuis lors, et vient d'être retrouvée parmi les décombres de l'hôtel des comtes de Saint-Amour.

M. Germer-Durand, correspondant, adresse les estampages annotés de quatre inscriptions antiques découvertes à Beaucaire, ou dans les environs. Deux de ces inscriptions sont inédites, et de celles-ci l'une est opisthographe; on lit en effet au revers une inscription métrique du dix-huitième siècle.

M. Martin-Daussigny fait connaître deux monuments épigraphiques découverts récemment à Lyon; sur l'un notre correspondant lit :

L POMPEIVS
EROTION
PATER

L'autre épitaphe, remarquable par son élégance et la richesse de son ornementation, contient la mention d'une charge de *préconisateur* dont M. Martin-Daussigny dit avoir vainement cherché l'origine à Lyon.

M. Revoil, correspondant, adresse des estampages de toutes les inscriptions antiques renfermées dans la bibliothèque du musée de la ville de Draguignan. Le même correspondant adresse un estampage et un dessin de deux inscriptions antiques de Lambesc (Bouches-du-Rhône), déjà reproduites, dit-il, dans le *Voyage dans les départements du*

Digitized by Google

midi de la France de Millin (1), et aujourd'hui encastrées dans le mur d'enceinte d'un jardin. La seconde de ces inscriptions est trop petite pour qu'il soit possible de l'estamper ; mais le dessin donne l'élévation du petit monument de calcaire tendre sur lequel elle est gravée.

Une troisième communication de M. Revoil comprend les estampages de toutes les inscriptions conservées dans la ville de Fréjus.

M. Léon Renier fait remarquer l'importance de cet envoi ; se trouvant à Fréjus, notre savant collègue ne put réussir à se procurer un estampage de la plus belle de ces inscriptions, celle qui est placée à douze mètres de hauteur sur la tour de l'enceinte de la ville bâtie par l'évêque Riculphe, en 940.

La communication de M. Revoil est complétée par les copies de deux inscriptions qu'il a pu seulement dessiner au moment où elles venaient d'être découvertes, cette année même, dans les fouilles opérées à Fréjus pour le chemin de fer. Croirait-on qu'à notre époque, malgré tous ses efforts, M. Revoil ne put empêcher la destruction de ces précieux monuments épigraphiques, qui ont été brisés par les ouvriers, comme l'avaient été d'autres inscriptions découvertes antérieurement ?

Les communications de MM. Castan, Germer-Durand, Martin-Daussigny et Revoil sont renvoyées à M. L. Renier, qui transmettra à M. de Guilhermy les deux inscriptions du treizième siècle qui se trouvent réunies dans les envois de deux de nos correspondants.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse des estampages, *fac-simile* et copies de quatorze inscriptions destinées à compléter l'épigraphie du diocèse de Bourges, pour laquelle notre zélé collègue a déjà envoyé tant de précieux matériaux.

Le renvoi de cette communication à M. de Guilhermy est ordonné en même temps que le dépôt aux archives de trois estampages de moules de pain d'autel recueillis par M. Dumoutet dans diverses paroisses de l'Indre, et celui de quatre dessins de M. Hazé, également envoyés par M. Dumoutet, qui représentent les tympans du porche de la cathédrale de Bourges avant la restauration de ce monument.

M. Grésy, correspondant, adresse l'estampage d'une stèle chrétienne du quinzième siècle découverte il y a quelques années à Brie-Comte-Robert en faisant une fouille au nord de l'église ; le même correspondant soumet aussi un croquis de la figure qui se

(1) Voyez, t. II, p. 188 et 189.

Digitized by Google

voit dans l'église de Villiers-en-Bière (près de Melun) sur la dalle funèbre historiée de Claude Fusée, femme d'Etienne Ferruce.

M. Grésy persiste à croire, contrairement à l'opinion de M. de Guilhermy (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II, p. 27), que la tête de la défunte est accompagnée d'un nimbe ovale. M. de Guilhermy voudra bien rendre compte de cette double communication.

La section décide en même temps que des remercîments seront adressés à M. Grésy pour l'envoi de son Mémoire sur le *Calice de Chelles*. (Tirage à part extrait du t. XXVII des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.*)

M. de Longuemar, correspondant, complète l'épigraphie de l'ancien diocèse de Poitiers par une série de trente-cinq nouvelles inscriptions qu'il a recueillies dans le département de la Vienne, soit à l'aide d'estampages, soit par *fac-simile*, soit par des copies, lorsqu'il n'a retrouvé ces monuments épigraphiques que dans les recueils de la bibliothèque de Poitiers. Il reste encore entre les mains de M. de Longuemar un assez grand nombre d'inscriptions qu'il qualifie d'insignifiantes, et dont il n'a pas cru devoir surcharger l'épigraphie de la Vienne, parce que la Société des antiquaires de l'Ouest se propose de les recueillir et de les publier à titre d'intérêt local, ne fussent-elles composées que de quelques mots.

Sur les observations de divers membres, la section décide que M. de Longuemar sera prié de lui adresser également ces dernières inscriptions, attendu que de très-brefs fragments épigraphiques peuvent jeter une vive lumière sur des points douteux. A cette occasion, M. Chabouillet cite une petite tablette de pierre qu'il a aperçue à l'extérieur de l'antique église de Saint-Hilaire, précisément à Poitiers, et sur laquelle il a lu ces mots :

VGO MONE

TARIVS.

Si courte que soit cette inscription, évidemment elle serait bonne à consigner dans un recueil général d'inscriptions, et les numismatistes ne la trouveraient certes pas dépourvue d'intérêt.

La section ordonne le renvoi à M. de Guilhermy de la nouvelle série d'inscriptions adressées par M. de Longuemar, à l'exception de dix inscriptions romaines qui seront transmises à M. Léon Renier.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription tumulaire du dix-septième siècle qui existe dans l'église de Vertus (Marne) et la copie d'une inscription du même siècle provenant de l'église de Villers-aux-Bois, près Chaltrait.

Digitized by Google

M. Nozot, correspondant, adresse des *Renseignements* accompagnés de dessins, d'estampages, d'inscriptions, etc., sur les communes d'Autruche, arrondissement de Vouziers, et de la Horgne, arrondissement de Mézières, ainsi que des copies de pierres tumulaires des dix-septième et dix-huitième siècles relevées dans les églises de Tournes et de Haudrecy.

M. Revoil, dont nous mentionnions tout à l'heure un envoi d'inscriptions antiques, annonce qu'il a profité d'un voyage à Cannes pour aller relever toutes les inscriptions de l'île de Saint-Honorat de Lérins. Ces inscriptions sont au nombre de treize, dont M. Revoil transmet les estampages annotés. Trois de ces inscriptions sont inédites, et ont été découvertes récemment; une quatorzième, gravée sur une colonne antique employée dans la construction du château, manque encore à M. Revoil ; mais malgré les difficultés de l'entreprise, notre correspondant espère en obtenir prochainement un estampage.

Les communications de MM. de Mellet, Nozot et Revoil sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Devals aîné, correspondant, fait sur la continuation des fouilles de sépultures dans le voisinage de Saint-Antonin une nouvelle communication qui est renvoyée à M. de la Villegille.

Une communication du plus sérieux intérêt archéologique est celle par laquelle M. Revoil clôt pour cette séance la série du riche tribut qu'il a bien voulu adresser au Comité. Il s'agit de douze estampages de *graffiti* qui décorent les murs d'un cachot situé au rez-de-chaussée du donjon du château de Tarascon. Ces graffiti, gravés en creux dans du calcaire tendre, reproduisent avec leurs agrès diverses embarcations en usage au quatorzième siècle. M. Revoil offre en même temps de faire mouler ces graffiti, si l'on jugeait utile d'en déposer les empreintes au musée de marine.

Cet important envoi sera examiné par M. Paul Lacroix.

M. de Sourdeval fait hommage d'un extrait de la *Revue contemporaine* intitulé : le *Cheval de race ancien et moderne ;* en même temps, notre savant correspondant adresse une Notice manuscrite sur une statue tombale du treizième siècle présumée être l'image de Jean d'Alluye, et qui provient de l'abbaye de la Clarté-Dieu, en Touraine. M. de Sourdeval se proposait de lire cette Notice à l'une des séances de la Sorbonne de la présente année, si sa santé lui eût permis de se rendre à Paris. Des remercîments seront adressés à M. de Sourdeval pour le don qu'il a bien voulu faire à la bibliothèque du Comité; sa communication sera examinée par M. de Guilhermy.

Digitized by Google

M. Dupré, correspondant, adresse sur les livres d'heures de la bibliothèque de la ville de Blois une Notice qui sera examinée par M. Le Roux de Lincy.

M. Demarsy adresse plusieurs exemplaires du *fac-simile* d'un dessin à la plume colorié sur vélin de la bibliothèque de Pontoise, représentant un plan de cette ville vers 1589. A ce plan, M. Demarsy a joint deux extraits des manuscrits de Pihan de la Forest donnant, d'après d'anciens documents, quelques renseignements sur les fortifications et le château de Pontoise.

Des remercîments seront adressés à M. Demarsy, dont les envois seront conservés dans les archives du Comité.

Un avocat, résidant à Reims, dont le nom peu distinctement écrit paraît être Souyri, ou Souyré, signale l'existence de constructions et de débris de poteries à douze kilomètres de Villefranche (Aveyron), près du domaine de Marsaguette, où la tradition place l'ancienne ville de Marsagues. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. P. Lacroix, Lenoir, de la Villegille, Renier, E. de Barthélemy et Chabouillet.

L'ordre du jour appelle la nomination de commissions chargées : 1° de préparer la liste des membres non résidants et des correspondants qui méritent d'être signalés à M. le Ministre pour le nombre ou l'importance des communications adressées par eux à la section d'archéologie depuis le mois de juillet 1863; 2° de désigner les Sociétés savantes qu'il y a lieu de proposer pour les encouragements de l'État; 3° de rechercher un sujet de prix pour le concours de 1865.

Il est décidé qu'une commission unique étudiera ces diverses questions; cette commission se composera de MM. de Guilhermy, Quicherat, Paul Lacroix et Hamille : MM. Léon Renier, vice-président de la section; Chabouillet, secrétaire de la section; de la Villegille, secrétaire du Comité, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, font de droit partie de cette commission.

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur le tome IX des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.* Notre collègue n'a trouvé dans ce volume qu'un seul travail ayant trait à l'archéologie; on le doit à M. A. Boreau : c'est une étude sur l'emplacement de la station romaine de *Robrica.* M. Quicherat se contente de mentionner ce Mémoire, dont les conclusions ne pourraient être utilement discutées qu'après une visite dans la localité.

Digitized by Google

M. Quicherat donne ensuite lecture d'un rapport sur l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, huitième année, 1861, 1862.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur les années 1861, 1862 et 1863 du *Bulletin du Comité flamand de France à Dunkerque.*

Les rapports de MM. Quicherat et E. de Barthélemy sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur diverses communications de MM. Revoil, Longuemar, Dumoutet, Germer-Durand, abbés Richard et Poquet, baron de Girardot, Demarsy, Tournal, chanoine Barbier de Montault, Grassi et Aucapitaine.

Conformément aux conclusions du rapport de M. de Guilhermy, qui est renvoyé à la commission de la *Revue*, il est décidé que tous les documents mentionnés par notre collègue seront conservés aux archives du Comité, à l'exception du dessin de la dalle tumulaire de Boetius, évêque de Vénasque et de Carpentras, qui sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, avec la partie de la lettre de M. Revoil qui concerne ce monument.

En terminant son rapport, M. de Guilhermy a fait en quelques mots un aperçu de l'état d'avancement du recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris. Il en résulte que toutes les copies d'inscriptions sont faites, classées et collationnées, et qu'il ne reste plus à rédiger que les commentaires. Après délibération, la section, qui apprend cette nouvelle avec une sérieuse satisfaction, décide qu'une Note sur ce sujet sera mise sous les yeux de M. le Ministre de l'instruction publique, et que Son Excellence sera priée de vouloir bien fixer l'époque de la mise sous presse de cet important travail, qui doit inaugurer le *Corpus* des inscriptions de la France.

M. E. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Oger, instituteur de la Madeleine, près Guérande, (Loire-Inférieure), au sujet de fouilles exécutées dans le jardin de la maison d'école de ce bourg. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication, qui sera déposée aux archives. Le rapport de M. de Barthélemy est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

1° Bulletin, année 1861, troisième série, tome III, Angoulême, 1863. In-8° de 210 pages avec planches.
2° Le Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares, tome Ier, Paris, 1863. Petit in-8° de 409 pages.

Le volume de Bulletin que la Société archéologique et historique de la Charente a publié en 1863 se rapporte aux travaux de cette Compagnie pendant l'année 1861. Il contient trois morceaux dignes d'être signalés à l'attention du Comité.

Le premier est un Mémoire composé par M. le docteur Claude Gigon, à l'occasion d'un cercueil découvert en 1861 dans la cathédrale d'Angoulême. L'auteur a établi que cette sépulture, dans laquelle ont été recueillis des ossements, une crosse et un anneau, est celle de Hugues II, évêque d'Angoulême, mort en 1159. M. Gigon a constaté sur le crâne du prélat les traces non équivoques de l'application du trépan. Ce n'est pas la seule observation intéressante qui soit consignée dans la dissertation dont j'ai l'honneur de vous entretenir. On y trouve encore des détails curieux sur la crosse de Hugues II et sur la vie de ce pontife. Les auteurs du *Gallia christiana* l'avaient appelé *Hugues de la Rochefoucault;* M. Gigon a mis en lumière un texte authentique du douzième siècle d'où il résulte que le véritable nom du prélat était *Hugues Tison.* Il a tiré ce texte d'un cartulaire transcrit vers le milieu du douzième siècle, aujourd'hui conservé à l'évêché d'Angoulême, et

Digitized by Google

dont il a donné une description sommaire accompagnée d'un bon *fac-simile.*

M. Marvaud a signalé un autre cartulaire moins ancien, mais tout aussi digne de notre attention. C'est le Livre Rouge de la ville de Cognac, qui est rentré en 1861 dans les archives municipales, dont il forme la pièce fondamentale, et d'où il avait disparu depuis longtemps. M. Marvaud en a extrait les chartes que les bourgeois de Cognac obtinrent de Gui de Lusignan, en mai 1262, et de Charles d'Espagne, en mai 1352.

Ces deux pièces font suffisamment connaître le régime municipal auquel la ville fut soumise pendant le treizième et le quatorzième siècle. La charte de 1262 est en français, et peut donner une idée de la langue qu'on parlait alors dans la Saintonge et l'Angoumois. Malheureusement la transcription contenue dans le Livre Rouge est assez moderne, et ne mérite pas une confiance absolue. Le texte de la charte de 1352 est loin d'être parfait, et, entre autres corrections, je proposerai les suivantes :

P. 135, l. 1 : *Propter guerras eminencia negocia*, lisez : *Propter guerrarum eminencia negocia.*

L. 6 : *Mercantur*, lisez : *Mereantur.*

L. 16 : *Sinibulum*, lisez : *Simbalum*, pour *cymbalum.*

P. 136, l. 2 : *Singuli aut annis*, lisez : *Singulis autem annis.*

P. 137, l. 24 : *Quovis... interentur*, lisez, selon toute apparence : *Quamvis... niterentur.*

P. 138, l. 15 : *Faciunt*, lisez : *Faciant.*

l. 17 : *Finacia*, lisez : *Financia.*

Le dernier opuscule contenu dans le volume dont je rends compte est un Recueil fort complet des pièces relatives à la corporation des apothicaires d'Angoulême depuis 1797 jusqu'en 1789. L'éditeur, M. Sénemaud, a mis beaucoup de soin à les réunir et à les publier.

Non contente de réserver aux textes originaux une partie considérable de son Bulletin, la Société archéologique et historique de la Charente vient de commencer, sous le titre de *Trésor des pièces angoumoisines*, la publication d'un Recueil exclusivement consacré à la reproduction d'opuscules rares et de documents inédits (1).

Le premier volume renferme les morceaux suivants :

(1) Les frais de cette entreprise sont en grande partie couverts par M. Gellibert des Seguins, président de la Société.

Digitized by Google

I. Notices de Guillaume Colletet sur Octovien de Saint-Gelais, Mellin de Saint-Gelais, Marguerite d'Angoulême et Jean de la Péruse, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Louvre.

II. De l'origine et de l'observation des étrennes, par Vigier, d'après l'édition de 1674.

III. Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après un registre des Archives de l'Empire.

IV. Aventures du retour de Guyenne en 1615 et 1616, d'après les éditions originales.

V. Procès-verbal de l'exécution d'un cadavre à Juillac-le-Coq, en 1469, d'après l'original conservé aux archives de la Charente.

VI. Discours véritable de ce qui est advenu à trois blasphémateurs, etc., d'après une feuille imprimée à Angoulême en 1600.

L'édition de ces pièces et les notes qui les accompagnent sont dues à MM. Gellibert des Seguins, Larocque, Sazerac de Forge, Sénemaud, Eusèbe Castaigne et Babinet de Rencogne.

Léopold Delisle,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE DIJON.

Tome X, année 1862.

C'est avec raison que les études historiques obtiennent la plus large part dans les travaux des Sociétés savantes. Toutefois, il serait vivement à regretter que les sciences sociales, l'économie politique, la jurisprudence, la métaphysique elle-même, cette science des principes, fussent laissées dans un injuste oubli, qui ne tarderait pas à ralentir et à rabaisser l'étude elle-même de l'histoire. L'Académie de Dijon est une de celles qui ont su le mieux maintenir une exacte proportion entre les diverses branches de la culture scientifique et littéraire. Ses Mémoires, dont chaque année nous avons l'honneur d'entretenir le Comité, nous ont souvent offert des morceaux historiques d'un grand prix, et voici un nouveau volume d'un tout autre genre, dans lequel la philosophie est représentée à son tour par de solides travaux : un Mémoire sur l'*animisme et ses adversaires*, par M. Tissot; un autre Mémoire sur la *philosophie des religions*, par M. le vicomte de Sarcus; de savantes recherches sur la *philosophie stoïcienne et les jurisconsultes romains*, par M. J. Simonnet. Il faut y ajouter une touchante Notice sur le P. Lacordaire, due à la plume si autorisée de M. Foisset.

Le Mémoire de M. Tissot touche à une des questions les plus épineuses que rencontre la métaphysique, quand la métaphysique ne se perd pas dans les funestes rêveries du matérialisme, et qu'elle affirme avec la conscience du genre humain la distinction des deux natures qui composent l'homme, l'âme et le corps. S'il est établi, en effet, que l'âme est distincte du corps, qu'elle a des propriétés toutes différentes de celles du corps, que son essence est la pensée et l'activité libre, qui n'ont rien de commun avec la matière, un nouveau problème s'élève aussitôt : Comment existe le corps? Quelle est la force qui l'anime et le vivifie? N'est-il qu'un admirable mécanisme dont tous les rouages sont dirigés, selon les lois générales du mouvement, par la main du divin ouvrier, comme Descartes le supposait? Ou bien la matière est-elle douée de propriétés primitives et essentielles qui produisent ces opérations merveilleuses d'où résulte la vie organique? Ou bien encore ne serait-ce pas

Digitized by Google

l'âme elle-même qui serait ici le véritable moteur, et par conséquent la cause immédiate de tous ces phénomènes, si étranges en apparence à la nature spirituelle de l'homme? C'est une opinion très-anciennement répandue que l'âme possède une double vertu ; que non-seulement elle est le principe de la pensée, mais qu'elle est de plus le principe de la vie; que les mouvements de l'organisation procèdent de sa puissance, alors même qu'elle n'a pas eu conscience de les produire. Aristote, le père de cette doctrine, la résumait en disant que l'âme est la forme du corps. La plupart des Pères de l'Église et des docteurs scolastiques partagèrent le même sentiment, et peu s'en fallut que l'opinion contraire ne fût frappée d'anathème comme hérétique. Qui ne sait avec quelle sagacité opiniâtre et énergique, Stahl, au dix-septième siècle, a soutenu cette opinion, alors discréditée, qu'il ranima et qu'il releva comme par miracle, malgré les cartésiens? C'est principalement à dater de Stahl qu'elle été désignée par les historiens de la philosophie et de la médecine sous le nom d'*Animisme*. Il y a vingt-cinq ans, l'animisme parut fort décrié, surtout en France; aujourd'hui il compte parmi nous d'assez nombreux partisans, au premier rang parmi desquels il est juste de citer M. Tissot. Le récent ouvrage du savant doyen de la Faculté des lettres de Dijon, la *Vie dans l'homme*, n'a pas médiocrement contribué à favoriser en même temps qu'à constater la renaissance de ces théories qui attribuent à l'influence de l'âme la part la plus considérable dans les mouvements de l'organisation, disons mieux, qui représentent l'âme comme le principe immédiat de la vie organique. Un collègue de M. Tissot, M. Bouillier, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, a soutenu la même cause dans un livre remarquable : *Du principe vital et de l'âme pensante*. Enfin, comment ne pas mentionner ici le Mémoire sur le même sujet et dans le même esprit que M. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, a lu devant les délégués des Sociétés savantes lors de la réunion qui eut lieu à Paris, au mois de novembre 1861, sur l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique? Mais, si l'animisme a repris de nos jours quelque faveur, son succès inespéré n'a pas été à l'abri de puissantes contradictions, soit de la part des matérialistes, qui n'admettent pas l'existence de l'âme, soit même de la part des spiritualistes, qui contestent que le principe intelligent puisse produire des actes dont il n'a pas conscience, comme la circulation du sang et la sécrétion des humeurs. C'est à quelques-uns de ces adversaires de l'animisme que M. Tissot a entrepris de répondre dans le Mémoire qui est sous nos yeux.

Digitized by Google

L'auteur passe en revue un certain nombre d'opinions qui se sont produites plus ou moins récemment, tantôt sous la forme d'une simple objection, tantôt sous celle d'un véritable système, contre les formules de Stahl et d'Aristote. Telles sont, parmi beaucoup d'autres, les affirmations arbitraires de l'école qui se dit positive et les théories exposées par Darwin, avec plus d'art que de solidité, dans son célèbre ouvrage *De l'origine des espèces.* Nous ne pouvons suivre M. Tissot dans les longs détours d'une polémique difficile, qui demanderait de trop longs développements pour être bien comprise; mais nous n'hésitons pas à recommander ce savant Mémoire à tous les amis des études philosophiques, comme l'une des pièces les plus importantes du procès qui se débat aujourd'hui, et qui peut-être se débattra encore longtemps, entre les adversaires et les défenseurs de l'animisme.

Nous arrivons au Mémoire de M. Simonnet sur la philosophie stoïcienne et les jurisconsultes romains. Ce travail ne fait pas moins d'honneur que le précédent à l'Académie de Dijon. La question qui s'y trouve traitée partage depuis longtemps les jurisconsultes et les historiens. Au seizième siècle, Cujas écrivait que les jurisconsultes romains lui paraissaient imbus de la doctrine stoïcienne : « *Ulpianus auctor imitatur stoicos; nam et ipse et cæteri omnes jurisconsulti sunt imbuti a stoicis.* » M. Laferrière, de savante et regrettable mémoire, était du même avis que Cujas, et il a développé avec une grande élévation de vues cette thèse historique dans un Mémoire lu en 1859 à l'Académie des sciences morales et politiques. Toutefois, l'opinion contraire semble avoir prévalu au delà du Rhin; il s'est du moins trouvé en Allemagne plusieurs écrivains qui ont soutenu que la jurisprudence romaine n'avait fait que peu d'emprunts aux stoïciens; qu'elle devait ses progrès à elle-même et au développement régulier des principes qu'elle contient, en dehors de l'influence des philosophes. En France, M. Charles Giraud et M. Pellat ont incliné vers cette opinion, et c'est pour la défendre contre M. Laferrière que M. Simonnet a pris la plume, en s'aidant d'un article publié par M. Eyssel, l'un des correspondants de l'Académie de Dijon, dans une revue hollandaise de législation et de jurisprudence. M. Simonnet, ou plutôt M. Eyssel, s'attache à montrer : 1° que les maximes du stoïcisme, ces maximes absolues qui s'accommodaient si peu aux conditions de la vie individuelle, se pliaient encore bien moins aux exigences variées de la jurisprudence; 2° que les progrès de la législation romaine sont antérieurs à l'introduction du stoïcisme dans les écoles; 1° que ses progrès sont dus au droit prétorien et à la pro-

Digitized by Google

fonde sagesse de ces décisions fondées sur l'équité, qui tempéraient peu à peu la rigueur de l'ancien droit, et, écartant ce qu'il avait d'excessif, le réconcilièrent en quelque sorte avec la raison.

Nous sommes loin de méconnaître la valeur de ces conclusions. Cependant on se tromperait, selon nous, si on les exagérait jusqu'à nier d'une manière absolue l'influence du stoïcisme sur la législation romaine. Comment admettre que cette noble et mâle philosophie que Cicéron admirait, même en critiquant ses écarts, qui compte des disciples parmi les jurisconsultes contemporains de Cicéron, et que Rome, un siècle plus tard, vit s'asseoir sur le trône avec Marc-Aurèle, comment admettre, dis-je, que cette philosophie n'ait eu aucune action sur le progrès des lois, lorsqu'elle exerçait une si profonde influence sur les idées et sur les caractères?

Le stoïcisme, nous ne faisons pas de difficulté d'en convenir, a des théories fausses et dures, que la raison ne dément pas moins clairement que l'expérience et la pratique; mais il faut remarquer que ces théories appartiennent au premier âge du stoïcisme, et qu'elles n'ont pas survécu pour la plupart à ses fondateurs. Au temps de Cicéron, l'école du Portique avait tellement adouci ses maximes les plus rigides, qu'elle s'était peu à peu rapprochée des écoles rivales, et qu'elle se confondait presque avec le platonisme et le péripatétisme. Son enseignement moral reposait sur le précepte qu'il faut penser et vivre conformément à la raison; et quel a été le but constant des jurisconsultes romains, sinon de modeler aussi la loi sur la raison, de telle sorte que cette législation admirable, fruit de leurs veilles et de leur génie, a pu être appelée la raison écrite, *scripta ratio?* C'est à ce point de vue que s'était placé M. Laferrière pour apprécier l'influence du stoïcisme sur les perfectionnements apportés vers la fin de la république et dans les premiers siècles de l'empire aux anciennes lois de Rome. Il estimait que cette influence avait été considérable, et que l'esprit généreux du Portique, pénétrant d'une manière insensible dans la jurisprudence, l'avait peu à peu transformée et régénérée. La thèse de M. Laferrière ne nous paraît pas détruite, dans ce qu'elle a de général, par le travail de M. Eyssel. Ce solide travail, où la question est serrée pas à pas, n'en est pas moins d'un très-grand prix, et nous avons l'assurance qu'il sera consulté avec fruit par toutes les personnes qui s'intéressent aux études juridiques.

Nous nous contenterons de signaler, en terminant, quelques pages empreintes d'un sentiment élevé dans lesquelles M. le vicomte de Sarcus a rendu compte à l'Académie de Dijon de l'*Essai sur la*

Digitized by Google

philosophie des religions, œuvre de M. Labruguière, « un de ces hardis soldats de l'idée, dit M. de Sarcus, que la province enfante loin de l'atmosphère énervante du scepticisme parisien. » Nous ne connaissons pas l'ouvrage de M. Labruguière ; nous voyons seulement par l'analyse qui est sous nos yeux qu'après avoir retracé la naissance et les évolutions successives de la pensée religieuse, l'auteur ramène ce qu'il appelle la religion de l'avenir aux quatre dogmes suivants : 1° la Trinité ; 2° la rédemption ; 3° l'immortalité de l'âme; 4° la vision béatifique de Dieu contemplé face à face. M. de Sarcus loue singulièremenr l'érudition de M. Labruguière, la profondeur de sa pensée, l'élégance et la correction qui distinguent son style. Nous sommes d'autant plus disposé à nous unir à ces éloges que, pour le fond même des choses, nous ne pouvons accepter, ni comme chrétien ni comme philosophe, les conclusions, suivant nous, très-arbitraires, de l'*Essai sur la philosophie des religions*. Malgré son affectueuse estime pour le talent de l'auteur, M. de Sarcus ne peut s'empêcher de reconnaître combien ces conclusions laissent à désirer ; son impartialité l'oblige à des réserves auxquelles nous nous associons pleinement.

Charles Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie d'Arras.

Tome XXXV.

Le trente-cinquième volume des Mémoires de l'Académie d'Arras se distingue par la variété des matières qui le composent. On y trouve d'abord le recueil des pièces qui ont été lues dans la séance publique du 21 août 1862; le discours du président, M. Lecesne, sur l'état actuel des études philosophiques, littéraires et historiques en France; le compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Parenty; le rapport sur le concours de poésie, par M. Wicquot; le rapport sur le concours d'éloquence, par M. G. de Sède; un fragment de M. l'abbé Proyart sur Louis XI à Arras; l'étude de M. l'abbé Van Drival sur les anciennes tapisseries de cette ville; enfin une ode de M. de Sède, ayant pour titre : l'*Égypte*. La seconde partie du volume comprend quelques-unes des lectures faites dans les séances hebdomaires. Nous y avons remarqué le Mémoire de M. Billet sur la mise en valeur des biens communaux; trois discours de M. Van Drival sur l'accord de la Genèse avec les sciences d'observation; une dissertation de M. l'abbé Robitaille sur le Portus Itius de Jules César; enfin de curieux documents recueillis par M. Deschamps de Pas, et empruntés à une enquête qui eut lieu au commencement du dix-septième siècle sur la falsification des draps dans les Flandres. L'analyse d'un recueil qui présente une pareille variété de travaux offrirait de sérieuses difficultés, et exigerait des développements dans lesquels nous ne pouvons pas entrer. Aussi nous contenterons-nous d'insister sur un dernier article qui, dans ce volume de 500 pages, en occupe au delà de 200, et qui nous a paru offrir, à des points de vue divers, un sérieux intérêt pour le Comité des Sociétés savantes : nous voulons parler d'une histoire de l'ancienne Société littéraire que la ville d'Arras vit s'élever dans ses murs au commencement du dix-huitième siècle, et qui subsista jusqu'à l'époque de la révolution française. Cette histoire, commencée par un capucin, le père Ignace, se compose d'extraits des procès-verbaux de la Société, que les journaux du temps ont servi à compléter, surtout pour la dernière période. Quoique le récit, divisé par années et même par séances, ne présente aucune suite, nous avons là sous les yeux des documents

Digitized by Google

authentiques, mêlés à quelques pièces originales, qui seront toujours consultés avec fruit. Nous nous bornerons à deux citations, dont la première concernera l'établissement de la Société littéraire :

« Vers le mois de mars 1737, dit le père Ignace, d'Arthus, ingénieur en chef pour le roi, et de la Place, avocat, puis échevin de cette ville, formèrent le projet d'associer un certain nombre de personnes pour composer une compagnie d'hommes de lettres. Ils proposèrent leurs desseins à quelques messieurs de robe et d'épée, qui donnèrent aussitôt les mains à cet utile et honorable établissement. Outre les deux fondateurs, l'on compte parmi les premiers associés le baron de Wismes, le marquis de la Ferté, le baron de Ransart, Deslyons-Fontenelle, Harduin et autres.

« On commença à projeter quelques règlements préliminaires que l'on signa. Le nombre des associés n'était encore que d'environ vingt-cinq quand on commença à s'assembler. On loua pour cet effet un appartement ; on y mit d'abord quelques cartes géographiques, une table et deux douzaines de chaises. L'on fit aussi un fonds pour faire venir les ouvrages périodiques, comme mercures, journaux, gazettes et autres écrits. Insensiblement et de jour en jour le nombre des souscripteurs s'accrut, et on résolut pour lors de le fixer à quarante. Plusieurs personnes, ecclésiastiques, religieux, séculiers, gens même en place, désapprouvèrent et condamnèrent hautement cet établissement. Ils firent même tout ce qu'ils purent pour le traverser et le détruire ; mais les associés firent face à toutes ces oppositions, et l'on reconnut que de leurs assemblées il résulterait un bien. »

Poursuivant le tableau des commencements de la Société littéraire d'Arras, le père Ignace raconte comment, au mois de juillet 1737, le nombre de quarante associés se trouvant alors atteint, la Société s'efforça d'obtenir du roi, par l'entreprise du prince d'Isingheim, des lettres patentes, qui lui furent refusées parce qu'elle avait repoussé deux conditions fort dures, acceptées par l'Académie de Soissons : la première était de choisir pour protecteur un membre de l'Académie française ; la seconde d'envoyer tous les ans à la même Académie un morceau d'éloquence en prose ou en vers.

Malgré le petit mécompte éprouvé en cette circonstance par la Société littéraire, elle n'en continua pas moins ses réunions ; elle se crut même autorisée à prendre le titre d'Académie, qui ne lui fut pas contesté par le gouvernement. Ses travaux consistaient dans

Digitized by Google

des discours, des lectures et des dissertations soit verbales, soit écrites, sur différents points de la langue, de l'histoire et des sciences. Le prince d'Isengheim se rendit à l'assemblée du 6 février 1740 ; la séance commença par un discours de l'avocat de la Place, secrétaire perpétuel de la Société et l'un de ses fondateurs ; elle se termina par la lecture de trois dissertations sur la langue française et sur la géographie et l'histoire ancienne de l'Artois.

Le travail du père Ignace s'arrête à l'année 1754 ; il a été complété jusqu'en 1790 par la reproduction des comptes rendus des séances publiques de l'Académie, qui ont été retrouvés dans le *Mercure* et dans les autres journaux du temps.

L'année 1787 nous offre le nom d'un homme que la destinée appelait à jouer un rôle sinistre dans l'histoire de notre pays. L'Académie d'Arras avait alors à sa tête comme directeur M. de Robespierre, qui siégeait dans ses rangs depuis quelques années, et qui s'était fait connaître avantageusement par quelques écrits d'économie sociale accueillis avec faveur par l'opinion publique. Le 18 avril 1787, le secrétaire de l'Académie ayant lu le discours de remercîments de Mlle de Keralio, académicienne honoraire, le directeur y répondit en félicitant l'Académie sur le choix qu'elle avait fait d'une personne aussi intéressante par les charmes de son esprit et par l'étendue de ses connaissances que par les grâces de son sexe. Mais laissons parler ici nos procès-verbaux : « A cette occasion, M. de Robespierre examina s'il était avantageux d'admettre les femmes dans les compagnies littéraires, et il développa les avantages qu'il croyait attachés à cette institution. D'abord il la regarde comme le moyen de rassembler les talents divers que la nature semble avoir partagés entre les deux sexes : la force et la profondeur qui caractérisent le génie de l'homme, l'agrément et la délicatesse qui distinguent celui de la femme, et par conséquent de contribuer à la perfection des productions de l'esprit, qui consiste dans la réunion de ces qualités différentes. L'admission des femmes dans les Académies rendrait à celles-ci, suivant M. de Robespierre, un service encore plus essentiel en attachant à la fréquentation assidue des assemblées un intérêt puissant, qui rendrait à leurs travaux leur première activité, en même temps qu'elle leur prêterait des charmes jusqu'alors inconnus. » Là, l'orateur traçait un tableau propre à faire envier, selon nos Mémoires, le bonheur dont les Sociétés littéraires jouiraient dans son système. Il terminait en invitant son siècle et son pays à rendre aux femmes des priviléges aussi utiles à l'humanité que glorieux pour elles-mêmes, et en exhortant les femmes à se souvenir

Digitized by Google

« qu'elles sont les protectrices naturelles des talents, et que le ciel ne leur a point prodigué les dons qui les embellissent, pour être dans l'univers une vaine décoration, mais pour concourir au bonheur et à la gloire de la société. »

En écoutant ces galantes chimères, qui aurait pu croire que quelques années plus tard l'orateur disert qui prenait plaisir à les développer devant son auditoire académique serait devenu le chef d'une faction sanguinaire, qui couvrirait la France d'échafauds, sans respect pour la vertu, le génie, l'âge ni la beauté ?

L'année même où Robespierre était directeur, l'Académie d'Arras reçut au nombre de ses membres un officier au corps royal du génie, qui devait aussi avoir un jour sa place marquée dans l'histoire, Carnot. Le discours de réception du nouvel élu avait pour sujet le pouvoir de l'habitude. Carnot soutenait que l'habitude est la principale base de la morale universelle, c'est-à-dire de celle qui convient le mieux à tous les peuples indépendamment de leurs dogmes religieux : thèse à coup sûr très-erronée, mais parfaitement conforme aux fausses maximes qui dominaient alors la philosophie.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse des procès-verbaux de l'ancienne Société littéraire d'Arras; peut-être même trouvera-t-on que nous avons insisté trop longuement : notre excuse est l'intérêt même que cette publication nous a paru offrir par une foule de détails curieux et peu connus.

Charles Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.
Tome cinquième.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE TALLOIRES, PAR M. JULES PHILIPPE.

Quand on parcourt les bords du lac d'Annecy, dont le bassin est environné de montagnes, on découvre sur la rive orientale, au pied de la Tournette, un bourg construit en amphithéâtre, entouré de vignobles et embelli par des jardins qui se prolongent jusque dans l'eau. Abrité du nord par le roc de Chères, ce petit territoire jouit d'une température privilégiée ; les fleurs y devancent le printemps, des fruits abondants y mûrissent, et cette oasis méridionale cause une surprise d'autant plus grande, qu'on la voit entourée de sapins, de pâturages alpestres, surmontée de cascades qui tombent des rochers, et couronnée de cimes où la neige se maintient pendant sept mois de l'année. Le bourg provençal enchâssé dans ce paysage du Nord n'est pas moins curieux que ses cultures. Il est rempli de vieilles constructions d'un caractère tout particulier ; des tours tronçonnées, les restes d'une église romane, des bâtiments claustraux de différents âges, sont épars sur le rivage. On y déchiffre même des inscriptions romaines, parmi lesquelles une fort singulière, qui constate la construction, par Caïus Blæsius, d'une horloge avec son édifice et sa balustrade, destinée au public et confiée aux soins d'un esclave spécial. Tel est l'aspect du village de Talloires, que rendit autrefois célèbre un monastère plusieurs fois réformé, parce que, sans doute, la douceur du climat et la générosité du terroir prédisposaient les religieux à s'abandonner aux faciles disciplines de l'abbaye de Thélème.

Le tome V des *Mémoires de la Société savoisienne* contient une intéressante *Notice* sur cet établissement, par M. Jules Philippe, auteur d'un ouvrage piquant sur les environs d'Annecy, et d'une foule de travaux très-variés consacrés à l'illustration de cet arrondissement.

On n'avait, il y a quelques années, que des renseignements incomplets sur l'abbaye de Talloires, dont les archives avaient été dispersées ; cependant, j'avais lu une Notice assez détaillée

Digitized by Google

et solidement justifiée, publiée en 1779, dans un petit volume populaire, le *Calendrier de la Savoie;* mais l'exemplaire probablement unique de cet almanach, mentionné par Grillet en 1807, était resté chez M. le maire de Talloires, à qui j'en ai dû la communication. Si je mentionne cet ancien travail du chanoine David, d'Annecy, c'est surtout parce qu'il a été rédigé à l'aide des archives des bénédictins, et qu'il concorde de tous points avec les indications rassemblées tout récemment par M. Jules Philippe, servi par d'heureuses circonstances. En 1853, en effet, l'Association florimontane d'Annecy retrouva quelques documents pieusement dérobés au vandalisme révolutionnaire; plus tard, M. Philippe a mis la main sur un inventaire à peu près complet, dressé en 1720, des titres de l'abbaye; les bulles, chartes et priviléges y sont analysés presque sans lacunes. On a même pu refaire, à l'aide des terriers, le pouillé des bénéfices et domaines de la maison, et dresser la liste des prieurs claustraux, ainsi que des abbés, tant réguliers que commendataires.

C'est probablement au neuvième siècle que des moines vinrent placer une cellule à Talloires; le fait est établi par une cession de ce territoire consentie en 879 par Boson, roi de la Bourgogne Cisjurane, en faveur de saint Philibert de Tournus : « *Concedimus, in comitatu genevensi*, CELLAM *quæ vocatur Talgeria...* » Redressant une erreur évidente de l'inventaire de 1720, qui assigne l'an 800 à la dédicace de l'église, sous Rodolphe Ier, arrivé au trône 88 ans plus tard, et qualifié de *roi d'Arles*, titre qui n'appartint qu'à Rodolphe II, M. Jules Philippe arrive à attribuer à ce dernier prince la constitution régulière du couvent, de 930 à 937. Quoi qu'il en soit, dès le début du onzième siècle les documents authentiques se succèdent avec régularité. Le plus ancien constate la donation par Rodolphe III du couvent de Talloires à Iter, abbé de Savigny, et à ses successeurs. Cette charte est approuvée par l'empereur Henri II, neveu de Rodolphe et associé au trône de son oncle en 1016. Savigny, dont il est ici question, était un établissement bénédictin situé à quelques lieues de Lyon, et placé sous le vocable de Saint-Martin.

Nous arrivons ensuite à l'acte que les chroniqueurs ont le plus souvent cité, la donation de la reine Ermengarde, femme de Rodolphe III. M. Joseph Dessaix a démontré qu'elle ne peut être antérieure à l'an 1031, attendu que Léger, évêque de Vienne, mentionné parmi les témoins, a succédé à Burchard, mort le 20 septembre de cette même année. La reine declare qu'à Talloires en Albanais elle a construit une église (*construxi ecclesiam*) en l'honneur de sainte Marie, pour les moines de Saint-Martin de Savigny. Elle leur cède

Digitized by Google

ses droits sur Doussard, Marlens, Bluffy, Verel et Ponnet, églises et dépendances; les fermes de Rampon et d'Echervinaz, la fôrêt de Chères, et le village de Charvonnex avec deux portions de ses dîmes. On a souvent considéré ce document comme l'acte d'une fondation primitive, et c'est à tort. La reine Ermengarde a doté richement l'abbaye; elle l'a reconstruite; mais la véritable fondation est antérieure. Dans un des jardins attenant au monastère et voisins de la maison où naquit en 1748 l'illustre chimiste Berthollet, j'ai examiné sous des touffes de lierre le fût tronçonné d'un pilier byzantin, qui est probablement le dernier débris de l'église érigée par la reine Ermengarde.

Incorporé à Savigny, Talloires hébergea vingt moines, administrés par un prieur, et fut soumis à la règle de Saint-Benoît. Pascal II, en 1107, Calixte II, en 1123, confirmèrent cette institution, ainsi qu'Eugène III, en 1145. Cette bulle nous apprend qu'en 1107 Guido, évêque de Genève, qui donna aux bénédictins les revenus de soixante églises de son diocèse, avait cédé à Talloires toutes celles d'Annecy, et qu'Ardutius donna celles de Vieugy et d'Alex au même établissement, qui possédait déjà les églises de Thônes, de Serraval, Faucemagne, Chevalines, Montmin, Menthon, Annecy-le-Vieux, Lullier, Archamps et Collonges, avec leurs dépendances.

Au siècle suivant, les comtes de Genève et les comtes de Savoie accrurent ces richesses. Alors Talloires absorba Sévrier, puis Faucemagne, opulent prieuré, doté d'immunités étendues. A la fin du quatorzième siècle, Amédée VIII consacra cette haute fortune, qui valut à Talloires d'être détaché de Savigny et érigé en commende par Jean Alarmet, ce pâtre savoyard qui gouverna l'Eglise et présida le concile de Constance sous le titre de cardinal de Brogny. M. Scribe l'a affublé, dans l'opéra de la *Juive*, d'une légende qui n'a pas trouvé faveur chez les compatriotes de ce grave prélat. Le cardinal s'étant adjugé la provision des bénéfices qu'il avait séparés, il trouva bon d'y réunir le prieuré de Saint-Jorioz, et il ouvrit la dynastie des commendataires, parmi lesquels on verra figurer Jacques de Savoie, Claude de Granier, Charles de la Tour, César de Perron et Eugène-Maurice de Savoie. Ce dernier *abbé* devint ensuite colonel général des Suisses; il épousa Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et fut le père du prince Eugène.

C'est la période brillante de notre couvent; elle le devint même un peu trop, si l'on s'en rapporte à d'incontestables autorités : « La discipline y avoit été fleurissante, écrit l'évêque Auguste de Sales, mais la négligence des commendataires fut cause de la cheute, et

Digitized by Google

que l'argent de la religion fust réduict en ordure. » On essaya de réprimer ces abus en 1563, et l'on confia le prieuré commendataire à un gentilhomme du pays, qui débuta par aller recevoir les ordres à Rome, d'où il revint s'installer à Talloires, à la joie de ses administrés; car Claude de Grenier était de bonne naissance et n'avait pas dix-sept ans. Alors s'ouvrit entre ce réformateur imberbe et ses religieux une lutte terrible : il réprima, il exigea, et fut menacé; on aposta de faux témoins pour l'accuser d'hérésie; on tenta de le compromettre en faisant au couvent des orgies scandaleuses; on parodia publiquement les sacrements et les mystères; on ameuta le peuple en sonnant le tocsin, et plus d'une fois le prieur eût été massacré s'il n'eût trouvé un asile. Il persévéra pourtant; seul, contre tous, il combattit quinze ans sans être victorieux ni vaincu; après quoi, il prit possession de l'évêché de Genève.

Il fallait vraiment que ces moines eussent bien mauvaise volonté; car l'ascétisme de leur supérieur était fort supportable, si l'on en juge d'après les articles culinaires du *coutumier* qu'il les força de subir en 1568, et où l'ordonnance des repas se trouve limitée à six services, comprenant les viandes de toute sorte, les onglons et oreilles de porc, la volaille, les gelées réduites préparées à la chair de poule, les sauces, les truites frites ou courbouillonnées *in vino albo*, le nectar, *seu vinum hypocraticum*, le vin chaud, et autres repues franches. C'est ainsi que gémissait Talloires sous le joug intolérable des réformes, et c'est là qu'il faudrait placer Ripaille, qui a totalement usurpé sa réputation. Nous voilà bien loin de l'ascétisme des âges primitifs, où cette abbaye avait ajouté trois héros à la *Légende dorée :* saint Germain, précepteur de saint Bernard de Menthon, en 969; saint Rulph, qui vivait en 1018; et saint Jorioz, mort en 1107.

C'est saint François de Sales, qui, délégué du pape et du duc de Savoie, eut l'honneur de réformer sérieusement Talloires, et ce n'est pas un des moindres épisodes de cette existence si bien remplie. Mais, après sa mort, des procès, des divisions acharnées amenèrent de nouveaux relâchements, constatés au dix-huitième siècle par les lettres de l'évêque Biord. Placé alors sous la dépendance exclusive du saint siége, investi de droits justiciers sur ses domaines, et livré à une série d'intrigues, Talloires, qui avait ses fourches patibulaires, et qui, au temps de ses plus grands désordres, avait brûlé vifs ou rompu des hérétiques et des sorciers (un Antoine de Charrière, entre autres, condamné à subir la mutilation de ses membres et la mort, *infligés avec modération*), Talloires, dis-je, offrait, à la fin de l'ancien régime le spectacle d'une institution féodale dégénérée, disputant

Digitized by Google

ses priviléges aux autorités séculières, et jouant son reste dans l'abus de l'arbitraire et des grossiers plaisirs.

M. Jules Philippe retrace, pièces en main, ces dernières phases de l'abbaye, et son récit curieux nous montre en plein siècle philosophique, à quelques lieues de Ferney, une colonie posthume du moyen âge comme il n'en existait plus en France, et comme on n'en pouvait signaler en terre française que sur les domaines des ducs de Savoie. Sept chartes reproduites *in extenso* accompagnent cette piquante Notice, et le consciencieux historien a publié à la suite l'*Inventaire historique et chronologique des chartes du monastère*, dressé en 1720, document inédit et fort précieux qui remplit 185 pages in-8°.

La seconde moitié du volume est consacrée à la suite des pièces inédites que publie, divisées par décades, M. le colonel Dufour. Le fascicule du présent numéro concerne exclusivement la ville de Chambéry ainsi que son histoire féodale et civile, à partir de 1232, époque où Berlion de Chambéry vendit et céda le bourg au comte Thomas de Savoie, jusqu'à 1423, date d'un règlement fort détaillé et très-curieux relatif à l'ordre que l'on doit observer ainsi que les mesures de sauvetage à adopter dans les cas d'incendie. J'ai eu déjà l'occasion de rendre compte de cette utile publication et d'appeler la bienveillante attention du Comité sur le zèle persévérant ainsi que sur les publications recommandables de la *Société savoisienne*.

FRANCIS WEY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN.

Tome XII, Limoges, 1863, in-8°.

Le tome XII, dont nous avons à vous rendre compte, ne donnera pas lieu de notre part à une longue analyse. Si l'on met de côté deux longues et savantes *Notices* de MM. Maurice Ardant et Ferdinand de Lasteyrie, *Sur les émailleurs limousins* et *Sur les origines de l'émaillerie limousine*, dont l'examen revient de droit à la section d'archéologie ; — une autre *Notice* de M. Pérathon *Sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, qui peut être rangée dans la même catégorie; des fragments du *Nobiliaire limousin*, où nous remarquons surtout les articles *Chabannes*, *Comborn* et *Cosnac*, il ne reste guère à vous signaler qu'une Monographie étendue et savante, *Saint-Martial de Limoges*, par M. l'abbé Roy-Pierrefitte, qui tient à la fois de l'archéologie par la description des bâtiments, aujourd'hui détruits, de l'église et de l'abbaye; de l'histoire par les développements auxquels l'auteur se livre sur les priviléges de l'abbé, sur les bénéfices dont il était en possession de nommer les titulaires, et qui ne s'étendaient pas à moins de seize diocèses; sur les nombreuses confréries d'arts et métiers qu'abritait l'enceinte du monastère, enfin, par la série chronologique des abbés, depuis saint Martial, dont l'apostolat a donné lieu à une dissertation érudite de l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges, jusqu'à Jean VI de Maussac, qui, par la pompe déployée lors de sa prise de possession, le 6 mai 1785, et lors du *Te Deum* en action de grâces de la réunion des états généraux, en présence de l'intendant de la province, du grand sénéchal, du présidial en robes rouges, du corps de ville en robes et en chaperons, enfin de la bourgeoisie en armes, semblait vouloir jeter un dernier éclat sur tout un ordre de choses voué à une destruction prochaine.

« Bientôt, dit M. l'abbé Roy-Pierrefitte, non-seulement on allait demander aux églises leurs vases sacrés et leurs cloches, mais on allait en fermer les portes, vendre aux enchères leurs matériaux, et traquer, au nom de la liberté, comme fanatique et suspect, jusque dans le sanctuaire de la famille, quiconque y garderait l'image de cette croix de bois qui sauva le monde et qui fit connaître à la terre les véritables vertus religieuses et sociales. »

On sait que, pour perpétuer un nom cher aux Limousins, et pour

Digitized by Google

rappeler le souvenir de l'antique abbaye de Saint-Martial, une église nouvelle bâtie en 1853 sous le patronage et le vocable de *Saint-Martial-Saint-Bernard*, à six kilomètres de Limoges, sur la route d'Angoulême, fut, trois ans après, l'objet d'une consécration solennelle qui, avec l'évêque de Tulle, évêché formé d'un démembrement de celui de Limoges, réunit les évêques d'Angoulême et de Poitiers, dont les églises reconnaissent saint Martial pour leur fondateur.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Vol. XXXV et XXXVI, Reims, 1863, in-8°.

Le XXXVe volume des *Travaux de l'Académie impériale de Reims* contient la suite et la fin de la *Correspondance du duc de Mayenne*, dont la publication, commencée dans les tomes XXIX et XXXIII, a déjà été de ma part l'objet de deux rapports insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéros de juin 1862 et octobre 1863. Cette dernière partie, embrassant les mois d'avril et de mai 1591, est principalement relative à la troisième campagne du roi de Navarre dans l'Ile-de-France et en Picardie, à la prise de Chartres, à une tentative avortée sur la Fère. Le chef de la Ligue n'y dissimule qu'à demi ses embarras et les espérances que le parti contraire fondait « sur l'ardeur, valeur, courage, diligence et jeunesse de son chef. » On aime à le voir rappeler, dans deux lettres à MM. de Villeroi et de Longueville, l'accord fait entre lui et le roi de Navarre, « en faveur des femmes et des laboureurs, » et insister sur l'observation de cet accord, qui avait pour but d'adoucir, au moins en faveur des faibles, les rigueurs de la guerre civile.

Il est aussi question d'une assemblée des états indiquée successivement à Sens et à Reims, et pour laquelle Mayenne avait déjà préparé des *Articles et Mémoires* qui renferment des aveux assez piquants. Il y reconnaît les fautes commises par le parti des catholiques, en indiquant comme principal remède la nécessité de se serrer autour du chef choisi par l'Union.

« Par serment et protestation solennelle nous avons recogneu Monseigneur le duc de Mayenne pour nostre chef, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, représentant la mesme personne d'un légitime roy et avec tel pouvoir, *hormis le nom*, comme à la vérité il est très certain que nous, estants nez soubs la monarchie et ayant à combattre ung prince qui en usurpe faulcement le titre, nous ne pouvons subsister et moins vaincre que soubz les enseignes et gouverneurs d'un chef qui soit en esgalle authorité et prééminence : un souveraing en l'Eglise et en un royaulme, mesmes en celluy de France, n'estant moins nécessaire que la teste au cors humain, sans laquelle il n'est qu'un tronc sans vie et sans respiration..... »

Digitized by Google

« Sera mondict seigneur très humblement supplié et requis de vouloir continuer le soing qu'il luy a pleu de prendre du général, ne se point ennuyer des fatigues et travaux, et de s'asseurer du service et assistance et de la disposition des volontez des catholiques, qui luy tesmoigneront par tous bons effectz à l'advenir qu'ilz ne respirent que ses commandementz, recognoissent l'obligation qu'ilz luy ont de leur conservation, avec beaucoup de regret du peu d'ordre et d'intelligence qui esté parmy eulx, estans bien résoluz de se comporter cy après en son endroict avec telle submission et révérence qu'il en demourra très satisfaict. »

Cette quasi-royauté de Mayenne avait aussi à ménager l'appui des puissances étrangères. Au premier rang figurait la cour de Rome, près de laquelle il avait des envoyés tels que le commandeur de Dion et le célèbre Desportes, abbé de Tiron. Il écrivait à l'un d'eux :

« Je m'aperçois bien par vos lettres que l'on continue d'esplucher de fort près mes actions et contenances. Je vous ay desja satisfaict pour le regard du mauvais mesnage dont je suis accusé; et, quant aux voluptés et plaisirs, je vous diray que je suis homme infirme et imparfaict; mais, quand bien j'aurois envie de mal faire, je n'en ay pas le loisir, et j'appelle à témoin ceux qui me fréquentent ordinairement comme j'employe les heures. » C'est un sujet sur lequel il revient fréquemment. « J'accompagneray ces premières plainctes d'une seconde, qui me regarde en particullier, et dont je désire que nostre Sainct Père soit informé par vous, et qu'il luy plaise m'excuser si la fréquence des calomnies me jecte hors des bornes de mon naturel et de ma patience accoustumée... Les personnes de mon rang et qualité endurent mal voluntiers d'être offencez en leur honneur, et j'en suis, pour mon regard, si jaloux, que je consentirois plustost à la perte de ma vye qu'à la diminution, pour petite qu'elle feust, de la réputation que j'ay acquise au pris de mon sang, et qui ne me peult être controversée par qui que ce soit, que je ne m'en pleigne de telle façon que toute la chrestienté jugera le tort qui m'est faict en cella. Je ne diray point, encores qu'il fault qu'on l'advoue, qu'après Dieu seul, en France, j'ay relevé les catholiques, et que sans moy ceste couronne ne seroit par aventure moins hors de l'obéissance de l'Eglise et du Sainct Siége que l'Angleterre et l'Ecosse, et, si je ne me feusse opposé aux desseings et violences des princes qui prétendoient faire le changement de la religion, il y a longtemps qu'ils en feussent venuz à bout. Je n'y ay seullement prodigué mes moyens et ceulx de mes amiz, mais ma

Digitized by Google

santé et ma vye, m'estant aussy retranché de tous plaisirs, du repos et des commoditez depuys tant d'années, dont ces messieurs qui parlent si licentieusement de moy n'en vouldroient pas jeusner un seul jour. »

Ce langage, bien qu'un peu avantageux, ne manque pas d'une certaine dignité. On voit aussi Mayenne, sur la question de la nomination aux bénéfices, défendre les droits du souverain contre le pape avec une indépendance d'autant plus méritoire qu'il avait grand intérêt à ménager la cour de Rome, dont l'appui moral et matériel lui était si nécessaire : « Je vous ay escript assez librement par forme de plaincte du pied que nostre Sainct Père prend en la provision des bénéfices consistoriaux; mais je vous diray franchement que je suis si jaloux de conserver mon authorité sur les nominations ou recommandations, et en suis tellement requis des parlements de toute la France, que je ne puys souffrir qu'il y soit rien altéré. J'y suis obligé par serment solempnel que j'ay juré au parlement, lorsque mes lettres de lieutenant général y ont été vérifiées, et responsable en mon honneur des contraventions qui s'y feroient. C'est pourquoy vous y debvriez roidir et en tout ce qui regardera généralement la dignité de ceste couronne, n'estant raisonnable pour ses afflictions qu'elle reçoive aucune diminution de ses priviléges. »

La correspondance de Mayenne se termine par les lettres qu'il adresse à l'Empereur et aux princes d'Allemagne, en les adjurant, si le roi de Navarre s'assure de l'appui des potentats et peuples hérétiques, de s'unir, pour la défense du catholicisme, à lui, « qui a eu cet honneur d'estre choisy et esleu lieutenant général de l'Estat et couronne royale, attendant que, par une convocation des trois ordres, Dieu leur ayt faict la grâce de procéder à l'eslection d'ung roy catholique, imitateur du sainct zèle de ses prédécesseurs. »

Une table des matières avec sommaires est jointe à cette utile publication qui, nous le répétons, sans réhabiliter la Ligue et son chef, permettra au moins de contrôler certaines parties de la vie et de la correspondance d'Henri IV, en montrant que le courage et le patriotisme n'étaient pas les attributs exclusifs du parti vainqueur.

Nous trouvons dans le même volume un article intitulé : *Papiers provenant de J.-B. Colbert*, et récemment acquis par la Bibliothèque impériale et par la bibliothèque de Reims. M. Charles Loriquet y analyse, avant de les donner *in extenso*, une partie de ces pièces, qui se rapportent presque toutes à l'année 1681, et peuvent, dit-il, se diviser en quatre chapitres :

Digitized by Google

1° Affaires personnelles de J.-B. Colbert;
2° Affaires traitées par J.-B. Colbert au nom du roi;
3° Papiers relatifs aux frères de Colbert;
4° Papiers relatifs aux enfants de Colbert.

Bien que notre collègue M. Clément, chargé de la publication des *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, ait dû retrouver au moins une partie des documents dont il s'agit à la Bibliothèque impériale, nous lui recommandons, s'il ne les connaît déjà, l'analyse de M. Loriquet et les textes qu'il trouvera dans le XXXVe volume des *Travaux de l'Académie de Reims*. Nous nous bornerons, quant à nous, à quelques mentions qui donneront une idée du genre d'intérêt que ces pièces peuvent présenter.

Les nos 6 et 7, p. 223, nous font connaître les maisons que Colbert possédait à Paris.

Le n° 12, p. 224, nous fait voir le même Colbert, ainsi que sa femme et son fils Seignelay, signant avec Charles Le Brun au contrat de mariage de Joseph Yvart, peintre ordinaire du roi, commis à la garde et distribution des dessins de tapisserie de l'hôtel royal des Gobelins, témoignage notable de l'intérêt que le grand ministre et le grand artiste prenaient à cet établissement destiné à honorer la France.

La pièce n° 32 est relative à la dot des filles de Colbert. M. Loriquet, s'appuyant tant sur les documents qu'il analyse que sur une lettre adressée au conseil de ville de Reims, et publiée par M. L. Pâris, établit : 1° que la dot des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers fut bien de 400,000 livres, comme le dit M. P. Clément, mais que les dons du roi entrèrent dans cette somme pour plus de moitié ; 2° que celle de la duchesse de Mortemart fut beaucoup plus considérable, et que le roi y contribua encore pour *un million de livres*, « laquelle somme, porte un brevet du 13 février 1679, Sa Majesté veult estre remise entre les mains du Sr Colbert, père de ladite demoiselle, pour estre par lui employée en achapt des terres de ladite maison de Mortemart, ou autres terres ou rentes que ledit Sr Colbert trouvera à propos, sur lesquelles la dignité de duché et pairie se trouvera établie ou sera transférée. »

Le XXXVIe volume est rempli en grande partie par une lecture de M. Ch. Givelet, intitulée : *Visite aux anciennes maisons de Reims, à l'occasion du Congrès archéologique, en juillet* 1861. Ce morceau, dont l'intérêt local est incontestable, rentre, du reste, comme son titre l'indique, dans le domaine de notre section d'archéologie; mais nous y relevons une légende qui a motivé au sein de l'Académie une digression historique et philologique,

Digitized by Google

Parmi ces vieilles rues de la cité champenoise que l'auteur nous décrit, il en est une que le peuple appelle la rue des *Quatre-Chats-Grignants*. Elle doit ce nom à une sculpture qui décore l'une de ses maisons. Suivant la tradition, ce bâtiment fit jadis partie d'une ferme appartenant à l'abbaye de Saint-Remi. A une époque qu'il est impossible de déterminer, un viol y fut commis : le coupable fut arrêté, et condamné par les échevins du ban Saint-Remi à être brûlé vif dans une cage de fer. L'arrêt ordonnait qu'avec lui seraient enfermés quatre chats. La fureur de ces animaux exposés aux flammes devait ajouter de nouvelles tortures au supplice du feu. En mémoire de cette terrible exécution, les quatre chats bourreaux et victimes furent représentés sur la façade du bâtiment dont il s'agit. M. Loriquet, dont l'éducation variée suffit à toutes les tâches, en a pris occasion pour ouvrir une petite discussion philologique sur les mots *grigner*, *grincer*, *grimacer*, et même *rechigner*. Il y établit d'une manière satisfaisante que les deux premiers mots ont une étymologie et une signification communes. Ce point démontré, il suffisait peut-être de renvoyer, ce qu'il ne fait pas, à l'italien *grignare* et *digrignare*, qui ont le même sens, sans s'égarer sur les traces dangereuses de Ménage, qui donne pour racine à *grincer* le mot de basse latinité *ringo*, dérivé pour lui du grec βρυχω, « et dont j'ai essayé, dit M. Loriquet, de perfectionner l'invention en poussant jusqu'à ρεω. » Nous ne trouvons pas heureux ce perfectionnement, et nous nous hâtons de passer à un sujet moins scabreux.

La *Rose*, *étude historique*, *physiologique*, *horticole et entomologique*, par M. Th. Jullien. L'auteur aurait pu ajouter à ces épithètes celle d'*anacréontique*, qui caractérise la forme du morceau, et aussi l'écueil du sujet. Mais pardonnons à M. Jullien d'avoir sacrifié aux grâces en pareille matière, et de nous faire parcourir par un sentier semé de fleurs l'histoire de la rose à travers le temps et l'espace. Il n'oublie ni ses origines mythologiques ni le rôle qu'elle a joué dans l'antiquité et dans l'Orient. Nous sommes seulement surpris de chercher vainement, au milieu de tant d'agréables anecdotes, celle d'Héliogabale étouffant les sénateurs sous une pluie de roses, laquelle, à coup sûr, se rattachait intimement au sujet.

Venant aux temps modernes, M. Jullien rappelle la *Guerre des Deux-Roses* en Angleterre, la présentation des roses au parlement de Paris, les Jeux floraux de Clémence Isaure, la Rosière de Salency; il n'a garde d'omettre le miracle des roses, par sainte Elisabeth de Hongrie ; enfin il consacre d'assez longs développements à un point moins connu, et sur lequel une circonstance récente a ramené l'at-

Digitized by Google

tention, la *Rose d'or* ou la *Rose des papes*. Voici ce qu'il nous apprend à cet égard :

Dans l'origine, les souverains pontifes, après avoir béni, pendant la messe du quatrième dimanche de carême, dans l'église dite de la Sainte-Croix en Jérusalem, une rose simple en or, la portaient processionnellement dans la ville, accompagnés du clergé romain, puis ils en faisaient exclusivement don au préfet de Rome.

Mais, pendant que les papes résidèrent à Avignon, au lieu d'envoyer la rose aussi loin, ils prirent l'habitude de la donner, après avoir pris l'avis du sacré collége, au personnage le plus illustre et le plus digne de ce témoignage d'affection, qui, le dimanche de *Lætare*, assistait à la cérémonie de la bénédiction. Ils continuèrent de suivre cet usage après leur retour à Rome, parce que les préfets, qui leur étaient peu favorables, paraissaient rarement aux fêtes pontificales.

Enfin, s'il ne se trouvait à Rome personne en position d'obtenir la rose, elle était envoyée à quelque prince ou princesse en faveur par un nonce ou par un ablégat apostolique.

Une liste synoptique des papes donateurs, de l'époque des dons et des noms des donataires, présentée par M. Jullien, donne lieu de sa part aux observations suivantes :

« Le souvenir le plus ancien qui ait été conservé d'une rose d'or donnée à un autre personnage qu'un préfet de Rome se rattache au pontificat d'Urbain II (1088), et nous sommes heureux de voir que cette exception est faite en faveur d'un Français, Foulques, comte d'Angers, qui, après avoir accompagné le pape au célèbre concile de Clermont en 1095, reçut l'année suivante des mains du même pontife, à Tours, et dans le sanctuaire même du bienheureux saint Martin, ce témoignage de haute estime. »

« Enfin, dit l'auteur en terminant, il nous reste encore un nom à inscrire sur cette liste ; mais celui-ci, cher à la patrie, cher à tous les cœurs généreux, n'a rien à envier à ceux qui le précèdent. Si les dons qu'Elisabeth de Hongrie portait à l'infortune se changèrent en roses dans les plis de son manteau, les roses que Pie IX offrit à notre impératrice, en touchant le sol de la France, se métamorphosèrent en diadème pour couronner la charité. »

Le reste du volume est rempli par des détails que j'appellerai domestiques sur les actes intérieurs de l'Académie. Ce sont :

Le *Discours d'ouverture de la séance publique du* 31 *juillet* 1862, prononcé par M. Robillard, président annuel ; — le *Compte rendu des travaux de l'année* 1861-1862, par l'infatigable M. Ch. Loriquet,

Digitized by Google

secrétaire général ; — le *Rapport sur les concours*, par M. Leseur, membre titulaire, etc., etc., morceaux qui ne sont pas susceptibles d'analyse, bien qu'ils servent à résumer les travaux d'une des Sociétés savantes les plus laborieuses de nos départements.

E.-J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, A TOULOUSE.

Tome VII, 7e et 8e livraison; tome VIII, 1re, 2e et 3e livraison. 1860-1362.

M. le colonel Gleizes a donné une Notice sur Rieux (Haute-Garonne), en se servant des notes prises par lui dans les archives de cette ville, dépôt oublié depuis longtemps, et qui a dû être classé récemment. — Rieux, capitale du petit pays de Volvestre, devint le siége d'un évêché au commencement du quatorzième siècle, et fut l'un des diocèses établis par le pape Jean XXII, lorsqu'il jugea à propos de remanier les circonscriptions de quelques évêchés du Midi qui remontaient aux divisions civiles de l'époque gallo-romaine. Le pape, dans cette circonstance, se fondait sur la trop grande étendue des anciens évêchés, sur l'accroissement considérable de la population, quelquefois même sur la mauvaise administration de certains prélats, qui disposaient des biens épiscopaux comme de leurs patrimoines. M. le colonel Gleizes, après avoir fait un résumé de l'histoire de Rieux au double point de vue religieux et civil, donne quelques détails intéressants sur les anciennes coutumes de cette localité.

M. le lieutenant-colonel de Chanal s'est attaché à présenter une étude sur la famille de Vic, particulièrement sur Méry de Vic, président au parlement de Toulouse; sur Dominique de Vic, appelé d'abord le capitaine Sarred, du nom de sa mère; et sur le fils de celui-ci qui devint archevêque d'Auch. M. de Chanal a puisé les éléments de son travail à la Bibliothèque impériale, dans le *fonds de Béthune*; là il a recueilli des lettres de Dominique et de Méry de Vic, dont il donne des extraits, et qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des dix dernières années du seizième siècle : il rappelle les souvenirs héraldiques de la maison de Vic, qui se trouvent encore au château d'Ermenonville, sur des vitraux à Auch, et sur une chasuble conservée à Coire, dans le trésor de la cathédrale. Il serait peut-être a désirer que M. de Chanal publiât *in extenso* ces lettres; il y aurait un volume curieux à faire avec ces documents, et le travail dont l'entretiens en ce moment le Comité en serait naturellement la préface.

L'histoire de la ville de Castel-Sarrasin a été abordée par M. l'abbé

Digitized by Google

Carrière : malgré son nom, qui semblerait un souvenir de la domination musulmane dans le midi de la France, Castel-Sarrasin, *Castrum Cerrutium*, au milieu du neuvième siècle, était un fief dont le seigneur, *Astanovus*, disposait en faveur de l'abbaye de Moissac pour y établir un prieuré. Cet établissement portait le nom de *Bonna Vallis*; son histoire est complétement perdue. A dater de l'an 847, il faut sauter jusqu'à 1162 pour retrouver un acte qui mentionne *Castrum Cerrutium* : à cette époque, il n'est plus question du prieuré; Castel-Sarrasin avait une église paroissiale relevant de Moissac : au treizième siècle paraissent ses consuls; au seizième siècle, son nom figure fréquemment à l'occasion des guerres civiles; en 1595, elle reçut une partie du parlement de Toulouse, composée de ligueurs modérés qui voulaient se soustraire aux menées séditieuses de M. de Joyeuse.

J'arrive maintenant aux travaux de M. Victor Fons, un des membres les plus laborieux de la *Société archéologique du midi de la France*. Dans les fascicules que j'ai eus sous les yeux, on lit trois Mémoires dus à son zèle infatigable; je ne parle ici que de ce qui touche à l'histoire, car nos collègues de la section d'archéologie auront également à apprécier ses travaux.

Commençons d'abord par signaler les *Statuts inédits de l'ancienne confrérie de Saint-Jacques de Muret*. Il s'agit là d'une réunion pieuse de bourgeois, remontant peut-être au commencement du treizième siècle ou à la fin du douzième, mais certainement antérieure au commencement du quatorzième. M. Fons en donne les statuts d'après une copie notariée faite en 1521 par un notaire de Muret; ces statuts auraient été approuvés par un comte de Comminges du nom de Bernard.—Signalons ensuite un *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*.

Saint-Germier, évêque de Toulouse, d'après la légende, aurait reçu en don du roi Clovis un lieu appelé *Dux*, où il fonda un prieuré dans lequel il reposa après sa mort. M. Fons place ce lieu dans une partie du quartier de Saint-Germier-le-Vieux, au point d'intersection du chemin d'Ox à Seysses, ancienne voie romaine, et de celui de Muret à Lamasquère. Il y avait déjà plusieurs siècles, en 1669, que l'antique oratoire de Saint-Germier-le-Vieux avait été remplacé par l'église de Saint-Germier-lès-Muret; un procès-verbal de 1407 établit que les reliques du fondateur avaient été transportées dans la nouvelle église : plus tard elles furent déposées à Saint-Jacques de Muret, probablement lorsque l'on jugea prudent de mettre en sûreté dans la ville tout ce qui pouvait être pillé ou profané par les routiers.

Digitized by Google

Le prieuré de Saint-Germier, l'un des plus riches bénéfices de l'évêché de Toulouse, fut convoité par le chapitre de la cathédrale, qui cherchait à compenser les pertes subies pendant les guerres du seizième siècle; en 1592, le pape unissait Saint-Germier à la mense capitulaire, enlevant ainsi ce prieuré à l'abbaye de Lézat, qui dut se contenter, après un long procès terminé en 1671, d'une redevance annuelle de 120 livres. — Le prieuré de Saint-Jacques de Muret de temps immémorial appartenait au chapitre de Toulouse.

Le dernier mémoire de M. Victor Fons a pour titre : les *États de Comminges*. C'est une bonne étude de la représentation nationale dans une petite province. La réunion des trois états de Comminges n'était pas bien nombreuse : elle se composait de deux évêques, de trois barons, de cinq à dix gentilshommes, suivant les époques ; de douze membres du tiers état, des syndics du clergé, de la noblesse et du tiers, du juge en chef de Comminges, et du procureur du roi, en tout vingt-cinq ou trente membres. — Les attributions des états étaient à peu près exclusivement le vote et la répartition des impôts.

Les états de Comminges, dont l'origine paraît remonter au moins vers le milieu du quinzième siècle, furent suspendus dans le premier quart du dix-septième, par suite de l'établissement en Guyenne d'une catégorie de fonctionnaires qui, par le fait, les rendaient inutiles : je veux parler des *élus*, chargés du détail des impositions et du soin d'en faire l'assiette dans les paroisses. A dater de 1668, les états de Comminges, convoqués très-irrégulièrement depuis 1621, cessèrent de se réunir, malgré les plaintes réitérées des intéressés : leur dernière session eut lieu en 1789, lorsqu'il s'agit de nommer les députés aux états généraux.

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité,

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Tome VI, 1re livraison, 1862.

Les matières dont s'occupe la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or appartiennent généralement à l'archéologie plutôt qu'à l'histoire proprement dite. On peut en juger par le compte rendu de ses travaux du 1er juillet 1860 au 1er juillet 1861, qui nous a été donné dans cette livraison par son secrétaire, M. Mignard, et qui lui a fourni l'occasion d'entrer dans de nouveaux développements sur la question aujourd'hui tant controversée d'Alise et d'Alaise.

Nous nous bornerons donc à signaler à l'attention de la section, comme étant de sa compétence, la partie historique de deux Notices sur les *Origines de la famille Berbisey* et sur le *Clos de Vougeot.*

Un remarquable dessin offert à la commission par M. Legay, artiste distingué établi à Dijon, et représentant la maison n° 19 de la rue Berbisey, construite et habitée par la famille du président Berbisey, a inspiré à MM. Jules d'Arbaumont et Rossignol la pensée de rechercher les origines de cette maison, et en même temps celles d'une famille, dont le premier auteur connu, Perrenot Berbisey, vivait à la fin du quatorzième siècle, qui avait, pendant près de trois cents ans, rempli d'importantes fonctions de magistrature et tenu un rang élevé dans la province de Bourgogne, et qui s'éteignit au milieu du siècle dernier en la personne du plus éminent de ses membres, du premier président Jean de Berbisey.

Le clos de Vougeot est plus renommé par les produits de son terroir que par ses souvenirs historiques ou archéologiques. C'est à ce dernier point de vue que MM. J. d'Arbaumont et Foisset l'ont étudié, voulant sans doute ajouter un intérêt d'une autre nature à celui qui s'attache depuis longtemps déjà à ce quadrilatère fameux, où, comme ils le disent, le soleil fait mûrir les premiers vins de l'Europe.

Huit journaux de terres incultes dans le finage de Gilly, cédés par quatre bienfaiteurs obscurs aux frères du nouveau monastère de Sainte-Marie au commencement du douzième siècle, ont été les premiers éléments du clos Vougeot. Vers le même temps, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs de Gilly, abandonnèrent au monastère naissant quatre journaux de friches attenant aux

Digitized by Google

huit premiers, moyennant une rente annuelle de *dix sols* et un muid de vin pour la dîme à percevoir sur ces douze journaux, qui devaient être plantés en vignes. Le vignoble primitif ne tarda pas à s'étendre par des donations ou des acquisitions successives. Deux papes illustres, Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1199, avaient pris sous leur protection les biens de l'abbaye de Cîteaux, et particulièrement le cellier de Vougeot et ses dépendances, *cellarium de Vooget cum appendiiiis suis.*

Dans un acte de 1474, sous le duc Charles le Téméraire, le même cellier est déclaré lieu d'immunité et de franchise, exempt de justice séculière. Les religieux de Cîteaux obtinrent en 1485 du roi Charles VIII la confirmation des lettres qui leur assuraient ces priviléges. C'est à cette même année que se rapporte un épisode judiciaire assez curieux dont Vougeot fut le théâtre, et dont MM. J. d'Arbaumont et Foisset ont emprunté les rares détails à la collection des cartulaires des archives de la Côte-d'Or.

L'abbaye de Cîteaux ayant négligé de payer intégralement le terme du 15 août d'une rente annuelle de 400 livres qu'elle devait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, les moines de Saint-Germain, peu de jours après l'échéance, obtinrent du président de Paris un mandement de contrainte qui fut confié à un sergent au Châtelet nommé Pierre Jorrand, et à Henri de Crusy, religieux profès de Saint-Germain. Les deux émissaires, évitant de s'attaquer directement à l'abbaye de Cîteaux, se présentent devant le cellier de Vougeot, accompagnés du curé d'un village voisin et de plusieurs habitants de Nuits, de Vosne et de Mouy, et en réclament en vain l'entrée au nom de la justice. Le sergent se laisse entraîner jusqu'à briser la serrure et à rompre la porte, et pénètre avec ses compagnons dans la cour, où se trouvaient deux notaires, le procureur de l'abbaye et des marchands acquéreurs des vins du clos. Les notaires protestent contre cet acte de violence, déclarent que tous ceux qui y ont pris part et qui ont violé ce lieu de franchise ont encouru la sentence d'excommunication, et dressent procès-verbal de tout ce qui s'est passé.

En vertu des lettres de sauve-garde, qui avaient été renouvelées quelques jours avant cette scène par Charles VIII aux religieux de Cîteaux, ceux-ci obtinrent une réparation éclatante. Le 13 décembre, en présence du gouverneur et du capitaine du château de Gilly, de quelques dignitaires de l'abbaye, d'un certain nombre de simples religieux et de plusieurs habitants des villages et pays d'alentour, le procureur de Cîteaux proclama à haute voix les priviléges de

Digitized by Google

l'abbaye sans contradiction de la part de Jorrand et de Crusy. Quant aux imprudents villageois que le sergent avait compromis dans cette malheureuse affaire, ils furent admis, sur leur demande, et pour détruire les effets de l'excommunication qu'ils avaient encourue, à venir humblement crier merci à l'abbaye.

MM. J. d'Arbaumont et Foisset n'ont pas prétendu, du reste, faire une histoire complète du clos de Vougeot. Les données historiques qu'ils ont recueillies, et dont nous venons de présenter un spécimen, n'ont été pour eux qu'une simple introduction à la partie archéologique de leur Mémoire. Nous laissons à nos collègues d'une autre section du Comité le soin de rendre compte de cette deuxième partie.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN. 1863.

L'Académie impériale de Caen a publié, de 1825 à 1859, douze volumes de *Mémoires*. Depuis cette époque, elle publie régulièrement un volume chaque année. On voit par là que l'activité de cette Compagnie savante est loin de se ralentir.

Sans parler des matières archéologiques et scientifiques que contient le nouveau volume dont nous avons à rendre compte au Comité, nous y trouvons une assez grande variété de sujets d'histoire et de littérature.

Citons d'abord une série de *lettres inédites du général Dumouriez et du capitaine de vaisseau la Couldre de la Bretonnière*, publiées par M. Hippeau. Le Comité sait que M. Hippeau, ayant été mis à même d'explorer et de compulser les précieuses archives de la famille d'Harcourt, a entrepris, sous les auspices et avec l'aide des conseils généraux des cinq départements de la Normandie, la publication d'un important Recueil de documents tirés de ces archives et devant embrasser l'histoire de l'administration religieuse, civile et militaire de cette province au dix-septième et au dix-huitième siècle. Les lettres dont il s'agit, et qui se rapportent toutes aux origines et aux premiers travaux du port de Cherbourg, ont été détachées d'une correspondance fort étendue du duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, avec le général Dumouriez, commandant à Cherbourg de 1778 à 1790, et le capitaine de la Couldre de la Bretonnière, à qui appartient la gloire d'avoir fait décider le choix de l'emplacement de ce port (1).

Au moment où l'on annonçait le prochain achèvement des immenses travaux commencés en 1783, et terminés en 1858, plusieurs écrits

(1) Il ne faut pas oublier que Vauban avait déjà signalé la presqu'île du Cotentin comme devant être l'objet de préoccupations sérieuses de la part du gouvernement. « De tous les endroits du royaume, avait-il dit, où les ennemis peuvent faire descente, aucun ne leur convient mieux que cette presqu'île, où nous avons compté cinq descentes, toutes assurées pourvu que l'on s'y prenne à marée basse.... Les Anglais ont les meilleurs de leurs ports si bien situés pour de telles expéditions qu'ils semblent avoir été faits tout exprès. En moins de huit heures de temps, ils pourront, en partant de ces ports, arriver sur nos côtes. »

Digitized by Google

remarquables reportèrent l'attention publique vers les hommes qui y avaient pris part dès le principe. Une Notice intéressante de M. de Tocqueville, publiée dans l'*Histoire des villes de France* en 1849; un Mémoire lu à la Société académique de Cherbourg par M. Noël, président de cette Société en 1855; et surtout un long et substantiel article de M. Baude dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 décembre 1858 et 15 janvier 1859, rétablirent sur différents points la vérité des faits, et mirent en lumière tous les documents propres à faire rendre justice aux savants, aux ingénieurs, aux marins qui ont conçu ou exécuté une œuvre si laborieuse et si admirable. Les nouvelles pièces découvertes et recueillies par M. Hippeau sont destinées à compléter ces éclaircissements et donnent une idée de l'utilité qu'on peut tirer pour l'histoire de la Normandie de la mine féconde que la libéralité éclairée de M. le duc d'Harcourt a mise à la disposition de M. Hippeau.

M. Ch. Bataillard, dans une Notice qui se distingue par une critique très-judicieuse sur *Martial de Paris*, dit *Martial d'Auvergne* (*Martialis Arvernus*), s'est attaché plutôt à apprécier les ouvrages de cet écrivain du quinzième siècle qu'à nous fournir sur lui de nouveaux détails biographiques. Les renseignements sur sa vie sont très-peu nombreux. M. Bataillard a pu toutefois rectifier, d'après certains documents et d'après les œuvres mêmes de Martial, les erreurs commises relativement à la date de sa naissance et aux circonstances de sa mort.

Martial était en même temps procureur au parlement de Paris et notaire au Châtelet. On l'appelait *de Paris*, parce qu'il était né dans cette ville, et d'*Auvergne*, parce que sa famille était originaire de cette province. Le P. Niceron disait de Martial qu'il était l'homme de son siècle qui écrivait le mieux; que l'on remarquait dans toutes ses productions de la force, de la pénétration et une sorte d'élégance naïve qui plaît et qui atteste la pureté de son cœur.

« Ce jugement, dit M. Bataillard, a été ratifié par tous les écri-
« vains plus récents qui se sont occupés de Martial. Son style est
« généralement correct, exempt d'enflure, d'images fausses et de
« ce mauvais goût qui gâte souvent les poésies de Marot et même
« de Malherbe. Il est loin cependant de l'*élégant badinage* du pre-
« mier et de la noblesse du second. Il n'approche pas de la sensi-
« bilité de Charles d'Orléans, l'un des contemporains de sa jeunesse;
« il est trop souvent chroniqueur, trop rarement poëte. Malgré ces
« défauts néanmoins, ses poëmes étaient tellement goûtés de son
« vivant, et longtemps encore après lui, que le peuple en chantait

Digitized by Google

« des fragments en France, comme il chantait en Italie les vers de « Dante et de Pétrarque...

« Au point de vue philologique, on peut dire qu'il a devancé non« seulement son siècle mais celui qui l'a suivi. La langue qu'il a « employée se rapproche infiniment plus que celle de Marot, « d'Amyot, de Montaigne et de Rabelais de la langue fixée par les « grands écrivains du dix-septième siècle. »

M. Bataillard examine et analyse successivement les différents ouvrages de Martial qui nous sont restés :

1° L'*Amant rendu cordelier à l'observance d'amour*, poëme généralement attribué et avec raison à Martial, inférieur à ses autres écrits et portant l'empreinte de la jeunesse et de l'inexpérience. On y trouve toutefois çà et là, avec quelques détails de mœurs, des peintures naïves et gracieuses des tribulations les plus méritoires auxquelles s'exposaient les amoureux du quinzième siècle pour obtenir les faveurs de leurs maîtresses.

2° Les *Vigilles de la mort du roy Charles VII, à IX pseaumes et IX leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie du dict roy*, ouvrage de longue haleine, environ sept mille vers, qui eut dès son apparition un immense succès. Cette chronique, composée dans une forme bizarre et fort éloignée de l'élévation d'une épopée, est précieuse pour les historiens et les antiquaires, en ce qu'elle est contemporaine des faits. Tous les événements du temps de Charles VII y sont rapportés année par année depuis la naissance de ce prince, en 1402, jusqu'à sa mort, en 1461.

3° Les *Cinquante et ung arrests d'amour*, le plus célèbre des livres de Martial, où l'auteur s'est plu à entourer les démêlés amoureux des formes judiciaires, dans l'intention, assure-t-on, de familiariser ses lecteurs avec les procédures civiles et les usages de la justice et du barreau. Plusieurs chapitres rappellent les *cours d'amour*, si fort en honneur deux siècles auparavant.

4° Enfin les *Dévotes Louanges à la Vierge Marie*, poëme religieux de cinq à six mille vers, d'un mérite fort médiocre, par lequel Martial termina sa carrière littéraire, et qui offre un intérêt particulier, en ce que cette œuvre de ses vieux jours est la seule où l'on trouve en plusieurs endroits quelques renseignements sur sa vie.

Un autre auteur du moyen âge, antérieur de deux siècles à Martial, Marie de France, a été l'objet d'un Mémoire très-étendu de M. Joly, professeur à la Faculté des lettres, membre titulaire de l'Académie de Caen. On a également très-peu de renseignements sur la personne et sur la vie de Marie de France. M. Joly n'a point pré-

Digitized by Google

tendu rien ajouter à ceux qu'on a pu tirer de ses écrits ou rassembler sur son compte. Il a cherché seulement à redresser sur ce point ce qui lui a semblé erroné dans les conclusions admises jusqu'à présent, et à faire ressortir un des côtés de son œuvre. qui, à son avis, n'a pas été mis assez en lumière. Il essaye d'abord de démontrer, en discutant certaines données historiques et en s'appuyant sur certains passages des écrits de Marie de France, que, contrairement aux opinions de l'abbé de la Rue et de Roquefort, ainsi qu'à celle de M. Robert, éditeur d'un recueil de fables des douzième, treizième et quatorzième siècles, ces écrits sont moins anciens que ne le croyait ce dernier, qu'ils le sont plus que ne le pensaient les deux premiers, et qu'ils datent de la fin du douzième siècle, au plus tard du règne de Richard Cœur de Lion.

On attribue à Marie de France des *lais bretons*, ou recueil de *fables* et le *Purgatoire de saint Patrick*. De ces différents écrits, M. Joly n'a voulu étudier que les fables, et dans les fables le point de vue historique et moral. Il cherche à constater que dans la peinture des animaux et des êtres divers que l'auteur a mis en scène, dans leur langage et dans leurs actions on peut voir revivre les habitudes, les mœurs, la vie sociale de la féodalité (1). Par des comparaisons ingénieuses entre les fables de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, et celles de la Fontaine en particulier, par des citations habilement choisies, il montre ce que les changements politiques et sociaux peuvent faire d'un seul et même apologue, et comment la moralité se transforme selon les temps.

Nous signalerons dans le même volume une Notice de M. Charma, un des membres les plus actifs de l'Académie de Caen, sur Condorcet, sa vie et ses œuvres. Cette Notice, qui avait été rédigée il y a une vingtaine d'années pour le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, et qui est accompagnée de notes nombreuses et intéressantes, prouve que M. Charma a étudié avec soin tous les écrits qui ont été publiés antérieurement sur ce célèbre philosophe.

(1) « Les récits de Marie de France, dit M. Joly, portent leur date. Il n'y a « pas moyen de s'y tromper. On pourrait au besoin y retrouver toute l'histoire « du moyen âge. C'est la guerre d'abord, la guerre incessante à tous les degrés « et à tous les jours de la vie féodale; la guerre de seigneur à seigneur, de vassal « à suzerain; la guerre entre les frères; la guerre du mari contre la femme et « du père contre ses enfants. On retrouve dans ces fables le souvenir de ces « luttes impies qui ont divisé la race parricide des Plantagenets, le souvenir du « temps où Bertrand de Born chantait la poésie du combat et ses joies sau- « vages. »

Digitized by Google

Nous signalerons également un *chapitre complémentaire de l'ouvrage intitulé* : le *Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*, par M. Théry, recteur de l'Académie de Caen. « Je ne voudrais « laisser dans l'ombre, dit M. Théry, aucun des traits qui peuvent « reproduire la grande figure d'Augustin, et il m'importe de justi- « fier de tous points le titre même du livre où j'essaye de la mettre « en lumière... Tâchons donc d'établir avec quelque précision « comment Augustin concevait ses ouvrages et comment il exécu- « tait ce qu'il avait conçu. »

Tel est l'objet de ce chapitre, dans lequel M. Théry a fait preuve de beaucoup de netteté et de sagacité, et où il a su concilier une critique impartiale avec une prédilection marquée pour son auteur.

M. de Chénier, dans un *Essai historique sur le courage civil*, où il a pris pour épigraphe cette citation de Platon : Ἀνδρεία ἕξις ψυχῆς ἀκίνητος ὑπὸ φόβου, passe en revue un certain nombre d'actions remarquables, d'ailleurs très-connues, qu'il a tirées tant de l'antiquité grecque et romaine que de l'histoire moderne, et qui sont véritablement dignes de ce nom. Mais il nous paraît avoir donné une acception trop étendue à ce que nous appelons ordinairement *courage civil*, et avoir confondu sous une même dénomination des qualités ou des vertus auxquelles l'usage attribue des noms différents. C'est ainsi, par exemple, qu'il qualifie la cause qui a déterminé et guidé dans la composition de leurs ouvrages plusieurs de nos grands écrivains, Pascal dans ses *Lettres provinciales*, Boileau dans ses satires, Corneille dans ses tragédies, Molière dans ses comédies, La Fontaine dans ses fables, Mézeray dans son *Histoire de France*, Montesquieu dans son *Esprit des lois* et ses *Lettres persanes*, Bayle dans son *Dictionnaire*, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau et Voltaire dans leurs écrits philosophiques. C'est ainsi qu'il qualifie également le dévouement des médecins, qui consacrent et souvent exposent leur vie au soulagement des malades, et celui des sœurs de charité, qui sacrifient jeunesse, beauté, tous les charmes de l'existence, au pieux et saint ministère de soigner et de consoler ceux qui souffrent.

Les écrits et les actes dont il est ici question sont assurément très-méritoires; ils ne peuvent émaner que des meilleures dispositions de l'âme, de l'esprit ou du cœur, du besoin ou du désir le plus louable de servir l'humanité; mais ce n'est pas là ce que nous entendons par le *courage civil*, qui ne doit s'appliquer, selon nous, qu'à la conduite courageuse que nous pouvons tenir en tant que citoyens.

Les *Pensées et réflexions morales* de M. Sorbier, premier président de la cour impériale d'Agen, membre correspondant de l'Académie

Digitized by Google

de Caen, ne sont guère susceptibles d'analyse. C'est une suite de remarques et de considérations sur des sujets de toute sorte, qui dénote un esprit habitué à méditer sur les hommes et sur les choses.

Sous ce titre : *Deux Individualistes*, M. Bertauld s'est livré à un examen et à une appréciation développés des idées émises par Benjamin Constant et par Daunou sur la question des droits de l'homme et des limites à assigner à la souveraineté sociale. Il a indiqué et critiqué ce qu'il lui semble y avoir de défectueux ou d'exagéré dans les système de ces deux éminents publicistes, et il a cherché à jeter quelques lumières nouvelles sur ce problème si difficile et si compliqué, cause de tant d'agitations et de troubles, dont la solution, si elle était possible, contribuerait à mettre fin à nos révolutions politiques et sociales.

M. Boulatignier, conseiller d'État, membre correspondant de l'Académie de Caen, s'était trouvé l'an dernier au nombre des personnes déléguées pour représenter cette Académie au congrès des Sociétés savantes qui se réunit chaque année à Paris. Dans un discours improvisé, il avait jeté un coup d'œil rapide sur les publications administratives récentes. L'Académie a reproduit dans ses *Mémoires* un résumé de cette communication, où nous retrouvons le savoir et l'expérience qui distinguent en pareille matière le savant économiste.

Lorsque nous aurons mentionné quelques pièces de vers dues à l'inspiration de Mme Lucie Coueffin et de M. Bigot, il ne nous restera plus, pour clore cette revue sommaire des publications contenues dans ce volume, qu'à dire quelques mots de deux Notices biographiques de M. Isidore Pierre et de M. Julien Travers. La première est consacrée à M. Pierre-Boniface Thierry, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Caen, membre titulaire de l'Académie, né à Caen le 3 août 1782, mort le 23 décembre 1851. M. Thierry, chimiste distingué, avait été formé à l'école de l'illustre Vauquelin. Il faisait partie, depuis 1804, de l'Académie de Caen. On a de lui plusieurs Mémoires remarquables insérés dans diverses Revues scientifiques. Les deux derniers, publiés dans le Recueil de l'Académie de Caen ont pour sujet, l'un : le *Dégagement de la chaleur ou du feu dans les combinaisons chimiques*; l'autre : les *Faits relatifs à l'action du protochlorure d'étain sur les acides sulfureux et chlorhydriques réunis*. La seconde notice est un hommage rendu à la Mémoire de M. Louis-Edmond Gautier, également membre de l'Académie de Caen, né en 1804 et mort en 1862, dont la vie obscure et modeste

Digitized by Google

n'en a pas moins été laborieuse et utile. M. Gautier n'a publié que deux biographies, celle de Choron et celle du général Decaen. Mais il a laissé quelques ouvrages manuscrits sur la grammaire française dont M. Julien Travers a pris connaissance, et qui, à son avis, dénotent un mérite solide. C'est une des heureuses conséquences des liens de confraternité créés par les Associations scientifiques et littéraires de sauver d'un complet oubli et d'honorer des noms qui, à des titres divers, méritent, sinon la gloire et la renommée, du moins un souvenir d'estime et de reconnaissance.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Société des antiquaires de la Morinie, a Saint-Omer.

Bulletin historique.

Onzième année. Livraisons 43 à 48. Saint-Omer, imp. de Lemaire, 1862-63 ; in-8° de 208 p.

Le Bulletin historique des antiquaires de la Morinie ne saurait avoir l'importance du recueil des Mémoires de cette estimable Société savante, qui depuis plus de trente ans poursuit ses travaux avec tant de zèle et de succès. Ce Bulletin a été créé, il y a douze ans, comme un utile auxiliaire pour enregistrer les procès-verbaux des séances de la Société et pour établir des communications périodiques entre ses membres et ses nombreux correspondants. Ces procès-verbaux n'ont et ne peuvent avoir ordinairement qu'un intérêt local; on y rencontre pourtant çà et là beaucoup de petits faits archéologiques qui méritent d'être conservés et qui forment un faisceau de renseignements curieux. Ainsi, toutes les fouilles qui se font dans le département, toutes les découvertes d'antiquités qui en résultent, laissent une trace plus ou moins notable dans ce Bulletin, où se trouvent analysés les rapports, les discussions et les correspondances, qui ne doivent pas figurer dans les Mémoires des antiquaires de la Morinie. On y publie également des notices et des dissertations, que leur peu d'étendue permet d'admettre dans cette publication semestrielle, composée seulement de quelques feuilles d'impression.

On voit avec plaisir dans les procès-verbaux, que, sous l'impulsion du savant secrétaire général de la Société, M. de Laplane, les dons affluent sans cesse au profit du musée et de la bibliothèque de Saint-Omer. Les membres de la Société, bien entendu, donnent l'exemple de cette généreuse émulation. Les Sociétés savantes ne sont pas riches en argent, sinon en bonne volonté, et néanmoins les antiquaires de la Morinie sont toujours prêts à favoriser les acquisitions intelligentes qui viennent enrichir leurs collections. Un

Digitized by Google

très-beau portrait de dom Benoît Petit, quatre-vingtième abbé de Saint-Bertin, lequel administra le monastère de 1723 à 1744, ne leur a coûté que 200 francs, et a pris place au-dessus de la cheminée de leur salle de délibérations : ce portrait acheté, on a reconnu qu'il était certainement de la main de Lemaire, peintre audomarois, qui a fait une quantité de bons portraits au dix-huitième siècle. Ce portrait en a bientôt amené d'autres : celui de dom Joscio Dallennes, quatre-vingt-troisième et dernier abbé de Saint-Bertin; celui du quatre-vingt-deuxième abbé, le cardinal de Choiseul; ceux de plusieurs grands-prieurs, etc. Grâce à ces dons et à ces achats, la salle des délibérations de nos chers antiquaires ressemble presque à la salle capitulaire de la célèbre abbaye de Saint-Bertin.

Cette abbaye, dont il ne reste plus que des ruines, mais dont les souvenirs historiques remplissent les annales du moyen âge, est toujours, on le conçoit bien, la préoccupation des antiquaires de la Morinie; on cherche, on recueille ses vestiges égarés, et l'on ne remue pas le vaste terrain qu'elle occupait, sans y rencontrer quelques débris, qui prennent un intérêt réel dans le musée de Saint-Omer. C'est ainsi qu'on a extrait de la rivière de Saint-Bertin un grand nombre de monnaies de différentes époques, et notamment deux pièces qu'on ne s'attendait pas à découvrir là : un plomb à l'effigie de saint Charles Borromée, une médaille de cuivre à l'effigie du grand Arnauld. Il y avait donc des jansénistes parmi les moines de Saint-Bertin. Quant au plomb sigillaire venu de Milan à Saint-Omer, c'est tout simplement une médaille de dévotion, quoique le rédacteur du Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie suppose, un peu légèrement, que ce plomb avait été sans doute appendu à une charte. Hélas! les chartes étaient innombrables dans les archives de l'abbaye, et la plupart se sont transformées révolutionnairement en gargousses, si elles n'ont pas servi à des usages plus indignes d'elles. On en a retrouvé quelques-unes, on en retrouvera encore. Un relieur de Saint-Omer en a restitué une, aux archives communales, laquelle constate un fait intéressant : en 1324, deux nobles Audomarois, Gilbert de Saint-Aldegonde et son frère, doyen et chanoine de la collégiale de Saint-Omer, contribuaient de leurs deniers à la fondation de la chapelle de la Sorbonne à Paris. D'autres chartes, provenant de l'abbaye de Beaulieu, et qui n'avaient pas à craindre le couteau du relieur, ont été offertes avec la même générosité par M. le docteur Coze à la bibliothèque publique de Saint-Omer.

Les petits Mémoires qui font suite aux procès-verbaux se rappor-

Digitized by Google

tent à l'histoire plutôt qu'à l'archéologie. Cependant nous avons à en examiner plusieurs, comme étant du domaine de notre section. Les archives communales ont fourni à M. L. Deschamps de Pas le texte original d'une enquête sur la manufacture et le commerce des draps à Saint-Omer et dans les villes voisines au commencement du dix-septième siècle. Ce commerce était alors en décadence, et on cherchait les moyens de lui rendre son ancienne prospérité.

L'enquête de 1610 nous apprend que la ville de Saint-Omer possédait autrefois neuf cents grands métiers *à faire grands draps*, sans compter une foule de petits métiers, et que chaque grand métier, gouverné par des hommes, pouvait nourrir cinquante personnes. La fabrication des draps s'était avantageusement établie dans cette ville, à cause de la rivière qui la traverse, et qui y amenait directement de la mer les laines et les teintures. D'innombrables moulins à foulon travaillaient jour et nuit dans les localités environnantes. Ce fut l'introduction des draps étrangers qui fit une concurrence redoutable à la manufacture des draps indigènes. M. le baron La Fons de Melicocq, le bénédictin de Raismes, ce laborieux savant qui a dépouillé toutes les archives et toutes les bibliothèques du nord de la France, a tiré de ses cartons quelques extraits fort curieux relatifs à l'importation des draps d'Angleterre dans les Flandres aux quinzième et seizième siècles. Il a publié aussi une pièce intéressante concernant les dépenses que la ville de Béthune eut à supporter en 1507 pour « ériger le train de la saieterie » sur son territoire communal.

M. de Laplane a mis en présence les menus de deux repas de noce exécutés et mangés à Saint-Omer en 1596 et en 1712, pour comparer l'état de la cuisine audomaroise à deux époques différentes. Nous revendiquons la cuisine pour l'archéologie, et nous regrettons que le docte antiquaire de la Morinie ne se soit pas montré plus familier avec la science culinaire de nos ancêtres. Il aurait pu, à l'aide du *Viandier* et du *Cuisinier françois*, ajouter un commentaire très-succulent à ces menus, qu'il nous présente dans toute la sécheresse de leur nomenclature. Il eût retrouvé dans Rabelais l'ordonnance complète d'un festin d'apparat, et il n'aurait pas demandé à son lecteur ce que pouvaient être des *plats de poires à l'hyponar*. Ce mystérieux *hyponar* n'est autre que l'hypocras, vin sucré, épicé et fermenté, qui jouait jadis un rôle multiple dans la cuisine, où le vin de Madère ne le remplace pas maintenant de manière à le faire oublier. Sachons gré à M. de Laplane d'avoir ajouté un nom de cuisinier, Pierre Faunaye, à la chronologie des fameux artistes qui ont

Digitized by Google

marqué dans l'art de Taillevent, maître queux du roi de France Charles VII.

Les trouvailles de monnaies anciennes sont fréquentes dans le Pas-de-Calais; c'est pour les archéologues du département une excitation continuelle à la numismatique. Aussi, a-t-on vu se former à Saint-Omer plus d'un cabinet de médailles. Celui de M. Dewisme, dont M. de Laplane esquisse la description, nous paraît renfermer des suites monétaires bien complètes et bien choisies. La passion du collectionneur s'est portée de préférence sur la numismatique locale, et il est parvenu, à force de recherches et de sacrifices, à réunir la plus belle et la plus nombreuse collection de monnaies flamandes, brabançonnes et artésiennes.

M. Dewismes a joint à son cabinet de médailles une espèce de musée archéologique et historique. On y admire de superbes spécimens de l'orfévrerie religieuse du moyen âge, de merveilleux travaux d'ivoirerie ancienne, des bas-reliefs en bois et en albâtre, des tableaux gothiques, des meubles en ébène incrustée d'écaille, etc. Les deux pièces capitales de cette riche collection paraissent être deux beaux diptyques en ivoire du quatorzième siècle, représentant l'un et l'autre différentes scènes de la vie de Jésus-Christ, et tous deux attribués à des artistes français, l'un provenant de l'abbaye de Saint-Bertin, l'autre acheté à la vente célèbre du prince Soltikoff.

Il est impossible d'avoir sous les yeux tant de monnaies rares sans essayer de traiter quelques points nouveaux de la numismatique, cette science remuée et renouvelée de fond en comble depuis trente ans, et qui a toujours des découvertes en réserve pour l'érution et la patience. M. Carlier a réussi de la sorte à rectifier l'attribution d'un grand denier de Saint-Omer, du dixième siècle, qui avait déjà mis à la torture le savoir de M. Hermand. Ce denier, trouvé près de Saint-Omer, porte à l'avers une tête de profil coiffée d'une espèce de vaste calotte, avec ce mot : AVDOMARV, et au revers une croix grecque avec ces cinq lettres d'une légende effacée : OLDVS. M. Hermand avait dû supposer que ce denier, frappé évidemment à Saint-Omer, appartenait à un des comtes de Flandres du nom d'*Arnoldus*. Mais M. Carlier, à qui cette explication ne parut pas satisfaisante, eut l'idée d'attribuer cette pièce innommée à un des abbés de Saint-Bertin, en soutenant que ces abbés avaient eu le droit certainement de battre monnaie, puisque les abbés de Saint-Omer, qui étaient en quelque sorte leurs inférieurs, faisaient frapper des deniers ayant pour légende : *Bergas S. Vinoc.* M. Carlier trouva dans le catalogue des actes de Saint-Bertin un *Rainoldus*, comme dans celui

Digitized by Google

des abbés de Saint-Vinoc un *Rumoldus* : l'un aussi bien que l'autre pouvait servir à la restitution de la légende qui se terminait par OLDUS. Plus tard, tous les doutes cessèrent, quand M. Carlier, qui s'obstinait à deviner cette énigme numismatique, fut averti par M. de Laplane qu'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer, dans lequel des miniatures représentent les abbés de Saint-Bertin, donnait le portrait du trente et unième abbé, *Arnoldus*, en habit religieux, la tête recouverte d'un capuchon. Ce fut un trait de lumière : Arnoldus, fils de Baudoin, comte de Flandres, était le personnage désigné dans la légende du denier, qu'il avait fait frapper dans son abbaye de Saint-Bertin vers 962, avant de devenir comte de Flandres à la mort de son père. On pouvait même, avec un peu de complaisance, reconnaître sur ce denier la tête d'Arnoldus recouverte d'un capuchon, quoiqu'un capuchon et une calotte ne soient pas tout à fait la même chose. Un fait historique se dégage de cette savante et ingénieuse dissertation, c'est que les abbés de Saint-Bertin battaient monnaie, surtout quand ils étaient simultanément comtes de Flandres. Nous disions bien en commençant que l'abbaye de Saint-Bertin est le fonds inépuisable que ne se lassent pas d'exploiter les antiquaires de la Morinie : on pourrait donc leur appliquer cet axiome proverbial de Rabelais : *L'ombre d'une abbaye est féconde.* J'en prends à témoin les excellents Mémoires que cette Société savante a créés et mis au jour depuis sa fondation.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE VERDUN.

Tome VI, *Verdun, impr. de J.-B. Laurent*, 1863, in-8° de 446 p.

Ce beau volume ne se présentait pas à nous sous les auspices de l'archéologie, et nous allions le renvoyer à la section d'histoire, qui ne manquera pas de faire bon accueil aux Mémoires qu'il renferme; mais nous avons voulu cependant témoigner quelque sympathie à la Société philomathique de Verdun, en feuilletant avec intérêt le volume qu'elle publie aujourd'hui, après un silence de plus de dix ans. Elle n'avait rien publié, en effet, depuis 1853, quoiqu'elle eût été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret impérial du 4 avril 1860. Il ne faut pas croire pourtant que cette Société, qui compte dans son sein beaucoup d'hommes instruits et intelligents, soit restée dix années sans produire. Elle n'a pas cessé, au contraire, de préparer des œuvres historiques et littéraires, qu'elle s'abstenait de mettre au jour, faute de ressources suffisantes pour imprimer la suite de ses Mémoires. Il est vrai que ses modiques revenus étaient absorbés par des acquisitions destinées à augmenter son musée.

Remarquons pourtant que la Société a négligé un peu trop dans ses travaux les études archéologiques : elle se bornait à tenir un journal très-sec et très-incomplet des découvertes d'antiquités qui avaient lieu dans le département, sans indiquer toutefois la nature de ces antiquités. Aussi nous savons seulement qu'en 1856 des trouvailles ont été faites dans douze localités différentes, et que dans l'année 1862 on n'a rien trouvé, si ce n'est à Villécloye et à Maucourt. Le sol de *Verodunum* et de ses environs est néanmoins un des plus riches en monuments de l'occupation romaine. Nous n'avons qu'un faible aperçu de ce qui a été découvert depuis dix ans dans le pays, en parcourant la description sommaire du musée, dans lequel les dons, les legs et les achats font entrer journellement une foule d'objets antiques et autres, destinés à former une collection locale, depuis l'époque celtique jusqu'à la fin du moyen âge. Cette collection remplira bientôt une partie des bâtiments de l'ancien collége, qui sont devenus le siége de la Société philomathique.

Digitized by Google

Le musée possède, pour l'époque celtique, une série de haches et d'instruments divers en silex et en bronze ; pour l'époque gallo-romaine, des autels votifs, des inscriptions, des fragments d'architecture et de sculpture ; une nombreuse réunion de vases en tous genres, une suite non moins nombreuse d'objets en bronze et en fer ; des armes, des figurines de toute espèce : pour les temps du moyen âge, des pierres tombales, des bas-reliefs, des statues, des meubles, un arsenal complet de vieilles armes. Nous ne parlons pas des antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, qui semblent toujours un peu dépaysées dans un musée départemental. Mais le cabinet de médailles est déjà fort important, et on y remarque une suite intéressante de monnaies lorraines. Les jetons et les assignats y ont aussi leur place comme leur importance dans l'histoire monétaire du département.

Nous nous sommes arrêtés avec émotion devant la vitrine qui renferme ce qu'on appelle les souvenirs historiques : une serrure exécutée par Louis XVI, qui était, comme on sait, un très-habile serrurier, figure à côté de l'encrier que le malheureux roi avai dans sa prison du Temple ; la râpe à tabac de Stanislas, dernier duc de Lorraine, râpe en ivoire ciselé, se trouve auprès d'un autel portatif en grès rouge portant la date de 1498, lequel faisait partie de la chapelle de Monsieur, comte de Provence, au moment de l'émigration. Non loin de là est une éprouvette à peser la poudre, qui fut longtemps en usage à l'École de Brienne, dans le temps même où Bonaparte y était élève.

Enfin le musée de Verdun serait un véritable musée, s'il avait des tableaux ; mais les tableaux y viendront d'eux-mêmes quand la Société philomathique de Verdun fera un appel aux donateurs.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

Caen, A. Hardel, 1864, in-8 de 505 p.

L'archéologie semble avoir été mise de côté par l'Académie de Caen dans le cours de ses travaux en 1863, et le volume que cette Académie vient d'ajouter à la belle collection de ses Mémoires ne contient qu'un seul article qui soit de notre ressort; encore cet article n'a-t-il pas un caractère spécialement archéologique. Ce sont des notes, fort intéressantes sans doute, mais exclusivement relatives à l'histoire des arts, sur un tableau de Jouvenet (le *Mariage de la Vierge*), appartenant au musée d'Alençon. Ce tableau célèbre, que M. de la Sicotière décrit dans l'*Histoire de Jouvenet*, par M. A. Leroy (Caen, 1860, in-8°), et que M. le comte Clément de Ris apprécie dans ses *Musées de province* (Paris, 1860, 2 vol. in-8°), a tout ce qu'il faut en lui-même pour établir son authenticité : la main du maître y est visible, en quelque sorte, dans chaque coup de pinceau. Cependant, comme on pouvait prouver que le tableau avait été envoyé à Paris en 1779, il avait été permis de croire qu'il y avait trouvé un acquéreur et que la ville d'Alençon se serait contentée d'une bonne copie, à défaut de l'original. Quant à cet original, vendu, disait-on, pour l'étranger, on ne retrouvait plus sa trace, quoique un tableau de 4 mètres 20 cent. en hauteur sur 2 mètres 75 cent. de large ne fût pas facile à cacher aux yeux des connaisseurs. M. de Robillard de Beaurepaire a découvert dans les archives de la préfecture de l'Orne toutes les pièces qui constatent d'une manière irrécusable que le tableau du musée d'Alençon est bien l'œuvre originale peinte par Jean Jouvenet en 1691, et donnée en cette même année au collége des Jésuites d'Alençon par le père Pierre de la Rue, en souvenir de son long séjour dans ce collége comme professeur de rhétorique.

C'est un curieux chapitre, que M. de Robillard de Beaurepaire a écrit pour servir à l'histoire des arts en Normandie. On ne s'étonnera pas qu'une province qui est fière d'avoir donné le jour au Poussin,

Digitized by Google

à Michel Corneille et à Jean Jouvenet, s'intéresse ainsi aux tableaux de maîtres qui sont dans ces musées.

Le sujet traité dans les Mémoires de l'Académie de Caen est assez neuf et assez instructif pour que nous présentions ici une courte analyse de ces notes, qui « prouvent une fois de plus, pour nous servir des paroles de l'auteur, que l'amour éclairé des arts est un don précieux, aussi rare souvent dans les administrations publiques que chez les simples particuliers. »

Après l'expulsion des jésuites, le collége d'Alençon se trouva bien déchu de sa splendeur : il devint si pauvre que ses bâtiments tombèrent en ruine, et, par suite du manque d'entretien, le tableau de Jouvenet, qui ornait le maître-autel de l'église, eut à subir de notables détériorations. Au mois de juillet 1779, le principal du collége fut invité, par le bureau d'administration, à faire réparer le tableau par un restaurateur de tableaux nommé Dannerie, demeurant à Paris, lequel demandait 240 livres pour *marouſler* cette grande toile en mauvais état. Dès que ce Dannerie eut reçu ledit tableau, il annonça que le marouflage coûterait 800 livres; mais il offrit de vendre le tableau même 6,000 livres, en le remplaçant sur le maître-autel de l'église du collége d'Alençon par une bonne copie qui ne coûterait pas moins, disait-il, de 8,000 livres. Une pareille offre était de nature à tenter le principal et l'administration du collége d'Alençon. Le sieur Dannerie fut donc autorisé à opérer à la fois cette vente et cet échange. Mais il faut supposer que le brocanteur s'était trop avancé et qu'il ne mit pas la main sur l'acquéreur qu'il cherchait, car, dix ans plus tard, le tableau original, qui n'avait pas été vendu, se trouvait encore en dépôt, à Paris, dans la chapelle de la bibliothèque du roi. L'abbé Sevin, nouvellement élu membre du bureau d'administration du collége d'Alençon, se chargea de faire le nécessaire pour obtenir la restitution du tableau, qui fut renvoyé, en effet, à ses légitimes propriétaires, grâce aux démarches de M. de Cerisey. Le pauvre tableau était dans un pitoyable état quand il revint à Alençon, à la fin de juillet 1790 ; la moisissure en avait altéré les couleurs et gâté la toile.

Par bonheur, un rentoileur nommé Cordier accepta la tâche délicate de mettre le tableau sur une nouvelle toile moyennant la modique somme de 90 livres, et le peintre Landon, qui travaillait alors à Alençon, donna ses soins à une réparation de la peinture sans demander aucune indemnité pécuniaire. La municipalité d'Alençon le paya en remercîments. Mais l'église du collége, où le

Digitized by Google

tableau avait été replacé allait devenir le temple de la Raison, en l'an II de la République, et la société populaire demandait qu'on enlevât de cette église tous les emblèmes du culte catholique : la municipalité fit droit à cette demande, et ordonna de transférer le tableau de Jouvenet dans l'église de Notre-Dame, qui n'était plus une église, et qui heureusement n'avait pas été livrée à la société populaire. Le *Mariage de la Vierge* courut encore plus d'un danger ; il fut sauvé du moins, et il n'est pas aujourd'hui le moindre ornement du musée d'Alençon. Hélas ! combien de chefs-d'œuvre à jamais regrettables n'ont pas été aussi heureux qne le tableau de Jouvenet !

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

3e et 4e trimestre de 1860, 3e Série, t. II , 1862.

Une Notice de M. A. Bœuf décrit toutes les vicissitudes du château de Villebois; situé sur un plateau élevé faisant partie de la chaîne des collines qui séparent les bassins de la Charente et de la Dordogne, ce vieux manoir occupe une grande place dans l'histoire locale; fortifié par une double enceinte, flanqué de tours et de fossés profonds, il était un objet de convoitise pour les plus grandes maisons du pays. Jean, duc de Berry, en chasse les Anglais en 1376, à la suite d'un terrible assaut; des Lusignans, Villebois passe aux sires de Mureuil; d'Épernon l'assiége et l'enlève aux ligueurs; puis, après l'avoir mutilé à coups de canon, il achète cette seigneurie, répare les ruines qu'il a faites et le choisit pour son habitation principale; en 1619, Villebois est érigé en duché pairie sous le nom de la Vallette, qu'il garde encore aujourd'hui. Après la mort de d'Épernon, le duché de La Vallette passe à la maison de Montault-Navailles; le maréchal de Navailles rase en partie le vieux manoir, et y substitue un magnifique château dans le style de Louis XIV, avec un dôme et des aîles terminées par des pavillons qui ressemblaient à ceux du Luxembourg; en 1695, la terre de la Vallette passa aux Rohan-Soubise, et en 1728, à la famille de Courcillon qui la transmet au marquis de Dangeau. Depuis 1789, le château de la Vallette a été transformé successivement en magasin pour les vivres et lieu de détention pour les prisonniers de guerre; il a servi de maison centrale, et enfin de caserne de gendarmerie. Il remplissait cette destination lorsqu'en 1822 un violent incendie en consuma l'aile gauche et le dôme, dont la coupole rappelait celle des Invalides.

Des constructions du moyen âge et des restaurations du duc d'Epernon il n'existe aujourd'hui que la chapelle romane, quelques fragments des ruines des anciennes tours et la porte crénélée avec sa double ouverture et son double pont-levis comme celle de Vincennes. Du château style Louis XIV bâti par le maréchal de Navailles on voit encore le bout de l'aile droite avec son pavillon méridional, la partie de l'aile gauche communiquant à la chapelle,

Digitized by Google

le portail de la première cour, où apparait encore, quoique mutilé, l'écu de Navailles, enfin la chapelle extérieure, appelée la *grote*, les murs d'enceinte, le chemin de ronde et les tourelles.

En 1837, l'abbé Michon acheta le château de la Vallette pour y établir une école secondaire, qui ne réussit pas; depuis 1852, la commune et le bureau de bienfaisance de la Valette, devenus propriétaires du château, y ont installé une école de filles et une salle d'asile.

Cette Notice a beaucoup d'intérêt; peut-être eût-on désiré qu'elle précisât davantage les trois phases différentes de cette noble demeure, qui, fondée au moyen âge, s'est renouvelée avec la renaissance, pour subir une transformation complète sous Louis XIV. Je trouve que trop souvent M. A. Bœuf se borne à indiquer, en les nommant seulement, les époques et les styles, ce qui est sans doute plus facile que de décrire les monuments, mais ce qui a l'inconvénient de leur donner un caractère trop général, tandis qu'on devrait laisser au lecteur à en juger par lui-même sur des descriptions qui, lui présentant les objets tels qu'ils sont, frappent davantage son esprit et se gravent dans sa mémoire. A cela près, félicitons les archéologues de l'Angoumois de la sollicitude avec laquelle ils étudient les monuments de leur province, si riche en souvenirs historiques; ils ne montrent pas un zèle moins actif dans la recherche de leurs documents; le volume dont j'ai l'honneur d'entretenir la section en renferme un très-curieux : c'est l'*inventaire des biens meubles* de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, dressé, en 1496, par F. Corlieu et Dutillet.

Il commence par la vaisselle d'argent; son poids total s'élevait à 682 marcs, ce qui, au taux actuel de l'argent, représenterait une valeur de 30,400 francs; mais l'argent alors, au lieu de 50 francs, valait à peine 10 livres le marc.

Cette argenterie se composait d'aiguières, de cuvettes, de bassins, de brocs, de flacons, de drageoirs, de coupes, de tasses, d'écuelles, de salières, de chandeliers, de cuillers, fourchettes, de tranchoirs ou couteaux; un grand nombre de ces objets étaient dorés : une vaisselle snpplémentaire en étain était sans doute destinée aux serviteurs du comte.

La lingerie pour la table, quoique considérable en nappes, n'abondait guère en serviettes : il est vrai que les nappes en tenaient lieu souvent; par compensation, il s'y trouvait un grand luxe de tentures, de *creste-pointes*, de *pavillons*, de *quareaulx*, de draps d'or, de draps d'argent, de satin, de taffetas, ainsi que de nombreuses tapis-

Digitized by Google

series de toute espèce, de *verdure*, de *sujets*, de *personnages*, de *laine* appelée *Alexandre*, de *tapis velus*, etc. Il serait trop long d'énumérer ces richesses, toutes ces garnitures de chambres, tous ces lits montés à *ciel* et à *donlciel*. Je passe sur l'énumération du linge de maison; les bijoux étaient magnifiques pour le temps : c'étaient des gros diamants, des rubis cabochons, des turquoises *enchassées en bague d'or*, *un carcan d'or auquel y a ataché un gros dyamant en cueur qui couste la somme de mil escuz*, *une grosse perle ronde qui fut achaptée mil escuz*. Ensuite l'énumération des pièces et espèces d'or et monnayes trouvées au décès, qui est fort curieuse : on y remarque des *alphonsins*, des *rides* (cavalier de Flandre) et des *magdalèves*. Enfin il y a la literie, la batterie de cuisine, les grils, les rôtissoires, enfin jusqu'à l'artillerie, les *faulcons*, gros et menus avec leurs roues et chevalets, les *landiers* ou chenets en fer; puis les fourrures de *martres subelines*, *de vaultours*, *de gris dammassé*, *estimées par plusieurs maistres pelletiers qui les ont vues à la somme de cinq cens escuz vallant la somme de* 875 *liv.* 1 *sol.*

Je n'ai pu donner ici qu'une idée de cet inventaire, dont l'étude peut soulever des questions très-intéressantes.

E. DE LA GRANGE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, A ANGOULÊME.

Année 1861, 3e série, tome III, 1863.

Ce volume, qui n'a paru qu'en 1863, s'ouvre par un rapport plein d'intérêt sur la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 25 novembre 1861. Ce rapport est l'œuvre de M. Charles de Chancel, alors président de la Société, et délégué par elle à Paris pour assister à cette imposante solennité. Il y rend compte d'une visite à l'hôtel de Cluny et des lectures de la Sorbonne ; il fait ressortir les bons effets de ces réunions annuelles, l'influence et l'émulation qu'elles produisent, les impressions et les souvenirs qu'on en rapporte ; il démontre, avec le sentiment d'une chaleureuse conviction, combien ces relations entre les savants de toute la France resserrent les liens qui les unissent, et contribuent, par l'échange de leurs idées, aux progrès des études archéologiques. Hélas ! fallait-il que cette voix éloquente devînt si tôt muette ! Quelques jours après cette remarquable lecture, M. de Chancel mourait, à l'âge de soixante-dix ans, mais l'esprit jeune encore et plein de vie ; la Société archéologique pleurait un guide éclairé, un coopérateur actif et un ami dévoué de la science, tandis que le tribunal regrettait un chef vénéré, et la ville d'Angoulême le bienfaiteur des pauvres (1).

E. DE LA GRANGE,
Membre du Comité.

(1) M. Charles de Chancel, président de la Société archéologique et historique de la Charente, vice-président du tribunal civil d'Angoulême, vice-président du conseil général et de la commission des hospices, est décédé à Angoulême, le 22 décembre 1861, dans sa soixante et onzième année ; il est l'auteur de l'*Angoumois en* 1789, et a coopéré d'une manière active aux publications de la *Société archéologique de la Charente*. Par une clause de son testament, il a légué à la ville d'Angoulême tous les livres de littérature, d'histoire et d'archéologie faisant partie de son cabinet, et que ne posséderait pas la bibliothèque communale.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, A DIJON.

Tome VI, 2e livraison, 1862-1863.

Un travail sur la sainte Chapelle de Dijon, par M. Maulbon d'Arbaumont, occupe presque entièrement ce volume : c'est une monographie des plus importantes, et en tous points digne de la savante Compagnie qui l'a admise à prendre place dans ses Mémoires annuels. Je ne ferai pas ici l'histoire proprement dite de la sainte Chapelle de Dijon, ne prétendant nullement empiéter sur les droits de mes collègues de la section d'histoire ; mais l'étude de M. d'Arbaumont présente un intérêt assez considérable au point de vue archéologique pour que je puisse en parler ici avec quelques détails.

Je me contenterai de rappeler qu'ayant été en danger de périr dans une effroyable tempête en se rendant en Palestine, Hugues III, duc de Bourgogne, fit vœu de construire, s'il en revenait, une église dédiée à la Vierge dans l'intérieur de son palais de Dijon. Les croisés ayant échappé au péril qu'ils avaient couru, Hugues s'occupa, dès qu'il fut rentré dans ses Etats, de réaliser la promesse qu'il avait faite (1172) en instituant un chapitre de chanoines.

La chapelle fut commencée sur un terrain demeuré inculte, à l'ouest, et parmi les dépendances du palais ducal. Les travaux furent vigoureusement poussés, et le monument livré au culte bien avant la fin du douzième siècle. Vers le milieu du suivant, les chanoines résolurent d'agrandir leur église, et ne firent pas vainement appel à la générosité du Bourguignon, dont une indulgence, accordée spécialement par Innocent IV, stimula singulièrement le zèle. M. d'Arbaumont pense qu'à ce moment on démolit complétement le monument construit par Hugues III, pour le remplacer par un édifice parfaitement homogène.

Les travaux cette fois paraissent avoir été exécutés très-lentement. Au milieu du quatorzième siècle, le chevet de l'église et les premières travées de la nef étaient seulement terminés. A la fin, il y avait encore à construire une partie considérable des voûtes, le portail et les deux tours. Le 22 novembre 1393, le duc Philippe le

Digitized by Google

Hardi expédia à son trésorier des lettres pour faire payer la somme de 300 livres, consacrées annuellement aux *réparations* de la sainte Chapelle, et qui depuis assez longtemps n'avaient plus été soldées : ces lettres tracent un triste tableau de l'état de l'édifice et de la façon dont les ducs de Bourgogne s'en occupaient alors :

« De longtemps a esté et est encore en aventure de cheoir par « terre, et desjà fust cheue se ne fust le confort de deux tours qui « y ont esté commencées à faire pour conforter et maintenir ce qui « par avant y a esté fait, lesquelles deux tours ne sont encore « assouvies ne parfaites ; aincois y a tel deffaut que les vens, « pluies et autres oraiges courrent et viennent tellement et si « habondemment en la dite chapelle que a pene y peut l'on faire le « service divin. »

L'architecte Jacques de Nuilly mourut en 1397 ; il fut remplacé par Jean Bourgeois, qui acheva deux ans plus tard le portail.

En 1412, Jean sans Peur y fit exécuter de notables réparations pour éviter « d'en avoir très-grand dommaige. » A ce moment, les deux tours qui flanquaient le portail et les voûtes de la nef restaient encore inachevées, et il fallait s'occuper sérieusement de consolider le chevet et les piliers soutenant le clocher. L'institution de l'ordre de la Toison d'or activa les travaux d'aménagement, et les fit même presque complétement terminer en très-peu de mois (1431), le duc voulant que sa chapelle fût digne de servir de local pour le premier chapitre général de cet ordre fameux.

Depuis ce moment jusqu'aux premières années du seizième siècle, les comptes, si utilement consultés par M. Maulbon d'Arbaumont, ne font connaître que la construction de quelques chapelles et la continuation des travaux de consolidation. La tour Saint-Michel fut achevée en 1511, à l'aide des aumônes largement octroyées par Louis XII ; la seconde, abandonnée aux seules ressources du chapitre, ne fut jamais terminée. La dédicace solennelle avait eu lieu le 26 avril 1500, dimanche de la Quasimodo. A partir de cette période, tous les fonds qui purent être obtenus furent uniquement employés aux réparations. Ces travaux ne cessèrent pas durant tout le dix-huitième siècle. La Révolution survint, et commença à détruire ce beau monument, laborieusement élevé à travers cinq siècles, et, en 1802, les derniers vestiges de la sainte Chapelle disparurent : on employa la poudre pour achever cette œuvre de vandalisme et renverser les pans de murs qui demeuraient encore debout.

On ne peut que féliciter M. d'Arbaumont du soin pieux avec

Digitized by Google

lequel il a composé son travail, destiné à perpétuer le souvenir de la fondation des ducs de Bourgogne. Après avoir raconté avec détail les travaux de construction que je viens de résumer brièvement, et qu'il accompagne de notes précieuses empruntées aux comptes de cette église, il en donne une excellente description, bien faite pour inspirer d'éternels regrets à la pensée de ce monument, qui était certes l'un des principaux ornements de la ville de Dijon. Il rappelle ensuite le côté anecdotique des annales de la sainte Chapelle, si intimement liées à l'histoire des duchés. Il décrit les principaux monuments qui la décoraient à l'intérieur, et notamment le splendide mausolée du maréchal de Saulx-Tavannes, « ce grand capitaine qui mérita, chose alors sans exemple, qu'il fût créé en sa faveur une cinquième charge de maréchal de France; ce ferme et ardent défenseur de la royauté et du catholicisme, le vainqueur de Renti. » Il publie ensuite quelques pièces justificatives fort importantes, et complète enfin sa monographie par d'excellents dessins reproduisant une vue d'ensemble de la sainte Chapelle, plusieurs plans, quelques sculptures actuellement conservées au musée, le tombeau du maréchal de Tavannes et le célèbre ostensoir de la sainte hostie.

Édouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES

RELATIVES A L'HISTOIRE FAITES EN 1863.

Envois de MM. l'abbé André, G. Leroy, N. Le Roy, l'abbé Barbier de Montault, Mathon fils, J. d'Arbaumont, baron de Girardot, baron de la Fons de Mélicocq, Dusevel, Nozot, Roussel, Feillet, Stanislas Prioux et l'abbé Gatin.

J'ai à vous rendre compte, Messieurs, d'un certain nombre de documents relatifs au prix des choses, à des contrats de louage, à des perceptions d'impôts, à des institutions économiques, qui vous ont été remis dans le cours de l'année 1863 par quelques-uns de vos correspondants les plus zélés, et que vous avez renvoyés à mon examen.

Je commencerai par vous parler d'une pièce qui m'a été adressée à une époque antérieure et que je me reproche d'avoir laissée si longtemps dans mon portefeuille sans avoir eu le temps de l'étudier et de la signaler à votre attention. C'est une suite d'extraits des registres des délibérations (*libri conclusionum et propositionum*) du chapitre de Carpentras; ils forment un cahier de 34 pages in-folio d'une écriture assez fine, et ils ont été tirés des originaux par M. l'abbé *André*, curé de Vaucluse, qui, malgré son grand âge et les soins nombreux du ministère, sait encore trouver des forces et des loisirs à consacrer aux études historiques. C'est lui qui a découvert dans l'ancienne salle capitulaire de la cathédrale de Carpentras ces registres qui s'étendent avec quelques interruptions de 1583 à 1722, et qui gisaient, dit-il lui-même, « entassés pêle-mêle et en proie depuis longtemps au vandalisme des sacristains et des enfants de chœur. » Il les a sauvés d'une destruction complète, et, sans ménager « la peine infinie que lui a coûtée ce travail avec une vue qui s'affaiblit chaque jour, » il les a compulsés pour vous fournir un relevé des principaux faits et renseignements qu'il y a rencontrés. C'est vous en dire assez, Messieurs, pour vous faire apprécier une fois de plus le mérite patient de M. l'abbé André, que vous avez depuis longtemps

Digitized by Google

placé au nombre des hommes laborieux et dignes de toutes vos sympathies.

Ces registres sont surtout des livres de comptes, et n'apportent rien de nouveau à l'histoire proprement dite. Mais comme tous les documents de ce genre, ils nous initient à des détails de la vie privée, et nous laissent entrevoir quelques traits de la vie sociale, trop longtemps négligée par les écrivains, et dans laquelle l'histoire, stimulée par l'étude politique des sociétés modernes, cherche à pénétrer sur les pas de l'archéologie. Parmi les redevances que payaient les censitaires du chapitre, je trouve fréquemment les fèves, les lentilles, les pois chiches, les vesces, le seigle, l'orge, l'avoine, le blé; mais le seigle s'y rencontre beaucoup plus fréquemment que le blé; la luzerne n'y est mentionnée qu'une fois : deux signes d'une culture peu avancée. Aujourd'hui le département de Vaucluse exporte une assez grande quantité de graines de luzerne. Les registres du chapitre portent, comme tous les comptes de l'époque, les marques de la révolution qui s'est accomplie dans la valeur des métaux précieux pendant la seconde moitié du seizième siècle et la première moitié du dix-septième. La mesure de blé, qui valait 20 sous en 1585, en vaut 42 en 1664 ; le prix des agneaux s'élève dans le même temps de 18 à 45 sous. De là, comme partout, des plaintes. Le chapitre s'indigne à la fin du seizième siècle que le cordier lui demande 18 sous de ce qui autrefois en valait 5 ou 6. Mais, une fois la révolution accomplie, les prix et surtout les salaires restent pendant un très-long laps de temps au même taux, sans autre changement que les oscillations que leur font éprouver les circonstances variables du marché : ainsi le terrassier, qu'on payait 10 sous en 1646, était payé 12 sous en 1712; le maçon 20 sous en 1650, et 20 sous en 1722; et l'on trouvait étonnant en 1694 qu'il exigeât 24 sous : en tenant compte de l'affaiblissement de la monnaie, il y avait en réalité plutôt diminution qu'accroissement du prix de la journée. Nos pères étaient économes, parce qu'ils étaient moins industrieux et moins riches, et c'est pourquoi ils aimaient les choses qui durent. S'ils se servaient de vaisselle d'étain, c'est que la faïence était rare et chère; c'est aussi que les plats d'étain n'étaient pas exposés à se briser, et que le métal formait une sorte de capital que les générations se transmettaient : en 1707, le chapitre fit refondre sa vaisselle vieille et fabriquer plats et assiettes sans autres frais que ceux de la façon.

M. *G. Leroy* a envoyé au Comité copie de sept pièces justificatives des dépenses de la maison du duc d'Orléans; elles mentionnent le prix d'une haquenée, des gages d'officiers, mais sans apporter de renseignements nouveaux à l'histoire économique.

Digitized by Google

Les notes remises par un autre correspondant, M. *F.-N. Le Roy*, sur le prix des grains à Cany, offrent plus d'intérêt. Cany était un moulin jouissant du droit de banalité que le seigneur avait fieffé aux habitants du hameau d'Asqueville ; le fief valait 50 livres tournois en 1305, et 80 livres en 1542, c'est-à-dire environ 350 et 320 francs de notre monnaie. Malgré l'augmentation nominale, il y avait diminution du revenu, diminution bien réelle, car, sur la même terre, la mesure de froment, qu'on payait 8 sous au commencement du quatorzième siècle, se vendait jusqu'à 50 sous au seizième. Si le fait était isolé, il ne vaudrait guère la peine d'être signalé; mais il est, vous le savez, Messieurs, un des nombreux témoignages d'une loi générale, et à ce titre il mérite d'être noté. La propriété féodale enlacée de mille liens se prêtait mal aux variations de la valeur; ce qui avait été subsistait, et les seigneurs étaient exposés comme les vilains à subir les inconvénients de cette immobilité. Les redevances stipulées en argent changeaient peu, malgré la double diminution que faisaient éprouver aux monnaies les altérations des princes et l'abondance des métaux précieux : de là un amoindrissement général des rentes foncières stipulées en argent.

M. *Barbier de Montault* a envoyé un contrat original sur parchemin de l'acquisition de la terre de Culée en Vaux en 1560 : ce document ne fournit rien de nouveau à l'histoire générale.

M. *Mathon* (fils) a donné la copie d'un bail à cens portant concession d'un terrain et d'une prise d'eau pour construire un moulin à fer et l'analyse de plusieurs pièces relatives à ce moulin. C'est en 1451 que le bail était passé, entre le seigneur de Courcelles-lès-Saint-Paul et trois artisans de Beauvais, un marteleur, un feron et un fondeur : le seigneur donnait l'emplacement, le droit de prendre l'eau d'une petite rivière, de faire une rigole et de prendre un certain nombre de pieds d'arbres pour construire le moulin, moyennant une redevance annuelle de 100 livres tournois, de 32 livres de fer, et l'obligation de curer la rivière et d'entretenir les berges. Le moulin fut construit et on y travailla le fer pendant près d'un siècle, puis le bois manqua, et le moulin fut abandonné. L'industrie du fer n'était pourtant pas perdue à jamais pour ces contrées à mesure que s'épuisaient les forêts ; elle s'y est merveilleusement développée de nos jours avec les méthodes anglaises et l'emploi de la houille.

Je ne fais qu'indiquer un envoi fait par M. *Jules d'Arbaumont* de cinq quittances tirées des archives du département; deux d'entre elles offrent un certain intérêt : ce sont des quittances de la pension que Louis XI faisait à Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne et

Digitized by Google

négociateur du traité d'alliance du 10 janvier 1474; le roi tenait à l'amitié des Suisses, et connaissait les moyens de la posséder sûrement. Je me contente encore d'indiquer un extrait d'un cartulaire de l'archevêché de Bourges, relatif aux contributions imposées sur le clergé en 1567, envoyé par M. *de Girardot;* une copie de lettres du roi Jean, ayant pour but la levée d'impôts destinés à subvenir au payement de sa rançon, par M. G. Leroy; un extrait d'un manuscrit du quinzième relatif à l'histoire des assassins, envoyé par M. *de la Fons de Mélicocq;* les titres d'un certain nombre de lettres du seizième et du dix-septième siècle, par M. de Girardot; un mandement de l'intendant de Flandre au sujet des impositions de guerre, par M. *Dusevel;* plusieurs ordonnances sur le fait du monnayage à Sedan, par M. *Nozot;* deux lettres de Henri III, par M. *Roussel.* Ces pièces mentionnant des faits déjà connus ou ne donnant que des indications trop sommaires, n'ont pas besoin d'être analysées.

Le fac-simile de deux lettres adressées par saint Vincent de Paul à un curé de Neufchâtel qu'il protégeait est plus digne de votre attention, moins par le contenu même des lettres que par la qualité du personnage qui les a écrites : c'est un privilége des grands hommes que rien de ce qui vient d'eux ne soit complétement indifférent à la postérité, et le Comité remercie M. Mathon d'avoir reproduit fidèlement et de lui avoir transmis ces fac-simile. Les mêmes remercîments peuvent être adressés à M. *Feillet*, qui nous a remis copie d'une lettre de la femme qui a le plus activement secondé saint Vincent de Paul dans ses bonnes œuvres, de Mme Legras, et nous a fait connaître un fait qui prouve combien de son temps était estimée la pieuse charité de cette femme généreuse. En 1656, l'Hôtel-Dieu, qui avait le privilége exclusif de vendre de la viande à Paris pendant le carême, accorde à Mme Legras une exemption qui n'était donnée qu'au roi, à la reine, à Mazarin, à la reine d'Angleterre, et qu'on avait refusée aux sollicitations de grands seigneurs.

Parmi les pièces relatives aux finances, je dois une mention particulière à l'envoi de M. *Prioux*, qui a réuni vingt-neuf documents originaux relatifs à la contribution du quart du revenu établie par décret de l'Assemblée constituante à la date du 6 octobre 1789. Ce sont des accusés de réception, des lettres d'envoi, des inventaires d'argenterie, provenant soit de particuliers, soit d'églises qui s'empressaient de répondre à l'appel fait à leur patriotisme par Necker et par l'Assemblée, soit encore des églises qui furent successivement supprimées dans la première partie de la Révolution. Nous ne saurions y trouver, comme l'espérait M. Prioux, « l'état approximatif

Digitized by Google

des fortunes imposées du quart, » parce qu'il n'est permis de tirer aucune conclusion générale en pareille matière d'un fort petit nombre de faits isolés; ensuite parce que les sommes payées sont fort loin de donner une idée approximative du quart du revenu réel des citoyens. De pareils impôts, même à une époque où le patriotisme rend légers les plus grands sacrifices, sont toujours de mauvaises mesures financières ; ils ne pourraient être véritablement productifs qu'avec un cortége d'inquisitions et de violences de tout genre; mais ils seraient alors doublement odieux, sans cesser d'être très-inégalement répartis; dans un pays libre, ils échouent fatalement. La contribution patriotique, sur laquelle Necker avait compté pour sauver le trésor, ne produisit en tout que 30 millions, qui dans la détresse financière disparurent, absorbés comme une goutte d'eau sur un sable aride.

Les documents envoyés par M. Prioux montrent clairement comment agissent de pareils impôts : on n'y trouve guère que des envois d'argenterie, c'est-à-dire d'objets de luxe qu'on dissimule difficilement, qu'on a l'avantage d'abandonner avec ostentation, mais qui ne forment qu'une portion insignifiante de la richesse publique; des ornements enlevés aux églises, qui ne pouvaient ni les cacher ni les défendre : j'y cherche en vain la trace d'une perception sérieuse et vraiment proportionnée au revenu.

Je terminerai cette revue des communications manuscrites par l'examen des règlements des corporations d'arts et métiers de la ville d'Héricourt qui vous ont été envoyés par M. l'abbé *Gatin*. C'était en 1647 : quoique la paix ne fût pas encore signée, l'Allemagne commençait à sortir des longs désordres de la guerre de Trente ans; chacun reprenait sa place dans la société longtemps bouleversée. Le duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard et seigneur d'Hericourt, « sur l'humble supplication et requeste de ses bourgeois, » leur donna des statuts de métiers « pour procurer un bon ordre et reglement parmy les gens de mestiers et faire qu'un chacun se comporte dans l'exercice de son art et de sa vocation fidèlement et loyaument. » « Ils avaient, disent les lettres patentes, depuis fort longtemps faict dresser certaines reigles selon lesquelles ils entendoient que toutes gens de mestiers et faisant ou qui feront profession à l'advenir d'aulcun art mechanique devoient vivre et se conformer, affin aussy d'obvier aux désordres et mesus, lesquels se sont par cy-devant glissez dans lesdits mestiers, en partie par la malice et tromperie des artisans, en partie par leur avarice et ignorance, ce qui auroit indubitablement procédé de la licence dans laquelle ils ont vécu du passé. » Ouvrez le recueil des ordonnances des

Digitized by Google

rois de France, vous trouverez sous les règnes de Charles VII et de Louis XI nombre de lettres patentes rédigées dans le même esprit, et presque dans les mêmes termes; on sortait alors des profondes misères de la guerre de Cent ans ; les mêmes circonstances, à deux époques différentes, sur la terre de France comme sur la terre d'Allemagne, produisirent les mêmes effets.

La ville d'Héricourt comptait trop peu d'habitants pour qu'il y eût autant de corporations que de métiers ; les artisans étaient groupés en quatre zumpfts, réunissant, comme aujourd'hui les conseils de prud'hommes à Paris, les industries de même nature. Ces zumpfts laissaient à la libre action de l'artisan une place un peu plus large que la plupart des corps de métiers de France à la même époque. Néanmoins elles portaient le même caractère de privilége et d'exclusion. On payait un droit de réception pour les maîtres et pour les apprentis, droit modique sans doute, mais trop élevé puisqu'il n'était pas le prix nécessaire d'un service ; les fils de maître étaient exempts des trois quarts de ces droits. La meilleure institution des corps de métiers était le jugement par les syndics ou maîtres des petits différends qui s'élevaient entre les artisans. Mais que d'abus s'étaient glissés dans cette institution! Les prud'hommes, auxquels les lois et les mœurs peuvent faire une place plus large qu'ils ne l'ont eue jusqu'ici, ont les mêmes avantages sans présenter les mêmes inconvénients. Les prud'hommes, qui sont un lien et une conciliation, ne sont pas une chaîne. La zumpft en était une. Dans le but d'éviter l'accaparement du travail par quelques membres, les statuts déclaraient que, quand un compagnon de la zumpft avait conclu un marché, un autre compagnon survenant pouvait réclamer sa part de l'affaire, et, « s'il y veut participer, il devra avoir part à la chose vendue et acheptée, moyennant payant réellement son advenant du prix fait et non aultrement. » On trouve encore chez nous un usage à peu près semblable parmi les forts de la halle au blé, souvenir d'un autre âge. C'est un usage fâcheux, même dans un travail purement mécanique, qui n'admet guère de combinaisons et de perfectionnements; quelle gêne à plus forte raison ne devait-il pas apporter à des industries plus dignes de ce nom ? C'est le même esprit jaloux qui entrave l'association, qui défend au même maître de tenir deux boutiques, à deux ou à plusieurs maîtres de se faire concurrence en marchandant l'un sur l'autre; à un maître non-seulement de débaucher l'ouvrier d'un confrère, mais de le recevoir sans avoir préalablement demandé « à celui que lesdits serviteurs auront servy s'il le veult encore avoir ou non. » Qui veut trop protéger opprime : c'est

Digitized by Google

ce que faisait la zumpft ; elle maintenait sous un même niveau de médiocrité tous les maîtres ; elle inféodait en quelque sorte l'ouvrier au patron, et connaissant aussi peu les ressorts de l'activité humaine que les droits de la justice, elle énervait l'intérêt personnel, le plus puissant mobile des progrès industriels.

Je n'ai à vous proposer, Messieurs, l'insertion d'aucun des documents dont je vous ai entretenus dans la *Revue des Sociétés savantes*, une simple analyse suffit. Mais il y a lieu de remercier le zèle de nos correspondants et les pièces qu'ils nous ont envoyées pourront être classées dans les archives du Comité.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES DOCUMENTS DU SEIZIÈME SIÈCLE

Communiqués par M. Stanislas Prioux.

Le 8 juillet 1863, M. Stanislas Prioux, correspondant du Comité à Limé (Aisne), signalait dans quelques notes tirées de documents encore inédits un personnage qui lui paraît avoir échappé jusqu'ici aux investigations des biographes ; le 2 décembre suivant, M. Prioux communiquait au Comité la copie *in extenso* de ces documents. Grâce à l'intervention obligeante de Son Exc. M. le ministre des affaires étrangères, il avait pu les faire rechercher et transcrire soit dans les archives de l'ambassade française à Madrid, soit dans celles de l'hôpital Saint-Louis-des-Français, fondé dans la même ville. — Subsidiairement, M. Prioux demandait que les documents en question fussent publiés dans la Collection des document inédits.

Permettez-moi de vous parler brièvement du personnage que votre correspondant vous révèle, de la nature des pièces dont la copie vous est communiquée, enfin de l'opportunité qu'il y aurait à les faire entrer dans la Collection des documents inédits.

Henri de Saureulx, fils de Raoul et de Jeanne de Sainte-Christine, était chanoine à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, où il fut tour à tour proviseur, sous-prieur et trésorier ; à la fin du seizième siècle, lorsque les guerres de la Ligue étaient à leur apogée autour de Soissons, Saureulx laissa le froc de côté pour prendre la cuirasse et guerroyer contre les hérétiques : ses supérieurs ne l'en dissuadèrent pas, et d'ailleurs une certaine bulle pontificale lui semblait autoriser cette prise d'armes. J'ajouterai que ce moine m'a l'air d'avoir cherché volontiers des prétextes pour tâter de la vie militaire.

Il prit part à l'entreprise des Espagnols sur Noyon, et, en 1595, à la tête d'une vingtaine de soldats napolitains surprit le château de Pierrefonds, dont la garde était alors confiée au père de Gabrielle d'Estrées : pendant quelque temps il s'y maintint avec le titre de capitaine et gouverneur pour le roi d'Espagne. Fait prisonnier par la garnison de Saint-Quentin, alors qu'il se rendait auprès du comte de Fuentès, qui songeait à prendre Compiègne, Henri de Saureulx fut condamné à mort. Il parvint à s'évader, gagna les Pays-Bas, où il continua à faire la guerre, puis se retira en Espagne. Il y mourut avec le titre de chapelain du roi, abbé de Sainte-Marie-de-Gala en

Digitized by Google

Sicile et recteur de Saint-Louis-des-Français à Madrid. Il ne cessa de réclamer des indemnités pour les préjudices considérables qu'il disait avoir subis au service de l'Espagne, et ne pouvait se consoler de la perte du château de Pierrefonds, dont il se considérait comme légitime propriétaire d'après les lois de la guerre. Aussitôt qu'il avait été pris, ses soldats napolitains s'étaient empressés de rendre Pierrefonds à Henri IV.

Si l'historien doit condamner sincèrement le moine qui, dans une armée étrangère, porte les armes, sur le sol même de la patrie, contre ses concitoyens, l'équité oblige de rappeler que, dans les dernières années de sa vie, le ligueur se souvint qu'il était Français. Henri de Saureulx affecta tous ses biens à la fondation à Madrid d'un hôpital exclusivement destiné aux Français pauvres ; cet hôpital, placé sous le vocable de Saint-Louis, est encore aujourd'hui sous le patronage de notre ambassadeur.

Les documents communiqués par M. Prioux sont au nombre de quatre :

1° Une enquête, en date du 9 juin 1600, devant le magistrat de Bruxelles, concernant la vie, les mœurs, la religion, la noblesse et autres points ayant trait à la prudhomie de Henri de Saureulx ;

2° Un long Mémoire adressé par ce personnage au roi d'Espagne pour demander la rémunération des pertes et dépenses qu'il a supportées au service de Philippe III ;

3° Son testaments daté du 3 septembre 1633 ;

4° Une collection de documents relatifs à Saint-Louis-des-Français de Madrid, imprimée à quelques exemplaires seulement par les soins de l'ambassade, en 1849, lorsque M. Ferdinand de Lesseps revendiquait le doit de nommer les membres du conseil d'administration de cet hôpital.

Ces documents, trop peu volumineux à mon avis pour fournir la matière d'un volume de la collection des documents inédits, se rattachent d'ailleurs à deux ordres de faits bien distincts ; le nom de Henri de Saureulx n'est pas un prétexte suffisant pour les confondre ; il y a d'abord l'histoire de la Ligue au seizième siècle dans le Soissonnais ; il y a ensuite l'histoire d'un hôpital français fondé en Espagne au dix-septième siècle.

Aux pièces relatives à la période guerroyante de la vie de Henri de Saureulx M. Prioux paraît disposé à joindre tout ce qu'il a recueilli d'inédit sur les guerres du seizième siècle dans le pays dont il s'occupe avec prédilection : comme notre correspondant ne nous a pas communiqué cette collection, il ne m'appartient pas de vous en parler.

Digitized by Google

Les précédents du Comité et, il y a seulement quelques semaines Son Exc. M. le Ministre les confirmait officiellement, les précédents du Comité établissent clairement les conditions que doivent présenter les manuscrits proposés pour entrer dans la Collection des documents inédits. La communication de M. Prioux ne me paraît pas remplir le programme : les textes ne sont pas assez nombreux; l'intérêt qu'ils présentent est trop restreint à un personnage qui n'a droit qu'à une place secondaire dans l'histoire générale.

Qu'il me soit permis, si la section veut bien adopter mon avis, d'émettre un vœu : c'est que M. Prioux, qui a déjà fait ses preuves, ne laisse pas sans emploi les matériaux qu'il a entre les mains, et que votre règlement ne lui permet pas de lui emprunter. Depuis quelques années, les guerres de la Ligue ont fait éditer quelques ouvrages intéressants; je citerai, entre autres, pour la Bretagne M Grégoire; pour le Poitou, M. Henri Ouvré; pour le diocèse de Boulogne, M. l'abbé Lefèbvre; pour l'Autunois, M. H. Abord; pour l'Anjou, M. Ernest Mourin.

M. Prioux peut ajouter une page de plus à celles que je viens d'énumérer; l'ensemble de ces travaux est destiné à remettre dans son vrai jour l'histoire des provinces de France pendant la seconde moitié du seizième siècle.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UNE COMMUNICATION DE M. JULES D'ARBAUMONT, CORRESPONDANT A DIJON.

En rendant compte au Comité d'un volume des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1862) (1), nous avions signalé un article de M. des Essars contenant des détails intéressants sur les circonstances dans lesquelles on avait ajouté au rituel de la messe le chant *O salutaris hostia*, etc., strophe empruntée à l'hymne de saint Thomas d'Aquin *Verbum supernum prodiens* : détails que M. des Essars avait trouvés dans un vieux livre de théologie composé par l'abbé Théraize, et imprimé à Paris en 1699. Il y était dit que, pendant que le pape Jules II était ligué contre Louis XII avec ses ennemis, il avait frappé d'interdit le royaume de France ; qu'il avait même composé trois oraisons en l'honneur de la sainte Vierge et contre les Français, et décrété qu'on les réciterait chaque jour en Italie aux heures de l'*Angelus*; qu'alors Louis XII, de son côté, fit ordonner par les évêques de son royaume que tous les jours, à l'élévation de l'hostie, on chanterait la strophe *O salutaris hostia*, etc., et que dans la chapelle du roi on substituerait aux deux derniers vers de la strophe *Bella premunt hostilia, da robur, fer auxilium* les deux suivants :

In te confidit Francia,
Da pacem, serva lilium.

M. Jules d'Arbaumont fait connaître au Comité qu'il a trouvé des détails analogues aux pages 71 et suivantes d'un livre imprimé à Dijon en 1646 sous ce titre : *Remarques historiques et chrétiennes sur la sainte et miraculeuse hostie de Dijon, par Philibert Boulier, prêtre, chanoine de la sainte Chapelle du roi à Dijon.*

« L'auteur, dit M. J. d'Arbaumont, rapporte d'après Saint-Gelais, « en son histoire de Louis XII, qu'en l'année 1505 ce monarque fut « guéri d'une *grande et grève maladie par le bénéfice du Saint-* « *Sacrement eucharistique*, vers lequel il s'était toujours senti porté « d'une dévotion toute spéciale. Comme témoignage de sa recon- « naissance, Louis XII fit don à l'hostie miraculeuse, qui était con- « servée dans la sainte Chapelle de Dijon depuis le temps du duc

Digitized by Google

« Philippe le Bon, de la couronne qu'il avait portée à Reims le jour « de son sacre.... Admis la même année au nombre des confrères « du corps de Dieu, qui avaient été institués en 1484, le roi Louis XII, « représenté par les officiers de la chambre des comptes, prit le « bâton de la confrérie, et ne cessa depuis lors de donner à la « sainte hostie de Dijon des marques de sa vénération et de sa re- « connaissance. »

M. Jules d'Arbaumont ajoute, d'après le même auteur, que la dévotion du roi Louis XII envers la sainte hostie ne s'arrêta pas là; qu'il voulut que tous ses sujets concourussent avec lui à l'honorer par des prières extraordinaires : qu'en conséquence il obtint des prélats et du clergé de France que, *pour les nécessités de son Estat*, on chantât tous les jours dans les églises cathédrales, collégiales et autres, à l'élévation du précieux corps de Notre-Seigneur, le verset tiré de l'hymne de saint Augustin : *O salutaris hostia*, etc.

Mais en l'oratoire du roi, au lieu de ces mots : *Fer auxilium*, les chantres disaient *serva lilium*.

Jusques-là les versions de l'abbé Théraize et de Philibert Boulier sont absolument identiques. Mais ce en quoi ce dernier diffère de l'abbé Théraize, c'est que, selon lui, on adopta, non pas seulement dans la chapelle du roi, mais dans toutes les églises de France, l'addition du verset suivant :

O vere digna hostia,
Spes unica fidelium,
In te confidit Francia,
Da pacem, serva lilium.

« N'y a-t-il pas quelque chose de remarquable, dit en terminant « M. J. d'Arbaumont, dans la constante dévotion de ce monarque, « qui, pressé par de puissants ennemis, place son royaume sous la « protection spéciale du très-saint sacrement de l'autel, de même « qu'il avait, quelques années auparavant, offert la couronne de son « sacre à la sainte hostie dijonnaise comme un témoignage de sa gué- « rison miraculeuse ? A l'une et à l'autre époque, l'inspiration a été « la même, et j'incline à penser, avec le vénérable Philibert Bou- « lier, que l'influence sur l'esprit de Louis XII de cette hostie con- « servée dans la vieille chapelle des ducs de Bourgogne a contribué « pour une grande part à l'introduction dans le rituel de la messe « de l'hymne *O salutaris hostia*. »

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 591.

Digitized by Google

Communication de M. Harlin sur des souterrains existant a Pont-Faverger et a Machault.

M. Harlin a adressé au Comité une communication tendant à faire connaître les souterrains qui existent sous l'église de Saint-Brice de Pont-Faverger (Marne), et sous celle du bourg de Machault (Ardennes). La crypte de Pont-Faverger consiste en un souterrain creusé dans la craie composé d'une vaste salle circulaire entourée de bancs également taillés dans la craie et de niches; des ouvertures en plein cintre, mais assez peu élevées pour qu'on ne puisse y passer qu'en rampant, conduisent à d'autres salles analogues.

Celle de Marchault présente des dispositions semblables. M. Harlin, qui ne parle de ces monuments que par ouï-dire, ajoute qu'on y remarque des statues, des inscriptions, et il les fait remonter aux premiers temps du christianisme.

Jusqu'à ce que des fouilles aient permis de justifier ces assertions, nous demandons à les tenir pour purement dues à l'imagination des personnes desquelles M. Harlin tient ces descriptions; d'autant plus que des souterrains parfaitement semblables qui existent à Mailly et aux Petites-Loges (Marne) ne renferment aucun de ces ornements, et n'ont évidemment jamais eu d'autre destination que de servir de refuge pendant les guerres du moyen âge.

Pont-Faverger, gros bourg de l'arrondissement de Reims, était anciennement une localité assez importante et où s'élevaient, dit-on, six églises. Deux subsistent. Machault est également un gros bourg de l'arrondissement de Vouziers, mais qui n'a jamais eu le développement du précédent.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Des chronogrammes.

Recueil de ceux qui ont été composés dans la ville d'Aire, avec des éclaircissements historiques sur chacun d'eux, par François Morand, membre non-résidant du Comité. — Boulogne, 1863.

L'auteur de ce Mémoire manuscrit espérait pouvoir en donner lecture dans les réunions des Sociétés savantes tenues à la Sorbonne au mois d'avril dernier; mais les fonctions de juge d'instruction, qu'il remplit près du tribunal de Boulogne, l'ayant empêché de venir à Paris, il a envoyé son Mémoire à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, pour être soumis à l'examen du Comité.

Il a fait précéder le recueil assez nombreux des chronogrammes composés dans la ville d'Aire de réflexions courtes sur l'origine et la nature de ces inscriptions. Le nom qu'elles portent explique parfaitement leur principale destination, qui consiste à fixer la date d'un événement quelconque. Il faut toujours que cette date soit exprimée en chiffres romains par les lettres des mots du chronogramme, lequel se compose généralement d'un ou de plusieurs vers latins dont la mesure est variable à volonté. Cependant on connaît quelques chronogrammes en langue vulgaire, et M. Morand cite celui-ci, qui remonte à l'année 1451. Il est composé de quatre rimes françaises comprises en deux lignes circulaires et continues entourant l'écu de France, sur le droit d'une médaille d'or conservée à la Bibliothèque impériale :

qVant Ie fV faIt sans dIferanCe
aV prVdent roI aMI de dIeV
on obeIssoIt partoVt en franCe
fors à CaLaIs qVI est fort LIeV

Au revers, on lit :

d'or fin suis extrais de ducas
et fu fait pesant trois caras,
En l'an que verras moi tournant
les lettres de nombre prenant (1)

(1) Voyez la figure de deux variantes de cette curieuse médaille, ainsi que celle d'une médaille dont le chronogramme donne la date de 1460, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique, médailles françaises*, 1re partie, pl. I, n° 2, et pl. II, nos 1 et 2, page 2. (*Note du secrétaire de la section d'archéologie.*)

Digitized by Google

Quant à l'origine de ce genre d'inscriptions, M. Morand dit avec raison qu'il est difficile de préciser l'époque où l'on a commencé d'en faire usage : le plus ancien exemple qu'il ait pu constater remonte à l'année 1417; il a soin de faire remarquer que certains chronogrammes sont de beaucoup postérieurs aux événements qu'ils mentionnent; c'est ainsi que le chronogramme exprimant la date de 1059, relatif à quatorze prébendes fondées dans l'église collégiale d'Aire par Baudouin, comte de Flandres, n'a été composé qu'à la fin du quinzième siècle, au plus tôt.

M. Morand cite le chapitre consacré aux chronogrammes par un auteur français de la seconde moitié du seizième siècle, bien connu des bibliophiles, Etienne Tabourot, qui prenait le titre de *seigneur des Accords*. Ce chapitre, le douzième du livre singulier intitulé *Bigarrures* (1), traite des lettres numérales et aussi des *vers numéraux*, car c'est le nom que Tabourot donne aux chronogrammes. Il ne dit rien sur les origines et se contente de rapporter comme les plus anciens venus à sa connaissance ceux qui ont été consacrés aux quatre ducs de Bourgogne de la maison de Valois.

M. Morand exagère un peu la rareté des chronogrammes composés en langue française; on en connaît plusieurs autres du même genre que les quatre vers que j'ai cités plus haut; Tabourot en reproduit deux qui ne sont pas sans intérêt. Le premier a trait à la bataille de Montlhéry, livrée le 27 juillet 1465 :

à CheVaL, à CheVaL, gendarMes, à CheVaL

Le second chronogramme se lisait sur la porte de l'hôtel bâti en 1465, qui conduisait du vieux Palais à la Chambre des Comptes, hôtel qu'on ne voit plus que sur une des plus jolies gravures d'Israël Silvestre : les lettres numérales étaient en or, les autres en couleur d'azur :

oV teMps dV roI charles Le hVIt
cestVi hosteL sI fVt constrVIt

(1) Les *Bigarrures et Touches* du seigneur des Accords, avec les *Apophthegmes* du sieur Gaulard, et les *Escraignes dijonnoises*, etc., etc. Rouen, 1616, in-12. Il y a eu plusieurs autres éditions; voyez Brunet, *Manuel du libraire*, etc., au mot TABOUROT.

Digitized by Google

Tabourot ne cite ici que les deux derniers vers du quatrain. Voici les deux premiers :

Les lettres d'or dient l'année
que l'œuvre fut encommencée.

Corrozet, et d'après lui du Breul, et d'autres historiens de la ville de Paris, ont reproduit ce quatrain.

J'ai dit plus haut que la collection des chronogrammes composés dans la ville d'Aire était assez nombreuse; en effet, ceux que M. Morand a recueillis et qu'il a rangés sous trente-deux numéros s'élèvent à quarante-huit. Les plus anciens, bien qu'ils relatent un fait du onzième siècle, n'ont été composés qu'à la fin du quinzième, et sont ce qu'on appelle rétrospectifs, c'est-à-dire écrits après l'événement. Ces chronogrammes méritent peu de considération, et signalent du reste un événement de petite importance, la fondation de quatre prébendes dans l'église collégiale d'Aire par Baudouin, comte de Flandres, en 1064. Les quatre derniers de ces chronogrammes datent du dix-neuvième siècle : un est relatif à l'avénement au trône impérial de Napoléon Ier, en 1804; l'autre relate, en 1830, le commencement du règne de Louis-Philippe. Je les indique ici comme une preuve de la persistance chez les habitants d'Aire du goût pour les chronogrammes.

J'en trouve quelques-uns qui ont trait particulièrement à l'histoire de la ville d'Aire. En 1213, les habitants, menacés de famine, auraient été miraculeusement secourus par l'intercession de la Vierge. Une croix, vulgairement nommée la *croix au pain*, fut érigée sur une des places de la ville. Au milieu de cette croix était placée une petite statue de la Vierge; au soubassement on lisait :

tVentI saCrant MarIæ CIVes
ChrIstI genItrICI arIensIVM panarIæ.

La croix a été détruite au dernier siècle, et M. Morand n'a pour garant de cette inscription que des articles anonymes insérés dans un journal de la ville d'Aire, l'*Echo de la Lys* (n° du 17 octobre 1845); aussi range-t-il ce chronogramme parmi ceux qu'il appelle rétrospectifs. Il aurait dû faire observer aussi que dans le premier vers on ne trouve que le chiffre de 1211, au lieu de 1213, qui est effectivement exprimé dans le second vers. M. Morand aurait pu aussi rapprocher cette inscription de celle qu'on lit sur une lampe d'argent offerte à Notre-Dame en 1652 par les habitants d'Aire, qui

Digitized by Google

avaient été délivrés de la peste grâce à l'intercession puissante de la mère du Sauveur. Dans ce chronogramme, composé de deux vers, la vierge Marie est appelée PANARIÆ, et M. Morand cite un compte de la confrérie *Notre-Dame panetière* pour l'année 1651-52, d'après lequel une somme de 6 livres a été payée au père de La Haye, jésuite, « pour avoir décoré la chapelle de *chronographe,* nymphe et aultre peinture. » C'est là un bon témoignage en faveur de l'authenticité de la croix au pain de l'an 1213.

Les chronogrammes rappelant des événements historiques relatifs à la ville d'Aire sont assez modernes: trois portent la date de 1641 et rappellent la prise de la ville sur les Espagnols par les Français; un seul, daté de 1710, signale la reprise de cette ville par les Impériaux et les Anglais sous la conduite du prince Eugène et de Marlborough.

Depuis le numéro 19 jusqu'au numéro 24, je trouve inscrits une suite de chronogrammes, tous datés du dix-huitième siècle, et qui rappellent un usage assez singulier : ce sont des devises pieuses qui servaient de billets de pâque ou de confession. L'auteur du Mémoire dit à ce sujet : « Je ne puis mieux comparer les billets de Pâques, pour donner une idée de leur forme, qu'aux devises des dragées tournées en cornets. Ils se délivraient tous les ans dans les paroisses de la ville d'Aire, à chaque personne venant remplir son devoir pascal, soit à la table de communion, soit au confessionnal; je crois plutôt que c'était à la table de communion, car je vois que dans la paroisse Saint-Pierre, il y avait un distributeur spécial, ainsi que l'indique un Mémoire des dépenses de la fabrique relatif à cet objet pour 1743, qui porte ces articles : 3 livres à Pierre Petit, pour avoir distribué les billets de communion en temps de Pasques; — 5 livres 5 sols pour le registre de la visite pascale; — 2 livres 10 sols pour les billets de Pasques. » M. Morand ajoute que cet usage n'était pas particulier à la ville d'Aire, et qu'il avait lieu aussi à Saint-Omer; il cite un passage de l'*Année littéraire* de Fréron, qui blâme l'usage de ces billets comme étant de nature à semer la zizanie entre les chrétiens.

Le dernier chronogramme rapporté par M. Morand est assez curieux; il date de l'an 1719 et est rédigé en français, contre l'ordinaire; le voici :

pVbLIons L'aDresse VICtorIeVse De Iosephe engranD.

Ce chronogramme est inscrit autour d'un portrait d'homme assez

Digitized by Google

bien peint, qui tient dans sa main droite un canon de fusil fleurdelisé, et dans sa gauche une couronne royale; au bas on lit ce quatrain :

Engrand en cette année emporta la victoire,
son adresse le fit le Roy des Canoniers
vive ce nouveau Roy, publions à sa gloire
qu'entre les bons tireurs il est un des premiers.

L'auteur nous apprend que les canonniers-bourgeois de la ville d'Aire avaient été érigés en confrérie sous le nom de *coulleuvriniers* en 1487. Tous les ans, le 1er mai, ils se réunissaient pour tirer le *gai*; celui qui remportait le prix était proclamé Roi pour l'année; et Engrand le fut en 1719. Ce portrait appartient à l'auteur du Mémoire manuscrit que je viens d'analyser.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

La chasse et la croix de Bousbecque,

par M. E. de Coussemaker.

Sous le titre de *Châsse et croix de Bousbecque*, M. de Coussemaker a publié une intéressante monographie de deux petits monuments conservés dans l'église de Bousbecque, commune de l'arrondissement de Lille. Ce travail, édité avec un luxe d'impression qui fait honneur à notre collègue, est accompagné de plusieurs planches en chromolithographie qui représentent chacun de ces objets sous leurs faces diverses.

La châsse de Bousbecque n'est pas antérieure au treizième siècle; mais elle a subi d'importantes restaurations dans la seconde moitié du quinzième, comme l'indiquent les contre-forts qui en ont modifié les caractères primitifs, les crêtes, et les ornements de toutes sortes ajoutés à la même époque, et qui en dénaturent complétement l'aspect.

M. de Coussemaker décrit dans son travail toutes les parties de ce reliquaire, ainsi que les écussons d'armoiries placés sur le socle, et dont l'un serait aux armes de Gilles Ghiselin, seigneur de Bousbecque, l'auteur de la restauration de ce petit monument, ainsi du reste que l'indique une inscription gravée en dessous de la châsse, inscription qui a été interprétée de plusieurs manières différentes.

M. Rouzière aîné, qui a le premier signalé le reliquaire de Bousbecque à l'attention des archéologues dans une Notice sur Auger de Busbecq publiée à Lille en 1860, a donné de cette inscription l'interprétation suivante : « En ceste fierte, Adèle, sainte vraie, « coris (corium, peau) et biaucop d'autres dimtes (diminuta, par- « celles), laquelle a faict réparrer noble home Gilles Gisselin. « Priés pour lui. »

Cette interprétation n'a pas, avec raison, semblé satisfaisante à M. de Coussemaker. « Dans le premier membre de la phrase, qui est la proposition principale, dit-il, il y a absence du verbe exprimant l'existence du fait. Cette forme elliptique ne s'employe presque jamais au moyen âge; ensuite le mot *coris* pour *peau* ne se rencontre nulle part. Cette *s* finale n'a pas de raison d'être, puisqu'elle ne se trouve pas dans le mot *corium*, dont on veut le faire dériver. *Corium* se traduisait en français du moyen âge par *corie*.

« Nous pensons, ajoute M. de Coussemaker, que ce n'est pas *coris*

Digitized by Google

qu'il faut lire, mais *crois*. Au moyen de cette interprétation, on arrive au véritable sens, qui est celui-ci :

« En ceste fierte a de la sainte vraie crois et biaucop d'autres « dimtes, laquelle a faict réparrer noble homme Gilles Gisselins. « Priés pour lui. »

« La lecture que nous proposons, ajoute encore l'auteur de la monographie du petit trésor de Bousbecque, nécessite à la vérité la transposition de deux lettres dans le mot *coris*, mais elle est justifiée, d'une part, par le mot lui-même qui, écrit ainsi, n'a pas de sens; de l'autre, par les épithètes *sainte vraie*, consacrées spécialement en quelque sorte à la désignation d'un fragment de la croix de Notre Seigneur. D'ailleurs, les syllabes dont on veut faire Adèle ne sont pas juxtaposées; et l'examen de l'inscription prouve au contraire qu'un certain intervalle les sépare entre elles. »

Nous regrettons que M. de Coussemaker n'ait pas cru devoir joindre aux planches qui représentent la châsse de Bousbecque sous ses diverses faces un fac-simile de l'inscription en litige : il eût été facile au Comité de se prononcer *de visu* sur la valeur de l'une et de l'autre interprétation; nous ne saurions toutefois nous abstenir de faire remarquer que la seconde interprétation, celle de notre honorable collègue, nous paraît la seule admissible, autant, nous le répétons, qu'il est possible de se prononcer sans avoir le texte lui-même sous les yeux.

La croix de Bousbecque dont M. de Coussemaker publie la reproduction au tiers de l'original, ainsi qu'un détail de la branche supérieure à la grandeur de l'exécution, est un remarquable ouvrage d'orfévrerie de la fin du treizième siècle.

Cette croix processionnelle est en cuivre doré et ciselé, décorée d'ornements en argent; elle mesure en hauteur cinquante-neuf centimètres, et la largeur de sa traverse est de quarante centimètres. Sa conservation paraît excellente, si l'on en juge par les dessins que publie M. de Coussmaker, sauf quelques modifications et dégradations insignifiantes.

L'origine de cette pièce d'orfévrerie n'est pas connue, et l'on n'y trouve ni noms, ni initiales, ni monogrammes qui puissent indiquer de quels ateliers elle a pu sortir et quels ont été ses premiers propriétaires. M. de Coussemaker fait remarquer toutefois que la présence des fleurs de lis qu'on retrouve sur la croix peut indiquer une fabrication française, et qu'il y a lieu de supposer avec quelque raison qu'elle aura été l'objet d'une offrande de la part d'un seigneur de Bousbecque à l'occasion de quelque événement de famille

Digitized by Google

Quoi qu'il en puisse être et quelle que soit l'obscurité qui règne sur l'origine première de ces deux objets, la châsse et la croix de Bousbecque n'en sont pas moins des monuments d'un véritable intérêt, et le Comité applaudira à l'excellente initiative prise par M. de Coussemaker, dont la publication sera d'un salutaire exemple, et a pour premier effet d'assurer la conservation d'objets précieux en appelant sur eux l'attention de tous. Ce n'est pas là, nous le répétons, le moindre mérite de publications analogues. Celle de M. de Coussemaker joint à ces qualités celle d'une exécution tout à fait hors ligne, et se recommande ainsi, à tous les titres, à l'attention du Comité.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

COMPLÉMENT

D'ÉTUDES TOPOGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

SUR L'INVASION DES HELVÈTES DANS LE PAYS ÉDUEN.

Au commencement de l'année 1862, M. le baron Stoffel, officier d'ordonnance de l'Empereur, fit une longue exploration scientifique dans les montagnes éduennes de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, à l'effet de rechercher les traces de la défaite des Helvètes par les troupes de Jules César. Il résulte des études de cet honorable officier supérieur que, sur un rayon de 25 à 28 kilomètres d'Autun, deux points seulement concordent un peu avec les données topographiques des *Commentaires*, savoir : *Charbonna*, près de Toulon-sur-Arroux, et *Viécourt*, à peu de distance de Nolay. Encore, au dire de M. Stoffel, ce dernier point ne pourrait être considéré qu'*à la rigueur* comme le théâtre du fait d'armes mémorable qui ouvre le récit des campagnes de Jules César dans les Gaules.

Travaillant moi-même depuis plusieurs années à la recherche de ce champ de bataille, j'étais tenté, d'après certaines concordances topographiques, de le placer dans les régions situées entre Couches et Nolay. J'ai développé cette thèse dans un Mémoire que la *Revue des Sociétés savantes* a reproduit en septembre 1863. Depuis, j'ai visité les lieux avec M. Stoffel, et les observations d'un ingénieur militaire aussi habile m'ont engagé à modifier mon opinion, qui différait d'ailleurs très-peu de la sienne. Au lieu du vallon de Sampigny, qui n'est éloigné de Viécourt que de trois kilomètres, j'adopte les conclusions de M. Stoffel, conclusions assez favorables à la localité de Viécourt, qui est située sur les versants des monts de Rême et de Rome, opposés au val de Sampigny, dans la direction nord.

Si j'essaye d'attirer de nouveau la bienveillante attention du Comité impérial des Sociétés savantes sur cette question si controver-

Digitized by Google

sable, si douteuse, mais pourtant pas insoluble, mon but unique est de faire faire, au prix d'efforts communs, un pas, quelque faible qu'il soit, à l'éclaircissement d'un fait historique si intéressant pour nos contrées. Dans ce dessein, je n'ai épargné ni recherches, ni explorations archéologiques, ni assemblage de renseignements, puisés aux sources que j'ai crues les plus certaines. Le résumé de tous les documents recueillis, soit *de visu*, soit *de auditu*, fera le fond de ce travail, qui n'est, à vrai dire, que le complément, l'*addendum* du Mémoire publié l'an dernier, et dont certains passages reparaîtront nécessairement ici, avec toutes les rectifications, corrections et additions que comportent de nouvelles études.

Pour plus de clarté et de méthode, ce travail sera divisé en cinq parties.

§ Ier.

Opinions sur l'endroit du passage de la Saône.

Deux questions dominent dans le récit de l'expédition qui nous occupe, savoir : en première ligne, celle de l'*endroit de la défaite des Helvètes par les Romains à* 18 *milles d'Autun*, et, en seconde, celle de l'*endroit du passage de la Saône par les deux armées et du massacre des Tigures*. Le lieu de ce passage doit être considéré comme une question préjudicielle, dont l'examen est de nature à fournir des éléments de certitude sérieuse pour la solution de la thèse principale. C'est la question de point de départ, la question *Undè*, qui nous guidera dans l'itinéraire à suivre jusqu'aux montagnes éduennes.

Quelques érudits pensent que ce passage s'effectua entre Seurre et Verdun, à Charnay-lès-Châlon. Cette opinion a joui pendant longtemps, dans nos localités, d'une faveur marquée. De prime abord et sans mûr examen, ce nom de Charnay, qui reproduit d'une manière saisissante, — à l'égal d'une onomatopée, — l'idée d'un immense carnage, était de nature à l'accréditer. De plus, ce n'étaient pas quelques traces isolées d'un combat, mais bien des monceaux d'antiquités et d'ossements qui avaient été extraits du sol. Les fouilles y ont duré dix ans. Quoi qu'il en soit, à supposer même qu'on ne tînt aucun compte de la topographie, l'étude de l'archéologie de ce pays viendrait déjà fournir des arguments en sens contraire. Hormis quelques monnaies gauloises et romaines, — ces dernières du Très-Bas-Empire, — *toutes les antiquités de Charnay appartiennent à l'époque mérovingienne, et proviennent des combats*

Digitized by Google

qui se livrèrent sur le littoral de la Saône entre Clovis et les fils de Gondebaud. Quand on a placé à Charnay le lieu du massacre des Tigures, l'archéologie mérovingienne n'avait pas encore pris rang dans la science, et tous les objets de cette époque étaient ordinairement attribués aux Gaulois.

En admettant qu'Helvètes et Romains eussent traversé la rivière entre Seurre et Verdun, il devient matériellement impossible d'expliquer l'intervalle des quinze jours écoulés entre cet événement et la dernière bataille. Quatre ou cinq jours eussent grandement suffi pour opérer un trajet d'environ 50 kilomètres dans un pays de plaine jusqu'aux montagnes de la Côte-d'Or, même en tenant le plus large compte de tous les embarras qui pouvaient retarder la marche de la horde émigrante.

Quelques auteurs de plus ou moins de mérite ont essayé d'élucider cette question. Ce sont :

Marlien, et après lui Neuv'Église, qui placent le théâtre de cette première rencontre à l'endroit dont il vient d'être parlé.

M. César Lavirotte, archéologue éduen, ne précise pas d'endroit, mais il amène toute la horde helvétique vis-à-vis de Beaune, en disant qu'elle dut passer l'eau dans l'endroit le moins large.

Dans un Mémoire adressé à l'Empereur en 1861, M. Bigarne, de Beaune, conclut pour Charnay sur la parole de ses devanciers. D'après lui, les deux armées se seraient rencontrées en ce lieu, et César, après le massacre des Tigures, aurait suivi le gros de l'armée par une route qui tendait de la Saône à Autun et dont les traces sont encore visibles et connues. M. Bigarne cite comme appartenant exclusivement à l'époque gauloise les antiquités de Charnay. Je lui laisse la responsabilité de cette opinion plus que hardie.

L'itinéraire par Charnay, examen fait des antiquités trouvées en ce lieu (1), ne méritait pas les honneurs d'une aussi longue discussion, et si ce système, à tout jamais insoutenable, a trouvé place ici, c'est uniquement pour mémoire et afin de n'avoir plus à y revenir.

Les Helvètes et les Romains ont donc dû passer la Saône plus bas que Châlon ; reste à savoir en quel endroit.

M. l'abbé Jolibois dit positivement que ce passage eut lieu au-dessus de Tournus, entre Ormes et Préty.

(1) Voir les *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or* de 1861, où toutes les antiquités de Charnay sont reproduites en planches chromolithographiées d'une magnifique exécution.

Digitized by Google

M. Monnier l'a placé à l'île de la Palme, à 4 kilomètres environ au-dessus de Mâcon, et où l'on prétend que se tinrent, au neuvième siècle, les conférences des trois fils de Louis le Débonnaire pour le partage des États de leur père. Cet honorable archéologue déclare avoir abandonné depuis plusieurs années son premier système, à la suite de nouvelles études. Il paraît se rallier à celui de MM. Valentin Smith et Martin Daussigny, dont nous parlerons plus loin.

M. de Saulcy fixe ce lieu à peu de distance de Mâcon, et plusieurs savants partagent l'opinion de l'éminent académicien en s'appuyant, comme lui, sur des découvertes d'antiquités opérées dans le voisinage. Mais, avant tout, ces antiquités doivent être l'objet d'un examen approfondi, en ce sens qu'il s'agit d'en déterminer aussi exactement que possible l'origine, la nature, et de savoir surtout en quelles circonstances, en quels milieux elles ont apparu. M Lacroix, correspondant du ministère de l'instruction publique, a trouvé un peu au-dessous de Mâcon, sur la rive gauche de la Saône, des silex taillés en forme de dards et de pointes de flèches. Cette découverte ne peut en aucune façon appuyer la thèse de M. de Saulcy, et M. Lacroix a eu la loyauté d'annoncer dans une Notice qu'il ne considérait la présence de ces silex que comme une preuve que Mâcon possédait une fabrique d'armes à l'époque gauloise. Le lieu indiqué par cet estimable savant est bien certainement l'emplacement de cette fabrique, à en juger par l'énorme quantité de pierres ébauchées qui jonchent le sol sur un petit espace de quelques mètres.

Il est bon aussi de savoir que les silex étaient mélangés de débris de lampes, de poteries et de tuiles à rebords. On a aussi recueilli à diverses époques, sur le même terrain, des médailles gauloises, romaines et du moyen âge. Les premières étaient coulées et la plupart sans épigraphe. Quelques-unes appartiennent à la tribu des Eduens.

Encore une fois, cette découverte ne peut donc appuyer en aucune façon la thèse dont il s'agit. C'est aussi ce que pense M. Lacroix. Néanmoins, puisqu'il a été fait mention d'armes appartenant à une époque antérieure à celles de bronze et de fer, je crois devoir transcrire ici un renseignement que mon docte confrère me transmet avec son obligeance ordinaire. « Nous trouvons, dit-il, à cinq ou six kilomètres au nord de Mâcon, sur les rives de la Saône, des hachettes en serpentine en quantité notable (1). » Or M. Frédéric

(1) L'Académie de Mâcon en possède plusieurs dans un état de conservation qui ne laisse rien à désirer.

Digitized by Google

Troyon, de Lausanne, qui a étudié avec tant de talent et de succès les antiquités lacustres de la Suisse, dit positivement que les Helvètes se servaient de hachettes confectionnées en cette matière. Un pareil document est utile à consigner, en ce sens qu'il pourrait servir de jalon pour guider dans la recherche de l'itinéraire des Helvètes sur les bords de la rivière, et pour l'indication de l'endroit d'un engagement avec les troupes de César. C'est une observation que je soumets à la haute appréciation du Comité.

On cite encore le cabinet de M. Bouchage, de l'Académie de Mâcon, qui consistait en haches de bronze, torques, bracelets gaulois, armes et enseignes romaines, trouvées, selon la tradition, dans le lit de la Saône. Sans doute, si cette quantité d'objets si significatifs provenait d'un seul et même endroit du lit de la rivière, ou plutôt si M. Bouchage était encore vivant pour fournir des explications positives sur l'origine de ses collections, la question aurait des chances d'être élucidée dans un sens ou dans un autre. Mais, malheureusement pour le succès de l'enquête à établir, M. Bouchage est mort et son cabinet dispersé. Les contemporains de cet amateur affirment qu'il l'avait formé d'objets trouvés non-seulement à Mâcon, mais bien dans toute l'étendue du département de Saône-et-Loire et lieux circonvoisins. Inutile de dire qu'à Pontailler, à Seurre, à Verdun, à Châlon, etc., la drague retire journellement de l'eau des antiquités gauloises et romaines de plus ou moins de valeur.

Philibert Collet pense que le passage s'effectua dans les environs de Thoissey.

M. Léon Fallue dit fort judicieusement dans son *Analyse raisonnée des Commentaires :*

« Il est à croire que les 90,000 Helvètes qui furent attaqués au moment où ils pillaient les Ambarri n'étaient pas entassés sur les bords de la Saône, et qu'on fut obligé d'aller les chercher un peu plus loin; aussi placerons-nous le champ de bataille sur les territoires de Juis et de Mézérieux, où passe la rivière de Troublaine, dont le voisinage était nécessaire pour une si grande réunion d'hommes et de chevaux, et près des bois d'Ambérieux, où ils durent se sauver après leur défaite...., opinion d'autant plus admissible que la tradition du pays porte que cette bataille se livra en face de Villefranche, c'est-à-dire au-dessus de Trévoux. »

Les choses en étaient là quand les patientes investigations de MM. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Lyon, et Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la même ville, sont venues faire luire sur cette question si douteuse une lu-

Digitized by Google

mière toute nouvelle. Au moins MM. Smith et Daussigny confirment leurs allégations par des faits : des fouilles dirigées sur l'emplacement présumé de la défaite des Tigures ont établi par des résultats sérieux la vérité des indications qu'ils ont fournies, après des travaux trop longs et trop pénibles pour n'être pas suivis de succès. M. Martin Daussigny a désigné le lieu de l'engagement et fourni les moyens de prouver l'exactitude de ses données, et l'étude sur la marche des Helvètes et des Romains appartient à M. Valentin Smith. La précieuse bienveillance de ce savant magistrat m'autorise à reproduire le résultat des investigations qu'il dirige sur ce sujet depuis trente années. D'après lui, le massacre des Tigures aurait eu lieu près de Trévoux, dans la plaine de Saint-Bernard. Le grand point en cette question lui paraît être de bien établir la position qu'occupaient les Ségusiaves *trans Rhodanum* au nord du Rhône et sur la rive gauche de la Saône.

Si le camp de César était chez les Ségusiaves *trans Rhodanum*, comme cela semble ressortir du texte des Commentaires, et si, comme il est probable, les Ségusiaves ne dépassaient pas Neuville, ayant à peu près pour limites celles du département du Rhône, n'en résulterait-il pas que César, sortant de son camp à la troisième veille, c'est-à-dire entre minuit et trois heures du matin, et surprenant les Tigures en désordre, n'a dû avoir à parcourir qu'une étape ordinaire pour atteindre l'ennemi, ce qui nous reporte précisément à Saint-Bernard, si on met le camp entre Lyon et Neuvile, à Sathonay, par exemple.

Dans son excellente dissertation, M. Smith tire judicieusement parti de l'argument suivant : « Si l'on place, dit-il, la défaite des Tigures au-dessus de Mâcon, quelles limites assigne-t-on aux Ségusiaves et sur quoi se base-t-on pour arriver à la détermination de leur territoire ? Puis, dans ce cas, ajoute-t-il, la distance de ce point du lieu où les Helvètes ont subi leur dernier échec à dix-huit milles de Bibracte n'est-elle pas trop courte pour les quinze jours de marche des deux armées ? » Enfin, après les plaidoyers, voici les pièces à conviction, dont la découverte est due aux indications de M. Daussigny : les fouilles pratiquées sur divers points de la vaste plaine de Saint-Bernard ont ouvert des *tumuli*, des sépultures dans lesquelles on a rencontré ici des objets gaulois, ailleurs des objets d'un caractère romain.

Le récit de ces fouilles est trop intéressant pour ne point trouver place ici.

En décembre 1861, M. Martin Daussigny avait appelé l'attention

Digitized by Google

de l'Académie de Lyon sur le théâtre présumé de la défaite des Tigures et indiqué, séance tenante, les moyens de s'assurer si ses conjectures étaient fondées. Dans la même séance, M. Smith avait tracé l'itinéraire des Helvètes et des Romains. Le procès-verbal fut adressé à S. M. l'Empereur par S. Exc. le maréchal de Castellane, le 13 décembre 1861, et au mois d'avril suivant les fouilles commencèrent, sous la direction de l'administration des ponts et chaussées, dans les *tumuli* du plateau de Riottiers.

Une étude approfondie des Commentaires avait depuis longtemps déterminé MM. Smith et Daussigny à placer à quelques kilomètres au nord de Trévoux le point où les Tigures s'étaient massés. Dans cette hypothèse, la vallée de Formans, qui remonte jusqu'au centre de la Dombes, était le chemin à la fois le plus facile et le plus direct qui s'ouvrait devant les émigrants pour arriver à la Saône, sur les communes de Saint-Didier, Jassans et Saint-Bernard. Ce vaste emplacement se prête d'ailleurs merveilleusement à l'assiette d'un camp où une multitude devait faire une longue station. L'eau abonde de toutes parts. Le Formans au sud, la Saône à l'ouest, le ruisseau de Mormont au nord, l'enserrent et lui servent à la fois de limites et de barrières. Le pays, découvert, bien exposé, ne présente aucun mouvement brusque de terrain. Il domine la rive opposée de la Saône, dont l'envahissement était projeté. Il est vrai que, par contre, ainsi que l'a fait observer M. Smith, il est dominé par la chaîne de collines qui constituent le flanc gauche de la vallée de Formans, et à l'extrémité desquelles a été bâtie la ville de Trévoux ; mais ces émigrants, ignorant l'approche des Romains, n'ont pas dû se préoccuper de cette circonstance, qui explique si bien comment César put leur dérober sa marche et ne se révéler à eux qu'en apparaissant au milieu de leur camp.

Le plateau de Riottiers réunit donc la triple condition de se trouver sur la ligne de marche la plus probable des Tigurins, d'offrir un excellent emplacement pour un campement et de se prêter très-bien aux différentes phases d'une action dont César indique les principales péripéties (1). Mais il y a plus ; ce plateau est couvert de *tumuli*. Un seul de ces *tumuli*, situé sur l'extrême bord du plateau du côté de la Saône, est bien apparent (2). La culture a, dans ces

(1) Renseignements et réflexions de M. Valentin Smith.

(2) Indication de M. Martin Daussigny avec conseil de commencer les recherches sur ce point, en se faisant guider par un homme du pays, pour retrouver ceux des *tumuli* qui ne paraissent presque plus ou qui ont été détruits.

Digitized by Google

dernières années, effacé en partie le relief des autres, dispersés en grand nombre sur toute la surface du plateau. Les cultivateurs et les gens du pays connaissent très-bien l'emplacement que les principaux d'entre eux occupaient et qu'un peu d'attention permet de retrouver facilement.

Le premier *tumulus* ouvert, après avoir été désigné par M. Martin Daussigny comme étant le point de départ pour les recherches, est celui qui s'élève à côté de l'éminence artificielle connue sous le nom de *Poype de Riottiers*. Il ne paraît pas avoir été jamais fouillé ni cultivé. Il a la forme d'un cône s'élevant de $3^m,00$ de hautenr au-dessus du sol naturel, et se base à environ 100 mètres carrés de surface. Il recouvre une couche de cendres de $0^m,05$ à $0^m,08$ d'épaisseur mélangées de débris de charbons et de poteries et occupant une surface de 45 mètres carrés. Un fer de flèche très-oxydé, brûlé avec les corps, en a été retiré.

Un deuxième *tumulus* a été fouillé sur une surface de $25^m,00$, et jusqu'au terrain vierge, puis à $0^m,70$ au-dessous du sol. Au milieu on a trouvé une certaine quantité de petits fragments de poteries celtiques, des cendres et quelques débris d'ossements calcinés.

Un troisième *tumulus* ne présentait guère que $0^m,50$ de relief au-dessus du sol. Son diamètre apparent est d'environ $20^m,00$. On y a trouvé : 1° un plat en terre très-mince de $0^m,50$ de diamètre, recouvrant des cendres au milieu desquelles divers petits ornements en bronze ayant subi l'action du feu se trouvaient mêlés; 2° un couvercle de poterie très-mince recouvrant une couche de cendres de $0^m,02$ d'épaisseur mélangées de fragments d'os humains. Au milieu de ces débris était placé un ornement en bronze formé d'un anneau de $0^m,06$ de diamètre, entouré lui-même d'une série de petits anneaux d'un centimètre et demi de diamètre. Un fragment de silex taillé avait été laissé dans la cendre.

Un quatrième *tumulus* était en partie détruit par la culture, et n'offrait presque plus de relief. La charrue avait même enlevé une partie des objets qu'il renfermait. On y a trouvé cependant les fragments d'un corps qui y avait été enseveli avec ses ornements en bronze très-altérés et tombant presque en poussière; on n'a pu retirer intacts que la moitié d'un bracelet ou débris de collier formé d'anneaux et une espèce d'épingle de grosse dimension.

Trois autres *tumulus* présentaient absolument les mêmes caractères de mauvaise conservation et ont fourni aussi des débris d'ossements calcinés, de charbons et de poteries. Dans tous il y avait un silex. Cette particularité est bonne à consigner, ainsi que le fait re-

Digitized by Google

marquer M. Daussigny. Le fragment de silex avait servi à faire jaillir l'étincelle pour allumer le feu du bûcher. La contrée ne fournit aucun échantillon de cette pierre, et il est présumable que les guerriers en marche s'en munissaient toujours, pour être à même d'allumer du feu dans leurs bivouacs et leurs campements.

Les *tumuli* offrent encore tous les caractères d'une exécution très-rapide. Ils sont formés d'une aire en cailloux, établie sur le sol même, et sur laquelle les corps ont été brûlés. L'incinération en a été faite au moyen de fascines ou petit bois, comme le démontre l'examen des nombreux fragments de charbons qui sont mélangés aux cendres. La terre environnante était ensuite apportée sur le bûcher pour le couvrir, et on formait ainsi un tertre de deux à trois mètres d'élévation au-dessus du sol. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que ces tertres, nommés *tôla* par les habitants du pays, ont été abattus et nivelés, ou à peu près. Tous les propriétaires que l'administration des ponts et chaussées a vus et interrogés se souviennent parfaitement de leur existence et conduisent sans hésiter sur leur emplacement. Les *tumuli* qui s'élevaient sur les terrains aujourd'hui plantés de vignes ont même seuls complétement disparu, par suite du minage profond qu'exige cette culture; mais tous, au dire des propriétaires, ont alors rendu des os, cendres, poteries, médailles et ornements de bronze qu'ils contenaient, et qui, considérés comme sans valeur, ont été dispersés.

En résumé, près de dix *tumuli* ont été fouillés, et les résultats de cette opération, résultats déjà assez importants par eux-mêmes, sont encore complétés par des indications qu'ont fournies les gens du pays et par des découvertes partielles de vastes ossuaires dans toute la vallée du Formans. Il a pu même être constaté que tous les ossements mis à nu par la culture et le minage du sol appartenaient à des hommes jeunes et de grande taille.

Il paraît démontré par l'ensemble de ces découvertes que le plateau des Riottiers et des Bruyères Saint-Bernard a été, à l'époque gauloise, le théâtre d'une lutte à la suite de laquelle une grande quantité de guerriers celtes ont été inhumés ou incinérés à la hâte. Je sais que sur des champs de bataille connus d'une manière irrécusable les *tumuli* ne se rencontrent pas. M. Alexandre Bertrand, dans une très-intéressante dissertation sur les monuments primitifs de la Gaule (1), tend bien à établir que les *tumuli* agglomérés ne sont pas sur l'emplacement des grands combats, et sont des cimetières de

(1) *Revue archéologique*, avril 1863.

Digitized by Google

populations dont le caractère restera à déterminer ultérieurement. Il cite à l'appui de son opinion les théâtres des faits d'armes les plus mémorables que nous connaissions, et sur lesquels on ne trouve point de *tumuli*, par exemple la plaine d'Aix, où Marius défit les Cimbres; Haumont, où César défit les Nerviens; la forêt de Compiègne, où Corréus défit les Bellovaques; et enfin Alise, où périrent les derniers défenseurs de la Gaule indépendante, etc. Mais il y a une distinction à établir entre les *tumuli* de différentes espèces: les uns, faits de simples monceaux de terre accumulés sur les squelettes ou les restes incinérés; les autres, renfermant à leurs centres des constructions en blocs de pierre, des sortes de chambres funéraires, où les cadavres sont placés dans un arrangement symétrique. Or les *tumuli* des bords de la Saône appartiennent tous exclusivement à la première catégorie, et peuvent parfaitement, dans de pareilles conditions, être rapportés à un immense combat.

M. de Saulcy émet le vœu d'un draguage de la Saône aux environs de Mâcon. Cette opération a été pratiquée aux environs de Trévoux et n'a abouti à rien, tandis que des résultats sérieux ont confirmé les allégations de MM. Smith et Daussigny, qui insistaient pour que les investigations eussent lieu sur terre, dans les *tumuli* dont ils avaient signalé la présence.

§ 2.

Résumé des opinions sur la marche des deux armées et sur le lieu présumé de la bataille.

Les avis les plus opposés ont été émis sur ce point. Comme tous résultent de travaux sérieux, nous leur accorderons à juste titre les honneurs d'une analyse raisonnée.

L'assertion la plus ancienne, émise par un savant illustre, par Saumaise, indique la défaite des Helvètes à Cussy-la-Colonne. Quelques auteurs modernes ont accepté cette opinion sans trop l'approfondir. Saumaise pensait que la colonne avait été élevée en mémoire de ce grand fait d'armes.

L'abbé Gandelot, qui a conquis dans nos contrées une juste popularité par la publication de son *Histoire de Beaune*, place aussi le champ de bataille dans le voisinage de Cussy, sur la foi de Saumaise. Comme lui, il voit dans la colonne un monument commémoratif de la victoire de Jules César.

Je conviens que Cussy n'est pas tout à fait contraire aux données topographiques des Commentaires. Je sais que des sépultures s'y

Digitized by Google

rencontrent en grand nombre, — nous les examinerons tout à l'heure; — mais ce que je comprends moins, c'est l'itinéraire des émigrants par des régions aussi montagneuses, et l'opinion relative à la colonne ne me paraît que le résultat de deux hypothèses également fausses, ou tout au moins invraisemblables. Il faudrait d'abord admettre qu'un monument avait été élevé pour perpétuer le souvenir de la bataille, quand rien n'autorise une pareille supposition à l'égard de tant d'autres victoires plus importantes gagnées par Jules César; ensuite, que ce monument ayant été détruit, on a pris soin de le remplacer par une colonne destinée au même but, quoiqu'elle ne porte aucune inscription, aucun signe qui puisse fournir quelque indice à ce sujet (1).

J'inclinerais à préférer, comme plus simple et plus probable, l'opinion qui attribue la colonne de Cussy à la bataille de Sacrovir, chef des Eduens révoltés contre l'autorité romaine, et de C. Silius avec deux légions tirées de la Germanie Inférieure. Cette rencontre eut lieu, selon Tacite, dans une plaine, à la douzième borne en venant d'Autun (2). Cette donnée s'applique bien à Ivry, qui est situé entre les points où devaient tomber les douzième et treizième lieues gauloises, sur une voie dont il reste encore aujourd'hui de beaux tronçons, et qui se dirigeait vers Beaune, Dôle et Besançon.

M. de la Teysonnière engage les Helvètes dans la vallée de Beaujeu aussitôt après la traversée de la Saône, qu'il fixe près de Montmerle, et il les amène dans le bassin de la Loire, au midi de Roanne, pour les faire changer brusquement de direction. D'après cet auteur, l'attaque imprévue de César dut les empêcher de passer la Loire au-dessus de Roanne, et, occupés de leur défense, ils reculèrent devant lui en remontant la vallée de l'Arroux et continuant leur marche le long du revers occidental des montagnes de la Côte-d'Or.

M. de la Teysonnière ne peut échapper ici à la nécessité de plusieurs contradictions.

La première, c'est que, pour arriver sur la Loire par Beaujeu, *il aurait fallu que l'armée helvétienne eût quitté les bords de la Saône aussitôt après le passage de cette rivière*, ce qui est en discordance complète avec le récit des *Commentaires*. En effet, ce n'est qu'après une *marche de quinze jours*, se trouvant sur le point de manquer de

(1, 2) *Voir* Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne, par le général Creuly. 1864.

Digitized by Google

vivres, parce que les Eduens retardaient toujours de lui livrer les blés qu'ils lui avaient promis, que le général romain dit en toutes lettres qu'il ne pouvait se servir des grains qu'il avait fait charger en bateaux sur la Saône par le motif que les Helvètes avaient détourné leur route de cette rivière et qu'il ne voulait pas les perdre de vue.

Le reste de l'itinéraire des Helvètes, tel que le trace M. de la Teysonnière, qui leur fait remonter la vallée de l'Arroux et continuer leur marche le long du revers occidental des montagnes de la Côte-d'Or, n'est pas soutenable, pas plus que l'opinion de tous ceux qui leur font traverser le département de Saône-et-Loire dans la direction du sud-est au nord-ouest. Cette marche les aurait conduits à travers les monts du Morvan, où se rencontrent des difficultés de toute nature. Le chanoine Edme Thomas, auteur d'une *Histoire d'Autun*, met le champ de bataille aux environs de Moulins, et sa version n'est pas plus acceptable. D'abord la distance de Moulins à Autun excède de beaucoup les dix-huit mille pas romains indiqués par César, et ensuite le savant chanoine ne signale aucune découverte d'antiquités à l'appui de sa thèse.

Le capitaine Rosni, autre historien de l'antique cité d'Autun, fait faire aux Helvètes une promenade tout à fait inutile, selon moi, dans les plaines du Charollais, pour les ramener ensuite à Chagny par la vallée de la Dheune. De là il les dirige par Puligny et Saint-Aubin (1) sur Arnay-le-Duc, pour leur faire traverser l'Auxois et arriver par le Nivernais à la Loire, où il les conduit sans nul souci des distances (2).

M. César Lavirotte a publié une dissertation étendue où il suppose que les Helvètes ont passé la Saône dans l'endroit le moins large (aux environs de Seurre et Verdun), gagné les montagnes par les voies qui aboutissent aux environs de Beaune, et enfin subi leur défaite à Champignolles, au lieu dit Mortmont. J'ai visité ces lieux, et ai pu me convaincre que l'opinion de M. Lavirotte, que j'avais cru devoir adopter jadis sur l'avis de plusieurs savants estimables, n'est pas admissible. On a parlé d'amas d'ossements à Champignolles. Ce renseignement est erroné; les ossements y sont fort rares. Les monnaies appartiennent presque toutes aux règnes de Constantin et de ses successeurs. On trouve, il est vrai,

(1) Il passe en effet par ce village une voie romaine, restaurée par Brunehaut. Beaucoup de monnaies romaines et carlovingiennes y ont été trouvées.

(2) Opinion de M. Monnier.

Digitized by Google

près de Mormont, un épaulement de terrain, dont M. Lavirotte a tiré une induction spéciale à sa thèse. Je n'y peux voir qu'un vestige de fortification, destiné à garantir un passage de la voie romaine d'Autun à Besançon, dont les traces subsistent très-visiblement.

Quelques érudits ont placé, je ne sais pour quel motif, le lieu de l'action à Bar-le-Régulier, dans le canton de Liernais, et prétendent que la montagne de Bar est signalée par la bévue de Considius; d'autres penchent pour Magnien et Voudenay, à quelque distance d'Arnay-le-Duc, sous le prétexte qu'on y a trouvé quelques débris d'armes. Ces trouvailles datent de loin et ne sont signalées que de la manière la plus vague. Je dirai en toute sincérité que la description topographique des *Commentaires* peut s'appliquer jusqu'à un certain point à ces régions, surtout au voisinage de Magnien, bien que l'espace ne s'y présente que dans des proportions fort réduites. Ces localités, je les ai explorées, comme toutes les autres, avec le soin le plus scrupuleux. Dans l'intérêt d'une solution quelconque, j'ai demandé au sein de la terre les indices que sa surface ne me révélait pas, et au lieu des traces d'une lutte je n'y ai vu que des restes certains, trop certains, d'établissements qui annoncent une population assise, des antiquités gallo-romaines en un mot. De toutes les monnaies recueillies, et qui sont nombreuses, *cent contre dix* appartiennent au Bas-Empire. A Magnien, j'ai cru un instant approcher de la vérité en voyant la fouille mettre à découvert un amas de cendres et d'ossements calcinés avec quelques débris de fer; mais l'illusion devait être de courte durée: des monnaies grand bronze d'Antonin le Pieux venaient assigner une date. A Bar-le-Régulier, pas de traces d'ossemeuts ni d'antiquités.

M. P. Guillemot, ancien président de l'Académie de Dijon, analyse les systèmes des divers auteurs dans un résumé aussi clair que substantiel. Bien que cet érudit s'abstienne de conclure, je crois son opinion favorable à la localité de Thury, à peu de distance de Champignolles. M. de Saulcy place le champ de bataille sur les chaumes d'Auvenay, et voilà juste le point où j'ai le regret de ne pouvoir partager l'avis de l'éminent président de la commission de la carte des Gaules.

Dans une question d'un intérêt historique aussi sérieux, aucune source de renseignements ne doit être négligée. Il faut aussi prendre garde d'éluder aucune objection, parce que souvent une objection mal prévue et mal combinée tourne au détriment d'un contradicteur. Or, à propos « de la bataille des Chaumes d'Auvenay, »

Digitized by Google

comme l'on dit chez nous, où l'impulsion est donnée, grâce à Dieu, aux études archéologiques, les partisans de ce système invoquent l'autorité d'une tradition constante. « Les Suisses ont passé par là, » répète-t-on depuis Gandelot et Pasumot, ces deux vénérables et doctes patriarches de l'archéologie locale !

A cette allégation la réponse est toute prête : je suis le premier à croire et à dire que les Helvètes sont passés par les Chaumes d'Auvenay. J'irai même plus loin dans mon aveu ; c'est qu'en prenant pour point de départ l'emplacement du champ de bataille qu'il reste à déterminer tout à l'heure, les débris des hordes helvétiques n'ont pas pu s'engager, pour gagner le pays des Lingons, dans un chemin autre que celui qui venait d'Autun, traversait les Chaumes et aboutissait par Détain et Bécoup au mont Afrique, près de Dijon. Mais, au sujet du champ de bataille sur le plateau d'Auvenay, thèse qui ne m'a jamais séduit malgré le talent avec lequel on l'a soutenue, toujours et plus que jamais NEGO MAJOREM !

« Cependant, dira-t-on, la configuration topographique des Chaumes d'Auvenay répond à la description de César. Tout à l'heure vous demandiez à la terre des ossements et des débris d'armes ; les Chaumes d'Auvenay en fournissent des monceaux, et vous récusez de pareilles preuves ! » En vérité, c'est refuser d'ouvrir les yeux à la lumière.

Non, ce n'est pas nier l'évidence que d'épiloguer sur des faits pour les réduire à leur valeur vraie. D'abord la configuration topographique des Chaumes d'Auvenay répond-elle aux données des *Commentaires* ? Pas tout à fait, car ce terrain est un plateau environné, au nord de monticules et de forêts, et au sud d'une ceinture de rochers à pic d'une forte hauteur. Or César, dans sa relation de la bataille, relation si fidèle qu'on croirait y lire le bulletin officiel d'un des faits d'armes accomplis de nos jours en Crimée ou en Italie, ne parle pas d'un plateau mais d'un espace étroit, resserré, enfin d'une étendue de terrain assez peu vaste pour que les Romains, étagés sur le coteau (1), sur le versant d'une montagne, aient pu foudroyer sous une grêle de traits l'ennemi s'avançant en colonnes serrées. Et, à cette époque, les armes de longue portée n'existaient pas. Et puis, quand les Romains, ayant pris l'offensive, renversèrent, culbutèrent l'ennemi, comment

(1) M. de Saulcy a trouvé la confirmation évidente du sens à attacher au mot *collis*, qui était à la fois pour les Romains ou une colline, ou un massif avec plusieurs sommets, ou une montagne quelquefois d'une grande étendue.

Digitized by Google

expliquer qu'ils n'aient pas, au milieu de cette débâcle, précipité un grand nombre de fuyards du haut des rochers dans l'abîme qui s'ouvre bord à bord du plateau, à ras du sol ? Et César eût-il omis de décrire cet incident, qui n'eût pas été la moindre péripétie d'un combat dont pas un détail ne passe inaperçu ?

Quant à l'argument tiré de la découverte de sépultures, qui ne sont pas rares à Auvenay aussi bien qu'à Cussy-la-Colonne, je le considère comme infiniment douteux. Ces tombes, formées pour la plupart de laves ou pierres plates du pays, ne peuvent pas appartenir à des guerriers tombés dans un combat; mieux vaut les attribuer à des indigènes. On objectera qu'il s'est rencontré près de quelques squelettes des fragments de poterie, et que cette poterie est évidemment gauloise. Mais personne ne songe à nier la haute antiquité des sépultures d'Auvenay. Ces débris céramiques, je les connais, j'en possède, et je commence par dire que, non-seulement ils sont gaulois, mais qu'ils ressemblent même beaucoup à ceux qu'on a tirés de l'eau, mêlés aux ruines des habitations lacustres de la Suisse et de la Savoie. Eh bien, ce sont ces vases grossiers qui sortent de terre pour témoigner d'une manière plus énergique en faveur d'une population établie en ces lieux !

Je ne dissimulerai pas ici une objection qui, au premier aspect, semblera fort sérieuse. La tradition d'une bataille livrée sur les Chaumes d'Auvenay est très-vivace dans notre pays, et, s'il y a dans ces endroits bon nombre de tombes en lave, on y connaît aussi des *tumuli* en terre. J'ai invoqué, il est vrai, la présence de pareils *tumuli* sur les rives de la Saône, dans les plaines de Saint-Bernard, pour déterminer le lieu où les Tigures furent taillés en pièces. Il est bon de remarquer que les circonstances qui ont suivi le massacre des Tigures et la défaite des Helvétiens ne sont pas identiques. En effet, après être tombés sur l'arrière-garde de l'armée helvétique, occupée à passer l'eau, les Romains ne séjournent pas sur la rive, et les cadavres des ennemis durent rester gisants jusqu'à ce que les populations établies en ces lieux leur eussent rendu les derniers devoirs. Qu'y a-t-il d'étonnant que les Gaulois des bords de la Saône aient procédé à la sépulture de ces morts avec les rites religieux et funéraires en usage chez eux ? Mais, après la grande bataille dans les montagnes éduennes, César reste trois jours pour soigner les blessés et ensevelir les morts. Il est rationnel de croire que les Romains ne prirent pas le moindre soin pour la sépulture d'ennemis tombés après un combat acharné, pour des barbares, comme ils les désignaient, et qu'ils se bornèrent à

Digitized by Google

confier tout simplement à la terre, dans des trous creusés à la hâte, leurs restes mutilés, sans marquer par un signe quelconque l'endroit où ils les déposèrent, et surtout sans ériger de *tumulus*, sortes de monuments commémoratifs, auxquels ils attachaient une idée d'honneur et de respect. César aurait pu, dira-t-on, élever des tertres sur les cadavres romains : ce fait ne se confirme pas à Auvenay, où les *tumuli* fournissent tous des objets de l'époque celtique et gauloise.

Les fouilles des tertres d'Auvenay n'ont mis au jour que des fragments de hachettes en silex, des tessons de vases et un certain nombre d'objets en os, dont la plupart sont aujourd'hui perdus. Je sais que M. de Saulcy y a trouvé, en 1860, une fort belle épée d'époque prétendue gauloise. On a tiré trop d'inductions de ce fait isolé.

Pour revenir, si l'on y tient absolument, aux débris d'armes qui ont pu être extraits du sol d'Auvenay, et *sur la découverte desquels les renseignements sont loin d'être positifs*, opposons à côté de la défaite des Helvètes, question plus qu'hypothétique, un fait historiquement reconnu. On sait que vers la fin du troisième siècle les Bagaudes assiégèrent Autun et qu'ils furent taillés en pièces dans nos montagnes, où ils s'étaient retranchés, sur la route d'Autun à Beaune. Ces *monstres déchaînés*, comme les appelle Eumène, furent abattus par Maximien *Hercule* et par Dioclétien, *fils de Jupiter*, qui crurent plus que jamais avoir mérité leur surnom après l'anéantissement des rebelles. L'opinion de la déroute de Sacrovir dans ces régions, développée par M. le général Creuly, est également admissible si l'on s'obstine à voir dans les *tumuli* des sépultures militaires.

L'hypothèse de l'engagement des Helvètes et des Romains aux Chaumes d'Auvenay n'est d'ailleurs pas une découverte. Cette opinion avait cours au siècle dernier, à la suite d'une étude de Bénigne Germain, chanoine d'Autun, qui mourut en 1751. Seulement cet écrivain fait plus que ses prédécesseurs et successeurs, en ce sens qu'il cherche à déterminer la montagne que Considius signala par sa fausse manœuvre. Il croit que cette montagne est celle d'Aubigny-la-Ronce, à peu de distance d'Auvenay.

En définitive, et pour clore cette discussion déjà trop longue, peu ou pas de concordance avec la topographie des *Commentaires*, et doute raisonné à l'endroit des *tumuli*, voilà l'état de sa question en ce qui concerne les Chaumes d'Auvenay?

Digitized by Google

§ III.

Considérations sur la marche des deux armées après le passage de la Saône.

Le but de mes études et de mes excursions archéologiques, depuis plus d'une année, était donc la recherche d'une région des montagnes éduennes de la Côte-d'Or ou de Saône-et-Loire qui satisfît par sa configuration aux données des *Commentaires* et fournît une interprétation aussi rationnelle et aussi complète que possible de cette grande narration. J'ai lieu de croire qu'heureusement les conjectures que m'avait suggérées le texte de César n'étaient pas trompeuses, et je vais en exposer les résultats, basés sur un fait que j'espère voir se confirmer plus tard par d'autres de même nature : je veux parler de découvertes d'ossements.

Les Tigures battus sur les bords de la Saône, le gros de l'armée helvète marche pendant environ quinze jours et à si peu de distance de César que l'arrière-garde ennemie ne précédait que de cinq ou six milles l'avant-garde romaine. Cette marche de quinze jours peut sembler de prime abord extrêmement lente. Comment expliquer l'emploi d'un temps aussi long pour franchir un espace d'environ 150 à 160 kilomètres ?

Sans doute, si l'on compare la marche des masses helvétiques à celle d'une armée régulière voyageant par étapes sur des routes parfaitement entretenues, comme nos routes impériales, par exemple, cette objection serait très-spécieuse. Mais le texte vient ici à notre aide. César nous montre l'ennemi, depuis l'échec qu'il a fait subir à la cavalerie romaine, faire volte-face plus hardiment, *audaciùs consistere*, escarmoucher avec son avant-garde, et commettre des dévastations et des pillages que lui-même avait assez à faire réprimer sans permettre à son armée de tenter un combat décisif. L'inspection topographique des lieux parcourus a aussi une importance grave dans la cause. Le littoral de la Saône est semé de monticules, d'escarpements, de ravins, et traversé de quelques cours d'eau, tels que la Mouge, la Grôme, qui, en formant des marécages, multipliaient les embarras de la marche. De plus, cette horde d'émigrants traînait à sa suite une foule de femmes, d'enfants, de vieillards et de bagages portés sur des chariots. Le texte dit « environ quinze jours; » si nous déduisons les jours de repos, de campement, d'escarmouches, il ne reste plus guère que dix jours de marche effective et douze à treize kilomètres par étape.

Digitized by Google

M. Heller pense que les Helvètes ont pu se diriger dans leur itinéraire du côté du pays des Santons par les voies du Charollais. Il est vrai que c'eût été la marche en droite ligne pour aller en Saintonge; mais qui peut prouver que les émigrants n'aient pas renoncé durant le trajet à gagner cette contrée? Qu'on ne perde surtout pas de vue qu'ils ont marché pendant quinze jours sur les bords de la Saône, et que leur éloignement du littoral est le premier acte des opérations qui ont précédé l'engagement définitif dans les montagnes éduennes.

Voici l'entrée dans ces régions formellement définie par ces lignes du chapitre XXI : « Le même jour, César est averti par les éclaireurs que l'ennemi était campé à huit milles de lui, à l'abri d'une montagne. » A partir de ce moment, les péripéties du drame se succèdent avec une rapidité vraiment scénique.

Où était campé César quand lui arrivent ces renseignements très-exacts sur la position des ennemis? On peut croire qu'il avait planté des tentes près de Châlon, dans les plaines de la Thalie. En effet, comment supposer que le proconsul, fatigué des réponses dilatoires des Éduens, au sujet des fournitures de blé, et près de manquer de subsistances pour son armée, ne se soit pas arrêté dans le voisinage d'un centre qui avait des relations de commerce journalières avec Bibracte et se reliait à cette cité par une voie (1) facile et connue? La disette allait se faire sentir pour ses troupes, et il n'avait plus la ressources de ses blés, qu'il faisait charrier en bateaux sur la Saône, parce que les Helvètes s'éloignaient du bord et qu'il tenait à les suivre coûte que coûte. En examinant le cours de la Saône un peu au-dessus de Châlon, on remarque qu'elle décrit à l'est une courbe sensible; de son côté, l'ennemi, qui s'est engagé dans les montagnes éduennes, ne peut se diriger qu'à l'ouest; voilà donc les communications de César avec la Saône interrompues par un intervalle de plus de douze kilomètres. On objecte, je le sais, que les soldats romains portaient avec eux des vivres pour plusieurs jours, et qu'ainsi les craintes de César, au sujet du ravitaillement, n'eussent pas été fondées, s'il n'eût été qu'à une aussi petite distance de la rivière. Mais quelle raison empêche de croire que ses bateaux de blé n'aient pas éprouvé sur la rivière quelques avaries

(1) Sur les routes qui aboutissaient d'Autun à Beaune, on trouve des sépultures en pleine terre, dont la plupart ont déjà été fouillées. Ainsi, près de Bonze, à huit kilomètres de Beaune, j'ai vu sur le bord d'une route très-ancienne, dans la direction d'Auvenay, tirer de terre de nombreux ossements. Dans l'une des tombelles se trouvait un fragment d'épée en fer.

Digitized by Google

qui les auraient retardés dans leur marche ou mis hors de sa portée? Enfin, César a une conférence décisive avec Divitiacus et Liscus, et trois ou quatre jours s'écoulent pour ces négociations, dont le récit occupe la large part de cinq chapitres des *Commentaires*. Pour que le général ne parte pas à Bibracte, il faut qu'il soit guidé par le plus grave intérêt à ne pas perdre de vue les mouvements de l'ennemi.

Pendant ce temps, les Helvètes étaient bivouaqués à l'abri d'une montagne, à huit milles de là. Il la fait reconnaître, et, sur l'assurance qui lui est donnée qu'on peut la tourner, il charge de cette mission l'un de ses lieutenants, Labiénus.

Je place le poste à occuper par Labiénus sur le plateau de Varot, vis-à-vis de Rully; et, pour établir que la direction qu'ont dû suivre les deux armées est plausible, il est une preuve à tenter, c'est d'examiner sur le terrain même la possibilité des incidents retracés par César.

La description de Varot et des lieux circonvoisins devient nécessaire; le plateau de Varot est le point culminant d'une chaîne qui s'étend comme une muraille continue depuis Chagny, à la distance d'au moins cinq kilomètres. La chaîne qui porte au nord le nom de Mont-Remenot et au sud celui de Mont-Palais s'interrompt brusquement au hameau d'Agneux par une trouée, que les habitants nomment la Barre ou la Grand'Gueule. Des rochers à pic d'une forte hauteur dominent ce passage des deux côtés. De la plateforme escarpée de Varot, qui défend ce défilé, on plonge sur les vallées voisines et une faible troupe écraserait une armée entière. Du côté d'Agneux, la montée du plateau est aussi environnée d'une ceinture de rochers qui forment un rempart inexpugnable. Vis-à-vis le mont Palais rampe une petite chaîne de montagnes sur le versant de laquelle s'élève le village de Rully, en regard de la Gueule d'Agneux. Enfin, derrière cette chaîne se déroulent des plaines avec quelques hauteurs isolées, des ondulations de terrain couvertes de broussailles, de bois et de vignes. Il est facile de voir que ces forêts ne sont pas très-anciennes, et qu'à une époque reculée il ne devait y avoir là que des chaumes. C'est derrière le mont Varot qu'on rencontre le plateau de Chassey avec d'autres monticules, et encore il y a dans l'intervalle la vallée des Bas-Roches. J'insiste sur cette particularité pour le motif que voici. La carte de l'état-major, qui reproduit si exactement en mètres l'élévation de montagnes au-dessus du niveau de la mer, indique pour la montagne de Chassey et autres points voisins le même nombre de mètres à peu de chose près que pour les monts Varot et Remenot, et cette con-

Digitized by Google

cordance de chiffres peut jeter des doutes dans l'esprit de ceux qui n'ont étudié la question que sur les cartes; mais il est un fait que personne n'ignore, que le papier ne reproduira jamais, la pente, l'inclinaison, les divers accidents d'un terrain. L'examen des lieux montre ce qui ne peut être rendu par les lignes noires de la carte, à savoir, que les monts Varot et Remenot dominent et couvrent les hauteurs voisines et qu'ainsi l'expression de César « sub monte » à l'abri d'une montagne, peut s'appliquer avec justesse à ces localités.

Qu'on me permette d'insister encore une fois, comme je l'ai fait souvent, sur l'utilité des plans en relief. Pareille chose a été faite pour Alise et pour Alaise; je réclamerais le même travail pour le théâtre présumé de la défaite des Helvètes en nos contrées.

C'est donc, sauf meilleur avis, derrière cette chaîne de montagnes, dans ces steppes et sur ces monticules toujours dominés par la chaîne principale, que les Helvètes ont dû établir, je ne dirai pas leur camp, mais leur bivouac. Qu'on remarque bien d'abord que les huit milles qui les séparent de l'armée romaine concordent bien avec la distance de douze à treize kilomètres de Chalon. L'ennemi est tranquille et ne craint pas de surprises, sachant que, pour arriver jusqu'à lui, il faut franchir la Gueule d'Agneux et que les sentinelles qu'il y a nécessairement placées donneront à temps l'alarme lors de l'arrivée des Romains. De plus, il n'a vu que les rochers qui dominent le défilé, l'escarpement et la fortification naturelle du lieu, qui s'étendent à une certaine distance du côté de Chagny, et il a pu induire de là que l'ascension est impossible sur tout le parcours de la chaîne. Que les Romains essayent de tenter par la Grand'Gueule une attaque de vive force, la résistance est des plus faciles. César, de son côté, est muni de renseignements très-circonstanciés, puisés *de visu*, sur la configuration du mont, ainsi qu'il est aisé de le comprendre si on examine qu'aussitôt qu'il sait que l'ennemi bivouaque « derrière la montagne, à huit milles de distance, » il se préoccupe immédiatement de savoir si l'ascension de cette montagne est possible au moyen d'un détour, d'une courbe. L' « IN CIRCUITU » joue ici un rôle plus important que « QUALIS ESSET NATURA MONTIS, » bien qu'il n'en soit que la conséquence. Le général reçoit le rapport de ses espions de guerre et dresse rapi-

(1) Cette voie passait par Dennevy, Dracy, Couches, Saint-Emiland et la Creuse d'Auxy : une route départementale en suit aujourd'hui à peu près le tracé.

Digitized by Google

dement le plan de ses opérations. Labiénus, avec deux légions, occupera le sommet du plateau, dont il s'emparera par surprise, et lui-même, avec le reste de ses troupes, entrera par la trouée pour tomber sur l'ennemi avec Labiénus, qui joindra ses forces aux siennes. Dès qu'il sait qu'on peut tourner le défilé que surmonte le plateau, il envoie Labiénus avec deux légions et les éclaireurs qui avaient exploré le terrain. Lui-même, vers deux heures du matin, se met en route avec son corps d'armée et envoie en avant toute sa cavalerie, précédée encore de Considius avec les éclaireurs. Le texte dit : *Eodem itinere quo hostes ierant.* C'est par le vallon entre le mont Palais et Rully.

Avant le jour, Labiénus était maître du sommet de la montagne, et César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp des ennemis, sans que ceux-ci eussent connaissance de son arrivée ni de celle de Labiénus. Cette ignorance semble difficile à expliquer. D'abord, en ce qui concerne l'arrivée de Labiénus, nous retrouvons le « *Circuitus in ascensu,* » qui indique un détour d'au moins deux kilomètres. En effet, à cette distance de la gueule d'Agneux, la pente du mont n'est plus inaccessible pour aucunes troupes ; des cavaliers même auraient à peine besoin pour le gravir de tenir leurs montures par la bride. Cette expérience, je l'ai faite à plusieurs reprises. Bivouaqué derrière la montagne, dans des lieux qui sont loin d'être dépourvus d'accidents, et qui devaient être masqués par d'énormes broussailles et par des bouquets de bois, l'ennemi ne peut rien voir d'une marche qui s'opère dans le plus grand silence, d'après les instructions du général en chef. Les Romains, guidés par des éclaireurs sûrs, tournent le mont, gagnent pas à pas le plateau de Varot, égorgent sans bruit les sentinelles, comme les Gaulois à l'assaut du Capitole, et occupent le point inexpugnable. César, de son côté, dirige sa marche dans le vallon en prenant les mêmes précautions. Les Helvètes, derrière leur montagne, ne pouvaient donc rien voir : peut-être eussent-ils entendu le pas des hommes et des chevaux, si la force de leur position ne leur eût fait négliger toutes les mesures usitées pour la garde des camps. Enfin, la preuve la plus certaine du profond mystère qui enveloppe toutes les opérations, c'est que Labiénus, une fois maître du plateau, se garde bien de donner à César, ou plutôt à l'avant garde romaine, qui s'avance dans la même direction, le moindre signe de sa présence, soit par des cris, soit par des feux allumés.

Au risque de trop insister sur une question incidente, nous trouvons encore un moyen d'expliquer le manque de vigilance des Hel-

Digitized by Google

vètes, qui laissent approcher si près d'eux, sans s'en apercevoir, Labiénus et ses légions. Il est à croire que le plateau était garni de sentinelles; mais, en voyant Labiénus passer outre avec ses troupes, les Helvètes n'ont-ils pas pu supposer que cette partie de l'armée de César n'était qu'un corps d'éclaireurs qui marchaient en droite ligne, sans soupçonner même l'existence de leur bivouac?

Revenons à l'examen des lieux, pour voir comment ces masses ont pu y camper.

En franchissant la gueule d'Agneux, on ne trouve pas, il est vrai, derrière Varot et Montpalais, des plaines d'une vaste étendue; le terrain y est accidenté, mais il s'y déroule un espace suffisant pour établir je ne dirai pas un camp régulier, mais un bivouac; en un mot, pour y faire une halte plus ou moins longue. A l'abri de ces deux montagnes il y a un vallon d'au moins quatre kilomètres de long, sur la pente duquel des masses trouveraient à se placer. Du reste, cette difficulté du terrain doit être prise en considération par la raison que voici : plus l'endroit du campement était peu abordable, plus il présentait d'escarpements, d'aspérités, plus les Helvètes, habitants des montagnes, accoutumés à vivre au milieu des forêts et des rochers, devaient l'adopter de préférence, pour y être davantage en sûreté. On parlera de l'embarras causé par les chariots dans des endroits aussi abrupts; mais les lieux n'ont pas changé tellement de face qu'on n'y puisse pas reconnaître l'état ancien, primitif: on n'y voit point de traces de cataclysmes ; aujourd'hui ces lieux sont sillonnés de chemins praticables en tout temps; les voitures de toute sorte y passent. Une question reste encore à examiner : y a-t-il de l'eau? à Nautoux, à Chamilly, à Nion, l'eau n'est pas rare.

Pour résumer la discussion sur la question de savoir si les Helvètes ont pu bivouaquer dans les régions que je signale, il est un fait irrécusable, que je tiens à faire connaître : c'est que, dès la plus haute antiquité, ces localités ont été habitées. A Aubigny, on trouve des sépultures de l'âge de pierre, comme la plupart de celles d'Auvenay. Les antiquités gallo-romaines y sont aussi fort communes, assez communes pour qu'on les découvre sans fouilles. Les habitants de ces pays n'en faisaient aucun cas. Depuis mes excursions, je crois leur avoir fait comprendre le besoin de ne plus les disperser, et d'examiner surtout les circonstances particulières qui accompagnent leur découverte. A deux kilomètres de là, j'ai trouvé, sur le plateau de Chassey, outre les traces d'une castramétation romaine, une fabrique d'armes celtiques en pierre. J'ai cru devoir

Digitized by Google

adresser au Comité, il y a deux mois, un rapport sur les antiquités de ce pays, qu'on peut étudier au musée de Beaune.

En définitive, il n'est pas téméraire de conclure que les Helvètes ont pu camper sur un terrain où des traces d'habitations subsistent en grand nombre.

Après cette digression nécessaire, revenons à César. « Au point du jour, Considius vient lui annoncer que les ennemis occupent le plateau ; qu'il les a reconnus à leurs enseignes et à leurs armes. » Cette nouvelle lui cause un profond découragement ; il voit s'écrouler par cet événement le succès d'opérations si savamment combinées, et il a même à craindre que les masses helvétiques, débouchant tout à coup par le défilé, ne viennent à prendre l'offensive. Mais, d'un coup d'œil, le grand capitaine a dominé cette situation si critique ; à sa droite est un petit mont parallèle à la gueule d'Agneux, à deux kilomètres de là (1). Il fait donc replier ses troupes, *subducit*, le long de la colline, *in proximum collem*, et s'y prépare à une résistance énergique. On sait quel parti César tire des hauteurs.

Le même chapitre renferme la révélation de la bévue de Considius. Le point capital est la fuite des ennemis, qui, jugeant leur position désespérée par la manœuvre hardie de Labiénus, se sont hâtés de décamper. César les suit à la même distance que de coutume, et va camper à trois milles d'eux.

§ 4.

Itinéraire des deux armées avant la bataille.

M. de Saulcy fait passer les Helvètes par la vallée de la Dheune. Je ne vois guère d'autre itinéraire possible, à l'examen de la carte.

Mais, dira-t-on, si les Helvètes voulaient gagner le voisinage d'Autun, pourquoi ne prenaient-ils pas la route qui y tendait par Couches, Dracy, Saint-Emiland et la Creuse-d'Auxy ?

D'abord je n'admettrai jamais, et pour de bons motifs, que les Helvètes aient eu l'intention de gagner Autun ; cette opinion est aujourd'hui abandonnée par tous ceux qui ont étudié la question de la première campagne de César. J'irai même jusqu'à dire qu'il

(1) C'est sur cette hauteur que s'élève le village de Rully.

Digitized by Google

est rationnel de supposer que la horde émigrante avait renoncé à l'idée de se rendre chez les Santons.

En effet, l'itinéraire dans la direction d'Arnay, ou même d'Autun, la route qu'ils suivaient depuis le passage de la Saône n'indique guère qu'ils aient voulu aller en Saintonge, division territoriale assez mal définie par César, qui met les Santons dans le voisinage des Tolosates. Et puis, dans le cours du récit de l'expédition, il n'est plus une seule fois question d'aller dans ce pays. Enfin, par impossible, eussent-ils voulu aller à Autun par Couches, les Romains leur laissaient-ils les moyens de prendre toutes leurs dispositions, et n'étaient-ils pas là pour leur barrer le voisinage de la voie? Frappés de terreur quand ils avaient vu les légions de César maîtresses des hauteurs aux monts Varot et Palais, les ennemis s'étaient hâtés de fuir, et avaient marché en droite ligne dans le premier chemin praticable qu'ils avaient trouvé devant eux, dans la vallée de la Dheune.

César, avons-nous vu d'après le texte, les suit à sa distance accoutumée, et campe à trois milles d'eux. C'est le cas de procéder à l'examen minutieux des distances kilométriques. Du point où les Helvètes ont été débusqués le matin jusqu'à la vallée de la Dheune, 4 kilomètres et environ 500 mètres. A supposer qu'ils aient marché une partie de la journeé, et soient arrivés près des hauteurs de Santenay, 5 kilomètres en plus, voici juste la mesure du chemin qu'ils faisaient dans une journée de marche, un peu plus de 10 kilomètres. César campe à trois milles d'eux; l'endroit de ce campement se retrouve, et la tradition nous vient ici en aide. C'est sur le mont de Chassey, à environ 4,500 mètres des hauteurs de Santenay, qu'il se repose. De ce point, il peut parfaitement suivre tous les mouvements de l'ennemi. Le mont de Chassey a conservé le nom de *Camp de César*. Sans doute, cette dénomination s'applique à bien des stations romaines sur tout le sol de la France; on peut n'y voir qu'une hypothèse jointe à d'autres hypothèses. J'en conviendrais si ce nom de Camp de César était isolé, perdu au milieu d'une foule d'autres sans signification et sans valeur historique; mais, qu'on prenne la peine de remarquer comme toute cette petite région, ce modeste théâtre d'une grande lutte, semble encore proclamer haut la mémoire de l'illustre capitaine, qui y a marqué son passage par une éclatante victoire. Des cinq montagnes qui l'avoisinent, deux se nomment *Mont de Rème* et *Mont de Rome*, une autre, mont *Juliar*, et une autre, *Chantaillon* (*Castellum*). Enfin, sur le mont de Chassey, le *Camp de César*.

Digitized by Google

§ 5.

Endroit présumé de la bataille.

J'avoue avoir penché, dans ma première étude, à placer le lieu de la bataille décisive dans le vallon de Sampigny. C'est pour ce motif que je décrirai cette région des montagnes éduennes.

Le vallon de Sampigny est formé à l'est par une ligne de hauteurs, à l'extrémité sud de laquelle s'élève le village de Santenay. Cette ligne de hauteurs est surmontée de trois tertres principaux, dont le premier s'appelle mont de *Senne*, le second mont *Juliar*, et le troisième *Chantaillon*. A l'ouest, on voit les monts de Rome, Château et de Rème, entre lesquels est situé le village de Créot. La longueur du vallon est d'environ 5 kilomètres, et sa plus grande largeur n'excède pas 1 kilomètre et demi. On y rencontre les villages de Cheilly, Decize, Paris-l'Hôpital et Change. L'une des branches de la voie qui partait de Châlon dans la direction d'Autun passait par ce vallon ; seulement cette bifurcation tendait à Arnay.

Je le répète ici en toute franchise, les observations d'un ingénieur militaire aussi habile que M. le commandant Stoffel m'ont déterminé à adopter quelques modifications à mon premier système.

Je préfère au vallon de Sampigny les vastes plateaux et la pente des coteaux qui bornent au nord-est le village de Dennevy, et s'étendent soit dans la direction de Nion, soit dans celle de Mercey et de Saint-Sernin du Plain, puis l'arrière - vallée, où sont assis les villages de Corcelles, Bouhy, Saint-Maurice et Dracy. Cette étroite vallée est encaissée au sud par la voie romaine de Châlon à Autun, et au nord-est par les monts de Rème et de Rome, dont les pentes escarpées dominent tout le pays. D'autres ondulations de terrain et monticules les avoisinent.

Entre les monts de Rème et de Rome est situé Créot, et un peu au-dessus Viécourt, dans une situation culminante. La vallée offre une étendue d'au moins 8 kilomètres dans sa plus grande largeur, et, du pied du mont de Rome à Viécourt, il y a bien 5 kilomètres en longueur.

Il ne reste plus qu'à tenter une épreuve, la comparaison du texte avec les données topographiques. Nous voyons César se diriger du côté d'Autun, en abandonnant la poursuite des ennemis, et les Helvètes avertis de cette marche par des déserteurs. Le général romain quitte la hauteur de Chassey pour gagner Bibracte par la voie

Digitized by Google

de Châlon ; de Chassey à Dennevy par la vallée de la Dheune, un peu moins de 4 kilomètres pour atteindre la voie. César marche, il est vrai, pendant quelques heures, et gagne de l'avance ; mais les Helvètes, qui voyagent par le vallon de Sampigny, n'ont, pour couper le devant aux Romains, qu'à franchir la large trouée qui sépare les monts de Rème et de Rome-Château.

Le texte latin est trop clair pour qu'il soit utile de reproduire les péripéties de ce combat si inexactement décrit. Je suis trop peu homme de guerre pour avoir la prétention d'appliquer au terrain sur lequel j'ai amené les deux armées la description du champ de bataille. Toutefois, à ceux qui m'opposeront l'exiguïté et l'escarpement des lieux je répondrai, avec tous ceux qui ont étudié la question sans idée préconçue, que ces lieux, vus autrement que sur la carte, se prêtent mieux qu'on ne le croirait à la première inspection à des développements et à des évolutions de troupes.

« En outre, ainsi que le remarque fort judicieusement M. E. Monnier, de l'Académie de Mâcon, auteur d'un fort beau travail sur l'invasion des Helvètes, la force numérique des troupes d'abord engagées dans l'action ne fut point aussi considérable qu'on pourrait se l'imaginer. Si, d'un côté, on retranche les deux légions récemment levées en Italie et toutes les troupes auxiliaires des Gaulois que César avait conduites sur la montagne où se trouvaient les bagages, on voit que le général romain n'opposa aux Helvètes que quatre légions et sa cavalerie, en tout 26,000 hommes. L'armée ennemie, d'un autre côté, qui était forte de 92,000 hommes au début de la campagne, avait été réduite d'un quart environ par la défaite des Tigures, avant le passage de la Saône ; elle ne se trouvait donc plus guère composée que de 70,000 combattants, et il est à croire qu'une bonne partie de ces troupes fut laissée en arrière du champ de bataille, à la garde des chariots et des camps, qui renfermaient toute la partie non militante de l'émigration, au nombre de près de 200,000 individus ; en sorte que l'on ne saurait évaluer à plus de 65,000 la totalité des combattants qui en vinrent aux mains au commencement de l'action. »

Pour ne pas insister plus longtemps sur une question de topographie militaire que le temps et des découvertes archéologiques éclairciront (c'est mon espoir et mon vœu), je passe à l'itinéraire que durent suivre les Helvètes en fuite pour gagner les frontières des Lingons. J'ai lieu de croire qu'ils repassèrent par le vallon de Sampigny, poursuivis à outrance per les Romains, et jonchant le terrain de morts et de blessés ; qu'ils gagnèrent Vauchignon, les Chaumes

Digitized by Google

d'Auvenay, Bécoup (Bivago), où ils firent halte, Détain, et le mont Afrique.

Maintenant, pour donner des preuves à l'appui de l'existence d'un champ de bataille où 92,000 combattants au moins furent en présence, interrogeons les dénominations locales et l'archéologie du pays. M. Monnier, qui a étudié le cadastre de ces pays avec un soin tout particulier, s'est chargé des étymologies, et ses conclusions sont si rationnnelles, comme on va le voir, qu'elles méritent à tous égards d'être adoptées.

« Ne voulant appuyer, dit-il, mon opinion que sur les apparences le moins contestables, je ne me prévaudrai pas de quelques dénominations locales dont il serait cependant possible de tirer avantageusement parti. Ainsi je me mettrai en garde contre la séduction des noms tout romains que portent les deux montagnes jumelles de *Rème* et *Rome-Château*, qui se dressent comme des géants à la limite du champ de bataille. J'écarterai aussi le nom de *Terre des Morts*, qu'on trouve dans la commune de Saint-Maurice, et celui des *Battées de Sar*, que porte un lieu situé à la quadruple limite des territoires de Couches, de Saint-Maurice, de Saint-Sernin et de Dennevy, dans le voisinage de Nion. D'ailleurs je n'ai pu m'assurer si les armes mêlées aux *amas d'ossements* découverts en ce lieu il y a quelques années étaient de forme antique. Je me défie trop de l'abus qu'on fait des étymologies pour faire dériver de *Prætium* le nom de *Prétoir*, porté par un lieu contigu à une terre dite Pré-Romain, vers la limite de Decize et de Change.

« Mais je ne pense pas qu'on puisse élever le moindre doute sur l'origine des mots *Ombrots*, *Gallets* et *Bouhi*, attachés, les deux premiers à des terres, le troisième à un hameau considérable, déjà plusieurs fois cité, de Saint-Maurice-lès-Couches, non pas plus que sur celle de Nion, qui reproduit dans toute sa pureté le nom que porte encore la ville des bords du lac Léman que la Notice des provinces de la Gaule a désignée sous l'appellation de *Civitas equestris Noiodunus*, restituant à cette localité, que Pline, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne ont simplement nommée *Equestris*, ou *Colonia equestris*, le nom celtique de *Noiodunum* latinisé, qu'elle portait originairement, et qui s'est conservé dans celui de *Nion*.

« Je ne puis croire, en effet, que ce soit le hasard qui ait ainsi groupé ces quatre noms dans un espace de 2 kilomètres sur notre champ de bataille. Les terres des Gallets et des Ombrots, qui sont proches l'une de l'autre, sont à proximité du chemin de Nion à

Digitized by Google

Saint-Maurice, tout près de Bouhi. Il serait difficile de ne poiut reconnaître dans la première de ces appellations le nom de Gaëls, Gals (Galli), et, dans la seconde, le nom légèrement altéré d'une des plus redoutables tribus qui peuplaient l'antique Helvétie, et qui fit indubitablement partie de l'expédition, les *Ambrons*, peuple sorti de la même souche que les *Ombres*, ou *Umbri.* »

En ce qui concerne le nom de *Bouhi*, sa ressemblance avec celui de la vaillante et aventureuse nation des *Boii*, qui s'associa à la fortune des Helvètes, est trop frappante pour qu'il soit possible d'en nier l'origine. M. Gabriel Bulliot, d'Autun, n'a pas manqué de saisir cette ressemblance dans son *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen* (1), publié en 1856 : « Les Boïens, qui venaient de combattre avec une merveilleuse intrépidité, devaient avoir quelques milliers de morts à enterrer et des blessés à panser. On comprend dès lors que ces derniers durent naturellement être laissés dans le pays avec les femmes et les enfants qui leur appartenaient, tandis que le corps principal de la nation se rendait dans les cantonnements que les Eduens leur assignèrent entre la Loire et l'Allier, et il en fut sans doute de même des blessés Ambrons et de ceux de quelques autres tribus. La population de quelques-uns des villages groupés autour de Bouhi semble, en effet, par le type particulier qui la distingue de celle des communes plus éloignées, appartenir à des races qui se seraient peu mélangées avec les habitants de la contrée. »

Passons maintenant à l'examen des traces de cette lutte immense. Je m'attends à ce qu'on me dise que ces vestiges sont bien rares et bien faibles.

Je répondrai à ceci :

1° Un système de fouilles a-t-il jamais été organisé dans ces parages? y a-t-on tenu le moins du monde à conserver les objets antiques dont la découverte est due au simple hasard ?

2° Quand des trouvailles ont été opérées, a-t-on pris soin de les séparer d'avec des antiquités d'une époque bien différente, et surtout attachait-on la moindre importance à ces trouvailles, quand nul ne soupçonnait que la bataille décisive qui ouvre le récit des campagnes de César dans les Gaules ait pu être livrée en ces lieux ?

(1) Cet ouvrage, fruit des études les plus consciencieuses, est à juste titre le *Vade mecum* de tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de l'archéologie de nos régions sous la domination romaine.

Digitized by Google

Non, jamais il n'y a eu dans ces régions, je ne dirai pas de fouilles scientifiques, dirigées par des hommes compétents, mais même de simples recherches ; et cependant les découvertes qui y ont été faites sont déjà de nature à jeter quelque lumière. Ces découvertes, dis-je, appellent des fouilles dont les résultats ne seraient certainement pas stériles, d'autant moins stériles qu'ils décideraient la question dans un sens ou dans un autre.

A Saint-Maurice, on a trouvé, il y a environ quinze ans, des amas d'ossements. Rien n'a été conservé des objets en bronze et en fer qui les accompagnaient.

A Nion, en enlevant des terres sur les bords de la voie romaine, on a exhumé plusieurs squelettes, qui n'étaient sans doute pas les seuls enterrés à cet endroit.

A 200 mètres environ de Créot, dans les vignes appelées Terres-Rayées, et situées dans la large gorge qui sépare les monts de Rème et de Rome, on a trouvé une grande quantité d'ossements humains en plantant des vignes. Cette découverte est déjà ancienne, et les vieillards seuls s'en souviennent.

Au pied du mont de Rème, plusieurs squelettes trouvés dernièrement avec un débris de glaive en fer.

Dans le désir de recueillir d'autres renseignements plus circonstanciés, j'ai fait plusieurs explorations archéologiques à Viécourt et à Créot. Les gens du pays m'ont tous dit que les débris humains se rencontraient souvent sous la pioche aux environs des monts de Rème et de Rome. Un document précieux à consigner, c'est que *les ossements ne sont pas renfermés dans des tombes ou cases en lave, mais bien mis en pleine terre.* La tradition est unanime pour dire que ces lieux ont été le théâtre de sanglants combats.

Sans doute, la quantité d'ossements qu'on rencontre sur l'espace présumé du champ de bataille ne répond pas à l'importance numérique des combattants qui prirent part à cette lutte mémorable ; mais il faut remarquer que César a pu livrer aux flammes des bûchers une quantité de morts, et que l'absence des autres dépend d'une cause facile à expliquer : dans ces régions, le sol est granitique, très-mouvant et très-accidenté ; il n'y aurait donc rien d'impossible qu'une quantité de cadavres aient été jetés dans les ravins, où les siècles auraient amoncelé des terres enlevées aux flancs des montagnes. On ne trouve presque pas d'armes ? Mais on sait que César resta trois jours sur le champ de bataille pour soigner ses blessés et enterrer ses morts, et il aura dû enlever toutes les armes qu'il aura pu, comme cela se pratique encore de nos jours. Et puis,

Digitized by Google

les gens du pays ont pu aussi s'emparer, de temps immémorial, de tout ce que ces sépultures renfermaient d'objets en bronze et en fer; il n'y a pas bien longtemps que les fers de chevaux anciens étaient achetés par les forgerons de Nolay pour servir de nouveau.

Dans le vallon de Sampigny, où les ennemis en fuite furent poursuivis, et où la lutte se continua pour protéger la retraite, les découvertes, toujours dues au hasard, n'ont pas non plus été nulles.

Sur les territoires de Cheilly, Decize, Sampigny, Paris-l'Hôpital, dans le val de Sampigny, en un mot, on exhume souvent des squelettes. Toujours, il ne s'agit pas de squelettes renfermés dans des tombes en pierre, mais enfouis en *pleine terre.*

A Sampigny, on a trouvé, en creusant une tranchée de 3 mètres de long, sur $0^{m},60$ de large, cinq ou six cadavres, dans les mêmes conditions.

A Decize, on a exhumé, en 1846, en creusant une cave, les ossements entassés d'environ quatre-vingts chevaux. Malgré le temps écoulé, les renseignements m'ont été fournis d'une voix unanime sur cette découverte importante.

A Flagny, non loin de la Rochepot, dans la direction des Chaumes-d'Auvenay, ce ne sont par quelques squelettes, mais bien des monceaux d'ossements, que j'ai vu extraire du sol en avril 1862. Le manque de fonds a empêché de poursuivre cette fouille intéressante. Quelques objets d'un caractère romain venaient assigner une date : c'étaient des fragments de fibules et une cuiller en cuivre, ainsi qu'un fer de cheval. Les ossements étaient massés, et le fait le plus caractéristique, c'est que plusieurs crânes présentaient des fractures, sans que ce fût l'effet du tassement des terres, puisque des squelettes placés à côté, et même au-dessous, se trouvaient dans un état de conservation parfaite. Mais, encore une fois, cette fouille s'est étendue sur le plus petit espace possible, vu le manque de ressources.

Tous les lieux que j'ai décrits, je les ai d'abord explorés avec l'attention la plus scrupuleuse. J'ai lié mes connaissances avec celles de plusieurs auteurs, et n'ai reculé devant aucune difficulté, même pour recueillir un simple renseignement. J'ai dit tout ce que j'ai cru nécessaire de dire, sans craindre peut-être de me répéter. J'ai dit le mieux que j'ai pu.

CHARLES AUBERTIN,
Conservateur du musée de la ville
de Beaune.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

MARIE DE MÉDICIS

ET

LOUIS XIII, D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES.

Mon rapport de 1863 (1) s'arrêtait aux dernières années du seizième siècle. Je viens le reprendre au point où je l'avais laissé; mais, en abordant le dix-septième siècle, j'éprouve un singulier embarras : c'est d'avoir trop à dire. La simple énumération des documents que la Russie possède sur un seul règne fera juger de l'étendue de nos pertes :

Lettres du landgrave de Hesse, Maurice le Savant, à Marie de Médicis.

Lettres de Marie de Médicis à M. de Léon, ambassadeur à Venise.

Lettres originales de Louis XIII.

Lettres de M. de Puisieux, sous-secrétaire d'Etat, à M. de Léon.

Lettres de M. de Baugy, ambassadeur à Vienne, à M. de Léon.

Lettres de M. d'Herbaut, ministre et secrétaire d'Etat, à M. de Cesy, ambassadeur à Constantinople.

Lettres de M. de Bouthillier à M. de Cesy.

Lettres de M. de Bouthillier à M. de Rorté et à M. Brasset, ambassadeur en Hollande.

Lettres de M. de Champigny, intendant de la justice, police et finances de Provence, au chancelier Séguier.

Une série de six volumes in-folio dans lesquels se trouvent pêle-mêle réunies des lettres de Sully, de du Plessis-Mornay, des ducs de Bouillon et de Nevers, du président Jeannin, de d'Epernon, de Brezé,

(1) Voyez *Rev. des Soc. savantes*, IIIe série, t. I, p. 245. Ce rapport est mentionné à la page 291 du même tome. (*Note de la Commission de Rédaction.*)

Digitized by Google

de Schomberg, de Richelieu, du père Joseph, de Laffemas, de Laubardemont, et de tant d'autres dont je laisse de côté les noms.

Une seconde série de lettres adressées au chancelier Séguier par les premiers présidents des parlements, les gouverneurs des provinces, où tout est passé en revue : séditions des villes, luttes des cours souveraines, règlements des monnaies, levées des tailles, enfin l'administration tout entière du pays.

Que de choses enfouies dans ces recueils, et pour une période bien courte, car je ne vous dis rien des documents qui concernent le règne de Louis XIV ! En vérité je ne sais que choisir, car tout est curieux, tout mériterait une mention. Il faut pourtant me restreindre, et, de crainte de fatiguer votre attention, je me limiterai aujourd'hui à la régence de Marie de Médicis et aux premières années du règne de Louis XIII. Dans un autre rapport, je vous parlerai de Richelieu, et j'en finirai avec le règne de Louis XIII.

La politique d'Henri IV était morte avec lui. C'est en vain que le landgrave de Hesse plaide éloquemment auprès de Marie de Médicis la cause des alliances protestantes ; la prise de Juliers fut la dernière concession aux desseins du grand Roi.

Désormais la France allait partout s'effacer derrière l'Espagne. A Vienne, M. de Baugy, notre ambassadeur, était réduit à dire : « J'es- « père être en bonne intelligence avec le successeur de dom Baltha- « sar de Cuniga, car les ministres d'Espagne font quasi tout ce qu'ils « veulent à cette cour. »

En Italie, notre influence allait chaque jour en s'amoindrissant, à ce point que le duc de Nevers écrivait de Casale, où il s'était jeté pour tenir tête au duc de Savoie :

« Les Espagnols font croire que sans eux le duc de Mantoue est « perdu, et que la France ne peut rien en Italie. » « En ce pays, ajoute-t-il, on ne manque que d'hommes, et l'on ne sait plus que « dire du secours de la France ; les Espagnols se servent de cette « occasion pour faire croire à nostre foiblesse. »

Nous étions en froid avec les Vénitiens : depuis qu'Henri IV s'était si heureusement porté médiateur entre eux et le pape, ils s'étaient montrés peu reconnaissants et très-soupçonneux à l'égard de la France. Dans toutes ses lettres à M. de Léon, notre ambassadeur à Venise, Puisieux fait allusion à ces défiances :

« Il y a des défauts notables dans leur conduite, et leur insolence « a besoin d'être châtiée ; le Turc remédie peu à peu aux désordres « de leur domination.

« Nos conseils leur sont suspects, et notre amitié leur paraît in-

Digitized by Google

« certaine et douteuse; ces seigneurs ne gagneront rien avec nous, « leur dissimulation est inutile. »

Puis, passant au chapitre des griefs, il avertit M. de Léon que le pape se plaint des intelligences secrètes que fra Paolo Sarpi entretient avec les huguenots de France, « correspondances périlleuses « pendant une minorité, et qui tendent à la destruction de la re- « ligion catholique plus qu'au rabais de l'autorité temporelle du « pape.

« Il pense que, si MM. de Venise pesoient leurs affaires sérieuse- « ment, ils recognoistroient qu'il y va de leur repos et de la gran- « deur de leur République de donner lieu et liberté à de telles « pratiques. » Il prie M. de Léon de tout faire pour en découvrir les particularités.

Tout en traitant des affaires d'Italie, Puisieux utilisait le bon vouloir de notre ambassadeur au profit de son goût pour les livres et les beaux-arts.

Je vois dans une de ses lettres qu'il le remercie d'être allé à Padoue pour une *Nostre-Dame du Titien.*

Le choix dépendra de la vue ; il s'en remet à lui.

Dans une autre lettre, il lui demande des luths; plus tard, il se plaint de n'avoir rien reçu, ni livres, ni tableaux, et il attribue ce retard aux mauvais chemins et à la mauvaise saison.

Si du dehors nous passons à l'état intérieur de la France, il y a beaucoup à prendre dans les lettres de Puisieux pour l'histoire si orageuse des premières années de la régence de Marie de Médicis.

Voici comment il raconte à M. de Léon la mort du baron de Luz, l'un des plus terribles épisodes de cette vie d'anarchie et de querelles journalières :

« M. le chevalier de Guise, trouvant en pleine rue, et à l'heure « de midy, le baron de Luz, luy à cheval et celui-ci en carrosse, « l'appela et fit descendre ; tous deux estans à pied, ils parlèrent un « peu ensemble, et aussitost, sans qu'on sceut ce qui se soit dit et « passé en ce pourparler, mirent l'épée à la main, dont le dit ba- « ron fut tué sur le champ. Le filz et les parents de celui-ci se jetant « aux pieds de Leurs Majestés demandent justice, et le tout a été « renvoyé au parlement.» Et il ajoute : «Voilà de nos folies de cour, « bienheureux ceux qui, en bonne condition, en sont éloignés. Cet « accident a fait quelque bruit, même des partialités. Pourvu que le « gros du royaume aille bien, c'est le principal. »

La France était la proie des factions ; et, comme le dit si énergiquement Richelieu dans ses Mémoires : « Ce temps était si miséra-

Digitized by Google

« ble, que ceux-là étoient les plus habiles parmi les grands qui « étoient les plus industrieux à faire des brouilleries. »

« On ne sait qui commande, » écrivait M. de Saint-Germain à Villeroi.

Ces troubles intérieurs aboutirent fatalement à la retraite et à la prise d'armes des princes.

D'Epernon, Villeroi et Jeannin conseillaient une répression prompte et énergique; elle eût été facile, car les peuples, nous dit Malherbe, « demeuroient partout en obéissance, et de faire sans eux « il n'y a pas moyen. » La reine, tout en rassemblant des troupes, adopta une voie beaucoup plus timide. Au manifeste du prince de Condé, pâle imitation de ces proclamations qui accompagnent les guerres civiles, mais qui n'était plus de saison, elle répondit par une apologie de sa conduite comme régente.

La puissance de l'opinion publique avait bien grandi pour qu'une reine de France se crût obligée de lui faire un appel. Lorsque le père Griffet écrivait son *Histoire de Louis XIII*, cette réponse de la reine signée de sa main, et qu'il attribue avec raison au président Jeannin, faisait partie de la collection des manuscrits Béthune; elle a été apportée en Russie avec une partie des lettres écrites par le président Jeannin à cette époque, lettres qui n'ont pas été imprimées, et dont la perte est bien regrettable, car Jeannin, désigné par la reine pour l'un des commissaires de la conférence de Soissons, en devint le principal agent. Dans cette correspondance, il rend compte jour par jour, heure par heure à Villeroi de la marche de la conférence, qu'il hâtait de tout son pouvoir; car, il nous le dit en plus d'un endroit, l'armée des princes d'un côté, et celle du roi de l'autre, ruinoient le pays.

Ce fut une véritable curée que cette conférence : les princes se faisaient marchander leur soumission. Dans une lettre du 18 avril, Jeannin écrit à Villeroi qu'il a vu MM. de Mayenne et de Bouillon à leur logis durant cinq heures, et sans la présence de ses collègues, MM. de Ventadour, de Thou et de Boissise, *pour qu'il n'y ait pas trop de témoins des demandes particulières.*

La duplicité bien connue de M. de Bouillon nous est révélée par une note qu'il adresse aux habitants de la Rochelle presque à la veille de la signature de la paix.

Il les engage à l'union avec les églises afin qu'elles les assistent, et il ajoute : « Les résolutions qui se prendront à Paris vous seront « dommageables. Il vous faut servir de votre résolution à ne vous « laisser arracher ni votre liberté ni votre sûreté. »

Digitized by Google

Puisieux était un des chauds partisans des mariages espagnols. Envoyé une première fois à Madrid en 1612, il écrivait au retour à M. de Léon :

« C'est un gage de repos pour l'Europe, en dépit des défiances « des protestants. » Et dans une autre lettre : « Si nous arrivons à « ces mariages, nous pouvons affermir la tranquillité chrestienne « par une si forte liaison. »

La contre-partie de ces impressions se fait jour dans la correspondance du duc de Bouillon :

« A Paris, on est plein de mécontentement, écrit-il à M. d'Aer- « sen, sur les affaires publiques, et spécialement sur la précipitation « des mariages d'Espagne. »

Sans tenir compte de l'opposition des princes, des remontrances de l'Angleterre, et des dissidences survenues parmi ses propres ministres, Marie de Médicis poursuivit résolûment l'accomplissement des mariages espagnols.

Le 27 mai 1615, Puisieux écrivait à M. de Léon :

« Nous pensons au voyage de Bordeaux pour la délivrance des « princesses. Les obstacles qui s'opposent à ce dessein ne sont pe- « tits ni à mépriser, ni au dedans ni au dehors; les brouillons met- « tent ce prétexte en avant pour couvrir leurs desseins, estimant « que, les dites alliances terminées, ils seront plus foibles. »

Et à quelques mois de là, le 15 août, s'ouvrant à M. de Léon des difficultés de la situation : « La guerre civile est imminente ; mais, « si ni les princes étrangers ni les protestants ne s'en mêlent, ce « nuage sera vite dissipé. M. le prince ne sait pas encore ce que « c'est que de s'attaquer à son maître ; les exemples de ses pères « et ayeuls le devroient avoir fait sage, sans l'apprendre ainsi à « nostre commun dommage. Cela nous fera haster un peu plus le « voyage. »

En effet, le 17 août, la cour prit la route de Bordeaux et le 28 Puisieux écrivait à M. de Léon :

« Leurs Majestez sont à Tours et font estat de continuer jusqu'à « Bordeaux ; les princes rassemblent le plus de forces qu'ils peu- « vent; mais celles de Sa Majesté grossissent tous les jours; puis- « que le scandale est arrivé, il faut en tirer le plus de parti que nous « pourrons. »

La cour marchait très-lentement; le 27 septembre elle se trouvait encore à Poitiers, retenue dans cette ville par la maladie de Mme Elisabeth de France, qui y fut atteinte de la petite vérole.

De Poitiers, Puisieux écrivait à M. de Léon :

Digitized by Google

« Nous partons demain, Madame se trouvant en bon estat; on dit « que les huguenots s'opposeront à notre passage, mais je ne vois « rien, et n'est chose si facile. »

Enfin le 7 octobre le roi entrait à Bordeaux :

« Leurs Majestés sont arrivées ici sans encombre, écrivait Puisieux, malgré que le bruit de l'opposition au nom de la religion « ait duré jusqu'à leur arrivée. Le prince de Condé doit, dit-on, « nous tailler de la besogne pour le retour, mais Bois Dauphin em- « pêche toujours l'armée de M. le Prince de passer par Paris. Ils « vont abréger les cérémonies des épousailles le 18 pour faire l'é- « change des princesses le 1er du mois prochain. »

Puisieux fut un de ceux désignés pour aller à la frontière recevoir Anne d'Autriche.

Son voyage dura près d'un mois; à peine arrivé, il en fait part à M. de Léon :

« Je suis encore tout nouveau venu, nous n'avons pas perdu le « temps, ramenant au Roi une princesse digne de lui qui a tellement « piqué Sa Majesté qu'il en est devenu tout amoureux. »

« Cette première rencontre a été fort heureuse entre les parties. » Mais il ajoute ce triste correctif : « Cette alliance a refroidi les an- « ciens amis de la France, donné des alarmes aux protestants fran- « çois, et sert de prétexte à leurs mouvements. »

« Il ne faut pas croire, écrivait Sully à M. de Villeroi (1) (20 oc- « tobre 1615), que ce soient maladies qui se puissent guarir de « parolles, il y faut de prompts effets, lesquelz m'estans desniés, « je les y appliquerai de moi-même; déja tous mes conseils, mes « advis et mes expédients ont été mesprisés; je vous prie de ne pas « faire ainsi de ceux-cy, sinon je ne vous réponds plus de rien que « de cette province de Poitou, où je maintiendrai toutes choses en « l'estat, si de la court on m'y veut assister. »

Le rôle de Sully ne se borna pas à maintenir la province de Poitou dans la fidélité; laissez-moi vous lire une lettre inédite de lui qui établit la grande part qu'il prit aux négociations qui amenèrent le traité de Loudun (2) :

« Monsieur, voyons si, en m'exprimant plus clairement, je vous « feray parler de mesme, car la plus part de nos maux procèdent

(1) Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, n° 114 de la collection des autographes.

(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

« de ce que chacun retient, réserve ses pensées pour soy-mesme.
« Vous dites que j'ay assez d'aage, d'expérience et de congnois-
« sance des affaires de France pour savoir agir à propos sans y estre
« aidé, convié ny conseillé par autruy, et que je say assez comment
« il faut bien faire, lorsque j'en auray la volonté; il y a longtemps
« qu'elle est enracinée dans mon cœur, et sy tant soit peu elle es-
« toit segondée de ceux qui ont l'autorité dans l'Estat, et qui ont
« plus à perdre ou à gagner que moy dans sa ruine ou dans son
« salut, il n'y a nulle doubte que les affaires ne reprisent leur bon
« visage et leur beau teint, qui de jour en jour se deffigure, et de
« plus en plus se va décolorant. Je fais tout ce que je puis pour
« prévenir leur entière décadence et pour en chercher les moyens.
« Sy tost que je vis monsieur le Prince et ceux de qualité qui l'ac-
« compagnent, résolus que je leur donnerois à disner en ceste
« ville, m'en ayant prié par un gentilhomme envoyé tout exprès,
« pour éviter tous ombrages et toutes sortes de discours, je les de-
« vançai et m'en allai les saluer en leur quartier, à trois lieues de
« cette ville, où je séjournay cinq ou six heures. Pendant ce peu
« de temps nous parlasmes de beaucoup de choses, et surtout des
« moyens de parvenir à quelque bon repos, auquel ilz protestèrent
« toujours de parolles estre entièrement disposéz; mais en effet je
« les trouvay beaucoup plus retenuz à l'ouverture des expédians et
« relevés d'espérances de bon succès plus que je ne m'estois ima-
« giné à cause d'une signature qu'à mon opinion ils avoient exprès
« réservé de faire en ma présence, laquelle faisoit la jonction des
« églises réformées de France avec monsieur le Prince, les articles
« de laquelle je ne doubte point que vous n'aiez veus et considéré
« qu'étant recongneu comme chef de ce corps assez puissant en
« beaucoup de provinces, s'il n'y est remédié bien promptement
« par autre voye que par les armes et la vive force, nous nous al-
« lons jetter dans une guerre non de jours ny de moys, mais de
« longues années, laquelle, après les accès chauds et furieux, dégé-
« nérera infailliblement en une fiebvre lante qui nous minera, con-
« sommera et antassera misérablement les uns sur les autres. L'a-
« préhension de cet accident qui en produira tant d'autres m'avoit
« fort importuné à fin de le prévenir, et de crainte qu'il n'arrive
« d'autres accidents qui diminuent de plus en plus la facilité d'un ac-
« commodement, je vous dirai que j'estime avoir des moyens en main
« pour cet effet, ou sy chacun ne trouve pas du tout ses désirs ac-
« complis, au moins y trouvera-t-il de quoy se garantir de perte et
« de honte, mais auparavant que d'en faire les ouvertures, il est

Digitized by Google

« besoin de savoir sy s'offrant une juste occasion de vous faire en-
« tendre à quelque espèce de traité, vous le voudriez faire avec
« monsieur le Prince comme du tout conjoint avec le corps des
« églises réformées représentées par leurs députez en l'assemblée
« générale transportée de Grenoble à Nismes, ou sy vous seriez ré-
« soluz de n'entendre nullement sinon séparément avec l'un et
« l'autre, auquel dernier cas je oserois dire hardiment que toutes
« sortes de propositions deviendront inutiles, car mon dit sieur le
« Prince a tant fait de sermens et de protestations là-dessus et
« aparamment sa seureté et sa réputation y sont tellement attachéz
« qu'il n'y a nulle occasion de croire qu'il y voullust contrevenir.
« Jusques à ce que j'aye esté esclaircy de vostre intention, quelque
« solides et industrieux que puissent estre mes expédians, je ne
« m'y entremettray nullement d'envoyer personne capable de les
« entamer ou d'y aller moi-mesme pour cet effet, car ce seroit un
« voyage sans fruit. »

Le 16 mai, la cour rentrait triomphante à Paris; mais, par un de ces brusques changements de fortune si fréquents alors, les ministres qui avaient contribué au succès des mariages espagnols ne se trouvaient plus auprès du roi. Dès le 5 mai, le chancelier de Sillery avait remis les sceaux à du Vair; Jeannin dut céder le contrôle des finances à Barbin, intendant de la reine mère, et Puisieux résigna également ses fonctions de secrétaire d'Etat des affaires étrangères entre les mains de M. Mangot, l'une des créatures du maréchal d'Ancre. Il raconte lui-même sa disgrâce à M. de Léon dans une lettre qui ne manque ni de noblesse ni de fierté :

« La tempeste a donné jusques à moy à laquelle il faut céder et
« attendre en patience une meilleure saison pour l'ouvrage, laquelle
« sans le secours que nous devons espérer du ciel court fortune de
« tomber en une confusion et misère déplorable ; les gens de bien
« n'ont plus de voix en chapitre et n'ont d'autre soulagement que le
« dit espoir et seront bien heureux d'être esloignés de ces désordres
« et qu'on n'en puisse rien imputer à leur conseils. »

Une époque bien digne d'être étudiée, c'est le premier ministère du cardinal de Richelieu; à mon grand regret, je n'ai retrouvé aucun document sur ce moment de sa vie. Je n'ai également retrouvé aucune lettre sur la mort du maréchal d'Ancre et l'exil de Marie de Médicis.

Ramené au pouvoir par les événements, Puisieux ne reprend la plume que pour raconter à M. de Léon la mort de la maréchale d'Ancre :

Digitized by Google

« Elle fut exécutée hier en Grève, lui écrit-il le 11 juillet, sa tête « tranchée et son corps brûlé ; » et il ajoute : « Quel changement de « fortune ! il doit servir aux vivants de toutes conditions ; comme « la vie et les actions du mary et de la femme estoient la perte de « cet Estat, nous espérons que leur mort sera la vie sauve et entière « de cet Estat. »

M. de Baugy écrivant à ce sujet à M. de Léon se place au même point de vue :

« Je crois que ce n'est pas sans sujet, lui dit-il, que vous appelez « heureuse la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre, car ceux « qui aiment le bien de la France espèrent qu'elle nous apportera « la paix et que les Princes profiteront de cette occasion pour se ré- « concilier avec le Roy et se remettre en leur devoir et obéissance, « sinon l'on croira que leurs déclamations et manifestes n'estoient « qu'illusions et que leur vraie intention étoit de pêcher en eau « trouble et de profiter du bas âge du Roy. »

Les premiers temps du règne de Louis XIII semblaient pleins de promesses : « Ceux de la religion assemblés à la Rochelle, écrivait « Puisieux à M. de Léon, se retirent en leurs provinces, protestant « de leur obéissance et de leur fidélité. Le Roi entretient avec la « reine, sa mère, établie au château de Blois, une correspondance « qui est louée et bien veue d'un chacun. La Reine est bien établie « à Blois, où elle se comporte fort sagement. »

On annonçait hautement qu'on allait reprendre au dehors la politique d'Henri IV. Le Roi proposait à l'Espagne et à la Savoie une suspension d'armes. Ce n'était là qu'une velléité passagère. Nous étions encore loin de la politique de Richelieu.

Lesdiguières, pour avoir de sa propre autorité envahi le Milanais, fut immédiatement désavoué. On se borna à maintenir une sorte d'équilibre entre la France et la Savoie. Cette politique d'expédients est bien résumée dans une dépêche de Puisieux :

« Les troupes resteront sur la frontière de Savoie pour servir à « tout événement soit contre le duc de Savoie pour le mettre à la « raison, soit pour sa défense si, après qu'il s'est mis sous la pro- « tection de la France, on vouloit l'inquiéter et l'endommager. »

La correspondance de Puisieux abonde en détails pour les années suivantes. Il tient M. de Léon au courant de tout ce qui se passe à la cour : « Le Roy, lui écrivait-il le 21 février 1618, se res- « jouit à Paris en bals, carrousels, et autres galanteries de la saison, « il dansera mesmes un ballet jeudy prochain et la Reyne le diman- « che d'après un autre. Voilà comme leurs Majestez passent le temps « honnestement selon leur âge. »

Digitized by Google

Il ne fait grâce à M. de Léon d'aucuns détails :

« Le Roy, lui écrivait-il le 6 février 1619, a couché avec la Reyne « depuis quelques jours et lui démontre une affection très-grande, « elle est capable d'effacer plusieurs petits sujets de mécontente- « ment et d'assurer une vraie amitié et intelligence pour la chose « publique. »

L'hiver de 1619 s'annonçait des plus brillants : le mariage du prince de Piémont et de Christine de France allait devenir l'occasion de nombreuses fêtes.

« Les princes de Piémont arriveront à temps, écrivait Puisieux, « pour prendre leur part de la foire Saint-Germain et d'un beau bal- « let que le Roy prépare. »

Le 19 février, il écrivait :

« Le mariage s'est bien passé, il y a eu des ballets magnifiques « qu'ont dansé le Roy et la Reyne; Sa Majesté mène le prince à « Saint-Germain pour y chasser. »

La nouvelle de l'évasion de la reine mère vint comme un coup de foudre troubler ces pompeuses réjouissances et arracher la cour à ses illusions ; dans la nuit du 22 au 23 février, Marie de Médicis s'était enfuie du château de Blois et s'était réfugiée à Loches, où l'attendait d'Epernon. A force d'outrages et de tracasseries, l'entourant d'espions, lui fixant les lieux de ses promenades, en limitant les heures, on avait rappelé sur elle l'intérêt, et on lui avait ramené l'opinion.

A plusieurs reprises, le duc de Savoie et le grand-duc de Florence avaient fait faire, par leurs ambassadeurs, des représentations en sa faveur. Puisieux, en annonçant cet événement à l'étranger, tient compte de ces sympathies et s'efforce de justifier la conduite tenue à l'égard de la Reine :

« Vous aurez esté aussi surpris que nous qui ne pensions à rien « moins qu'à une si subite résolution, car depuis quelque temps le « Roy a eu un grand soin d'entretenir la Reyne de visites et lui « envoyer communication des affaires les plus importantes et estoit « résolu de s'y transposter en personne pour estraindre lui-même « une parfaite correspondance; mais les envieux et factieux se sont « sans doute opposés à ce grand bien lui donnant des impressions « tous autres que ne mérite la candeur et loyauté de Sa Majesté, « *car il n'est pas possible ni croyable* que d'elle-mesme elle se fût « portée à une délibération si dommageable et précipitée, aussi le « Roy s'en prendra hardiment à ceux de quelque condition et qua- « lité qu'ils soient.

Digitized by Google

« M. d'Espernon est celuy qui l'a receue entre Loches et Angou-
« lesme, M. l'archevesque de Tholose étoit venu devant au dit Lo-
« ches, jusques icy, il n'en paroît d'autres. Nous souhaitons qu'il
« n'y ait d'autres suites. Sa Majesté prépare de bonnes forces pour
« aller au-devant du premier qui seroit si audacieux d'exciter un
« trouble, elle va en son parlement pour quelques édits qui regar-
« dent les finances, elle envoyera vers la dite dame sa mère pour
« la séparer de toute association et n'espargnera rien en son endroit
« pour rendre tout respect et devoir de bon fils. Les ambassadeurs
« se sont offerts sur cette occurrence, celui de Venise y fait office
« comme les autres. Les habitans de la Rochelle ont montré des
« premiers l'exemple de la fidélité qui n'est pas leur ordinaire. »

De Loches, Marie de Médicis s'était retirée à Angoulême ; mais, contre son attente, elle se trouvait réduite aux seules forces du duc d'Épernon. Le duc de Rohan, auquel elle s'était vainement adressée, avait bien jugé de la situation :

« Peu vouloient se ranger sous l'humeur altière de d'Epernon,
« chacun croyant bien que le tout aboutiroit à une paix, et ne se
« souciant pas de s'y embarquer pour avoir la haine du Roi. »

Tout en ordonnant à MM. de Mayenne et de Schomberg de se diriger du côté d'Angoulême, Louis XIII cherchait à se réconcilier avec sa mère; il lui avait envoyé M. de Béthune, et, la négociation ne marchant pas assez vite, il fit partir le cardinal de Larochefoucault et le Père de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire.

« Nous sommes dans l'attente, écrivait Puisieux le 16 avril, de
« l'arrivée du cardinal de Larochefoucault et du Père de Bérulle
« vers la Reine. — Si elle prend conseil de la raison et non d'au-
« cuns intéressés et passionnés elle acceptera les offres qui lui sont
« faites. Le Roi assemble des forces; la Reine sera toujours traitée
« avec honneur et respect. M. d'Epernon est sorti d'Angoulême pour
« se saisir d'une place en Limousin, mais M. de Schomberg l'a pré-
« venu, il est à craindre pour lui, s'il ne se renferme bientôt à An-
« goulême, qu'il ne soit pris au retour par M. du Maine. Le Roi
« attend les événements à Saint-Germain-en-Laye. »

Rappelé d'Avignon, où il était exilé, Richelieu ne fut pas tout d'abord admis au conseil de la reine mère. Son influence, favorable à la paix, finit par l'emporter; mais, si le principe de la réconciliation fut admis de part et d'autre, les bases, les conditions, en restèrent longtemps à débattre.

Le 14 mai, Puisieux écrivait d'Orléans à M. de Léon :

« Nous attendons d'heure en heure le résultat de la négociation

Digitized by Google

« d'Angoulême. Il est question du gouvernement d'Anjou, du château « de Chinon et du pont de Cé. Le Roi est disposé à contenter sa « mère, mais n'ira pas plus avant. Le cardinal de Larochefoucault « et M. de Bérulle y apportent tout ce qui est de leur industrie, « mais il y a toujours des parties intéressées qui retardent ou tra- « versent le bien public. Le Roi va demain à Blois. »

Quinze jours se passèrent encore en de longs pourparlers : les courriers allaient et venaient d'Angoulême à Blois et à Amboise, où le Roi était venu.

Puisieux écrivait le 28 mai :

« La Royne mère témoigne très-bonne volonté à la conciliation. « Le Roi s'y porte entièrement, les gens de bien travaillent pour « faire entretenir cette bonne et loyale intelligence, car d'autres « chercheront à faire naître des ombrages et soupçons. La Reyne « n'a pas encore déclaré très-expressément si elle accepte les places « de sûreté au cas où elle baillera sa démission du gouvernement « de Normandie. On licencie les troupes de part et d'autre et peut- « être le Roy estant à Tours où Sa Majesté s'achemine aujourd'hui « y aura-t-il moyen de les faire voir et aboucher ensemble pour une « bonne fin. »

Malgré toutes les instances qui lui étaient faites, Marie de Médicis ne pouvait se décider à revoir son fils. On parlait de cette entrevue depuis le mois d'avril, et elle était toujours ajournée.

Puisieux en douta jusqu'au dernier moment :

« La reyne mère, écrivait-il, laisse quelque espoir de venir trou- « ver le Roy, mais il semble que la jalousie et méfiance ne soient « complétement levées ; le Roy sera grandement loué d'avoir fait « cette recherche et cet office qui servira à sa justification en cas « que par l'avenir la reyne diffère par trop de le contenter. Madame « sœur du roi, la princesse de Piémont, va visiter la reyne, sa « mère, à Angoulême. »

Enfin, le 7 septembre, la mère et le fils se virent dans une maison du duc de Montbazon, à trois lieues de Tours, et, durant quinze jours, les deux cours se réunirent à Tours. On se sépara en se promettant de se revoir.

« La reyne mère, écrivait Puisieux le 30 octobre, viendra bientôt « à Paris. »

Cette espérance ne se réalisa pas. Marie de Médicis avait posé ses conditions à son fils : rester avec honneur auprès de lui à Paris, ou demeurer à Angers sans mépris et sans persécution. Rien ne put modifier sa résolution ; elle resta immobile à Angers. Ce fut en vain

Digitized by Google

que le Roi s'avança jusqu'à Orléans pour venir au-devant d'elle, démarche qui pouvait passer à la fois pour une menace ou pour une déférence.

« Notre voyage a été court en la ville d'Orléans, écrivait Puisieux « le 25 avril 1620, Sa Majesté eût bien désiré le faire plus long, si « la reyne sa mère lui eût fait connoître l'avoir pour agréable, mais « pour la contenter il a aussitôt rebroussé chemin et justifié par « son procédé et cet avancement jusques à Orléans avec quelle ar- « deur il a désiré la venue de sa mère, qui eût pris sans doute bon « conseil de nous donner à son tour cette consolation. »

Il fallait que le sort des armes en décidât. Tous les princes étaient groupés autour de la Reine. La France semblait à la veille d'une de ces guerres sanglantes qui allaient rappeler les grandes luttes du seizième siècle.

Mais les temps étaient bien changés. Ce ne fut là qu'une stérile agitation, et sans chef, et sans but. La déroute du pont de Cé débarrassa le Roi de tous ses ennemis, comme le dit du Plessis-Mornay :

« Une escarmouche de moins de deux heures dissipa le plus « grand parti qui eût été en France depuis plusieurs siècles et avec « grande apparence de ne le pouvoir rallier. »

Richelieu, quoiqu'il fût du nombre des vaincus, put, en cette occasion, deviner et comprendre ce qu'il y avait de force dans la royauté.

Qui sait? Chalais et Montmorency payèrent peut-être de leur tête la déroute du pont de Cé.

Cte Hector de la Ferrière,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 15 AOUT 1863 AU 1er AOUT 1864. (1).

Statistique des Alpes-Maritimes, dressée et publiée sous les auspices de M. Gavini de Campile, préfet du département, par M. Joseph Roux. Nice, 1862; in-8°, 2 vol. 1re partie, 588 pages. — Seconde partie, 487 pages.

Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, réunis et annotés par M. Marcel Canat. Tome 1er. Châlon-sur-Saône, 1863; grand in-8°, XXIX et 496 pages.

Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher pour l'année 1862. *A M. le préfet, par l'archiviste du département*, A. de Martonne. Blois (1862); in-8°, 68 pages.

Monuments anté-historiques et monuments primitifs de la Gaule, par M. Tournal. Toulouse, 1863; in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue de Toulouse*, livraison d'août.)

Le gouvernement de Normandie au dix-septième et au dix-huitième siècle, d'après la correspondance des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, lieutenants généraux et gouverneurs de la province. — Documents tirés des archives du château d'Harcourt, par M. C. Hippeau. 1re partie. — *Guerre et marine.* — Caen, 1863; in-8°, 2 volumes. — 1er vol. XXXIV et 478 pages. 2e vol. XXII et 530 pages.

Tableau de la province de Touraine, 1762-1766, *administration, agriculture, industrie, commerce, impôts, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours*, par M. l'abbé C. Chevalier. Tours, 1863; in-8°, VI et 323 pages, avec une carte. (*Publication de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*)

(1) *Voir* tome II de la 3e série de la *Revue des Sociétés savantes*, pages 288 à 301.

Digitized by Google

Statistique archéolologique du département du Nord. — Arrondissement d'Hazebrouck, par M. de Coussemaker (avec le concours de M. le docteur de Smyttere et de M. l'abbé Carnel). Lille, 1863 ; in-8°, 72 pages, avec une carte par M. Fréd. Vercoustre. (Extrait du *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. VII.)

Paroles prononcés sur la tombe de M. le docteur le Glay, par *le même*. Lille ; in-8°, 4 pages.

Mémoire de M. M.-H. Nakwaski, ancien nonce à la diète de Pologne, etc., *sur la fondation d'un collége international, rédigé à la suite d'un concours ouvert par M. Barbier*. Paris, 1863; in-8°, 47 pages. (Extrait du *Journal des économistes*.)

Ji-Tch'ang-K'eou-T'eou-Hoa, dialogues chinois à l'usage de l'école spéciale des langues orientales vivantes, publiés avec une traduction et un vocabulaire chinois-français de tous les mots, par M. Stanislas Julien. 1re partie : texte chinois. Paris, 1863 ; in-8°, 80 pages.

Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum, par M. E.-C. Martin-Daussigny. Caen, 1863 ; in-8°, 38 pages. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Lyon, en* 1862, *par la Société française d'archéologie*.)

Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon, par *le même*. Lyon, 1863 ; grand in-8°, 30 pages, avec trois planches.

Le concours régional de l'exposition de Clermont-Ferrand en 1863. — *Statistique agricole, artistique, industrielle, horticole et commerciale*, par M. C.-L. Cormont. Clermont-Ferrand, 1863 ; in-8°, 416 pages.

Histoire de Blois, par MM. L. Bergevin et A. Dupré. Blois, 1846 et 1847 ; in-8°, 2 vol. — 1er vol., VI et 600 pages ; 2e vol., 660 pages.

Observations sur l'histoire de Blois de MM. Bergevin et Dupré, par l'un des auteurs. Blois ; in-8°, 15 pages.

Essais sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pont-Levoy, par M. A. Dupré. Blois, 1841 ; in-18, 114 pages.

Notice sur la bibliothèque de Blois, par *le même*. Blois, 1852 ; in-8°, 68 pages. (Avec une liste manuscrite des travaux de M. A. Dupré sur l'histoire du Blaisois et de l'Orléanais.)

Notice historique sur Montrichard, par *le même*. Blois, 1850 ; in-8°, 32 pages.

Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois, de l'ordre de Sainct Benoist, recueillie fidellement des vieilles chartres du mesme monastère, et divisée en quatre parties, par frère Noël Mars, Orléanois, religieux bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur, — 1646 ; publiée par extraits et avec des notes par *le même*. Orléans, 1853 ; grand in-8°, 84 pages. (Extrait du tome II des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.)

Essais biographiques sur quelques médecins blésois, par *le même*. Blois, 1856 ; in-8°, 48 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois*.)

Digitized by Google

Notes historiques sur les eaux minérales ferrugineuses de Saint-Denys-lez-Blois, par *le même*. Blois ; in-8°, 4 pages.

Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Ménars-lès-Blois, par *le même*. Blois, 1860 ; in-8°, 81 pages. (Extrait du 6e vol. des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois.*)

Le château et les seigneurs de Chaumont-sur-Loire, par *le même*. Blois, 1855 ; in-8°, 58 pages, avec un portrait lithographié. (Extrait du 5e vol. des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois.*)

Notice historique sur l'église paroissiale de Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception, à Blois, par *le même*. Blois, 1855; in-8°, 16 pages, avec une planche.

Notice sur la partie ancienne des archives départementales de Loir-et-Cher, par *le même*. Blois; in-8°, 20 pages. (Extrait du 5e vol. des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois.*)

Notice sur la dévotion à Notre-Dame-des-Aydes en l'église de Vienne-lès-Blois, publiée à l'occasion du couronnement solennel qui doit avoir lieu le 20 *mai* 1860, par *le même*, suivie du *Couronnement de Notre-Dame-des-Aydes*. Blois, 1860; in-12, 28 et 4 pages.

Le Parlement à Pontoise en 1720, *journal rédigé par un cordelier du couvent de cette ville*, et publié pour la première fois par M. Arthur Demarsy. Paris, 1863 ; in-8°, 22 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte, par M. l'abbé Arbellot. Paris, 1863 ; in-8°, IV et 320 pages.

Recherches historiques sur le canton de Ribecourt, arrondissement de Compiègne (Oise), par M. Léon Mazière.—II. *Bailly*.— (2e tirage). — Noyon, 1863 ; in-8°, 20 pages. — III. *Cambronne*. Noyon, 1863; in-8°, 46 pages.

Campagne de Jules César contre les Bellovaques, par *le même*. Compiègne, 1862 ; in-8°, 65 pages.

Reliques du B. Robert d'Arbrissel, par X. B. M. (M. X. Barbier de Montault). Angers; in-8°, 3 pages, avec 2 planches. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou. — Juillet* 1860.)

Lettres inédites de Fénelon, archevêque de Cambrai, publiées par l'illustrissime et révérendissime chanoine X. Barbier de Montault. Paris (s. d.) ; in-12, LII et 163 pages.

Traité du chemin de la croix conformément aux décisions et aux usages de la sainte Eglise romaine, par *le même*, *ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Southwark, d'Angers et de Poitiers*. Paris, Bruxelles, 1863; in-18, 288 pages.

Petit traité du chemin de la croix à l'usage des fidèles, conforme aux décisions et aux usages de la sainte Eglise romaine, par *le même*, ouvrage approuvé par les mêmes évêques que le précédent. Paris, Bruxelles, 1863 ; in-18, 104 pages.

Étude hagiographique sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud, par *le même*. Angers; in-8°, 72 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 1863.)

Digitized by Google

Original letters of the Tremoille family chiefly from Elizabeth queen of Bohemia, communicated of the Society of antiquaries, by M. Paul Marchegay; *an described* by Augustus W. Franks, esq. director. London, 1863 ; in-4°, 30 pages. (Extrait du 39e vol. de l'*Archeologia.*)

Sainte-Cécile d'Albi (1282-1512), par M. Anacharsis Combes. Castres, 1863 ; in-18, 37 pages.

Les archives du département de l'Aube et le tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790, par M. H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1863; in-8°, 24 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes, juillet-août* 1863.)

Histoire et archéologie sur le canton de Bellegarde (*Creuse*), par M. J.-B.-L. Roy de Pierrefitte, doyen de Bellegarde. Aubusson, 1863 ; in-8°, 22 pages.

La Toscane, album pittoresque et archéologique, par M. A. Durand. Livraisons 4 et 5 ; gr. in-folio.

Les Sociétés politiques de Strabourg pendant les années 1790 à 1795. — *Extraits de leurs procès-verbaux*, publiés par M. F.-C. Heitz. Strasbourg, 1863 ; in-8°, VIII et 400 pages.

Une instance en reconnaissance de noblesse au quinzième siècle, par M. Jules d'Arbaumont. Paris, 1863 ; in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, tome II, n° 1er.)

Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers, par M. X. chanoine Barbier de Montault. Angers ; in-8°, 47 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 1863.)

La chasse à la haie, par M. Peigné Delacourt. Paris, 1858; grand in-4°, 43 pages, avec frontispice gravé, planche coloriée et dessins sur bois dans le texte.

Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451, *ornées d'une carte géographique et de planches chromolithographiques*, par *le même*. Paris, 1860; grand in-4°, 58 pages.

L'abbaye et la ville de Wissembourg, avec quelques châteaux forts de la basse Alsace et du Palatinat, monographie historique, par M. J. Rheinwald. Wissembourg, 1863 ; in-8°, XIX et 509 pages.

Le château de Lamballe, par M. Anatole de Barthélemy. Nantes, in-8°, 17 pages. (Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*)

Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne (*Bas-Rhin*), par M. le colonel de Morlet, avec trois planches. Strasbourg ; grand in-8°, 12 pages. (Extrait du *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Bibliothèque historique de l'Yonne, ou *Collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département*, publiée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. l'abbé L.-M. Duru. Tome II. Auxerre, Paris, 1863 ; in-4°, XXVIII et 471 pages.

Digitized by Google

Histoire de Frantz de Sickingen, chevalier allemand du seizième siècle, par E. de Bouteiller. Seconde édition revue et corrigée. Metz, 1863; grand in-8°, XI et 341 pages, avec planche.

Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (*année* 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes par M. Achille Chéreau. Lons-le-Saunier, 1863 ; petit in-8°, LXIII et 144 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (*Publications de la Société d'émulation du Jura.*)

Mémoire sur les archives de l'Indre antérieures à 1790, par M. A. Desplanques. Paris, 1863 ; in-8°, 104 pages. (Extrait du *Compte rendu des travaux de la Société du Berry*, 1862-1863).

Notice sur l'art au Morier, impression xylographique du quinzième siècle, par M. le comte de Melun. Lille ; in-8°, 16 pages, avec une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.*)

Chrestomathie biblique, ou *Choix de morceaux de l'Ancien Testament traduits du texte hébreu et accompagnés de sommaires et de notes*, par M. Louis Segond. Genève, Paris, 1864 ; in-8°, 228 pages.

Liste des personnes tenant les fiefs nobles du Vimeu dans l'arrière-ban d'Amiens en 1557, publiée et annotée par M. Arthur de Marsy. In-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, tome II, n° 1er.)

Les archives du Jura, par M. A. Fourtier. Lons-le-Saunier, 1861 ; in-8°, 114 pages. (Extrait du *Journal du Jura.*)

Une chanson satirique au dix-septième siècle, par *le même.* Le Puy ; in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Haute-Loire.*)

Le Bouchet-Saint-Nicolas, par *le même.* Le Puy; in-8°, 26 pages. (Extrait du *Moniteur de la Haute-Loire.*)

Le vieux Puy. — La porte et la rue Pannessac, par *le même.* Le Puy ; in-8°, 25 pages. (Extrait du *Moniteur de la Haute-Loire.*)

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. — Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne, par M. le général Creuly. Paris, 1864 ; in-8°, 102 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Les voies romaines en Gaule. — Voies des itinéraires. — Résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules, par M. Alexandre Bertrand. Paris, 1864 ; in-8°, 61 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Vie et miracles de saint Bertrand, avec une notice historique sur la ville et les évêques de Comminges; la légende des saints du pays et la description de l'église cathédrale, par M. Louis de Fiancette d'Agos (se vend au profit de l'église de Saint-Bertrand). Saint-Gaudens, 1854 ; petit in-8°, IV et 382 pages.

Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine, par M. Anatole de Barthélemy. Paris ; in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

La numismatique en 1862, par *le même.* Paris, 1863; in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Correspondance littéraire.*)

Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des

Digitized by Google

Pictons. — Mémoire sur la distribution topographique et la nature des monuments primitifs et des voies antiques dans le département de la Vienne, par M. Le Touzé de Longuemar. Bordeaux, 1863; in-8°, 130 pages, avec une carte et une planche. (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, tome IV.)

La huitième légion romaine, par M. Max. de Ring. Colmar; in-8°, 5 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Sœur Louise, la pieuse bergère de Parménie, par le P. dom. Théodore Bellanger. Paris, 1863; in-18, 139 pages.

Documents inédits sur la prise de Cherbourg par les Anglais et leurs débarquements sur les côtes de Bretagne et de Normandie en 1758. — *Récit de la prise de Cherbourg en* 1758, *par M. Deschamps-Vadeville, ingénieur-géographe, etc.* — *Journal de la campagne des Anglais sur les côtes de France en* 1758. — *Notes et observations sur le prise de Cherbourg par les Anglais*, par M. Quénault. Coutances; in-8°, 124 pages.

Siége de Granville, 14, 15 *et* 16 *novembre* 1793 (45 pages). — *Almanachs coutançais au dernier siècle* (14 pages). — *Nouvelles observations sur les invasions de la mer dans le Cotentin* (13 pages), par *le même*. Coutances; in-8°, 73 pages, avec une carte.

Recherches historiques et archéologiques sur la basse Normandie, par *le même*. Coutances, 1863; petit in-8°, 319 pages. (Ce volume renferme : *Théâtre de la défaite de Viridovix. — Nouvelles observations sur la cathédrale de Coutances. — Enlèvement de Jacques Destouches dans la prison de Coutances. — Nouvelles observations sur la défaite de Viridovix. — Jugements du tribunal criminel de la Manche rendus en faveur de Desoteux, dit Cormatin, major général de l'armée des Chouans, commandée par Puisaye. — Révolte des Pieds-nuds dans la Normandie en* 1639.)

Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum, etc., par M. E.-C. Martin-Daussigny. Caen, 1863; in-8°, 38 pages, avec deux planches. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Lyon en* 1862 *par la Société française d'archéologie.*)

Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon, par M. E.-C. Martin-Daussigny. Lyon, 1863; grand in-8°, 30 pages, avec trois planches.

Catalogue de la collection de sceaux-matrices de M. Eugène Hucher. Paris, 1863; in-8°, 23 pages. (Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen.)

Deuxième lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise, par *le même*. Paris; in-8°, 19 pages, avec une planche. (Extrait de la *Revue numismatique*, tome VIII, 1863.)

De l'art au dix-neuvième siècle et de ses applications à l'industrie, par *le même*. Paris, le Mans, 1863; in-8°, 16 pages.

Des monuments celtiques dans le département de l'Aube, par M. Théophile Boutiot. Troyes, 1861; in-8°, 7 pages, avec une planche. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, 1862.)

Digitized by Google

Mémoire sur le lieu de la bataille livrée avant le siége d'Alésia, par M. Gustave Goujet. Paris, 1863; in-4°, 57 pages, avec deux cartes. (Extrait du tome VI, 1re série, 2e partie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Nouvelle étude sur les ruines celtiques et gallo-romaines de la commune de Triguières, par M. B. de Monvel. Orléans, 1863; in-8°, 45 pages. avec douze planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome VII.)

Des dommages pécuniaires causés par la fièvre en Dombes. — De la nécessité de fixer un délai pour l'exécution du chemin de fer, par M. Clément Desormes. Lyon, 1863; grand in-8°, 46 pages.

Bas-relief de saint Martin, exécuté pour le prince abbé de Saint-Blaise, Gerbert de Hornau, au dix-huitième siècle, notice de M. Max. de Ring. In-8°, 20 pages (s. l. n. d.), avec une planche lithographiée.

Etudes historiques sur Moissac, par M. A. Lagrèze-Fossat. — *Etude troisième. — Du droit de pêche et des droits de navigation sur le Tarn et la Garonne*. Bordeaux; in-8°, 90 pages. (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, tome IV.)

Description d'un trésor composé de trente-six médailles gauloises en argent trouvées à Breth (Bridiers), près la Souterraine, par M. A. Fillioux. Guéret; in-8°, 11 pages, avec une planche.

Du tribunal de police en Angleterre, par M. Valentin Smith. Paris, 1863; in-8°, 85 pages. (Extrait du *Moniteur universel*, janvier et avril 1863.)

Monographie du château de Brest, — origines, description, documents, par M. E. Fleury. Brest, 1863; in-8°, 64 pages, avec plusieurs planches.

Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements, par M. Julien Travers. Caen, 1864; in-8°, 11 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

La Rochelle protestante : Recherches politiques et religieuses, 1126-1792. — *Origine de la commune et de ses priviléges; naissance et progrès du protestantisme; guerres religieuses; décadence; les religionnaires depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution; preuves et notes*, par M. P.-S. Callot. La Rochelle, 1863; in-8°, II et 138 pages.

Lycée impérial de Douai. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, le 11 août 1862, par M. Pinard. Douai; in-8°, 16 pages.

Discours prononcé, le 7 août 1862, *à la distribution des prix du lycée impérial d'Angers*, par M. Métivier. Angers, 1862; in-8°, 10 pages.

École nationale polonaise. — Distribution solennelle des prix, année scolaire 1861-1862. — *Discours* de M. Caro. — *Discours* de M. Julian Klaczko. Paris, 1862; in-8°, 31 pages.

Discours prononcé par M. Magin *à la distribution solennelle des*

Digitized by Google

prix du lycée impérial de Nantes, 7 *août* 1862. Rennes, 1862; in-8°, 7 pages.

Discours prononcé par M. l'abbé Bonafous *à la distribution des prix du lycée impérial d'Avignon*, 11 *août* 1862. Avignon; in-8°, 8 pages.

Discours prononcé par M. Durand-Fornas, *délégué par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes pour présider la distribution des prix du lycée impérial de Pau.* 21 *août* 1862. Pau, 1862; in-8°, 16 pages.

Carte du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domination romaine, pour accompagner le Mémoire de M. Antonin Macé *sur la géographie ancienne de ces contrées.* Châlon-sur-Saône, 1863; in-f°.

Monuments des anciens idiomes gaulois, par M. H. Monin. — *Textes.* — *Linguistique.* Paris, Besançon, 1861; in-8°, VI et 310 pages, avec une planche.

Les agitations de la Fronde en Normandie, et spécialement violences qu'elles occasionnèrent en 1649 *aux environs d'Avranches*, par M. A.-M. Laisné. Avranches, 1863; in-8°, 77 pages.

Passage d'Annibal par les Alpes grecques (*Petit-Saint-Bernard*), par M. l'abbé Pont. Chambéry, 1863; in-8°, 25 pages.

Réponse à une assertion de M. Pertz : Lettre à M. le directeur de la Correspondance littéraire, par M. Huillard-Bréholles. Paris, 1863; in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Correspondance littéraire*, 7e année.)

Frédéric II, étude sur l'Empire et le sacerdoce au treizième siècle, par *le même.* Paris, 1863; in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue britannique*, décembre 1863.)

La danza de la muerte, poema castellano del siglo XIV, *enriquecido, con un preambulo, fac-simile, y esplicacion de las voces mas anticuadas, publicado enteramente conforme con el codice original*, par don Florencio Janer. Paris, 1856; in-8°, 32 pages, avec une planche de *fac-simile.*

La poésie philosophique et religieuse chez les Persans. — *Le langage des oiseaux*, par M. Garcin de Tassy. Paris, 1856; grand in-8°, 70 pages. (Extrait de la *Revue contemporaine*, tome XXIV.)

Entrée magnifiqve de Bacchvs avec Madame Dimanche grasse, sa femme, faicte en la ville de Lyon, le 14 *feburier* 1627. — *Nouvelle édition enrichie de notes et de vignettes.* L. Boitel, éditeur. Lyon, 1838; in-8°, 47 pages. (Tiré à 50 exemplaires.)

La question du Schleswig-Holstein, par M. Stein. Paris, 1848; in-8°, 46 pages.

Helvetus (*Ehl, près Benfeld*), par M. Napoléon Nicklès. Strasbourg, 1864; in-8°, 12 pages. (Note présentée à la Société des monuments historiques d'Alsace, séance générale du 10 décembre 1863.)

Etat des privilégiés de Compiègne en 1688, publié par M. Arthur de Marsy. Angers, 1864; grand in-8°, 22 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, année 1863-1864.)

Digitized by Google

Essai sur la Campine anversoise, par M. George Podesta. Anvers, 1853; in-8°, 106 pages.

Azti-Beguia. Agosti Chaho Bassaburutarrak, Ziberou herri maïtiari, Pariserik igorririk, beste hanitchen aïtzindari, arguibidian, Goiz-Izarra. Paris, 1834; in-8°, 14 pages. (Opuscule en basque.)

Napoléon et les Mayençais.—Souvenirs de l'Empire, par M. Pierre-Victor. Paris, 1858; in-8°, 24 pages.

Monuments antiques de l'Anjou, ou *Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire*, par M. V. Godard-Faultrier. Angers, 1864; in-8°, VII et 224 pages. — A la suite de ce Mémoire, *du même : Antiquités mérovingiennes : — Numismatique angevine.* — 13 pages et 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1862.) — *Antiquités carlovingiennes et féodales : — Numismatique angevine*, 36 pages et une planche. (Extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 1863.)

Etude sur le seizième siècle. — France et Bourgogne. — Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Châlon, par M. J.-P.-Abel Jeandet. Paris (imprimé à Lyon par Louis Perrin), 1860; in-8°, XII et 240 pages, avec portrait. (Tiré à 400 exemplaires.)

Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville, par M. Tournal. Narbonne, Paris, 1864; grand in-8°, VIII et 202 pages.

Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutiers, par François Piet, seconde édition, publiée et annotée par M. Jules Piet, son fils. Nantes, 1863; in-8°, XXI et 725 pages, avec carte. (Tiré à 200 exemplaires.)

Manuel de l'instituteur pour l'enseignement des sourds-muets dans les écoles primaires, résumé des conférences pratiques faites en 1858, *suivi de tableaux et d'exercices*, par M. le docteur Blanchet. Nouvelle édition. Paris, 1864; in-8°, 2 vol., avec de nombreux dessins. Tome Ier, 94 pages; tome II, 103 pages.

Considérations sur les traités de commerce en général, par MM. Armand Maillard et A. le Bailly d'Inghuem. Paris, 1862; in-8°, 160 pages.

Traité de la proposition, ou *De l'analyse logique appliquée spécialement à la langue française et à la langue latine*, par M. J. Delorme. Paris; in-12, 37 pages.

Notice historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach, avec le plan de la ville en 1692, par M. A Coste. Mulhouse, 1860; in-8°, 344 pages, avec vues, plan et carte.

M. le procureur général Cordoen, par M. L. Quénault, in-8°, 4 pages.

L'abbé Toulorge (*épisode de* 1793), par *le même*. Coutances, 1864; in-8°, 12 pages.

La sympathie (pièce de vers), par M. A. Eschenauer. Lille; in-8°, 3 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille.*)

Digitized by Google

Rapport sur la chape arabe de Chinon, département d'Indre-et-Loire, par M. Reinaud. Paris, Caen, 1856; in-8°, 17 pages. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Description d'un fusil oriental, par *le même*. Paris, 1856 ; in-8°, 7 pages. (Extrait du *Journal asiatique.*)

Une excommunication de Mulhouse au treizième siècle, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1864 ; grand in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Etudes hagiographiques, par M. Max. de Ring; in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Symbolisme et légende de saint Vit, par *le même*. Colmar; in-8°, 5 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Les Poncet, émailleurs, par M. Maurice Ardant. Limoges, 1863 ; in-8°, 7 pages.

Compte rendu de quelques explorations archéologiques exécutées dans le courant d'août dernier par M. de Gennes, président de la Société, et MM. Brouillet et de Longuemar, rapporteurs. Poitiers ; in-8°, 11 pages. (Extrait du *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre, 1863.)

Armorial des évêques de Noyon, par M. Arthur Demarsy. Paris, 1864 ; grand in-8°, 20 pages, avec planches.

Etude archéologique et historique sur l'église de Saint-Riquier, par M. H. Dusevel. Amiens ; 1863 ; in-8°, 23 pages, tiré à 50 exemplaires. (Extrait de la *Picardie*, revue historiqne et littéraire.)

Les tombes celtiques de la forêt communale de Hatten (Bas-Rhin). — Rapport présenté au Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Max. de Ring. Strasbourg, 1860 ; in-8°, 7 pages, avec deux planches.

Navigium for [tunæ], par *le même*. Colmar ; in-8°, 4 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Bulletin artistique de la maison E. Durieux et Cie, accompagné de gravures, dessins et photographies, publié sous la direction de M. l'abbé Poquet, etc. (nos 3 et 4). Reims, Paris, 1862 ; in-4°, 18 pages (p. 21 à 38), avec plusieurs planches.

Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leur illustration. — 2e partie : treizième, quatorzième, quinzième, seizième siècles, avec vingt-cinq planches lithographiées et cinquante lettres gravées dans le texte. Texte et dessins par M. Edouard Fleury. Laon, 1863 ; in-4°, 140 pages.

Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale, par M. A.-J.-H. Vincent. Paris, 1864; in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Rapport sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, de M. Geslin, par M. Reinaud. Paris, 1856 ; in-8°, 26 pages. (Extrait du *Moniteur universel.*)

Notes sur les principales communes de l'arrondissement de Doul-

Digitized by Google

lens : — Humbercourt, par M. H. Dusevel. (*L'Authie, feuille d'annonces de l'arrondissement de Doullens, etc.*, n° du 28 février 1864.)

Beaumont-en-Argonne et la loi de Beaumont, ou *Histoire d'une commune et d'une coutume depuis le douzième siècle jusqu'à la révolution de* 1789, par M. l'abbé Defourny. Reims, 1863 ; in-8°, 262 pages, avec une planche.

Chambéry à la fin du quatorzième siècle, par M. T. Chapperon. Paris, 1863 ; in-4°, x et 434 pages, avec deux plans. (Imprimé à Lyon par M. Louis Perrin.)

Géographie historique, biographique et statistique du département du Var. — Commune de Fréjus, par M. Octave Teissier. Toulon, 1864 ; grand in-8°. — Toulon ; in-8°, 15 pages. (Extrait du *Propagateur du Var.*)

Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, par *le même.* Draguignan, 1864 ; grand in-8°, 71 pages.

Notice sur les antiquités gallo-romaines de la place Notre-Dame de Melun, par M. G. Leroy. Paris, 1864 ; grand in-8°, 16 pages, avec deux planches. (Tiré à 100 exemplaires.)

Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales administratives, communales, professionnelles, militaires, hospitalières, pénitentiaires, industrielles et autres, par M. J.-Léon Vidal. Paris, 1864 ; grand in-8°, 46 pages.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. le docteur Le Glay, archiviste du département du Nord, correspondant de l'Institut, par M. A. Desplanques. Lille ; in-8°, 15 pages. (Extrait de l'*Annuaire statistique du département du Nord, année* 1864.)

Petite histoire de France par département. — Seine-et-Oise. — Premières leçons d'histoire, suivies d'un dictionnaire biographique et géographique spécial à ce département, par M. Eugène Portier. 2e édition. Paris, 1864 ; in-8°, 95 pages.

Archéologie du pays d'Alaise. — Rapports faits à la Société d'émulation du Doubs, au nom de la commission des fouilles, par M. Auguste Castan. Besançon, 1858-1863 ; in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*) — Ce volume contient : *Lettre à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, servant d'introduction aux Rapports,* 1863 ; 9 pages. — *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise,* 1858 ; 19 pages et 2 planches. — *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise,* 1859 ; 28 pages et 2 planches. — *Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise,* 3e Rapport, 1861 ; 26 pages et 2 planches. — *Les vestiges du siége d'Alésia,* 4e Rapport, 1862, 32 pages et 1 plan. — *Les camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise,* 5e Rapport, 1863 ; 27 pages et 5 planches.

Discours sur la situation de l'Eglise, prononcé dans l'église de la Sorbonne, le 6 janvier 1862, *jour de l'Epiphanie, à la suite de la messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture des cours de la Faculté de théologie,* par monseigneur l'évêque de Sura (l'abbé Maret). Paris, 1862 ; in-4°, 19 pages.

Digitized by Google

Rapports adressés à Son Eminence Monseigneur le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sur l'inspection des églises de son diocèse pendant les années 1862 *et* 1863, par M. l'abbé Cochet. Rouen, 1864 ; in-8°, 84 pages.

César à Valenciennes ou *Etude historique sur le passage des légions de César dans l'horizon valenciennois,* par M. Jules Desmasures. Valenciennes, 1864 ; in-8°, 15 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

L'ancien pont de Blois et sa chapelle, esquisse historique, par M. A. de Martonne. Paris, 1863 ; in-8°, 31 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*)

Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, *publié par ordre de S. Exc. M. le comte de Persigny, Ministre de l'intérieur. — Département de Loir-et-Cher.* — Archiviste : M. A. de Martonne. — 1re livraison. — Blois, 1863 ; in-4°, 12 pages.

Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lez-Marseille. — Précis historique. — Description de ces souterrains (par M. Kothen). Marseille, 1864 ; grand in-8°, 112 pages, avec un plan et cinq *fac-simile* d'inscriptions, etc.

Table des fiefs du Vexin français, avec les noms de leurs possesseurs, relevée sur les manuscrits de Pihan de la Forêt, et publiée par M. Arthur de Marsy. Paris, 1864 ; grand in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, tome II, n° 7.)

Géographie de la France et de l'Algérie à l'usage des écoles primaires, par M. Octave Teissier. Paris, Toulon, Alger ; in-18, VII et 155 pages.

Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617), *publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens*, par M. J. Garnier. Amiens, 1863 ; in-8°, 194 pages.

Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens, en 1861, par *le même.* Amiens, 1863 ; in-8°, 18 pages.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par M. l'abbé J.-B.-L. Roy de Pierrefitte. Tome Ier. Limoges, 1856-1863 ; in-8°, 652 pages.

Historiens de la Rochelle. — Etudes lues à la Société littéraire de la Rochelle de 1853 *à* 1860, par M. L. Delayant. La Rochelle, 1863 ; in-8°, 307 pages.

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du dix-huitième siècle, par M. Guillory aîné, 2e *édition, revue et augmentée, avec des appréciations historiques et critiques,* par MM. E. Chevreul et P. Clément. Paris, Angers, 1862 ; grand in-18, XX et 286 pages.

Origines gallo-romaines des Lémovikes, par M. E. Buisson de Mavergnier. Limoges, 1864 ; in-8°, 32 pages.

Rapport sur les fouilles du mont de Jouer, par *le même.* Limoges, in-8°, 12 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XIII.)

Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise, 6e Rapport, par M. Aug. Castan. Besançon, 1864 ;

Digitized by Google

in-8°, 16 pages et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Colonnes itinéraires existant encore sur l'antique voie Domitia entre Ugernum et Substantion (Beaucaire et Castelnau), par M. Auguste Pelet. Nîmes, 1853 ; in-8°, 87 pages, avec une carte.

Les Fins Bautas et Annessy, étude archéologique, par M. l'abbé Ducis. Annecy, 1863 ; in-8°, 51 pages.

La vallée de Beaufort en Savoie, par *le même*. Annecy, Albertville, Chambéry, Moutiers, 1864 ; in-8°, VIII et 87 pages.

Résumé de préceptes littéraires. — L'éloquence. — L'orateur, par *le même*. Moutiers, 1859; petit in-4°, 48 pages.

Les Minnesinger. — Walther von der Vogelweide (1190-1240), par M. Louis Spach. Strasbourg, 1864; in-8°, 34 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.*)

Œuvres complètes de Bartholomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'Empereur Napoléon III. Paris, 1864 ; in-4°. 2 vol. — 1er vol., *Œuvres épigraphiques*, 549 pages. — 2e vol., *Œuvres numismatiques*, 561 pages.

Les lois de succession et la constitution de la propriété foncière en France et en Angleterre. par M. L. Quénault. Coutances, 1864 ; in-8°, 38 pages.

Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Tome II, 1re livraison. Paris, 1863; in-8°, p. 1 à 48.

L'Alsace ancienne et moderne, ou *Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin, par Baquol, édition entièrement refondue* par M. P. Ristelhuber. Strasbourg, 1864; p. 1 à 96.

Le calice de Chelles, œuvre de saint Eloi, par M. Eugène Grésy. Paris; in-8°, 28 pages, avec une planche. (Extrait du tome XXVII des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.*)

Le cheval de race ancien et moderne, par M. Ch. de Sourdeval. Paris ; in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue contemporaine*, livr. du 15 août 1863.)

Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin (Var) exécuté par Joseph Liautaud, et notice sur ce sculpteur, par M. l'abbé Magl. Giraud. Marseille, 1863; in-8°, 61 pages.

Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes; études sur les anciens chemins de cette contrée ; Gaulois, Romains, Gaulois romanisés et Mérovingiens, par M. Peigné-Delacourt. Amiens, 1864; in-8°, 112 pages.

Découverte des restes d'une bourgade du douzième siècle entre Nampeel et Bitry, par *le même*. Compiègne ; in-8°, 5 pages. (Extrait de l'*Echo de l'Oise* du 1er décembre 1863.)

Essai sur l'histoire de Luzarches et de ses environs, par M. Alexandre Hahn. Paris, 1864 ; in-8°, 83 pages.

Les archives du consulat général de France à Alger. — Recueil de

Digitized by Google

documents inédits concernant soit les relations politiques de la France, soit les rapports commerciaux de Marseille avec l'ancienne régence d'Alger, par M. Albert Devoulx. Marseille, 1863 ; in-8°, 55 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Les Harmonistes des douzième et treizième siècles, par M. E. de Coussemaker. Lille, 1864 ; in-4°, 12 pages.

La symbolique du droit en 1860 ; *de l'usage de pendre la crémaillère*, par M. J. Simonnet. Macon, 1861; in-8°, 19 pages. (Extrait des *Annales de l'Académie de Macon.*)

La philosophie stoïcienne et les jurisconsultes romains. — Compte rendu, par *le même.* Dijon, 1863 ; in-8°, 60 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1862.)

Le président Fauchet, sa vie et ses ouvrages, par *le même.* Paris, 1864 ; in-8°, 52 pages. (Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger*, n° de septembre-octobre 1863.)

Petri Abœlardi opera hactenus seorsim edita nunc primum in unum collegit textum ad fidem librorum editorum, scriptorumque recensuit notas, argumenta, indices adjecit Victor Cousin, adjuvantibus C. Jourdain et E. Despois. Parisiis, 1859 ; in-4°. 2 volumes. *Tomus prior*, VI et 732 p.; *tomus posterior*, 830 p.

La raison. — Essai sur l'avenir de la philosophie, par M. J. E. Alaux. Paris, 1860 ; in-12, XII et 436 pages.

Monographie de l'église cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras, renfermant une description du cloître et de l'ancienne église, des détails historiques, des notes biographiques et de nombreux dessins gravés, par MM. E. Andreoli et B.-S. Lambert. Paris, Marseille, 1862 ; grand in-8, 251 pages.

La solution donnée par le Président de la République aux sinistres complications politiques qui pressaient la France avant le 2 *décembre* 1851 *peut-elle être considérée comme définitive?* par M. Lazare Augé. 2e édition. Paris, janvier 1852 ; in-8°, 27 pages.

Constitution philosophique de l'immortalité de l'homme, fondée sur la hiérologie chrétienne, en opposition à l'ouvrage de M. P. Enfantin intitulé : « La vie éternelle dans le passé, dans le présent, dans le futur, » par *le même.* Paris, 1862 ; in-8°, 64 pages.

Souvenirs d'une collection de province. — Les lampes de bronze, par M. Edw. Barry, dessins de M. Bruno Dusan. Toulouse, 1861 ; grand in-4°, 36 pages, avec un atlas in-folio de 5 planches.

La Savoie agricole, industrielle et manufacturière, suivi d'une Notice historique sur la percée du mont Cenis, par M. J. Bonjean. Chambéry, etc.; juin, 1863 ; in-8°, 177 pages.

Tableau de la Cochinchine, rédigé sous les auspices de la Société d'ethnographie, par MM. E. Cortambert et Léon de Rosny, *précédé d'une introduction* par M. le baron Paul de Bourgoing, *avec carte, plans et gravures.* Paris, 1862 ; grand in-8°, XV, XIV et 349 pages.

Les romanciers grecs et latins, par M. Victor Chauvin. Paris, 1862 ; in-12, 286 pages.

Les entretiens d'Epictète, recueillis par Arrien, traduction

Digitized by Google

nouvelle et complète, par M. V. Courdaveaux. Paris, 1862 ; in-8°, xxx et 448 pages.

Virgile, œuvres complètes traduites en vers par M. Hippolyte Cournol, *avec des notes et un examen des autres traductions en vers. (Ouvrage publié par souscription des amis de l'auteur.)* Paris, 1859; in-12, 3 volumes. Tome 1er, xxiii et 369 pages ; tome 2e, 393 pages; tome 3e, 346 pages.

Horace, œuvres complètes traduites en vers par M. Hippolyte Cournol, *avec des notes et un examen des autres traductions en vers. (Ouvrage publié par souscription des amis de l'auteur.)* Paris, 1860; in-12, 4 volumes. Tome 1er, xxiii et 244 pages; tome 2e, 321 pages; tome 3e, 225 pages; tome 4e, 259 pages.

Bibliothèque historique arménienne, ou *Choix des principaux historiens arméniens traduits en français et accompagnés de notes historiques et géographiques, etc.*, par M. Edouard Dulaurier. — *Chronique de Matthieu d'Edesse* (962-1136) *avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu'en* 1162. Paris, 1858 ; in-8°, xxvii et 546 pages.

Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au dix-huitième siècle, par M. Ph. Damiron. Paris, 1858 ; in-8°, 2 volumes. Tome 1er, xxiv et 528 pages; tome 2e, 530 pages.

La ligue en Normandie, 1588-1594, *avec de nombreux documents inédits*, par M. le vicomte Robert d'Estaintot. Paris, Rouen, Caen, 1862 ; in-8°, iii et 356 pages. (Extrait des *Publications de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, années* 1860 *à* 1862. (Tiré à 300 exemplaires.)

Histoire de la civilisation française, ou *La clef de l'histoire de France*, par M. E. Fiot. Paris, 1862 ; grand in-8°, 61 pages.

Principes généraux d'administration et de comptabilité communales et de rédaction des actes civils, par M. Genreau, *ouvrage adopté par l'Université le* 13 *novembre* 1846, *pour l'usage des écoles normales primaires.* 3e édition. Chartres, 1854 ; in-4° allongé, 170 feuillets.

Les Invalides. — Grandes éphémérides de l'hôtel impérial des Invalides depuis sa fondation jusqu'à nos jours. — Description du monument et du tombeau de Napoléon Ier, par M. le colonel Gérard. *Ouvrage orné de gravures.* Paris, 1862 ; in-8°, iv et 667 pages.

Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie, par M. A. Huguenin. Paris, 1862 ; in-8°, 615 pages.

La langue française enseignée aux étrangers, ouvrage divisé en quatre parties : Prononciation ; Orthographe ; Construction ; Signification, etc., par M. Eman Martin. — 1re partie : *Etude de la prononciation.* Paris, 1859 ; in-8°, 124 pages. — 2e partie : *Etude de l'orthographe.* Paris, 1860 ; in-8°, 195 pages.

Les poëtes antiques, études morales et littéraires, par M. A. Mazure. — *Grecs.* Paris, 1861 ; in-8°, viii et 378 pages.

Varia. — Morale, — politique, — littérature, avec une lettre de M. Guizot, par (?), Nancy, Paris ; in-18 ; iv et 415 pages.

Digitized by Google

Etude sur les origines de la Gaule appliquée à la vallée du Loir dans le Vendômois. — Habitations celtiques, par M. A.-L. de Rochambeau. — 2e édition. Vendôme, Paris, 1864; in-8°, 39 pages, avec deux planches. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.*)

Chronique latine de l'abbaye de la Couronne (diocèse d'Angoulême), accompagnée de nombreux éclaircissements, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du treizième siècle, par M. J.-F. Eusèbe Castaigne. Paris, 1864; in-8°, 169 pages. Tiré à 120 exemplaires. (Fait partie d'un volume de *Documents historiques sur l'Angoumois*, publié aux frais et par les soins de la *Société archéologique et historique de la Charente.*)

Revue historique des Ardennes, paraissant tous les deux mois, publiée par M. Ed. Sénemaud. 1re Livr., année 1864. Mézières, 1864; grand in-8°, 120 pages.

Ville de Melun. — Notice sur les tableaux, dessins, gravures sculptures, antiquités et curiosités composant l'exposition des beaux-arts, par M. Gabriel Leroy. Melun, 1864; in-18, 80 pages.

Cimetière franc de Lorentzen (canton de Saar-Union, département du Bas-Rhin). — Groupe de tombes découvertes en 1862, *photographié d'après un plan en relief de* M. le pasteur Ringel, *avec un extrait d'une Notice de* M. le colonel de Morlet. Strasbourg, 1863; 1 feuillet in-folio.

Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, publiée par la Commission des antiquités départementales. — Tome II, 3e et 4e livraison. Arras, 1863; in-4°, 36 pages, avec six planches.

L'Africain, estafette de Constantine, journal, etc., numéro du mardi 20 octobre 1863, contenant un article de M. Duvernet ayant pour titre : *Fouilles de Sigus : — Monuments druidiques, numidiques et romains.*

L'Auxois et le Lassois. — Fontanet, par M. Jules Cernesson, 1863; in-4°. (Réunion d'articles publiés dans différents journaux, accompagnés d'une carte topographique manuscrite de Fontanet, ou Fontenet en Auxois.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société d'émulation de l'Ain a Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts.* Année 1863, in-8° de 384 p.

— La routine dans le progrès, par M. *J. Bodin*, 4 p.

— Notice sur les médailles gauloises et romaines trouvées dans les fouilles faites à Izernore, au mois d'août 1863 et déterminées sur place le 18 du même mois, par M. *Corbet*, 3 p.

— L'Occident en Orient, poésie, 4 p.

— Curiosité : moyen de reconnaître les œufs qui produiront des coqs ou des poules, 1 p.

— Seconde Notice sur les médailles gauloises et romaines trouvées à Izernore, dans les fouilles faites depuis le 18 août jusqu'au 15 septembre, et déterminées par M. *Corbet*, 6 p.

— Nécrologie. M. *Pichat*.

— Poésie, par M. *Jaubert*, 1 p.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XIII.

— La chapelle des endormis à Sissy, par M. *Charles Gomart*, 6 p.

— Nouveaux détails sur la boule en craie de Montaigu, par M. *Melleville*, 1 p.

— Chanson composée par *Claude Rohault*, curé d'Holnou, communication de M. *Matton*, 4 p.

— Chaussées romaines, par M. *Piette*, 48 p.

— Lettre du peintre de La Tour à Mlle Zuilen, communication par M. *Champfleury*.

— Fouilles de tumulus d'Aubenton (suite), par M. *Martin*, 7 p.

— Le Jardin-Dieu de Cugny, communication par M. *Gomart*, 9 p.

Digitized by Google

— Fouilles à Mauchamp, premiers renseignements, par M. *Ed. Fleury*, 9 p.
— Notice géologique sur le chemin de fer de Saint-Gobain, par M. l'abbé *Lambert*, 11 p.
— Note sur une statuette de bronze trouvée à Nizy-le-Comte, par M. *Ed. Fleury*, 1 p.
— Les hachettes en silex trouvées dans l'arrondissement de Vervins, par M. *Papillon*, 12 p.
— Les fêtes de l'évêque dit Innocent et du patriarche des Fous, par M. Hidé, 20 p.
— La sépulture mérovingienne de Brie, par M. *Ed. Fleury*, 8 p.
— Nouvelles trouvailles à Nizy-le-Comte, communication par *le même*, 2 p.
— Le camp de César à Mauchamp, détails sur les fouilles et la découverte, par *le même*, 16 p.
— Nouveaux détails, par *le même*, 3 p.
— Suite des renseignements sur le même sujet, 3 p.
— Lettre de M. *de Saulcy*, 2 p.
— Le camp de Mauchamp est-il le camp de César? Discussion par M. *Melleville*, 1re partie, 11 p.
— Lettres de divers correspondants sur l'emplacement de Bibrax, 4 p.
— Les antiquités franques de Verly, par M. *Piloy*, 22 p.
— Enquête sur le lieu dit le Champ ou Camp du roi à Mauchamp, 3 p.
— Le camp de Mauchamp n'est pas romain, mais du neuvième siècle, seconde partie du travail de M. *Melleville*, 11 p.
— Avis de la *Commission de la Gaule* sur l'origine et la date du camp de Mauchamp, 1 p.
— Tombes franques de Caumont, communication par M. Capaumont, 2 p.
— Les tombes mérovingiennes en plâtre à Château-Thierry, 4 p.
— Silex travaillé antédiluvien de Viry, communication par M. l'abbé Lambert, 4 p.

Société archéologique et historique de la Charente, a Angoulême. — *Bulletin*, année 1860, 255 p.
— Table alphabétique des Mémoires et principaux sujets insérés dans le *Bulletin* de 1844 à 1860, par M. *Edmond Sénemaud*, secrétaire, 7 p.
— Notice historique sur l'ancien château de Villebois, par M. *A. Bœuf*.
— La bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en 1496, communication de M. *Sénemaud*.
— Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente, par *le même*.
— La principauté de Marcillac, Notice et chartes, par *le même*.

Digitized by Google

Année 1861, 210 p.

— Rapport sur la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, 25 novembre 1861, par M. *Charles de Chancel*, président,

— Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente, par M. *Sénemaud.*

— Notice historique et physiologique sur Hugues II, évêque d'Angoulême, 1149 à 1159, par M. *C. Gigon.*

— Chartes de Guy de Lusignan et de Charles d'Espagne en faveur de la ville de Cognac, en 1262 et 1352, communication par M. *Marvaud.*

— Statuts des apothicaires d'Angoulême en 1497, communication de M. *Sénemaud.*

Année 1862, 430 p.

— Aubeterre en 1562. — Enquête sur le passage des protestants en cette ville, le pillage de l'église Saint-Jacques et la destruction des titres et papiers du chapitre, par M. *Gellibert des Seguins.*

— René Festiveau, poëte latin du dix-septième siècle, par M. *Eusèbe Castaigne.*

— Répertoire archéologique du département de la Charente, par M. *Marvaud.*

— Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente, par M. *Sénemaud.*

— Gérard II, évêque d'Angoulême et ses détracteurs, 1101 à 1136, par M. le docteur *C. Gigon.*

— Notice et dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de l'Esterps.

— Lettre du roi François Ier à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, 28 novembre 1532, communication de M. *Adhémar Sazerac de Forges.*

— Relation du pillage de l'abbaye de la Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye, dressés en 1555 et 1556, communication de M. *B. de Rencogne.*

— Charte d'Almodis, comtesse de la Marche, en faveur de l'abbaye de l'Esterps, 12 novembre 1098.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, t. II. Années 1861 et 1862. 1 volume in-8° de 386 p.

— Émigration bretonne, par M. *Duseigneur*, 38 p.

— Rapport sur les travaux de la Société, 1860-1861, par *le même*, 10 p.

— Notice sur M. Paul Chabal, par M. *E. Bellamy*, 16 p.

— L'administration du Finistère et le tribunal révolutionnaire de Brest en 1793-1794, par M. *E. Le Guillou-Pénanros*, 51 p.

Digitized by Google

— Traduction du *Stabat mater*, par M. *Clérec* aîné, 3 p.
— Notice sur M. Riou-Kerhalet, par M. *Allanic*, 4 p.
— Notice sur des monnaies romaines, par M. *Denis Lagarde*, 4 p.
— Traduction du psaume *Cæli enarrant, etc.*, par M. *Clérec* aîné, 2 p.
— La Sorcière, poésie, par M. *Olivier de La Faye*, 4 p.
— Le passage et divers droits et coutumes de Brest avant 1789. Le pont impérial en 1861, par M. *P. Levot*, 59 p.
— Notes historiques sur le Petit-Couvent, communauté des filles du Sacré-Cœur de Jésus et de l'Union-Chrétienne, par M. *Ed. Fleury*, 23 p.
— Description de quelques monnaies récemment découvertes en Bretagne, par M. *Denis Lagarde*, 15 p.
— Poids monétaire du temps de Henri II, par *le même*, 2 p.
— Notice sur des jetons à emblèmes maritimes, par M. *A. Guichon de Grand-Pont*, 22 p.
— De la pureté de cœur, etc., traduction en vers d'un passage de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par *le même*, 2 p.
— Poésies, par Mme *Aug. Penquer*, 12 p.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a Rennes. — *Mémoires*, année 1861, un grand in-8° de 294 p.
— Répertoire archéologique, département d'Ille-et-Vilaine, par M. l'abbé *Brune*, 38 p.
— Notice sur les monuments celtiques de la province d'Alger, par M. *André*, 6 p.
— De l'état des forces romaines en Bretagne vers le cinquième siècle, d'après la Notice des dignités de l'empire, par M. *E. Morin*, 12 p.
— Mémoire sur le servage en Bretagne avant et depuis le dixième siècle, par M. *A. de la Borderie*, 36 p.
— Appendice ou pièces justificatives, 24 p.
— Observations sur une particularité de construction de la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé *Brune*, 5 p.
— Du droit d'asile en Bretagne au moyen âge (minihis), par M. *P. de la Bigne-Villeneuve*, 48 p.
— *Appendice*. — Liste des anciens minihis dressée d'après les documents historiques et géographiques, 4 p.
— Notice sur un manuscrit de la bibliothèque publique de Rennes.
— Voyage à la terre sainte, au mont Sinaï et au couvent de Sainte-Catherine, par M. *E. Morin*, 17 p.
— Etude sur le bas-relief d'Eleusis, par M. *Lapaume*, 42 pages.
— Notice sur le sculpteur Jean Girouald, par M. *André*, 14 pages.
Année 1862, 316 pages.
— Statistique des monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères, par M. *Th. Danjou de la Garenne*. — Appendice, 54 p.

Digitized by Google

— Les *Britanni*, essai d'ethnographie, par M. *E. Morin*, 66 pages.

— Essai de géographie féodale. — Le regaire de Dol et la baronnie de Combour. — Appendice, par M. *A. de la Borderie*, 70 pages.

— Une date historique retrouvée (mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien d'Antioche.) — Appendice; pièces justificatives, 15 pages.

— Documents inédits relatifs à la Ligue en Bretagne, publiés par M. *V. Audren de Kerdrel*, 26 pages.

— Les anciennes stalles de la cathédrale de Rennes et le privilége du sire d'Epinay, par M. *P. de la Bigne-Villeneuve*, 15 pages.

— Plan d'un oratoire ou église chrétienne de la fin du quatrième siècle, décrit par saint Grégoire de Nysse, par M. *E. Morin*, 8 pag.

— Observations sur l'état des forces romaines dans la péninsule armoricaine d'après la Notice des dignités de l'empire, par M. *A. de la Borderie*, 12 pages.

— Lettres inédites du duc de Mercœur et des rois Henri III et Henri IV aux habitants de Rennes en 1589 et 1590, communiquées par M. *Pijon*, 10 pages.

Académie de Stanislas a Nancy. — *Mémoires*, année 1861, 1862; in-8° de 422 pages.

— Reims au seizième siècle : assassinat du maréchal de Saint-Paul, 25 avril 1594, par M. *Henry*.

— Mémoire sur les monnaies bénéficiaires de Lorraine, par M. *Monnier*, avec 4 planches.

— André Chénier, par M. *Lombard*.

— Un poëte inconnu : Notice sur M. G. de Lacourt, par M. *Paillart*.

— Méditations orientales, 2e méditation : Akbar, par M. *Leupol*.

Année 1862 (1863) 488 pages.

— Examen de quelques opinions reçues (sur le degré de valeur de cette maxime : « Comparaison n'est pas raison. » — Sur l'expression générale plus ou moins justement appliquée : « *Laudator temporis acti.* » — Sur l'amour-propre des auteurs. — De la routine et de la mode), par M. *P.-G. de Dumast*.

— Faits pour servir à l'histoire de l'industrie en Lorraine, par M. *J. Nicklès*.

— Un mot sur les langues de l'Orient, par M. *P.-G. de Dumast*.

— Padmavati (vers), par M. *L. Leupol*.

— La réforme à Reims, par M. *Henry*.

— Emmanuel Heré, sa vie et ses œuvres (avec un portrait et un fac-simile), par M. *P. Morey*.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, a Beauvais. — *Mémoires*, tome V, 2e partie, année 1863; gr. in-8° de 276 pages.

— Etude sur les tableaux de la cathédrale de Beauvais, par M. l'abbé *Barraud*, 74 pages.

Digitized by Google

— Notice sur dom Pierre Constant, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1654-1721), par M. *Constant d'Yanville* (son arrière-neveu), 22 pages.

— Notice sur A. Gustave Houbigant, par M. *Danjou.*, 30 pages.

Société des antiquaires de la Morinie a Saint-Omer. — *Bulletin historique*, nos 45 à 48. Année 1863.

— Procès-verbaux des séances de février à juin 1862, par M. *de Laplane*, secrétaire général.

— Notice sur la rue du Poirier, à Saint-Omer, par M. *Ch. Revillion*, 6 p.

— Note sur le changement de l'écusson des comtes de Flandre, communication de M. le chevalier *Imbert de la Phalecque*, 3 p.

— Décadence de la manufacture de draps à Saint-Omer, au commencement du dix-septième siècle, communication de M. *L. Deschamps de Pas*, 7 p.

— Quelques règlements de police pour la ville d'Estaires en 1602, documents communiqués par M. *Arnould Detournay*, 19 p.

— Un repas de noce aux seizième et dix-septième siècles, communication de M. *de Laplane*, 5 p.

— Procès-verbaux des séances d'août à décembre 1862, par *le même*.

— Les fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie de Saint Omer qui doivent le service militaire au duc de Bourgogne, communication de M. *L. Deschamps de Pas*, 17 p.

— La franche foire d'Audruick, communication de M. *de Laplane*, 6 p.

— Documents inédits pour servir à l'histoire du commerce des draps dans le nord de la France aux quinzième et seizième siècles, communication de M. le baron *de La Fons Mélicocq*, 5 p.

— Numismatique et archéologie, cabinet de M. Dewismes, communication de M. *H. de Laplane*, 14 p.

Société littéraire de Strasbourg. — *Bulletin*. t. Ier, 1862 et 1863; in-8° de 406 p.

— Procès-verbaux des séances du 26 février 1861 au 24 mars 1863.

— Mission d'une Société littéraire de Strasbourg, par M. *L. Spach*, 13 p.

— Allemagne. Revue sommaire de quelques relations de voyages; littérature des touristes; topographie, etc., par *le même*, 11 p.

— Examen d'une loi d'esthétique, par M. *Em. Belot*, 10 p.

— Le minnesinger Godefroy de Strasbourg (meister Gotfrit von Strasburc), par M. *L. Spach*, 39 p.

— De la centralisation et de ses effets, de M. Odilon Barrot, par M. *Lamache*, 16 p.

— De la suprématie des sexes, par M. *A. Fée*, 48 p.

— Études sur les poëtes alsaciens et allemands du moyen âge (suite), Wolfram vom Eschenbach (1180-1225), par M. *L. Spach*, 59 p.

Digitized by Google

— L'Odyssée d'Homère. Essai de critique littéraire, par M. *Goguel*, 44 p.

— Dante et sa Comédie, par M. *Bergmann*, 35 p.

— Le surnaturel et la critique du dix-huitième siècle, par M. *Matter*, 54 p.

— Burkard Waldès. Notice bibliographique, par M. *L. Spach*, 8 p.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — *Mémoires*, t. IV, 1860-1863, in-4° de 474 p.

— Compte rendu de 1850 à 1862.

— Groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion. Notice par M. *J. Chévrier*, avec une planche, 10 p.

— Recherches sur deux estampilles de produits céramiques gallo-romains, par M. *Protat*, 5 p.

— Notice sur une crosse en ivoire, une croix processionnelle et un chandelier en bronze de l'époque romane, par M. *H. Bataulf*, avec deux planches, 16 p.

— Notices historiques sur la commune de Branges et sur celles du canton de Montrêt, par M. *B. Gaspard*. — Pièces justificatives. En tout, 89 p.

— Études sur les mœurs monastiques au douzième siècle, par M. *B. Duparay*, 8 p.

— Glossaire explicatif, étymologique et comparatif du patois de l'ancienne Bresse châlonnaise, et notamment du canton de Saint-Germain-du-Bois, par M. *Jules Guillemin*, 72 p.

— Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, étude historique, par M. *B. Duparay*, 172 p.

— Deux mots sur le tombeau de Pierre-le-Vénérable, par M. *A. de Surigny*, avec une planche, 4 p.

— Jean-Germain, évêque de Châlon-sur-Saône, par M. l'abbé *Bugniot*, avec une planche, 25 p.

— Notre-Dame-de-Pitié, de l'église cathédrale de Châlon-sur-Saône, par *le même*, avec une planche. — Pièces justificatives, 29 p.

— Études égyptiennes (quatre dissertations avec deux planches), par M. *Chabas*, 36 p.

— Vœu de la ville de Châlon à Saint-Charles Borromée (1629), communication de M. l'abbé *Bugniot*, 6 p.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie a Chambéry. — *Mémoires*, seconde série, tome VI, Chambéry, 1864 ; in-8° de xxii-712 pages.

— (Travail unique.) Histoire du sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province par M. *Eugène Burnier*. xi-712 pages.

Digitized by Google

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a Chambéry. — *Mémoires et documents*, tome VII ; in-8° de 480 pages.

— Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger à Chambéry, par M. *Perrin André*, 112 pages.

— Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin, et publiés par M. *Auguste Dufour*. 6e décade. Eglise paroissiale de Saint-Léger à Chambéry, 110 pages.

— Les constitutions du cardinal Louis II de Gorrevod, évêque de Maurienne et prince (1506). Etude historique, par M. *Eugène Burnier*, 48 pages.

— Notice historique sur le prieuré de Bellevaux en Chablais, de la filiation de l'abbaye d'Aissay, et sur la commune de ce nom (département de la Haute-Savoie), par M. *Melville Glover*, 28 pages.

— Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin, et publiés par M. *Auguste Dufour*, 7e décade. Ripaille et Félix V, 60 pages.

— La crue des gages des gendarmes, épisode de l'histoire de la Savoie sous le règne du roi Henri II (1550).

— Documents extraits des archives de la ville de Sallanche, par M. *G.-A. Bonnefoy*, 24 pages.

— Bulletin bibliographique de la Savoie, 7e année (1862), recueilli par M. *François Rabut*, 52 pages.

— Les Antonins de Chambéry, glanes historiques, par le *même*, 27 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. — *Publications*, année 1862 ; in-8° de 128 pages.

— Extrait d'une histoire inédite du château et du village de Thieux, par M. l'abbé *F.-A. Denis*, 4 pages.

— Rapports et comptes rendus sur divers ouvrages présentés à la Société. Année 1863, 96 pages.

Société des antiquaires de l'Ouest a Poitiers. — *Mémoires*, année 1862-1863 ; in-8° de xvi-464 pages. Planches.

— Supplément à la table méthodique. (Années 1860 à 1862.)

— Mémoire sur les voies anciennes, les limites territoriales et des monuments qui peuvent être rapportés à l'époque gauloise dans le haut Poitou, par M. de *Longuemar*, 142 pages.

— Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le bas Poitou, par M. l'abbé *Auber*, 58 pages.

— Essai historique sur l'ancienne Université de Poitiers, par M. *Pilotelle*, 180 pages.

— Un Poitevin en Roussillon au quinzième siècle. Notice sur Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne (1470-75), avec un sceau joint au texte, par M. *E. de Fouchier*, 37 pages.

Même société. — *Bulletin*, année 1862, 3e et 4e trimestres, in-8° de 114 pages.

Digitized by Google

— Notice sur une inscription gallo-romaine de l'église de Sivaux, par M. l'abbé *Auber*, 8 pages.

— Notes sur quatre plats en cuivre à inscriptions curieuses signalées par MM. *Gaillard de la Dionerie* et *de Fouchier*, 2 pages.

— Notes d'un voyage archéologique dans la Vienne, par M. l'abbé *Auber*, 24 pages.

— Notice sur le livre des actions publiques faites sur divers sujets au siége présidial de Poitiers, par M. Antoine Citoyx, docteur ès lois, avocat audit siége, par M. *Charles Gennes*, 18 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Composition du bureau pour l'année 1864.

Président : M. E. Martin, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la fonderie impériale.
1er *Vice-président* : M. J. Maurice, ancien maire.
2e *Vice-président* : M. A. Dupont, bâtonnier de l'ordre des avocats.
Secrétaire général : M. A. Preux fils, avocat général.
1er *Secrétaire adjoint* : M. A. Maugin, docteur en médecine.
2e *Secrétaire adjoint* : M. R. de Bailliencourt, propriétaire.
Econome : M. le comte de Guerne, conseiller à la cour impériale.
Trésorier : M. Ed. Paix, négociant.
Archiviste : M. Brassart, secrétaire des hospices.

Commission d'agriculture.

Président : M. A. Dupont.
Secrétaire : M. Vasse, aîné.

Commission des sciences exactes et naturelles.

Président : M. Mercklein.
Secrétaire : M. Ricour.

Commission des sciences morales et historiques.

Président : M. Tailliar.
Secrétaire : M. Preux fils.

Commission des arts.

Président : M. Cahier.
Secrétaire : M. l'abbé Dehaisnes.

Digitized by Google

Commission des jardins.

Président : M. Preux père.
Secrétaire : M. Maurice fils.

Commission de la bibliothèque.

Président : M. Tailliar.
Secrétaire : M. Delannoy.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Sujet mis au concours pour 1865.

Faire connaître quel était le régime municipal de la ville d'Orléans au commencement du douzième siècle, à l'époque qui précéda immédiatement celle où cette ville, entraînée par l'exemple de beaucoup d'autres, se constitua en une commune jurée qui fut détruite par Louis le Jeune, peu de temps après sa fondation ;

Rechercher, soit dans des textes imprimés, soit dans des documents inédits, au point de vue de la justice, de la police et des finances, les traces de cette organisation primitive à laquelle la ville revint après que la commune qu'elle avait fondée eut été détruite ;

Eclairer cette question par la comparaison avec l'administration municipale de quelques villes du centre de la France, telles que Chartres et Etampes, qui, comme Orléans, ne parvinrent pas à se constituer en commune ou ne le jugèrent pas utile à leurs intérêts.

Le prix sera *une médaille d'or de quatre cents francs.*

Les Mémoires devront être remis, avant le 1er mars 1865, à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire général de la Société, rue de la Vieille-Monnaie, n° 5, à Orléans.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 4 juillet 1864.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

La Société archéologique de l'Orléanais demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique. La section, qui a apprécié depuis longtemps l'importance de la Société archéologique de l'Orléanais, croit inutile de renvoyer cette affaire à une commission, et donne séance tenante un avis favorable, en recommandant la demande de la Société de l'Orléanais à toute la bienveillance de M. le Ministre.

M. de Magnoncourt répond à la lettre qui lui a été écrite pour l'inviter à fournir les renseignements demandés par la section au sujet de son projet de publication de la *Correspondance politique du cardinal Mazarin*. Après avoir entendu cette réponse et une discussion à laquelle prennent part MM. Jourdain, Rathery et Bellaguet, la section décide qu'elle ne peut statuer actuellement sur le projet qui lui a été soumis. En effet, il ne lui suffit pas de connaître l'objet d'une publication pour l'approuver; il est nécessaire qu'elle soit éclairée sur les documents que cette publication contiendra, sur l'ordre dans

Digitized by Google

lequel ils seront classés et le nombre de volumes qu'ils comprendront.

M. Margry dépose un volume manuscrit contenant l'analyse des pièces qui doivent former le Recueil des *Documents inédits pour servir à l'histoire des origines françaises du nouveau Continent* (anciens établissements français dans l'Amérique du Nord). Il joint à cette table un Mémoire qui fait connaître les divisions de son travail, ainsi que le caractère d'intérêt et de nouveauté qu'il présente. M. Margry expose dans ce Mémoire, qu'à la suite d'un Rapport de M. Monmerqué, le Comité lui avait accordé, le 2 juillet 1849, *trois* volumes pour publier les documents relatifs aux origines de l'Amérique du Nord ; mais que dans la suite on lui accorda *deux* autres volumes, sous la réserve d'un examen ultérieur, et qu'enfin, en 1861, il a demandé un *sixième* volume, que de nouvelles découvertes rendaient nécessaire. M. Margry, tout en déclarant qu'il s'est efforcé de ne pas dépasser la limite de cinq volumes, insiste pour que la section ait égard aux considérations qui lui ont fait demander un sixième volume.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître, d'après les procès-verbaux, l'historique de ce projet de publication, dont la première pensée remonte à 1844. Dans la séance du 2 juillet 1849, le Comité décida que la publication serait divisée en deux parties : la première, consacrée aux relations des découvertes, et la seconde, à l'histoire de l'établissement des colonies françaises. « M. Margry, est-il dit dans le procès-verbal de cette délibération, s'occupera d'abord de la première partie, qui ne pourra dépasser trois volumes in-4° de 700 à 800 pages. La seconde partie est, quant à présent, réservée : elle ne pourra être publiée sans une nouvelle délibération du Comité. »

En 1851, M. Margry déposa le manuscrit du premier volume, qui lui fut rendu, comme dépassant les limites d'un volume ordinaire.

Après la réorganisation du Comité, une commission fut nommée, le 19 février 1861, pour examiner de nouveau le projet de M. Margry. Cette commission, composée de MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, Tardif et Levasseur, devait s'occuper de la demande de cinq volumes faite par M. Margry.

Après avoir entendu cet exposé, la section charge MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles et Levasseur de prendre connaissance de la nouvelle communication de M. Margry.

M. Michelant rappelle que, dans sa séance du 12 novembre 1849, le Comité avait adopté le projet d'une publication des *Œuvres com-*

Digitized by Google

plètes de Chrestien de Troyes, et l'avait chargé de la préparer. Il s'occupa, en conséquence, de transcrire les textes. Son travail est terminé depuis 1856, mais n'a pu être livré à l'impression à cause du grand nombre d'ouvrages en cours de publication.

En 1863, chargé d'une mission scientifique en Belgique, M. Michelant a appris que l'Académie royale de Bruxelles se proposait de publier le roman de Perceval, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Mons qui provient de Picardie. Plus récemment, M. Michelant a reçu avis que M. le professeur Hoffmann, de Munich, avait formé le même projet, pour fournir aux savants de l'Allemagne "occasion depuis longtemps attendue de comparer le poëme de Chrestien de Troyes avec celui de Wolfram d'Eschenbach. M. Michelant expose combien il serait regrettable de nous laisser devancer par les étrangers dans la publication de nos poëmes nationaux. D'ailleurs ces publications faites à l'étranger auraient l'inconvénient de ne donner que des parties incomplètes de l'œuvre de Chrestien de Troyes et de ne le faire connaître que d'après des versions incorrectes. Par tous ces motifs, M. Michelant demande l'autorisation de publier le plus tôt possible les *Œuvres complètes de Chrestien de Troyes*. Cet ouvrage serait renfermé, conformément à la décision du Comité, dans un volume in-4° imprimé à deux colonnes. En fixant à 40 le nombre de vers contenus dans chaque colonne (soit 80 vers par page et 640 par feuille), les six poëmes comprenant 61,000 vers exigeraient au plus 95 feuilles. En ajoutant 15 feuilles pour une introduction littéraire, et 10 feuilles pour les notes, variantes et index nécessaires, on ne dépasserait pas 120 feuilles.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Rathery, Delisle et Jourdain, la proposition de M. Michelant est renvoyée à une commission composée de MM. Delisle, Guessard et Rathery.

M. E.-G. Rey demande à être chargé de la publication de l'*Histoire des familles d'Outremer* de du Cange, publication qui avait été confiée à M. Taranne. A la mort de M. Taranne (29 décembre 1857), les additions qui devaient compléter l'œuvre de du Cange étaient loin d'être terminées, ainsi que le reconnut M. Rey lorsqu'en 1860 la famille de M. Taranne lui céda les notes de ce dernier. « L'œuvre de du Cange, dit M. Rey, se compose : 1° d'une histoire des princes des maisons royales de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie; — 2° des listes des grands officiers de ces trois principautés ; — 3° de la Syrie sainte, qui comprend les listes des patriarches, des évêques, des abbés et des principaux monastères de Palestine ; — 4° de notices historiques sur les principales familles françaises établies dans ces trois pays. »

Digitized by Google

Quand le manuscrit de M. Taranne fut remis à M. Rey, ce dernier constata que « la Syrie sainte était au point où l'avait laissée du Cange ; — que les deux chapitres des grands officiers d'Antioche et de Tripoli étaient entièrement à faire, ainsi que ceux de plusieurs familles importantes. De longues listes de *desiderata* indiquaient dans les autres parties de l'ouvrage un grand nombre de lacunes à combler, surtout en géographie, etc. »

M. E.-G. Rey, en demandant à achever l'œuvre de M. Taranne et à publier en un volume de la collection des documents inédits l'*Histoire des familles d'Outremer*, fait valoir des titres qui prouvent sa compétence dans ces matières : il a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique d'une mission en Syrie et en Chypre, et, après l'avoir remplie, il a commencé la publication d'études sur l'architecture militaire des croisés.

MM. Huillard-Bréholles et de Mas-Latrie appuient la demande de M. Rey. Ils représentent que M. Rey offre toutes les garanties d'un éditeur sérieux, et que la direction de ses études le désigne naturellement pour être chargé de la publication de l'*Histoire des familles d'Outremer*. Il s'est, du reste, déjà occupé de ce travail depuis que le manuscrit de M. Taranne est entre ses mains, et l'ouvrage pourrait être mis sous presse dans un court délai.

M. le Président fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'un nouveau projet de publication, mais d'une simple substitution d'éditeur. La nomination d'une commission ne serait nécessaire que si la section avait besoin d'être édifiée sur les titres littéraires du nouvel éditeur. Mais les renseignements fournis par MM. Huillard-Bréholles et de Mas-Latrie dispensent de cette formalité, et la section peut procéder en cette circonstance comme elle l'a fait à l'égard de M. Guadet.

La section partage cette opinion et désigne M. E.-G. Rey à M. le Ministre de l'instruction publique pour être chargé de l'achèvement et de la publication de l'*Histoire des familles d'Outremer* de du Cange. La section exprime en même temps le vœu que ce volume soit mis prochainement sous presse.

M. l'abbé André, correspondant, adresse copie d'une lettre écrite par Louis XIV au cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, en date du 23 août 1681, à l'occasion de l'opposition faite par le clergé à l'extension de la régale. M. l'abbé André a transcrit cette lettre sur l'original, qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras. Il joint à cette pièce l'analyse d'un autre document qui sert en mieux faire comprendre le sens : c'est le résumé des *Mémoires et instructions donnés par l'assemblée de la province d'Aix à Mgrs les*

Digitized by Google

évêques et autres ecclésiastiques députés à l'assemblée générale du clergé convoquée à Paris pour le 1er octobre 1681.

Renvoi à M. P. Clément.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, transmet quatre pièces relatives aux guerres de Louis XIV en Allemagne, tirées des papiers de famille de M. Bry d'Arcy, inspecteur des forêts à Dijon : 1° Capitulation du château d'Alieseim (2 juillet 1691); remise de cette forteresse aux sieurs de Boncour et d'Arcy, représentant le général français; — 2° Nomination du sieur d'Arcy aux fonctions de gouverneur d'Heidelberg (30 mai 1693); — 3° Ordre à M. d'Arcy de se préparer à faire sauter le château d'Heidelberg (29 août 1693); — 4° Capitulation du château d'Ebrebourg (Ebersbourg), rendu par M. d'Arcy au prince Louis de Baden (27 septembre 1697).

Remercîments et dépôt aux Archives.

M. de Baecker, correspondant, envoie copie d'une ordonnance de Colbert en date du 31 décembre 1667, qui, par application de l'édit du 9 décembre 1666 en faveur des mariages et des familles nombreuses, décharge de tous impôts et contributions le sieur Renart, *lieutenant prévost du bailliage de Givry en Haynault*, qui était père de douze enfants vivants.

Remercîments et dépôt aux Archives.

La section a reçu de M. Barbier de Montault, correspondant, copie de cinq autographes conservés et exposés dans une des chambres de saint Ignace, depuis transformée en chapelle, à la maison professe du *Gesù*, à Rome. On y conserve ces pièces comme des reliques, et on les tient précieusement sous verre dans des cadres de bois doré appendus aux murs.

Ces documents inédits, dont M. Barbier de Montault doit à l'obligeance d'un Jésuite français (le R. P. de Villefort) d'avoir pu prendre copie, sont les suivantes : 1° Vœu d'obéissance des premiers Jésuites (1539); — 2° Laisser-passer de saint Charles Borromée (1561); — 3° Lettre de saint François de Sales (1604); — 4° Lettre de saint François Régis (1640); — 5° Lettre de saint Vincent de Paul (1644).

Renvoi à M. Jourdain.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, communique : 1° l'Analyse du registre de l'intendant Mellarède, qui résume tous les titres anciens et nouveaux des droits du duc de Savoie sur les communes du comté de Nice jusqu'en 1710; — 2° Copie d'une délibération du chapitre de Vence, en date du 22 avril 1672, expliquant les causes qui ont porté le chapitre à s'opposer à la sépulture immédiate de

Digitized by Google

l'évêque Godeau ; — 3° Division des dîmes de Coursegoules en 1508, et de celles de Rhorenc en 1471 ; — 4° Extrait d'un sermon prononcé à Grasse le jour de Noël 1700.

Renvoi de ces documents à M. Huillard-Bréholles.

M. Charles Aubertin, conservateur du musée de Beaune, adresse un *Résumé des titres et délibérations relatifs aux anciennes écoles et au collége de Beaune*, extrait des Archives municipales de cette ville, et comprenant l'intervalle de 1558 à 1778.

Renvoi à M. Jourdain.

M. le docteur de la Mardière fait connaître qu'il possède parmi ses papiers de famille six lettres de Henri IV et un brevet du même roi. Ces lettres sont adressées à M. des Cluseaux, gouverneur de la ville de Noyon. M. de la Mardière offre d'en envoyer des copies. Il ajoute qu'il possède aussi plusieurs pièces signées de Charles IX, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, de Gondi, maréchal de Retz, et l'Isladam (*sic*), lieutenant du roi en la ville de Noyon.

La lettre de M. de la Mardière sera communiquée à M. Guadet, pour savoir s'il y a lieu de demander copie des pièces indiquées.

M. Sénemaud, archiviste de la préfecture des Ardennes, fait hommage de la première livraison de la *Revue des Ardennes*, recueil consacré exclusivement à l'histoire de cette contrée.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Sénemaud annonce, qu'entré en fonctions seulement depuis dix-huit mois, il s'est occupé de rechercher les pièces qui pourraient faire partie du Recueil des documents inédits. Il s'est assuré qu'il lui sera possible de retrouver des lettres du cardinal Mazarin et des princes de la maison de Guise. Il transmettra des copies des documents qu'il pourra recueillir.

Remercîments.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, de Mas-Latrie, Jourdain, A. de Barthélemy, Delisle et Desnoyers.

La section entend ensuite le Rapport de la commission chargée d'indiquer un sujet de prix à mettre au concours en 1866.

La commission propose d'adopter les résolutions suivantes :

Art. 1er. — Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1867, pour le concours de 1866, à la Société savante des départements qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, rédigé conformément aux instructions du Comité.

Art. 2. — Les *Dictionnaires topographiques* imprimés par les soins

Digitized by Google

des Sociétés savantes des départements et les *Dictionnaires topographiques* manuscrits qui auraient déjà été présentés aux concours de 1860, 1861 et 1862, seront admis au concours de 1866, s'ils ont été depuis revus et complétés par leurs auteurs.

Art. 3. — Les volumes ou manuscrits devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1866, terme de rigueur.

La section adopte les conclusions de la commission. Ces propositions seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

La section donne également son approbation au Rapport de la commission chargée de dresser la liste des correspondants qui se sont distingués par l'importance et le nombre de leurs communications et des Sociétés savantes qui sont désignées pour recevoir des encouragements du ministère.

La séance est terminée par la lecture des Rapports de MM. Huillard-Bréholles et Bellaguet sur le *Recueil des procès-verbaux de la Société des lettres, sciences, etc., de l'Aveyron* (n° 2); les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz* (t. XLIII, année 1861-1862); les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* (t. VI); et les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* (t. VI).

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 25 juillet 1864.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. Dusevel, membre non résidant, annonce qu'à la prière du conseil municipal de Doullens il a entrepris de faire l'inventaire des archives de cette ville antérieures à 1790. S'il a consenti à se charger gratuitement de ce long et pénible travail, c'est surtout pour donner au Comité une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement pour la science, et dans l'espoir de trouver parmi les nombreux papiers qu'il aura à examiner des documents curieux qu'il pourra transmettre à la section.

Une autre lettre de M. Dusevel fait connaître que le curé-doyen de l'église de Saint-Martin de Doullens lui a communiqué huit registres de comptes de la fabrique de cette église comprenant l'intervalle de 1501 à 1591. Ces registres sont pleins de renseignements intéressants pour l'histoire et l'archéologie. Malgré les difficultés que présentait la lecture de ces registres, M. Dusevel a copié un grand nombre de passages. Pour donner une idée des renseignements que fournissent ces registres, M. Dusevel cite l'article suivant : « 1553, mises extraordinaires faictes par (pour) raison de la réparacion, édifices et bastimens de nouveau faicts à lad. esglise, laquelle le xie jour d'aoust de cest an mil Vc cinquante-trois fut siégée des Bourguignons et annemys de la France, dont ceste ville (de Doullens) auroit esté ruynée, destruite et abolie, et fait tomber la grosse tour du clocher faisant millieu et croisai (*sic*) de lad. église. » — Aucun des historiens de Doullens, ajoute M. Dusevel, n'a parlé de cet événement.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. le comte d'Héricourt, correspondant, communique divers documents du seizième siècle, extraits des archives municipales de Béthune et relatifs aux maladies contagieuses.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Lefebvre, correspondant, adresse copie d'un acte de vente (13 juillet 1366) du village de Ruancourt, en Artois, par Marguerite, comtesse de Flandre, etc., au profit de l'évêque Pierre d'André. Il y joint une liste d'un certain nombre d'autres documents, dont il

Digitized by Google

s'empresserait d'envoyer des copies, si, d'après les intitulés, le Comité jugeait ces pièces intéressantes.

Renvoi à M. Delisle.

M. Marchegay, correspondant, transmet la copie d'un document original concernant la reprise de Pontoise sur les Anglais en 1441. Cette pièce, découverte dans le chartrier de M. le duc de la Trémoille et qui provient probablement des papiers de Prégent de Coëtivy, paraît être la minute des instructions données aux principaux chefs de l'armée française pour l'assaut du 19 septembre 1441.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Marchegay joint à cette communication des copies de quatre petits documents originaux du chartrier de Thouars, relatifs aux frais d'étude et d'entretien d'un écolier au collége de Navarre, à Paris, en 1414 et 1515. Cet écolier était fils naturel du seigneur de Bommiers et fut reconnu par lui pendant qu'il était encore au collége.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Nozot, correspondant, communique une Note sur la commune de Deux-Villes (Ardennes), dans laquelle se trouvent les copies : 1° de la donation de la cure de Deux-Villes par Louis de Loo, en 1200; 2° de la confirmation de cette donation par l'ordinaire de Trèves, en 1205.

Le correspondant transmet en même temps la copie d'une ordonnance de Françoise de Bourbon, duchesse douairière de Bouillon, etc., en date du 20 avril 1580, par laquelle il est défendu de hanter les tavernes et cabarets, de blasphémer, etc.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Brun, instituteur public à Vieille-Aure, fournit à la section les renseignements qui lui ont été demandés relativement à une chronique qu'il avait signalée.

Cette chronique, qui est tombée entre ses mains au moment où elle allait être détruite par un marchand de tabac, est un manuscrit d'environ 60 pages dont la première feuille manque. Elle ne porte point de date; mais elle a été écrite pendant la minorité de Louis XV, puisqu'il y est dit « qu'il a été donné espoir que le Roi, parvenu à sa majorité, rendrait aux Aurois leurs anciens priviléges (1). » Le

(1) Cette phrase pourrait se rapporter à la minorité de Louis XIV aussi bien qu'à celle de Louis XV. L'auteur de la chronique cite, il est vrai, P. de Marca, mort en 1662. Mais l'*Histoire de Béarn* par P. de Marca avait paru en 1650, pendant la minorité de Louis XIV.

Digitized by Google

nom de l'auteur n'est indiqué nulle part, M. Brun donne une analyse sommaire de ce que renferme cette chronique et en transcrit une des premières pages.

M. Brun annonce dans la même lettre qu'il vient d'avoir communication d'un volume intitulé : *Statuts, coutumes et priviléges du pays des quatre vallées d'Aure, Magnoac, Nestes et Barousse, par le comte Bernard de Labarthe, en l'année* 1300, *et dont l'impression a été arrêtée aux états desdites quatre vallées en* 1772, *à la diligence de M. de Gailhard.* Ces statuts et coutumes sont rédigés en patois de l'époque ; les lettres patentes des rois depuis Louis XI sont en français. A cet exemplaire est joint un manuscrit très-ancien dont M. Brun n'est pas autorisé à se dessaisir, mais qu'il s'efforcera de déchiffrer.

Après avoir pris connaissance de la page de chronique transcrite par M. Brun, la section décide que des remercîments seront adressés à cet instituteur pour l'empressement qu'il a mis à répondre au désir du Comité. Mais la date récente de la chronique qu'il a signalée lui ôte toute importance historique. Quant au volume des *Statuts, coutumes*, etc., il existe de nombreuses publications de cette nature de documents.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. Delisle, Patin, Levasseur, Rathery, Chéruel et A. de Barthélemy.

M. Delisle est prié d'examiner la *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne*, publiée sous les auspices de la Société archéologique de la Charente par M. Eusèbe Castaigne, qui en a offert un exemplaire au Comité.

M. Rathery donne lecture du Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication des *Œuvres de Chrestien de Troyes* par M. Michelant.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. V. Foucher, Rathery, Patin, Bellaguet, Lascoux, les conclusions de la commission sont adoptées (1).

M. de La Villegille lit ensuite un Rapport sur les communications de MM. Cottard et Lagrèze-Fossat relatives aux lettres d'un prétendu agent de Pichegru ; il propose de déposer aux Archives ces documents, dont le rapport contient une analyse suffisante.

Ces conclusions sont adoptées. Le Rapport de M. de La Villegille sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes.*

(1) On trouvera plus loin le Rapport de la commission, composée de MM. Delisle, Rathery et Guessard, rapporteur.

Digitized by Google

M. Bellaguet rend compte de divers documents envoyés par M. Nozot : 1° Acte d'échange fait entre Charles V, roi de France et Richard, archevêque-duc de Reims, de la souveraineté des villes de Mouzon et Beaumont en Argonne avec les seigneuries de Wailly-sur-Aisne et dépendances (16 juillet 1379). On ne trouve dans cet acte qu'un détail qui mérite d'être signalé, c'est que le roi s'engage à faire construire à ses dépens, dans la ville de Wailly, un hôtel pour l'archevêque de Reims. — 2° Ordonnance de Robert de la Marck, prince souverain de Sedan, etc., en date du 26 février 1585, enjoignant aux bourgeois des villes de Sedan, Raulcourt et villages qui en dépendent de se tenir prêts avec armes, munitions de guerre et vivres nécessaires pour le service militaire à la première réquisition qui leur sera faite. — 3° Ordonnance du même Robert de la Marck (14 février 1586), touchant l'ordre à observer en cas d'alarmes. Cette ordonnance détermine, entre autres choses, le nombre de sentinelles qui devront être posées et les postes qu'elles devront occuper; les gentilshommes sont invités à se rendre dans les lieux qui leur ont été assignés, « et en tant qu'à eux sera possible, servir d'exemple de modestie à tous les autres. » Les femmes devront être promptes et diligentes à mettre lanternes et flambeaux aux fenêtres, à faire aussi des feux dans les rues, à se retirer ensuite dans leurs maisons et empêcher les enfants de sortir, etc. — 4° Règlement au nom de Henri de La Tour, prince souverain de Sedan, concernant les hôteliers, taverniers, etc. (13 mars 1604). Pour prévenir la ruine de ses sujets, par procès ou autrement, résultant de ce que les *hôtelains* et taverniers sont trop indulgents à prêter à ceux qui vont boire en leurs logis, le duc fait défense à ses juges et officiers de recevoir aucun desdits hôtelains, etc., à faire demande de la dépense qu'on aura faite chez eux. — 5° Ordonnance du même (20 décembre 1619) pour les baptêmes et mariages, limitant le nombre des parents qui pourront être réunis pour les fiançailles et noces d'après le chiffre de la dot que les filles ou femmes apporteront en mariage, etc.

M. Bellaguet propose le dépôt de ces divers documents aux Archives. Les conclusions du Rapport sont adoptées.

M. Rathery propose également de déposer aux Archives les documents envoyés par MM. Desplanques, Simonet et Henri Lepage. La section adopte la proposition de M. Rathery et décide que son Rapport sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Levasseur rend compte verbalement de communications faites depuis longtemps par MM. Deschamps de Pas, le comte de Mellet,

Digitized by Google

Jaquemin et de Robolly, communications qui avaient été renvoyées à l'examen de feu M. Berger de Xivrey.

Les documents adressés par M. Deschamps de Pas sont : 1° trois pièces relatives à la déclaration de guerre entre la France et l'Espagne (1595) ; les marchands de Lille y annoncent l'intention de demander au roi d'Espagne un sursis pour liquider leurs affaires commerciales ; — 2° trois lettres concernant Duplessis-Mornay, savoir : une lettre de Henri IV à d'Épernon relative à l'échec éprouvé par Duplessis-Mornay dans la controverse religieuse qu'il soutint à Fontainebleau contre du Perron, évêque d'Évreux (1) ; une lettre de ce même évêque d'Évreux, au sujet d'un livre de Duplessis-Mornay qu'il venait d'examiner (probablement l'*Institution de l'Eucharistie*), et dans lequel il a trouvé que « les erreurs et faulsetez se suivoient de si prez qu'il eust esté besoing d'une censure perpetuelle ; » enfin, la réponse de Sully à du Perron, dans laquelle il défend ses opinions religieuses.

M. le comte de Mellet avait envoyé neuf lettres adressées, de 1609 à 1622, par Sully aux habitants de Jargeau ou au sieur Denonville, lieutenant du duc dans cette ville. Il n'y est question que de la solde de la garnison de Jargeau et des précautions nécessaires pour mettre cette ville à l'abri d'une surprise.

La communication de M. Jaquemin se compose d'analyses de vingt-six lettres de rois de France, dont il possède les originaux, entre autres cinq lettres de Charles VIII, une de François Ier, deux de Henri II, trois de Louis XIII, deux de Louis XIV. Toutes ces pièces sont des lettres officielles, adressées aux habitants de la ville d'Arles et annonçant, l'une la naissance d'un fils de Charles VIII, une autre la mort de Henri IV ou celle de Louis XIII, etc.

M. de Robolly, archiviste de la ville d'Arles, a envoyé copie de cinquante-cinq lettres ou documents tirés des archives de la ville d'Arles. On y trouve, comme on devait s'y attendre, le texte de plusieurs des pièces analysées dans la communication de M. Jaquemin. La plupart de ces lettres présentent peu d'intérêt historique. Cependant M. Levasseur signale une lettre de Louis XII, relative aux galériens; plusieurs lettres de Catherine de Médicis concernant le consulat d'Arles (1565-1566); une lettre de la même princesse écrite en 1562 pour empêcher la réforme de s'introduire à Arles et pour enjoindre de rendre les armes aux catholiques ; enfin, deux

(1) Cette lettre a été imprimée dans le tome V du *Recueil des lettres de Henri IV*.

Digitized by Google

lettres de Henri III en date du 17 mai 1588. Le roi y explique sa conduite à la journée des Barricades. M. Levasseur pense que ces lettres pourraient être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*. Quant aux autres documents, il propose de les déposer aux Archives.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Levasseur lit ensuite un Rapport sur des documents adressés par MM. Dusevel, H. Beaune, Combet et Éd. de Barthélemy. Il propose de déposer aux archives les pièces envoyées par MM. Dusevel et H. Beaune, de demander à M. Combet communication du cahier rédigé par *les gens du Tiers dans le bas païs de Limozin* pour être présenté aux états généraux de 1614, enfin de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* le tarif des droits de douane que le roi percevait à l'entrée et à la sortie des marchandises dans la ville de Perpignan, tarif communiqué par M. Éd. de Barthélemy.

Ces conclusions sont adoptées, et le Rapport de M. Levasseur sera publié dans la *Revue*.

M. Lascoux rend compte d'un document adressé par M. Jules d'Arbaumont. C'est un acte du mois de mai 966 affranchissant un serf de l'abbaye de Dijon nommé Barnicon. Le correspondant signale comme une particularité curieuse l'intervention dans cet acte de plusieurs jeunes enfants (*infantes*) qui y figurent comme témoins. M. Lascoux ne pense pas que cette interprétation du mot *infantes* soit exacte. Ce mot désigne, selon lui, des enfants attachés au service de l'Église qui ne sont pas encore entrés dans les ordres, mais qui s'y destinent.

Les conclusions du Rapport, qui propose le dépôt de la pièce aux Archives, sont adoptées.

M. Lascoux propose également de déposer aux Archives des documents historiques sur l'état des personnes dans le Blésois, envoyés par M. Dupré, et se composant : 1° de la charte d'affranchissement d'une femme serve de corps des environs de Blois (1439) ; — 2° d'un autre acte d'affranchissement de la fin du onzième siècle, où se trouve la formule : *Concedo libertatem quatenus ubicumque in quatuor mundi partibus*, ce qui ne peut signifier à cette époque que les quatre points cardinaux ; — 3° de pièces concernant les droits féodaux du prieur de Chouzy-sur-Loire, près Blois. L'énumération de ces droits ressemble à celle que l'on trouve pour beaucoup d'autres lieux. On y remarque, à l'occasion de la redevance d'un roitelet que les garçons de Chouzy devaient au prieur à l'une des

Digitized by Google

fêtes de Noël, que ce petit oiseau s'appelait en patois *beurichon*.

Les conclusions du Rapport sont adoptées.

M. Patin entretient la section des communications faites par M. G. Leroy (de Melun) sur la famille de Racine, et notamment sur Anne Racine, sa fille, religieuse urseline à Melun. Ces extraits de documents, conservés aux archives de la ville de Melun, ajoutent peu de chose à ce que l'on savait déjà de la famille de Racine, et ne donnent même pas la date précise de la mort d'Anne Racine. M. Patin propose le dépôt de ces pièces aux archives.

La section adopte les conclusions du Rapport.

La séance est terminée par la lecture d'un Rapport de M. Bellaguet sur le tome VI de la douzième série des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*. Ce Rapport sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 juillet 1864.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut, Vice-Président de la section.

M. le comte de Laborde demande si M. le Ministre a pris une décision au sujet de la publication des Inscriptions de la France, dont M. de Guilhermy présentait l'état d'avancement dans la séance de juin.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, répond que, Son Excellence n'étant pas à Paris, cette affaire ne peut être traitée dans ce moment.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une Note sur un édifice antique découvert et exploré à Caudebec-lès-Elbeuf en mai 1864, accompagnée d'un plan géométral dressé par M. Taillefosse, agent voyer. M. A. Lenoir est chargé de rendre compte de cette intéressante communication, qui contient en outre des détails sur des fouilles exécutées aux *Petites-Dalles*, commune de Saint-Martin-aux-Bunaux, arrondissement d'Yvetot, et qui ont fait découvrir un cimetière attribué par M. Cochet à l'époque mérovingienne, ou, au plus tard, au neuvième siècle.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse quatorze estampages ou copies d'inscriptions pour compléter le répertoire épigraphique de l'ancien diocèse de Bourges. Ces inscriptions seront remises à M. de Guilhermy pour le grand Recueil dont il est chargé.

M. Dusevel, membre non résidant, envoie la copie d'une inscription de l'année 1650 mentionnant la fonte de la grosse cloche de l'église de Saint-Martin de Doullens, détruite à l'époque de la Révolution de 1789. Cette communication sera conservée dans les Archives ; une autre du même auteur concernant des artistes inconnus jusqu'à présent, sera mise en réserve jusqu'à ce que, selon sa promesse, elle soit complétée par un second envoi.

M. de Baecker, correspondant, a adressé des copies d'inscriptions des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, relevées à Pontoise, dans l'ancienne abbaye d'Ourscamp (canton de Carlepont, Oise) et dans l'église de Creil. En même temps, le zélé correspon-

Digitized by Google

dant adresse la copie de l'inscription de la cloche de l'église de Camelin (canton de Coucy, Aisne), qui fait connaître que ce monument a été fondu en 1311 par Jehan Jovence. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Corblet, correspondant, fait savoir qu'il ne peut, à son grand regret, adresser les empreintes qui lui ont été demandées des monnaies découvertes dans le cimetière de Noroy, le peu d'épaisseur de ces pièces n'ayant pas permis l'opération du moulage. « Mais, ajoute M. l'abbé Corblet, la Société des antiquaires « de Picardie fait graver actuellement ces monnaies, et j'adresserai « au Ministre la première épreuve de la planche qui sera tirée. » En même temps, le savant ecclésiastique donne de nouveaux détails sur la continuation des fouilles de Noroy.

Un des tombeaux en pierre découverts porte sur une de ses parois une inscription en espagnol dont il donne la traduction suivante :

« Sous cette pierre gît le corps de Catalina Lopez, tuée par son « fils Jean Herrero de trois coups de couteau, en l'an 1563. »

Les Espagnols occupaient la Picardie à cette époque. Cependant M. l'abbé Corblet ne pense pas que cette sépulture soit celle d'une femme dont le fils aurait fait partie de l'armée étrangère. S'il en eût été ainsi, dit-il, on eût certainement enterré cette femme dans un cimetière consacré, comme les Espagnols, catholiques fervents, ne manquaient pas de le faire partout où ils se trouvaient. M. l'abbé Corblet demande s'il n'y a pas plus de probabilité à admettre que Catalina Lopez faisait partie d'une bande de *gitanos*? Par là s'expliquerait cette inhumation au milieu des champs, où le hasard aurait fait découvrir aux bohémiens un cercueil en pierre qu'ils auraient utilisé.

La section accepte cette explication comme elle lui est soumise, c'est-à-dire, à titre d'hypothèse. Toutefois, un membre fait remarquer que les noms du meurtrier et de la victime, étant des noms de saints, ne paraissent pas indiquer des membres d'une race maudite. La communication de M. l'abbé Corblet sera déposée aux Archives.

M. Dupré, correspondant, adresse des Notes sur les Ponts-Chartrain et Saint-Michel-lès-Blois, sur un bas-relief provenant de l'église de Saint-Victor-lès-Blois; enfin, sur un inventaire des ouvrages de sculpture qui décoraient le château de Ménars-lès-Blois avant 1793. Ces objets avaient été placés à Ménars par le marquis de Marigny, frère de la marquise de Pompadour. On sait que plusieurs de

Digitized by Google

ces sculptures furent brisées en 1792, et que quelques-unes furent transportées à Paris, et placées dans les musées et jardins publics. Ces divers documents seront examinés par M. du Sommerard.

M. André Durand, correspondant, adresse une Notice sur la conservation de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, accompagnée de deux *fac-simile* de dessins représentant cet intéressant monument. M. Hamille veut bien se charger de rendre compte de cette communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier, et qui est intitulée : *Documents relatifs à la construction du maître-autel de Saint-Maximin (Var), exécuté par J. Lieautaud*, et *Notice sur ce sculpteur.*

Une partie des documents que contient cet opuscule ont été insérés dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, t. III); mais M. l'abbé Giraud annonce que dans ce dernier travail il en ajoute de nouveaux qu'il n'a connus que postérieurement à sa première communication.

M. Paul Lacroix, qui doit rendre compte d'une communication de M. de Rostan, dont l'objet est de compléter les renseignements publiés par M. l'abbé Giraud, se charge d'examiner en même temps ce nouvel envoi du savant ecclésiastique.

M. Godard-Faultrier, correspondant, envoie trois photographies reproduisant sous divers aspects la châsse de saint Maxentiol, conservée à Cunault (Maine-et-Loire). Les sculptures de cette châsse, qui date du treizième siècle et dont la conservation est désormais assurée (1), ne se rapportent point à la légende de saint Maxentiol, mais bien à l'histoire du Sauveur et à celle de la sainte Vierge.

M. Godard-Faultrier infère de cette circonstance que cette châsse aurait été primitivement employée à renfermer les trois principales reliques de l'église de Cunault : une fiole du saint lait, une statuette miraculeuse et un anneau de la Mère de Dieu. La supposition du correspondant ne paraît pas péremptoire à la section. On sait en effet que très-souvent les châsses étaient achetées toutes faites chez les fabricants, et que, dans ce cas, elles étaient décorées de sujets religieux, mais non spécialement en rapport avec le saint dont elles devaient protéger les reliques. Des remercîments seront adressés à M. Godard-Faultrier, dont la communication sera conservée aux Archives.

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 22 et 29.

Digitized by Google

M. Mathon père, correspondant, adresse l'extrait d'un *vidimus* de plusieurs chartes, en date du 19 décembre 1390, contenant la description des sceaux de la comtesse d'Eu, Aalis, du comte d'Eu et des maires et échevins des villes d'Eu et de Blangy. A cet extrait, M. Mathon a joint divers dessins de ces sceaux, ainsi que l'estampage d'une pierre tumulaire sur laquelle on lit, pour la première fois à sa connaissance, le surnom de la ville de Neufchâtel, « Neufcastel de Lincourt. » Les caractères de cette inscription indiquent le quinzième siècle. Cette communication sera examinée par M. le comte de Laborde.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse les transcriptions de dix-huit inscriptions des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, relevées dans diverses églises du département de la Marne. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Prioux, correspondant, adresse une *Notice sur l'église romane du prieuré conventuel de Sainte-Élisabeth de Bazoches, en Soissonnais*, qui complétera un premier travail sur ce sujet.

Ces deux Notices seront examinées par M. J. Quicherat.

M. Quantin, correspondant, adresse sept estampages d'inscriptions tumulaires, et une copie d'inscription relevée sur une cloche, le tout concernant l'épigraphie des départements de l'Yonne et de l'Aube. En même temps, M. Quantin annonce la prochaine continuation de ses envois d'estampages d'inscriptions de l'Yonne.

Les estampages adressés par M. Quantin sont renvoyés à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Grellet-Balguerie, juge d'instruction suppléant au tribunal de la Réole, fait hommage de dessins formant la suite d'un album relatif aux antiquités réolaises, dont il a envoyé la première partie le 14 mars 1864. Des remercîments seront adressés à M. Grellet-Balguerie ; l'album sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne M. Quicherat pour rendre compte des publications de deux Sociétés.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le sujet de prix à décerner en 1866, pour le concours de 1865. Après délibération, les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité. Le projet de la section sera soumis à l'approbation de Son Excellence (1).

La section entend ensuite le Rapport de la commission chargée de

(1) Le projet de la section a été approuvé par un arrêté ministériel en date du 29 juillet dernier. Cet arrêté a été publié dans la livraison précédente, page 2 du présent volume.

Digitized by Google

dresser la liste par ordre de mérite des membres non résidants et des correspondants qui lui paraissent devoir être signalés à la bienveillance du Ministre comme s'étant fait remarquerpendant l'année 1863-1864 par l'importance et la fréquence de leurs communications. La liste de la commission est adoptée par l'assemblée.

Vient ensuite le tableau, également par ordre d'importance, des Sociétés savantes signalées à Son Excellence comme les plus dignes de recevoir les encouragements de l'Etat. La liste de la commission est également acceptée par l'assemblée ; seulement, à la demande d'un membre qui a entre les mains les Mémoires de deux Sociétés, dont il n'a pu encore rendre compte, ces deux Compagnies sont ajoutées à la liste.

M. J. Quicherat lit un Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XXVe vol., 1re et 2e livr. 1863-64.

M. Chabouillet lit un Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Besançon (fascicules contenant les séances publiques des 29 janvier et 21 août 1861, et 30 janvier 1862).

M. Dauban lit successivement quatre Rapports : 1° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1860, t. I ; 2° *Annales de la Société académique de Nantes*, 1861 ; 3° *Bulletin de la Société archéologique* de la même ville, t. I, 1861 ; 4° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 1862.

M. Chabouillet fait un Rapport verbal sur la 29e année du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*. L'archéologie n'est pas représentée dans ce volume, car le Mémoire élégant écrit dû à M. l'abbé Herval sur les instruments de musique dans l'antiquité, paraît plutôt au rapporteur un tableau littéraire et historique qu'un travail d'archéologie.

M. Le Roux de Lincy déclare qu'il n'a rien trouvé qui soit du ressort de la section d'archéologie dans le tome IV des *Travaux*, en 1862 et 1863, de la *Société académique des sciences, etc., de Saint-Quentin*.

Les Rapports de MM. Quicherat, Chabouillet et Dauban sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Lacroix lit un Rapport sur les estampages envoyés récemment par M. Revoil, et qui représentent des navires du moyen âge gravés sur les murs d'un cachot du donjon de Tarascon. Le rapporteur signale cette communication comme une des plus importantes qu'ait reçues le Comité et conclut en déclarant que l'administration des musées impériaux enrichirait le musée de Marine de monuments

Digitized by Google

infiniment curieux si elle acceptait l'offre faite par M. Revoil de mouler ces graffites.

Le Rapport de M. Lacroix est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Le Roux de Lincy lit un Rapport sur la communication de M. Viré de Coulommiers relative à un *vidimus*, et dépose en même temps la copie qu'il a bien voulu faire faire de la charte de Charles VI, concernant la vente de vieux murs de Paris.

M. Chabouillet lit ensuite un Rapport sur diverses communications de M. G. Leroy de Melun, et particulièrement sur une statuette de Pomone découverte dans cette ville.

Les Rapports de MM. Chabouillet, Le Roux de Lincy et Paul Lacroix sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 juillet 1864.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut, Vice-Président de la Section.

La discussion de deux affaires importantes a rempli la première partie de cette séance. L'une de ces affaires est relative au Recueil des Inscriptions de la France, dont la section est impatiente de voir commencer la publication, et qu'en conséquence elle recommande à toute la sollicitude de M. le Ministre de l'instruction publique.

L'autre affaire concerne la mise au jour du Répertoire archéologique d'un département. Après avoir entendu la lecture d'un certain nombre d'articles de ce travail, la section, après mûre délibération, décide que M. le Ministre sera prié d'en suspendre la publication, jusqu'à ce que de sérieuses corrections l'aient rendu plus digne de paraître sous les auspices de Son Excellence.

M. le secrétaire du Comité procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

M. Dusevel, membre non résidant, annonce que depuis sa dernière lettre (1), il a dû à la bienveillance de M. le curé de Doullens la communication de six nouveaux registres des comptes de la fabrique de l'église de Saint-Martin au seizième siècle, et que ces registres, comme les deux précédents, sont remplis de documents intéressants. Notre zélé collègue pense qu'il y aurait intérêt à publier dans la *Revue des Sociétés savantes* des extraits de ces registres, et, à l'appui de son dire, il cite un passage qui concerne un artiste nommé Jehan Bullant, qu'il croit n'être autre que le célèbre architecte de ce nom (2). La section ajourne sa décision à l'égard de la publication demandée, jusqu'au moment où la totalité des documents lui aura été adressée par notre collègue.

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, envoie des estampages de diverses inscriptions gravées sur une croix de pierre au vil-

(1) Cette lettre est mentionnée plus haut, compte rendu de la séance du 11 juillet 1864.

(2) Voir à ce sujet un Rapport de M. P. Lacroix, dans la *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 258 et 259.

Digitized by Google

lage de Carmaux (Tarn), et en particulier du millésime 1076 placé au pied de la croix, et demande si cette date est probable. On peut dès à présent répondre au correspondant que ses doutes sont parfaitement fondés; la date 1076 en chiffres arabes est impossible, et d'ailleurs le dessin du Calvaire joint à l'envoi de M. de Gourgues ne permet pas de faire remonter cette croix plus haut que le dix-septième siècle.

M. Marchegay, correspondant, adresse copie de six documents récemment découverts dans le chartrier de Thouars, où M. le duc de la Trémoille veut bien l'autoriser à poursuivre ses recherches. L'examen de ces documents, qui se rapportent tous à Prégent de Coëtivy, amiral de France au quinzième siècle, est renvoyé à M. du Sommerard, qui est prié de donner son avis sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à les insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*. On n'a pas oublié que déjà en 1863 (1) ce recueil a publié deux importantes pièces émanant du même personnage, communiquées également par M. Marchegay.

M. Quantin, correspondant, envoie neuf estampages et trois copies d'inscriptions relevées dans différentes communes de l'arrondissement de Sens (Yonne). Cette communication sera examinée par M. de Guilhermy.

M. Couapel, à Plougastel-Daoulas (Finistère), adresse l'extrait d'une Notice sur les menhirs de Lesquivit, qu'il considère comme un monument astronomique, et demande une allocation qui lui permette d'aller visiter de nouveau ces menhirs, qui, dit-il, ne seraient pas sans intérêt pour l'Empereur. La demande de M. Couapel est renvoyée à Son Excellence le Ministre de la maison de Sa Majesté.

M. G. Leroy, archiviste de Melun, adresse une Note accompagnée d'un dessin sur un médaillon antique trouvé dans la Seine il y a quelques années, au-dessous du pont de Melun, et qui vient d'être cédé au musée de cette ville. M. Leroy, qui croit reconnaître dans ce médaillon l'image de Vespasien, a joint à cet envoi un exemplaire de sa Notice sur les objets d'art composant la dernière exposition de Melun.

La section renvoie la Notice de M. Leroy à M. Chabouillet, et ordonne le dépôt de la brochure dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

(1) 3e série, t. II, p. 597 et suiv.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, M. Lacroix, M. le marquis de la Grange, MM. Dauban et Quicherat.

M. du Sommerard donne lecture de quatre Rapports sur des publications de Sociétés savantes :

1° Sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, nos 35 à 41 ;

2° Sur celui de la *Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t. II, n° 2 ;

3° Sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, etc., de l'Oise*. t. V, 2e partie ;

4° Sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. II.

Ces différents Rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* (1). Le même membre donne ensuite lecture de trois Rapports sur des communications de MM. Revoil, Barbier de Montault et M. Dupré. Sur la proposition de M. Chabouillet, un album de dessins de broderies faisant partie de l'envoi de M. B. de Montault sera examiné par M. Dauban, qui vérifiera si cet ouvrage existe déjà dans le cabinet des estampes, où l'on conserve une importante collection d'ouvrages analogues. Si la Bibliothèque impériale ne possédait pas l'album adressé par M. B. de Montault, la section prierait M. le Ministre de le faire déposer dans cet établissement ; si, au contraire, il s'y trouvait, Son Excellence serait priée de l'offrir au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Les trois Rapports de M. du Sommerard sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Quicherat lit un Rapport sur une communication de M. S. Prioux, intitulée : *Notice historique et archéologique sur l'église romane du prieuré conventuel de Saint-Thibault de Basoches, dans le Soissonnais*. Le rapporteur aurait proposé l'insertion de cet important travail dans la *Revue des Sociétés savantes* si le grand nombre de dessins qui l'accompagnent ne l'avait effrayé. « Il vaut mieux, » ajoute notre collègue, « laisser M. Prioux publier lui-même cette Notice avec tous les développements qu'elle comporte. » Ces conclusions sont adoptées. Le Rapport de M. Quicherat est renvoyé à la commission de la *Revue* (2).

(1) Les quatre Rapports de M. du Sommerard sont insérés dans la présente livraison, p. 277 et suivantes.

(2) La *Revue archéologique* a commencé la publication du travail de M. Prioux dans son numéro d'octobre 1864.

Digitized by Google

M. le comte de Laborde rend compte verbalement de deux communications qui lui avaient été renvoyées à la dernière séance.

La première est due à M. Simonnet, substitut à Dijon, correspondant. C'est une copie de deux actes intéressants et restés inédits, bien que M. de Saint-Mesmin eût depuis longtemps fourni des indications qui devaient mettre sur la voie pour les retrouver. L'un est le marché de l'architecte et sculpteur Jean de Signoles pour la composition, la construction et l'exécution du tombeau du duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, marché contracté avec sa veuve Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. L'autre est le congé donné le 28 décembre 1358, par J. de Signoles à son élève Arion de Bruxelles.

M. de Laborde propose la publication de ces deux pièces par la *Revue des Sociétés savantes*, sans toutefois admettre l'opinion de M. Simonnet qui pense « que ce tombeau, aujourd'hui détruit, au-« rait servi de modèle pour les magnifiques tombeaux de Philippe le « Hardi et de Jean sans Peur. »

Selon notre savant collègue, « les dispositions du monument érigé « par Jean de Signoles étaient déjà traditionnelles, et les habiles « sculpteurs des tombeaux des deux premiers ducs de la dernière « maison de Bourgogne » (que l'on peut voir encore dans le musée de la ville de Dijon), « ne se sont rencontrés avec leur devancier « que parce que, comme lui, ils ont suivi un type reçu. »

M. le comte de Laborde propose ensuite le dépôt aux Archives de l'extrait envoyé par M. Mathon père, correspondant à Neufchâtel, d'un *vidimus* de plusieurs chartes, fait le 19 décembre 1390, par Étienne de Chenevilles, garde du scel des obligations de la vicomté de Neufchâtel, contenant la description des sceaux de la comtesse d'Eu, Aalis, du comte d'Eu, et des maires et échevins des villes d'Eu et de Blangy. Cet acte, accompagné de dessins de sceaux, ainsi que d'un estampage d'inscription où se lit pour la première fois le surnom de Lincourt donné à Neufchâtel, aurait de l'intérêt dans un travail sur la petite ville de Blangy, mais ainsi isolé, il n'a pas de signification. Les conclusions des deux Rapports de M. le comte de Laborde sont adoptées. Après cette décision, selon l'usage, la section s'ajourne au mois de novembre prochain.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA LOIRE.

Année 1862.

Le nouveau président de cette Société lui rappelait, dans la séance où il a été installé, qu'elle n'avait pas seulement à s'occuper d'agriculture, d'industrie, de sciences, et que les arts et les belles-lettres, ce digne couronnement de ce qui est utile, figuraient aussi dans son programme. Nous avions fait nous-même pareille observation en appréciant devant le Comité la publication de la Société impériale de la Loire pendant l'année 1861. Nous ne pouvons qu'exprimer le regret que le compte rendu de ses séances de l'année 1862 ne renferme encore aucun sujet d'étude relevant de la section d'histoire et de philologie. Sans doute, les travaux d'une Société ayant, comme celle dont il s'agit, son centre dans un pays où l'industrie a accompli sous nos yeux de si grands prodiges, doivent être éminemment industriels ; mais il y a certainement à Saint-Étienne et dans la Loire quelques hommes que le beau dans les arts ne laisse pas indifférents, et qui s'intéressent aux vieilles chroniques du Forez, à la situation économique, aux mœurs, à l'histoire de ses habitants dans les siècles passés. C'est à ces amis de l'art et de la science historique de répondre à l'invitation de leur président, à la nôtre, certains d'avance que leurs travaux seront accueillis avec d'autant plus de faveur qu'ils feront une diversion agréable et instructive aux préoccupations ordinaires de la Société impériale de la Loire.

Ces préoccupations sont d'ailleurs, je me hâte de le dire, parfaitement légitimes. Si l'homme ne vit pas que de pain, il vit d'abord de pain, c'est-à-dire du fruit de son travail manuel, de son activité, de ses forces physiques appliquées à féconder, à fertiliser la nature. A ce titre, je dois signaler dans les publications de la Société impériale de la Loire un article de M. Michalowski sur les progrès de l'indus-

Digitized by Google

trie constatés à la dernière exposition de Londres. C'est un exposé substantiel, intéressant, du développement que le génie de l'homme a su donner aux forces humaines. « En veut-on un exemple? dit M. Michalowski : Les premiers mineurs de la Californie lavaient les alluvions aurifères suivant la méthode décrite sur les murailles des temples égyptiens; mais, les gisements s'étant appauvris, le *génie* des mineurs a été vivement aiguillonné. Ils retirent maintenant, avec d'énormes profits, le kilogramme d'or noyé dans quatre millions de kilogrammes d'argile. Pour laver un mètre cube d'alluvions, on dépensait à l'origine 75 francs; ces frais sont descendus à moins de trois centimes, ce qui constitue un progrès de 1 à 2,500.»

M. Michel Chevalier avait, dans sa belle introduction au compte rendu de l'Exposition universelle de Londres, exposé avec autorité les progrès effectués de notre temps dans toutes les branches du travail humain. M. Michalowski a heureusement résumé en quelques pages l'historique de ce mouvement, qui serait capable de donner le vertige aux audacieux, si la saine philosophie, les beaux-arts et les lettres ne maintenaient l'esprit humain dans la région pure et sereine, au-dessous de laquelle il n'y a que ténèbres et servitude, de même qu'il n'y aurait au-dessus que rêveries maladives, orgueil gigantesque, déraison.

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

11e et 12e années. Livraisons 43 à 48.

Plusieurs études intéressantes ont trouvé place dans les Bulletins de cette Société pendant les deux années qu'embrasse la période dont j'ai à signaler les travaux au Comité. Je citerai premièrement celle sur *les arbalétriers, les arquebusiers et les archers à Saint-Omer et aux environs*, par M. Henri de Laplane, l'infatigable secrétaire général de la Société. On sait que l'institution des arbalétriers, des arquebusiers et des archers fut, pendant longtemps, des plus populaires dans les provinces du Nord, où les corporations d'archers sont encore nombreuses. M. de Laplane a réuni et donne sur ces milices, qui eurent au moyen âge un caractère essentiellement militaire, des détails historiques sinon très-nouveaux, il le reconnaît lui-même avec modestie, du moins exacts et accompagnés de lettres des ducs de Bourgogne constatant les services que, dans diverses circonstances, les arbalétriers de Saint-Omer rendirent à l'Etat. Il mentionne également avec honneur ceux des Chevaliers de l'Arquebuse de Dijon et des archers de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie, de la Bourgogne. « Les arquebusiers de Dijon, dit-il, se rendirent en 1674 au siége de Besançon; ils arrivèrent le 10 mai au camp, où le roi les passa en revue, et s'y conduisirent si bien que Louis XIV remit une épée de dix louis à chaque lieutenant et quatre louis à chaque chevalier... »

Une autre communication fort digne d'intérêt faite à la Société des antiquaires de la Morinie par M. Arnould-Detournay, l'un de ses correspondants, est une collection de règlements de police en vigueur dans la petite ville d'Estaires en 1602. J'ai signalé dernièrement au Comité une excellente publication de M. Octave Teissier, membre correspondant à Toulon, sur les criées publiques ou ordonnances de police du moyen âge dans cette dernière ville. Le règlement de police de la ville d'Estaires présente le même intérêt pour une époque plus rapprochée. On y voit la législation municipale à l'égard des blasphémateurs, des joueurs, des cabaretiers et taverniers, barbiers, bouchers, etc. Ce sont là d'excellents documents historiques. On regrette pourtant de ne pas les voir précédés d'une introduction qui en mettrait en relief les faits les plus saillants, qui

Digitized by Google

comparerait es pénalités de province à province, et suivrait les modifications apportées par le temps à la rigueur des peines. J'indique ce *desideratum* à quelques-uns des membres de la Société des antiquaires de la Morinie.

Je citerai enfin les communications de M. le baron de la Fons-Mélicocq sur Charles le Bon et Jean II (de Furnes), quarante et unième abbé de Saint-Bertin; de M. Deschamps de Pas, sur la décadence de la manufacture de draps de Saint-Omer au commencement du dix-septième siècle, et, sur un sujet analogue (l'histoire du commerce des draps dans le Nord de la France aux quinzième et seizième siècles) une autre communication de documents transmis à la Société par M. de la Fons-Mélicocq.

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

(Classe des lettres, 1860, 1861, 1862, tome IX et X).

Les deux volumes de l'Académie impériale de Lyon dont j'ai à rendre compte au Comité se distinguent par les mêmes qualités que les précédents, et offrent ce mélange de littérature et de saine érudition qu'on est heureux de rencontrer et de signaler dans les travaux que la province nous envoie. La ville de Lyon est, nul ne l'ignore, un centre intellectuel remarquable à beaucoup d'égards, et l'on peut dire que les préoccupations les plus diverses et les plus honorables, l'esprit des affaires et le goût des arts libéraux s'y côtoient comme les deux grands fleuves qui la vivifient, sans se nuire ni s'amoindrir. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer le cachet particulier de l'Académie impériale de Lyon et la bienfaisante influence qu'elle exerce sur un groupe important de nos départements méridionaux; je n'y reviendrai pas, pour arriver plus vite à l'examen de ses Mémoires pendant les trois dernières années.

Le caractère du travail constant des esprits qui se fait à Lyon dans les deux directions que je viens de signaler s'affirme en quelque sorte par un Mémoire de M. Pétrequin sur la querelle éternelle des anciens et des modernes. Jusqu'à présent cette question a été principalement examinée au point de vue littéraire, philosophique et moral. M. Pétrequin l'a portée sur le terrain scientifique, et, s'aidant des recherches de Laplace et d'Arago, il a passé en revue les découvertes faites par les anciens dans les mathématiques, l'astronomie, la météorologie, l'hydrodynamique, la botanique, les sciences naturelles, la médecine. Les noms d'Aristote (pour son Histoire des animaux), de Ptolémée, d'Archimède, d'Hippocrate, ne suffiraient-ils pas pour protester au besoin contre l'ingratitude de quelques modernes ? La théorie de M. Pétrequin est donc parfaitement fondée, et ce n'est pas à coup sûr parmi nous qu'elle rencontrera des opposants.

J'indiquerai encore dans le neuvième volume un récit de la mort de notre grande héroïne nationale, Jeanne d'Arc, par M. Gunet; un excellent Mémoire sur le deuxième établissement des Burgondes dans la Germanie, par M. Valentin Smith, qui avait déjà lu

Digitized by Google

à l'Académie de Lyon, sur les premières invasions des Burgondes, un travail plein de faits que j'ai, dans le temps, signalé au Comité. Deux éloges d'un graveur et d'un peintre lyonnais, Victor Vibert et Bonnefond, par M. Martin-Daussigny, intéressent vivement à la vie, aux œuvres, au caractère de ces artistes honorables. Nous oublions quelquefois à Paris, dans le tourbillon de la lutte, ces dévouements modestes, persévérants de la province ; il est bon que les Académies locales nous remettent en mémoire tout ce qui s'y fait de bien : c'est leur plus douce tâche, et généralement elles n'ont garde d'y faillir. Les Notices de M. Martin-Daussigny sont un juste hommage rendu à deux hommes de goût, de labeur, qui, chacun dans sa sphère, ont produit des œuvres durables. Le Comité n'a peut-être pas oublié ce que je lui ai dit dans un précédent Rapport d'une histoire littéraire de Lyon par un savant bien connu, M. de la Saussaye ; un nouveau chapitre de cette élégante histoire a paru dans les Mémoires de l'Académie de Lyon, et fait désirer l'achèvement de l'œuvre entière. Sous le titre de : *Essai sur quelques chiffres de l'histoire romaine*, M. d'Aigueperse publie un Mémoire intéressant qui donne plus qu'il ne promet : c'est l'explication comparative de la valeur des sommes d'argent que l'on rencontre à chaque instant dans les auteurs latins. « Quand nous lisons dans Tacite, fait justement observer M. d'Aigueperse, que la fortune de Sénèque était de *Ter millies sestertium* acquis dans l'espace de quatre ans, ce chiffre ne dit absolument rien à notre esprit ; mais, si nous apprenons qu'il représente soixante millions de francs, alors les réflexions se pressent en foule, et nous savons ce qu'il faut penser des belles phrases du philosophe romain sur le mépris des richesses. » Le curieux Mémoire de M. d'Aigueperse constate encore que Crassus possédait, suivant Pline, quarante millions en terre seulement, et que trois autres affranchis de Claude, Pallas, Calliste et Narcisse, étaient encore plus riches : noble exemple, on le voit, offert aux financiers et ambitieux d'argent du temps présent ! Sous Tibère, un Apicius avait mangé vingt millions de francs ; réduit à deux millions, il s'empoisonna pour ne pas mourir de faim. Le pauvre homme !

Détournons les regards de ces immenses saturnales d'une civilisation en délire. Voici un travail consciencieux, plein de recherches et d'une érudition excellente : c'est l'*Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, par M. Onofrio. Dans l'introduction de son Essai, M. Onofrio, dont le style est aussi net que sa science est de bon aloi, pose parfaitement la question, même après les beaux travaux de M. Littré sur la formation de la langue française, et ses

Digitized by Google

théories sur cet intéressant sujet sont aussi ingénieuses que naturelles. Après avoir établi quel avait dû être l'effet des invasions germaines ou franques sur la langue des Gaules, de la grande tentative de centralisation de Charlemagne, de la féodalité qui suivit, M. Onofrio constate que ces dénominations de langue d'*oc* et de langue d'*oil* ne désignaient pas deux langues proprement dites, mais deux groupes contenant chacun un grand nombre de dialectes et de sous-dialectes très-différents entre eux par les détails. « Il n'y avait pas, dit-il, une langue d'oc sur une rive de la Loire et une langue d'oil sur l'autre pour le langage courant et usuel, lequel différait en outre de province à province, de ville à ville, de village à village (comme cela existe encore aujourd'hui en province), souvent même d'un quartier à l'autre. » « Avec trente patois différents, disait l'abbé Grégoire à la Convention, nous sommes encore pour le langage à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations. » Et, naturellement, l'abbé Grégoire proposait de *révolutionner la langue*, comme on avait déjà révolutionné les finances, la propriété, la religion. Les patois, cela va sans dire, résistèrent à cette attaque furieuse, insensée ; nous les voyons même, depuis quelques années, malgré la diffusion du français, la multiplicité des écoles et la rapidité des communications, reverdir avec une séve nouvelle, prétendre à la vie par des efforts littéraires souvent heureux et couronnés de succès. M. Onofrio croit, et il a sans doute raison, qu'ils sont pourtant destinés à s'éteindre ou à se transformer encore sous l'action puissante de l'unité nationale, et qu'ils seront bientôt réduits à l'état de ces vieilles médailles effacées, devenues muettes sur les événements dont elles étaient destinées à perpétuer le souvenir. En attendant qu'ils cessent d'être la langue du peuple pour devenir l'objet de la curiosité et de la recherche de quelques savants, il convient de les étudier pour découvrir ce qu'ils ont pris ou donné à notre admirable langue française, à cette langue d'élite autour de laquelle tout semble converger et se grouper. Nulle province n'offrait sous ce rapport un champ d'études plus intéressant que les contrées qui faisaient la limite de la langue d'oc et de la langue d'oil. L'introduction et le spécimen du glossaire publié par M. Onofrio font vivement souhaiter qu'il mène promptement à bonne fin ce travail, qui m'a paru particulièrement digne de tous les encouragements du Comité.

Le tome dixième des Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, dont il me reste à parler, contient un très-petit nombre de travaux relevant de la section d'histoire et de philologie. On y trouve cepen-

Digitized by Google

dant une jolie idylle imitée de l'antique par M. Tisseur, qui a gracieusement exprimé, dans un heureux cadre, les émotions si diverses de la guerre et de la paix; une Étude de M. Gilardin sur le surnaturel et le mysticisme, où il semble que le sujet aurait pu être abordé plus franchement et serré de plus près ; une Notice sur la grande et historique famille des Villeroy, par M. Henri Morin-Pons, à qui il a malheureusement manqué les pièces nombreuses que renferment les dépôts littéraires de Paris : car, s'il est vrai que les collections départementales nous soient très-souvent utiles et nécessaires, il ne l'est pas moins que nul ne peut écrire l'histoire de sa province ou celle d'un personnage mêlé aux affaires de son temps sans avoir consulté les richesses de la Bibliothèque impériale, des archives de l'Empire, et souvent de plusieurs ministères, tels que la marine, la guerre, les affaires étrangères. Enfin, M. Léopold de Gaillard a lu à l'Académie impériale de Lyon, en séance publique, une remarquable Notice sur Nicolas Bergasse, publiciste, né dans cette ville, avocat au parlement de Paris, député par ses concitoyens à l'Assemblée constituante. Si étendue que soit cette Étude (elle n'occupe pas moins de cent pages), celui qui en est l'objet méritait par son caractère, par son talent, par le grand rôle qu'il a joué, par son désintéressement, d'être étudié avec ce détail, qu'on est bien loin de regretter. Je voudrais même, si j'avais un vœu à émettre, que M. Léopold de Gaillard, reprenant son œuvre à nouveau, y consacrât un volume, dans lequel des correspondances intéressantes pourraient sans doute trouver place; car Bergasse, caractère entier et indépendant, très-libéral, mais très-modéré, n'avait pas craint de se heurter à des personnalités redoutables (je ne citerai que Beaumarchais et Mirabeau), et, pendant sa longue carrière, il s'était trouvé en relation avec les hommes d'État ou de parti les plus considérables. Quoi que nous fassions et quelles que soient nos prédilections et nos sympathies, l'histoire de la France depuis la grande crise de 1789 exercera sur les esprits une attraction de jour en jour croissante: il sera donc toujours utile et profitable de l'étudier le plus près possible et de voir à l'œuvre, près de la fournaise incandescente, les ouvriers de la première heure et les fondateurs de la Société moderne.

Pierre Clément,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

Année 1862.

Les bulletins de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan pendant l'année 1862 ont eu un caractère principalement scientifique. Nous ne saurions nous en plaindre, tout en regrettant que les commnnications historiques n'y aient pas une plus grande place. Seul, M. Raymond Poulle, dont j'ai déjà plusieurs fois signalé au Comité le zèle intelligent, a tenu à honneur de ne pas laisser le champ entièrement libre à la géologie, et il a donné, dans deux livraisons, la continuation de son excellente *Histoire de la construction de l'église paroissiale de Saint-Michel de Draguignan*, histoire destinée à devenir un livre, et un bon livre, parce que l'auteur y rattache avec soin l'exposé des événements politiques qui ne troublèrent que trop souvent la vieille cité provençale. Si éloignée qu'elle fût de Paris, la ville de Draguignan n'en fut pas moins, aux seizième et dix-septième siècles, bouleversée par de tragiques événements. Après les guerres de religion vinrent les discordes de la Fronde, où, chose déplorable, le sang coula plus d'une fois. On comprend les luttes, les rancunes, les discordes municipales; mais, à trois cents lieues de Paris, au fond de la Provence, se battre, que dis-je, se battre? s'assassiner pour M. le prince de Conti ou pour Mme la duchesse de Longueville, c'était beaucoup trop de chaleur assurément. M. Raymond Poulle raconte dans un des numéros de l'année 1862 ces petites guerres civiles qui rendent l'histoire de la ville de Draguignan en 1653 beaucoup trop intéressante assurément.

La livraison du mois de juillet 1862 contient une savante Etude de M. J. Leillier, intitulée : *Visite à l'Acropolis d'Athènes*. On sait le charme éternel de ce sujet toujours nouveau; mais il échappe à notre compétence, et je laisse à regret l'étude de M. Leillier à l'appréciation de la section d'archéologie.

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX

DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Année 1862.

Plusieurs travaux dignes d'être signalés au Comité figurent dans le volume des publications de l'Académie du Gard pendant l'année 1862. Je citerai en première ligne une étude approfondie sur le procès des Templiers, par M. de Daunant aîné, et la fin d'une appréciation du rôle d'Aristophane dans la société athénienne, comme poëte politique et moraliste, par M. de Bretignère. D'autres lectures de MM. Liotard, Azaïs et Jules Salles sur Joachim du Bellay, sur le peintre fra Angelico de Fiesole, et sur un homme de bien, le docteur Guggenbühl, qui a consacré sa vie à tirer de leur imbécillité les crétins et les idiots, si nombreux dans les montagnes de la Suisse, remplissent le volume, indépendamment de quelques poésies de MM. Bousquet, Bigot et Teulon.

Le procès des Templiers a déjà été l'objet de nombreux commentaires, tant en France qu'à l'étranger. On sait la diversité des conclusions auxquelles sont arrivés les historiens qui ont examiné cette immense procédure. Il y a environ un demi-siècle, M. Raynouard mit, par une tragédie restée célèbre, ce sujet à la mode, et depuis, la critique historique l'a étudié sous toutes ses faces, sans parvenir à s'accorder.

Peut-être toutes les pièces qui concernent les Templiers ne sont-elles pas encore connues : M. Michelet lui-même, qui en a publié deux volumes, n'a pas fait paraître le travail qui doit les résumer, et nous ne savons pas son dernier mot; mais il inclinerait, ce semble, à croire les chevaliers du Temple coupables et justement condamnés. La conclusion de M. de Daunant est tout autre. Suivant lui, les Templiers ont été l'objet d'accusations passionnées et sciemment mensongères. Sans doute, leur orgueil était devenu immense, la règle de l'ordre s'était relâchée, et les richesses qu'ils avaient acquises n'y avaient pas peu contribué. Les mêmes reproches n'atteignirent-ils pas à diverses époques d'autres ordres religieux? Si Philippe le Bel n'avait pas eu besoin de leurs biens, s'il n'avait pas intimidé les accusés, les témoins et les juges par la crainte des tor-

Digitized by Google

tures, jamais il n'aurait obtenu de quelques accusés et témoins les aveux qu'ils rétractèrent ensuite, des juges les condamnations à mort qui ont déshonoré son nom. Tel est, en résumé, le jugement que porte à son tour M. de Daunant, et, je dois le dire, dans l'état actuel des choses, et à moins que la preuve irréfutable des infamies qui furent imputées aux Templiers ne soit produite, ce jugement paraît devoir être celui que consacrera définitivement la postérité.

Dans la première partie de son étude sur Aristophane, M. Bretignère avait exprimé l'opinion que ce brillant poëte avait étrangement exagéré les défauts des Athéniens, et que la fantaisie jouait un très-grand rôle dans ces peintures de mœurs que l'on avait eu le tort jusqu'à présent de croire exactes. En rendant compte de ce travail au Comité (*Revue des Sociétés savantes* du mois de décembre 1862), j'avais, de mon côté, fait remarquer que M. Bretignère était allé trop loin dans cet ordre d'idées, et que l'exagération d'Aristophane n'était pas aussi grande qu'il le supposait. La vivacité de ses tableaux est en effet confirmée par les écrits de Socrate, de Platon et des historiens contemporains. L'idée principale développée aujourd'hui par M. Bretignère me paraît très-juste et très-originale en même temps. Malgré ses attaques contre les divinités, et surtout à cause de la critique acerbe qu'il fait du parti de la guerre, Aristophane lui apparaît comme un homme satisfait du présent et peu disposé à courir les aventures pour des améliorations et des changements dont il s'effraie outre mesure. « Regrettant le passé sans raison, dit M. Bretignère, faute de pouvoir s'accommoder au présent, Aristophane enveloppe dans la même haine et poursuit des mêmes attaques tous ceux qui s'agitent autour de lui et troublent sa tranquillité : les héroïques et les étourdis, les bons et les mauvais citoyens, les intrigants et les vertueux, Nicias et les démagogues... Il n'a pas plus compris la grandeur de la révolution morale qu'allait accomplir Socrate que la politique excellente de Périclès. » — « Peu soucieux, ajoute M. Bretignère, des progrès de l'humanité et des réformes, même les meilleures, en religion comme en politique, comme en morale, honnête homme sans doute, mais peu clairvoyant, l'homme des vieux temps, il est l'adversaire malin et infatigable des idées nouvelles propagées par les rhéteurs et les philosophes, et, ce qui devait lui tenir le plus au cœur, par les poètes dramatiques. C'est à ce double titre de rhéteur et de philosophe qu'il maltraitait Euripide, l'élève de Socrate, celui dont les pièces portaient l'empreinte la plus manifeste de l'esprit nouveau d'Athènes. »

Digitized by Google

J'ai tenu à faire connaître au Comité, par les termes mêmes de l'auteur, cette appréciation nouvelle, originale, d'un esprit qui est lui-même essentiellement original, et dont les œuvres, malgré l'empreinte qu'y a laissée le cynisme du temps, ont le privilége d'attirer et de captiver les poètes, les auteurs dramatiques et les historiens.

Malgré son cachet et sa forme littéraires, l'Étude de M. l'abbé Azaïs sur les admirables peintures dont fra Angelico de Fiesole a couvert les cellules du couvent de Saint-Marc, à Florence, sera examinée d'une manière plus compétente par un des membres de la section d'archéologie.

L'Étude de M. Liotard sur Joachim du Bellay n'est qu'à son commencement. Quant à la lecture que M. Jules Salles a faite à l'Académie du Gard, sur sa visite à l'établissement du docteur Guggenbühl, elle est non-seulement très-intéressante à cause du cadre et des environs, si bien décrits par l'auteur, mais surtout par l'exposé des résultats vraiment merveilleux obtenus par cet homme modeste, qui s'est voué au traitement d'une infirmité réputée jusqu'à présent incurable.

On parle souvent des prodiges de la science ; Dieu merci, la charité a aussi les siens, et, à voir ce qu'elle a déjà fait, nul ne peut prévoir où elle s'arrêtera.

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Année 1863. 1 vol. in-8°.

Tout marche et tout grandit, malgré les difficultés, dans notre colonie algérienne, qui méritera sans doute un jour le nom encore prématuré d'Afrique française; et ce n'est pas une médiocre satisfaction pour notre pays de voir les institutions de l'ordre moral et religieux s'y développer à l'égal des créations exclusivement destinées à satisfaire les intérêts matériels.

Les étrangers, qui tout en nous dénigrant ne peuvent s'empêcher de nous aimer, semblent chercher une sorte de compensation à la secrète sympathie dont ils ne peuvent se défendre, en nous considérant toujours comme un peuple léger et peu réfléchi. Ils ont répété longtemps qu'on pouvait juger de la portée et du génie de notre nation par le caractère des établissements que nous nous empressons de fonder dans nos colonies. Suivant eux, c'est toujours et inévitablement un théâtre et une salle de bal qui marquent notre prise de possession d'une terre nouvelle. Qu'ils aillent voir l'Algérie, et qu'ils nous disent si les églises, les écoles, les salles d'asile, les hospices, les établissements agricoles, laïques et monastiques, les bibliothèques, les musées, les sociétés savantes, ne s'y multiplient pas autant que les fondations réservées aux délassements de l'intelligence et aux amusements publics. Nous ne voyons pas que d'autres nations aient, sous ce rapport, mieux réussi que nous dans les Indes occidentales ou orientales.

La Société scientifique fondée à Constantine s'est bornée pendant dix ans à publier un annuaire résumant ses découvertes et ses travaux. Aujourd'hui elle donne une extension nouvelle à sa publication, qui prend le titre de *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.*

L'étude des monuments et des inscriptions occupe le plus généralement ses membres; mais la Société entend ses attributions archéologiques dans le sens le plus complet du mot, et son nouveau volume

Digitized by Google

renferme deux travaux considérables consacrés à l'exposition de questions purement historiques et géographiques.

Sous ce titre un peu cavalier : *A travers la Mauritanie Sétifienne*, M. Poulle, président de la section archéologique de l'Académie d'Hippone, a donné un Mémoire très sérieux qui, développé et fortifié sur quelques points, pourra devenir une véritable histoire de la Mauritanie Sétifienne, partie orientale de la Mauritanie Césarienne dont Sétif fut la capitale. Ce qui fait surtout la nouveauté et l'intérêt du Mémoire de M. Poulle, c'est le rapprochement constant des textes historiques et des observations géographiques constatées sur les lieux mêmes. On ne saurait trop engager nos savants correspondants de l'Algérie et d'ailleurs à suivre autant qu'il leur est possible cette bonne méthode, et à profiter des avantages, très-variables mais certains, que révèle l'aspect général et l'étude sur place du pays dont ils veulent écrire l'histoire.

Nous ne citerons qu'un échantillon du genre des travaux de M. Poulle. Cet exemple concerne les limites mêmes de la Mauritanie Sétifienne, première question dont le nouvel historien de l'Afrique ait eu à s'occuper. Nulle autorité n'indique ces frontières, ni les géographes, ni les historiens : c'est donc par induction qu'il lui a fallu souvent procéder, et, dans cette voie délicate, on sent combien la position de l'observateur et du voyageur parcourant le pays même est préférable à celle du savant entouré dans son cabinet des cartes les plus détaillées.

Vers Carthage et l'Orient, la limite de la Mauritanie Sétifienne était naturellement la limite de l'ancienne Césarienne avec la Numidie, limite que M. Poulle a pu mieux préciser, et qui suivait l'oued el Kébir, ancien Ampsaga ; puis, en remontant vers le sud, l'oued Endja, la plaine des Eulma, l'oued Renia, enfin l'oued Barika, un peu au-dessus de Nigaous, localité où l'on a trouvé une inscription autorisant à croire qu'en ce lieu était situé l'évêché *Castellanus*, appartenant encore à la Sétifienne.

La difficulté principale était de retrouver la limite occidentale qui séparait la Mauritanie Césarienne proprement dite. M. Poulle croit pouvoir placer le point de départ maritime de cette limite sur la côte, à l'oued Flitoun, petite rivière qui tombe dans la mer à sept lieues à l'ouest de Bougie, entre cette ville, qui appartenait à la Sétifienne, et la ville inconnue de *Rusazus*, qui était de la Césarienne, et dont M. Poulle croit pouvoir fixer la position un peu au delà de l'oued Flitoun, vers l'ouest. De ce point à Bougie, M. Poulle a exploré toute la côte, et n'a trouvé nulle autre part des ruines qui puissent être

Digitized by Google

attribuées à une ville antique. Ce n'est là qu'une conjecture sans doute ; mais on voit qu'à défaut de textes, l'exploration du pays fait faire ici un pas, probablement assuré, à une question de géographie historique fort intéressante.

Dans une série de *Notes sur les évêchés voisins de Cirta*, M. Bastard a fait plus que de traduire les savantes Notices de Morcelli sur cette partie de l'Afrique chrétienne. Il a mis à profit les découvertes récentes de l'épigraphie ; il a cherché à retrouver les noms modernes des anciennes villes ou localités épiscopales de la Numidie, et il a pu ajouter à la liste des anciens évêques de Mila, des deuxième et quatrième siècles, quelques noms nouveaux, mais appartenant à des temps bien postérieurs, car ils sont du quinzième, du seizième et du dix-huitième siècles.

M. Bastard, en donnant les noms des lointains successeurs de Pollianus et de saint Optat, incline visiblement à considérer ces prélats comme n'ayant eu que le titre d'évêque de Mila, et par conséquent à croire qu'ils étaient de simples évêques *in partibus*. On peut l'admettre sans peine avec lui pour les dignitaires vivant au dix-septième et au dix-huitième siècles ; mais on doit exiger des preuves en ce qui concerne les évêques de Mila, de Carthage, de Constantine et d'autres villes d'Afrique, dont on retrouve les noms dans les monuments du quinzième et du seizième siècles.

Depuis que les provinces orientales de l'empire des Arabes d'Afrique s'étaient détachées de l'obéissance des Almohades, et qu'Abou-Hafs avait fondé à Tunis un royaume particulier qui subsista jusqu'au milieu du seizième siècle, les territoires de Constantine et de Bougie formèrent par intervalles des principautés indépendantes, où régnèrent des émirs de la famille royale, généralement favorables aux chrétiens, comme les rois de Tunis et les anciens Almohades. La plupart de ces princes avaient des milices chrétiennes à leur solde ; ils protégeaient les établissements, les consuls et les églises des chrétiens. L'échange de rapports pacifiques et réciproquement avantageux avec les chrétiens était encore à cette époque dans les mœurs des Arabes d'Occident, que les guerres des Croisades, si ce n'est dans une circonstance unique et passagère, avaient complétement laissés à l'écart. Il serait donc très-possible, si l'état du pays le permit, que des évêques chrétiens aient résidé encore de leur personne en Afrique, avec l'agrément des rois arabes, au quatorzième et au quinzième siècles, comme on l'avait vu au douzième et au treizième.

Les monuments qui peuvent établir ces faits ne sont pas sûremen

Digitized by Google

en Afrique. Rien à peu près d'antérieur à notre temps, si nous en croyons des renseignements assez précis, n'a été conservé au Bardo de Tunis et à la Casbah d'Alger. C'est en Europe, c'est chez les nations chrétiennes qu'il faut rechercher les sources de cette histoire de l'Afrique septentrionale, tombée d'autant plus vité dans l'oubli que les Turcs, en renversant en Afrique, au seizième siècle, les anciennes dynasties indigènes, y ont éteint le peu qui restait de civilisation et de tolérance.

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

27e, 28e et 29e années. 1860-1862. 2 vol. in-8o.

La Société havraise d'études diverses peut se rendre le témoignage d'être restée depuis son origine fidèle à l'esprit qui l'a fondée. Elle s'est formée et elle s'est toujours recrutée, depuis trente ans, d'hommes instruits et de bon goût, animés des plus louables sentiments de confraternité, désireux de converser ensemble de tous les sujets qui peuvent étendre les connaissances humaines, améliorer les conditions et les mœurs, reposer et récréer l'esprit.

Elle n'aime pas les longs travaux ; l'appareil de l'érudition semble la fatiguer. Aux pénibles discussions de la critique, aux patients labeurs de l'observation, elle préfère l'exposé succinct des vérités démontrées, le tableau rapide et net des résultats acquis. Mais, dans cet ordre d'idées et de prédilection, elle ne laisse rien en dehors de ses entretiens. Poésie, économie politique, géologie, histoire, voyages, archéologie, morale, philosophie, musique et beaux-arts, elle touche à tout, soit par des causeries et des cours, soit par les lectures de ses membres.

Avec quelques vers heureux de MM. Fleury, Millet Saint-Pierre, Tasset, Dousseau, et de M. l'abbé Picard, avec des *Pensées philosophiques* de M. le docteur Falize, des *Etudes littéraires* sur la musique, par M. Duboc fils, de sages *Considérations* de M. Granson *sur les moyens à employer pour retenir les ouvriers à la campagne*, les volumes qui nous ont été envoyés renferment des dissertations archéologiques de M. l'abbé Lecomte sur divers monuments de l'ancienne ville du Havre, et une Notice particulière sur la grosse tour de François Ier, des *Observations sur la langue latine*, par M. Rispal, une *Etude sur les instruments de musique* dans l'antiquité, par M. l'abbé Herval, à qui ses collègues et amis, en remercîment des incessants accroissements de la bibliothèque de l'Association, due à ses soins et à sa générosité, ont voulu décerner une médaille d'or; enfin, une *Biographie* de Cousin de Grainville, par M. Leroy de Bonneville, et une *Notice sur les monnaies royales françaises depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. Villeroy. En vingt pages à peine, on trouve là l'historique intéressant des principales productions des

Digitized by Google

ateliers souverains, depuis le règne des rois mérovingiens jusqu'en l'année 1852. C'est toujours, dans tous ces travaux, le même sentiment des proportions délicates et la même sobriété.

La Société semble avoir pris pour devise ces mots des chansons de Pétrarque qui ont servi de programme à tant d'Académies littéraires d'Italie : *Il più bel fior ne coglie*. Et pourquoi l'heureuse Association du Havre changerait-elle ses habitudes et sa vie ? Ces formes sommaires et faciles en apparence peuvent avoir pour la conservation et la propagation des connaissances générales les mêmes avantages que les discussions de la science la plus sévère. Mais il y faut une condition absolue : l'exactitude.

L. DE MAS-LATRIE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE MACON,

(*Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture*),

RÉDIGÉES PAR M. CH. PELLORCE, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Tome V. Mâcon, 1862.

M. Charles Pellorce, secrétaire de l'Académie de Mâcon, analyse dans le Recueil dont nous venons de lire le titre tous les travaux de l'Académie, en rapportant textuellement dans son compte rendu des fragments ou la totalité des lectures faites au sein de la Compagnie et les discours prononcés lors de ses réunions générales. Nous voudrions pouvoir citer quelques-unes de ces allocutions dans lesquelles sont rappelés les efforts constants de la Société de Mâcon pour entretenir et développer autour d'elle le goût des travaux historiques et l'étude des anciens monuments, sans négliger les autres parties du programme général qu'elle s'est donné à son origine.

Nous devons signaler au moins le vœu favorable émis par la Société relativement au projet soumis au gouvernement, et communiqué à la plupart des Sociétés savantes de la France par M. Saint-Joanny, pour voir centraliser dans chaque ville importante les actes notariés antérieurs à 1789, mesure, croyons-nous, désirable et réalisable, mais qui ne saurait jamais avoir son effet que du plein gré des notaires actuels, détenteurs et légitimes propriétaires des actes de leurs prédécesseurs.

Le tome V des *Annales de l'Académie*, où se trouve consigné le vote relatif à la proposition de M. Saint-Joanny, renferme quelques dissertations archéologiques et un Essai de M. Simonnet sur la *Symbolique du droit*, accompagnés de *Recherches sur l'origine de l'usage de pendre la crémaillère*. C'est bien de l'usage même et non de l'expression que s'occupe M. Simonnet; mais, de cette ancienne pratique, qui était évidemment à l'origine la marque et le signe de la prise de possession d'une habitation, reste-t-il autre chose de nos jours qu'un souvenir et un mot? *Pendre la crémaillère* n'est plus guère aujourd'hui qu'une figure. Peut-être le fait matériel s'accomplit-il réellement encore en quelques pays; mais, dans tous les cas, M. Simonnet s'exagère un peu trop la persistance du sens et de la valeur qui s'attachaient autrefois aux formes et aux actes allégoriques des lois barbares. Tout le matériel de l'ancienne procédure a à peu près disparu de nos coutumes et de nos lois; les expressions

Digitized by Google

et les formules ont survécu aux scènes qu'elles constataient anciennement, et le peuple perd même chaque jour la signification de ces anciennes expressions. Les circonstances, assez bizarres d'ailleurs, de faits survenus dans le département de Saône-et-Loire, et qui ont donné occasion à l'intéressante dissertation de M. Simonnet, en sont la preuve elles-mêmes.

En apparence, c'est bien sous l'influence des souvenirs de l'ancienne efficacité des formalités symboliques qu'agissaient ces héritiers d'un individu légalement exproprié, dont M. Simonnet fait connaître les tentatives de revendication par des moyens devenus impuissants et dérisoires.

Il s'agissait d'un moulin, avec les terres et les maisons en dépendant, le tout attribué par jugement régulier d'adjudication à un nouveau propriétaire.

Les procès-verbaux de la gendarmerie constatent que les héritiers de l'exproprié, se croyant lésés par le jugement et voulant commencer à se rendre justice par eux-mêmes, vinrent une première fois au moulin pour en prendre possession. Ne pouvant pénétrer dans l'intérieur, ils prirent la peine d'accrocher une crémaillère, dont ils s'étaient munis d'avance, à la porte d'entrée, ils y suspendirent une marmite et entretinrent pendant quelque temps du feu sous leur vase. Ils se retirèrent ensuite, assez contents pour le moment de leur première opération.

Ils n'avaient pas agi en tout cela très spontanément; leur détermination n'avait pas été aussi naturelle et ne provenait pas autant qu'on le dit de l'influence traditionnelle des vieux usages. Un avocat de Lyon leur avait conseillé de procéder comme ils l'avaient fait. C'est donc l'avocat qui agissait par eux, et il y a lieu seulement de reconnaître que les études des vieux textes avaient singulièrement exagéré aux yeux de cet honorable jurisconsulte la valeur actuelle des actes symboliques, s'il avait pu penser que de si simples formalités allaient tout à coup changer la position légale de ses clients, et, au lieu du rôle actif et pénible de demandeur, leur donner la situation plus avantageuse de la défense.

A la réflexion, ou sur un nouveau conseil, les réclamants ne trouvant pas leur prise de possession *per portas et ostia* assez complète, et doutant de l'efficacité de l'apposition clandestine de la crémaillère, résolurent de se faire un jour à eux-mêmes l'ensaisinement général et irréprochable du moulin et de toutes ses appartenances.

Le 12 mars 1860, après avoir prévenu de leurs intentions le garde champêtre, qu'ils voulurent avoir pour témoin de leurs actes,

Digitized by Google

sans écouter ses observations, les héritiers, au nombre de six, pénétrèrent dans la propriété du sieur V., pendant qu'il était absent ainsi que sa femme. Ils arrachèrent la crémaillère de la cheminée, y substituèrent leur propre crémaillère, et allumèrent du feu dans l'âtre. La femme du meunier, survenue sur ces entrefaites, ayant refusé de déménager elle-même son mobilier, les agresseurs brisèrent les portes intérieures, jetèrent par la fenêtre le poêle, le lits, les tables et autres meubles; ils s'installèrent et dînèrent dans la chambre du meunier. Ils allèrent ensuite baisser les empellements du moulin et de la scie à eau ; enfin, dans l'espoir que rien ne manquerait à leur réintégration fictive, ils se transportèrent dans les champs et donnèrent plusieurs coups de pioche à chaque pièce de terre.

Tout cela dut paraître assez étrange au garde champêtre; mais le tribunal de Mâcon, comme il convenait, prit la chose plus au sérieux, et les délinquants furent par lui condamnés, sur les plaintes du meunier, pour bris de clôture, à l'amende et à quelques jours de prison.

Si nos gens avaient agi dans toute cette affaire de leur propre mouvement, sous l'impulsion franche et soudaine de leurs dispositions et de leurs idées, il serait curieux de constater encore aujourd'hui la croyance à la valeur légale de formalités surannées et devenues puériles. Suggérée par un conseil, leur conduite perd toute sa naïveté et tout son intérêt. Reste à savoir si l'avocat, en les engageant dans cette voie de procédure en action, ne voulut pas se débarrasser de clients importuns, et leur épargner, par une pénalité correctionnelle, les frais considérables d'une revendication, plus conforme aux règles du Code civil.

L. de Mas-Latrie,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

43e année, 1861-1862 ; un vol. in-8o. Metz, 1863.

Ce volume est digne de ses aînés, et si l'histoire n'y occupe qu'une place assez restreinte, cette place du moins est parfaitement remplie.

En premier lieu, les recherches de pure érudition y sont représentées par une série de *Documents pour servir à l'histoire de Metz*, que M. Chabert a recueillis dans les registres des délibérations du grand conseil de la cité et qu'il a enrichis de notes explicatives. Ces documents, renfermés dans une période assez courte, de 1636 à 1640, fournissent des détails intéressants sur la réception des gouverneurs et des intendants, sur la taxe des vins, l'arrachement des vignes, la monnaie, la corvée des juifs, les gages du parlement, la mouture des blés, les poids et balances, et ils montrent combien, en fait d'administration et de police, la vie municipale à Metz était encore active et forte sous Richelieu.

Concentrées sur un seul personnage, les recherches érudites ont fourni à M. Leclerc les éléments par lui mis en œuvre pour la composition d'un excellent *Éloge du maréchal de Belle-Isle*, si cher aux Messins, dont il fut l'habile et bienveillant gouverneur, et à l'Académie de Metz en particulier, qui lui doit sa fondation. Le héros de la retraite de Prague a trouvé dans son nouveau biographe un admirateur convaincu qui, s'appuyant sur des pièces authentiques, fait ressortir les beaux côtés du caractère de M. de Belle-Isle comme homme de guerre, homme d'État et homme privé. Peut-être l'auteur aurait-il pu donner à son récit plus de vivacité et de coloris en y introduisant quelques traits empruntés aux documents qu'il a réservés pour les notes. La correspondance du maréchal notamment est marquée au cachet de cette clarté nette et de cette finesse spirituelle qui caractérisent la langue du dix-huitième siècle. Mais l'esprit chez lui n'excluait pas l'émotion, comme en témoigne la touchante lettre d'adieux qu'il écrivait aux magistrats de Metz : « J'éprouve, Messieurs, avant de quitter la vie, le besoin de vous exprimer ma vive reconnaissance des preuves d'intérêt et d'attachement dont vous m'avez honoré pendant ma longue carrière. J'aurois souhaité de finir mes jours parmi vous, mais j'ai dû accepter le poste où il a plu

Digitized by Google

à Sa Majesté de m'élever. Je conserverai jusqu'à mon dernier soupir cette heureuse mémoire du cœur qui me rappelle la part que les habitants de Metz ont prise dans les regrets qui ont été unanimement donnés à la perte de mon fils bien aymé. Mes derniers moments seront entourés de votre estime affectueuse, puisque, Messieurs, vous avez bien voulu me dire que des habitants de Metz je m'étois fait une famille. Rapportez à vos administrés, je vous supplie, mon amitié sincère pour eux, et assurez-les qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments que vous me connoissez pour votre ville et pour vous-mêmes. »

L'histoire envisagée au point de vue de l'enseignement moral qu'elle porte avec elle, a été pour M. le colonel Suzane l'objet d'une étude intéressante sur *Louis XI et ses contemporains*. M. Suzane présente de cette époque un tableau très-sombre, relevé çà et là par des traits ironiques contre les hommes et les mœurs de ce quinzième siècle, qui fut en effet un abominable siècle; et sans faire de Louis XI un parfait honnête homme, il montre pourtant que ses fourberies et même ses cruautés sont des peccadilles en comparaison des infamies et des crimes de toute sorte dont se sont souillés les princes contemporains. Dans cette nuit sombre de la conscience humaine, l'auteur évoque avec à-propos le radieux souvenir de Jeanne d'Arc, qu'il appelle « la sainte martyre des pharisiens; » il voit en elle le symbole de la France nouvelle toujours prête à verser son sang pour une idée, quand cette idée grande et généreuse veut être servie avec enthousiasme et désintéressement.

Dans son *Introduction à des études sur l'histoire universelle*, M. le président Woirhaye s'élève aux considérations philosophiques les plus hautes. Laissant de côté les théories plus ou moins fatalistes, M. Woirhaye prend son point de départ dans l'homme même. « Dieu, dit-il, pouvait créer l'homme naturellement vertueux ou méchant; il ne l'a fait ni l'un ni l'autre : il l'a créé libre. » Appuyé sur ce principe, il envisage le développement progressif de l'humanité, en assimilant la vie de l'être collectif à celle d'un seul individu qui passe successivement par tous les âges. La liberté, qui est le fondement du droit, est aussi le fondement du devoir, et ce n'est pas une vaine science que celle qui étudie comment ce devoir a été rempli, qui mesure les effets que les actes de l'homme ont produit sur l'homme lui-même et sur tout ce qui l'entoure.

La notion du développement de l'humanité qu'on appelle le progrès, est, dit l'auteur, une idée nouvelle. « La croyance à l'antique âge d'or et à la dégénérescence continue des pauvres mortels a été

Digitized by Google

l'illusion de presque toutes les philosophies antérieures à la Renaissance ; mais le souffle de cette généreuse époque a tout renouvelé : les mêmes temps qui ont vu l'érudition reconquise, la terre entière parcourue, les champs du ciel observés, les pures clartés de la méthode cartésienne substituées aux stériles ténèbres de la scolastique ou à la passive acceptation de l'autorité, sont aussi les temps pendant lesquels de puissants esprits ont réformé les idées acceptées sur l'histoire des hommes, en donnant pour base à cette histoire un principe simple et grand qui peut se résumer ainsi : Dans la recherche de la vérité, l'idéal suprême doit être cherché non en arrière, mais en avant de nous. Le vrai n'est pas totalement circonscrit dans les limites du passé ; la grandeur de la destinée humaine consiste à le poursuivre constamment et sans relâche dans le présent comme dans les perspectives indéfinies de l'avenir. »

Après avoir esquissé rapidement la marche des civilisations antiques, en tenant compte des entraves que les climats, les races, les religions ont pu apporter à la libre expansion et à la transmission de ce qu'il appelle la vie de l'esprit, M. Woirhaye pénètre au vif de notre civilisation européenne et chrétienne. Pour lui, l'histoire ancienne, qui aboutit à la chute de l'empire romain, est une histoire finie. L'histoire moderne, dont le moyen âge n'est que le prélude à peine clos, ne fait que commencer aux yeux de ceux qui méditent les espérances de l'Évangile ou les promesses de la science. L'idéal social que le monde moderne poursuit et poursuivra longtemps encore, c'est l'alliance féconde de la religion et de la science, du sentiment et de la raison s'unissant librement pour connaître, aimer et servir le Père commun de tous les hommes.

Le volume se termine par un morceau littéraire tiré des papiers inédits du baron de Gerando, qui appartint longtemps comme membre honoraire à l'Académie de Metz. Ce morceau traite de l'utilité des voyages quand ils sont accomplis dans un but d'observation sérieuse et non de superficielle et vaine distraction. Quoiqu'il ait été composé au temps de la jeunesse de l'auteur, alors que, réfugié à Naples et obligé de gagner le pain du jour dans un comptoir de commerce, le proscrit passait ses nuits à orner et à élever son esprit, on y pressent, que dis-je ? on y trouve déjà les qualités de pensée et de style qui recommandent les œuvres publiées plus tard par Gerando dans la maturité et la plénitude de ses hautes facultés.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

Recueil nº 2.

Ce fascicule, consacré au compte rendu des séances de la Société du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862, est surtout rempli par le détail des affaires intérieures, par des Notices biographiques et par l'annonce de quelques découvertes archéologiques; mais on n'y rencontre point un travail spécial traitant d'un sujet d'histoire bien déterminé, à moins qu'on ne donne ce titre au Résumé présenté par M. Lunet, secrétaire de la Société, sur la question de savoir en quoi consistent les armes de la ville de Rodez. L'écu était il simple ou *parti?* quelle est sa couleur? quelles sont les pièces qui y figurent: des meules de moulin, des roues ou des besans? quelle est la couleur de ces pièces? y avait-il des fleurs de lis? y avait-il une devise? quelle serait cette devise? Autant d'interrogations auxquelles nous ne voyons pas qu'il ait été répondu d'une manière satisfaisante. Cependant la controverse, vivement engagée, a été soutenue en divers sens par des champions aussi ardents que nombreux, parmi lesquels il faut citer MM. Bourguet, Viallet, de Tourtoulon, Cérès et Desjardins; elle a même dégénéré en une polémique qui était sur le point de manquer aux règles de la courtoisie, lorsque la Société, invitée à se prononcer sur la question par un vote formel, a sagement refusé d'engager sur le fond même du débat sa responsabilité scientifique. Elle a montré la même sagesse en coupant court, aussitôt qu'elle l'a pu, à des récriminations fâcheuses échangées entre deux honorables membres de son bureau au sujet de la biographie d'un homme politique, insérée dans le cinquième volume des *Documents historiques sur le Rouergue*. Nous n'en dirons pas davantage pour ne pas raviver une querelle déjà ancienne, et même nous n'en aurions point parlé, si nous n'avions tenu à témoigner ici le regret que cet incident ait trouvé place dans les procès-verbaux *imprimés*. Nous espérons du moins que ces vivacités n'auront pas réussi à troubler le calme habituel des utiles travaux de cette Compagnie savante, qui promet depuis longtemps au Comité de mettre en œuvre les matériaux réunis par ses soins pour le *Dictionnaire topographique de l'Aveyron*.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME, À AMIENS.

2e série, t. II et III, 1862-1863.

L'Académie de la Somme, comme son titre de fondation l'indique, ne s'interdit d'aborder aucune des branches des connaissances humaines; les sciences et les lettres y sont également représentées. Mais dans les matières littéraires que renferment ces deux volumes, l'histoire et la philologie proprement dites, qui seules sont de notre domaine, n'occupent qu'une place fort restreinte. Le courant principal des travaux ordinaires de cette Société la porte plutôt vers les vues d'ensemble, vers les études générales de critique et de philosophie. Je ne songe point à m'en plaindre; je tiens seulement à constater la difficulté d'en extraire, sous la forme abrégée d'un Rapport, des observations qui soient de nature à rentrer dans le cadre habituel de nos comptes rendus.

Je l'essayerai pourtant et commencerai par la littérature ancienne, qui compte dans le sein de l'Académie de la Somme de fervents adeptes. Je citerai en première ligne M. Dauphin, qui n'a pas craint de se mesurer corps à corps avec un athlète aussi redoutable qu'Aristophane, soit en traduisant une partie de *Lysistrata*, soit en donnant une bonne dissertation sur la comédie des *Oiseaux*. On comprend très-bien que les esprits les plus austères aient pu et puissent encore prendre un vif plaisir au commerce d'Aristophane. Il y a dans cet écrivain un charme pénétrant, une exquise élégance qui font oublier certaines crudités d'expression, certaines plaisanteries cyniques, dont le peuple athénien au reste ne s'effarouchait guère. « Comme dans notre Rabelais, dit avec raison M. Dauphin, on trouve au fond de ces folies tant de sagesse, tant de raison dans cette ivresse, tant de sévérité sous ce masque joyeux, que le fonds fait pardonner à la forme; » et puis, quels accents mâles et patriotiques chez cet immortel railleur! Je n'en veux pour preuve que cette belle invocation qui termine *Lysistrata*, et que j'emprunte à la traduction de

Digitized by Google

M. Dauphin (1) : « O Mnémosyne, enflamme nos jeunes hommes, toi qui as vu les hauts faits des Spartiates et des Athéniens, lorsque ceux-ci près d'Artémisium ont vaincu les Perses par leur bravoure, et que nous suivions Léonidas comme des sangliers qui ont aiguisé leurs dents. La sueur coulait de nos joues et ruisselait de nos corps. Les Perses nous pressaient innombrables comme les sables du rivage. Déesse des forêts, terrible aux bêtes fauves, puissante Artémise, viens confirmer notre accord par ta présence et le rendre inviolable! Qu'une étroite amitié unisse tous les Grecs ! »

La pensée qui a inspiré *Lysistrata* est parfaitement claire : c'est la politique de la paix, de la paix glorieuse et féconde. Mais l'intention de la comédie des *Oiseaux* ne se révèle pas avec la même clarté. Dans son étude sur cette pièce allégorique, dont le sens si enveloppé a fait le désespoir des commentateurs, M. Dauphin s'attache à établir qu'Aristophane, sous les trais de Pisthetère, faisait allusion à Alcibiade, alors l'idole des Athéniens, quoiqu'il méditât de renverser par leurs propres mains les lois, la religion et la liberté. Il se figure que le grand comique grec a pris l'*utopie* pour but de ses traits acérés, et qu'il a voulu en signaler les dangers, surtout dans une société démocratique, où l'ambitieux peut se faire d'une utopie qui séduit la foule un moyen de domination et de tyrannie. Cette explication ingénieuse en vaut bien une autre.

S'exerçant à son tour sur les lettres grecques, M. Bécot a retracé avec un entraînement chaleureux l'*Histoire de la lutte de Philippe et de Démosthène*. Quelques passages bien choisis du magnifique discours *sur la couronne* lui ont fourni l'occasion de résumer à grands traits cette lutte de l'éloquence, résistant seule à trois forces coalisées, l'épée, l'intrigue et l'argent, vaincue sans être abattue, et remportant un dernier triomphe en présence des menaces de l'étranger. Le nom de Démosthène peut être rapproché de celui d'Aristophane. Tous deux ne représentent-ils pas avec une supériorité égale bien que diverse, l'énergie du patriotisme et du génie grecs?

Si de la Grèce nous passons à Rome, nous rencontrons d'abord une gracieuse étude de M. Berville sur les *Églogues*, qu'il caractérise d'un mot, après en avoir traduit divers passage : « Les *Églogues*, dit-il, sont un début, mais c'est le début de Virgile. » Puis vient une bonne dissertation de M. Tivier sur les *Controverses de Sénèque le Rhéteur*. L'auteur y montre les rapports littéraires qui unissent entre eux les écrivains de la famille des Annæus, Sénèque le père à

(1) Tome II, page 169.

Digitized by Google

son fils Sénèque le Philosophe, et celui-ci à son neveu Lucain. S'autorisant aussi de la conduite politique de deux autres membres de cette famille, Gallion et Méla, il montre que ce temps est celui des contradictions entre les actions et les discours, entre le caractère et le talent. La figure très-enveloppée de Sénèque le Rhéteur s'explique par les difficultés d'une époque où l'éloquence n'osant ou ne pouvant plus prendre son inspiration dans les événements contemporains ou dans la réalité vivante, se créait des sujets de déclamation factice. Là du moins les ressources parfois subtiles du langage et la vivacité d'une imagination forte trouvaient plus aisément à s'exercer. Mais ce n'était plus le temps de la grande éloquence, de celle dont M. Mathieu a entrepris de retracer les lois éternelles dans son étude sur la *Nécessité des mœurs pour l'orateur et pour le poète.* L'auteur a su trouver encore des réflexions justes et bien exprimées pour commenter la maxime des anciens : *Vir bonus dicendi peritus.* Le cœur est le foyer de la véritable éloquence et de la vraie poésie. La beauté de l'âme, don céleste, « est tellement inséparable de la bonté ou de l'amour du bien, qu'en s'attachant à ce dernier sens les Romains ont pu fondre les deux idées dans le mot charmant de *charitas*, et montrer ainsi à l'avance que, si la charité est la plus grande des vertus, elle en est aussi la plus belle. »

A côté de ces observations sur les mœurs et sur la source du beau, vient naturellement se placer l'art si difficile d'apprécier les productions de l'esprit. Les *Devoirs de la critique*, tel est l'objet d'un travail très-judicieux de M. Hubert, qui s'attache à considérer la critique, d'abord au point de vue des convenances littéraires et ensuite au point de vue non moins important des convenances morales. Sur ce point, deux membres de l'Académie, joignant l'exemple au précepte, l'un, M. Tivier, dans un *Discours sur La Fontaine*; l'autre, M. Fuix, dans l'examen d'une des meilleures tragédies d'Alfieri, *Octavie*, ont appliqué les règles rappelées et résumées par leur confrère. Les mêmes procédés de critique ingénieuse et délicate se retrouvent dans les Rapports que d'autres membres ont lus sur des ouvrages récents qui leur avaient procuré une agréable distraction.

Le même M. Fuix a prouvé par plusieurs poésies légères qu'il est un conteur non moins aimable que son autre confrère poète, M. Ivert, lequel sait si bien aussi s'inspirer de Gresset, le fondateur de leur spirituelle et docte Académie.

La *Visite aux Arméniens de Venise*, par M. Daussy, est un récit qui sort de la vulgarité qu'on peut souvent reprocher aux impressions de voyage. Dans cet écrit l'auteur, apprécie, non sans éléva-

Digitized by Google

tion, les travaux de ces studieux mékhitaristes qui se sont donné la tâche d'instruire non des individus, mais des peuples. Cet examen lui a inspiré d'excellentes réflexions sur le monachisme envisagé par son grand côté, celui du sacrifice accepté et du devoir accompli. Mais la triste réalité vient l'arracher à ces hautes pensées : « Tout en songeant ainsi, dit-il, j'étais revenu à la place Saint-Marc presque sans m'en douter. En débarquant, je me heurtai contre un caporal autrichien, ce qui changea le cours de mes idées. » Il s'en tient là; le lecteur se charge de conclure.

Pierre Mekhitar, le fondateur de l'institution des Missionnaires Arméniens, est un des hommes qui dans les temps modernes représentent le mieux les fortes vertus et le dévouement nécessaires à celui qui entreprend de porter dans le mystérieux Orient les vives clartés de la science et des idées occidentales. Les Orientaux, qui sont nos aînés en civilisation, ont depuis longtemps abdiqué dans la contemplation et dans l'inertie les priviléges de leur antériorité. Cet Orient que je viens d'appeler mystérieux, me voici amené à le qualifier de ténébreux depuis que j'ai lu sur le *Nirvâna* (la délivrance ou le salut chez les Bouddhistes), un Mémoire considérable de M. Obry qui remplit toute la seconde moitié du tome III. L'objet de ce Mémoire est de combattre l'opinion émise à plusieurs reprises et avec une grande autorité par M. Barthélemy Saint-Hilaire sur le nihilisme considéré comme le dernier mot de la religion fondée six cents ans avant notre ère par Çakya Mouni. Tout d'abord, je dois me déclarer incompétent pour discuter *ex professo* ces théories ardues de métaphysique religieuse et pour prendre parti dans une question qui divise encore à l'heure qu'il est les indianistes et les philosophes. N'ayant point mission, soit pour la réfutation, soit pour l'apologie, je me bornerai simplement au rôle de rapporteur et j'indiquerai seulement les deux points principaux sur lesquels le savant membre de l'Académie de la Somme se prononce avec le plus d'énergie contre les idées développées avec tant de talent par son éminent contradicteur : 1° Qu'est-ce que le nirvâna? 2° Que faut-il penser des rapports du bouddhisme avec le christianisme?

Selon M. Obry, le nirvâna n'est point, comme on le prétend, l'anéantissement absolu de l'âme dans le vide, la destruction du principe pensant et sentant considérée comme un état de suprême béatitude. Une pareille croyance qui placerait dans le néant le refuge et l'espoir de l'homme contre les maux de l'existence, ne saurait être admise comme étant la base d'une religion qui compte près de trois cents millions d'adhérents, et à laquelle ses adversaires eux-

Digitized by Google

mêmes reconnaissent une moralité supérieure. Interprétés impartialement, les livres bouddhiques, surtout les plus anciens et ceux qui renferment la tradition orthodoxe, donnent au contraire au nirvâna le sens de bonheur éternel réservé aux âmes affranchies de l'obligation de transmigrer ou de renaître dans le monde phénoménal. En cet état, les âmes conservent la permanence de la pensée et la conscience du moi; elles jouissent en un mot d'une immortalité personnelle, mais sans vision béatifique de l'essence divine; « car le mysticisme indien élève plus haut ses prétentions; il vise à s'identifier avec Dieu ou à le détrôner pour prendre sa place (1). »

Ce dernier aveu, que M. Obry ne peut s'empêcher de faire, est important à recueillir, car cette déification du *moi* humain, quelque épuré qu'on le suppose, suffirait ce me semble (même en laissant à part la question si controversée du nihilisme) pour établir entre le christianisme et le bouddhisme une séparation radicale en ce qui touche l'idée fondamentale, l'idée de Dieu. Cependant l'auteur, tout en reconnaissant que les deux religions sont étrangères l'une à l'autre par leur origine, admet qu'elles ont eu d'assez bonne heure des points communs, notamment quant aux doctrines qui ont trait à la vie future; et il veut, contrairement aux idées de M. Saint-Hilaire, voir plus que des analogies fortuites, plus que des manifestations de libre spontanéité dans des ressemblances telles que celles-ci : inanité du monde corporel et visible, réputé transitoire et misérable; réalité du monde supercéleste considéré comme permanent et bienheureux, affranchissement définitif de l'âme, sa délivrance des liens du corps et son éternelle béatitude après la mort. C'est même, suivant lui, la raison principale qui expliquerait le peu d'action que, malgré leur zèle, les missionnaires chrétiens ont exercé jusqu'à présent sur la masse compacte du monde bouddhiste, les sectateurs de Bouddha trouvant sans doute leurs doctrines religieuses équivalentes à celles qui leur sont apportées du dehors. Si, au contraire, il était vrai que le nirvâna-néant, ou pour mieux dire l'athéisme, fût le fond du bouddhisme, le christianisme, avec ses dogmes si consolants de la résurrection et des récompenses éternelles, aurait eu sur lui une bien autre prise. Il y aurait donc, toujours suivant M. Obry, parallélisme plutôt qu'antagonisme entre les deux cultes; et, comme ils se sont développés dans le sens particulier des races auxquelles ils s'adressaient, il y a eu jusqu'ici peu de chances pour qu'ils puissent se rencontrer.

(1) Tome III, page 501.

Digitized by Google

J'expose ce que j'ai pu saisir de plus clair dans cette longue et savante discussion, mais je ne prétends point la juger. Il paraît aussi que Bouddha est adoré par ses sectateurs aux mêmes titres que le Rédempteur l'est par les chrétiens, qu'on attribue à Bouddha comme au Christ le nom de Sauveur, la qualification d'homme-Dieu, une conception et une naissance miraculeuses. Je n'y contredis pas ; mais ce que je sais bien et ce qui me suffit, c'est que Çakya Mouni, tout grand philosophe et tout grand moraliste qu'il a pu être, n'a point racheté les créatures en s'immolant pour elles.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, A POITIERS.

Tome XXVII. — Année 1862.

La partie historique de ce volume se compose de deux morceaux importants. Le premier est un *Essai historique sur l'ancienne université de Poitiers*, par M. Pilotelle, conseiller à la cour impériale de Poitiers, dont la Société des antiquaires de l'Ouest et la magistrature ont à déplorer la perte. Le second est intitulé : *Un Poitevin en Roussillon au quinzième siècle*, ou *Notice sur Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne* (1470-1475), par M. E. de Fouchier, capitaine d'infanterie.

Dans le courant de février 1862, quelques mois avant sa mort, M. Pilotelle avait communiqué au Comité son projet de publier une histoire de l'Université de Poitiers et avait fait connaître à quel point son travail était parvenu (1). Il se proposait de diviser son ouvrage en cinq parties, dont voici les titres : 1° de l'Université en général; 2° de la Faculté des arts; 3° de la Faculté de théologie; 4° de la Faculté de droit; 5° de la Faculté de médecine. A la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest du 27 décembre 1859, M. Pilotelle avait lu une partie de son travail sur la Faculté de médecine. C'est la seule qu'il ait pu complétement achever. Sur l'histoire de l'Université de Poitiers en général, sur celle des Facultés de théologie, de droit et des arts, il n'a laissé que des notes et des documents qu'il fallait classer, coordonner et disposer de manière à en faire un tout suivi. M. Ménard, secrétaire de la Société, a bien voulu se charger de ce soin et mettre en œuvre ces nombreux matériaux. Il s'est acquitté d'une manière très-satisfaisante de cette tâche laborieuse.

Le premier chapitre, qui concerne l'Université de Poitiers en général, contient des détails intéressants sur son origine, son organisation, ses premiers actes, ses priviléges, son personnel, son régime, ses revenus, ses usages, ses luttes, ses développements et les derniers temps de son existence. On y voit que bien longtemps avant la fondation de son Université au quinzième siècle, Poitiers

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, 2e série, p. 252.

Digitized by Google

comptait beaucoup d'hommes distingués dans les lettres et que plusieurs des souverains du Poitou partageaient ce goût pour l'instruction et pour la science; qu'il existait dans cette province un grand nombre d'écoles florissantes, et que tout y était prêt pour cette grande institution. La bulle du pape Eugène IV, portant création de l'Université de Poitiers, en date du 28 mai 1431, renferme des considérations très-élevées sur l'importance des études, et des renseignements précieux sur les avantages qu'offrait Poitiers pour l'établissement projeté. Les lettres patentes de Charles VII, qui, dix mois après, le 16 mars 1432, ajoutèrent la sanction royale à la sanction apostolique, se distinguent par des considérations de même nature. Le pape avait nommé pour chancelier perpétuel de l'Université le premier dignitaire du chapitre de Saint-Hilaire, qui, comme à la Sainte-Chapelle de Paris, portait le titre de trésorier, et c'était par lui ou par ses délégués que devaient être conférés les grades obtenus devant l'Université. Le chapitre de la cathédrale (Saint-Pierre) protesta vainement contre cette clause; il obtint seulement que les réceptions solennelles des candidats au doctorat se feraient dans cette église.

Les priviléges de l'Université, établis ou maintenus par divers actes émanés des rois Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier, Henri III, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, comprenaient l'exemption de toutes tailles, impôts, gabelles, aides, dons, octrois, emprunts et autres subsides quelconques; en outre, la dispense des embarras de tutelle ou de curatelle, de tous guets de ville et gardes de portes, hors le cas d'imminent péril déterminé par l'approche de l'ennemi à cinq lieues de la ville.

Les fonctions de recteur ne ressemblaient guère à ce qu'elles sont aujourd'hui. Elles étaient bien plus honorifiques qu'administratives. Dans le principe, il avait été décidé qu'elles ne dureraient que trois mois, et qu'à chaque trimestre le recteur serait élu ou confirmé. Il devait être d'un âge mûr et gradué dans une des Facultés. On ne commençait pas alors à étudier de bonne heure, et on parvenait rarement avant trente ans au grade de maître ès arts. Mais dans la suite on parvint aux grades beaucoup plus tôt, et, par une interprétation fâcheuse, on nomma souvent pour recteur un tout jeune homme. Depuis leur admission dans l'Université de Poitiers, au commencement du dix-septième siècle, les Jésuites firent tomber plus d'une fois les suffrages pour le rectorat sur de simples maîtres ès arts, âgés de seize à dix-sept ans. Le recteur présidait les assemblées de l'Université et les actes académiques

Digitized by Google

pour l'obtention des grades ; mais les diplômes étaient délivrés, comme nous venons de le dire, par le trésorier du chapitre de Saint-Hilaire. Dans les circonstances solennelles, le recteur portait la pourpre rectorale, c'est-à-dire une robe de velours cramoisi bordée d'une bande d'hermine au cou, sur le devant et tout autour en bas. Cette robe se passait de recteur à recteur et convenait parfois assez mal à celui qui la portait.

L'Université assistait en corps à un grand nombre d'actes publics de religion, de processions, de cérémonies et solennités diverses. Au passage de Charles-Quint à Poitiers, le 9 octobre 1539, elle avait fait élever un théâtre au Marché-Vieux (maintenant place d'Armes). Deux personnages, l'un *Majestas honoris*, placé sous l'écusson de l'empereur, l'autre *Honor majestatis*, sous l'écu de France, et un troisième nommé *Unitas* et représentant l'Université, saluèrent l'empereur, le dauphin et son frère le duc d'Orléans, et leur adressèrent des distiques latins. Cent écoliers de l'Université étaient en uniforme incarnat et noir. Ils accompagnèrent Charles-Quint jusqu'à la porte de Rochereuil, lui demandèrent et obtinrent la liberté de quelques-uns de leurs camarades détenus en prison, celle de tous les autres prisonniers et notamment d'une jeune femme dont l'exécution n'était différée qu'à cause de sa grossesse.

Les écoliers jouèrent un rôle non moins important dans plusieurs autres circonstances, et, en 1789, lors de la création de la garde nationale, ils se constituèrent en compagnie d'élite, et prirent pour costume un habit écarlate doublé de blanc avec revers, parements et collet en velours bleu.

Le mouvement général qui, à cette époque, entraînait les esprits vers les réformes de toute sorte, s'était déjà porté depuis longtemps vers les questions d'éducation et d'enseignement. Les Universités exprimèrent elles-mêmes leurs idées sur ces matières, et celle de Poitiers, à l'occasion des états généraux, rédigea un Mémoire très-étendu, dans lequel on retrouve beaucoup de vues analogues à celles qui ont servi de base à l'organisation de l'Université en 1808.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième chapitres traitent des Facultés des arts, de théologie, de droit et de médecine.

M. Ménard a profité des documents laissés par M. Pilotelle pour refondre une Notice sur les colléges de Poitiers qu'il avait déjà insérée, en 1842, dans les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. Cette Notice forme le complément naturel de l'histoire de la Faculté des arts. Elle renferme des renseignements curieux sur chacun de ces établissements, et particulièrement sur le collége royal des jésuites,

Digitized by Google

fondé en 1604 sous le règne de Henri IV, qui, après bien des vicissitudes, fut converti en école centrale en 1795, puis en lycée en 1803, devint ensuite collége royal en 1815 et est redevenu lycée depuis 1848 (1).

La Faculté de théologie paraît avoir été assez envahissante, si l'on s'en rapporte à un Mémoire de la Faculté des arts du 22 août 1763 : « Si la Faculté de théologie, est-il dit dans ce Mémoire, veut com- « mander à ses sœurs, elle doit également leur obéir, ou si elle « veut gouverner avec liberté et indépendance ses écoles, elle doit « voir aussi sans jalousie les autres Facultés jouir du même privi- « lége. »

Les documents sur la Faculté de droit sont nombreux. Il existe à la bibliothèque de Poitiers cinquante et un des registres de l'ancienne École de droit, depuis 1575 jusqu'à 1789, où l'on trouve, mais avec beaucoup de lacunes, les noms des professeurs et ceux des élèves, la matière et l'ordre des leçons, les titres du droit canonique et du droit civil sur lesquels devaient porter les examens et les thèses, la date des rentrées et la relation des discours prononcés à cette occasion, quelquefois aussi l'élection des professeurs, etc. (2). L'histoire de la Faculté de droit de Poitiers a été d'ailleurs souvent étudiée par plusieurs membres de la Société des antiquaires de l'Ouest, ainsi que le constatent les publications de cette société.

La rédaction du chapitre relatif à la Faculté de médecine appartient tout entière à M. Pilotelle. La lecture très-intéressante de ce chapitre, auquel M. Pilotelle a ajouté des renseignements biographiques sur quelques-uns des plus célèbres docteurs de la Faculté de Poitiers, nous a fait vivement regretter qu'il n'ait pu mettre la dernière main au reste de son travail. Nous devons tous nos remercîments à M. Ménard pour nous avoir donné un croquis, tracé d'une main habile et exercée, des autres parties du tableau projeté par son honorable confrère, et avoir rassemblé, mis en note et analysé avec tant de soin des matériaux qui pourront être d'une grande utilité à ceux qui voudraient compléter ou refaire l'histoire de l'Université de Poitiers.

M. de Fouchier a composé sa Notice intitulée : *Un Poitevin en Roussillon au quinzième siècle*, à l'aide de tous les documents qu'il a pu recueillir soit dans les ouvrages imprimés ou manuscrits, soit

(1) M. Ménard a été proviseur du lycée de Poitiers, de 1849 à 1850.

(2) V. le *Rapport* de M. Gaillard sur ces registres, inséré dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, de 1837, p. 445.

Digitized by Google

dans les archives des Pyrénées orientales et de la Vienne, sur Charles de Saint-Gelais, originaire du Poitou, d'abord simple moine de l'ordre de Cluny, puis abbé de Moutierneuf de Poitiers, ensuite évêque d'Elne, en 1470. Il passe en revue les principaux actes de l'administration de ce prélat, qui ne fut pas d'ailleurs de longue durée; car nous le voyons dès 1475, après trois ans d'absence environ de son siége épiscopal, échanger l'évêché d'Elne contre l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, la plus opulente du Roussillon, et joindre à ce riche bénéfice le titre honorifique d'évêque *in partibus* de Margus, aujourd'hui Passarowitz, dans la province de Servie. M. de Fouchier signale à ce propos et cherche à rectifier plusieurs erreurs concernant l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, qu'il attribue à M. Édouard de Barthelemy, dans son Essai sur les *Monastères du Roussillon*. Le travail de M. de Fouchier est moins une biographie complète qu'une série de notes propres à relever ou à éclaircir certains faits relatifs au personnage dont il s'agit.

Il nous reste, en finissant, à mentionner le discours prononcé par M. Ch. de Gennes, vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à la séance publique du 28 décembre 1862. M. Ch. de Gennes avait pris pour sujet de son discours l'œuvre du glossaire poitevin, entreprise depuis plusieurs années par cette Compagnie savante. Il nous fait connaître que de nombreux matériaux ont déjà été recueillis pour cette œuvre importante, qu'une commission centrale, composée d'hommes spéciaux, est chargée de les réunir en un corps complet, et que bientôt un vocabulaire général reproduira dans l'ordre alphabétique la langue poitevine d'autrefois. Espérons que la Société des antiquaires de l'Ouest, qui travaille depuis trente ans avec tant de zèle et de succès à faire revivre les anciens monuments du Poitou, mènera à bonne fin cette patriotique entreprise et réalisera, pour cette province, ce que le Comité a plus d'une fois exprimé le désir de voir s'accomplir pour toutes les parties de la France.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, A ORLÉANS.

Tome sixième. — 1863.

M. E. Bimbenet a continué, dans ce volume, ses intéressantes études sur l'administration de la justice à Orléans. Son travail forme trois cent soixante-douze pages. La justice temporelle de l'évêché d'Orléans, à cause de la tour de la Fauconnerie, la justice du chapitre de Sainte-Croix, celles de l'alleu Saint-Mesmin, de Saint-Samson et de Saint-Sauveur ou de la Commanderie de Saint-Marc, y sont successivement passées en revue et traitées avec de longs développements. Nous avons particulièrement remarqué dans ce travail, que son étendue ne nous permet pas d'analyser ici, quelques recherches nouvelles sur l'origine, le sens symbolique et la mise en pratique du droit de *port de l'évêque à sa joyeuse entrée*, et de certaines autres redevances, telles que celles des *gouttières de cire*, du *coulon blanc*, du *past*, de la *lamproie* et des *raquettes*. Nous y avons remarqué également de curieux renseignements sur l'exécution à Orléans des arrêts du parlement de 1761 et de 1762 concernant l'expulsion des jésuites. M. Bimbenet a tiré de l'étude des documents authentiques qu'il a eus sous les yeux cette conséqnence, que la magistrature d'Orléans a exécuté ces arrêts avec une rigueur et une violence peu conformes à sa dignité. Il cite, à l'appui de cette assertion, plusieurs particularités relatives aux mesures prises à l'égard des religieux au moment où ils furent obligés de quitter le collége de Saint-Samson, et remplacés par des professeurs laïques. M. Bimbenet nous fait voir en même temps quelle fut, à cet époque, au point de vue administratif, la situation singulière de ce collége, qui devint plus tard le Collége royal et qui se trouvait alors placé à la fois sous l'autorité municipale et sous l'autorité judiciaire, la première possédant les bâtiments et nommant les professeurs, la seconde statuant seule sur toutes les parties de l'exercice de l'enseignement. Il nous montre, d'autre part, le Collége royal investi de tout ce qui avait été donné, dès l'origine et dans la suite des temps à la maison collégiale de Saint-Samson et devenu, comme directeur des biens auxquels le

Digitized by Google

droit de justice était attaché, justicier à la place des religieux, et ne cessant d'être en possession de ce droit qu'en 1790.

Nous trouvons à la suite de l'important travail de M. Bimbenet, une Notice de M. de Buzonnière sur la *Seigneurie et le château de Cormes*. Ce château, situé à douze kilomètres d'Orléans, qui appartient aujourd'hui à M. le comte de Tristan, était jadis une forteresse dont les seigneurs relevaient directement du roi, à cause de son duché d'Orléans, exerçaient les droits de haute, basse et moyenne justice, et comptaient des vassaux dans une grande partie de la Beauce et dans plusieurs paroisses de la Sologne. M. de Buzonnière a puisé dans les titres du château de Cormes, qui ont été mis à sa disposition par M. le comte de Tristan, dans les manuscrits du chanoine Hubert, déposés à la bibliothèque publique d'Orléans, dans la généalogie de la famille Briçonnet, par Guy Bretonneau, dans les archives de la préfecture du Loiret, et dans les ouvrages de Lemaire et Symphorien Guyon, une série de renseignements précis sur cette ancienne seigneurie, et les a résumés avec ordre et clarté. Il y a joint un inventaire des droits de la terre de Cormes, qu'un de ses propriétaires, M. de Montaudoin, avait fait dresser de 1784 à 1789.

Vient ensuite une Notice historique sur l'ancien pont de Blois et sa chapelle, par M. A. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, dont l'examen et l'appréciation appartiennent à la section d'archéologie.

Nous mentionnerons aussi un document publié par M. Gaston Vignat : c'est le testament de Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans, qui succéda, en cette qualité, à Berthold de Saint-Denis, en 1308. L'histoire locale ne donne aucune indication sur la famille de cet évêque. Dans la liste des chanceliers des rois de France, on rencontre au treizième siècle le nom de Raoul Grosparmi, qui, suivant le père Anselme, fut garde du scel royal en 1253, puis sacré évêque d'Évreux le 19 octobre 1258. Ce Raoul, dit Le Brasseur dans son *Histoire d'Évreux*, était né dans une bourgade de Basse-Normandie nommée Periers, *de Piris*, et descendait de l'illustre race des anciens seigneurs de Beuzeville et de Flers, qui s'éteignit en la personne de Jeanne de Grosparmi, héritière de la baronnie de Flers, qu'elle porta en mariage à Henri de Pelvé, seigneur de Tracy, du Quesne, de Caligny et de la Landelle. C'est à cette même famille que, selon M. Gaston Vignat, appartenait Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans. Il croit en trouver une preuve certaine dans le testament de ce prélat, qui mentionne des aumônes importantes faites aux pauvres d'Évreux, de Coutances, de Rouen, de Saint-Lô, et diffé-

Digitized by Google

rents legs attribués aux chapitres d'Évreux et de Coutances et aux abbayes de Saint-Taurin, de Fécamp, du Bec, et dans lequel sont cités plusieurs membres de sa famille, entre autres Nicolas Grosparmi, son chapelain, et Renaud Grosparmi, chanoine de Bayeux. Ce testament, qui avait été déposé et conservé dans le trésor du chapitre de Sainte-Croix, où il existait encore au commencement du dix-septième siècle, et que M. G. Vignat a découvert en compulsant les archives de ce chapitre, peut être, à son avis, considéré, en raison de son étendue et du soin apporté à sa rédaction, comme un des actes les plus importants du court épiscopat de Raoul Grosparmi. Il y distribue sa fortune, qui était considérable, entre un très-grand nombre d'églises, d'abbayes, d'hospices et de maladreries, sans cependant oublier ni ses parents, ni ses amis, ni ses serviteurs. M. G. Vignat signale quelques-uns de ses principaux legs, et fait remarquer que, bien qu'étranger à l'Orléanais, c'est par les églises de son diocèse qu'il commence la longue liste de ses libéralités, en donnant naturellement la première place à Sainte-Croix. Mais il a soin de prévoir le cas où le chapitre de Sainte-Croix soulèverait des difficultés de nature à entraver l'exécution de ses volontés, et veut alors que tous les legs qui lui étaient destinés soient transférés aux chapitres de Coutances et d'Évreux et à l'abbaye de Fécamp: mesure qui avait pour objet de réprimer les instincts processifs du chapitre.

Ce sixième volume se termine par un article de M. Baudry sur les fosses gallo-romaines de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). M. l'abbé Baudry, curé de cette commune, en faisant cette communication à la Société archéologique de l'Orléanais, n'a eu d'autre but que de lui payer sa bienvenue à titre de nouvel associé correspondant; car le même travail avait été déjà présenté par lui à la Société d'émulation de la Vendée, et inséré dans les annuaires de 1858, 1859 et 1860 de cette compagnie savante. Notre collègue, M. J. Quicherat, juge beaucoup plus compétent que nous en pareille matière, en a rendu compte à la section d'archéologie (1).

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, 2me série, t. VI, p. 263.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE VERDUN (MEUSE).

Tome VI. — 1863.

Il s'est écoulé un intervalle de dix années entre la publication du tome V et celle du tome VI des Mémoires de la Société philomathique de Verdun. M. Félix Liénard, son secrétaire perpétuel, dans un Rapport adressé à ses confrères, a expliqué les motifs de cette interruption, qui doit être attribuée surtout à l'exiguïté des ressources de la Société et aux dépenses extraordinaires qu'ont occasionnées le déplacement de son musée et l'appropriation du nouveau local. La Société n'en a pas moins poursuivi le cours de ses travaux, et le volume dont nous avons à rendre compte se compose d'un choix de communications qui lui ont été faites dans les séances qu'elle n'a cessé de tenir régulièrement de 1854 à 1863. Parmi les Notices qui lui ont été présentées, et qui se trouvent imprimées dans ce volume, la première en date a pour titre : *le Maréchal de Marillac gouverneur de Verdun*, 1630-1632. Elle est due à M. l'abbé V. Tihay. Le maréchal de Marillac avait été pourvu du gouvernement de Verdun et du pays Verdunois par lettres patentes du roi du 20 juin 1625. Il fut exécuté sur la place de Grève le 10 mai 1632. M. l'abbé Tihay a résumé dans un récit animé les circonstances relatives à l'arrestation, au procès et aux derniers moments de Marillac. Il est d'accord avec les historiens qui se sont occupés de ce tragique épisode du règne de Louis XIII, pour flétrir les iniquités de la procédure et l'odieux de la sentence. Il reconnait avec eux que les concussions reprochées au maréchal ne furent que le prétexte de la condamnation, et que le véritable motif fut son attachement au parti de la reine-mère et la haine du cardinal de Richelieu. Mais il a cherché à démontrer que, dans les vexations et les dilapidations que subirent les Verdunois, il était question d'autres choses *que de foin, de paille, de bois, de pierres et de chaux*, et à réfuter cette assertion du maréchal, qu'il n'y avait pas en toute cette affaire de *quoi fouetter un laquais.*

Les principaux chefs d'accusation relatifs à Verdun étaient les suivants : « malversation en la fortification de Verdun sur les deniers,

Digitized by Google

sur la conduite et sur les profits illicites; abus et profits illicites sur le pain de munition; fausseté de quittances avec les comptables; divertissement de quatre cent mille livres fournies par le roy au payement des maisons prises et démolies pour la citadelle; vexation du peuple verdunois et voisins. » La plupart de ces griefs furent confirmés par un grand nombre de témoins de trente-six communautés du Verdunois. De pareils délits, qui, à vrai dire, étaient alors communs à plus d'un lieutenant du roi, méritaient pourtant bien d'être réprimés et punis. Mais l'indignation légitime produite par l'excessive sévérité de la peine et par la cruelle animosité du cardinal de Richelieu, contribua, pour ceux qui n'étaient pas intéressés dans la cause, à jeter le voile de l'oubli sur les malversations du maréchal de Marillac. « Le peuple de Paris, dit M. l'abbé Tihay, ému de la fin tragique du maréchal, l'honora comme un martyr. A Verdun, théâtre de ses exactions, on ne le plaignit pas; bien des villages et des propriétaires étaient ruinés, et les habitants dépossédés du faubourg Champenois attribuèrent à la démolition de leurs demeures et à l'établissement de la citadelle la cause de la sanglante exécution de la place de Grève. »

Les autres Mémoires contenus dans ce volume sont intitulés :

De la Truste chez les anciens Germains, et de son influence sur les institutions qui se développèrent en Europe après les conquêtes germaniques, par M. l'abbé Clouet;

Les *Samaritains*, par M. Isaac Lévy, rabbin à Verdun;

De la Philosophie moderne considérée dans son principe, sa méthode et ses résultats, par M. l'abbé Thomas, professeur de théologie au grand séminaire de Verdun.

La *truste* était le lien de fidélité inviolable par lequel les Germains s'attachaient au chef élu par eux pour leurs expéditions militaires. M. l'abbé Clouet, après avoir indiqué la nature et l'étendue du lien de la *truste* et la manière dont se contractait cet engagement, montre quels furent, selon lui, les effets de cette association dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, et son influence sur les institutions qui se fondèrent en France après la conquête de Clovis. Il examine ensuite comment, plus tard, les trustes s'étant multipliées outre mesure, et les chefs ayant englobé dans des trustes particulières tous les bommes en état de porter les armes, ce système aboutit à la destruction graduelle et presque complète de la classe des propriétaires libres. Il n'y eut plus que des associations particulières de seigneurs à vassaux. L'auteur signale alors les efforts du peuple opprimé pour sortir de la servitude, et la formation

Digitized by Google

des ghildes, qui furent converties plus tard en sociétés secrètes, dont la plus ancienne et la plus célèbre est la société des francs-maçons. Il trace l'historique des corporations ouvrières dites compagnonnages, et s'étend sur l'institution de la *Sainte-Wehme*. Enfin, après avoir essayé de démontrer comment la civilisation moderne se rattache aux civilisations anciennes, il félicite notre siècle de jouir sans contestation des libertés que nos ancêtres eurent tant de peine à conquérir.

Dans sa Notice sur les *Samaritains*, M. I. Lévy rappelle l'origine de cette secte, ses démêlés avec les Israélites au sujet de la construction du second temple de Jérusalem, et les événements qui amenèrent sa séparation complète du royaume de Juda. Il raconte ensuite l'histoire des Samaritains, leur guerre avec le roi Hyrcan, les persécutions qu'ils eurent à subir de la part des empereurs Commode et Zénon et les révoltes qui en furent la suite. Son récit se termine par quelques renseignements sur la situation actuelle de plusieurs familles samaritaines qui subistent encore à Naplouse, et par un aperçu sur la doctrine, les mœurs et la littérature des Samaritains.

Nous n'avons pas à apprécier ici le Mémoire de M. l'abbé Thomas sur la *Philosophie moderne*. C'est un examen critique des divers systèmes philosophiques que notre siècle a vu éclore, et qui sont principalement représentés par l'école idéaliste, par l'école psychologique et par l'école éclectique. M. l'abbé Thomas attribue aux exagérations et aux aberrations de ces systèmes le discrédit dans lequel ils lui paraissent être tombés aujourd'hui et la tendance vers une réaction matérialiste. Il se propose de compléter cette première étude par un examen détaillé du mouvement philosophique dans sa direction nouvelle, ainsi que des principes et de la méthode de l'école dite positive dans la science de l'homme et de la nature.

Nous avons remarqué dans le Rapport de M. Liénard l'indication et l'analyse d'un certain nombre de Mémoires ou de documents fort intéressants pour l'histoire locale, qui ont été lus à la Société philomathique de Verdun dans ces dernières années, et que la longue interruption des publications de la Société a déterminé leurs auteurs à insérer dans d'autres Recueils scientifiques et littéraires. Tout en nous félicitant que ces Mémoires ne soient pas restés enfouis dans les archives de la Société philomathique de Verdun, nous regrettons que l'insuffisance de ses ressources ait obligé quelques-uns de ses membres à chercher hors de son sein l'hospitalité pour l'impression de leurs travaux, et nous souhaitons que l'administration supérieure,

Digitized by Google

qui a déjà donné à cette Société un témoignage particulier d'intérêt en lui faisant obtenir, en raison des services qu'elle rend à la littérature et aux sciences dans le département de la Meuse, d'être reconnue établissement d'utilité publique, ajoute à cette faveur celle de lui venir en aide par d'efficaces encouragements.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, A DIJON.

Tome X. 2e livraison. 1862-1863.

Les deux Rapports de M. Mignard, secrétaire de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, sur les travaux de cette Compagnie savante, du 1er juillet 1861 au 1er juillet 1863, qui ouvrent le fascicule renvoyé à notre examen, prouvent que les matières dont elle s'occupe se rapportent généralement à l'archéologie plutôt qu'à l'histoire proprement dite. Nous en avons trouvé une nouvelle preuve dans la lecture de ce fascicule, qui est rempli presque tout entier par un Mémoire très-étendu de M. Jules d'Arbaumont sur la Sainte-Chapelle de Dijon, accompagné de pièces justificatives; par un Rapport de M. Lucien Coutant sur les dernières fouilles exécutées en 1863 au plateau de *Laudunum*, et par une Notice de M. Henri Baudot, président de la Commission, sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot (Côte-d'Or).

Cependant quelques pages ont été réservées à un article de M. Grasset intitulé : *Un épisode de l'histoire municipale de Dijon.* C'est de cet article que nous nous bornerons à entretenir la section en lui en présentant une courte analyse.

Il s'agit d'un haut et puissant personnage, messire Claude-Philibert-Fyot de la Marche, premier président au parlement de Bourgogne, dont la famille appartenait depuis 1554 à ce grand corps judiciaire, et qui joignait à de brillantes alliances et à un grand crédit une immense fortune et les titres d'un grand nombre de seigneuries. Il possédait près de Dijon la belle propriété de Montmuzard en franc-alleu ; mais c'était un bien de roture soumis à la seigneurie et justice de la ville de Dijon, et, en 1748, M. de la Marche adressa plusieurs Mémoires au maire et aux échevins pour leur demander de consentir à ériger en fief Montmuzard et ses dépendances, avec attribution de toute justice, haute, moyenne et basse.

La municipalité de Dijon pouvait trouver séduisant d'avoir pour vassal le premier président, d'autant plus que M. de la Marche offrait de payer pour l'hôpital une redevance annuelle d'une émine de blé

Digitized by Google

valant de 35 à 45 livres, et de prendre à sa charge et à ses frais la poursuite des crimes qui pourraient se commettre dans le territoire sous-inféodé. Mais la chambre de ville, sans oser refuser formellement, déclara dans sa séance du 1er août 1749, contrairement aux conclusions du syndic, le sieur Joly, qui était entièrement dévoué aux intérêts du premier président, qu'*elle ne se croyait pas partie capable pour délibérer sans la permission du roi sur un objet aussi important*, et qui pouvait compromettre les droits de la cité confiés à sa garde.

M. de la Marche ne se laissa pas rebuter par cette fin de non-recevoir. Il sollicita et obtint de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat, une lettre qui disait au maire et aux échevins que l'autorisation du roi ne leur était pas nécessaire pour examiner cette affaire, et qui leur prescrivait de l'instruire et de donner leur avis.

La chambre de ville, mise ainsi en demeure de se prononcer, décida, dans une seconde délibération en date du 18 octobre suivant, « qu'elle ne pouvoit sans trahir son devoir consentir à la sous-inféo- « dation demandée par M. de la Marche, comme étant d'une dange- « reuse conséquence, et absolument contraire aux intérêts de la « ville, de ses magistrats et de ses habitants, auxquels toute la « justice et la police appartiennent depuis tant de siècles pour en « avoir fait l'acquisition à titre onéreux des ducs de Bourgogne de « la première race; ce qui forme une partie des droits et priviléges « dans lesquels les habitants ont été expressément confirmés par les « rois de France, et notamment en dernier lieu par Louis XIV et « Louis XV. »

M. de la Marche, fort irrité de cette résistance, partit pour Versailles vers la fin de décembre; il intrigua, fit agir ses amis, et un arrêt du conseil d'État en date du 21 janvier 1750, ordonna que les délibérations du corps de l'hôtel de ville de Dijon seraient supprimées, rayées et biffées des registres, et enjoignit aux nommés Jean Pierre Burteux, vicomte mayeur, François Genot l'aîné, et Jean-Baptiste Petitot, échevins, de se présenter incessamment au Conseil pour y rendre compte de leur conduite. Il fallut obéir. Arrivés à Versailles le 6 février, ils n'eurent une audience du comte de Saint-Florentin qu'au mois d'avril. De retour à Dijon, le maire est destitué par arrêt du Conseil, les deux échevins sont exilés, ainsi qu'un avocat, M. Cognard, auteur d'un mémoire écrit en faveur des membres de la chambre de ville. Les deux échevins sont remplacés *d'autorité pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence*. Il est procédé au remplacement du maire par un semblant d'élection.

Digitized by Google

Le nouveau vicomte mayeur, M. Marlot, montra dès le commencement de la lutte une grande ardeur à soutenir la demande du premier président ; mais il ne tarda pas à prendre, avec les honneurs de sa charge, l'habitude des devoirs qu'elle lui imposait et la défense des intérêts de la cité. Dans une délibération du 9 juin 1750, la chambre confirma sous une autre forme ses résolutions précédentes. M. de la Marche comprit enfin qu'une plus longue insistance ne ferait qu'aigrir les esprits et aggraver le tort qu'il s'était déjà fait dans l'opinion publique. Il renonça prudemment à ses prétentions, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

M. Grasset a exposé d'une manière vive et piquante les divers incidents de cette lutte entre un personnage considérable et de simples bourgeois, dans laquelle nous pouvons voir un témoignage de l'esprit d'indépendance et de fermeté qui animait les magistrats municipaux de Dijon au milieu du siècle dernier.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Publications de l'année 1862.

Ces publications de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux forment deux petits fascicules de cent vingt-huit pages, sur lesquelles il y en a près de cent qui traitent de matières purement agricoles. Le reste, sauf un extrait fort court d'une histoire inédite du château et du village de Thieux, par M. l'abbé F.-A. Denis, porte sur des sujets qui ne se rattachent pas directement aux travaux du Comité, et dont nous n'avons pas à l'entretenir. Tels sont deux Rapports de M. le comte de Pontécoulant, l'un sur un travail très-étendu de M. Eyriès, concernant la vie et les œuvres du sculpteur Simart, l'autre sur une publication de M. Alfred de Longpérier-Grimoard intitulée : *l'Hiver à Menton et à Monaco*. Tel est aussi un Rapport de M. de Colombel sur un ouvrage de M. le docteur Leroy relatif à l'*Education des enfants*.

Thieux est un petit village de Seine-et-Marne, situé à 21 kilomètres de Meaux, dans le canton de Dammartin. M. l'abbé Denis, dans l'extrait dont nous venons de parler, s'est borné à nous donner quelques renseignements sur la première rencontre qui eut lieu dans ce village, en 1430, entre l'armée française et l'armée anglaise, après le sacre de Charles VII, et sur la présence de Jeanne d'Arc à Thieux à la même époque. « Le passage de la pucelle d'Orléans à Thieux, dit « M. l'abbé Denis, a laissé des traces dans le souvenir des habitants. « Des vieillards rapportaient encore, il y a quelque temps, sur le « récit de leurs ancêtres, que l'héroïne d'Orléans avait un jour paru « tout armée sur les bords de la Biberonne et dans leur village. « De plus, on montrait dans l'église, du côté du midi, au-dessus du « clocher actuel, une petite porte par laquelle elle était entrée pour « faire sa prière. Cette porte avait reçu depuis le nom de Jeanne « d'Arc. »

Nous regrettons que la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux ne fasse pas une part plus considérable dans ses travaux à l'histoire et à l'archéologie. L'ancienne capitale des Meldes et ses environs sont loin d'être stériles en souvenirs historiques. Si cette riche partie de la Brie mérite qu'on étudie avec amour les moyens d'améliorer et de perfectionner la culture de ses excellentes terres, elle mérite aussi qu'on cultive avec quelque intérêt l'étude de son passé.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, A NANCY.

Seconde série. — IVe volume.

La part de l'archéologie et celle de l'histoire sont à peu près égales dans ce volume. Nous ne nous occuperons que de cette dernière, qui rentre spécialement dans les attributions de notre section.

Nous remarquons d'abord trois Notices de M. Henri Lepage, qui ne cesse de prêter le concours le plus actif aux publications de la Société d'archéologie lorraine : la première, sur *le bienheureux Bernard de Bade*; la seconde, sur *cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières;* la troisième, sur *Dombasle, son château, son prieuré et son église.*

Bernard de Bade, auquel la sainteté de sa vie valut l'honneur d'être canonisé, était né, en 1438, de Jacques Ier, margrave de Bade, et de Catherine, fille de Charles II, duc de Lorraine. Malgré son origine princière, il est resté généralement peu connu, même de ceux qui vénèrent encore sa mémoire et qui viennent, chaque année, des bords de la Seille, de certaines parties de la Lorraine allemande et du pays Messin, s'agenouiller devant la statue que l'on voit aujourd'hui dans l'église paroissiale de Vic, ancien chef-lieu du bailliage seigneurial de l'évêché de Metz (1). C'est par ce motif que M. Henri Lepage a jugé utile de nous fournir quelques renseignements sur l'histoire de ce bienheureux, dont la vie fut d'ailleurs de courte durée, car il mourut en 1458, dans sa vingtième année. M. Henri Lepage a résumé, dans ce but, tout ce qu'il a pu trouver sur ce personnage dans les auteurs qui ont parlé de lui, tels que Go-

(1) Le souvenir de Bernard de Bade s'est aussi conservé à Montcalier, petite ville située aux environs de Turin, où il tomba malade et mourut en se rendant à Rome. « Les habitants de cette ville, disent les Bollandistes, le prirent pour leur protecteur, et célébrèrent par une fête l'anniversaire de sa mort. Ensuite le peuple, non-seulement de Montcalier, mais encore de plusieurs autres endroits du Piémont, édifia des chapelles en son honneur, lui érigea des autels et vénéra son image. Iolande, duchesse de Savoie, informée des miracles que Dieu opérait par l'intercession de son serviteur, obtint de Sixte IV, le 23 décembre 1480, un bref de béatification qui consacra l'authenticité de ces miracles. »

Digitized by Google

descard, Dom Calmet, Meurisse et les Bollandistes, ainsi que dans les documents conservés aux archives du département de la Meurthe. Ces documents lui ont permis de discuter et de rectifier quelques particularités relatives à la naissance, aux actes, à la mort et à la béatification de Bernard de Bade, sur lesquelles ses biographes ne sont pas complétement d'accord.

En publiant dans le premier volume de la seconde série des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, à la suite de sa Notice sur l'abbaye de Bouxières, quelques chartes anciennes relatives à cette abbaye, M. Henri Lepage avait regretté de ne pouvoir que mentionner d'autres chartes de même nature dont il avait trouvé seulement l'analyse. Grâce aux indications de notre savant collègue, M. Léopold Delisle, il a pu retrouver à la Bibliothèque impériale, dans la collection Moreau, une partie de celles qu'il croyait perdues, transcrites par Dom Hilaire de Puibusque, religieux né à Nancy, qui devint plus tard archiviste du chapitre de Bouxières. Ce sont ces chartes, au nombre de cinq, que M. Henri Lepage a cru devoir mettre au jour pour compléter l'espèce de cartulaire qui accompagnait sa Notice. Elles sont toutes du dixième ou du onzième siècle, excepté la dernière, qui est un *vidimus*, de l'an 1450, d'une bulle d'Innocent II, de 1137, portant confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières. La plus ancienne est de 923. M. Henri Lepage fait remarquer que les copies de Dom Puibusque, quoique faites avec soin, laissent quelquefois à désirer. Il s'est appliqué à les rectifier en plusieurs endroits, et les a fait précéder d'un commentaire portant principalement sur les renseignements géographiques qu'elles contiennent. Il en fait ressortir l'intérêt surtout à ce dernier point de vue. « C'est, dit-il, à l'aide de ces documents, rapprochés des dé« couvertes faites à diverses époques, et des dénominations que « les cantons du territoire des communes ont conservées, qu'on ar« riverait à connaître la topographie ancienne du pays, non plus « seulement d'après les assertions, quelquefois hasardées, de cer« tains archéologues, mais d'après des monuments authentiques et « parfaitement dignes de foi. » Personne ne pouvait, du reste, contrôler sous ce rapport les chartes dont il s'agit avec plus de compétence et d'autorité que l'auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*.

Nous aurions passé sous silence la Notice de M. Henri Lepage sur Dombasle, dont l'examen appartient à la section d'archéologie, s'il n'avait joint à la description du château, du prieuré et de l'église de cet ancien village, quelques détails historiques extraits soit des piè-

Digitized by Google

ces découvertes par lui dans les archives départementales, soit des chartes imprimées dans les Preuves de Dom Calmet. Dès le douzième siècle, Dombasle donnait son nom à l'une des plus vieilles familles de la chevalerie lorraine, qui fut alliée aux du Châtelet, aux Nancy, aux Fléville, aux Marchéville, et se fondit dans celle de Lucy par le mariage de Marguerite avec Jean de Lucy, à qui elle apporta en dot, en 1420, la terre de Dombasle. Le village formait deux bans distincts, ayant chacun son maire et ses officiers de justice : l'un s'appelait le ban de Lamont, ou des Seigneurs; l'autre, le ban de la Vaux, Laval, ou Saint-Gergonne. C'est sur le ban de Lamont que s'élevait le château, dont on voit encore les ruines. M. Henri Lepage, après l'historique du château, passe à celui du prieuré, et rappelle les légendes qui se rattachent à sa fondation, les circonstances auxquelles il dut son accroissement et celles qui se rapportent aux dernières années de son existence. A ces renseignements il a ajouté quelques particularités sur l'église de Dombasle, intéressantes pour la localité.

M. Louis Benoît a publié dans ce même volume, indépendamment du répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg, un Mémoire sur *les sires de Fénétrange au commencement du quatorzième siècle.* Si, parmi les personnages qui semblent en quelque sorte perdus au milieu des annales de la Lorraine, il a choisi de préférence les membres de cette famille, et plus particulièrement Henry le Vieux, ce n'est pas, comme il le déclare lui-même, que leur physionomie présente des caractères plus saillants que celle des autres seigneurs du moyen âge, c'est parce que l'image de Henry le Vieux et celle de Walpurge de Horbourg, sa femme, se trouvent reproduites sur un des bas-reliefs de la chapelle de Landsberg, à Fénétrange, dont M. Louis Benoît a décrit successivement tous les monuments funèbres dans le répertoire archéologique dont nous venons de parler.

Après être entré dans des détails minutieux sur l'origine et la filiation des sires de Fénétrange, M. Louis Benoît a cherché à débrouiller, à l'aide du trésor des chartes de Lorraine, de plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Nancy, de Dom Calmet, des chroniques de Metz et d'autres histoires locales, tout ce qui se rapporte à Henry le Vieux, notamment la part qu'il prit à la guerre civile qui éclata en Allemagne après la mort de l'empereur Henri VII, en 1314, par suite de la rivalité des deux compétiteurs à l'empire, Frédéric le Beau d'Autriche et Louis V de Bavière, dont il resta le fidèle allié, et auquel il prêta un secours efficace à la bataille de Mühldorff, en

Digitized by Google

1322. Mais il n'a pu rien découvrir sur les derniers moments de Henry le Vieux, la date de sa mort, survenue en 1335, n'étant révélée que par l'inscription du tombeau conservé dans la chapelle de Landsberg. M. Louis Benoît a terminé son travail par un appendice dans lequel il nous fait connaître, en s'appuyant des documents que nous avons mentionnés, quelques-uns des fiefs dont se composait la terre de Fénétrange au quatorzième siècle.

Dans un Mémoire intitulé : *Un Ordo au douzième siècle*, M. Aug. Digot a décrit et analysé un manuscrit que le hasard fit découvrir en 1849 dans l'épaisseur d'un mur d'une petite église romane du village de Vandières, près de Pont-à-Mousson, qu'on avait été obligé de démolir pour construire une église nouvelle. Ce manuscrit, que le curé de Vandières offrit à la bibliothèque du petit séminaire de Pont-à-Mousson, est un de ces calendriers à l'usage de l'Église, indiquant avec les plus grands détails tout ce qui concerne l'échéance des fêtes, la couleur des vêtements ecclésiastiques, l'office que l'on doit dire et la messe qu'on doit célébrer pour chacun des jours de l'année. Maintenant on imprime annuellement ces sortes de livrets; mais avant l'invention de l'imprimerie, les livres étant fort rares et fort coûteux, on se servait du même livret, surtout dans les campagnes, pendant une durée de temps indéfinie. Le manuscrit dont il s'agit est donc un *Ordo perpetuus*. M. Aug. Digot a noté mois par mois les différences qui existent entre cet *Ordo* et ceux d'aujourd'hui, et de l'étude attentive à laquelle il s'est livré il a tiré les conclusions suivantes : 1° que la rédaction de l'*Ordo* de Vandières, qui ne mentionne ni la Fête-Dieu, établie seulement au treizième siècle, ni la fête de saint Bernard, canonisé en 1174, doit être fixée à la seconde moitié du douzième siècle; 2° que la liturgie du diocèse de Toul, à cette époque, n'était autre que la liturgie romaine, avec adjonction des fêtes propres au diocèse; 3° que ces fêtes étaient moins nombreuses alors qu'aujourd'hui; 4° que la plupart des saints que l'on fêtait étaient des martyrs des premiers siècles, et que, s'il en est peu de ces derniers qui aient disparu de la liturgie actuelle, beaucoup d'entre eux ont été reportés à d'autres jours pour faire place à des saints plus modernes.

Le volume dont nous venons de donner un aperçu à la section se termine par un compte rendu de la séance d'inauguration de la galerie des Cerfs, partie restaurée de l'ancien palais ducal et aujourd'hui affectée au Musée lorrain fondé par la Société d'archéologie. Cette solennité eut lieu le 20 mai 1862, sous la présidence du préfet de la Meurthe, assisté des principales autorités locales. Nous

Digitized by Google

avons lu avec intérêt la pièce de vers lue à cette occasion par M. P.-G. du Mast, secrétaire perpétuel de la Société, sur la galerie des Cerfs, et le discours prononcé par M. Henri Lepage sur le passé, le présent et l'avenir du Musée lorrain. Nous ne pouvons que nous associer avec empressement aux vœux qu'ils forment tous deux pour le développement d'une institution si digne de l'appui du gouvernement et de la sympathie des populations de l'ancienne Lorraine, qui, toute française de cœur aujourd'hui, n'en a pas moins conservé un louable attachement à ses vieux et glorieux souvenirs.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, A NANCY.

Seconde série. — Ve volume.

M. Henri Lepage a encore coopéré pour une large part à la composition de ce volume : 1° par un article intéressant sur une famille de sculpteurs lorrains (la famille Drouin), dont l'examen appartient à la section d'archéologie ; 2° par une dissertation très-étendue sur un ancien pouillé du diocèse de Toul, de 1402. M. Lepage, qui a publié ce pouillé dans le tome VIII du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, s'est proposé, dans cette dissertation, d'en faire ressortir l'importance et de le compléter par quelques renseignements antérieurs et postérieurs à l'époque où il a été rédigé. M. Léopold Delisle ayant déjà rendu compte de ce travail à la section d'histoire et de philologie, nous n'avons rien à ajouter aux appréciations de notre savant collègue, et nous entretiendrons immédiatement la section des *Détails inédits sur la vie et la mort de Florentin Le Thierriat*, que M. Charles Laprevote a extraits d'un ensemble de notes historiques et biographiques recueillies par lui sur la ville de Mirecourt. Florentin le Thierriat, avocat au bailliage de Vosges, fut à la fois jurisconsulte et historien. Son *Traité de la noblesse*, son *Discours sur les prééminences*, son *Commentaire sur la coutume de Lorraine* et ses *Mémoires* sur l'histoire de cette province, lui donnent droit à ce double titre. Il cultivait aussi la poésie dans ses moments de loisir. Dom Calmet, Chevrier, Mory d'Elvange et M. Noël ont parlé de lui d'une manière insuffisante et souvent inexacte. Mais M. Aug. Digot lui a consacré, dans ses Mémoires sur la Société des sciences, lettres et arts de Nancy (1849), une Notice détaillée. M. Charles Laprevote a essayé, à l'aide de quelques nouvelles recherches, de compléter sa biographie. Il discute, contrôle ou rectifie certaines dates relatives à sa naissance, à son mariage et à sa mort, et ajoute quelques renseiments à ceux qu'on possédait déjà sur sa famille, sur ses travaux et sur les causes de son exécution, qui eut lieu, selon lui, le 13 février 1608, et non en 1631, comme le suppose M. Digot. Le Thierriat avait été accusé d'un crime de lèse-majesté divine et humaine, et condamné à être pendu. Dom Calmet donne pour motif de cette

Digitized by Google

condamnation une satire contre un des princes de la maison de Lorraine. Chevrier ajoute que Le Thierriat attendit la mort avec fermeté et que, peu d'instants avant de marcher au supplice, il composa les quatre vers suivants, destinés à lui servir d'épitaphe :

Ci gist un déloyal poète,
Qui, pour avoir par trop escrit,
Paya comptant avec sa tête
Les vices d'un malin esprit.

M. Charles Laprevote affirme que ce qui causa la perte de Florentin Le Thierriat, ce fut son dernier écrit, intitulé : *Discours de la préférence de la noblesse aux officiers*, espèce de plaidoyer qu'il présenta à Charles III à propos des querelles et des inimitiés que lui avaient suscitées ses attaques contre les nouveaux nobles dans son *Traité de la noblesse* et d'une dispute sur la préséance qu'il eut avec Jean Thiriet, lieutenant général, et Jean du Mesnil, procureur général au bailliage de Vosges. Dans cet écrit, il avait non-seulement accablé d'outrages ces deux magistrats et les officiers de robe, mais oublié la prudence au point de se montrer agressif contre Charles III lui-même, de blâmer la vénalité des offices, d'élever des doutes injurieux sur la justice du prince et de s'en prendre à la religion elle-même ou du moins à quelques-unes des cérémonies et des pratiques religieuses. Quelque violentes qu'aient pu être ces attaques, elles ne sauraient justifier une condamnation si cruelle. Telle n'est pas néanmoins l'opinion de Chevrier, qui s'en fait l'apologiste, et qui dans ses Mémoires en parle en ces termes : « Punition trop modérée encore, dit-il, pour des sujets odieux, qui, « franchissant l'intervalle qui les sépare du trône, ont l'audace de « juger leurs souverains comme leurs égaux. Si un prince est res- « pectable jusque dans ses défauts, de quel crime ne se souille pas « un sujet qui a la bassesse de vouloir ternir la vertu de son maî- « tre ! »

M. Louis Benoît nous a fait part des recherches auxquelles il s'est livré à l'occasion d'une pierre tombale existant dans l'église de Fénestrange, sur la famille des Souart, seigneurs de Schweigen, et particulièrement sur Charles-Henri et Joseph Arnould-Souart, qui remplirent des fonctions importantes auprès de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, et qui consacrèrent leur existence à la défense des intérêts de ce prince pendant toute la dernière moitié du dix-septième siècle.

Digitized by Google

Le travail le plus considérable que renferme ce volume est une monographie de la cathédrale de Toul, par M. l'abbé Guillaume. L'appréciation de cette monographie n'est pas de notrec ompétence; mais nous croyons pouvoir signaler, en dehors de la partie descriptive, quelques particularités relatives à l'administration intérieure, à la discipline et aux coutumes du chapitre et de l'église de Toul, qui nous ont paru dignes d'être mentionnées.

Les membres du chapitre ne pouvaient habiter la campagne pendant plusieurs années. Il leur était interdit de posséder des maisons, et il ne leur était permis de louer à des laïques une partie de celles qu'ils habitaient que si ceux-ci s'engageaient, par clause spéciale de bail, à n'y jamais introduire de violons, à n'y point faire de danses, même à l'occasion d'un mariage ou d'une fête de famille. Les vicaires et les chapelains qui manquaient à une partie de l'office étaient condamnés à une amende d'un sol six deniers pour matines et laudes, autant pour la messe canoniale, autant pour vêpres et complies, et de six deniers pour chacune des petites heures; total pour tout l'office : six sols six deniers, dont moitié pour la fabrique et moitié pour les pauvres.

M. l'abbé Guillaume rappelle, d'après le père Benoît dans son *Histoire ecclésiastique de Toul*, un singulier divertissement que se donnait autrefois le clergé de cette ville. L'évêque, les chanoines et les clercs s'assemblaient tous les ans, le quatrième dimanche de carême (1), dans le cloître, où ils trouvaient quatre-vingts bâtons tout préparés. Chacun prenait le sien, et après qu'ils s'étaient séparés en deux bandes, on plaçait au milieu d'eux un morceau de bois monté sur trois fourches. C'était alors à qui renverserait la machine. La bande qui avait réussi à l'abattre quarante fois remportait le prix, et ce prix était une collation, que la bande vaincue payait à frais communs dans le chapitre.

Nous citerons aussi parmi les coutumes notables de ce chapitre les deux suivantes :

Chaque chanoine, en mourant, léguait son lit à la Maison-Dieu, hôpital fondé par saint Gérard et administré par une commission capitulaire. Plus tard, cette coutume devint une obligation, qui, en 1760, fut convertie en une sorte d'impôt, s'élevant à la somme fixe de 50 livres.

(1) M. l'abbé Guillaume suppose que c'était pour se conformer aux paroles de l'introït de ce jour : *Lætare, Jerusalem et conventum facite omnes qui diligitis eam*, etc.

Digitized by Google

Les chanoines de Toul conservèrent longtemps l'usage d'envoyer, à l'époque de la nouvelle année, au gouverneur et au lieutenant du roi de leur cité des confitures sèches et des dragées à titre d'étrennes. Mais de peur que, par la suite, ces fonctionnaires ne vinssent à exiger comme obligatoire un présent de simple politesse, le chapitre décida, le 7 décembre 1718, qu'à l'avenir il se restreindrait aux visites et aux souhaits de bonne année.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DE DOCUMENTS

SUR L'HISTOIRE DE LA LORRAINE,

Publié par la Société d'archéologie lorraine.

Tome VIII. — Nancy, 1863. In-8°.

Le nouveau volume dont vient de s'enrichir la collection de documents publiés par la Société d'archéologie lorraine est entièrement consacré à un pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1402, et dont la Bibliothèque impériale possède une copie du commencement du seizième siècle. M. Henri Lepage a fidèlement suivi cette copie, qui est loin d'être irréprochable, mais qu'on ne pouvait guère corriger puisqu'on ne connaît pas d'autre exemplaire du pouillé de 1402. En regard du texte ancien, l'éditeur a placé un résumé des pouillés modernes, qui permet à la fois et de corriger une partie des erreurs échappées au copiste du manuscrit de la Bibliothèque impériale et de comparer l'état du diocèse de Toul au seizième et au dix-huitième siècles. M. Lepage a mis à contribution non-seulement le pouillé imprimé du P. Benoît Picart, mais encore quatre pouillés manuscrits conservés aux archives de la Meurthe, à la bibliothèque de l'évêché de Nancy et dans le cabinet de notre confrère M. Desnoyers.

Il est peut-être regrettable que M. Lepage n'ait pas imité l'exemple de M. Le Prevost et de M. d'Arbois de Jubainville, qui, en publiant les pouillés de Lisieux et de Troyes, ne se sont pas contentés des indications fournies par les pouillés anciens et modernes, mais ont cru devoir y joindre les formes de noms plus authentiques relevées sur les chartes antérieures à la rédaction des pouillés proprement dits. Heureusement la plupart de ces formes sont déjà réunies dans le *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, que le Comité doit depuis deux ans à l'infatigable activité de M. Lepage.

Je dois signaler une autre lacune qui n'est pas aussi facile à combler : M. Henri Lepage n'indique pas les saints sous le vocable desquels étaient placés les églises et les autres établissements religieux du diocèse de Toul.

La table placée à la fin du volume facilite les recherches qu'on peut avoir l'occasion de faire dans le pouillé, et l'avertissement placé en tête initie bien le lecteur au plan suivi pour l'édition.

Digitized by Google

Une introduction fort détaillée a été jointe au tirage à part que M. Lepage a fait faire du pouillé de Toul. Quoique cette introduction ne figure pas dans le volume renvoyé à mon examen, je me reprocherais de ne pas la recommander à l'attention du Comité.

On y trouve des renseignements utiles sur les anciennes divisions du diocèse de Toul. Ce sujet avait été déjà traité et à peu près épuisé par M. Desnoyers ; M. Lepage s'est placé sur un terrain plus neuf, quand il a passé en revue les suppressions et les érections de paroisses qui ont eu lieu du quinzième au dix-huitième siècle, et quand il a dressé une liste raisonnée de certains établissements, tels que les commanderies et les léproseries, dont la nomenclature fait généralement défaut dans les pouillés anciens et modernes.

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE.

Huitième année, 1861-1862.

Ce volume contient quatre Mémoires archéologiques. Deux sont de notre correspondant, M. l'abbé Baudry; les deux autres ont pour auteurs MM. André et Mourain de Sourdeval.

M. de Sourdeval fait connaître un curieux monument romain, dont les substructions ont été reconnues dans une fouille que lui-même a dirigée en 1861, sur le territoire de la commune de Saint-Gervais, canton de Beauvoir. Les antiquités n'ont pas cessé de se montrer dans cette contrée depuis 1830, et dès 1836, la présence du monument dont il sagit fut révélée par la rencontre d'une base de tour ronde. Un fermier du domaine de la Martellerie fit cette découverte en fouillant, pour se procurer du terreau, un tertre appelé la *Huguenote* ou la *Motte-aux-Huguenots*. Des monnaies aux types de Faustine, de Dioclétien et de Constantin furent ramassées dans cette première recherche, que le propriétaire fit sagement interrompre parce qu'il vit qu'elle ne pouvait pas être conduite avec intelligence. Dans ces dernières années, des charretées de pierres taillées, de tuiles à rebord et de briques ayant été retirées des champs qui environnent la Motte-aux-Huguenots, M. de Sourdeval informa de ce fait le préfet de la Vendée, qui alloua des fonds pour qu'une fouille eût lieu dans les règles.

C'est à la Motte elle-même qu'on s'attaqua. On dégagea entièrement la tour précédemment aperçue, dont les murs, épais de 90 centimètres, étaient contenus entre deux parements de petit appareil. L'édifice a 5 mètres de diamètre dans œuvre. En continuant les travaux à l'extérieur, on arriva à une autre enceinte de forme octogone, concentrique à la tour, dont le diamètre est de 14^{m} 90. Chacun des angles est marqué par un contre-fort extérieurement aplati, solidement maçonné en pierres de moyen appareil. On a cru voir là les bases d'autant de pilastres qui décoraient l'octogone. L'aire des deux édifices était soigneusement bétonnée.

Aucune nouvelle médaille n'a été trouvée dans les déblais; mais

Digitized by Google

des tuiles à rebord et des briques se sont présentées en abondance, ainsi que des fragments d'enduit peint en rouge avec les dessins de bordure en noir et en vert.

M. de Sourdeval conjecture avec une grande apparence de vraisemblance que la Motte-aux-Huguenots fut un temple rond environné d'un portique octogone. J'ai été frappé de la conformité de ce plan avec celui du temple de Jupiter, dont les ruines font partie du palais de Dioclétien à Salone.

L'un des Mémoires de M. Baudry est le relevé des antiquités celtiques du canton de Talmond. C'est la continuation d'un travail commencé dans le précédent annuaire, dont la *Revue des Sociétés savantes* a rendu compte précédemment.

Notre correspondant décrit un grand nombre de pierres levées ou renversées, à l'occasion desquelles il consigne les traditions dont elles sont l'objet. Aucun de ces récits n'offre un véritable intérêt. Il n'y est question que de Gargantua ou de l'apparition de *dames blanches*, de *garaches*, de *fradets*, qui sont les fées et les nains du Poitou. Les dénominations de quelques-uns des monuments signalés pourront avoir plus d'utilité pour la critique. Sur Avrillé, un menhir s'appelle la *Pierre de la Boilière*; un autre est dit la *Garnerie*. Sur Longeville, il y a le dolmen du Russelet dit la *Pierre qui vire*, parce qu'on prétend qu'il tourne sur lui-même au chant du coq; plus loin deux groupes sont appelés, l'un les *Garnes*, l'autre le *Champ de bataille*. Près de Saint-Vincent-sur-Jard un dolmen porte le nom de *Pierre du grand Douillac*.

Entre Jard et Saint-Vincent-sur-Jard, la côte de mer est bordée par des dunes, élevées de 6 à 10 mètres, où la tradition place l'existence d'une ancienne ville appelée Belesbat, ville de plaisirs et de crimes, qui fut détruite par la colère céleste. M. Boudry raconte au long la légende telle que la disent les anciens du pays. On aimerait à trouver plus de détails qu'il n'en donne sur les vestiges de cet ancien centre de population.

Les dunes forment deux chaînes entre lesquelles apparaissent, à la suite des rafales qui balayent les sables, des ruines informes dont il est difficile à simple vue de déterminer l'époque. Je me rappelle que visitant ce parage en compagnie de M. Benjamin Fillon, dans l'automne de 1860, nous vîmes un grand nombre de substructions qui nous parurent être celles d'un bourg du moyen âge. Mais en longeant la côtière à marée basse, sur le talus des dunes rongé par la vague, nous vîmes enterrée, sous plus de 5 mètres de sable, une longue bande noire, qui nous a paru être le résidu d'un immense

Digitized by Google

incendie. Il n'y avait qu'à gratter pour faire tomber de cette couche de cendres, des charbons, des outils de pierre, des tessons de poterie celtique. Ces restes et la manière dont ils se présentent sont certainement ce qui a suggéré l'idée d'une ville qui aurait éprouvé le même sort que Ninive, quoiqu'il n'y ait guère d'apparence que les pauvres sauvages fixés sur cette côte aient mené une vie de délices.

M. Baudry annonce que des fouilles doivent être entreprises sur ce point. Si elles ont lieu, espérons qu'il les surveillera et qu'il les décrira avec autant de soin que celles qu'il a fait faire dans sa paroisse.

Le second Mémoire de M. Baudry est consacré à la description des objets trouvés dans l'ancien cimetière du Bernard, qui vient d'être entièrement détruit.

Environ six cents cercueils de pierre ont été déterrés. Ils étaient la plupart en pierres brutes, quelques-uns maçonnés avec l'argile des marais environnants, d'autres cimentés à sable et à chaux. Une dizaine étaient de forme carrée et contenaient plusieurs cadavres.

L'orientation était observée pour toutes les sépultures, sauf pour une fosse où étaient plusieurs squelettes de l'époque mérovingienne.

Un nombreux assortiment de vases funèbres, appartenant à tous les siècles de la barbarie et du moyen âge, a été recueilli, les uns en terre rougeâtre, les autres en grès d'un beau grain. Une planche qui accompagne le Mémoire met sous les yeux du lecteur les formes principales de cette poterie. On a aussi recueilli des épingles, des boucles, des sceaux brisés, quelques bronzes des derniers empereurs, et des deniers de plusieurs règnes, depuis Louis le Pieux jusqu'à Louis XI.

M. Audé, continuant ses investigations sur les souterrains-refuges, donne le plan qui lui a été fourni de trois galeries visitées à la Marronnière par M. Lechastellier, agent voyer à Pouzauges. Ce souterrain s'est révélé par un éboulement qui s'est produit sous les pas d'un cultivateur qui labourait. Les voûtes sont en cintre aigu, les pans travaillés au pic et non à la pioche. L'analogie avec les souterrains que M. Audé a déjà décrits est complète. Les uns comme les autres sont des ouvrages qui ne remontent pas plus haut que le douzième siècle.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

25e volume de la collection, première et seconde livraison (1863-1864).

Il faut placer d'abord, en suivant l'ordre chronologique, un Mémoire de M. l'abbé Cochet sur les sépultures chétiennes des cimetières de Roux-Mesnil et d'Etran, près Dieppe.

Les sépultures de Roux-Mesnil parsèment le terrain occupé autrefois par l'église du lieu, édifice qui fut entièrement démoli en 1839. Les fouilles n'ont rien mis à jour que notre savant correspondant puisse faire remonter au delà du onzième siècle. Il attribue au douzième un cercueil grossièrement formé avec des pierres posées sur champ et un fond de mortier, lequel cercueil s'est trouvé à quelques mètres en avant du point où s'élevait jadis le portail de l'église. Les autres sépultures n'offraient aucune trace de construction. Elles ont paru être généralement des quatorzième, quinzième et seizième siècles, d'après les poteries recueillies qui sont soit de grès, soit d'une terre blanchâtre inégalement recouverte d'un vernis vert.

Par la forme, ces pièces ressemblent à des pichets, ou à des tasses à anse, ou à des poivrières, ou bien encore à de petites terrines comme celles dont on fait les lampions. Une boucle de cuivre munie d'une chape en métal a fourni à M. l'abbé Cochet l'occasion de publier une série de fermaux du moyen âge.

C'est également sur le lieu d'une église démolie qu'ont été dirigées les fouilles d'Étran. Devant le porche étaient disposées dix-huit fosses garnies de moellons. Dans l'une s'est trouvée une baguette de coudrier, objet que l'auteur du Mémoire rapporte à un usage des temps barbares, qu'il ne croit pas avoir été observé plus tard que le douzième siècle.

Les sépultures de la nef reposaient en pleine terre. Les ossements étaient accompagnés de quelques débris des cercueils de bois qui avaient contenu les morts, et de la paille sur laquelle on les avait couchés. Presque tous avaient à la hauteur des épaules une petite monnaie en billon. Par les types, il a été prouvé que ces inhumations appartenaient aux treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Sur l'emplacement du chœur, partie de l'église qui était plus moderne que les autres, ont été rencontrés les restes de plusieurs des

Digitized by Google

desservants de la paroisse. Deux d'entre eux avaient le corps tourné du levant au couchant, c'est à dire dans le sens contraire à celui où étaient placés les autres. M. Cochet démontre par une série de textes que ce mode d'inhumation, particulièrement appliqué aux ecclésiastiques, s'introduisit au seizième siècle, et qu'il se propagea malgré les prohibitions des évêques.

Sous le plus petit volume (vingt pages seulement), M. Ruprich-Robert a consigné des faits tout nouveaux qui sont d'une grande importance pour l'histoire de l'architecture religieuse. Le sujet du Mémoire est la construction de l'église de la Trinité de Caen, telle qu'elle résulte des observations minutieuses que l'auteur s'est trouvé à portée de faire, comme architecte du gouvernement, chargé d'une restauration complète de l'édifice.

L'église de la Trinité passait pour remonter à l'année 1066, époque où l'abbaye dont elle faisait partie fut fondée par la duchesse Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Cette date ne peut plus se soutenir. M. Ruprich-Robert a discerné dans l'œuvre deux remaniements consécutifs qui ont donné à la construction une physionomie toute différente de celle qu'elle avait d'abord. L'une de ces opérations est de la fin du onzième siècle; l'autre paraît se placer au commencement du douzième. C'est à cette dernière seulement qu'appartiennent les voûtes formant la couverture de l'édifice. Il n'y avait auparavant que des combles en bois, lesquels furent vraisemblablement la proie des flammes, car l'architecte a reconnu sur les murs des traces certaines d'incendie. La crypte, les murs de clôture des bas côtés et le bas des tours de la façade sont les seules parties qui subsistent de l'édifice primitif. Il reste de celui qui succéda les maîtresses arcades de la nef, seulement jusqu'à l'extrados des cintres, et tout le gros œuvre du chœur et du transeps.

Amené par analogie à étudier l'église Saint-Étienne de Caen, qui est contemporaine de la Trinité par sa fondation, M. Ruprich-Robert a constaté que là aussi il y avait eu des reprises dans la partie qu'on attribue au onzième siècle, et que, par exemple, la voûte de la nef, bien qu'elle lui paraisse antérieure à 1100, n'en est pas moins une addition à l'ouvrage de 1066, lequel n'était voûté d'abord que sur ses bas côtés.

Nous donnons les mains à toutes les conclusions de l'habile praticien, sauf en ce qui concerne la couverture primitive des collatéraux de la Trinité. Nous pensons que cette église eut d'abord des voûtes sur ses bas côtés, ainsi que Saint-Étienne, ainsi que toutes

Digitized by Google

les grandes églises construites en Normandie après l'an mil. Les contre-forts dont elle est munie extérieurement attestent qu'elle n'échappe point à la règle générale, et les raisons d'où M. Ruprich-Robert a cru pouvoir déduire qu'elle n'avait eu que des combles de bois à cette partie, prouvent seulement que les voûtes latérales de la première construction n'eurent pas de durée.

La voûte de la nef est remarquable entre toutes celles de son espèce. Elle est sur des croisées d'ogives, dont chacune est traversée à la clé par un doubleau extradossé d'un mur aplomb. Par là les pièces latérales, dans chacun des compartiments de voûte, sont portées comme par un chevalet, ce qui diminue d'autant la poussée. La solidité de l'ouvrage a été assurée d'ailleurs par une armature d'arcs-boutants, qui règnent au midi et au nord, sous la toiture des bas côtés. On ne soupçonnait pas l'existence de ces arcs-boutants qui servent en même temps de fermes aux combles par lesquels ils sont cachés. L'emploi systématique de l'arc-boutant étant le trait caractéristique de l'architecture gothique, il faut enregistrer comme un faits des plus curieux l'application du même principe à une église romane, soit que l'architecte qui répara la Trinité au douzième siècle se soit inspiré des premiers essais de l'architecture gothique, soit au contraire que les créateurs de l'architecture gothique aient été conduits à leur conception par des églises romanes qu'on avait consolidées de la même manière que la Trinité de Caen.

L'une des églises anciennement supprimées de Rouen, qui vient d'être démolie pour le percement d'une rue nouvelle, Saint-André de la Ville, a fourni à M. de la Quérière le sujet d'une Notice étendue. Ce travail, tiré pour la plus grande partie des registres de la paroisse, est historique avant tout; cependant il renferme un certain nombre de particularités intéressantes pour l'archéologie.

L'église de Saint-André, dans son dernier état, datait de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècles. La reconstruc- du chœur ou *chancel* avait été entreprise en 1486; celle de la nef eut lieu en 1521, et en 1526 (v. st.), le 12 janvier, on put procéder à la consécration, ainsi que l'atteste une inscription commémorative qui fut gravée seulement en 1541. On a le nom du maître maçon qui conduisit l'ouvrage de la nef. Il s'appelait Guillaume Touchet; on sait aussi qu'après l'achèvement des travaux, la fabrique vendit aux bourgeois de Caudebec les engins qui avaient servi pour la construction.

Digitized by Google

Après la dédicace, deux nouveaux maîtres de l'œuvre, Nicolle et Jean de la Rue construisirent les voûtes qui étaient à clés pendantes et richement ornées. Le grand portail fut construit seulement en 1555, sur les dessins d'un maçon ou architecte nommé Robert Boytte. Cet artiste conserva dans l'ordonnance une très-belle rose d'ancienne façon que les paroissiens de Saint-André appelaient l'*Oo*, et à laquelle ils tenaient beaucoup.

La tour posée à l'angle S.-O. du portail servait de support à une flèche considérée comme l'une des merveilles de la Normandie. Cette construction, exécutée de 1541 à 1546 par Robert Frenelles, alors maître de l'œuvre de l'église, fût renversée en 1683 par un ouragan. Au dire de Farin, il en existait un dessin à la Bibliothèque du Vatican. M. de la Quérière a fait faire, en conséquence, des recherches qui ne sont pas restées sans succès. Le dessin s'est retrouvé à Rome, non pas dans la bibliothèque du Vatican, mais dans celle des religieux Augustins. C'est une épure sur parchemin d'un mètre et demi de hauteur. M. de la Quérière en possède une copie d'après laquelle il décrit le monument. Nous regrettons que son Mémoire ne soit pas accompagné d'une planche qui aurait mis ce chef-d'œuvre sous les yeux du public.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE A DUNKERQUE.

Années 1861, 1862, 1863. In-f°.

Le Comité flamand de France, dont les principaux membres sont MM. de Coussemacker, de Baecker, l'abbé Carnel, Bonvarlet, Carlier et Bertrand, etc., s'occupe de la recherche de ce qui peut intéresser l'histoire et l'archéologie de cette province. Il publie de minces cahiers bi-mensuels contenant des procès-verbaux détaillés de séances, quelques Notices et des documents inédits.

Parmi les études qui intéressent la section je citerai d'abord la Notice de M. Dezitter sur l'église de Hondschootte, très-bel édifice du seizième siècle, récemment restauré, avec une tour surmontée d'une flèche et qui mesure une hauteur totale de 44 mètres. — Celle sur la chapelle de la Visitation de Bollezelle, par le révérend père Vitse. Ce sanctuaire est devenu particulièrement célèbre depuis le quinzième siècle à la suite de nombreuses guérisons miraculeuses attribuées à la bonne Vierge de Bollezelle. L'histoire a conservé le souvenir de la délivrance de la baronne d'Ekelsbèke (1660), qui luttant depuis huit jours contre la mort, promit à la Vierge de Bollezelle un enfant en argent du poids de celui qu'elle mettrait au monde, et qui accoucha aussitôt très-heureusement. La chapelle subit de fréquentes réparations et embellissements, suivant la générosité des pèlerins chaque année plus nombreux : on s'adressait surtout à la patronne de Bollezelle dans les épidémies et pestes, et les villages des environs y envoyaient chaque année des députations pour assister à la procession du 2 juillet, jour de la Visitation. Il fut question d'installer à Bollezelle un chapitre de douze chanoines et de transformer la modeste chapelle en une vaste église, à la suite des couches de la reine Marie-Thérèse, femme de Jacques II, roi d'Angleterre, qui avait formé ce vœu : la révolution de 1681 se chargea d'en empêcher l'exécution. L'auteur de la Notice remarque avec satisfaction que la confiance dans la bonne Vierge de Bollezelle ne s'est nullement amoindrie de nos jours.

M. Bonvarlet constate avec quelle négligence a été composé le grand armorial dressé par d'Hozier en exécution des édits de Louis XIV, en 1696 et années suivantes : les commis de d'Hozier improvisaient les blasons qu'on leur faisait trop attendre et avaient ainsi leur travail tout fait.

Digitized by Google

On n'ignorait certes pas ces fantaisies héraldiques, mais M. Bonvarlet en fournit une preuve encore plus matérielle si je puis dire, en faisant connaître les armoiries données par l'*Armorial* à la seigneurie de Millonne et Seneghen et celle du sceau original du seigneur de ces mêmes localités à la même époque : ces deux blasons n'ont aucun rapport.

Deux curieuses gravures sont indiquées par M. de Bertrand : la première est celle d'une bannière de papier que les pèlerins étaient dans l'usage de porter à leurs chapeaux, et qui représentait le but de leur pieux voyage ; — l'autre est la gravure originale de Callot représentant le supplice des martyrs japonais le 5 février 1597, qui ont été les héros de la grande fête de la canonisation du 5 juin 1862. Un excellent fac-simile accompagne cette Notice.

E. DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.

Deux fascicules publiés en 1862.

1° Séances publiques des 29 janvier et 21 août 1861. Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

2° Séance publique du 30 janvier 1862. Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans de précédents Rapports, bien qu'il y ait des antiquaires savants et zélés à Besançon, les Mémoires de cette célèbre Académie sont beaucoup plus littéraires qu'archéologiques. Les antiquaires réservent leurs travaux pour les autres Sociétés savantes de cette importante cité. Cependant, dans les deux fascicules dont j'ai à vous entretenir, je trouve à mentionner deux Études d'un écrivain, M. le vicomte Chifflet, qui porte dignement un nom qui a dû sa première illustration aux lettres, un travail dans lequel M. le président Clerc combat vivement une Étude de M. Toubin, son confrère, *Sur les champs sacrés de la Séquanie*, et enfin une vigoureuse réplique de ce dernier.

J'avoue mon incompétence à m'établir juge entre MM. Clerc et Toubin. Je m'occupe d'une science aux allures plus modestes que celles que cultivent ces deux érudits; je tâche d'interpréter et de classer des monuments positifs, matériels, et ne me lance guère dans l'archéologie hypothétique; surtout je n'ai jamais fait d'archéologie topographique. Or, dans le travail de M. Toubin, qui, comme l'indique le titre, est presque entièrement consacré à des questions topographiques, l'hypothèse, souvent fort bien appuyée ou habilement défendue, mais enfin l'hypothèse joue un rôle très-considérable. Ce n'est donc pas votre rapporteur qui vous dira lequel a raison de ce savant ou de son contradicteur. Je me contenterai de déclarer que j'ai trouvé mille choses intéressantes dans ces deux écrits, et qu'en les parcourant je ne pouvais m'empêcher de comparer certains travaux des archéologues de notre temps à ceux des alchimistes du moyen âge qui en cherchant le grand œuvre ont fait faire des pas sérieux à la chimie.

Les travaux comme celui de M. Toubin sur les champs sacrés de la Gaule ne peuvent qu'être très-utiles, car ils forcent leurs auteurs

Digitized by Google

à étudier de plus près qu'on ne l'avait fait jusque-là les antiquités d'une région, les dénominations locales, les traditions, et de toutes ces observations, il est impossible qu'il ne sorte pas de précieuses lumières sur les temps mystérieux de notre histoire. Ces travaux sont d'ailleurs très-agréables à lire, car on écrit élégamment et même avec une entraînante chaleur dans la patrie de Charles Nodier.

M. le vicomte Chifflet, comme M. Toubin, a fait de l'archéologie topographique, c'est-à-dire celle pour laquelle je viens de confesser mon peu d'aptitude. Sous ce titre, *Une excursion en Bourgogne*, M. Chifflet, dans le premier en date des deux fascicules dont j'ai à vous entretenir, a dirigé une première attaque contre les savants qui placent au mont Auxois, à Alise-Sainte-Reine, l'oppidum attaqué par Jules César et défendu par Vercingétorix. M. Chifflet a mis en tête de ce morceau cette épigraphe :

Seigneur, qui nous délivrera
Et d'Alise et d'Alésia !

Il ne faudrait pas prendre cette boutade trop au sérieux. Loin que la prolongation de la polémique soulevée sur ce sujet depuis quelques années déplaise à M. le vicomte Chifflet, nous l'entendrons tout à l'heure prédire qu'elle se prolongera jusque dans l'empire des ombres, et je puis dire dès à présent qu'il l'a reprise dans le fascicule suivant des Mémoires de l'Académie de Besançon, par un nouveau travail intitulé : *Étude sur l'Alésia de Franche-Comté*. J'ai à peine besoin de dire que M. Chifflet n'admet pas la tradition qui plaçait Alésia en Bourgogne. Cependant, en dépit des arguments qu'il accumule avec une très-bonne méthode et dans un style clair et élégant, l'écrivain n'est peut-être pas aussi décidément convaincu qu'il voudrait se le persuader. Comme il est de très-bonne foi, il y a tels faits qu'il ne peut expliquer ; aussi le surprenons-nous s'écriant : « D'ailleurs, Messieurs, soyons « justes : vouloir tout expliquer à une aussi grande distance des « événements, vouloir se rendre rigoureusement compte de tout, « serait d'une exigence outrée ; les derniers horizons ne sont-ils « pas toujours un peu vagues, les extrêmes lointains un peu voi- « lés (1)? » Qu'on ne s'y méprenne pas : je ne cite pas cette phrase de M. le vicomte Chifflet pour en faire une arme contre le système

(1) 2e fascicule de l'année 1862, p. 73.

Digitized by Google

qu'il défend; je ne m'en empare que pour me dérober prudemment à l'embarras de prendre parti. J'y vois une merveilleuse porte de sortie, et je n'aurais garde de n'en pas profiter. Citons encore quelques mots de sa conclusion : « De tout cela, Messieurs, est-il résulté « pour moi une conviction? Ne voyant s'élever contre Alaise aucune « de ces impossibilités radicales qui minent l'Alésia bourguignonne, « voyant au contraire cet ensemble remarquable de sérieuses pro- « babilités, je dis que, en semblable matière, et à juger d'un fait « séparé de nous par tant de siècles, raisonnablement cela doit « équivaloir à une persuasion (1). »

M. Chifflet croit-il pour cela que l'ardente controverse soit sur le point de s'apaiser? Non, l'académicien de Besançon ne se fait pas de telles illusions; quelques lignes plus loin, il s'écrie : « Jamais l'u- « nanimité ne se fera sur cette question. L'unanimité! Eh! quand « donc l'obtient-on dans notre pauvre monde? » On peut se consoler, du reste, de trouver des contradicteurs dans le présent, lorsque, comme l'écrivain que je cite, on sait adjuger dans l'avenir, sinon l'unanimité, du moins la majorité, à l'opinion que l'on préconise : « Lorsque, mon Dieu, la voix des premiers champions « de cette lutte se sera à jamais éteinte, lorsque les fouilles au- « ront mis au jour les immenses richesses et les précieux secrets « que renferme encore le sol d'Alaise, alors, le grand nombre pen- « chera pour l'Alésia comtoise. »

Enfin M. le vicomte Chifflet termine, comme je l'annonçais tout à l'heure, en donnant rendez-vous aux soldats des deux causes dans un monde meilleur afin d'y causer d'Alaise. Il a peut-être raison, et si j'avais le droit de juger au souverain, je renverrais volontiers les parties aux Champs-Élysées. Là, du moins, si l'on discute encore, c'est sans doute avec une courtoisie et une modération qui font parfois défaut dans le monde sublunaire.

Pour moi, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas seulement par prudence que j'ai cherché à me tenir à égale distance entre les deux armées, ce n'est même pas seulement afin d'éviter de porter quelques coups aux amis que je compte dans les deux camps. Convaincu, comme je le disais en commençant, de l'incompétence en pareille matière de ceux qui n'ont pas étudié la question sur place, je n'ai eu d'autre but dans ces pages que de donner une idée de l'ardeur et de l'intérêt de la lutte d'après le Recueil dont j'avais à rendre compte. Aurai-je évité de m'attirer quelques horions, malgré toute ma

(1) Page 85.

Digitized by Google

volonté de demeurer impartial? Peu importe! J'aurai rempli imparfaitement, mais en conscience, mon devoir de rapporteur, et pour aller jusqu'au bout de ma tâche, je constaterai en finissant, un fait sur lequel, par exception, il existe un accord général parmi les spectateurs de la lutte : c'est que des deux côtés, les soldats sont érudits, actifs et résolus, c'est qu'on a montré dans ce débat scientifique autant de fermeté et de valeur qu'en déployèrent jadis les compagnons de Vercingétorix pour la défense du suprême boulevard de l'indépendance nationale. Mais cette dépense de forces vives, cette critique à outrance aboutiront-elles à rallier jamais la majorité promise par M. Chifflet à l'opinion qu'il croit la meilleure? Ne l'espérons pas ; à moins que quelque inscription merveilleuse, manifeste, d'une incontestable authenticité ne vienne un jour crier : Hic Alesia fuit, l'esprit critique ne désarmera pas, et le doute et l'affirmation resteront en présence sur ce sujet comme sur bien d'autres, tant qu'il y aura des archéologues. Au point de vue scientifique, il n'y a d'ailleurs pas grand mal. Si l'on perd en controverse un peu de temps et de papier, la chaleur du combat n'empêche heureusement pas la science de faire son butin. Reste à se demander si, au point de vue du sentiment patriotique, il n'y aurait pas à regretter qu'à force de vouloir nous faire toucher du doigt la vérité sur le théâtre des exploits et de l'héroïque dévouement de Vercingétorix, nous en soyons venus à ne plus savoir si décidément l'on a bien choisi l'emplacement de la statue du dernier des Gaulois.

Chabouillet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Année 1860. — Tome Ier.

Une Notice biographique par M. Guibal, ancien juge de paix de Nancy, consacrée au sculpteur Guibal et insérée dans le volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, renferme quelques renseignements intéressants sur l'artiste auquel sont dues les statues de la Renommée et de la France couronnant le médaillon de Louis XV, qui décorent l'Arc de triomphe à l'extrémité de la place de la Carrière, les groupes d'enfants qui ornent les fontaines, ainsi que le couronnement des portes et les bustes brisés en 1792 qui entouraient la place devant le Palais du gouvernement. Le but principal de la *Notice* est d'établir que Guibal seul fut auteur de la belle statue de Louis XV qu'on voyait, avant la Révolution, sur la place Royale de Nancy, fait qui fut contesté dans le temps même par l'auteur de jolies statuettes en terre de pipe, le sculpteur Cyfflé. Le travail que publie l'*Académie de Stanislas* prouve que la collaboration de Cyfflé ne fut que nominale, et que le mot de Stanislas, concluant à ce qu'on écrivît au bas de la statue : *Fait par Guibal d'un coup de Cyfflé*, n'était qu'une plaisanterie sans portée.

Il n'y aurait donc aucune raison sérieuse d'attribuer à deux artistes, comme l'ont fait plusieurs historiens de la Lorraine, un ouvrage qui ne portait qu'une signature, celle de Guibal.

DAUBAN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Année 1861.

Ce volume renferme la suite des Notices que M. Renoul a consacrées à la description de sa ville natale. Celle-ci concerne l'île Feydeau, les quais Brancas et Flesselle, la transformation d'une grève déserte en une petite cité maritime florissante dans la grande cité maritime qui ouvre l'Océan à la Loire. De pareilles études qui se rattachent plus à l'histoire monumentale des villes qu'à l'archéologie proprement dite, méritent encouragements et éloges, quand elles sont faites avec la science consciencieuse qu'y apporte M. Renoul. En acquittant la dette de reconnaissance des villes envres les magistrats dont l'administration a été marquée par d'utiles créations, elles viennent encourager leurs successeurs, auxquels elles font entrevoir les mêmes récompenses et la même gratitude. Croirait-on que presque toute la partie moderne de Nantes et la plus intéressante sous le rapport architectural, est l'œuvre de deux maires, M. Graslin, dont M. Renoul a longuement entretenu les lecteurs des *Annales de la Société académique* dans un précédent volume; et sur lequel revient, dans une intéressante et savante Notice consacrée à l'économiste, M. Luminay, croirait-on que ce sont Graslin et Gérard Mellier qui ont fait la ville de Nantes à peu près telle que nous la voyons? En 1700, Nantes n'était qu'un entassement de maisons mal bâties, enserrées dans des murs d'enceinte, avec des rues étroites, privées d'air et de soleil. Moins d'un siècle après, son étendue a plus que doublé, ses maisons sont toutes en pierre, ses rues larges sont aérées par de vastes places et ornées d'édifices superbes. Elle est redevable de cette transformation à l'initiative, à l'énergique et persévérante sollicitude de Gérard Mellier, Graslin et Bertrand Geslin, secondés par des architectes habiles, Crucy et Ceineray.

La *Société académique*, attentive à recueillir comme un héritage de famille les souvenirs de l'histoire locale, a exprimé le vœu que des études bien complètes sur les célébrités nantaises fussent présentées au concours par lequel elle provoque et récompense chaque année

Digitized by Google

les utiles travaux qui se produisent autour d'elle. C'est à cet appel qu'on est redevable d'une biographie de Ceyneray, qu'elle a couronnée. On lit, non sans une pénible émotion, que la vieillesse de l'artiste distingué auquel est due l'ancienne Cour des comptes, aujourd'hui palais de la préfecture de la Loire-Inférieure, finit dans la misère, parce qu'on négligea de payer au vieillard de 80 ans la faible pension annuelle de 1,000 francs à laquelle il avait droit et qui était la seule rétribution qu'il eût reçue pour ses importants travaux. L'hommage rendu par les descendants à la mémoire des hommes utiles est la seule réparation de l'injustice des contemporains qui soit en notre pouvoir. On ne pourra reprocher à la *Société académique de Nantes* d'avoir négligé cette *juste réparation.*

DAUBAN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, A TROYES.

Année 1862.

L'impulsion donnée aux études archéologiques dans les départements par les instructions émanées du ministère de l'instruction publique relativement aux études sur la topographie des Gaules avant le cinquième siècle, et au répertoire archéologique de la France, a des résultats dont l'examen des publications des Sociétés savantes des départements amène chaque jour la constatation. Voici, dans ce volume des *Mémoires de la Société de l'Aube*, un excellent travail de M. Boutiot, entrepris pour répondre à l'appel du ministre, sur les voies romaines du département de l'Aube non indiquées dans les anciens itinéraires. Il fait suite à un Mémoire sur les voies romaines signalées dans les anciens itinéraires, et écrit dans le même but, où se retrouvent les qualités solides d'érudition et d'exactitude qui caractérisent les productions archéologiques de M. Corrard de Bréban.

Le Mémoire de M. Boutiot, œuvre d'un esprit sagace, peut soulever sur certains points des objections. Il a fallu recourir à des hypothèses, à des efforts de pénétration, en l'absence de preuves matérielles toujours bien établies.

Quant à M. Corrard de Bréban, c'est l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne à la main qu'il suit le tracé de six grandes voies romaines sillonnant le département en sens divers : — 1° une de Milan à Boulogne-sur-Mer, en passant par Autun, Auxerre, Troyes, Reims, la Picardie ; — 2° une de Troyes à Beauvais, par Pont-sur-Seine, etc. ; — 3° une de Troyes à Honfleur, par la vallée de la Vannes ; — 4° une de Paris à Troyes, par Melun, Montereau, Jaulnes-lès-Bray, etc. ; — 5° la cinquième, de Reims à Langres, par Aulnay, Brienne, Bar-sur-Aube ; — 6° enfin, la sixième venait d'Auxerre, traversait Pont-Bélin, Chamoy, etc., et, laissant la Grange-Lévêque à gauche, allait couper la route de Paris au-dessous de la Malmaison.

L'*Essai sur le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Lebrun Dalbanne, présente un aperçu instructif de l'histoire de l'émaillerie, art multiple et vivace qui embrasse une période de près de 800 ans.

Digitized by Google

M. Lebrun Dalbanne fait suivre cet aperçu de la description et de l'interprétation d'émaux faisant partie du trésor de la cathédrale.

Nous ne pourrions rendre compte de cette étude sans en reproduire la plus grande partie : il faut donc forcément que nous y renvoyions le lecteur, qui peut s'en rapporter sur ces matières à la science consciencieuse de M. Lebrun Dalbanne.

Un Mémoire de M. l'abbé Coffinet nous fait connaître une forme de pompe à incendie dont on paraît s'être servi de 1526 à 1700 pour éteindre le feu allumé par la foudre dans la cathédrale de Troyes, et qui paraîtra aujourd'hui bien singulière. C'est une seringue en bronze ciselé avec soin, dont la circonférence est de 24 centimètres, et dont la longueur, depuis le col jusqu'au canon, mesure 72 centimètres ; le bâton, renfermé avec son piston dans l'intérieur du tube, qui peut contenir trois litres d'eau, est en bois ainsi que la poignée. En 1618 notamment, la seringue sauva la cathédrale. Malheureusement elle fut impuissante dans l'incendie de 1700, et la flèche hardie, ornement de la vaste et splendide basilique, qui s'est abîmée ce jour-là, n'a pas été relevée depuis. M. l'abbé Coffinet cite toutes les pièces se rapportant à cet événement, qu'il déplore avec la piété du prêtre et le sentiment de l'artiste.

Mais le travail le plus important par son étendue et par la solidité du fond que renferme ce volume des *Mémoires de la Société du département de l'Aube*, est une étude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne, qui a pour auteur M. Lapérouse, un des membres les plus laborieux de la Société.

Notre mission n'est pas de prononcer ici sur des matières de cette importance, mais d'exposer brièvement les efforts faits pour les éclairer de lumières nouvelles. On sait avec quelle attention, quelle sollicitude la Societé archéologique de Troyes a cherché à déterminer l'emplacement du champ de bataille où fut défait le roi des Huns, Attila, par l'armée des Romains que commandait Aétius.

Le secrétaire de la Société, M. Harmand, a rappelé dans le compte rendu des travaux des Sociétaires, dû à sa plume spirituelle et élégante, le point de départ des brochures, des recherches et des discussions qui se sont succédé avec une égale vivacité. M. Corrard de Bréban avait donné en 1842 au musée de Troyes deux lames d'épée très-vieilles et très-oxydées trouvées à Pouan. Pendant dix-huit ans l'attention publique ne s'en occupa pas. Tout à coup on s'avisa de remarquer qu'elles avaient été autrefois ornées de poignées d'or et suspendues par des baudriers à boucles d'or, à ardillons d'or, à agrafes d'or, et que tant d'or impliquait l'origine prin-

Digitized by Google

cière ou royale de leur premier possesseur. Mais dans quelle bataille livrée en Champagne un chef de nation avait-il été tué? La bataille de 451, où Théodoric avait été mortellement blessé, est la seule qui présente ces particularités réunies. Elle a pu se livrer à l'endroit même où les lames d'épée ont été trouvées. Pourquoi ces épées n'auraient-elles pas appartenu au roi Théodoric? M. Peigné-Delacourt n'en doute pas. On lui objecta que Thorismond, d'après Jornandès, avait fait célébrer les funérailles de son père avec toute la pompe militaire. M. Peigné-Delacourt répondit que, selon toute probabilité, le corps de Théodoric n'ayant pas été retrouvé parce que le roi Théodoric avait été enterré précipitamment dans l'endroit même où il était tombé et où les armes ont été retrouvées avec des bijoux d'or presque à fleur de terre, un cadavre quelconque avait été livré à Thorismond.

Où était le fondement de cette hypothèse? En la donnant pour base à un système de restitution, ne se jetait-on pas dans un champ qui touche de bien près à celui du roman historique ou imaginaire? Mais la question de l'emplacement de la bataille reste entière. Aux yeux de M. C. Lapérouse, qui ne discute pas les suppositions hardies de M. Peigné-Delacourt, nul doute que le combat qui a eu des conséquences immenses pour l'histoire de la civilisation n'ait été livré dans les plaines qui s'étendent vers le nord-est de Méry, et dont Pouan occupe le centre.

Pouan est l'endroit où les lames d'épée, la bague au nom d'Héva, les ornements et bijoux d'or offerts par la munificence impériale au musée de Troyes ont été trouvés.

L'opinion de M. d'Arbois de Jubainville que les deux armées se sont rencontrées au Moviacum, à Moirey, à cinq lieues à l'ouest de Troyes, est vivement combattue par M. Lapérouse, avec la connaissance parfaite de la géographie locale et des textes de toute nature. Mais, si pressante, si décisive que paraisse être l'argumentation de cet archéologue, il ne persuadera pas entièrement ceux qui ont besoin de connaître les raisons de M. d'Arbois avant de prendre parti dans ce tournoi honorable autant qu'utile de l'érudition.

DAUBAN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Tome I. 1er, 2e, 3e et 4e trimestre de 1861.

Ce volume renferme la suite du savant travail du regrettable M. Bizeul sur les Nannètes aux époques celtique et romaine. Il donne aussi le catalogue des antiquités romaines trouvées à Nantes, qu'il classe dans l'ordre chronologique de leur découverte. Cette énumération, accompagnée d'un commentaire instructif, offre un vif intérêt.

Un Mémoire du même archéologue sur les moules monétaires, écrit à l'occasion d'une trouvaille faite dans le bourg de Coulonches, mérite les mêmes éloges. La quantité de moules monétaires qui furent trouvés était telle qu'on les enlevait à pleines brouettes.

A cette occasion, M. Bizeul discute la question de savoir si toutes les médailles moulées appartiennent à des faussaires, comme on l'a dit de nos jours, ou si la plupart, selon Mongez, quelques-unes seulement, d'après Beauvais, ont été moulées. A l'opinion commune que les moules monétaires n'ont guère été en usage que depuis Septime-Sévère jusqu'à Constantin, il oppose la découverte faite au mois de janvier 1859, près du bourg de Bernard, département de la Vendée, de 130 moules de terre cuite, et le Rapport de M. l'abbé Baudry, curé de Bernard, que l'un des moules a pu fournir encore après la découverte de *belles empreintes de Trajan*. Il rappelle la découverte faite par M. Hiver en 1829, dans le parc de l'ancien château de Damery, de 2,000 médailles d'argent, dont plus de 1,500 à l'effigie de Postume. Auprès des vases qui les renfermaient, sous un amas de cendres et de tuiles, on trouva des instruments en fer propres à la fabrication des monnaies, et plusieurs groupes de moules en terre cuite renfermant encore les pièces qui y avaient été coulées et le lingot formé par le métal surabondant. L'édifice antique situé au cœur de la ville, près des Thermes, était un atelier monétaire où on frappait au marteau les espèces de cuivre au coin des empereurs régnants, en même temps qu'on reproduisait par le coulage, et en les altérant encore, les espèces d'argent, déjà altérées, des anciens Césars. La même chose devait avoir eu lieu à Coulonches.

Il nous paraît impossible de trancher d'une manière absolue les

Digitized by Google

questions soulevées par M. Bizeul. Rien n'indique que la fabrication monétaire ait été astreinte à des règles fixes dans l'empire romain. Elle dépendait sans doute beaucoup du gouverneur de la province, qui y apportait un soin proportionné à l'importance du mouvement de circulation des espèces, à l'activité des affaires, à l'habileté des ouvriers employés à la fabrication, enfin au plus ou moins de fréquence du délit de faux monnayage. L'indécision des procédés, la grandeur de l'empire, les révolutions dont il fut si souvent le théâtre, favorisèrent le faux monnayage, qui se pratiqua sur une si vaste échelle que pour nous, modernes, il n'y a guère, indépendamment du poids, d'autre moyen de distinguer la fausse de la vraie monnaie antique, que par la couche de métal dans laquelle la première a été saucée ou enveloppée.

Cette question, toute obscure qu'elle est, ne cesse pas de préoccuper les amis de l'antiquité. Ils recueillent avec soin les objets et les faits qui s'y rapportent, et si M. Bizeul, qui accuse les antiquaires de profession d'en faire fi, et particulièrement *ceux chargés de la conservation des collections de Paris, trop riches*, dit-il, *puisqu'on est obligé d'en reléguer le superflu dans les greniers*, avait bien voulu porter l'ardeur de ses investigations dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque, il aurait appris d'abord qu'il n'y a pas de trop-plein relégué dans les greniers, ensuite, que ce qu'on a pu recueillir se rapportant à la fabrication de la monnaie antique, marteaux et moules, loin d'être dédaigné, a été exposé, parmi les objets les plus précieux, dans les montres de notre magnifique collection nationale.

Avec un peu de scrupule, l'aimable vieillard que nous avons connu serait allé sur les lieux avant de décocher ses innocentes petites malices contre les gens de Paris, pour s'assurer qu'elles ne porteraient pas à faux. Pardonnons-les à sa bonté gracieuse, à son érudition locale si profonde et si enthousiaste. Nantes même, qui est à quelque distance de Blain, n'a pas été épargnée : il accuse, dans ce volume, les membres de sa Société archéologique de fréquenter leur musée bien moins que les ouvriers maçons de la ville. Cet excellent homme n'avait jamais entièrement pardonné à Nantes d'avoir usurpé sur Blain l'importance dont sa localité avait été, selon lui, en possession pendant la domination romaine. Enfant de Blain avant d'être Breton, mais Breton avant d'être Français, je ne suis pas bien sûr qu'il eût encore pris son parti du mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne, et de ses conséquences pour la Bretagne.

Digitized by Google

La description du chapeau ducal, de l'épée de parement, de la nef de table et d'un grand nombre de bijoux du trésor des ducs de Bretagne, d'après des titres originaux, que publie M. Stéphane de la Nicollière, est un très-curieux document où on trouve, à côté de nombreux détails sur l'art de l'orfévrerie au moyen âge, le prix exact du marc d'or et d'argent au temps de la duchesse Anne, évalué en monnaie bretonne. Il nous apprend aussi que le chapeau ou diadème ducal fut engagé par François II moyennant 10,000 livres. Il nous montre par là l'état de pénurie et de gêne extrême où la lutte avec la France avait jeté la Bretagne lorsque, bon gré, mal gré, il lui fallut consentir à la réunion.

Mentionnons, avant de fermer ce volume, un article de M. Parenteau sur des fouilles archéologiques pratiquées près de Rezé. Rezé, dont les débris s'étendent des Couets à Pont-Rousseau, sur une longueur de deux kilomètres, est une mine inépuisable d'antiquités romaines.

M. Parenteau ne s'est pas contenté de donner, de celles qu'il a recueillies ou observées, une description pittoresque autant qu'exacte, il les a accompagnées de planches bien exécutées, mettant au service de la science qu'il aime deux instruments qu'il manie avec la même aisance élégante, la plume et le crayon.

DAUBAN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, A ORLÉANS.

Nos 35 à 41.

Le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, qui n'est souvent, nous l'avons dit déjà, qu'un compte rendu fort succinct des séances de la Société, renferme aussi parfois des Rapports d'un intérêt majeur sur l'histoire des monuments du pays, sur les fouilles qui s'exécutent dans l'Orléanais, sur la situation des collections publiques de la ville d'Orléans. Aussi, sans prétendre mettre sous les yeux du Comité l'ensemble des travaux réunis dans ces sept Bulletins, qui n'embrassent pas moins de trois années et de soixante-six séances de la Société, croyons-nous devoir lui signaler sommairement quelques-unes des Notices les plus intéressantes et qui lui donneront le mieux l'idée de l'activité et du zèle déployés par les membres de la Société de l'Orléanais.

Tels sont un excellent Rapport de M. de Buzonnière sur les restaurations opérées dans les églises d'Orléans, et dans lequel tous les travaux entrepris depuis quelques années sont passés en revue et appréciés par l'auteur, au nom d'une commission chargée de visiter les églises récemment restaurées. Sept monuments ont été l'objet de l'examen de la commission ; ce sont : Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Donatien, Notre-Dame-de-Recouvrance, Saint-Marc, Saint-Vincent, Saint-Aignant et Saint-Euverte. Tous ces édifices ont été l'objet de travaux importants, auxquels la commission, sauf en quelques cas que nous ne saurions ni apprécier ni discuter ici, à donné son plein et entier assentiment. — Viennent ensuite : une Notice de M. Pillon sur les tumulus ou tombelles ; une Note de M. Mantellier relative à une statue tumulaire donnée au musée historique d'Orléans, un Rapport de M. de La Tour sur la ville et le château de Malesherbes ; une visite dans l'arrondissement de Gien par M. de Torquat, et un Rapport de M. Marchand sur une découverte monétaire faite en 1859 au bourg de la Bussière (Loiret).

Le musée de peinture de la ville d'Orléans est remarquable à tous égards, et nous trouvons dans un des Bulletins que nous avons sous

Digitized by Google

les yeux un Rapport adressé à M. le maire de la ville par M. de Langalerie, sur la situation des collections confiées à ses soins. Quoique ce sujet sorte un peu des attributions de la section d'archéologie, elle n'en apprendra pas moins avec intérêt que cinq cents tableaux de toutes les écoles et de presque toutes les époques sont, aux termes du Rapport de M. de Langalerie, inscrits aujourd'hui au catalogue du musée, que les dessins sont au nombre de cent quatre-vingt-cinq, et que les statues, statuettes, bustes et bas-reliefs, dus pour la plupart à des artistes d'un mérite éprouvé, comptent plus de cent quatre-vingts sujets. Quant à la collection d'estampes, elle ne s'élève pas aujourd'hui à moins de huit mille pièces, en y comprenant les dons récents et les acquisitions faites dans ces dernières années, et principalement celle du cabinet Constant Leber, composée de près de trois mille pièces rares ou curieuses, et acquises tout dernièrement en vente publique à Paris pour le compte de la ville d'Orléans.

Dans le cours de l'été de 1860, les ouvriers qui travaillaient au chemin de fer du Bourbonnais ont découvert tout auprès de Montargis des débris d'armes fortement oxydées. Ces débris, trouvés dans le lieu connu sous le nom de Plaine aux Anglais, où campait lors du siége de 1428 le corps d'armée commandé par Warwick, avaient de prime abord été attribués à l'époque du siége, et regardés comme provenant de chevaliers anglais. M. Dupuis, dans une Note adressée à la Société de l'Orléanais, conteste cette provenance, et démontre que les armes et les fragments d'équipement sont de l'époque gallo-romaine. La description qu'il donne de chacune de ces pièces vient complétement à l'appui de son allégation, et établit qu'il faut renoncer, ainsi que le dit l'auteur de la Notice, à voir là un souvenir du siége de Montargis en 1428.

La monographie de l'Orléanais tient à bon droit une large place dans le Bulletin de la Société : nous nous bornerons à citer les Notices de M. Max. Beauvilliers sur plusieurs communes du canton de Beaune ; celles de M. de Basseville sur le château de Chenailles ; un Rapport de M. de Torquat relatif à l'église de Montargis ; une série de Notes dues à M. Roche sur l'histoire et les principales restaurations de l'église abbatiale de Saint-Benoit-sur-Loire depuis le treizième siècle jusques et y compris les travaux exécutés de nos jours par les soins de la commission des monuments historiques de France. Nous trouvons encore dans le Bulletin de la Société archéologique une intéressante Notice de M. Pillon relative à la maison de l'Ardoise ; une étude historique du même auteur sur la chapelle Saint-

Digitized by Google

Mesmin ; la suite des premieres découvertes faites à Montbouy, que nous avons signalées dans notre dernier Rapport ; puis enfin une Note de M. Loiseleur, sur l'ancienne ville de Chénevières.

Les constructions gallo-romaines retrouvées à Triguères ont été l'objet d'une étude due à M. Dupuis, qui a pu constater, d'accord avec plusieurs de ses collègues de la Société de l'Orléanais, l'importance des recherches faites par M. Petit, membre du conseil général du Loiret, dans ce lieu, complétement oublié il y a peu d'années encore. Quelques indices assez vagues avaient fait soupçonner à M. Petit que des thermes avaient dû occuper un emplacement situé à l'issue du village. Une découverte due au hasard vint le confirmer dans cette croyance ; une fouille de terre faite dans une bâtisse mit à jour, à deux kilomètres environ de Triguères, un conduit qui évidemment était un aqueduc. Il semblait se diriger vers l'endroit où l'existence d'un bain était présumée. On fit des recherches sur les points intermédiaires, et l'on retrouva le conduit. Après avoir descendu jusque près de Triguères, on remonta vers l'endroit d'où pouvait venir l'eau, et l'on arriva ainsi à une fontaine placée près d'un village nommé Douchy, et qui se trouve à six kilomètres, sur la rive d'un torrent nommé le Rû-Sainte-Anne, ou Rû-de-Montcorbon.

« Ce conduit, partout où il a été mis à jour, a les mêmes proportions et est construit de même. Il a de largeur trente-trois centimètres et soixante centimètres de profondeur. Il est recouvert par de larges moellons plats. La direction une fois reconnue, c'était une indication toute naturelle pour chercher le lieu où il devait aboutir, et cette indication a motivé les fouilles auquelles s'est livré M. Petit. Il a trouvé en effet, à très-peu de profondeur, les restes des thermes, que leur étendue, leurs proportions, annoncent sans aucun doute avoir été des bains publics.

« Ils occupent une longueur de cinquante mètres sur une largeur qui n'est pas encore bien constatée. De nombreuses salles se succèdent, tantôt vastes, tantôt fort étroites, comme on en trouve tant dans les maisons romaines. Quelques-unes sont dallées de larges carreaux ; l'une d'elles est encore en partie pavée de mosaïques : elles étaient revêtues de ciment de couleur, et plusieurs sont terminées par des hémicycles.

« Ce qui surtout appelle l'attention, c'est un immense hypocauste, ou plutôt une suite d'hypocaustes qui occupent toute la longueur des cinquante mètres. Les piliers formés de carreaux qui soutenaient la voûte existent encore en grande partie. Entre eux,

Digitized by Google

le long des murs, se voient les tuyaux en briques par où s'échappait la fumée. On retrouve aux extrémités et au milieu les fourneaux destinés au chauffage des eaux; la cendre est au bas de leur ouverture; la pièce où s'entassait le bois qui les alimentait est en avant. C'est, autant que l'état des fouilles et des ruines peut le permettre, le bain pris sur le fait. A l'une des extrémités, celle par où devait arriver l'eau portée par l'aqueduc, se trouve un détail digne de remarque : deux murs sont élevés parallèlement de manière à laisser entre eux un très-étroit espace. Dans les fondations de l'un d'eux est creusé un retrait qui occupe l'épaisseur d'un tiers de ce mur; c'est un conduit carré dont trois côtés sont couverts d'un mortier poli : le troisième est à jour. Le conduit file ainsi tout le long du mur : on peut croire que c'est une sorte de chape ou de niche servant à abriter un tuyau qui menait une partie de l'eau de l'aqueduc à un endroit déterminé de l'établissement.

« A l'autre extrémité on remarque un tuyau en plomb qui traverse l'épaisseur du mur d'un hémicycle existant au-dessus de la fin de l'hypocauste. Ce ne peut être autre chose qu'un conduit d'eau; et ne serait-ce pas là, ajoute M. Dupuis, que se trouvait le bain de vapeur? L'eau, se répandant en mince filet sur le dallage fortement échauffé par l'hypocauste qui règne au-dessous, s'élevait en vapeurs que recevaient les baigneurs assis dans l'hémicycle. »

C'est là, suivant l'auteur du Mémoire, une des mille conjectures que peut faire naître l'étude de ces lieux ; malheureusement c'est une étude qu'il a fallu se hâter de faire. Le terrain sur lequel se trouvent les ruines est à la sortie de Triguères et en partie dans les jardins des maisons du village. Les propriétaires, après avoir laissé faire les fouilles, ont demandé à reprendre possession de leurs terres. La Société archéologique de l'Orléanais, dans le désir de préserver ces ruines, s'est adressée au Ministre pour demander que le terrain fût acheté et que les débris des thermes gallo-romains fussent classés comme monuments historiques; mais le Ministre, tout en remerciant la Société de son zèle pour les recherches de nos antiquités nationales, ne pouvait prendre à la charge de son administration l'acquisition de ces terrains, les crédits affectés à la conservation des monuments ne pouvant être employés en acquisitions d'immeubles, et il n'a pu être donné suite à la proposition de la Société archéologique. Les fouilles faites par M. Petit seront donc comblées; mais le souvenir en sera conservé dans une suite de dessins et dans un plan dressé par ses soins.

Digitized by Google

Le Rapport adressé par M. Mantellier au préfet du Loiret sur la situation du musée historique de l'Orléanais a été reproduit dans le quarante et unième Bulletin de la Société. Si la situation des collections de peinture et de sculpture modernes est des plus prospères, comme nous l'avons indiqué plus haut, celle du musée historique et archéologique n'est pas moins brillante, grâce à l'excellente impulsion qui lui est donnée par son habile directeur, au concours aussi efficace que bienveillant de la Société archéologique et à la sympathie d'une population intelligente. Les collections se sont enrichies d'objets d'une grande importance, en même temps que les travaux de restauration et d'appropriation de l'hôtel ont été poussés avec assez d'activité pour permettre de livrer plusieurs salles au public. Après avoir passé en revue les dons qui ont été faits depuis le 14 août 1860, et parmi lesquels nous retrouvons un certain nombre de médailles gauloises et quelques objets antiques découverts aux thermes de Triguères par les soins de M. Petit, un fléau des premières années du quinzième siècle trouvé à la chapelle Saint-Mesmin, donné par M. Pillon, et quelques pièces de faïence des anciennes fabriques d'Orléans offertes par M. l'abbé Desnoyers, le savant directeur du musée d'Orléans signale les acquisitions faites, et qui nous semblent assez importantes pour exciter l'intérêt du Comité : telles sont, sans parler d'une arbalète à rouet incrustée d'ivoire du seizième siècle, d'un buste de Titus de la même époque, d'émaux signés par Nicolas Laudin, de panneaux de meubles sculptés du seizième siècle, et pour arriver à des objets qui, comme le dit parfaitement M. Mantellier, se rattachent directement à l'histoire locale par leur nature ou leur origine, et ont par conséquent une valeur toute spéciale pour les collections de l'Orléanais : la pierre tumulaire de Jeanne de Baines, veuve d'Alain de Baines, chevalier de l'ordre Saint-Lazare et Jérusalem, inhumée en 1372 à Boigny; celle de Jean Le Voys, capitaine du charroi du roi, seigneur de la Source, inhumé en 1576 à Marcilly-en-Villette ; une série de tapisseries du dix-septième siècle reproduisant plusieurs scènes de l'histoire de Jeanne d'Arc d'après les dessins de Vignon gravés par Abraham Bosse pour l'édition in-quarto du poëme de *la Pucelle* de Chapelain. Ces tapisseries sont au nombre de six, représentant les divers épisodes de l'existence de Jeanne d'Arc, et c'était là une acquisition importante pour le musée d'Orléans, déjà si riche en souvenirs analogues.

Et toutefois, ajoute avec raison M. Mantellier, la valeur de ces acquisitions est de beaucoup dépassée par celle des objets trouvés à Neuvy-en-Sullias.

Digitized by Google

Les antiquités de Neuvy, qui ont été l'objet d'un premier Rapport de M. Mantellier inséré au trente-huitième Bulletin de la Société, puis d'une Notice de M. Pillon que nous retrouvons à l'une des séances suivantes, ont été décrites déjà maintes fois. Le savant directeur du musée d'Orléans, qui a bien voulu dernièrement mettre sous nos yeux la reproduction figurée de tous les objets découverts à Neuvy-en-Sullias, et qu'il a eu la rare bonne fortune d'acquérir en un seul bloc, s'occupe en ce moment de résumer dans un travail destiné à la Société archéologique du Loiret toutes les opinions qui se sont produites au sujet de cette importante découverte. Nous attendrons l'insertion de son travail dans le Bulletin de la Société, nous bornant pour aujourd'hui à signaler au Comité l'importance d'une pareille acquisition, faite entièrement aux frais de la ville d'Orléans, et qui témoigne hautement du zèle de l'administration locale pour la conservation de tous les monuments précieux pour l'histoire du pays.

Les antiquités de Neuvy, que nous avons visitées tout récemment et qui ont été disposées avec une parfaite intelligence dans une des grandes vitrines des salles nouvelles du musée d'Orléans, se composent, on le sait, d'un cheval de bronze, de figurines, d'animaux, d'objets divers en bronze provenant, selon toute probabilité, dit M. Mantellier, d'un sacellum gallo-romain détruit dans les premières années du quatrième siècle de notre ère. Une inscription diversement interprétée occupe le soubassement du cheval.

Cette trouvaille ne comprend pas moins de vingt-trois pièces principales, sans parler des fragments de toutes sortes qui en forment le complément.

C'est sans contredit, comme le dit M. Mantellier dans son Rapport, une des plus importantes découvertes archéologiques faites depuis longtemps en France, et le directeur du musée d'Orléans, en empêchant la dispersion de tous ces objets précieux pour les faire entrer dans le musée départemental de l'Orléanais où leur place était toute marquée, en sollicitant avec ardeur du préfet et de l'autorité municipale les moyens de faire face à une dépense importante et qui ne pouvait être prévue, et en se rendant acquéreur, au prix de 7,085 francs, des antiquités de Neuvy-en-Sullias, donne une importance considérable aux collections confiées à ses soins.

La Société archéologique de l'Orléanais a compris que la dispersion de cette trouvaille, son abandon en d'autres mains, seraient non-seulement une perte matérielle pour le département et la ville d'Orléans, comme l'a si bien dit M. Mantellier dans son Rapport au

Digitized by Google

préfet du Loiret, mais une perte scientifique, une diminution de leur patrimoine historique, une cause de découragement enfin pour les hommes qui se livrent avec autant d'amour que de désintéressement à l'étude des antiquités locales. — C'est là un point sur lequel nous avons cru utile d'insister auprès du Comité. Le musée d'Orléans, la Société archéologique de l'Orléanais, ont donné là un exemple utile à suivre, mais que nombre de villes moins bien pourvues et livrées à leurs propres ressources ne pourraient imiter, il est vrai, qu'au prix de grands sacrifices. Quoi qu'il en soit, cet exemple rentre si bien dans les principes du Comité et dans les idées qu'il a toujours professées depuis sa fondation, que nous avons cru devoir lui signaler ce fait d'une manière toute spéciale.

En résumé, la Société archéologique de l'Orléanais ne se borne pas, on le voit, aux recherches et aux discussions purement historiques; elle agit, et contribue puissamment par son action à la conservation des monuments du pays et des antiquités locales : aussi est-ce à ce double titre que nous proposons au Comité de lui assigner un des premiers premiers rangs dans l'appréciation qu'il a pour mission de faire des travaux des Sociétés savantes des départements.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS, A ARRAS.

Tome II, nº 2.

Les découvertes faites à Avesnes-le-Comte ont été de la part de M. le Dr Ledru l'objet d'un Rapport présenté à la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais et inséré dans le 2e numéro du tome II de son Bulletin.

C'est à l'occasion de travaux ayant pour but l'extraction du silex pour l'empierrement des routes, que les ouvriers occupés aux fouilles ont mis à découvert un grand nombre de poteries et ont trouvé toute une suite de sépultures. « En examinant avec attention la coupe des terres, dit M. Ledru, on remarque à la surface une couche de sol végétal brun de quinze centimètres d'épaisseur. Cette couche recouvre un banc d'argile jaune clair, parfaitement homogène et superposé à environ deux mètres et demi à de beaux dépôts de silex, terrains tertiaires également riches en découvertes de squelettes et de fossiles antédiluviens. C'est dans cette argile que sont creusées les tombes à des profondeurs variables, mais la plupart à cent quinze centimètres du niveau du sol.

« Les tombes sont dirigées généralement du nord-ouest au sud-est. Quelques-unes sont bien orientées, d'autres ont une direction transversale. Plusieurs sont à une plus grande profondeur sans pourtant présenter plus d'objets curieux. Elles sont la plupart oblongues, de un mètre cinquante à un mètre quatre-vingts centimètres de longueur, sur soixante à soixante-dix de large et autant de hauteur. Quelques-unes constituent un carré d'environ un mètre ; on y rencontre beaucoup plus de charbons et de cendres dans les terres qui les recouvrent et on n'y retrouve pas comme dans les autres des vestiges d'ossements. On en a ouvert plus de quarante dont un certain nombre ne contenaient aucun objet digne d'être recueilli.

« Les parois de ces tombes sont formées à l'intérieur d'un enduit grisâtre qui rapelle la couleur et la nature du ciment romain. Très-probablement, ajoute l'auteur du Rapport, la tombe une fois creusée, était plaquée de cet enduit sur toutes ses faces. L'épaisseur de cette couche varie de deux à cinq centimètres ; elle se perd généralement en montant. La base de la tombe est plus épaisse ; elle présente la même couche de ciment, des cendres et des charbons de bois. »

Quelques débris d'armures ont été retrouvés dans les tombes ou-

Digitized by Google

vertes par les soins de l'auteur du Rapport ; mais leur état était si voisin d'une destruction complète qu'il a été difficile d'en bien déterminer la forme et surtout l'époque. Des fragments de fer de lance ont pu cependant être recueillis, et les ouvriers ont découvert une sorte de casque qui, malheureusement, fut mis en pièces par eux.

Une petite cassolette en fer, des bracelets en bronze, quelques anneaux, une plaque de ceinturon, ont été aussi retrouvés avec une monnaie de Constantin frappée à Constantinople.

Un grand nombre de vases en verre, en grès et en terre rouge, ont été retirés de ces sépultures ; la plupart ont été brisés par les ouvriers. M. le Dr Ledru en possède cependant plusieurs complétement intacts, qu'il destine au musée d'Arras.

Ce sont : une fiole en verre verdâtre à panse renflée et à col mince terminé par un large goulot, cannelée extérieurement dans le sens vertical et haute de $0^m,125$; deux coupes en verre et de même couleur, de forme demi-sphérique, hautes de $0^m,065$ avec $0^m,25$ de circonférence ; une autre coupe de forme à peu près analogue, ornée dans sa partie inférieure de six filets saillants parallèles, s'enroulant à larges festons ; des coupes fragmentées présentant des détails d'ornementation assez remarquables, puis des plats en terre rouge, des écuelles, des urnes en pâte fine, des vases en terre et en grès gris, avec enduit noir, dont les dimensions varient comme la forme.

A quelques mètres au nord des tombes et à soixante-dix centimètres de profondeur, M. le Dr Ledru a retrouvé une ancienne voie empierrée, de quatre à cinq mètres de large, présentant l'empreinte des roues, et qui paraît se diriger dans le prolongement de la vallée ou du chemin d'Equarval, autant qu'il est permis d'en juger par les premières fouilles qui ont pu être faites sur ce point.

Les sépultures d'Avesnes-le-Comte, suivant l'opinion parfaitement justifiée de l'auteur du Rapport, appartiennent à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle. « La forme des vases, dit M. Ledru, le vernis peu adhérent qui les recouvre, leur pâte qui manque souvent de finesse, leur poids assez considérable, indiquent assez l'époque de décadence de l'art céramique, c'est-à-dire l'époque franque. Nous pouvons ajouter à ces données, la forme et la nature des beaux verres qui les accompagnent, et surtout la date précise que leur donnent les médailles. — Les fosses carrées, la grande quantité de charbons et de cendres trouvés dans les tombes, l'absence d'ossements dans quelques-unes, attestent en outre une époque où l'inhumation des morts se faisait concurremment avec

Digitized by Google

l'incinération, celle-ci plus rare, l'autre beaucoup plus usitée. »

Le Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais signale, en outre, la découverte d'une autre sépulture, d'époque gallo-romaine, faite à Villers-Châtel, dans les premiers jours du mois de juin 1862. Là, comme à Avesnes-le-Comte, plusieurs urnes en verre, des vases en terre rouge et en grès, ont été recueillis par les soins de M. le Dr Ledru et sont venus enrichir les collections du musée d'Arras.

Le reliquaire d'Amettes, en argent massif, fabriqué à Arras au seizième siècle, celui de la Dent de Saint-Nicolas, de l'église Saint-Nicolas en Cité d'Arras, qui paraît remonter au douzième siècle, ont été l'objet d'une Notice présentée à la Commission du Pas-de-Calais par M. l'abbé Van Drival, Notice insérée dans le Bulletin avec les planches gravées reproduisant l'ensemble et les détails de ces petits monuments d'orfévrerie.

Nous citerons encore parmi les travaux des membres de la commission du Pas-de-Calais, dont le Bulletin nous donne le résumé, l'analyse faite par M. l'abbé Robitaille d'une Étude de M. l'abbé Haigneré sur la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang, à Boulogne-sur-Mer ; un travail de M. de Cardevacque sur l'ancien refuge de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, à Arras ; une communication de M. le comte d'Héricourt sur la découverte d'un tombeau gallo-romain, à Bailleul ; une autre de M. de Cardevacque, sur une plaque d'argent repoussée et ciselée, représentant saint Jérôme, que l'on prétend être l'œuvre de Charles-Quint dans la solitude de Saint-Just, s'il faut en croire un certificat signé de l'un des prieurs de cette maison.

Nous devons mentionner encore les Rapports de M. le comte d'Héricourt sur la porte Saint-Pry, à Béthune, et l'église d'Ablain Saint-Nazaire ; sa Notice sur l'encensoir de Coulers ; une Étude de M. Terninck sur les débris d'une construction antique découverte par lui entre Rouvroy et Billy, et enfin la description du maître-autel de la paroisse Saint-Géry d'Arras, appartenant autrefois à la chapelle des Carmes, et que M. Grigny veut bien qualifier de petit chef-d'œuvre d'architecture du style Louis XV, qualification qui, sans vouloir faire preuve d'un esprit exclusif, comme le dit fort bien l'auteur de la Notice, nous paraît bien pompeuse cependant, ou bien indulgente pour une de ces compositions sans forme du genre vulgairement appelé *Rocaille* et dont le bon goût public a fait justice depuis longtemps en inventant pour elle une expression moins solennelle encore et qui ne figure dans aucun de nos dictionnaires d'architecture.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES.

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, A BEAUVAIS.

Tome V, 2me partie.

Sous le titre d'*Étude sur les tableaux de la cathédrale de Beauvais*, M. Barraud a publié dans le tome V des Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, un consciencieux travail sur chacune des peintures qui décorent toutes les parties de la cathédrale. « Riche en vitraux du moyen âge et de la renaissance, dit l'auteur de cette Notice, riche en tapisseries sur lesquelles sont retracées tant de curieuses légendes sacrées et profanes, la cathédrale de Beauvais possède aussi un assez grand nombre de tableaux sur bois et sur toile. Le visiteur, frappé de la noble et imposante architecture de l'édifice et de sa prodigieuse élévation, fait ordinairement peu d'attention à ces peintures. Son regard se fixe bien quelquefois sur les verrières et les tapisseries à cause de leur dimension, de leur brillant éclat ou de la singularité des sujets, mais il semble dédaigner les autres tableaux. Il en est cependant d'un mérite incontestable et qui sont dus au pinceau de peintres habiles et renommés. » Ce sont ces tableaux que M. Barraud a entrepris de décrire dans sa Notice, en commençant par la chapelle du Sacré-Cœur, située dans la nef à côté du portail septentrional, et en continuant par les bas côtés jusqu'à la chapelle des Morts, qui fait face à celle du Sacré-Cœur, puis en parcourant le chœur et les différentes salles attenantes à l'église.

Les tableaux décrits par M. Barraud sont au nombre de quatre-vingt-sept, dont cinq dans la chapelle du Sacré-Cœur, parmi lesquels *les Disciples d'Emmaüs*, de Mauperin, à la date de 1782; celui de *Jésus guérissant les malades*, par Jean Jouvenet, dans le transeps septentrional; neuf dans la chapelle du Saint-Sacrement, parmi lesquels deux toiles de Bidault, en 1774, *la Naissance de la Vierge* et *la Présentation de Marie au Temple.*

Dans la seconde galerie du bas côté septentrional du chœur se trouvent trois autres peintures; puis viennent la chapelle de la Madeleine et celle de Saint-Sébastien, renfermant, la première, quatre peintures, la deuxième neuf tableaux, qui ne sont pour la plupart que

Digitized by Google

des copies. La chapelle de Saint-Anne a trois peintures, dont une de Charles Delafosse; restaurée par les soins d'Oudry, celle de la Vierge ne présente que des tableaux modernes. Dans les autres chapelles, celles de Saint-Julien, de Saint-Vincent, de Saint-Denis, de Saint-Léonard, de Saint-Angadrème, et dans celle des Fonts-Baptismaux, M. Barraud ne nous signale aucun nom d'artiste antérieur au dix-neuvième siècle, à l'exception de celui de Tiersonnier, seigneur de Quenne, auteur des *Pèlerins d'Emmaüs* de la chapelle Saint-Vincent, de 1762-1764.

Les tableaux du chœur, au nombre de deux, ne sont pas des peintures, mais bien des tapisseries de la manufacture de Beauvais. Dans les sacristies nous trouvons un tableau sur bois peint par Quentin Warin, peintre du roi Louis XIII, qui quitta Beauvais en 1610. La salle capitulaire, dans laquelle M. Barraud trouve sept autres peintures, n'est pas plus riche en œuvres d'artistes éminents; ici, comme dans les autres parties de la cathédrale, l'auteur de la Notice ne nous donne aucun renseignement sur les noms des peintres dont il nous décrit les œuvres avec une minutieuse exactitude.

En résumé, les tableaux de la cathédrale de Beauvais, modernes pour la plupart, se composent principalement de copies et d'œuvres secondaires, parmi lesquelles il est peu d'exceptions à signaler. L'auteur de la Notice, en présence d'un sujet assez stérile à traiter, s'en est tiré par une rare habileté de description et par des appréciations qui, en présence d'œuvres d'une époque récente, ne sauraient être du domaine de la section d'archéologie. Nous n'avons pas moins dû signaler au Comité son travail, qui, avec une Esquisse de la végétation du département de l'Oise, réservée à la section des sciences, et une Notice nécrologique sur M. Houbrigant par M. Danjou, son collègue, forme le contingent de cette partie du tome V des Mémoires de la Société académique de l'Oise.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR, A CHARTRES.

Tome II.

Nous appelions, il y a quelques mois, l'attention du Comité sur l'importance des travaux entrepris par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, sur le zèle de ses membres et sur la multiplicité de leurs travaux.

Le deuxième volume de Mémoires que la Société d'Eure-et-Loir a fait paraître depuis cette époque renferme, comme le premier, un certain nombre d'Études et de Notices dignes de fixer l'attention du Comité, mais dont la plupart sont du domaine de la section d'histoire et de philologie.

Les travaux d'archéologie locale y sont rares, et encore n'ont-ils trait pour la plupart qu'à des découvertes déjà anciennes et qui ont été mises sous les yeux du Comité; nous citerons cependant une Notice historique de M. Lecocq sur les armoiries de la ville de Chartres au moyen âge et dans les temps modernes; une petite Monographie de la charmante maison du seizième siècle qui existe encore à Chartres dans la rue du Grand-Cerf, avec plans et dessins à l'appui du texte de M. Ravault; puis un Rapport de M. Raoul de Tarragon, sur la découverte des vestiges d'une villa gallo-romaine, découverte faite pendant l'hiver de 1857 à 1858, à Ouzouer-le-Doyen, et qui donna lieu à la mise au jour d'un grand nombre de fragments de poteries, d'objets divers en métal, de fibules et d'instruments usuels.

Les découvertes faites à Chartres dans les terrassements de l'embarcadère, et dont la date remonte aux années 1847 et 1848, ont été l'objet d'une Notice de M. de Widranges, dont les Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir publient aujourd'hui l'analyse, ainsi qu'une communication de M. Lecocq sur un atelier de figurines gallo-romaines trouvé à Chartres. « Au mois d'avril 1858, dit l'auteur de cette Note, le propriétaire d'un terrain situé à peu de distance de la nouvelle rue de la Gare-au-Plâtre fit opérer une fouille pour la construction d'une cave; les ouvriers mirent à découvert, à un mètre au-dessous du sol, les restes d'une construction en briques ayant sa paroi intérieure vitrifiée: malheureusement aucune mesure n'a-

Digitized by Google

vait été prise pour la conservation de cette construction, et déjà une notable partie était démolie. D'après les débris trouvés sur le sol, il n'y avait pas à hésiter à se prononcer pour l'existence en cet endroit d'un four à cuire des figurines d'argile. Ce four se composait d'un canal ayant cinquante centimètres de largeur et autant de hauteur ; il devait être cintré par le haut, car à l'orifice de ce canal on remarquait d'un côté la naissance du cintre ; sa construction était en briques d'argile rouge et carrées portant vingt-six centimètres de côté, et sa longueur était d'un mètre vingt centimètres ; les parois étaient vitrifiées. A l'opposé de l'orifice se trouvait un circuit de quatre-vingt-quinze centimètres de diamètre, garni à son pourtour de briques également vitrifiées sur la paroi ; mais ces briques différaient de celles du canal par leurs dimensions, puisqu'elles ne mesuraient que seize centimètres de longueur sur huit de largeur. C'était en cet endroit que la flamme et la chaleur se concentraient à la sortie du foyer, pour chauffer le dessous d'un plancher qui devait former un étage supérieur ; ce plancher était traversé par des tuyaux correspondant à cet étage, appelé laboratoire, où étaient disposées les figurines à cuire. Cette disposition nous est expliquée et prouvée par analogie, ajoute l'auteur, et d'ailleurs par les débris de tuyaux de poterie trouvés en cet endroit ; ces débris accusent des tuyaux de forme conique portant en haut sept centimètres de diamètre, et à la base seize centimètres sur environ trente de hauteur. »

Quelques débris de figurines ont été retrouvés sur l'emplacement du four ; certains fragments ont été reconstitués et paraissent appartenir à deux figures différentes : l'une est complétement nue, l'autre est assise et tient dans ses bras deux enfants qu'elle semble allaiter. Nous regrettons de n'avoir pas retrouvé dans le volume des Mémoires les planches qui accompagnaient le Rapport de M. Lecocq et venaient à l'appui de sa description ; il nous paraît être complétement dans le vrai en affirmant que ces figurines, que l'on retrouve dans toutes les découvertes analogues, désignées sous les noms de Vénus Anadyomène et de Latone, et dans lesquelles on a voulu voir également les images de la Nature, de la Matière, de la Vie, de la Mort et de la Fécondité, étaient les lares ou pénates de la famille, regardés par les femmes gallo-romaines comme les divinités protectrices du foyer domestique.

« Par imitation de ce pieux et antique usage, ajoute-t-il, nous voyons de nos jours dans la plus simple habitation de nos campagnes la cheminée ou tout autre meuble du logis orné de la statuette

Digitized by Google

de la Sainte Vierge ou de tout autre saint, patron vénéré dans la contrée; chaque jour et à chaque heure de la journée la mère en réclame l'intercession propice pour les parents et les enfants. »

La chapelle de Notre-Dame de la Ronde, dit une Notice manuscrite de Dorat de Chameule, ancien bailli de la ville et comté de Dreux, à la date de 1740, Notice recueillie par M. Lamésange et publiée par M. Ed. Lefebvre, fut bâtie en 1482 en l'honneur de la Sainte Vierge, des libéralités du roi Louis XI et des aumônes de plusieurs princes et seigneurs et des bourgeois de Dreux. Située à une lieue de la ville de Dreux, au-dessus du village de Cocherel, proche Montreuil, sa fondation première remonterait, aux termes d'une charte rapportée par A. Duchesne dans l'Histoire de la maison de Dreux, à Robert II, dit le Jeune, comte de Dreux, en 1185, et elle aurait été bâtie sur les ruines d'un ancien château du seigneur de Cocherel. « Le vaisseau de cette chapelle est vaste, dit la Notice de 1740, citée par M. Lefebvre; deux grandes portes y donnent entrée. La principale est à l'occident; les armes de France sont au-dessus du portail; l'autre est du côté du midi. Le chœur est séparé de la nef par une balustrade; deux autels, deux belles chapelles hors d'œuvre du corps de bâtiment, bien voûtées, avec des ornements de culs de lampe, accompagnent le chœur des deux côtés, lesquels forment la croisée de l'église. A la clef de voûte du chœur sont les armes du sieur de Mouy, qui la fit élever.

« Ce chœur est éclairé par sept fenêtres; à celle du milieu, au-dessus du maître-autel, derrière l'image de la Vierge, Louis XI est représenté en grandeur naturelle, tenant en main un bâton de pèlerin haut de six pieds, terminé par en haut comme un bâton cantoral; au bas sont les armes de France, et, sous l'effigie, ce quatrain :

Au noble Roy Loïs
Dieu doynt pais et victoire,
Et au Dauphin, son fils,
Et en la fin sa gloire.

« Au vitrage des deux croisées, aux côtés de celle du roi, en l'un, du côté gauche, est représenté Allain d'Albret, comte de Dreux, en grandeur naturelle, vêtu en comte; en l'autre, du côté droit, est Françoise de Bretagne, son épouse, avec leurs armes. A la croisée joignant celle d'Allain d'Albret est représenté, avec la date de 1482, Gauvin de Dreux, troisième du nom, seigneur de Cocherel et de Louges, prince sorti d'une branche de la maison royale de Dreux,

Digitized by Google

en sa grandeur naturelle, armé et revêtu des pleines armes de Dreux. »

Les autres verrières dont la Notice nous donne la description, représentaient l'image de saint Pierre de Chartres et celle de Charlemagne, cette dernière aux armes de Charles Mouchy, chevalier, seigneur de la Melleraye, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur du pays de Caux et vice-amiral de France.

Ces beaux vitraux n'existent plus ; quelques fragments échappés à la ruine de l'édifice ont pu être employés à réparer ceux de l'église de Montreuil : mais la chapelle de Notre-Dame de la Ronde, bénie le 17 octobre 1483 par Miles d'Illiers, archevêque de Chartres, et dans laquelle Philippe de Comines, rendu à la liberté après sa longue détention dans les cages de fer du roi Louis XI, était venu accomplir son vœu et déposer les entraves de fer de sa captivité de Loches, vendue comme bien national en 1793, dévastée et détruite en 1798, et dont les matériaux ont servi à l'édification de constructions industrielles élevées au confluent de l'Eure et de l'Avre, n'a laissé d'autres vestiges que quelques pans de murailles encore debout et des traces de substructions à peine visibles.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

RÉSIGNATION ÉVENTUELLE DE L'ÉVÊCHÉ DE COUTANCES ET DES ABBAYES DE SAINT-JOUIN ET DE SAINT-MELAINE, FAITE PAR ETIENNE MARTEL, CHANOINE DE ROUEN, EN FAVEUR DES PERSONNES QUE DÉSIGNERAIT LE MARÉCHAL DE COSSÉ BRISSAC.

Communication de M. Célestin Port.

M. Célestin Port, correspondant du ministère, envoie la copie d'un acte du 12 mai 1552, par lequel Etienne Martel, chanoine de Rouen, promet au maréchal de Cossé, comte de Brissac, de résigner en faveur de telles personnes qu'il plairait au maréchal de nommer, et spécialement en faveur de ses enfants, l'évêché de Coutances et les abbayes de Saint-Jouin et de Saint-Melaine, que le roi avait mises à la disposition du comte de Brissac.

M. Port estime que ce texte est « un témoignage des plus curieux « de la façon dont se transmettaient les bénéfices ecclésiastiques, « et en particulier les évêchés, à la veille même des guerres de la « Réforme française, » — et il ajoute un peu plus loin que « de « semblables pratiques justifiaient sans peine les progrès de l'hérésie « envahissante. »

Notre correspondant ne semble pas s'être bien rendu compte de la nature de la pièce qu'il envoie, et il attribue en ce point à la Réforme une influence qui est démentie par l'histoire.

Il s'agit ici, en effet, d'un acte fort connu dans la pratique bénéficiale sous le nom de résignation *in favorem*, c'est-à-dire *in favorem tertii*, résignation ou démission donnée par un titulaire, sous la condition que le bénéfice sera conféré à une personne désignée. — Ces résignations n'ont été d'un usage fréquent qu'à partir de la seconde moitié du seizième siècle, *et elles ont été surtout usitées aux dix-septième et dix-huitième siècles*. Elles n'ont donc pu motiver ou justifier *les progrès de l'hérésie envahissante*, et la Réforme n'a eu aucune action sur cette coutume.

Ces *résignations* ont été l'objet d'appréciations sévères de la part des canonistes ; mais ces critiques doivent retomber en partie sur la

Digitized by Google

jurisprudence des parlements, qui les encourageaient, et qui avaient même la prétention de les faire accepter par le pape, en ordonnant à l'évêque diocésain de conférer au résignataire désigné le bénéfice dont la résignation n'était pas agréée par le souverain pontife.

Ajoutons encore que, dans l'espèce qui nous est soumise, l'Église, — et par suite la Réforme, — ne pouvaient être nullement en cause. L'évêché de Coutances et les deux abbayes comprises dans la résignation étaient des bénéfices *consistoriaux,* c'est-à-dire des bénéfices qui, d'après le concordat conclu entre Léon X et François Ier, *étaient à la nomination du roi*, comme les évêchés le sont encore aujourd'hui. Étienne Martel s'engageait donc à faire en sorte que le roi consentît à ne pas exercer son droit de nomination sur ces bénéfices de collation royale et acceptât la résignation que ledit Martel ferait en faveur d'un tiers. — L'autorité ecclésiastique se trouvait ainsi complétement en dehors de cette convention.

En résumé, l'acte que nous envoie M. Célestin Port contient un engagement qui s'est reproduit maintes fois pendant les trois derniers siècles, et il ne nous fournit qu'un seul renseignement, à savoir, que le maréchal de Cossé-Brissac avait assez de crédit à la cour pour être certain que le roi de France agréerait une résignation de bénéfices faite au profit de ses enfants.

Ce fait n'est par lui-même ni assez neuf ni assez intéressant pour me permettre de proposer autre chose que le dépôt de la pièce aux Archives, avec remercîments au correspondant.

Ad. Tardif,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Criées et publications dans la ville de Toulon vers la fin du quatorzième siècle. — Testament de Jacques de Matignon, évêque de Condom au dix-huitième siècle.

Communications de MM. O. Teissier et Mag. Giraud.

Deux membres correspondants du ministère de l'instruction publique dans le département du Var, M. Octave Teissier et M. l'abbé Magloire Giraud, ont fait au Comité des communications manuscrites dont il m'a chargé de lui rendre compte.

La communication de M. Octave Teissier a pour objet les criées et publications orales usitées dans la ville de Toulon à la fin du quatorzième siècle. C'est une compilation intéressante et instructive, faite d'après un document que possèdent les archives communales de la ville de Toulon, dont M. Teissier a classé et analysé les richesses avec un soin particulier. Groupant les divers articles qui se rattachent à un même ordre d'idées, notre studieux correspondant a cru devoir adopter les sept divisions suivantes : les droits du roi, la propriété, l'agriculture, le commerce, les professions, la voirie, la police. Sous cette rubrique, il a résumé, dans un tableau sommaire, les quatre-vingt-quatorze criées communiquées par lui au Comité d'après le texte original. « C'est, dit-il, un recueil assez complet des ordonnances de police en vigueur à la fin du quatorzième siècle. Il pourra être consulté avec intérêt par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge. » Je partage cet avis, et je propose au Comité de déposer ce curieux document historique dans ses archives.

Je fais la même proposition en ce qui concerne le testament de Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, abbé commendataire de Saint-Victor de Marseille, communiqué également au Comité par M. l'abbé Magloire Giraud. Je dois ajouter que ce dernier document présente un intérêt bien plus restreint et purement local; il est à regretter en outre que notre correspondant ne l'ait pas accompagné d'une Notice explicative. C'est un usage maintenant assez adopté par la plupart des membres correspondants, et qu'il est bien désirable de voir se généraliser.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UNE NOUVELLE ÉTUDE DES RUINES DE TRIGUÈRES.

Envoi de M. Boutet de Monvel, directeur de l'école primaire d'Orléans.

Le travail de M. de Monvel a été provoqué par une demande de renseignements adressée du Ministère à la Société d'agriculture, belles-lettres et arts d'Orléans.

Il contient la description de ce qui fut retrouvé, jusqu'au printemps de l'année dernière, d'une ville romaine située en partie sur le lieu qu'occupe aujourd'hui le village de Triguères. La découverte remonte à 1857. L'éveil fut donné par un paysan qui trouva une construction sous le sol de son champ. Des fouilles exécutées aussitôt révélèrent l'existence d'un théâtre dont la superficie put être mesurée et jugée capable d'avoir contenu environ 7,000 spectateurs. M. Petit, membre du Conseil général du Loiret, avait fait faire les premiers travaux (1). Il a poursuivi depuis l'exploration du terrain avec un zèle et un désintéressement qui ne se sont point un seul instant ralentis; le résumé de M. de Monvel nous apprend avec quel succès.

Au milieu du village a été trouvé un établissement de bains publics, en deux corps de bâtiments séparés, probablement pour l'usage des hommes et des femmes. Chacun est muni de son étuve, terminée en abside, avec une aire établie sur de petits piliers de briques. Des conduits de chaleur rayonnent sous l'une des absides, et se dégagent dans l'épaisseur d'une banquette en maçonnerie établie contre les parois. On a retiré des décombres deux strigiles de bronze.

Plus loin, à l'ouest, en se dirigeant vers Château-Renard, dont Triguères n'est éloigné que d'une lieue, se sont montrées les substructions de quelques maisons de chétive apparence. Sous l'une d'elles régnait un cellier. En dégageant les soupiraux, on a été conduit au niveau d'une ancienne voie établie d'après les règles, car

(1) Le tome IV des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* contient un travail sur cette découverte dû à M. F. Dupuis, dont il a été rendu compte dans la *Rev. des Soc. sav.*, 2e série, t. III, 1860, p. 303 et 304.

(Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

il y avait *statumen*, *ruderatio* et *nucleus;* mais le pavement faisait défaut.

Une autre voie, moins bien construite que ce tronçon, mais autrement importante par son développement, traverse Triguères. Elle vient de Sens, et se poursuit jusqu'à Gien. On l'appelle dans le pays le *Chemin perré.* Elle n'est formée que d'une couche en cailloutage d'environ cinquante centimètres d'épaisseur, et contenue par un encaissement de pierres plus grosses. M. de Monvel y voit un chemin celtique; pour ma part, je le crois romain.

Un canal souterrain engagé dans les coteaux qui bordent la vallée de l'Ouanne amenait à Triguères, d'une distance de six kilomètres, l'eau d'une source appelée la *Fontaine Sainte-Anne.* On n'a pas pu retrouver le point de la ville antique où aboutissait ce conduit.

Au lieu dit le *Moulin du chemin*, qu'on rencontre en sortant de Triguères pour aller à Château-Renard, à droite et à gauche de la grande route, se sont montrées les substructions d'un vaste quadrilatère oblong n'ayant pas moins de six mille mètres carrés. L'enceinte était partagée au moyen d'un mur de séparation en deux parties égales de forme carrée. Dans l'une de ces pièces ont apparu d'autres carrés inscrits, et, dans ces carrés, des murs en labyrinthe qui ne sont pas sans analogie avec ceux du temple de Berthouville, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir le Comité (1). La même pièce présentait en saillie, sur l'une de ses clôtures, une abside entre deux cellules carrées. L'aire du bâtiment, dans toute sa longueur, était couverte d'un pêle-mêle effroyable de débris de toute sorte : entablements, colonnes, statues et poteries brisées, et, parmi ces décombres, un nombre considérable de monnaies impériales de toutes les époques.

Plus loin encore, et toujours dans la direction de Château-Renard, au lieu dit *aux Vallées*, on a mis à découvert dix chambres d'une villa considérable, formant l'une des ailes de l'édifice. La galerie qui régnait du côté de l'atrium a été retrouvée.

Sur Triguères débouche un vallon sinueux et étroit, au fond duquel coule un ruisseau appelé la Dardenne. En amont, ce vallon se ramifie en plusieurs ravins dont le principal a offert sur chacun de ses versants des vestiges d'édicules bien curieux. D'un côté, deux enceintes carrées inscrites l'une dans l'autre se sont trouvées former l'enveloppe d'un menhir brisé en trois. Cette pierre, qui a toujours

(1) *Rev. des Soc. sav.*, 2e série, t. VIII, année 1862, p. 80.

(Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

été en évidence, et qu'on croyait couchée sur le sol nu, est appelée dans le pays la *Roche du vieux garçon*. C'est un bloc de grès qui doit avoir été apporté de loin, car il n'y a de grès que dans la partie du Gâtinais qui avoisine la forêt de Fontainebleau. La cellule intérieure dont il fut environné avait cinq mètres de côté, et la cellule extérieure onze. Les deux constructions étaient en maçonnerie posée sur des fondations en pierre sèche. On a retrouvé des parties considérables d'un carrelage informe en terre cuite qui garnissait l'aire entre les deux carrés. Les fouilles ont produit en outre des monnaies gauloises et romaines, un vase de pierre en forme de bassin à deux anses, une passoire en bronze du même dessin que celles qu'on a trouvées tant de fois dans les ruines des temples, un barillet, également en bronze, orné de bandeaux guillochés, de la contenance de trois litres.

De tous les monuments signalés par M. de Monvel, celui-là m'a paru le plus curieux. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un symbole religieux de l'ancienne Gaule se montre avec la preuve qu'il fut l'objet d'un culte régulier sous les Romains. La pierre celtique de Triguères, enfermée dans un édicule sacré, continua de recevoir les hommages solennels de la population sous les yeux des conquérants ; elle avait son prêtre et ses instruments de sacrifice. Si quelque chose méritait d'être conservé, c'étaient les restes de ce temple rustique. J'ajoute avec regret que, m'étant rendu à Triguères au mois de septembre dernier, je n'ai plus vu autour de la pierre que des sillons tracés au milieu des gravois et des carreaux brisés. Le propriétaire du terrain, après avoir employé les matérianx de l'enceinte, a jugé à propos de labourer l'emplacement.

La construction retrouvée de l'autre côté du ravin consistait également en deux carrés inscrits, mais de plus grande dimension. L'enveloppe extérieure avait trente mètres de côté. Entre les deux enceintes, on a recueilli des figurines en terre cuite, entre autres la déesse Nourrice dans son fauteuil d'osier ; il y avait aussi des monnaies romaines et gauloises, et, dans le carré intérieur, deux haches en silex, des bracelets de bronze, des fibules, dont une d'argent, des épingles en os, des clefs, des vases à parfums.

A l'issue du vallon de la Dardenne s'élève une côte abrupte dont le sommet servit à l'établissement d'un poste militaire. C'est un des plus beaux camps antiques que l'on puisse voir. Il est de forme carrée, et de la contenance de six hectares. Les terre-pleins qui forment les remparts sont d'une grande puissance. A l'extrémité du front principal il y a une éminence qui a fait donner au lieu le nom

Digitized by Google

de *donjon*, soit qu'il y ait eu là un château féodal, soit (ce que je serais plus disposé à conjecturer) que cette dénomination soit due au souvenir d'une tour d'observation comme en possédaient les postes militaires dans les derniers temps de l'Empire.

Il est certain que ce camp est de l'époque romaine. Près de l'entrée a été découvert un cimetière du genre de ceux qu'on appelle mérovingiens. Une quinzaine de morts avaient été mis dans des cercueils de pierre; les autres reposaient en pleine terre. L'un des cercueils contenait les squelettes d'une femme et d'un enfant, ce dernier placé entre les jambes de celle qui probablement fut sa mère. L'orientation n'était pas la même pour toutes les sépultures. Peu d'objets ont été recueillis; mais il y en a assez pour caractériser la découverte. Ce sont des coutelas, une épée de 65 centimètres de lame, des boucles en bronze, des perles de collier en pâte émaillée.

Il faut citer enfin un puits funéraire qui s'est rencontré dans le village, malheureusement pendant une absence de M. Petit, de sorte qu'il n'a pas été vidé avec le soin nécessaire. Le trou avait 5 mètres 60 cent. de profondeur. Il était rempli aux deux tiers de cendres, de bois charbonné, d'ossements d'animaux parmi lesquels on a remarqué des mâchoires de bœufs, de porcs et de moutons, des cornes de buffles et de béliers. Tout au fond reposait un vase de terre grossièrement fabriqué et noirci à la fumée sans avoir été cuit. Il était rempli de cendres.

Tel est l'ensemble qui nous est signalé par M. de Monvel. Tant de vestiges de toute sorte décèlent un centre de population important. Il y eut là une ville dont l'origine remontait aux Gaulois, et qui fut détruite par les barbares. La série des monnaies recueillies, qui s'arrête brusquement à Honorius, permet de rapporter cette catastrophe à la grande invasion de 409. L'occupation militaire se prolongea beaucoup plus tard, à en juger par le cimetière germanique qui est aux portes du camp.

Les constructions sont uniformément composées de maçonnerie en gros cailloux du pays avec parements en pierres smillées de petit appareil. L'insertion d'assises de briques apparaît dans quelques parties du théâtre et au grand établissement de bains. La poterie est de toutes les qualités et de toutes les façons dont les échantillons sont si nombreux pour l'époque romaine; les marques de fabrique déchiffrées sont : MARTIO, FLAVS FEC., CREIRO OF. Les débris de sculpture sont d'un style un peu rustique, mais vigoureux. Sur quelques pièces d'entablement on voit cette prodigalité de décora-

Digitized by Google

tion qui caractérise l'époque des Antonins; d'autres morceaux paraissent remonter aux premiers temps de l'empire. J'attribuerai volontiers cette antiquité à des fûts de colonnes cannelées du style dorique pur, qui gisaient parmi les décombres au lieu dit le *Moulin du chemin*. Tous ces fragments ont été transportés dans la maison de M. Petit.

M. de Monvel, en terminant son Mémoire, exprime succinctement la pensée où il est que Triguères représente le Vellaunodunum des Commentaires de César. Cette opinion est aussi celle de M. Petit. Tous deux l'ont exposée dans des écrits à part, avec les développements que comporte une question si difficile (1). Ils appuient l'un et l'autre leur sentiment, d'une part sur l'antiquité aujourd'hui constatée de Triguères, d'autre part sur l'interprétation des Commentaires déjà donnée par l'abbé Lebeuf, et d'où il résulterait que c'est à Gien, et non pas à Orléans, qu'il faut chercher le Genabum dont a parlé César. Triguères se trouve effectivement à mi-chemin entre Sens et Gien, et, en faveur de l'identification de Genabum avec Gien, vient militer une découverte qui a eu lieu récemment dans la Loire, au pied de la côte appelée le Vieux-Gien. Là existe sous les eaux du fleuve un radier très-grossièrement construit en troncs d'arbres et en quartiers de roche, ouvrage d'une antiquité extrême, qui ne peut avoir servi que pour l'assiette d'un pont. Plusieurs des pilots ont été retirés; je les ai vus chez M. Bréan, ingénieur civil à Gien. J'ai visité aussi le Vieux-Gien, et j'y ai trouvé tous les caractères d'un grand oppidum celtique. Néanmoins, mettant toutes ces raisons en balance avec celles sur quoi se fonde la doctrine contraire, j'hésite encore. Plutôt que de prendre un parti lorsque je ne me sens pas suffisamment éclairé, j'aime mieux me renfermer dans mon rôle de rapporteur. Laisser de côté la question d'attribution ne préjudicie en rien à la question archéologique, et que Triguères ait ou n'ait pas été Vellaunodunum, les résultats obtenus par M. Petit et consignés par M. de Monvel n'en restent pas moins une découverte du plus grand intérêt.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

(1) *Études sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes* (extrait des *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans), par M. B. de Monvel. In-8°, Orléans, 1863. — *Dissertation sur Genabum-Gien, Vellaunodunum-Triguères*, par M. Petit. In-8°, Orléans, Montargis, Gien, Caen, 1863.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. L'ABBÉ BARRANGER, CURÉ DE VILLENEUVE-LE-ROI (SEINE), ET DE M. L'ABBÉ ANDRÉ, CORRESPONDANT. — TUMULUS ET DOLMENS ENFOUIS.

M. l'abbé *Barranger* est l'auteur du mouvement archéologique qui s'est propagé depuis quelque temps dans la campagne au midi de Paris. Par ses préceptes et par son exemple il a ouvert les yeux, non pas encore des populations, mais au moins d'un certain nombre de personnes instruites, sur des choses qu'avant lui on ne jugeait pas dignes d'intérêt. Nous regrettons qu'une prédilection excessive, qui le porte à voir partout du celtique, commande la défiance à l'égard de ses observations; nous regrettons aussi qu'il traite tous ses Rapports comme des morceaux de littérature, où il s'étudie à rendre ses impressions personnelles plutôt qu'à décrire rigoureusement l'apparence, la matière, les dimensions de ce qu'il voit. Ces défauts sont surtout sensibles dans l'ouvrage qu'il a adressé au Comité sous le titre de *Promenade d'archéologie celtique et de géologie de Paris à Étampes par l'est de Seine-et-Oise*. C'est de l'archéologie qui se laisse trop souvent emporter sur les ailes de l'imagination. En dehors des antiquités de Villeneuve-le-Roi, déjà signalées au Comité, je ne vois dans ce travail que des indications trop peu précises ou trop peu certaines pour que je puisse me permettre de les interpréter dans le langage qui convient à la science. C'est pourquoi je ne m'arrêterai qu'à une lettre dans laquelle M. Barranger nous annonce des recherches exécutées par M. Roujou, élève de l'École des Chartes, auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Il se présente là des faits que je suis allé constater moi-même, et que, d'après des renseignements venus d'autres lieux, j'ai reconnu avoir un certain caractère de généralité. Rien ne me paraît plus digne de fixer l'attention des archéologues.

A quelques centaines de mètres au-dessous de Villeneuve-Saint-Georges, le lit de la Seine, sur la rive droite, est contenu par une berge élevée que les grandes eaux viennent ronger chaque année, de sorte que le terrain se trouve coupé à pic. Sur la tranchée apparaissent de larges taches de forme triangulaire. C'est à ces taches que s'est attaqué M. Roujou. Il a reconnu qu'elles étaient la coupe

Digitized by Google

de sépultures déposées en pleine terre, à 50, 60, 80 centimètres au-dessous du sol. L'enfouissement a eu lieu à une époque où, la rivière ayant son cours plus à gauche, la berge, qui est aujourd'hui à pic, formait un plan incliné. Non-seulement la pente depuis longtemps détruite, mais encore le terrain au bas de la pente ont servi de cimetière. Des sépultures existent dans leur entier presque à fleur des plats-bords qui restent à sec pendant la saison des basses eaux.

Le déplacement du cours de la Seine n'est pas une hypothèse. On distingue très-bien l'ancien lit au bas de la plaine qui sépare Ablon de Choisy-le-Roi. D'autre part, comme la drague retire sans cesse du lit actuel des objets romains et même de l'art celtique avancé, il s'ensuit qu'il faut reporter à des temps très-reculés le déplacement du fleuve, et par conséquent l'âge des sépultures qui précédèrent ce déplacement.

Quant aux sépultures elles-mêmes, à part leur enfouissement, elles sont construites de la même manière que les tumulus dont j'ai donné si souvent la description dans mes Rapports. Un foyer disposé en rond a été allumé; puis sur les cendres on a étendu un ou plusieurs morts avec des animaux ou portions d'animaux, tels que chiens, sangliers ou ruminants de diverses espèces, avec des morceaux de pots cassés, avec des outils et des armes, la plupart cassés également. En dernier lieu, le tertre a été formé au moyen de pierraille ou de moellon; et tout cela, au lieu d'être fait à la surface du sol, l'a été au fond d'un trou creusé dans cette intention, qu'on a ensuite recouvert de terre. Dans les cendres se trouvent du charbon, et quelquefois des os humains calcinés. Les poteries ne sont pas des plus grossières que l'on connaisse; quelques-unes sont d'une pâte assez serrée; elles ont été fabriquées avec le secours de l'ébauchoir. Les armes et outils sont tous en pierre, trémolithe, grès, calcaire compacte ou silex. Les silex sont innombrables par leur quantité; ils présentent dans leurs formes et leurs dimensions des variétés infinies.

Lorsque M. Roujou commença l'exploration du cimetière de Villeneuve, un architecte de Paris, M. Leguay, avait déjà constaté des faits semblables sur le bord de la Marne, à la Varenne-Saint-Maur. Le gisement de la Varenne n'a fourni non plus, en fait d'objets manufacturés, que des tessons de poterie et des outils en pierre ou en silex; mais néanmoins les pièces mieux travaillées semblent annoncer une antiquité un peu moins reculée. C'est de là que vient le tumulus exposé dans le jardin du musée des Thermes. M. Leguay

Digitized by Google

lui-même en a fait transporter les pierres, après les avoir dessinées et numérotées de façon à les remettre dans l'ordre où elles étaient primitivement. Il ne manque au monument rétabli par ses soins que d'être dans une fosse, pour donner l'idée exacte de ce qu'il fut d'abord.

Les tombes enfouies de Villeneuve-Saint-Georges et de la Varenne m'ont rappelé l'immense dolmen qui fut trouvé, il y a une vingtaine d'années, sous le sol de la grande avenue qui monte au château de Meudon. Quand on eut retiré les blocs de grès qui le composaient, on trouva des crânes humains en grand nombre, des silex taillés et de la poterie; de sorte que ce monument, par sa destination, était identique avec ceux de même genre qui forment encore ou ont formé autrefois le noyau des grands tumulus. C'était une chambre sépulcrale qu'on avait cachée dans le sein de la terre, au lieu de l'enfermer dans les flancs d'un tertre factice.

Faut-il conclure de ces faits que le rite funèbre des environs de Paris, à l'époque celtique, comporta toujours l'enfouissement des monuments, qui ailleurs étaient construits de manière à s'annoncer aux regards? Non, car un tumulus apparent, qui contenait des objets de bronze mêlés à des armes de fer, a été ouvert près de Choisi-le-Roi sous les yeux du même M. Roujou. La Tombe-Issoire, dont le nom subsiste encore dans le faubourg méridional de Paris, désigne un grand tumulus. Le dolmen qui était dedans a été décrit par Gervais de Tilbury comme le sépulcre du géant Isoré, tué en combat singulier par Guillaume d'Orange. Dubreul parle d'un autre dolmen qui s'élevait encore de son temps sur le territoire de l'abbaye de Saint-Germain. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'à une certaine époque ou dans de certains cas, les habitants de ce pays-ci ont mis en terre les monuments qu'en d'autres temps ou pour des raisons différentes ils construisaient sur le sol.

Ce qui s'est passé à cet égard aux environs de Paris a eu lieu aussi en Normandie. Nous le savons par l'annonce récente de tumulus enfouis dont M. l'abbé Cochet a décrit le contenu, et par celle d'un dolmen trouvé sous terre à Neuvillette (Seine-Inférieure).

Enfin, j'ai sous les yeux une lettre de M. l'abbé *Anaré*, notre correspondant pour le département de Vaucluse, qui nous informe qu'un dolmen enfoui sous le sol vient d'être découvert au bourg de Ménerbes. Plusieurs charretées d'ossements humains gisaient autour du monument. Un grain de collier en jaspe et des couteaux en silex ont été recueillis parmi ces restes.

Voilà les faits dont j'ai cru devoir entretenir le Comité, quoique la

Digitized by Google

plupart ne lui aient pas été communiqués directement; mais il était nécessaire de les grouper ainsi pour leur assurer la place qu'ils méritent d'occuper dans la science. Il est prouvé dès à présent qu'il existe pour l'époque antérieure aux Romains des sépultures enfouies qui ont été exécutées d'après les mêmes données que les sépultures apparentes. On aura désormais à chercher la raison sur laquelle repose la différence des deux rites. S'il est possible d'y parvenir, ce sera par des observations minutieuses et réitérées. Que nos honorables correspondants fassent donc appel à toute leur perspicacité lorsqu'ils auront l'occasion d'étudier les monuments de l'une ou de l'autre espèce.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ

PAR

MM. DE GIRARDOT, RÉVOIL, BARBIER DE MONTAULT, QUANTIN, DUSEVEL, DEMARSY, DUMOUTET, NOZOT, TOURNAL, RAYMOND, GODARD-FAULTRIER, LECLERCQ DE LA PRAIRIE, ARNAULT, DE BAECKER ET GOZE.

M. le baron *de Girardot*, membre non résidant, a extrait d'un manuscrit de sa bibliothèque le récit d'une visite à la sépulture et au château du chancelier de l'Hospital par un sieur Blandon, mort il y a environ vingt ans. Après avoir décrit le monument funèbre du chancelier, tel qu'il existe encore dans la petite église paroissiale du village de Champmotteux (Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes), le voyageur exprime l'étonnement qu'il a éprouvé en trouvant dans le catalogue de l'ancien Musée des monuments français à Paris la description d'un tombeau du même personnage tout différent du premier. J'avais ressenti la même surprise en lisant dans un des numéros du *Moniteur* du mois de novembre 1836 le récit de la restauration du tombeau de Champmotteux, tandis que celui du Musée des monuments français venait d'être transporté dans une des galeries du musée historique de Versailles.

M. Alexandre Lenoir fit ériger, vers l'an X de la République, le monument du chancelier de l'Hospital, dans l'ancienne chapelle des Petits-Augustins, devenue la salle d'introduction du musée dont il était le fondateur. Ce monument, inscrit sous le n° 541, se composait d'une statue agenouillée, d'un bas-relief représentant le jugement de Salomon, de deux génies tirés des ruines de Saint-André-des-Arcs, et d'un buste de Michel Hurault, petit-fils de l'illustre défunt. M. Lenoir reconnaît qu'il était l'auteur de la disposition nouvelle de ces sculptures, qui se trouvaient ainsi réunies pour la première fois; mais il déclare en même temps que la partie principale provenait de l'église de Champmotteux. Peut-être aura-t-il été induit en erreur; peut-être aura-t-il cédé au désir de compléter sa collection de grands hommes en décorant du nom du chancelier une figure importante qui offrait quelque ressemblance avec ce personnage. La statue et le buste sont aujourd'hui à Versailles, sous les n°s 2799 et 2812. Un examen

Digitized by Google

attentif de la statue agenouillée et la comparaison qu'on en peut facilement établir avec des portraits d'une authenticité incontestable, amènent à conclure que ce n'est pas là une représentation réelle du chancelier. Je ne suis pas d'ailleurs parvenu jusqu'ici à en découvrir l'origine.

Ce n'est qu'en 1856 que j'ai pu exécuter enfin le projet formé depuis bien des années d'un pèlerinage à Champmotteux. L'aspect du tombeau, les détails de son ornementation, les inscriptions qui l'accompagnent, la tradition constante des habitante du pays, ne permettent pas de douter qu'on ne soit en présence du monument consacré à la mémoire de l'Hospital par sa veuve, par sa fille unique, par son gendre et par ses petits-enfants. Des perturbateurs étrangers mutilèrent le tombeau en 1792; mais les diverses parties en furent soigneusement consérvées, et le Musée des monuments français n'eut jamais rien à en recueillir. Une première restauration en fut opérée en 1818, par ordre du roi, avec le concours du ministre de l'intérieur. Le 30 octobre 1836, le tombeau et l'église, restaurés encore une fois au moyen d'une souscription à laquelle la magistrature s'empressa de prendre part, furent inaugurés avec une imposante solennité.

On retrouve auprès de Champmotteux le château de Vignay, où l'Hospital mourut le 13 mars 1573. Un remarquable portrait du chancelier en décore le salon principal. Cette peinture, qui date du seizième siècle, excitait l'admiration de Malesherbes, l'ami et le défenseur de Louis XVI. Au-dessus de la porte de l'appartement du premier étage, on lit cette inscription remarquable, que je transcris sans tenir compte des abréviations de l'original :

Svmmi ac Clarissimi viri Michaelis Hospitalii
Galliarvm Cancellarii et Mariæ Morinæ Vxoris piissimæ jvssv
Hæc domvs constrvcta est Anno M.D.LXII
Qvo tempore Charolo IX optimæ spei Rege
Adhvc Impvbere Gravissimis seditionibvs
Belloqve civili perniciosissimo propter
Religionis dissensionem et pavcorvm
Principvm ambitionem tota prorsvs
Gallia sed potissimvm hæc Regio
Vtrivsque factionis concvrsibvs
Exposita misere prostrata lvgebat.

L'ancienne cathédrale d'Arles et le cloître célèbre dont elle est accompagnée contiennent un grand nombre d'inscriptions d'époques

Digitized by Google

diverses. M. *Revoil* n'a compris dans un premier envoi que celles qui appartiennent au moyen âge. Elles sont au nombre de treize : six du douzième siècle, autant du treizième, et une du quinzième. Les estampages en ont été faits par M. Revoil pour celles de l'église, par M. Germer-Durand pour celles du cloître. Les plus importantes sont les épitaphes des quatre archevêques d'Arles, Raimond II de Montrond, 1160; Humbert d'Aiguières, 1202; Hugues Béroard, 1232 ; et le cardinal Louis Allemand, 1450. Les autres nous conservent les noms de plusieurs membres du chapitre de Saint-Trophime, entre lesquels il faut distinguer celui de Ponce Rebolli, prêtre, chanoine, directeur de l'œuvre de la cathédrale (operarius), mort en 1183. Ce chanoine a peut-être présidé à la construction d'une partie considérable de l'église et du cloître.

Les grandes statues de l'étage inférieur du portail de Saint-Trophime, qui représentent les apôtres, saint Etienne et le saint patron de la cathédrale, tiennent en leurs mains des banderoles chargées d'inscriptions. M. Revoil a estampé ces textes, d'une lecture assez difficile. Je citerai les deux hexamètres gravés sur la banderole de saint Paul :

Lex moisi celat qvod pavli sermo revelat
Nam data grana sina per evm svnt facta farina.

La même idée était exprimée sur un des vitraux que Suger fit exécuter pour une des fenêtres de l'abside de son église abbatiale de Saint-Denis. On y voyait saint Paul occupé à tourner une meule pour broyer le grain que les prophètes lui apportaient dans des sacs, et le sujet avait son explication ainsi tracée :

Tallis agendo molam de fvrfvre pavle farinam.

Ce vitrail a été rétabli, il y a peu de temps, d'après la description que Suger en a laissée dans le livre où il traite de son administration.

L'église de Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse) a fourni à M. Revoil cinq inscriptions du onzième siècle, notamment celle de la consécration, qui en fut célébrée le 3 des calendes de mai de l'an 1056, par Raimbaud, quarante-deuxième archevêque d'Arles, assisté de Hugues, septième évêque de Sénez, et d'Eliphant, trente-deuxième évêque d'Apt. Aux copies des textes en fac-simile sont joints les dessins d'un support d'autel du onzième siècle, et d'une charmante chaire en boiserie de la fin du quinzième.

Digitized by Google

M. Revoil a visité aussi l'abbaye de Senanque, curieux monument du douzième siècle, perdu dans un désert. Deux inscriptions y constatent la consécration des autels de Saint-Benoît et de Saint-Jean-Baptiste par Benoît, vingt et unième évêque de Cavaillon, qui siégea de 1156 à 1178. On retrouve encore un fragment de l'épitaphe du premier abbé qui fut placé à la tête du monastère.

Mentionnons, pour terminer, l'épitaphe extraite des ruines de l'ancienne église de Saint-Paul, à Nîmes, d'un agent commercial italien, mort le 21 décembre 1298, *Rufinetus de Rezzano de societate Claponorum de Placentia.*

En remerciant M. Revoil des soins qu'il s'est donnés pour enrichir la collection épigraphique du Comité, nous le prierons de compléter son œuvre, c'est-à-dire de s'attacher à nous envoyer la série tout entière des inscriptions d'un monument ou d'une ville, non-seulement pour le moyen âge, mais encore pour les époques plus récentes, jusqu'au terme qui a été fixé dans les circulaires ministérielles.

Les membres du Comité connaissent tous au moins de réputation l'ancienne cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges. M. l'abbé *Barbier de Montault* a dressé récemment l'inventaire de tout ce qu'elle possède en tombeaux, inscriptions, vêtements sacerdotaux, reliques, vitraux, boiseries merveilleuses de la renaissance, etc.

Nous aurions voulu pouvoir reproduire ici cette nomenclature, qui témoignerait une fois de plus du zèle et du savoir de notre correspondant. Espérons du moins qne les réclamations énergiques de M. l'abbé Barbier auront provoqué de la part de l'administration des cultes, qui en a reçu communication, les mesures nécessaires pour a conservation de l'église de Saint-Bertrand et de ses dépendances.

Les soixante-deux inscriptions copiées par M. l'abbé Barbier d'après les marbres de l'église et du cloître composeraient à elles seules un véritable musée d'épigraphie du douzième au dix-huitième siècle. Elles sont généralement gravées, surtout les plus anciennes, en belle et majestueuse écriture. Parmi celles du quatorzième siècle, il y en a trois qui rappellent la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de l'église, en 1304, par le sacriste Adhémar de Saint-Pasteur, au nom du pape Clément V, ancien évêque de Comminges; l'achèvement de l'édifice par l'évêque Hugues de Châtillon, mort en 1352; les dons de Pierre du Chêne, 1361, pour la construction du maître-autel. L'épitaphe d'un chanoine, dérobée, il n'y a pas longtemps, par quelque voyageur, contenait l'indication intéressante de l'établissement d'une bibliothèque capitulaire dans la

Digitized by Google

seconde moitié du quinzième siècle. Sur le sarcophage de l'évêque Bertrand de Miramont, qui gouverna l'église de Comminges de 1263 à 1286, on lit encore une inscription qui mérite d'être rapportée :

Anno christi MCCLXXXV secundo Kalendas februarii dominus bertrandus de miramonte bone memorie episcopus convenarum diem clausit extremum qui dum viveret honestate caritate justicia misericordia et aliis virtutibus refulsit et in se ostendit qualiter alios oportebat in dei ecclesia conversari ejus corpus in hoc sepulcro requiescit cujus anima cum sanctis angelis glorietur prestante illo qui non permittit bonum opus irremuneratum transire et regnat per omnia secula seculorum amen pater noster.

M. l'abbé Barbier nous a en même temps adressé quelques autres inscriptions dispersées dans la ville de Comminges, à Valcabrère et à Luchon.

C'est à l'extérieur de l'abside de l'église de Valcabrère qu'il a transcrit l'épitaphe consacrée par le prêtre Patrocle à Valeria Severa, dont la mort arriva le 3 des nones de juillet de l'an 310, sous le consulat de Rufin et d'Eusèbe (1).

Nous n'avions jusqu'à présent reçu qu'un petit nombre de monuments épigraphiques du département de l'Yonne ; M. *Quantin* vient de nous en faire connaître trente-trois, et nous en promet une suite plus considérable. Nous devrons nous borner à en mentionner quelques-uns :

Septième siècle. — A Saint-Bris, inscription gravée à l'époque de la translation des reliques de saint Cot et de saint Prix par saint Didier, évêque d'Auxerre.

Dixième siècle. — Au musée d'Auxerre, épitaphe d'une femme nommée Anne qui réclame les prières du lecteur.

Treizième et quatorzième siècles. — Inscriptions relevées sur des dalles de la cathédrale d'Auxerre et de l'abbaye des Escharlis.

Seizième siècle. — Pose de la première pierre de la chapelle de Saint-Hubert à Saint-Bris, en 1510, et de celle d'un pilier de l'église de Turny, en 1518, qui fut *de vin très-bien arrosée*. Parmi des épitaphes d'écuyers, de chevaliers et d'ecclésiastiques, dont quelques-uns ont joué un rôle dans nos dissensions religieuses, nous avons remarqué celles qui se lisent dans les églises de Chevillon, de Sommecaise et de Malicorne, sur les sépultures de trois personnages de la famille de Courtenay, issue de la maison de France :

(1) L'épitaphe de Valeria Severa se trouve rapportée et savamment interprêtée dans un Mémoire lu par M. Barry à la Sorbonne, en 1861. (Voir le recueil publié par ordre du Ministre ; 1863, pages 101-104.)

Digitized by Google

Jean de Courtenay, écuyer, seigneur de Chevillon, mort le 24 mai 1534.

Louis de Courtenay, seigneur de Bontin et de Sommecaise, qui trépassa le 24 décembre 1540.

Jacques de Courtenay, écuyer, seigneur du Chesne, gentilhomme servant du duc d'Anjou, qui fut tué le 21 août 1589, en combattant vaillamment, dans une rencontre près de Villiers-Saint-Benoît, et dont toutes gens d'honneur qui liront son épitaphe sont requises d'avoir souvenance en leurs prières.

Pour les dix-septième et dix-huitième siècles, nous avons l'épitaphe rimée de Jean Soufflot, porte-manteau du roi Henri IV, celles des seigneurs de Guerchy, et les mentions de reconstruction des églises de Calours, d'Evry et de Champcevrais.

M. Quantin a pris la peine d'estamper la plupart des inscriptions qu'il nous a communiquées; malheureusement il n'a pas eu à sa disposition un papier qui fût assez souple pour recevoir et pour conserver les empreintes sans se couper. Nous pouvons craindre que bientôt ces estampages obtenus au prix de tant de fatigue ne soient à peu près hors de service.

Un des plus anciens et des plus zélés membres non résidants du Comité, M. *Dusevel*, qui emploie depuis bien des années ses moments de loisir à l'exploration archéologique du département de la Somme, nous a fait parvenir successivement cinq Notices contenant l'inventaire de plus de cent quatre-vingts communes. C'est un travail considérable qui devra être mis à profit quand nous aurons à nous occuper de la publication du *Répertoire de la Somme*. M Dusevel donne l'énumération qui paraît complète des églises, des châteaux, des fonts baptismaux, des statues, des autels, des cloches, des monuments funéraires. Il signale l'existence de certains objets devenus très-rares, notamment celle de plusieurs couronnes de lumière. Il mentionne avec soin des découvertes d'antiquités romaines. Les religieux de Clairfaix promenaient autrefois en procession, le dimanche des Rameaux, un groupe en bois, monté sur des roulettes, représentant le Christ sur l'ânesse; M. Dusevel a retrouvé cette curieuse sculpture. Parmi les sujets des vitraux qu'il décrit, nous en avons remarqué un qui nous semble bien étrange. C'est l'église de Fontaine-sur-Somme qui le possède; on y verrait des abeilles occupées à dresser un oratoire pour une hostie consacrée qu'une femme avait introduite dans leur ruche. Nous avons compté dans les Notices de M. Dusevel environ soixante-dix inscriptions, qui seraient, pour la plupart, de nature à trouver place dans le *Recueil épigraphique de*

Digitized by Google

la France. Elles ne sont produites qu'en copies courantes; mais ce n'en sont pas moins de précieuses indications dont je n'ai pas manqué de prendre note. Une des plus intéressantes est celle qui se lit à Davesnecourt, autour de la dalle de Jean de Hangest, mort en 1362, à Londres, otage pour son souverain seigneur, le roi Jean de France.

C'est pour la première fois que nous avons eu à nous occuper des envois d'inscriptions adressés au Comité par M. *Arthur Demarsy*, de l'Ecole des chartes, conservateur du musée de Compiègne. Les textes sont transcrits avec soin; des notes courtes et précises leur servent de commentaires; des estampages représentent ceux qui ont paru les plus importants. Les inscriptions recueillies par M. Demarsy à Compiègne, à Saint-Leu d'Essérent, à Auvers et à Pontoise, au nombre de quatorze, appartiennent aux seizième et dix-septième siècles. Elles contiennent des renseignements dignes d'être conservés sur plusieurs personnages distingués de cette période de notre histoire. Dans le musée confié à ses soins, M. Demarsy a découvert une inscription gravée sur cuivre qui nous apprend que la première pierre du maître-autel de l'église de Saint-Magloire, à Paris, fut posée, le 30 octobre 1645, par Michel de Marillac, maître des requêtes. L'abbaye de Saint-Magloire était située en la rue Saint-Denis, à quelques pas seulement de l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles; la régularisation des abords du boulevard de Sébastopol en a fait disparaître tout récemment les derniers vestiges. La plaque du musée de Compiègne a été trouvée en 1843, dans des fouilles exécutées pour la construction d'une maison de la rue de Rambuteau. Nous nous sommes empressé d'en classer l'estampage avec les monuments épigraphiques de l'ancien diocèse de Paris, dont la publication pourrait être prochainement commencée.

L'épigraphie du diocèse de Bourges, qui présente déjà un ensemble si considérable, s'est encore accrue de dix monuments des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, grâce aux infatigables investigations de M. *Dumoutet*. Cette collection est aujourd'hui, avec celles des diocèses de Paris et de Nevers, la plus nombreuse et surtout la plus complète que le Comité possède dans ses archives.

La série de Notices sur les communes du département des Ardennes entreprise par M. *Nozot* se continue également avec un zèle digne des plus grands éloges. Le Comité aura bientôt pour ce département tous les éléments d'un Répertoire archéologique. Il s'agirait seulement de revoir et de mettre en ordre les documents ras-

Digitized by Google

semblés par M. Nozot. Notre honorable correspondant nous permettra d'exprimer le vœu qu'il puisse s'adjoindre un collaborateur en état d'accomplir cette tâche. Nous avons extrait de ses plus récentes communications vingt-six inscriptions des trois derniers siècles. La Notice sur la commune de Noyers, près Sedan, contient le texte d'une ordonnance curieuse, datée du 3 juin 1628, par laquelle il était défendu, sous peine de cent livres d'amende, de démolir ni transporter aucune chose de quelques vieilles fabrications de briques découvertes en ce lieu, avec injonction aux bourgeois d'y prendre garde, faute de quoi ils en seraient responsables en leur propre et privé nom. Nous serions trop heureux qu'un si bon exemple fût plus exactement suivi.

M. *Tournal.*— Inscription gravée entre les branches d'une croix autrefois placée sur les reliques de plusieurs saints martyrs, et constatant la donation d'une maison pour les frais du luminaire de la basilique de Saint-Saturnin. Ce monument est conservé dans le parc du château de Céleyran, près Narbonne. Il paraît fort ancien. Nous prierons M. Tournal de nous donner quelques renseignements sur l'origine d'un marbre aussi précieux, et d'y joindre, s'il le peut, un estampage. La copie du texte ne nous suffit pas pour un classement définitif.

M. *Raymond.* — Copies annotées de deux épitaphes du douzième siècle qui se lisent à l'extérieur de l'ancienne cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées), au-dessus des sépultures de deux chanoines.

M. *Godard-Faultrier.* — Inscription sur plaque de cuivre, dix-septième siècle, aujourd'hui déposée au musée d'Angers, qui a dû être fixée sur un poteau, et qui relate le droit de moyenne et basse justice de la seigneurie de Clefs. Les monuments de cette catégorie sont d'une extrême rareté.

M. *Leclercq de la Prairie.* — Notice très-intéressante sur les anciennes cloches du département de l'Aisne. Les vingt-deux inscriptions dont M. Leclercq de la Prairie a copié le texte conservent la mémoire des illustres personnages qui ont servi de parrains et de marraines ; on y trouve aussi les noms des artistes qui ont dirigé la fonte. La cloche de l'église de Camelin est datée de l'an 1361 et signée de Jean Jouvente, qui fondit pour le roi Charles V la cloche de l'horloge du Palais, à Paris, et celle du château de Montargis. Le Comité s'empressera, j'en suis persuadé, de prendre acte de la proposition faite par M. de la Prairie de continuer le travail qu'il a si bien commencé.

M. *Arnault.* — Inscription relative à une distribution de pain aux indigents, qui avait lieu à Niort dans le cours du dix-septième siècle. Epitaphe d'un seigneur de Préchapon, 1535.

Digitized by Google

M. *de Baecker.* — Epitaphes et fondations, en français et en flamand, quinzième, seizième, dix-septième siècles, à Lille, à Nord-Berquin et à Steenvorde.

M. *Goze.* — Les Notices de M. Goze ont le mérite de former chacune la monographie complète d'un monument de sculpture ou d'épigraphie. Notre correspondant a choisi pour sujet de sa communication du 15 janvier dernier le splendide tombeau de Raoul de Lannoy, dans l'église de Folleville (Somme). Rien n'y manque, renseignements historiques, détails archéologiques, estampage de l'épitaphe, blasons décrits et coloriés. Si M. Goze n'annonçait dans sa lettre d'envoi l'intention de faire imprimer sa Notice, nous en proposerions l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes.* (Voir d'ailleurs, au sujet de Folleville et de ses tombeaux, *Bulletin archéologique* publié par le Comité historique des arts et monuments, I, 2e partie, 307-311.)

Pour répondre à une demande qui lui avait été adressée au nom du Comité, M. Goze fait connaître que l'inscription relative à la translation de saint Paschase-Ratbert (*Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 471) est précieusement conservée par M. le curé-doyen de Corbie, avec une représentation de la sainte face et quelques autres objets précieux sauvés du pillage de l'abbaye.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS D'ÉGLISES DANS LE DIOCÈSE DE SOISSONS.

Communication de M. Leclercq de la Prairie, correspondant, du 7 février 1861.

Je viens peut-être bien tardivement vous parler d'un travail intéressant, mais le manuscrit, très-mince, s'était égaré dans mes papiers, et comme il renferme des observations qui ont toujours le même intérêt, je ne vois pas pourquoi les lecteurs de la *Revue* seraient privés de le connaître.

M. Leclercq de la Prairie, frappé du mouvement religieux qui s'est manifesté par toute la France pour la reconstruction et pour la réparation des églises, en a étudié avec soin les résultats dans le diocèse de Soissons. On peut dire que son travail est l'histoire de tous nos diocèses, et qu'à ce point de vue, il est d'un intérêt général; il faut ajouter encore que le diocèse de Soissons est l'un des plus riches par le nombre et la beauté de ses édifices religieux, qui, pour la plupart, depuis les humbles églises jusqu'aux somptueuses cathédrales et aux magnifiques abbayes, offrent des types remarquables ou portent au moins l'empreinte du goût le plus pur de l'art des douzième et treizième siècles.

La conservation de ces beaux monuments, l'une des gloires de la contrée, préoccupe particulièrement la Société archéologique de Soissons; elle n'a rien épargné pour en faire apprécier le mérite aux populations, et pour stimuler le zèle des propriétaires à les faire réparer. Chaque année, elle fait des excursions dans ce but, et M. Leclercq, son président, est bien à même de nous donner de bons renseignements sur ce sujet.

Il dresse la statistique des églises nouvellement construites et de celles qui ont été restaurées; le nombre des premières est de vingt-quatre, sans compter quatre chapelles importantes. Les travaux de réparation se sont étendus à cinquante et un édifices religieux. Parmi les constructions nouvelles, trois seulement réunissent les conditions d'unité, de style et de caractère : ce sont les églises de Fresnoy-le-Grand, de Sissy et surtout celle de Saint-Waast de Soissons. Mais dans cette dernière, les piliers sans chapiteaux, les ogives sans archivoltes ont un caractère froid et sévère qu'on a cru devoir dissimuler, en adoptant pour les cintres des fenêtres et des

Digitized by Google

arcades, un système de peinture unicolore qui produit un certain effet.

La plupart des autres constructions nouvelles pèchent par le style; elles n'offrent, d'après M. Leclercq de la Prairie, qu'un mélange disparate d'architectures de diverses époques, et puis, elles manquent de solidité: à peine terminées, il faut les réparer. Les voûtes, qui ne sont souvent que de plâtre et de bois, se lézardent et s'écroulent; le choix des matériaux est quelquefois aussi médiocre que le plan de l'édifice. La pénurie d'architectes intelligents en est quelquefois la cause, et, en définitive, c'est à l'exiguïté des ressources qu'il faut attribuer le manque de bons architectes; pour en trouver, il faut les payer, car les architectes habiles font les bons ouvriers et savent se procurer les bons matériaux. Tout cela se tient, et les mêmes faits qui affectent M. Leclercq de la Prairie existent partout; partout aussi les restaurations sont meilleures que les créations, car là, il n'y a qu'à copier, et le modèle se trouve également à côté de l'architecte, du sculpteur et de l'appareilleur.

Si les jouissances que donne l'amour de l'art sont douces, il faut avouer qu'elles ont bien leurs désappointements, et qu'à notre époque, c'est presque un malheur d'avoir le gout délicat; les dissonnances et les énormités se rencontrent si souvent dans les œuvres d'art, que le culte qu'on leur rend devient une protestation continuelle.

E. DE LA GRANGE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Document relatif a la fabrication des médailles, a Bourges, en 1576.

Communication de M. le baron de Girardot.

M. le baron de Girardot a bien voulu adresser au Comité, et en particulier au conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, une copie d'un compte de dépenses de la ville de Bourges contenant des indications qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art du médailleur. Il s'agit, dans ce document, d'une médaille dont 210 exemplaires en or furent frappés en 1576 à l'occasion de l'entrée du duc d'Alençon dans la capitale du duché de Berri, lequel venait d'être ajouté à son apanage.

Le conservateur du cabinet des médailles a été en effet très-heureux de connaître ce document, puisque la Bibliothèque impériale possède un exemplaire en or, probablement unique, de cette pièce de joyeux avénement. Avant de reproduire le document dans lequel cette médaille est mentionnée, je demande la permission de la décrire.

C'est une pièce d'or fort mince, de 36 millimètres de module. D'un côté paraît la devise du duc d'Alençon, le soleil dissipant les nuages, avec ces mots : FOVET ET DISCVTIT, et la date 1576.

Au revers, on voit les trois moutons, armes de la ville de Bourges, avec la légende : MVNVSCVLVM DE GREGE TVO, qui fait une assez heureuse allusion au blason des Berruyers, devenus l'un des troupeaux du frère du roi.

J'arrive au document, que je donnerai in extenso, d'abord parce qu'il n'est pas long, puis parce que cette citation complète éclaircira et abrégera le commentaire dont je ne puis me dispenser de le faire suivre, si je veux répondre comme je le dois à l'obligeante communication de M. de Girardot.

« Pour le present fait à Monseigneur, acheté 8^{m} 7 1/2 gros d'or « dont on a fait 210 pièces d'or ayant d'un costé la devise de Mon- « seigneur et estoit escript autour *fovet et discvtit* et estoient d'autre « coté les armoiries de la ville ou estoit escript *de grege tuo* (1) des- « quelles pièces ont été données huit vingt à Monseigneur avec un

(1) Le rédacteur du document a oublié le mot *munusculum*, ainsi que la date 1576.

Digitized by Google

« vase d'argent doré couvert et les autres données à plusieurs sei-
« gneurs estant à la suite de Mgr. 1989[l], 15. »

« Pour le vase doré, 90[l]. 15[s]. 8[d].

« Pour la façon des pièces et pour avoir fait tailler et graver les
« pilles et trousseaux à M. J. Augier, tailleur de la monnoie, 35[l], à
« Rich. Audigrand, M[e] essayeur, 6[l]. 10[s], à Pinault, serrurier, 25[l], à
« J. Larcher, faiseur d'œuvre blanche, pour marquer les dites
« pièces, a quoy il a vacqué diverses journées pource qu'elles ne
« pouvoient marquer à cause de la grandeur d'icelles et a convenu
« les refondre, 15[l]. »

La première observation à faire sur ce document, c'est qu'il nous fait toucher au doigt l'immense distance qui séparait, il y a trois cents ans, une ville du centre comme Bourges, de la capitale de la France.

En 1576, date de la médaille en question, il y avait déjà longtemps qu'à Paris on fabriquait des monnaies qui pouvaient soutenir la comparaison avec celles de l'Italie, et nous voyons qu'à Bourges les *pièces d'or* destinées au duc d'Alençon ne pouvaient *marquer*, c'est-à-dire être marquées, *à cause de la grandeur d'icelles*. Or, cette grandeur n'avait rien d'exorbitant, car elle ne dépassait pas de plus d'un millimètre celle des francs d'argent de Henri III, frappés à Paris à la même époque.

Cette observation de l'auteur de notre document sur la difficulté de marquer les pièces n'est, du reste, que la confirmation d'un fait connu d'ailleurs par d'autres témoignages : je veux parler de l'infériorité relative du monnayage provincial. Cette infériorité était telle qu'elle avait donné naissance à la locution proverbiale : *marqué à l'A*, qu'on employait pour désigner quelque chose de parfait, par allusion à l'A, indice de l'atelier monétaire de Paris. Malgré cette infériorité, que Bourges partageait avec la plupart des villes de nos provinces à cette époque, on y avait le goût des médailles commémoratives. Il est même peu de villes qui en aient fait frapper en aussi grand nombre et aussi anciennement ; du moins, c'est à Bourges que j'en rencontre le plus d'exemples dès le seizième siècle. Cette habitude, qui remontait dans cette cité au moins jusqu'au règne de François Ier, a persisté tant qu'a duré l'ancien régime, et on peut en voir de nombreux témoignages dans un livre incohérent, mais curieux par la masse de documents qui y sont réunis, l'*Histoire monétaire et philologique du Berry*, par feu *Pierquin* (de Gembloux). Entre autres monuments, on y peut voir, comme l'indique M. de Girardot, une figure de la médaille de l'entrée du duc d'A-

Digitized by Google

lençon, fort exactement reproduite (1), ainsi que j'ai pu m'en assurer, puisqu'il est dit dans le texte que c'est l'exemplaire de la Bibliothèque impériale qui a servi de modèle.

Cette pièce ne représente pas seule dans le Cabinet impérial la série des anciennes médailles frappées à Bourges; nous y en conservons deux autres aux armes de cette cité, toutes deux datant du règne de François Ier. L'une, en argent, datée de 1543, a été frappée en honneur de la naissance de François de France, depuis le roi François II; quant à l'autre, qui est d'or, j'ignore à quel événement il faut la rapporter, attendu qu'elle est sans date et que son type est simplement, d'un côté, la salamandre au milieu d'un champ semé d'F et de fleurs de lis, avec la devise ainsi écrite: NV. TRI. OR. EX. TIN. GO, et de l'autre, les armes de Bourges, avec cette légende: ACCIPE MVNVSCVLVM DE MANIBVS NOSTRIS.

Ces deux médailles, dont on peut voir la figure dans le *Trésor de numismatique* (2), comme celle qui a donné lieu à ce Rapport, sont d'un très-mauvais travail. Les légendes sont mal venues; il y a des lettres retournées; quelques mots sont même estropiés ou coupés fantastiquement, comme ceux de la devise de François Ier; en un mot, la barbarie y est telle, que, par exemple, sur celle qui fut faite pour la naissance de François II, le quantième du mois est inintelligible. On a voulu l'indiquer par les calendes, à l'antique; mais d'abord, ce qui n'était pas conséquent, on a employé des chiffres arabes, et ces chiffres sont si mal formés que, n'était le millésime 1543, qui de fortune est bien marqué, on ne pourrait se douter qu'il s'agit d'une date. Il existe de cette pièce deux variétés, conservées, l'une au musée du Cher, l'autre, comme je le disais tout à l'heure, au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

La légende de la pièce du Cabinet impérial est ainsi conçue : PVER NATVS EST NOBIS. IG. KL. FEB. 1543. Dans le champ, écusson rond écartelé de France et de Dauphiné.

R. FILIVS ƆATVS EST NOBIS CONGRATVLEMVR. Dans le champ,

(1) V. pl. VIII, n° 15, et p. 129 du texte. Cette médaille est indiquée par erreur sur la planche comme étant en argent.

(2) Voyez *Médailles françaises*, première partie, p. 7, pl. IX, n° 3, et p. 6, pl. VII, n° 1. Au sujet de celle de ces deux pièces qui figure sous le n° 3, pl. IX et est décrite page 7 du texte, je dois confesser que par une distraction dont j'ai ma part de responsabilité, les rédacteurs de ce grand ouvrage, voyant la date 1543, et non 1544, et oubliant qu'à cette époque on datait en vieux style, n'ont pas songé qu'il s'agissait évidemment de la naissance de François de France, fils du dauphin Henri, depuis le roi François II, qui naquit en 1544 (nouveau style).

Digitized by Google

en quatre lignes : BITVRIGVM CONGRATVLATIO. Module : 39 millimètres.

La pièce du musée du Cher est un peu moins grande ; elle ne diffère de la précédente que par la disposition de l'inscription centrale du revers, et, si la planche de l'*Histoire monétaire du Berri* est exacte, par une plus grande barbarie dans la manière d'indiquer le quantième, il est ainsi écrit : I.G.K.L.FE (1).

Comment traduire cette date? François II est né, suivant le *Père Anselme*, le 19 janvier 1543 (vieux style), entre 4 et 5 heures du soir, et, suivant l'*Art de vérifier les dates*, le 19 ou le 20 janvier 1544 (nouveau style). Donc, pour exprimer cette date, soit qu'on eût adopté le 19 ou le 20, en comptant par calendes, on devrait lire soit *XIV*, soit *XV.KL.FEB*. Loin de là, bien que le 6 ait tout à fait la forme d'un G sur la deuxième variété, et qu'il soit fort mal formé sur la première, il n'en est pas moins évident que le graveur a voulu indiquer le 16 des calendes de février sur ces deux pièces. Mais le 16 avant les calendes de février répond au 17 janvier, et par conséquent ne concorde avec aucune des autorités que je viens de citer. Faut-il donc corriger le *Père Anselme* et les *Bénédictins?* Je ne le crois pas, et je pense plutôt que nous avons là tout simplement une erreur monétaire que la fabrication défectueuse de ces pièces explique parfaitement.

Il me reste à rechercher ce qu'on entendait à Bourges en 1576 par ces mots : *le maître de l'œuvre blanche*. Le document que nous devons à M. de Girardot m'a fourni, je l'avoue, le premier exemple de pareille qualification en matière de monnoyerie.

Il n'est question de l'*œuvre blanche* ni dans le *Traité des monnaies* d'Abot de Bazinghen, ni dans celui de Boizard, ni dans celui de G. Constans ; cette qualification aurait-elle été particulière à la ville de Bourges? Je ne le crois pas, et voici mes raisons :

Dans le vieux dictionnaire de Cotgrave, ainsi que dans le dictionnaire de Trévoux, par ce terme : *œuvre blanche*, ou les œuvres blanches, on entend l'un des *quatre métiers* de la *taillanderie*. L'œuvre blanche comprenait la fabrication des gros outils de fer tranchant pour charpentiers, menuisiers, etc. Les *Statuts des taillandiers*, édi-

(1) On a vu plus haut que la première de ces variétés avait été publiée dans le *Trésor de numismatique*, pl. IX, n° 3; on la trouverait également dans l'*Histoire monétaire et philologique du Berri* par Pierquin (de Gembloux), pl. IX, n° 17, p. 173 du texte. La seconde de ces variétés, celle qui se trouve au musée du Cher, n'est gravée à ma connaissance que dans ce dernier ouvrage. Voyez pl. VIII, n° 5.

Digitized by Google

tion de 1754, s'accordent avec ces divers dictionnaires dans leur définition de l'œuvre blanche. Qu'avait donc à faire un fabricant de cognées, de haches, de serpes, dans la marque de la monnaie? Dans le langage spécial des monnayeries, aurait-on donc appelé *œuvre blanche* la fabrication des monnaies d'or et d'argent, de même qu'on comprenait ces deux monnaies sous la dénomination commune de monnaie blanche, par opposition à la monnaie de cuivre, ou monnaie noire? La chose n'est pas impossible; cependant, en étudiant en détail les Statuts des divers métiers de la taillanderie, je vois que ce corps d'état était en rapports directs avec les monnoyers, puisque la seconde de ses quatres subdivisions, la *vrillerie*, d'après les Statuts et le dictionnaire de Trévoux, comprenait la fabrication des « *poinçons, marteaux et tous outils servant à la monnoie.* » Au seizième siècle, les quatre divisions du métier n'étaient peut-être pas encore ce que je les trouve aux dix-septième et dix-huitième; peut-être, dans l'origine, le faiseur d'œuvre blanche était-il un taillandier qui fabriquait les coins et au besoin marquait la monnaie. Ne voyons-nous pas d'ailleurs dans le même compte un serrurier qui reçoit 25 livres, sans doute pour avoir monté et ajusté l'enclume sur laquelle on frappait; le faiseur d'œuvre blanche arrivait alors avec les coins et le marteau, et c'était peut-être bien lui qui marquait les monnaies.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne présente ici que des conjectures; ce point intéressant ne pourrait être bien et dûment éclairci que par des recherches dans les Archives aussi heureuses que celles dont M. de Girardot nous a transmis les résultats. Je ne conclurai donc pas et me contenterai de remercier notre savant et zélé collègue d'avoir bien voulu attirer spécialement mon attention sur ce document, qu'il avait du reste déjà publié dans ses *Artistes de Bourges*, ouvrage qui n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être, parce que l'auteur l'a simplement fait autographier. Cette publication, qui date déjà de trois années, méritait les honneurs de l'impression; M. de Girardot la complétera sans doute quelque jour; qu'il me permette d'exprimer l'espoir que, cette fois, il ne les lui refusera pas.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits au treizième siècle.

Communication de M. E. Fleury, correspondant.

La section m'a chargé de lui rendre compte d'un ouvrage très-important et très-remarquable, de M. Édouard Fleury, sur les *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration;* mais, avant de m'occuper de cet ouvrage, qui est aujourd'hui terminé (deux parties in-4° avec un grand nombre de planches), je dois signaler à l'attention des érudits un curieux Mémoire de l'auteur, sur l'*Emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits au treizième siècle.*

Si ce Mémoire, adressé séparément à la section, ne se trouvait pas reproduit en partie dans le grand ouvrage de M. Fleury (voyez la 2e partie, p. 8 et suiv.), j'en demanderais l'impression immédiate dans la *Revue des Sociétés savantes*, car il renferme une découverte des plus intéressantes, relative à l'histoire des origines de l'imprimerie.

M. Édouard Fleury, en étudiant les anciens manuscrits à miniatures que possède la bibliothèque de Laon, a constaté que deux de ces manuscrits, qui proviennent de la riche *librairie* de l'abbaye de Vauclerc, et qui sont conservés sous les nos 106 et 427 de la bibliothèque de Laon, offrent des initiales en couleurs, lesquelles ont été obtenues par voie d'impression à l'aide de caractères mobiles gravés à l'envers et en relief, comme les caractères d'imprimerie en métal.

Ces deux manuscrits sur vélin appartiennent évidemment au treizième siècle; l'un renferme les Commentaires d'Origène sur l'épitre de saint Paul aux Romains, l'autre, le Lexique et la grammaire de Papias. Ils sont donc antérieurs de plus de deux cents ans à l'époque qu'on assigne généralement à la découverte de l'imprimerie par Gutemberg.

Le procédé avec lequel auraient été obtenues ces initiales, est tout à fait identique à celui qui fut appliqué par Gutemberg en 1440, ou, si l'on veut, par Laurent Coster en 1420. C'est l'impression proprement dite.

L'inventeur de ce procédé, qui devait être un copiste ou un *ru-*

Digitized by Google

bricateur de profession, avait imaginé sans doute de faire graver à l'envers en relief et en creux les initiales, qu'on peignait ordinairement au pinceau après les avoir tracées à la plume, ou bien qu'on exécutait d'une manière plus expéditive, mais moins artistique, avec des lettres à jour, dessinées sur des plaques de cuivre, en les frottant d'encre ou de couleur au moyen d'une brosse ou d'un tampon. Toujours est-il que ces initiales ont été faites dans les manuscrits signalés par M. E. Fleury, par mode d'impression, en appuyant sur le vélin la lettre en relief, chargée de matière colorante, comme si c'eût été un cachet.

Or, l'imprimerie n'est autre que l'impression. Les Anciens imprimaient à froid et à chaud des empreintes en relief sur la cire, sur le bois, sur la terre glaise, sur le plomb, etc., mais ils n'avaient jamais eu l'idée d'employer ces empreintes à la reproduction des livres, et, par conséquent, de les imprimer sur le papyrus ou sur le parchemin.

Le spécimen que M. Ed. Fleury a fait exécuter en types mobiles gravés sur bois, pour rendre exactement l'effet de ces initiales imprimées en couleurs dans deux manuscrits du treizième siècle, ne pouvait nous laisser de doute sur le procédé dont il a reconnu l'usage, au toucher comme à la vue. La pression du moule, en effet, a laissé au verso du feuillet une saillie qu'on ne peut attribuer à aucune autre cause. Il en résulte que ces initiales qu'on imprimait avec des types mobiles en bois ou en métal ont été incontestablement les premiers essais de la typographie.

La légende de Laurent Coster, de Harlem, recueillie longtemps après par Hadrien Junius dans son livre *de Batavia*, nous donne exactement la description de ces types mobiles qui furent appliqués à l'imprimerie vers 1440. « Se promenant, un jour, dans le bois voisin de la ville (comme ont coutume de faire les citoyens désœuvrés, après le dîner et les jours de fête), Laurent se prit à façonner des écorces de chêne en forme de lettres, desquelles, en les renversant et imprimant successivement *une à une* sur une feuille de papier, il obtint, en s'amusant, des versets destinés à servir d'exemple à ses petits-fils, les enfants de son gendre. » Telle fut l'origine probable de l'imprimerie.

Un document, plus authentique et plus précieux, se trouverait expliqué par la découverte de M. Ed. Fleury : je veux parler du fameux passage emprunté par Van Praet aux *Mémoriaux* manuscrits de Jean Le Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai. Ce passage, assez difficile à comprendre, si l'on persiste à soutenir que l'imprimerie

Digitized by Google

aurait été inventée par Gutemberg, à Mayence, en 1450, est diversement interprété par les historiens de l'imprimerie, Lambinet, Daunon, Bernard, Firmin Didot, etc. Le voici textuellement :

« *Item*, pour I. doctrinal gette en molle anvoiet querre a Brug. par Marq. I. escripvain de Vallen. ou mois de jenvier XVL (1445) pour Jaq. XX. S. T. sen heult sandrins. I. pareil q. leglise paiia...

« *Item*, envoiet Arras. I. doctrinal pour appendre ledit d. Girard qui fu accatez à Vallen. et estoit jettez en molle et cousta XXIIII. gr. S. me renvoia led. doctrinal le jour de Touss. Ian LI (1451), disans quil ne falloit rien et estoit tout faux. Sen avoit accaté. I. XX. patt. en papier. »

Quel était ce Doctrinal, *jeté en molle*, qu'on envoyait acheter à Bruges en 1445, et qui ne coûtait que 20 sous tournois?

Quel était cet autre Doctrinal, acheté à Valenciennes, en 1451, moyennant 24 gros, et qui ne valait rien, parce qu'il était rempli de fautes?

Les historiens de l'imprimerie n'ont pas manqué de dire qu'il s'agissait du *Doctrinale* d'Alexandre de Villa-Dei, tant de fois réimprimé au quinzième siècle, et ils ont admis que les Flandres voyaient circuler des livres imprimés sur vélin et sur papier avec des caractères *moulés*, longtemps avant que l'imprimerie eût encore rien produit à Mayence.

Depuis la citation des Mémoriaux de Jean Le Robert, le savant M. le baron La Fons de Mélicocq a extrait, des archives flamandes et picardes, un grand nombre de textes établissant l'existence de livres *en molle* dès le commencement du quinzième siècle.

Que faut-il conclure de ces textes? C'est qu'on imprimait alors, avec des *moules* ou lettres *moulées*, des livres ou plutôt des placards et des cahiers, destinés surtout à l'éducation des petits enfants.

Le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu est un des premiers livres qui soient sortis des presses de Harlem, mais nous serions porté à croire que le *Doctrinal*, acheté à Bruges en 1445, était un simple alphabet, accompagné de quelques figures en bois et terminé par des prières.

Au reste, grâce à la découverte dont tout l'honneur appartient à M. Édouard Fleury, l'imprimerie *en molle*, exécutée avec des caractères mobiles, qu'on appuyait à la main ou qu'on frappait l'un après l'autre sur du papier ou du parchemin, nous paraît avoir précédé l'imprimerie *tabellaire*, qui exigeait l'emploi de la presse.

Cette question si neuve et si complexe, sera traitée à fond par les savants qui ont étudié les origines de l'imprimerie. N'est-ce pas déjà

Digitized by Google

un assez beau résultat que d'avoir prouvé l'emploi des types mobiles, par voie d'impression, dans des manuscrits français du treizième siècle (1) ?

(1) J'avais moi-même fait une remarque analogue à celle de M. E. Fleury, en examinant un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, dans lequel les initiales tourneures accusent aussi la pression d'un moule.

Je me propose de rechercher ce manuscrit et de mieux étudier la particularité qui m'avait frappé.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Fouilles exécutées au bourg de la Madeleine.

Communication de M. Oger, instituteur public.

Vous m'avez renvoyé le Rapport rédigé par M. Oger, instituteur de la commune de la Madeleine (Loire-Inférieure), au sujet des fouilles exécutées dans le jardin de la maison d'école de ce bourg.

Ces fouilles, très-imparfaitement pratiquées, comme on le comprend aisément, faute de ressources et de temps de la part de ceux qui s'y sont livrés accidentellement, ont amené la découverte de plusieurs squelettes séparés les uns des autres par des pierres plates et recouverts par des tuiles à rebord de la même forme, ajoute M. Oger, que les briques dites tuiles romaines. Le terrain où existent ces débris humains est contigu à la chapelle du village. M. Oger n'a trouvé aucun bijou ni objet d'armement; il a recueilli seulement trois morceaux de fer rouillé qui paraissent être des fragments d'une épée.

M. Oger décrit ensuite le dolmen dit de l'Ile de la Mothe, situé à un kilomètre de la Madeleine, et qui paraît assez important.

Il présente deux parties distinctes : la première, placée sur une élévation, se compose de quatre pierres plates soutenues par autant de pierres plantées debout et enfoncées en terre. La première de celles placées horizontalement est creusée en deux endroits qui lui donnent presque l'aspect d'un siége renversé.

Cinquante à soixante mètres plus loin se trouve un autre dolmen se composant de cinq pierres disposées dans un espace circulaire: celle du fond, plus élevée que les autres, est debout et plate ; celle de droite est semblablement disposée, et, sur sa face extérieure, est creusée une sorte de rigole qui descend jusqu'au sol. La pierre placée devant, toute pareille, sort à demi de terre ; les deux autres sont des blocs carrés; toutes deux sortent obliquement du sol.

Une galerie souterraine réunit ces deux monuments.

Telle est la description fournie par M. Oger, et que j'ai essayé de recomposer brièvement d'après ses notes. Il serait à souhaiter que les instituteurs de nos villages suivissent plus souvent l'excellent exemple fourni par M. Oger : de la sorte, plus d'un fait important pour l'archéologie serait certainement connu.

Édouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. REVOIL, DE LONGUEMAR, DUMOUTET, GERMIER DURAND, L'ABBÉ RICHARD, L'ABBÉ POQUET, DE GIRARDOT, DEMARSY, TOURNAL, L'ABBÉ B. DE MONTAULT ET AUCAPITAINE.

J'ai à vous entretenir de plusieurs communications importantes dont nous sommes redevables au zèle des membres non résidants et des correspondants du Comité.

Un envoi d'inscriptions que nous avons reçu de M. *Revoil* se place, à mon avis, en première ligne par la valeur, sinon par la quantité, des monuments que notre correspondant a eu l'avantage de découvrir. Une vieille dalle sauvée des ruines de Montmajour par son aïeul, et déposée sous un hangar du château de Servanes, a été reconnue tout récemment pour avoir fait partie du tombeau de Geoffroy, sixième comte de Provence, de 1054 à 1063. Une partie de l'inscription, en lettres enclavées, semblait à peu près indéchiffrable; M. Revoil en a fixé le texte, avec le secours du *Pontificium arelatense* de *Petrus Saxius* et d'une histoire latine manuscrite de l'abbaye de Montmajour, par Dom Chantelou, conservée dans les archives de la ville d'Arles. Deux dessins représentent la dalle funéraire et la partie du cloître de Montmajour où elle était placée. Un estampage pris sur le monument et deux fac-simile d'après les auteurs que nous venons de citer nous sont aussi adressés avec une Note explicative qui leur sert de commentaire. Le Comité apprendra avec satisfaction que M. Révoil s'est généreusement dessaisi de ce précieux débris en faveur du musée d'Arles, et pensera sans doute qu'un pareil acte mérite un remercîment tout spécial.

Un autre dessin exécuté avec le plus grand soin par M. Revoil et accompagné aussi d'un estampage, nous met sous les yeux le curieux monument sépulcral, sculpté en marbre blanc, de Boëtius, sixième évêque de Carpentras, qui siégeait dans le dernier quart du sixième siècle. C'est une dalle épaisse, bordée d'oves, décorée d'une grande croix gemmée, de plusieurs autres croix de moindre dimension, de rosaces et des deux lettres symboliques l'alpha et l'oméga. L'inscription se lit en tête de la dalle sur une tablette d'une forme tout à fait antique. Placée d'abord dans la basilique de Vénasque, transférée plusieurs siècles après dans la chapelle des Minimes de la même ville, la tombe de Boëtius fut brisée en deux à l'époque de la révolution. Un des morceaux servit de banc dans une basse-cour;

Digitized by Google

l'autre, égaré à plusieurs lieues de distance, fut employé par un vitrier de village comme table à broyer les couleurs. Aujourd'hui, les deux fragments rajustés l'un à l'autre, sont scellés dans un mur de l'ancien enclos des Minines de Vénasque, devenu la propriété de M. Morel, vice-président du tribunal de Carpentras. M. Morel nous pardonnera de lui proposer l'exemple de M. Revoil comme le meilleur moyen d'assurer la conservation d'un monument qu'il a mis tant de zèle à recueillir.

Une dernière inscription, estampée par M. Revoil, constate la construction en 1461, d'une chapelle de l'église de Saint-Paulet-de-Caissons, près le Pont-Saint-Esprit (Gard), aux frais de François Pellegrin, chanoine d'Uzès.

M. *de Longuemar* a mis un empressement extrême à satisfaire au vœu exprimé par le Comité de posséder les estampages d'un grand nombre d'inscriptions poitevines dont M. Rédet nous avait adressé les copies. Il nous importait surtout d'obtenir des représentations exactes des monuments des onzième et douzième siècles qui se rencontrent moins rarement qu'ailleurs dans les églises du Poitou. Grâce à M. de Longuemar, l'épigraphie du département de la Vienne se trouve à peu près au complet dans nos archives. Nous avons entre les mains toutes les inscriptions des anciennes églises abbatiales de Saint-Savin, de Charroux, de Saint-Hilaire-de-Poitiers. M. de Longuemar ne s'est pas contenté de compléter l'œuvre de M. Redet; il a extrait, à notre profit, de ses riches portefeuilles quantité de monuments que nous ne connaissions pas encore. Déduction faite des inscriptions de la période romaine qui ont été remises à notre collègue, M. Léon Rénier, le nombre de celles dont j'ai eu à faire le classement ne s'élève pas à moins de cent trente, parmi lesquelles il s'en trouve plus de quatre-vingts qui nous sont communiquées pour la première fois. Il est vrai de dire que M. Rédet s'était d'abord attaché à recueillir les plus anciennes, et que c'est surtout pour les trois derniers siècles que M. de Longuemar nous en adresse de nouvelles. Quelques Notices intéressantes rappellent aussi le souvenir de monuments disparus. C'est ainsi que M. de Longuemar nous transmet le calque d'un dessin conservé à la bibliothèque de Poitiers qui représente la statue autrefois placée sur la sépulture du fameux La Hire dans l'église des Augustins de Montmorillon. La Hire, mort en 1442, à Montauban, eut son tombeau à Montmorillon parce que la seigneurie de cette ville lui avait été donnée en récompense de ses services. Sa statue en pierre était étendue sur une longue dalle, en armure de guerre, les pieds sur le dos d'un lion. Une courte épitaphe en caractères go-

Digitized by Google

thiques disait que là reposait noble homme Étienne de Vignoles en son vivant chevalier. Une inscription moderne indique seule aujourd'hui la sépulture du compagnon d'armes de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Chacun sait la prière que ce vaillant homme adressait à Dieu un jour de bataille : Beau sire Dieu, fais aujourd'hui pour moi ce que tu voudrais que je fisse pour toi si La Hire était Dieu et si tu étais La Hire.

Nous avons eu déjà plus d'une fois à le dire, le zèle de M. *Dumoutet* ne souffre pas de ralentissement. Nous venons de recevoir de lui, pour l'épigraphie de l'ancien diocèse de Bourges, un nouvel envoi de vingt-six monuments estampés, calqués ou reproduits en fac-simile des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Nous avons surtout remarqué un charmant dessin représentant le marchepied de l'autel de la chapelle seigneuriale de Palluau. Exécuté en carreaux émaillés, ce marchepied porte les chiffres de Louis XII et d'Anne de Bretagne, des écussons, des fleurons, des fleurs de lis. L'inscription qui en fait le tour et qui nous apprend les noms des donateurs, se compose de lettre fleuries d'une ornementation exquise. M. Dumoutet ne manque pas de relever les inscriptions des cloches. Il a calqué ces deux hexamètres sur celle qui fut donnée en 1650, à l'église de Meillant par Philibert de Brichanteau, évêque et duc de Laon, pair de France :

Vox mea vox fortis ; fvgo ventos, fvlgvra pello,
Insvper et frango vafri cacodæmonis astvs.

On lit sur autre cloche de 1597 dans la tour de Palluau :

« Je appelle les crestiens av service de Diev en l'église saincte manehovldz de pallvav. »

M. *Germier Durand* a estampé et commenté cinq inscriptions des douzième et treizième siècles dans le département du Gard. La plus intéressante, conservée à Nîmes, est l'épitaphe d'un certain Guillaume de Rozo, mort en 1291, qui appartenait à une de ces associations commerciales de marchands italiens établies à Nîmes et à Montpellier, dont M. Germain a fait l'histoire dans son excellent livre sur le commerce de Montpellier.

M. l'abbé *Richard* désirait obtenir une lecture de plusieurs inscriptions qui existent dans la chapelle de Saint-Symphorien, près Mathay (Doubs). Des estampages lui ont été demandés. Notre correspondant se félicite du succès de son opération. Quant à nous, nous n'avons pu déchiffrer qu'une date du commencement du quatorzième

Digitized by Google

siècle sur les bandes de papier qui nous ont été remis. Il ne serait pas utile d'insister davantage.

Un Mémoire de M. l'abbé *Poquet*, curé de Berry-au-Bac, contient une série d'inscriptions de diverses époques, notamment l'épitaphe du roi Clotaire Ier et celle de son fils Sigebert, qui se trouvaient autrefois dans la célèbre abbaye de Saint-Médard, près de Soissons. Nous croyons tous ces monuments détruits, à l'exception d'une belle épitaphe latine en dix hexamètres qui date de la fin du douzième siècle et que nous avons vue dans la crypte de Saint-Médard, au milieu de débris précieux dont la conservation est due à M. l'abbé Poquet. Cette inscription célèbre la vertu, la bonté et la générosité de Pierre, prieur de Donchery.

M. *de Girardot* a pris encore une fois la peine d'extraire d'un manuscrit qu'il possède plusieurs épitaphes autrefois placées dans les églises de Paris. Nous rappellerons à notre correspondant que ces inscriptions se retrouvent dans les épitaphiers conservés dans nos bibliothèques publiques.

Une Notice rédigée par M. *Demarsy* avec dessins à l'appui, nous fait connaître l'ancien couvent des Cordeliers de Compiègne, fondé par saint Louis, en 1254. L'église n'existe plus. Elle renfermait quelques monuments funéraires qui ont été dessinés tant bien que mal par des religieux. Une épitaphe armoriée consacrait la mémoire de messire Guy de Rochechouart, chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes, mort le 24 juillet 1591 de blessures reçues au siége de Noyon.

Qu'il nous suffise de mentionner :

Un envoi de renseignements complémentaires par M. *Tournal*, au sujet d'une inscription narbonnaise du dixième siècle environ, citée dans un précédent Rapport;

Quatre inscriptions recueillies à Rome par M. l'abbé *Barbier de Montault*, où il est incidemment question de la France ;

Deux inscriptions trouvées en Corse, l'une par M. Grassi, l'autre par M. le baron Aucapitaine, qui constatent une cession faite vers 1641 par l'évêque d'Aleria Justiniani, et la reconstruction, en 1575, par l'historien Filippini, d'une maison qu'il avait voulu rendre plus commode pour l'usage de ses amis aussi bien que pour le sien.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Les graffiti du chateau de Tarascon.

Communication de M. Revoil, correspondant.

Un des plus zélés correspondants de la section d'archéologie, M. Revoil, architecte du gouvernement, ayant été chargé par S. Exc. M. le Ministre d'État, en 1862, de visiter le château de Tarascon, remarqua de nombreux *graffiti*, qui couvraient les murs d'un cachot, situé au rez-de-chaussée du donjon de cet immense édifice. Ces *graffiti* représentaient des barques, des galères et d'autres navires du moyen âge, gravés en creux dans le calcaire tendre qui compose l'appareil de cette salle octogone voûtée. On y voyait aussi quelques lettres à demi effacées d'une inscription qu'on n'a pas encore déchiffrée. C'était là évidemment l'œuvre d'un marin qui avait été longtemps enfermé dans ce cachot vers la fin du quinzième siècle ou le commencement du seizième; cette date approximative était fournie d'ailleurs par la forme des bateaux à rames et à voiles, reproduits dans ces entailles lapidaires.

M. Revoil avait songé d'abord à dessiner aussi exactement que possible, en les réduisant, ces types variés des constructions navales de nos ancêtres, mais il a craint de leur enlever leur caractère et leur originalité, et il s'est décidé à en faire des estampages qui en donnent une idée plus juste et plus complète. Il nous demande si ces *graffiti* ne mériteraient pas d'être moulées avec soin et si les moulages n'offriraient pas un véritable intérêt pour l'histoire de l'art nautique.

Après avoir examiné les estampages envoyés par M. Revoil, qui sont au nombre de douze, de différentes grandeurs, nous n'avons pas hésité à nous ranger à son avis et à déclarer que ces *graffiti* moulés seraient le monument le plus curieux qu'on pût déposer au Musée de la Marine.

En effet, il ne faut pas croire que les représentations figurées des nombreuses espèces de bâtiments que l'art de naviguer avait mis en usage au moyen âge, soient très-communes et très-authentiques. Ces représentations ne se trouvent généralement que dans les miniatures des manuscrits, sur des sceaux et sur des médailles, dans des bas-reliefs sculptés, dans des tableaux ou des dessins, sur des tapisseries, etc. Or, la plupart des vaisseaux qu'on voit ainsi repré-

Digitized by Google

sentés n'ont rien de réel. Ce sont, pour la plupart, des fantaisies, des imaginations d'artistes qui n'avaient pas vu la mer et qui, dans tous les cas, ne connaissaient rien à la construction navale. Il y avait, dans les ateliers de peintres, de sculpteurs et autres maîtres de l'art plastique, deux ou trois types adoptés, plus ou moins éloignés de la vérité, pour représenter des galères ou des nefs, qu'il eût été impossible de faire marcher sur l'eau, mais qui ne faisaient pas trop mauvais effet dans une image de plate-peinture ou de ronde-bosse.

Il en était de même dans l'antiquité, où les artistes, pas plus que les poëtes, ne se piquaient d'une exactitude mathématique dans la représentation de ces galères impossibles qui sont encore le désespoir des archéologues. Ouvrez nos manuscrits, où des miniatures, souvent admirables par le fini de l'exécution, accusent à chaque instant l'ignorance et l'inexpérience du peintre en tout ce qui concerne les choses matérielles de la vie sociale, et vous retrouverez des galères et des vaisseaux aussi extravagants, aussi fantastiques, aussi imaginaires que ceux qu'on voudrait étudier exclusivement dans les fresques d'Herculanum, sur les monnaies antiques, sur les pierres gravées et les bas-reliefs des tombeaux romains.

M. Jal, qui a le premier en France recherché et approfondi les origines de l'archéologie navale, s'est trouvé plus d'une fois embarrassé et indécis entre un texte écrit et un monument figuré. Les monuments de ce genre sont d'ailleurs bien rares jusqu'au milieu du seizième siècle. M. Jal a dû entreprendre plusieurs voyages aux frais de l'État, en France, en Italie, en Espagne et en Hollande, pour recueillir non-seulement les documents historiques, mais encore les documents plastiques et figurés qui peuvent servir à établir sur des bases certaines les annales de la marine. Si les textes ne lui ont pas manqué, les monuments ne se sont offerts à lui qu'en très-petit nombre. Ainsi, il a tiré d'une peinture décorative conservée dans le palais Doria, à Gênes, le dessin d'une galeace de guerre au quinzième siècle; ainsi, le sceau de la ville anglaise de Boston lui a donné le modèle d'une *grande caraque* au seizième siècle; c'est dans les peintures et les croquis de Raphaël (car Raphaël d'Urbin était un peintre réaliste qui cherchait le vrai en copiant la nature), qu'il a trouvé les meilleures images que nous possédions des grosses galères à voiles et à rames, qui composaient les flottes en ce temps-là. Enfin, il est allé emprunter à un tableau, représentant l'arrivée de Henri VIII au Camp du Drap d'or, le type unique des nefs royales peintes et dorées, qui ressemblaient à des chapelles gothiques et à des pavillons de tournois.

Digitized by Google

Ce n'est pas cela que nous présentent les *graffiti* du château de Tarascon; ce sont des gravures en creux dans la pierre, faites à l'aide d'un couteau ou d'un clou, mais avec une netteté et une précision admirables. On reconnaît la main d'un géomètre qui avait manié souvent la régle et le compas. On voit qu'il connaissait tous les détails de la construction des navires, et il n'y a pas dans ces empreintes, un trait qui soit donné à la fantaisie. Cet architecte naval, ce pilote, ce capitaine de navire, qui s'est plu dans la solitude de sa prison à remettre sous ses yeux les images des bâtiments de mer qu'il ne pouvait plus voir dans le port de Marseille ou d'Aigues-Mortes, semble s'être préoccupé de faire une collection des principaux modèles de galères et de nefs qui étaient alors employées dans la marine militaire et marchande, et qui appartenaient de préférence à la navigation de la Méditerranée.

Nous avons reconnu, dans les estampages que M. Revoil nous a envoyés, différents types de navires légers et de gros vaisseaux, dont l'usage, comme nous le disions plus haut, était général au quinzième siècle. Il ne faut pas perdre de vue que le château de Tarascon a été rebâti de fond en comble, sur l'emplacement de l'ancienne forteresse primitive, vers l'année 1400, et que la reconstruction n'était pas encore complétement achevée en 1487 quand Henri d'Anjou devint comte de Provence. Par conséquent, le prisonnier inconnu auquel nous devons les *graffiti*, n'a pas occupé son cachot avant le milieu du quatorzième siècle. Nous voyons, en effet, dans ces *graffiti*, plusieurs bâtiments de la famille des galères, lesquels étaient désignés par les noms de *galiotes*, *galeaces*, *brigantins*, *fustes*, etc., selon leur grandeur, et surtout selon le nombre de leurs voiles, de leurs ponts ou *châteaux* et de leurs rames. Une de ces galères, très-longue et très-effilée, dont les bords sont peu élevés au-dessus de la flottaison, n'a qu'un rang de rames à l'avant et à l'arrière, avec deux petits mâts placés l'un à la poupe et l'autre à la proue, de manière à laisser libre tout l'espace qui forme le tillac au centre de l'embarcation. Une autre galère, au contraire, est mise en mouvement par plus de cinquante rames de chaque côté. Pas un cordage, pas un agrès n'a été oublié. Le marin a sans cesse inspiré l'artiste.

Les nefs, qui comprenaient les *caraques*, les *busses*, les *caravelles*, etc., sont représentées avec leurs énormes dimensions, leurs voiles carrées et triangulaires, leurs doubles et triples châteaux, et même avec les machines de guerre, mangoneaux, pierriers, etc. On distingue tout ce qui les faisait différer des galères et ce qui les destinait aussi à d'autres usages. Des images aussi fidèlement repro-

Digitized by Google

duites, donneraient matière à une minutieuse description technique. Il faudrait un écrivain, un archéologue spécial, M. Jal par exemple, pour bien faire comprendre l'intérêt de ces empreintes, où nous a été conservée la plus curieuse représentation des monuments de l'art nautique au quinzième siècle.

Nous aurions voulu pouvoir déchiffrer l'inscription qui a échappé aux recherches intelligentes de M. Revoil, et qui paraît être le nom du marin prisonnier. Cette lecture n'est sans doute pas impossible. Nous sommes parvenus pourtant à deviner un nom analogue à *Jean Willer* ou *Willeje*, avec l'emblème d'un cœur enflammé traversé par deux flèches en sautoir ou en croix. Nous avons pensé alors, (mais ce n'est qu'une simple conjecture, dont nous n'exagérons pas la probabilité) à ce Jean Villaige, *facteur* de Jacques Cœur et sans doute constructeur de ses galères de commerce, qui, pendant le procès de ce grand financier, fut enfermé au château de Tarascon, et qui ne sortit de sa prison que pour aller briser celle de son illustre et malheureux patron. Au reste, nous abandonnons volontiers l'inscription pour accorder exclusivement le plus vif intérêt aux gravures en creux qui apportent des documents si neufs et si imprévus à l'histoire de la marine française.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bail et vente d'une partie de l'enceinte de Paris sous Philippe-Auguste, en 1399. Vidimus de 1576.

Communication de M. Viré, maître clerc à Coulommiers.

Le document manuscrit communiqué par M. Viré ne manque pas d'une certaine importance, et contient des renseignements précieux sur l'histoire du vieux Paris. C'est l'original d'un *vidime* fait en 1576, d'une enquête qui eut lieu le 17 avril après Pâques 1399, enquête ayant pour but de fixer le prix que devait payer Pierre Alluart, bourgeois de Paris, qui se proposait pour acquéreur d'une tour faisant partie de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste, et de quatorze toises de mur séparant cette tour de la poterne du Chaume. Le *vidime* reproduit entièrement l'acte original de 1399, qui ne se trouve pas dans les historiens de la ville de Paris ; il en est fait mention seulement dans un autre acte daté de 1403, par lequel une tour et partie des anciens murs sont donnés à bail aux religieux Blancs-Manteaux de Paris. (Félibien, *Hist. de Paris. Preuves*, t. Ier, p. 244.)

Quant aux localités désignées dans l'acte, j'ai pu les déterminer d'une manière précise et compléter les faits historiques que cet acte renferme, en me référant à un ouvrage curieux publié en 1852, par M. Bonnardot, sur les anciennes enceintes de Paris (1). Un plan daté de 1545, conservé aux Archives de l'Empire et reproduit dans cet ouvrage, nous démontre que la poterne du Chaume, les hôtels de Pierre Alluart et de Jean Perdrier, ainsi que la grosse tour, étaient situés sur le terrain occupé maintenant par les maisons voisines de l'administration du mont-de-piété. M. Bonnardot est d'avis que les derniers vestiges de la grosse tour ne disparurent qu'en 1786, quand on éleva les bâtiments du mont-de-piété ; il entre dans quelques détails qui font bien connaître l'histoire des localités désignées dans l'acte de 1399.

Félibien rapporte (t. III, p, 239) des lettres patentes de Philippe de Valois, 1334, qui permettent aux Blancs-Manteaux de « percier « le mur et y faire une huysserie... pour eulx aiser d'aucunes mai- « sons que ils ont oultre le dit mur. » Cet acte prouve qu'il n'y avait pas de fossé devant cette partie du mur d'enceinte.

(1) *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, etc., Paris, 1852, in-4°.

Digitized by Google

Un arrêt de la chambre des comptes de 1403, cité par le même (*ibid.*, p. 244), concerne la « concession demandée au roi, à la requête de ces religieux, d'une *tournelle*, accompagnée de trente-neuf toises deux pieds des anciens murs. La chambre, considérant que leur église et autres habitations de toute ancienneté sont joignant sans aucuns moyens des anciens murs, et fermeté de la ville en venant jusqu'à la porte Barbete, supplient le roi, en faveur de ces religieux, de leur bailler iceulx anciens murs, avec une tournelle desdiz murs qui sciet avecques ou milieu de leur dit pourpris, au dehors d'iceulx murs, parmi en rendant doresenavant chacun an au roy aucun pou de rente, ou payer pour une fois seulement aucune legiere et aisée finance... et si prieront Dieu devotement pour le roi nostre dit sire... Parmi ce aussi que lesdiz religieux ne pourroient abatre ne demolir les murs et tournelle dessusdiz; mais les pourront haucier pour amender et edifier dedans et dessus, si comme bon leur semblera... Et avec ce que, s'il venoit guerre, que Dieux ne vueille, pourquoy il feust besoing et necessaire de reprendre lesdiz murs et tournelle pour servir de closture et fermeté à la ditte ville.., le roy nostre dit sire le pourroit faire sans ce qu'il feûst tenuz de riens rendre ou restituer ausdiz religieux, etc. » Dans le même acte, on lit que leur « *pourpris* aboutissait, d'une part à la porte *Barbete* par devers la viez rue du Temple, et de l'autre à l'hostel de noble et puissant seigneur Jacques de Bourbon, seigneur de Preaux..., »

Dans le même arrêt de 1403, il est question du « mesurage et de l'estimation d'une *tournelle* et quatorze toises ou environ des anciens murs joignant et aboutissant jusques à la porte du Chaume. Cette portion de l'enceinte était louée à Pierre Alvart, demeurant adoncques en la rue de Paradis pardevers et au dehors desdiz anciens murs. » On ajoute un peu plus bas « qu'elle est toute telle que celle que demandent les Blancs-Manteaux. »

C'est du même terrain et de la même tour qu'il s'agit dans un compte cité par Sauval, t. III, p. 265 de son ouvrage sur l'*Histoire et les antiquités de Paris*. « Pierre Alluart, pour une tour quarrée qui est des anciens murs de la ville, avec quatorze toises desdits anciens murs, assis derrière sa maison, en la rue de Paradis, depuis ladite tour jusques à la porte du Chaume (1413). » Cette expression *tour quarrée* est une erreur. M. Bonnardot fait la remarque, et avec raison, que toutes les tours murales étaient rondes, et son observation est justifiée par un passage de l'acte qui va suivre, dans lequel les experts disent avoir été appelés pour visiter

Digitized by Google

une des « *tours rondes* qui est en la dicte ancienne closture, etc. »

En outre des points importants relatifs à l'histoire de Paris que ce *vidime* doit éclaircir, on y peut suivre la marche observée dans les transactions privées par les officiers du roi. Le trésorier de Paris convoquait des experts jurés, maçons et charpentiers, qui estimaient et fixaient la valeur des immeubles à vendre ou à louer. Les experts que je trouve désignés dans l'acte sont au nombre de six, trois maçons, trois charpentiers. Remon du Temple et Robert Fouchier, l'un maçon, l'autre charpentier, étaient de plus sergents d'armes du roi. Remon du Temple est célèbre parmi les artisans français du moyen âge; il a été le principal ouvrier employé par Charles V à la reconstruction du Louvre (1). Sous Charles VI, il fut aussi employé par l'oncle du roi, Louis, duc d'Orléans, à la construction de l'hôtel de Bohême et à celle de la grande chapelle d'Orléans, dans l'église du couvent des Célestins. La carrière de Remon du Temple a été longue et certainement très fructueuse pour lui et pour sa famille; il a joui de la faveur des rois Charles V et Charles VI. Déjà en 1376, il avait un fils assez grand pour aller aux écoles, et Charles V, dont ce fils était le filleul, lui accordait une somme de deux cents francs d'or pour acheter des livres et les autres objets nécessaires à son établissement dans un des colléges de Paris. Sous Charles VI, Remon du Temple, toujours sergent d'armes, avait le titre de *Maître des œuvres de maçonnerie de Monseigneur le Roy*. C'est le titre que lui donne un acte daté de 1394, publié pour la première fois en 1846 par notre collègue, M. Jules Quicherat, t. III, 2. s. de la bibliothèque de l'Ecole des chartes. M. Quicherat consacre un article très-curieux à cet habile artisan.

Comme on le voit, la pièce communiquée au Comité mérite à tous égards d'être mise en lumière; c'est pourquoi je termine ces observations par une copie aussi exacte que possible de cet acte important.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité.

(1) Voyez à ce sujet un article que j'ai publié en 1852 dans la *Revue archéologique : Comptes des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre, des années* 1364 *à* 1363.

Digitized by Google

COPPIE DUNE CHARTE DU ROY CHARLES SIXIÈME CONTENANT LE BAIL ET VENDITION DE LA TOUR ET QUATORZE TOISES DES VIEULX MURS DE LA VILLE ESTANS AU BOUT DU JARDIN DE LA MAISON DE LA RUE DES BLANCZ-MANTEAUX. LA DICTE CHARTE DONNÉE AU MOY DE MARS 1398.

Karolus Dei gracia francorum Rex. Notum facimus universis presentibus et futuris nos infra scriptas vidisse literas formam que sequitur continentes.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront. Guillaume Amé, Receveur de Paris, salut. Savoir faisons que comme nous aions sceu que le Roy nostre sire des jà pieça ait volu et mandé par ses lettres patentes données le xxvie jour de febvrier l'an mil CCC $\overset{\text{xx}}{\text{IIII}}$ et deux au Receveur de Paris qui pour lors estoit, comme il et ses successeurs receveurs de Paris, baillasent à croiz de cens ou rente perpetuelle et à son prouffict, plusieurs des tournelles et allées des murs de l'ancienne closture de la ville de Paris, qui estoient et sont wides, vagues, et de nul prouffict; et qui pieça ne servirent pour forteresse. Et que le dict Receveur et ses successeurs Receveurs de Paris, feissent receptes en leurs comptes de la rente à quoy icelles tournelles et allées seroient baillées. Lesquelles lettres feu Pierre de Senz nostre devancier receveur de Paris, receut, retint pardevers luy, et icelles rendi sur ses comptes en la chambre des comptes du Roy nostre dict seigneur; pour ce que par vertu d'icelles il bailla deslors à plusieurs personnes partie des dictes tournelles et allées des diz anciens murs à croiz de cens, ou rente annuelle et perpetuelle. Et laquelle rente nous sommes tenu rendre en ordinaire en la recette de noz comptes. Et il soit venu à nostre congnoissance que une des dictes tournelles et certaine espasse d'iceux anciens murs joignans entre icelle tour et la porte du Chaume, au long de la rue et Paradis et endroit l'Hostel pour partie de Pierre Alluart sont widz, vagues et ne servent, ne serviront pieça pour forteresse, et ne rendent aulcun prouffict au Roy nostre dit Seigneur.

Nous, désirant faire nostre devoir, et accroistre le domaine d'iceluy seigneur, avons envoyé maistres *Remon du Temple* et *Robert Fouchier*, sergens d'armes, maçon et charpentier du Roy nostre dict seigneur, maître *Jehan Filleul*, *Regnault Loris*, *Adam Ravier* dict de *Moiet*, maçons, et *Phelippes Milon*, charpentier, tous jurez du Roy nostre dict seigneur en la ville de Paris, pour veoir et

Digitized by Google

visiter icelle tournelle, et espasse de murs de l'ancienne closture de la dicte ville de Paris, affin de sçavoir de quelle valeur ilz pourroient estre à bailler à rente au prouffict du Roy nostre dict seigneur; desquelz jurez nous avons receu et retenu par de vers nous à la descharge de nostre compte de la recepte de Paris les lettres de rapport scellées des sceaulx des dicts maistres *Remon*, *Robert Fouchier* et aultres jurez dessus diz, contenant la fourme qui s'en suit:

A honnorable homme et sage Guillaume Amé, Receveur de Paris, *Remon du Temple*, maçon, et *Robert Foucher* sergens d'armes, maçons et charpentiers du Roy nostre sire, avecques nous appellez, maistres *Jehan Filleul*, *Regnault Lorier*, *Adam Ravier* dit *de Moiet*, maçons, et *Phelipe Milon* charpentier, tous jurez du Roy nostre dict seigneur en la ville de Paris, en l'office de maçonnerie et de charpenterie, salut : Chiers Sires, plaise vous savoir que de vostre commandement et ordenance, et à la requeste de Pierre Alluart bourgeois de Paris, nous nous sommes aujourd'huy transportez en la rue de Paradis, au dehors de la porte du Chaume, en l'hostel du dict Pierre, tenant d'un costé à Jehan Ligier plastrier, et de l'autre costé à Pierre le Sonnailleur, aboutissant par derrieres aux anciens murs de la dicte ville, là endroit pour veoir et visiter une des tours ronde qui est en la dicte ancienne closture, qui est amassé jusques près des allées d'iceux murs; et est nue, sans couverture, et faict saillie sur le jardin du dict Pierre Alluart une partie, et l'aultre partie endroit le dict Jehan Ligier plastrier, avecques une espasse des diz anciens murs d'entre les paremens d'icelle tour pardevers le dict jardin du dict Pierre, et d'iceluy jardin jusques et joignant à la dicte porte du Chaume. Laquelle espasse contient entre la dicte tour et la dicte porte du Chaume quatorze toises de long ; lequel Pierre demande et requiert à avoir à rente à tousjours ; et que la dicte rente soit prisée à argent bailler pour une fois si lui plaist. Si disons que la dicte tour ainsi comme elle se comporte et est à présent, peut bien valoir douze solz parisis de rente, avecques deux solz parisis pour fons de terre. Item chacune toise des diz murs ou le (*sic*) où ilz sont à present, puet bien valoir deux sols parisis de rente avec deux deniers parisis pour fons de terre par an. Ainsi est que la dicte tour et pour la dicte espasse des diz murs pueent bien valoir de rente par an quarante solz parisis, et quatre solz quatre deniers parisis pour fons de terre par an. Item disons que la dicte rente vaudra à argent pour une foiz vint livres parisis, et le fons de terre dessus dict demourra perpetuel à la recepte de Paris, chacun an le jour de la Chandeleur. Et ne pourra le dict Pierre Alluart abatre,

Digitized by Google

demolir icelle tour et murs pour empirer, mais les pourra haucier, amander et ediffier dedans et dessus, si comme bon lui semblera, tant de maçonnerie, de charpenterie et de couverture, et les veues et agoutz mettra aux uz et coustumes de la dicte ville de Paris devers les voisins. Et toutes ces choses nous vous certifions avoir advisié, faict et ordonné bien et justement, au prouffict du Roy nostre dict seigneur. En tesmoing de ce, nous avons scellée ces presentes de noz sceaulz, le XIIIIe jour de juing, l'an mil CCC IIII^{XX} et dix sept. Et pour ce que Pierre Alluart bourgeois de Paris s'est pieça traict par devers nos sires les Tresoriers du Roy nostre dict Seigneur, à Paris, et leur a supplié et requis que la dicte tour et espasse de mur declarez ou dict rapport, luy voulsissent faire baillier et delivrer pour lui, ses hers ou aians cause, à touzjours perpetuellement pour en faire son prouffict, parmy paiant au Roy pris raisonnable à laquelle resqueste nos diz seigneurs les Tresoriers enclinerent, et pour ce nous envoierent leurs lettres attachées au dict rapport souls l'un de leur signez ; desquels la teneur s'en suit :

Les Tresoriers du Roy nostre sire à Paris au receveur de Paris ou à son lieutenant salut. Veu le rapport à vous faict par maistre Remon du Temple et Robert Fouchier sergens d'armes, et generaulx maistres des euvres du Roy nostre dict Seigneur, sur ce que Pierre Alluart bourgeois de Paris, nous avoit requis japieça avoir par pris raisonnable une tour et certaine quantité des murs anciens de la ville de Paris plus à plain declarez au dict rapport; nous vous mandons que se, appellé le procureur du Roy au Chastelet de Paris, il vous appert que ce soit prouffitable chose au Roy de baillier les tours et murs dessus diz au dict Pierre pour le pris et en la maniere contenue au dict rapport, vous iceulx luy bailliez pour le dict pris et luy en faictes lettres en forme deue pour luy valoir et porter seurté de la chose ou temps à venir. Donné à Paris le XIe jour de may, l'an mil CCC IIII^{XX} et dix-huict; ainsi signé : Milerac, — depuis lequel mandemens à nous envoyé par nos dicts seigneurs les trésoriers, le dict Pierre Alluart s'est encore traict par devers nous, et nous a requis que les dictes tour et quatorze toises de mur declairez ou dict rapport, nous lui voulsissons baillier et delivrer à touz jours perpetuellement par la maniere dessus dicte : En nous paiant pour le Roy vint livres parisis pour une foiz, pour XL s. Par. de rente, oultre et pardessus quatre sols, quatre deniers Par. de chief cens ou fons de terre, dont la dicte tour et les quatorze toises de murs demourront perpetuellement chargiés envers le Roy, par la maniere con-

Digitized by Google

tenue ou dict rapport, laquelle requeste nous avons exposée au procureur et au Conseil du Roy nostre dict Seigneur, en son Chastelet de Paris, lesquelz, après ce que nous leur avons monstré la dicte tour et espasse de murs, et que nous avons esté avecques eulx sur le lieu, ont deliberé que veu les dix rapport et mandement de nos diz seigneurs les trésoriers, faire le pouvons au prouffiict du Roy. Pourquoy, nous, ou nom, et pour le prouffict du Roy nostre dict seigneur, eue consideration aux lettres de rapport et de nos dicts seigneurs les trésorier dessus transcriptes, et à la déliberation du dict conseil, avant baillié et délivré, baillions et delivrons par ces presentes au dict Pierre Alluard, pour luy, pour ses hoirs ou aians cause à touz jours perpetuellement la tour et les quatorze toises de murs, dont cy dessus est faict mention, pour en joïr et user et en faire son proufit par la maniere contenue au dict rapport pour et parmy le pris et la somme de vint livres parisis pour une foiz pour les XL s. Par. de rente que la dicte tour et les XIIII toises de mur ont esté prisées, comme dessus est dict ou dict rapport. Lesquelles vint livres Par. le dict Pierre Alluart nous a paié comptant pour le Roy ; et d'icelles le quictons et l'en promettons acquitter envers tous. Et parmy ce aussi que le dict Pierre Alluart ses hoirs ou aians cause, paieront et seront tenuz de paier chacun an à touz jourz perpetuellement, en la recepte de Paris, le jour de la Chandeleur, deux solz Par. de chief cens, ou fons de terre pour la dicte tour, et deux sols quatre deniers Par. pour les dictes XIIII toises de mur, à commencier pour le premier terme et paiement le jour de la Chandeleur prochainement venant. Et parmy ce bail, nous, ou nom et à cause de nostre dicte office, promettons iceux tour quatorze toises de mur garantiz delivré et deffendre au dict Pierre, à ses hoires ou aians cause, à touz jours perpetuellement envers et contre tous au propre coux et despens du Roy nostre dict Seigneur, par la maniere que cy dessus est escript et devisé ; réservé que se par faist de guerre ou aultrement, l'en faisoit la forteresse de Paris des dicts anciens murs et tournelle, comme aultrefois a esté, le Roy pourra reprendre la dicte tour et espasse de murs senz faire alcune restitution des coustemens qui auront esté faictz, parmy quictant le cens perpetuel dont iceulx tour et murs demeurent chargiez. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes lettres de nostre scel, avec lequel à greigneur cognoissance d'iceluy nous Jehan de Rouvres garde du seel de la prevosté de Paris y avons mis le seel de la dicte prévosté. Ce fust faict le xxviie jour du mois de juillet, l'an de grace mil CCC IIII^xx et dix-huit.

Digitized by Google

Quas quidem litteras supra scriptas omnia que et singula in eis contenta et narrata rata habentes atque grata eas. Et ea volumus, laudamus, ratifficamus, approbamus et tenore presentium de nostris auctoritate regia et gracia speciali confirmamus. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Parisius, mense Marsii, anno Domini Millesimo CCC^{mo} nonage^{mo} octavo, et Regni nostri decimo nono.

Signé au commencement du reply : per consilium in camera compotorum Parisius existens G. Millerac. Et après sur le dict reply : registrata in libro cartarum camere compotorum hujus temporis, folio IIII^{xx}X. Et ibidem expedita de consensu thesaurarii, mediante financia et redditus, de quibus fit mencio quod financia soluta fuit Receptori Parisiensi superius nominato. Scriptum in dicta camera die XVII^{a} Aprilis anno M^{o}. CCC^{o}. IIII^{xx}. XIX°. post pascha.

Signé H. Guingant, et audessoubz : De hoc fit mencio in compoto vice comitatus Parisius de termino Assensionis, Domini M.CCCIIII^{xx}XVIII. Signé Bouillon et plus haut : Collatio facta est cum litteris omnibus superius incertis per me signé : G. Millerac, et à costé : Visa et scellées de cire vert en laz de soye rouge et vert du grand seel du Roy Charles sixième.

Collationné à ung original sain et entier le vingt-deux^{me} jour de décembre M V^{c} soixante et seize, par moy notaire et secretaire du Roy de Nouveau G.

Pour copie conforme :

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Statuette de Pomone découverte a Melun.

Communication de M. G. Leroy.

Note sur divers rapports du même antiquaire.

Le Musée de Melun vient de s'enrichir d'une statuette de l'époque romaine, à laquelle M. G. Leroy donne avec toute raison le nom de Pomone. Haute de 70 centimètres sans la tête, qui manque malheureusement, cette statuette, dont M. Leroy nous adresse un croquis en même temps que la description, repose sur un socle de quelques centimètres d'épaisseur; elle représente une divinité debout, revêtue d'une longue robe, et tenant des deux mains une corbeille remplie de fruits. M. Leroy a oublié de nous dire de quelle matière était cette statue; mais nous la connaissions déjà par le Mémoire lu par M. Grésy à la Sorbonne en avril dernier, sur diverses découvertes d'antiquités faites à Melun, et nous pouvons dire qu'elle est de pierre.

L'attribution de M. Leroy est incontestable : c'est évidemment Pomone. Cette statuette rappelle beaucoup la Pomone de Berlin, dont on peut voir une figure dans le grand ouvrage de M. de Clarac (pl. 441, n° 806). C'est une bonne acquisition pour le musée de Melun que cette statue; les représentations de Pomone sont fort rares : je ne me souviens pas d'en avoir vu au Louvre, et je puis assurer qu'au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, qui possède un si grand nombre de figurines, on chercherait vainement la déesse des Fruits.

Indépendamment de cette communication, datée du 17 mars 1864, j'avais à vous rendre compte de trois Rapports (en date des 24, 25 et 29 février 1864), dans lesquels M. Leroy raconte et commente la découverte faite à Melun, au mois de février dernier, d'une inscription romaine et d'un bas-relief représentant, selon lui, Jupiter; mais je n'ai plus qu'à donner acte à leur auteur de l'envoi de ces Rapports, qui ne sont plus de notre ressort, puisqu'il a jugé à propos de les publier dès le mois de mars dernier sous le titre de : *Notice sur les antiquités gallo-romaines de la place N.-D. de Melun, par G. Leroy.* J'ajouterai, d'ailleurs, que je me félicite de n'avoir pas à vous rendre compte de ces Rapports, dont je me serais vu forcé de combattre les

Digitized by Google

conclusions, comme l'a déjà fait M. Grésy dans la lecture à la Sorbonne dont je viens de parler. Il m'est infiniment plus agréable de n'avoir d'autre devoir à remplir, à l'égard de ces envois, que celui d'adresser à leur auteur les remercîments du Comité pour le zèle avec lequel il s'empresse de nous tenir au courant des nouvelles archéologiques. M. Leroy est d'ailleurs bien placé à Melun, où il se fait depuis quelque temps de fréquentes découvertes qui presque toutes viennent enrichir le nouveau musée de cette ville, lequel ne tardera pas à compter parmi les plus importants du rayon de Paris.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR, A CHARTRES.

Composition du bureau pour l'année académique 1864-1865.
Président : M. de Saint-Laumer.
Vice-présidents : MM. Denain. Letartre. Famin.
Secrétaire : M. Merlet.
Vice-secrétaire : M. Lud. de Boisvillette.
Archiviste : M. Lecocq.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Composition du bureau pour l'année 1864-1865.

Président d'honneur : S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims.
Président annuel : M. H. Paris, avocat.
Vice-président : M. Jullien père, ancien magistrat.
Secrétaire général : M. Ch. Loriquet, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville.
Secrétaire-archiviste : M. Maridori, professeur du cours municipal de physique et chimie.
Trésorier : M. A. Mennesson, notaire honoraire.

Programme des concours ouverts pour les années 1865 *et* 1866.

Prix à décerner en 1865.

Histoire et archéologie.

1re QUESTION.

La Réforme et la Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Digitized by Google

2me QUESTION.

Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Poésie.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à l'auteur de la pièce jugée la meilleure.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Sciences et industrie.

1re QUESTION.

Déterminer la composition moyenne des eaux des égouts de Reims ; indiquer, en insistant sur les dangers de la situation actuelle, un mode économique d'exploiter ces eaux, dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

2e QUESTION.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, l'élément actif dans cette opération?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Ces médailles seront décernées dans le cours du mois de mai prochain, en séance publique de l'Académie.

Les Mémoires devront être adressés (*franco*) à M. le secrétaire général avant le 1er avril 1865, terme de rigueur.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leur noms et leurs adresses dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera en outre des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront faire parvenir leurs titres avant le 1er mars 1865, et plus tôt s'il s'agit d'une invention dont l'essai doive se faire de préférence en hiver,

Digitized by Google

Prix à décerner en 1866.

Histoire et archéologie.

1re QUESTION.

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims (excepté celui de Fismes, pour lequel une médaille d'or de 200 francs a été décernée en 1864).

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tombelles, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

D'autres distinctions pourront être décernées aux auteurs dont les Mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux au désir de l'Académie.

2e QUESTION.

Etude sur Gerbert. Sa vie, ses ouvrages, son influence sur son temps.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Les Mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 1er avril de l'année dans laquelle le prix doit être décerné.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE, A MONTAUBAN.

Programme des concours de 1865.

Concours de poésie.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers (poëme, ode ou stances) sur MEYERBEER.

Digitized by Google

Au moment où la tombe vient de se fermer sur cette grande illustration musicale, la Société a pensé que cette mort éveillerait un écho profond dans le cœur de tous les poëtes. Meyerbeer n'est pas seulement une gloire artistique de notre temps, c'est une des plus imposantes figures qui aient traversé le monde de l'art. Il appartient à cette école de génies dramatiques dont Gluck est le chef illustre, et qui, laissant une trace vigoureuse dans l'œuvre de Weber, trouve enfin dans les compositions épiques de l'auteur de *Robert-le-Diable* son expression la plus élevée et la plus complète.

Et que les poëtes, à qui s'adresse cet appel, ne se laissent pas arrêter par la pensée que cette belle et intéressante figure ne peut être bien comprise que par un musicien. Ce n'est pas un travail technique, une analyse froide et didactique que demande la Société, c'est surtout une œuvre de spontanéité et d'inspiration; c'est, en un mot, la musique du grand compositeur sentie et jugée par la poésie.

Concours d'agriculture.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question d'économie rurale :

« Quelles sont les plantes industrielles dont la culture serait le « plus profitable aux intérêts des agriculteurs dans le département « de Tarn-et-Garonne et dans les départements circonvoisins (1)? »

Dans les intentions de la Société, ces plantes, diverses selon la nature des terrains, doivent appartenir à la subdivision des végétaux qui peuvent entrer dans la rotation plus ou moins prolongée d'un assolement, mais qui ne demandent pas, comme la vigne, qu'on lui consacre le terrain d'une manière permanente.

La question, ainsi restreinte, est encore assez vaste pour mériter la sérieuse attention des agronomes, et la solution en sera éminemment utile si les concurrents appuient leurs opinions sur des expériences et des observations exactes et personnelles, plutôt que sur des extraits d'ouvrages que tout le monde peut compulser.

Conditions générales.

Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire de la Société, à Montauban, avant le 31 mars 1865. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1865.

(1) La Société a cru devoir remettre au concours cette question, qui a été traitée seulement sous quelques-uns de ses aspects dans les deux Mémoires auxquels elle a accordé un encouragement dans sa séance publique de 1864, et qui, dans tous les cas, n'est pas résolue.

Digitized by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bulletin littéraire.

Le ministre de l'instruction publique a dans ses attributions, en outre du service des *Souscriptions* et *Missions*, les *Encouragements aux sciences et aux lettres*. — Pour apprécier les écrivains, pour appeler sur eux, dans l'occasion, le bienveillant intérêt de l'Empereur, il faut qu'il connaisse les œuvres ; il ne doit ignorer, s'il se peut, aucun mérite, ce qui implique la nécessité de suivre, au jour le jour, le mouvement scientifique et littéraire de notre pays. En conséquence, le ministre a désiré qu'on lui présentât, le 1er de chaque mois, un compte rendu des livres, articles de journaux et revues publiés pendant le mois écoulé. Ce *Bulletin littéraire* a été d'abord autographié, et, une expérience de plus d'une année ayant permis d'en constater les sérieux avantages, le ministre s'est résolu à donner à ce recueil une publication complète en le faisant imprimer et en le rattachant, à partir du 1er janvier 1865, à la *Revue des Sociétés savantes*.

Le caractère du *Bulletin littéraire* est nettement défini. Il ne peut y être question de critiquer la forme et le fond des ouvrages ; il s'agit uniquement d'en présenter l'analyse. Les rédacteurs du Bulletin s'abstiennent également de louer et de contredire ; ils procèdent, autant que possible, par citations ; ils n'ont qu'un but : mettre le lecteur à même d'apprécier le plan, le style et les conclusions de l'écrivain.

Dans ces limites, toutes de convenance et d'équité, le *Bulletin* peut rendre d'utiles services ; il répondra aux intentions du ministre et sera, pour la *Revue des Sociétés savantes*, un précieux complément.

(Extrait du *Bulletin littéraire d'octobre* 1864.)

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire aux Recteurs sur la réunion des Sociétés savantes en 1865.

Paris, le 1er décembre 1864.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous informer que la distribution des récompenses qui seront décernées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865. Je vous ferai connaître ultérieurement l'époque précise de cette réunion générale, ainsi que le nombre des séances qui devront être consacrées à l'audition des Mémoires *préparés spécialement* pour cette circonstance par les délégués des Sociétés savantes et par MM. les professeurs des Facultés.

Il m'a paru convenable à tous égards, Monsieur le Recteur, d'indiquer dès aujourd'hui la date de cette réunion aux savants de la province. Ceux d'entre eux qui voudront bien prendre part aux lectures publiques auront tout le temps nécessaire pour s'y préparer, et les résultats obtenus gagneront ainsi en éclat et en solidité.

J'ai également décidé, comme mesure d'ordre et pour régler avec plus de méthode que par le passé le programme des lectures, que les manuscrits des Notices et Mémoires me seraient transmis, au plus tard, le 1er mars prochain : les registres d'inscription seront clos à la même époque, *dernier délai*.

Il résulte de l'expérience déjà acquise que les travaux d'une trop

Digitized by Google

grande étendue, quelque intéressants, d'ailleurs, qu'ils puissent être, présentent un très-grave inconvénient : le nombre des séances de lectures étant limité, il arrive que tous les lecteurs inscrits ne peuvent être entendus. Il serait donc à désirer que la durée d'une lecture ne dépassât pas *vingt minutes*, ou que MM. les lecteurs voulussent bien déposer sur le bureau leurs Mémoires complets, et n'en donner, s'il y a lieu, qu'un résumé qui en reproduirait les parties essentielles.

Je vous serai très-obligé, Monsieur le Recteur, de donner connaissance des dispositions de la présente circulaire à MM. les professeurs de Facultés de votre ressort. J'écris dans le même sens aux présidents des Sociétés savantes.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique,
V. Duruy.

Circulaire aux Présidents des Sociétés savantes sur le choix des livres destinés aux bibliothèques des écoles primaires.

Paris, le 1er décembre 1864.

Monsieur le Président, chaque année mon département achète un certain nombre de livres pour être distribués aux bibliothèques des écoles primaires. Ce sont en général des ouvrages d'histoire ou de géographie, de littérature ou de morale, des manuels d'agriculture, des traités élémentaires de science appliquée, destinés aux élèves les plus avancés de ces écoles ou à leurs parents pour les lectures d'hiver.

Il m'a paru qu'il serait très-désirable de pouvoir mettre entre les mains de cette classe de lecteurs, indépendamment de ces ouvrages d'une utilité générale, des livres présentant un caractère d'intérêt particulier pour les populations de telle ou telle localité et spécialement appropriés à leurs besoins.

Les membres de la Société que vous présidez seraient mieux que personne en mesure de m'éclairer sur ce point. Je vous serai donc très-obligé de vouloir bien, après vous être concerté avec eux, m'indiquer quels sont, au point de vue de la littérature, de l'histoire,

Digitized by Google

des sciences, de l'hygiène, de l'agriculture, de l'industrie, etc., les ouvrages qui pourraient être le plus utilement répandus dans votre département.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,

V. Duruy

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. JULES D'ARBAUMONT ET MATTON.

M. Jules d'Arbaumont, un des correspondants les plus laborieux du Comité des travaux historiques, nous a transmis trois chartes tirées du cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, dans le diocèse de Langres, et concernant le prieuré de Saint-Martin. La plus récente remonte à l'année 1222; c'est un acte authentique par lequel l'évêque de Langres, Hugues de Montréal (1), reconnaît que le prieuré de Saint-Martin est soumis au patronage de l'abbaye de Saint-Seine. Les deux autres chartes retrouvées par M. d'Arbaumont sont plus anciennes de quelques années. La première, qui est de 1202, est relative à la perception des droits de procuration dont le prieur de Saint-Martin était tenu envers le chapitre de la cathédrale de Langres. Anciennement cette perception avait lieu en nature, et de là résultaient assez fréquemment des désordres regrettables. Un curieux document, analysé par M. d'Arbaumont, nous apprend que le jeudi après Pâques, quand les chanoines venaient en procession à Saint-Martin, le prieur devait offrir à chacun d'eux un flacon de vin. Mais cette offrande singulière était une occasion de scandale, et il tardait aux esprits sages qu'elle fût convertie en une redevance pécuniaire. Ce fut, selon toute apparence, un motif semblable qui, en 1202, fit remplacer le droit annuel de procuration, dont le prieur de Saint-Martin était redevable au chapitre de Langres, par une rente de quatre livres langroises, payable annuellement à la fête de Saint-Martin. A cet âge où la foi chrétienne exerçait un si grand empire sur les âmes, les intérêts matériels ne laissaient pas de tenir une assez large place, même dans les préoccupations du clergé. Ainsi une dernière charte de l'année 1204, communiquée au Comité par M. d'Arbau-

(1) *Gall. Christ.*, t. IV, col. 599.

Digitized by Google

mont, porte tout entière sur les oblations que les fidèles avaient l'usage de faire dans l'église de Saint-Martin, et que le chapelain attaché spécialement au service de l'église devait partager avec les moines de Saint-Seine. Parmi ces oblations, M. d'Arbaumont signale avec raison, comme les plus curieuses, celles qui avaient lieu avant les combats judiciaires, avant les pèlerinages en Terre Sainte, avant l'entrée en religion. Les trois pièces retrouvées par notre correspondant ne sont donc pas dénuées d'intérêt historique. J'ai l'honneur de proposer au Comité que la dernière soit insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, et que les deux premières soient déposées aux archives (1).

Un autre correspondant du ministère, auquel le Comité des travaux historiques a souvent dû, comme à M. Jules d'Arbaumont, d'intéressantes communications, M. Matton, a transmis quelques documents tirés des archives municipales de la ville de La Fère, et relatifs à l'enseignement primaire dans cette ville au commencement du dix-septième siècle. Le premier de ces documents est une délibération prise par le maire et les jurés, à la date du 13 mars 1603, et fixant à dix écus par an le traitement du maître d'école de la commune. Celui qui remplissait alors cette charge se nommait Lepaige ; c'est à sa requête que la délibération dont il s'agit avait eu lieu. Il ne paraît pas qu'il se soit montré fort exact à remplir son poste ; tout au moins fut-il amené, par des circonstances que nous ignorons, à l'abandonner sans l'aveu des autorités locales ; car M. Matton a retrouvé une seconde délibération du 7 août 1606, par laquelle, sur la plainte du procureur de la commune, le maire et les jurés, en raison de l'absence prolongée du sieur Lepaige, confèrent le soin d'instruire les enfants de la ville à MM. J. Olivier-Herreu et Étienne Freschel, tous deux prêtres, qui se chargeaient de tenir école dans leur propre maison, moyennant la rétribution annuelle de trente livres, affectée par la délibération de 1603 aux émoluments de l'instituteur. Cette mesure, commandée par l'intérêt de l'éducation populaire, eut-elle pour résultat de hâter le retour du sieur Lepaige? Nous l'ignorons ; mais, au mois de juillet 1609, nous le retrouvons à son poste, s'occupant de prévenir l'établissement d'une école rivale de la sienne qu'un certain abbé Woidin, vicaire de l'une des paroisses de la ville, se proposait de fonder. Les documents relatifs à ce petit procès administratif, que M. Matton nous a

(1) Voir, à la suite de ce rapport, le texte du document communiqué par M. d'Arbaumont.

Digitized by Google

transmis, sont une délibération avant faire droit du maire et des jurés de La Fère; la requête du sieur Woidin; la réponse du sieur Lepaige, à qui cette requête avait été communiquée, et la décision qui mit fin au débat. Lepaige faisait valoir que de tout temps les enfants de la ville avaient été reçus dans l'école qu'il dirigeait; que le petit nombre des habitants ne permettait pas l'établissement d'une seconde école; que ses gages étaient fort modiques, et qu'il n'aurait pas de quoi vivre et s'entretenir si ses élèves lui étaient enlevés par un compétiteur. M. Woidin avait, de son côté, de bons motifs à faire valoir : il alléguait que son vieux père était à sa charge; que ses fonctions vicariales ne lui donnaient pas à beaucoup près un revenu suffisant « pour ses nourriture et entretenement; » qu'enfin l'unique moyen qu'il eût de se procurer les ressources nécessaires, c'était « d'instruire et d'enseigner en la religion catholique, apostolique et romaine, et ès bonnes lettres, quelque nombre d'enfants de la ville. » Il ajoutait qu'anciennement, avant les guerres civiles, la commune de La Fère avait toujours eu deux maîtres d'école. Sa prétention, au reste, était assez modeste; il consentait à ce que le nombre d'écoliers qu'il pourrait instruire fût fixé par le maire et les jurés, et il s'engageait à n'en pas recevoir un plus grand nombre. Dans ces conditions, la requête du compétiteur de maître Lepaige ne pouvait manquer d'être accueillie; maître Lepaige cessa lui-même d'y faire obstacle, et, par une délibération du 28 août 1609, les autorités locales de La Fère permirent à M. Woidin de recevoir provisoirement vingt-cinq écoliers.

Aux documents que nous venons d'analyser, M. Matton en a joint depuis quelques autres qui se rapportent au règne de Louis XIII, et qui concernent l'enseignement de la langue latine ou l'instruction secondaire à La Fère. En 1612, la commune n'avait pas d'école où la jeunesse fût formée aux arts libéraux. Comme cette situation pesait aux habitants, les magistrats municipaux se mirent en quête d'un honnête homme, maître ès arts, qui, moyennant une récompense honnête, voulût bien accepter les fonctions d'instituteur. Celui qui se présenta se nommait Eustache Troizeux; il avait enseigné à Laon, à Ribemont et à Guize, où la ville lui payait cent cinquante livres par an, indépendamment d'une rétribution mensuelle de trente sous qu'il prélevait par chaque élève. Ces émoluments étaient assurément bien modiques; cependant la municipalité de La Fère les trouva encore trop élevés : elle n'offrit à maître Troizeux que cent livres par an, outre le logement; elle fixa à vingt sous seulement la rétribution scolaire que chaque écolier devait payer

Digitized by Google

par mois; enfin elle imposa au candidat l'obligation de recevoir gratuitement dans son école jusqu'à six enfants appartenant à des familles pauvres. Maître Troizeux avait sans doute exagéré ses anciens revenus, ou peut-être certaines convenances personnelles l'obligeaient-elles de s'établir à La Fère; toujours est-il qu'il se résigna sans trop de mauvaise grâce aux propositions qui lui étaient faites. Il conserva même son poste assez longtemps sans que sa position se fût améliorée; car nous le retrouvons en 1620 avec ce même traitement de cent livres qu'il avait dû accepter lors de son entrée en fonctions. La seule faveur qu'il demandait à cette date, et qu'il obtint, c'était d'être exempt de tout service pour la garde de la ville, soit de jour, soit de nuit, et de n'avoir pas à loger les gens de guerre. Mais quatre mois n'étaient pas écoulés qu'il se démit de son emploi, à cause de la calamité des temps, qui avait dépeuplé son école. La municipalité, pour reconnaître ses bons services, lui continua, à titre d'indemnité, son petit traitement jusqu'à la fin de l'année. Mais, chose remarquable! elle profita de la circonstance pour supprimer ce traitement, et, chose plus remarquable encore, elle trouva un nouvel instituteur qui se contenta de la prestation d'un local pour lui-même et pour les enfants qu'il devait recevoir. Cette situation, vraiment trop avantageuse pour les finances de La Fère, se prolongea pendant quelques années. En 1625 reparaît maître Troizeux; il fallut se décider à payer une petite somme : on lui donna cinquante livres. En 1641, avec un nouvel instituteur, Maître Pierre Allart, cet émolument fut porté à soixante-quinze livres; nous retrouvons le même chiffre en 1644, époque à laquelle s'arrêtent les documents transmis par M. Matton. On voit que ces documents ne sont pas dépourvus de quelque intérêt. Les vicissitudes de l'enseignement public, le progrès des méthodes, les livres que l'on mettait entre les mains des enfants, les priviléges accordés aux maîtres par l'autorité publique, sont sans contredit un sujet d'étude plus curieux que les conditions financières faites par les villes aux maîtres qu'elles chargeaient de l'éducation de leurs enfants; toutefois ces conditions elles-mêmes demandent à être connues, et elles le sont en général si peu, que les rares documents qui s'y rapportent ne sont pas indignes d'être recueillis.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

Digitized by Google

CHARTE DE ROBERT, ÉVÊQUE DE LANGRES.

Ego Robertus Dei gratia Lingonensis episcopus, notum facio presentibus et futuris quod cum ex concessione domini Walteri bone memorie predecessoris nostri, in ecclesia Sancti Martini apud Lingonas, monachi Sancti Sequani duas partes omnium redditiuum qui in ea proveniunt habeant, capellanus vero tertiam, salvo presbiteratu, quod visum erat monachis, quia in ampliatione presbiteratus sui capellanus excederet, et inde discordia non modica inter eos esset; tandem de assensu nostro et de consilio prudentium presbiteratum determinantium hoc modo pacificati sunt : salvis duabus partibus monachis, ut dictum est, capellano tertia ; capellanus pro presbiteratu, extra partem capiet confessiones, baptisterium, visitationes infirmorum, nisi annua dies sit in qua infirmus oblationes suas debebat, de quibus partem suam habebunt monachi, absolutiones que die dominica ei dantur ante oblationem misse parochialis, denarium panis benedicti, tricenarium presentis defuncti; sequentium vero oblationes eis partientur pro modo partis quam in ecclesia habent. Ceterum de omnibus beneficiis defunctorum, tam majorum quam minorum, duas partes habebunt monachi, quoquo modo proveniant, excepto quod de majoribus de dispertione que post tumulationem fieri consuevit, quod singulis dispertitum erit, singulorum erit. De minoribus autem de quibus in arbitrio majorum suorum est facere beneficia, pro dispertione sua denarios accipiet capellanus; quidquid vero pro ipsis ei surerogatum fuerit, monachis partietur. Duas autem partes oblationum nuptialium habebunt, exceptis oblationibus sponsi et sponse in die benedicationis et in crastinum, et sponse solius cum venerit ad reconciliationem. In reconciliatione autem puerperarum oblationem puerpere extra partem capiet; sequentium oblationes eis partientur. *In judiciis autem vel campionibus, oblationem ejus qui ferre debet vel pro quo ferri debet judicium, et unius campionis tantum, et ejus pro quo campire debetur, accipiet;* sequentium oblationes eis partietur. *Peregrinorum vero qui ultra mare vel ad Sanctum Jacobum vel ad Sanctum Egidium ibunt, oblationes accipiet in die disgressionis sue ad missam;* sequentium oblationes eis partietur. *Ceterorum vero peregrinorum quocumque peregrinari proposuerunt, tam oblationes quam sequentias eis partietur. Si quis autem ad monachos, causa suscipiendi habitum religionis*

Digitized by Google

confugerit, et eis aliquid contulerit, capellanus nullam partem nisi gratia prioris habebit. Census, tertias, decimas et omnes omnino redditus qui in manu ejus deveniunt nomine et jure parochiali, preterea que excepta sunt, fideliter monachis pro modo partis sue partietur ; et infra tertiam diem qua ea receperit, eis de parte sua satisfaciet. De candelis vero pro servitio suo in eadem ecclesia faciendo in die dominica, capellanus accipiet quotquot ipse et prior in sequenti ebdomadi viderent fore necessarias, ita quod in sabbato, si quid super fuerit, inter se partientur. Omnes autem querele quas ad invicem ante compositionem habebant, hujus compositionis beneficio consopite sunt. Actum anno Domini m° cc° IIII^eo.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, p. 14 et 15.

Pour copie conforme :

JULES D'ARBAUMONT,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE PUBLICATION DES ŒUVRES DE CHRESTIEN DE TROYES.

La publication des monuments de notre ancienne littérature est aujourd'hui pour la France une affaire d'honneur. On ne comprendrait pas qu'elle laissât ce soin à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Hollande, à la Belgique, qui nous le disputent avec ardeur. Ce n'est plus d'ailleurs, à ce qu'il semble, une question à débattre : elle a été résolue par le décret impérial du 12 février 1856, et le recueil des *Anciens poëtes de la France* est publié en exécution de ce décret, avec l'aide et sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Mais, aux termes d'une décision ministérielle, le recueil des *Anciens poëtes de la France* ne doit comprendre quant à présent que les monuments du premier âge, c'est-à-dire les chansons de geste. Il ne peut donc s'ouvrir de longtemps aux œuvres de Chrestien de Troyes.

Est-il désirable que la publication de ces œuvres ne souffre pas un tel ajournement? C'est le sentiment unanime de la commission, sentiment facile à justifier.

Chrestien de Troyes, en effet, n'est pas un poëte ordinaire ; c'est un chef d'école, comme on dirait maintenant; c'est le promoteur de la révolution littéraire qui substitua au règne des chansons de geste celui des poëmes d'aventures. Les chansons de geste, on le sait, sont les poëmes historiques ou prétendus tels, les récits à tirades monorimes, d'abord en vers de dix syllabes, plus tard en vers alexandrins, qui forment ce qu'on a appelé le cycle carlovingien ou s'y rattachent plus ou moins étroitement. Comme c'étaient pour la plupart des chants nationaux, on les appelait au moyen âge chansons de France. Avec Chrestien de Troyes et sous son influence, les chansons de France sont remplacées par les chansons de Bretagne, qui abandonnent la tirade monorime, rejettent le mètre de dix ou de douze syllabes, et à des sujets nouveaux adaptent de nouvelles formes poétiques, à savoir le vers de huit syllabes et la rime plate. C'est là un des plus grands événements de notre histoire littéraire, et il y eut alors une lutte curieuse entre les classiques de la chanson de geste et les romantiques du poëme d'aventures. Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'intérêt particulier que méritent les œuvres de Chrestien de Troyes.

Digitized by Google

Ces œuvres se composent de six grands poëmes, qui sont :

Perceval.....	28,130 vers.
Cligès.....	7,326
Erec et Enide.....	7,588
Iwein, ou le Chevalier au Lyon..	7,485
Guillaume d'Angleterre.....	3,382
La Charrette.....	7,112
Total.....	61,023 vers.

Ces 61,023 vers de huit syllabes ne peuvent être imprimés qu'à deux colonnes dans un volume de format in-4°. A raison de 40 vers par colonne ou 80 par page, le texte seul remplira un peu plus de 95 feuilles.

Mais il convient, en outre, au jugement de la commission :

1° Que chaque poëme soit précédé d'une préface particulière et suivi de notes et de variantes;

2° Que tous les renseignements relatifs soit au poëte, soit à l'ensemble de ses œuvres, forment la matière d'une introduction générale.

Les préfaces seront destinées surtout à faire connaître le sujet et l'histoire du poëme qu'elles précéderont : le sujet, par une analyse succincte, mais complète; l'histoire, par l'indication des allusions, des traductions, des imitations, des travaux de tout genre auxquels le poëme aura donné lieu ou dont il aura pu être l'objet.

L'introduction générale, outre les renseignements biographiques et bibliographiques que l'éditeur pourra recueillir, devra indiquer la valeur et la portée des œuvres de Chrestien de Troyes, caractériser le rôle que ce poëte a joué en son temps, et marquer la place importante qu'il occupe dans notre histoire littéraire.

Les notes et variantes auront pour objet, soit d'expliquer, s'il se peut, les mots ou les tours dont l'interprétation ne se trouverait dans aucun glossaire, soit de justifier les emprunts que fera l'éditeur à des manuscrits auxiliaires lorsque le texte du manuscrit principal lui paraîtra défectueux ou pourra être éclairci par un heureux rapprochement.

La commission pense qu'un glossaire-index des œuvres de Chrestien de Troyes serait un travail des plus utiles, mais à la condition d'être complet, et en ce cas il demanderait un volume tout entier. S'il ne peut être exécuté dans ces proportions, mieux vaut y renoncer que de répéter ce qui se trouve ailleurs, ou de se borner à relever

Digitized by Google

sous le titre de *Glossaire* deux ou trois cents mots dont il ne sera pas toujours possible de donner l'explication.

Même en renonçant à terminer par un glossaire un volume déjà si rempli, il ne paraît pas que 25 feuilles, c'est-à-dire deux cents pages, réparties entre l'introduction générale, les préfaces particulières et les notes, laissent trop de marge à l'éditeur, qui dans ces limites se trouvera plutôt à l'étroit. On ne peut faire en deux ou trois pages l'analyse et l'histoire d'un poëme de 28,000 vers comme *Perceval le Gallois*, surtout si l'on veut comparer au texte français la traduction allemande de Wolfram d'Eschenbach. Ce poëme, à lui seul, tant en préfaces qu'en notes, exigera quatre ou cinq feuilles, en tout quarante pages. Les cinq autres poëmes, terme moyen, en demanderont certainement deux chacun, soit quinze feuilles. Il en restera dix, ou 80 pages, pour l'introduction générale. On peut conseiller à l'éditeur de se réduire à 50 ou 60 pages, si la matière le permet; mais le lui imposer ne serait-il pas rigoureux, et cette parcimonie ne pourrait-elle pas tourner au détriment de la publication?

Tel est l'avis de la commission.

M. Michelant a mis sous les yeux des membres de cette commission la copie complète de tous les poëmes de Chrestien de Troyes qu'il a transcrits sur les manuscrits les plus anciens. Il est disposé à suivre pour l'impression de ces poëmes le système déjà adopté pour le recueil des *Anciens Poëtes de la France*, et à l'adoption duquel il a concouru.

Par tous ces motifs, la commission conclut à l'adoption du projet de publication soumis par M. Michelant à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

E.-J.-B. Rathery.
L. Delisle.
F. Guessard, *rapporteur*.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES COMMUNICATIONS DE MM. COTTARD ET LAGRÈZE-FOSSAT RELATIVES A DES LETTRES DE PRÉTENDUS AGENTS DE PICHEGRU.

M. Cottard, recteur honoraire à La Ciotat, auquel la section est déjà redevable de plusieurs intéressantes communications, a transmis en dernier lieu (1) la copie d'une lettre portant la date du 26 ventôse an VIII (17 mars 1800), signée du nom de Laorière et adressée à un sieur Martin, avoué à Digne (Basses-Alpes). Cette lettre, dont il est peut-être à propos de reproduire textuellement les passages les plus saillants, débute ainsi :

« Monsieur,

« D'après la réputation dont vous jouissez et la confiance que vous méritez à si juste titre, permettez que je vous rende dépositaire du plus inviolable secret. Victime de la révolution et de ses circonstances, il me suffira de vous dire que j'étais attaché au général Pichegru à l'époque du 18 fructidor an V, et que la chute de ce grand homme, que la postérité jugera, entraîna la mienne, puisque je gémis sous les verroux depuis cet événement. Je viens au fait.

« Quelques jours avant sa déportation, le vaillant général, alors représentant du peuple, prévoyant ses malheurs et voulant s'y soustraire, me confia une valise contenant deux mille doubles louis et une collection de diamants dont je ne saurais apprécier la valeur, me conjurant de partir au plus vite pour Digne et de l'y attendre le temps qu'il lui serait indispensable de rester à Paris pour régler ses affaires. J'exécutai ses ordres, espérant le voir bientôt arriver; mais mon attente fut bien déçue. Quelques jours s'écoulèrent. J'appris sa déportation par une lettre qui me mandait que je me rendisse à Paris. Frappé comme d'un coup de foudre, effrayé des suites que pourrait avoir cette affaire si je venais à être arrêté sur la route porteur de cette valise, je jugeai qu'il était de ma prudence de l'enfouir en lieu sûr. Pour cet effet, je sortis de mon logis et gagnai les dehors de la ville. Ayant trouvé un lieu propre à exécuter mon des-

(1) P. V. du 11 janvier 1864, *Revue*. — 3e série, t. III, p. 163, et P. V. 9 mai 1864, *Revue*, t. IV, p. 6.

Digitized by Google

sein, je fis un trou en terre au déclin du jour et y déposai ma valise.... etc. »

Après avoir rebouché le trou avec toutes les précautions convenables, et avoir pris par écrit des indications qui ne permissent pas de se tromper sur l'endroit précis où il avait déposé sa valise, Laorière cacha « dans la doublure de son habit sa note indicative » et se disposa à partir. Mais auparavant, en prévision de l'impossibilité où il pourrait se trouver de venir lui-même rechercher ce dépôt, « il s'informa de quelqu'un de solvable et sur la probité duquel on pût compter. » Le nom de M. Martin lui fut indiqué, etc. Laorière ajoute qu'à son arrivée à Paris il fut arrêté et mis au Temple, où il est encore détenu. Il continue ainsi :

« Je crois, Monsieur, vous en avoir assez dit pour vous mettre au courant de mes malheurs et de mes intentions. Si les vôtres sont de vous charger du recouvrement de mon objet, veuillez m'honorer d'une prompte réponse, et de suite je vous expédierai les renseignements indispensables au service que j'attends de vous. Je craindrais de blesser votre délicatesse si je mettais en avant la reconnaissance que je me propose à votre égard. Je me borne à vous assurer qu'elle égalera vos soins officieux.

« J'attends l'honneur de votre réponse, et je suis, avec la plus haute considération,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« LAORIÈRE.

« *P. S.* Pour faire parvenir la présente, il a fallu gagner un employé de cette maison, attendu que je ne puis parler ni écrire que furtivement. Ce brave homme ira prendre votre réponse au domicile d'une personne qui veut bien me permettre de l'y adresser, ignorant également le sujet de ma correspondance. Je vous prie d'affranchir votre lettre et de me la faire parvenir ainsi : d'abord cachetez-la bien et mettez : *Au citoyen Laorière, détenu au Temple, cour du n° 26*; ensuite une enveloppe adressée *à la citoyenne Abadie, rue Mouffetard, n° 17, marché des Patriarches, à Paris.* »

Quand la lettre de Laorière parvint à Digne, Martin était mort depuis un mois. Sa veuve s'empressa d'en donner avis à l'adresse indiquée, en désignant en même temps un membre du barreau de Digne, M. Thomas, comme un homme dans lequel le prisonnier pouvait également avoir toute confiance. Mais le sieur Laorière garda le silence, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Digitized by Google

Un personnage assez gravement compromis à propos de l'affaire du 18 fructidor pour avoir été mis au secret et maintenu en prison pendant *deux ans et demi*, devait nécessairement avoir laissé des traces de son séjour au Temple. Sur la demande de la section, M. Huillard-Bréholles a bien voulu faire des recherches à cet effet parmi les pièces concernant les prisonniers du Temple qui existent aux Archives de l'Empire. — Notre honorable collègue nous a déclaré (1) que ses recherches avaient été infructueuses, et il vous a proposé de me charger de compléter ses investigations personnelles par l'exploration des registres d'écrou conservés aux archives de la préfecture de police.

Je n'ai pas été plus heureux que M. Huillard-Bréholles. Non-seulement le répertoire très-complet et très-exact des noms de tous les individus qui ont été enfermés au Temple ne contient ni le nom de Laorière ni aucun nom qui ait le moindre rapport avec celui-ci, mais l'examen des registres eux-mêmes pendant toute la période dont il s'agit, et même bien au delà, ne m'a rien fait découvrir.

L'inutilité de ces doubles recherches ne permettait plus que deux hypothèses à l'égard de la communication de M. Cottard : ou bien le nom du signataire de la lettre avait été si complétement défiguré dans la copie qu'il était devenu méconnaissable, ou bien la recherche du prétendu trésor n'était qu'un prétexte, et la lettre avait été écrite dans un tout autre but dont il restait à pénétrer le mystère.

Mais, avant que l'original du document eût pu être réclamé pour un examen plus approfondi, la publicité donnée par la *Revue* à la communication de M. Cottard a provoqué, de la part d'un correspondant du Comité, un envoi qui complique singulièrement la question. M. Lagrèze-Fossat, auteur d'une *Histoire de Moissac pendant la Révolution* (ouvrage encore inédit), a adressé la copie, je pourrais presque dire le *fac-simile*, d'une lettre identique comme rédaction, sauf quelques phrases insignifiantes avec la lettre transmise par M. Cottard. Les seules variantes, à la vérité tout à fait radicales, sont que l'enfouissement aurait eu lieu près de Moissac (Lot) ; que le prétendu agent de Pichegru signe le nom de *Darambert ;* que la lettre est datée du 21 frimaire an IX, c'est-à-dire neuf mois plus tard que la précédente ; enfin que cette lettre est adressée « *au citoyen Lataillette, greffier du tribunal de commerce séant à Moissac* (2). »

(1) *Procès-verbal* du 7 mars 1864, *Revue*, 3e série, t. III, p. 488.

(2) L'original de cette lettre est conservé par M. Poupon de Latailhède, petit-neveu du greffier du tribunal de commerce de Moissac sous le Directoire.

Digitized by Google

Cette seconde version indique aussi une suscription différente pour la réponse demandée. Après avoir énuméré, comme le faisait Laorière et pour les mêmes motifs, les diverses précautions à observer dans la suite de cette correspondance, le *post scriptum* se termine ainsi : « ...Mettez : Au citoyen Darambert, détenu au Temple, tour de Malte, n° 32 ; ensuite une enveloppe adressée au citoyen Moreau, rue de Buffeau (1), fauxbourg Montmartre, n° 512, pour remettre au citoyen Jullien, à Paris. »

Dans la crainte de se compromettre, le sieur Latailhède ne répondit point à cette ouverture, qui ne se reproduisit pas.

Cette seconde communication m'ayant également été renvoyée, mon premier soin a dû être de consulter de nouveau les registres d'écrou de la prison du Temple. Mais ces dernières recherches n'ont pas été plus fructueuses que les précédentes : le nom de Darambert ne se rencontre pas plus que celui de Laorière. M. Huillard-Bréholles, de son côté, a constaté la même absence de mention dans les pièces relatives à la prison du Temple conservées aux Archives de l'Empire.

En présence de ce silence des documents, est-il permis de croire à la réalité des faits énoncés dans les correspondances que je viens d'analyser, et d'admettre que Pichegru ait réellement eu recours à ces moyens d'assurer sa fuite en prévision d'un échec ? Je ne le pense pas, et tout concourt à justifier cette manière de voir. La forme insolite des adresses indiquées pour les réponses demandées aux sieurs Martin et Latailhède suffirait à elle seule pour faire suspecter la sincérité des auteurs ou de l'auteur de ces lettres. Lorsqu'un intermédiaire accepte la responsabilité de se charger d'une correspondance interdite avec un prisonnier politique, il est plus que superflu de lui rappeler que le destinataire des lettres est « détenu au Temple » et de préciser la cour ou la tour où il est détenu. Ces renseignements sont également tout à fait inutiles à l'employé prévaricateur qui sera le messager de ces réponses.

Le fait matériel des dépôts, s'il ne présente pas en lui-même une impossibilité absolue, offrait cependant une certaine difficulté dans l'exécution. Deux milles doubles louis valent en effet 96,000 livres, et une pareille somme en or pèse plus de 30 kilogrammes. On ne saurait se dissimuler que le transport secret et le maniement d'une aussi lourde valise devait être assez embarrassant.

M. Lagrèze-Fossat, qui n'avait pas de motifs pour douter de la

(1) Rue Buffault, ouverte en 1777.

Digitized by Google

personnalité de Darambert, suppose que Pichegru, dans le cas où il ne réussirait pas, avait voulu se ménager les moyens de passer en Espagne ou en Italie, suivant les circonstances, et qu'en conséquence il avait fait deux parts égales de son or et de ses diamants. — Il y aurait encore à rechercher si les ressources que le général républicain avait à sa disposition étaient telles qu'il pût ainsi les diviser en deux fractions, dont chacune devait dépasser de beaucoup 100,000 livres, puisqu'à l'or étaient joints des diamants « pour une valeur inappréciable. »

Tout démontre donc, ainsi que je l'ai déjà dit, que les signataires des lettres adressées à Digne et à Moissac avaient pris des noms d'emprunt. Il paraît également évident que ces lettres, quoique écrites à un intervalle de neuf mois l'une de l'autre, ont le même auteur ou au moins qu'elles sont la mise au net d'un même brouillon.

Faut-il maintenant y voir la suite d'une de ces confidences que se font quelquefois des prisonniers, dont l'un, condamné sans espoir, veut faire profiter un compagnon plus favorisé d'une fortune perdue pour lui ? Faut-il, au contraire, n'y voir qu'une manœuvre servant de préparation à quelque chantage ? Cette seconde supposition me paraît, quant à moi, la plus vraisemblable, et c'est celle que je serais disposé à adopter. Mais il n'en subsiste pas moins une grande obscurité au fond de cette affaire, et je crois utile en conséquence d'appeler l'attention sur les deux communications de MM. Cottard et Lagrèze-Fossat, dans l'espoir de provoquer la révélation de nouveaux faits qui permettront peut-être de donner le mot de cette singulière énigme.

A. DE LA VILLEGILLE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

Documents envoyés par MM. Dusevel, H. Beaune et Combet, correspondants, et par M. E. de Barthélemy, membre du Comité.

Le Comité a renvoyé à mon examen diverses pièces envoyées par trois correspondants et par un membre du Comité.

La première, adressée par M. *Dusevel*, n'offre qu'un intérêt secondaire. C'est une attestation des dommages causés par l'armée du duc de Lorraine, en 1656, au bourg d'Aubigny. Au moment d'investir Arras, l'armée passa près du village; les habitants se réfugièrent dans le fort dudit lieu et y firent bonne contenance jusqu'à ce que la nuit leur permît de s'enfuir. Les Lorrains pillèrent tout, dévastèrent le moulin, et, quand l'ennemi se fut retiré, les habitants, dans le but probablement d'obtenir une indemnité, firent rédiger le certificat dont M. Dusevel nous a envoyé la copie.

La seconde, adressée par M. *Henri Beaune*, est un document qui peut servir à l'histoire administrative de la France. Dans un terrier de la ville de Châtillon-sur-Seine, dressé en 1430, il est dit:

« Monseigneur le Duc (Philippe le Bon, duc de Bourgogne) est sires des grans chemins étant en Bourgogne, quelque part qu'ils soient, et à luy appartient toute la cognoissance de tous délicts et les amendes appendant desdits délicts faits esdits grans chemins, toutes espaves et autres choses qui à basse, moyenne et haulte justice appartient. Se aulcun entreprent le grant chemin en labourer au long ou en façent édifice, comme mur, fossé ou cloison, ne puisse acquérir possession, il est amendable à Mgr de LXV solz tournois et remettre le chemin en état; et n'est pas à entendre que ce soit entreprinse de grant chemin qui laboure et poignore sur le grant chemin en contournant, ne qui plante ung po déspine au chief, qui n'empesche pas le chemin, que ce ne soit fors que pour détourner bestes de faire dommaige.

« Se aulcuns a terre, prey ou aultre édifice emprès sentier commung ou emprès chemin finerot, ou emprès de grant chemin, et il veuille déborner et déguier son droict de commung, il est de nécessité que le bornage du sentier ou du chemin finerot se fasse par le

Digitized by Google

seigneur de la justice en quoy il est assis. Et se c'est grant chemin, il est de nécessité qu'il soit borné par le souverain. Le sentier doit avoir pas et demy de large, le chemin finerot VI pas de large, le grant chemin X pas de large; le pas doit contenir III piés et le pié doit contenir XII poulces. »

M. Beaune a pris lui-même le soin de commenter ce texte, et fait remarquer que les grands chemins faisaient partie du domaine du souverain, alors comme aujourd'hui; que, comme conséquence naturelle, le souverain avait alors sur les chemins droit de justice avec les devoirs et les avantages qui y étaient attachés; qu'il était propriétaire des arbres bordant la route; que les peines portées contre ceux qui empiétaient sur le terrain de la route consistaient alors, comme aujourd'hui, dans une amende et dans le rétablissement des lieux; que les grandes routes avaient à peu près la même largeur légale que les anciennes voies romaines, et qu'à côté des grandes routes le domaine public comprenait les finerots, ou chemins vicinaux, et les simples sentiers, dont la révolution de 1789 a fait passer la propriété aux communes.

La troisième pièce a été adressée par M. *Combet*, correspondant à Uzerche. C'est un extrait fort intéressant du cahier rédigé par les gens du tiers dans le « bas païs de Limozin » pour être présenté aux états généraux de 1614. M. Combes n'a guère envoyé que des passages tirés du chapitre du clergé, que les gens d'Uzerche avaient, selon la coutume, mis en tête de leur cahier. Ces passages contiennent de curieuses révélations sur le bas clergé du centre de la France au commencement du dix-septième siècle.

« Il n'y a en toute la province du bas païs, y est-il dit, que deux ou troys cures quy soyt tenues par de légitimes titulaires. » Ce n'est pas que les paroisses et les bénéfices ecclésiastiques fussent dans le Limousin moins nombreux qu'ailleurs. Il y en avait « aucuns jouyssant de grands et amples revenus, possédant plusieurs bénéfices, voire incompatibles; » mais ils n'avaient souci de remplir les devoirs que leur imposaient leur caractère sacerdotal et leurs grands revenus. Le cahier leur reproche de nourrir des chevaux, des oiseaux, et d'employer leur argent à des « usages illicites, » déclinant la juridiction des officiers de justice qui essayaient de les ramener dans la voie droite et négligeant de faire des aumônes ou refusant de « contribuer à l'entretenement des régens pour instruire la jeunesse ». « Quant il advient vacation d'aucuns bénéfices, au lieu par les collateurs de les conférer à personnes capables et de bonne vie, ils les retiennent pour eux-mêmes, les faisant pourter à personnes

Digitized by Google

empruntées, dont cependant ils perçoivent les fruits. » C'est ainsi que la plupart des cures n'étaient occupées que par des prête-noms, gentilshommes pour la plupart, qui partageaient avec les collateurs les profits de cette simonie, tandis que le service du culte était fait par des prédicateurs au rabais ou des prêtres indignes. Les bénéficiers vivaient ainsi dans le désordre, « tenant femmes de mauvaise vie en leurs maisons, desquels ils ont des enfants qu'ils nourrissent, comme s'ils étaient nés de légitime conjunction; » quand ces enfants étaient adultes, ils obtenaient des dispenses et les pourvoyaient de bénéfices. Les religieux et les desservants, corrompus par l'exemple et par l'état d'abaissement dans lequel on les tenait, hantaient les tavernes.

Le tableau tracé par le tiers est sans doute quelque peu chargé; cependant un certain dicton populaire qui avait cours dans le pays semble donner raison au tiers (1), et on ne saurait méconnaître qu'il y avait là une situation pleine de périls dans un pays et dans un temps où l'ardeur de la lutte entre le protestantisme et le catholicisme n'était pas encore amortie.

M. Combet n'a donné que des extraits parce qu'il se propose de copier en entier ou même de communiquer le manuscrit original, si on le juge utile pour la continuation de l'histoire du tiers-état. Ce document sera en effet très-utile pour la publication des États généraux de 1614 qu'a entreprise le ministère de l'instruction publique. On ne connaît guère que les trois cahiers généraux du clergé, de la noblesse et du tiers; ces cahiers, qui sont l'expression de la pensée générale, atténuent ou effacent souvent l'expression des griefs particuliers de chaque bailliage et ne rendent pas exactement la physionomie propre à chaque province; c'est une bonne fortune que de pouvoir les annoter et les commenter avec les cahiers qui ont servi à les composer. Mais ces documents sont dispersés; il est difficile de les trouver. Je n'avais pu jusqu'ici, par mes propres voyages, en découvrir que trois; M. Combet en ajoute un quatrième. Le manuscrit, fort mutilé, était en possession d'un de ses voisins, qui le lui a montré, et M. Combet, en nous le signalant là où nul n'aurait jamais eu la pensée de le chercher, l'a pour ainsi dire tiré du néant. C'est un exemple des services que peuvent rendre les correspondants, et je vous propose, Messieurs, d'adresser des remercîments à M. Combet en le priant d'envoyer à M. le Ministre

(1) Un proverbe disait : « Ton fils a-t-il de l'esprit, boute-lou masson; si en a-t-il poiht, ficha-lou prètre. »

Digitized by Google

de l'instruction publique la copie entière du cahier du tiers-état au bas pays de Limousin (1).

Je termine par la quatrième et la plus importante des communications dont j'avais à vous rendre compte, celle de M. *E. de Barthélemy*, membre du Comité pour la section d'archéologie. M. de Barthélemy a fouillé les archives et la bibliothèque de Perpignan et en a tiré la bibliographie des documents inédits qui pourraient servir à composer l'histoire de la commune de Perpignan. Parmi les manuscrits qu'il a consultés, trois surtout paraissent d'une grande utilité : le *livre vert majeur*, le *livre vert mineur* et *liber diversorum*.

M. de Barthélemy en a tiré quelques chartes inédites qui peuvent faire apprécier l'utilité du recueil. La première est relative à l'installation du consulat de Perpignan, autorisée par le roi Pierre d'Aragon, l'année même de son avénement, en 1196.

« Notum sit omnibus videntibus et audientibus hanc scripturam quod nos omnes insimul populi tocius ville Perpiniani habitantes et stantes in eadem villa Perpiniani, consilio et voluntate ac mandato incliti domini Petri, Dei gratia regis Aragonum, comitis Barchinonie, constituimus inter nos quinque consules in dicta villa Perpiniani, nomine scilicet : Ermengaudum Grossi, Stephanum de villa Rasa, Bernardum de Solatico, Vitalem de Narbona et Jacobum Andræe, ut bona fide custodiant et deffendant, in manu teneant et regant cunctum populum ville Perpiniani, tam parvum quam magnum, et omnes res eorum mobiles et immobiles, et omnia jura domini regis, ad fidelitatem regis predicti et ad fidelitatem ac utilitatem totius præfate ville. — Qui consules pronominati sint isti in consulario de istis proximis calendis martii usque ad unum annum : quo termino completo, si tunc predicti, isti in prefato consulario noluerint remanere, sive quod non isti essent utiles, sive causa necessitatis quam haberent, sive quod dictus populus Perpinianensis pro consulibus eos noluerit, statuantur isti in dicta villa arbitrio ac cognitione tocius populi predicti alii quinque consules ad annum unum, et ita prosequatur semper de anno in annum... »

Les consuls étaient donc nommés pour un an et indéfiniment rééligibles. Déjà Perpignan jouissait depuis longtemps de certains priviléges. Alphonse II, prédécesseur de Pierre, ayant voulu transporter la ville et ses habitants dans un autre lieu, ceux-ci réclamè-

(1) Depuis que ce rapport a été lu, M. Combet a, sur l'invitation du Comité, transmis à M. le Ministre de l'instruction publique le manuscrit original, qui a été déposé aux archives et qui servira à la publication des Etats généraux de 1614.

Digitized by Google

rent au nom des droits que leur avait autrefois concédés leur comte Gaufred, et le roi promit de les respecter à jamais. Ces pièces, que nous ne pouvons citer, sont intéressantes non-seulement pour l'histoire particulière de la ville de Perpignan, mais aussi pour l'histoire générale des communes du Midi. Il y a quelques autres chartes dont je ne fais que mentionner le titre ; elles sont relatives à la fondation d'écoles de notariat (1192), aux vêtements de deuil, à la présence obligatoire des magistrats au conseil. La dernière est relative au tarif des droits de douanes que le roi percevait à l'entrée ou à la sortie des marchandises dans la ville de Perpignan. C'est un document curieux sur le commerce des villes du Midi au moyen âge ; on y rencontre à côté des bestiaux et des chevaux de la contrée non-seulement les draps du Languedoc, mais ceux de la Flandre, de l'Angleterre, et l'on peut y prendre une juste idée de l'étendue du commerce et de la diversité des produits. C'est un texte qu'il est plus facile de reproduire que d'analyser (1).

LEVASSEUR,

Membre du Comité.

(1) Ce document se lira plus loin (présente livraison, page 390.)

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. DESPLANQUES, SIMONNET ET LEPAGE.

M. *A. Desplanques*, correspondant du Comité et archiviste adjoint du département du Nord, a transmis à la section des *Documents diplomatiques concernant les relations de la France avec la Toscane et le Milanais à la fin du quatorzième siècle*, extraits des archives de la Chambre des comptes de Lille. Cette énonciation vous indique tout d'abord que les documents dont il s'agit rencontreraient à la fois le lecteur le plus intéressé et le juge le plus compétent dans M. Desjardins, l'éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane*, et peut-être serait-il désirable qu'ils pussent lui être communiqués. Dans tous les cas, profitant des utiles annotations qu'y a jointes M. Desplanques, j'en donnerai ici une analyse succincte, qui, insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, parviendra à la connaissance de M. Desjardins, ainsi qu'à celle des personnes que leur existence peut intéresser.

La communication de M. Desplanques se compose de trois pièces ayant entre elles une étroite connexité.

D'abord vient une lettre en date de Pavie, 20 août 1391, adressée par le duc de Milan, Jean Galéas Visconti, au pape de Rome, Boniface IX, qui se trouvait alors en compétition avec le pape français Clément VIII. Jean III, comte d'Armagnac, envoyé en Italie pour appuyer les prétentions de ce dernier, venait d'être défait et tué au combat d'Alexandrie de La Paille. La dépêche confidentielle de Louis Sforce entretient Boniface VIII des suites de cet événement. On y lit, entre autres détails curieux, que le roi de France Charles VI est entré, en l'apprenant, dans un violent accès de fureur, et qu'un messager, porteur de la fausse annonce d'une victoire, étant survenu dans les entrefaites, reçut du souverain, pour toute récompense, un énorme coup de poing dans la mâchoire : « *Ipsumque, vice premii, pugno percussit enormiter in maxilla.* » L'auteur de la lettre ajoute qu'au mépris de leurs protestations contraires, les Florentins se sont rapprochés de la France et sont prêts à reconnaître l'anti-pape. Cette dépêche, interceptée par les Florentins, fut par eux communiquée au roi Charles VI pour l'éclairer sur la perfidie du duc de Milan qui, en ce moment même, affectait de revenir à l'alliance française. Il n'y est pas ménagé, et

Digitized by Google

on le compare à la vipère qui décore son blason : « *O vipera virulenta! Coluber tortuosissime fecundeque veneno*, etc. Par contre, on y prodigue toutes sortes d'éloges à la France, l'alliée naturelle de la république florentine; à son roi, dont les sentiments d'humanité bien connus expliquent et justifient la douleur violente qu'il a fait éclater à l'annonce de la défaite et de la mort de son général, de son ami, de son parent. Tel est l'objet de la lettre des Florentins au roi de France en date du 27 septembre 1391.

Le troisième document communiqué par M. Desplanques est une seconde lettre des mêmes au même, en date du 20 août 1393, renfermant une nouvelle apologie de leur conduite. Mais, dans l'intervalle entre les deux dépêches, les Florentins avaient perdu auprès de la cour de France tout le terrain que le duc de Milan y avait gagné. Une ligue s'était formée contre lui dans la haute Italie, et Galéas avait eu l'art de persuader à la France que cette ligue était au fond dirigée contre le parti français et contre le pape son candidat. C'est ce qui ressort du langage embarrassé des Florentins à travers leurs protestations de dévouement envers la France, « *qui est après Dieu ce qu'ils vénèrent le plus au monde.* »

Ces pièces, qui auraient pu figurer, au moins sous forme d'énonciation, dans le premier volume de la publication de M. Desjardins, ne s'y trouvent pas, non plus que dans le *Corps diplomatique de Dumont*, comme M. Desplanques l'a vérifié, ni dans le *Codex diplomaticus* de Lunig ou dans l'*Archivio storico* publié à Florence, où, d'après le désir exprimé par le correspondant, nous les avons cherchées, mais inutilement. Nous les croyons donc inédites. Elles forment un épisode intéressant des relations diplomatiques de l'Italie et de la France à un jour donné, et nous vous en aurions proposé l'insertion dans la *Revue* si, avec les éclaircissements nécessaires, elles ne devaient avoir une étendue assez considérable, et si nous ne pensions que cette analyse suffira au but que nous avons indiqué en commençant.

Ce sont aussi des pièces diplomatiques qu'a envoyées M. *Simonnet*. Celles-ci se réfèrent à l'histoire de la Lorraine, et, comme le dit votre correspondant, elles complètent les nombreux documents recueillis par M. le comte d'Haussonville dans son intéressante *Histoire de la réunion de la Lorraine*. Ce sont des lettres et instructions des 25 avril et 4 juin 1711 adressées par le duc de Lorraine Léopold au marquis de Lunati, son envoyé à Barcelone, pour s'assurer la protection de l'archiduc Charles, frère et héritier de l'empereur Joseph.

Digitized by Google

Enfin M. *Henri Lepage* a communiqué divers documents relatifs au chef de routiers, Arnaud de Cervolle, dont se sont déjà occupés le baron de Zurlauben, dans les *Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XXV, p. 153-168), et Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine*. Ces documents, tirés des Chartes de Lorraine, complètent, confirment et rectifient au besoin diverses assertions émises par les deux savants écrivains que nous avons nommés sur le fameux aventurier Arnaud de Cervolle, et notamment sur le secours prêté par lui au comte de Vaudemont contre le duc de Bar en 1363. Le correspondant fait suivre les textes par lui copiés d'indications tirées des chartes de Lorraine et relatives au même personnage, soit que les pièces même s'y trouvent encore, soit que, ces pièces étant perdues, il n'en reste que les analyses données dans les inventaires. Je propose le dépôt aux archives des communications faites par MM. Desplanques, Simonnet et Lepage.

E.-J.-B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT

SUR UNE PEINTURE DU CHATEAU DE CAPESTANG (HÉRAULT).

Communication de M. Revoil.

Son Exc. le Ministre de l'instruction publique a reçu de M. *Revoil*, correspondant, en résidence à Nîmes et l'un des architectes les plus distingués de nos monuments historiques, un album de dessins formant ensemble une véritable monographie, celle du château de Capestang et des peintures qui décorent la grande salle du palais des archevêques de Narbonne.

Situé dans le département de l'Hérault et à treize kilomètres de Béziers, sur le canal du Languedoc, le village de Capestang qui tire son nom (caput stagni) d'un vaste étang que l'on a entrepris de dessécher dans ces dernières années, se trouve dominé par les constructions grandioses d'une église qui n'a jamais été achevée. C'est là que sont encore debout les restes d'un ancien château construit dans les dernières années du douzième siècle, et appartenant aux archevêques de Narbonne.

Ce fut en 1855 que M. Revoil, dans une visite faite aux ruines de Capestang, découvrit les peintures intéressantes qui forment la décoration de la grande salle du château et dont les reproductions viennent d'être mises par ses soins sous les yeux du Comité.

« Ces peintures, dit M. Revoil dans la trop courte Notice jointe à son album, appartiennent à deux époques différentes. La grande salle du château où elles se trouvent conservées est recouverte par une voûte en berceau de forme ogivale et divisée par des arcs-doubleaux. C'est ainsi que la trouva Bernard de Farjis, archevêque de Narbonne, qui la fit décorer sans doute. Les armes de ce prélat, telles qu'on les voit à son tombeau dans l'abbaye de Saint-Just, et dans les verrières de la chapelle de Saint-Lazare de cette église, formaient avec des losanges d'azur semées de fleur de lis d'argent, le principal motif de cette ornementation.

« Les arcs-doubleaux reposant sur des têtes peintes répétaient le même écu et tout autour des embrasures des fenêtres s'enroulait sur un fond jaune une branche d'olivier.

« Bernard de Farjis occupa le siége de Narbonne de 1311 à 1341;

Digitized by Google

c'est donc au milieu du quatorzième siècle qu'il faudrait faire remonter l'époque de cette première décoration.

« Les dimensions considérables de la grande salle permirent, un siècle plus tard, de la diminuer dans sa longueur au moyen d'une cloison et de la diviser en deux dans sa hauteur par la construction d'un plancher qui fut recouvert des plus riches peintures et des sujets les plus variés; ses poutres ornées semblent sortir de la gueule d'un monstre aux vives couleurs, et ses caissons représentent des personnages religieux, des musiciens, des scènes amoureuses, des animaux grotesques ou des écussons. La décoration du mur est tout autre et de simples assises tracées en noir complètent cette ordonnance pittoresque du plus riche effet.

« Ici encore il semblerait qu'on peut désigner avec quelque probabilité dans quelle circonstance fut faite cette transformation. On lit en effet dans le tome IV de l'*Histoire du Languedoc*, page 477, qu'en 1430, les États généraux de cette province se tinrent dans le château de Capestang. — Il ne serait pas impossible que pour une semblable solennité on eût fait de grandes réparations dans ce palais des archevêques de Narbonne. Ce qui semblerait confirmer cette supposition, c'est la variété des blasons qui se voient encore dans les poutres et les caissons de ce plancher. L'ensemble et les détails de cette décoration, reproduits dans bien des châteaux du Midi, les costumes des figures, permettent assurément de dire qu'elle a été exécutée au milieu du quinzième siècle. »

L'album de Capestang, adressé par M. Revoil à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, se compose de 21 dessins, tant aquarelles que calques coloriés; les sept premiers sont relatifs à la première période du monument, les autres présentent l'ensemble et les détails de la décoration de la deuxième période, celle du quinzième siècle.

Les nos 1 et 2 représentent la vue intérieure de la partie ancienne de Capestang et l'aspect pittoresque de l'église colossale inachevée et des habitations qui l'entourent.

Les nos 3 et 6 reproduisent l'ensemble décoratif indiquant l'ajustement des arcs-doubleaux sur le nu du mur de la grande salle, la décoration de l'embrasure des fenêtres consistant en un rinceau courant, le détail des fleurs de lis grandeur d'exécution, puis l'ensemble de la décoration de la première période aux armes de Bernard de Farjis alternant avec des lozanges d'azur semées de fleurs de lis d'argent.

Le plan général de la salle et sa division à la seconde période font

Digitized by Google

l'objet du septième dessin. Vient ensuite l'aspect général de la décoration à cette dernière époque avec les assises tracées sur les murs et les poutres ornées sortant de la gueule des monstres servant de corbeaux, les détails des chevrons et des caissons horizontaux qui forment les motifs du plafond.

Les sujets à figures relevés dans ces caissons sont d'une naïveté charmante et d'une exécution tout à fait intelligente; les deux premiers (planches 12 et 13) représentent des jeunes gens et des jeunes filles la tête couverte du chaperon et du bonnet haut. Le pourpoint de l'homme est mi-partie avec manches à crevés et épaulettes à taillades. Plus loin ce sont des joueurs d'instruments, flûtes, cornemuses et tambourins; ils ont la tête couverte d'un bonnet serré surmonté d'une sorte de calotte à larges franges retombantes, qui semblent être en laine, autant que la reproduction ci-dessus nous permet d'en juger. Ce bonnet a un caractère tout spécial; les joueurs d'instruments le portent seuls, mais le portent tous; il semblerait un signe distinctif. Sa ressemblance avec les bonnets encore en usage dans le Caucase et dans la Valachie est incontestable, et nous présumons que l'auteur des peintures a voulu, tout en conservant à ses musiciens le costume du temps et du pays, leur donner un caractère étranger en les coiffant d'un bonnet dont la forme toute spéciale ne se retrouve pas habituellement dans les peintures de cette époque.

Les détails des caissons, ceux des poutres, les cartouches chargés d'animaux chimériques, les écussons d'armoiries qui couvrent les solives et les plafonds sont reproduits dans les planches suivantes et complètent l'ensemble de la décoration de cette salle, qui, dans son état primitif, n'avait pas moins de vingt mètres de longueur sur une largeur de huit mètres cinquante centimètres.

Nous n'avons pas besoin d'insister ici sur l'excellence du travail de M. Revoil, sur tout l'intérêt qu'il présente, aussi bien que sur les avantages qu'offrent ces sortes de monographies, quand elles sont exécutées d'une manière aussi complète. Dans l'album de M. Revoil, tous les détails de l'ornementation, des figures et des costumes sont reproduits de grandeur d'exécution, avec un soin et une précision qui ne laissent rien à deviner et doublent le charme de la reproduction. La section d'archéologie a eu les dessins sous les yeux et a pu les apprécier. Nous sommes heureux de pouvoir nous rendre son interprète en remerciant M. Revoil d'une communication aussi intéressante et faite dans de pareilles conditions.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'INVENTAIRE ECCLÉSIOLOGIQUE DU DIOCÈSE D'ANGERS.

Communication de M. l'abbé X. Barbier de Montaut.

Un des plus ardents promoteurs des études archéologiques, le collègue de plusieurs d'entre nous, le maître de beaucoup, l'ami de tous, le savant et regretté Auguste Leprévost, dont la bienveillance ne s'est pas, pendant de longues années, démentie un seul instant, n'avait jamais pu prendre son parti de tous ces nouveaux mots introduits à tort ou à raison pendant ces derniers temps dans la langue archéologique. L'apparition de chacun d'eux le faisait bondir d'indignation, et il en poursuivait avec acharnement les propagateurs.

Désigner un monument tumulaire sous le nom de pierre *tombale* était un acte impardonnable à ses yeux, et toute tentative analogue le mettait hors de lui et trouvait une prompte répression. Nous ne savons si Auguste Leprévost aurait pu nous expliquer le sens exact de l'expression *ecclésiologique* dont se sert avec tant de complaisance M. l'abbé X. Barbier de Montaut et qui nous paraît inventée par les archéologues de la Prusse Rhénane et du diocèse de Cologne, mais nous doutons qu'il eût été prudent de la prononcer devant lui.

Ceci dit sans prétendre atténuer en rien le mérite de M. l'abbé Barbier de Montaut, dont le zèle et l'activité sont bien connus de chacun des membres du Comité et auquel nos collections publiques, et principalement celles de l'hôtel de Cluny, doivent un grand nombre d'objets précieux recueillis en France et à l'étranger, nous avons à rendre compte à la section d'archéologie de trois communications qui lui ont été adressées par son correspondant, et qui constituent par leur ensemble ce qu'il désigne sous le titre d'*Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers*, inventaire dont M. l'abbé X. Barbier de Montaut aurait réuni les matériaux de l'année 1857 à celle 1862.

La première communication, en date du 1er février 1863, celle qu'il présente comme la première partie de son travail, comprend l'émaillerie; M. l'abbé Barbier y mentionne plus de soixante émaux dont un grand nombre portent des noms et des signatures d'auteurs; à cette nomenclature sont jointes plusieurs photographies reproduisant quelques-uns des émaux conservés au musée d'Angers, tels

Digitized by Google

qu'une petite châsse émaillée de la fin du douzième siècle, deux crosses du treizième, dont celle de l'abbaye de Fontevrault, une plaque du treizième siècle et une croix processionnelle du quinzième, et enfin une petite paix de l'église de Beaulieu, et qui paraît dater des premières années du seizième siècle.

La nomenclature des émaux d'Angers, que M. l'abbé X. Barbier de Montaut désigne, comme nous l'avons dit, sous le titre d'inventaire *ecclésiologique* du diocèse, et qui n'a d'*ecclésiologique* que le nom, puisque nous y trouvons des assiettes en grisaille parmi les émaux du seizième siècle, des coupes à godrons parmi ceux du dix-septième, un portrait du roi Louis XIV, une aiguière de Pierre Raymond et d'autres pièces en grand nombre d'une destination purement civile et privée, classe les émaux par époques, depuis le douzième jusqu'au dix-huitième siècle, en indiquant les noms des propriétaires.

Parmi les pièces du douzième au treizième siècle nous en trouvons cinq appartenant au musée de la ville d'Angers; ce sont : la petite châsse dont nous avons signalé la photographie ; la crosse découverte dans une tombe de l'abbaye de Fontevrault; l'autre crosse dont M. l'abbé X. Barbier nous a également transmis la reproduction, ainsi que la plaque provenant d'une couverture d'évangéliaire; et enfin un chandelier en émail champlevé qui provient de l'église de Saint-Georges-sur-Loire.

Les autres objets désignés dans cette première partie de l'inventaire appartiennent pour la plupart à la collection de M. Mordret d'Angers; ce sont : des custodes en cuivre doré, avec émaux champlevés, semées de rinceaux, d'écussons et de monogrammes du Christ ; des châsses, ainsi qu'une croix processionnelle portant sur sa face Jésus-Christ entouré des symboles des Évangiles, et au revers le Seigneur bénissant et les anges en adoration.

Parmi les émaux du quinzième au seizième siècle un seul est indiqué comme appartenant au musée de la ville : c'est la croix processionnelle mentionnée plus haut; elle est en cuivre repoussé et doré, ornée à ses extrémités d'appliques en émail qui reproduisent en monogrammes les noms de Jésus et de Marie. Les autres pièces signalées par notre correspondant sont des propriétés particulières : comme l'ostensoir en argent doré de l'église du Pin-en-Mauges, appartenant à M. Lebeau d'Angers, et dont la place serait, à notre avis, mieux indiquée dans la section de l'orfévrerie, ainsi que la croix processionnelle en cuivre repoussé du musée de la ville, comme les douze tableaux de la Passion datés de 1541, l'aiguière de Pierre Raymond, l'Annonciation, et le Passage de la mer Rouge

Digitized by Google

du même maître, appartenant à la collection Mouret, comme la paix en émail de M. le chanoine Périsseau.

Les émaux des basses époques compris à l'inventaire de M. X. Barbier de Montaut appartiennent pour la plupart aux mêmes collections ; du reste, l'intérêt que présentent les œuvres des Laudin et des Nouailher n'est que secondaire, et celles que mentionne ici M. l'abbé X. Barbier de Montaut n'offrent aucune particularité notable.

A cette première partie de son travail, qu'il désigne, nous l'avons dit, sous le titre d'*Émaillerie*, M. l'abbé X. Barbier de Montaut a joint, sous la qualification « d'émaux divers » la reproduction et la description d'une belle plaque émaillée trouvée à Bressuire, datant de la première partie du treizième siècle, et dont il a bien voulu faire don au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Cette plaque, de grande dimension, représente une figure d'apôtre en relief debout sur fond en émaux de couleurs ; elle paraît avoir servi de porte à un tabernacle.

Il nous signale également deux salières émaillées du seizième siècle, historiées de sujets mythologiques avec des portraits qu'il croit être ceux de Henri II et de Diane de Poitiers, portant les initiales de Jean Courtois, découvertes à Cléré et données par lui au musée de la ville d'Angers. Il termine en mentionnant les émaux de Robert Vauquier conservés dans la bibliothèque du Vatican et qui représentent dix-huit des scènes principales de la vie et de la passion du Christ, exécutés en 1660, réunis et disposés par le pape Léon XII en 1828, comme l'indique une double inscription latine qui surmonte le cadre dans lequel ces émaux se trouvent aujourd'hui renfermés.

En résumé, le travail que M. l'abbé X. Barbier de Montaut a bien voulu transmettre au Comité est le fruit d'excellentes recherches et présente un véritable intérêt. Il nous sera permis cependant d'exprimer un regret : c'est qu'il n'ait pas cru devoir prendre un parti absolu, et que par là son œuvre soit devenue incomplète et partant insuffisante. Les inventaires des richesses archéologiques de nos églises, inventaires dont la section d'archéologie recommande et encourage depuis plusieurs années la rédaction, ont un but compris partout et qui n'a pas besoin de commentaire : signaler tous les objets qui existent encore de nos jours dans les trésors et les sacristies des édifices religieux de nos villes et de nos campagnes, et par conséquent en assurer à tout jamais la conservation.

Digitized by Google

M. l'abbé X. Barbier de Montaut, en confondant dans l'inventaire qu'il nous adresse les objets appartenant aux églises, ceux des musées et des collections particulières, a suivi une marche différente et aboutit à un résultat incomplet, qui est loin de présenter d'aussi sérieux avantages, et qui ne donne qu'une bien faible idée des œuvres renfermées dans certains cabinets d'amateurs, en tête desquels se place celui de M. Mordret, si riche en spécimens d'émaillerie de Limoges de toutes les époques.

La deuxième communication de M. l'abbé X. Barbier de Montaut dont nous avons à rendre compte au Comité, fait suite, et comprend l'orfévrerie, les objets en bronze et en fer, excepté toutefois les fers à hostie, pour lesquels l'auteur réserve un article spécial. Quelques photographies sont également jointes à cet envoi : ce sont celles d'un ostensoir en argent doré de l'église Notre-Dame de Chalonne-sur-Loire, ouvrage du dix-septième siècle, d'une croix en filigrane provenant de la Roche-Foulques, attribuée au treizième siècle, et appartenant au Musée de la ville, ainsi que celle d'une crosse en cuivre doré trouvée à Angers, et diverses reproductions, sur une très-petite échelle, d'objets appartenant soit aux collections de la ville, soit à celles du musée diocésain.

La nomenclature qui accompagne ces photographies, et qui est divisée par époques comme pour les émaux, se borne à un énoncé tellement sommaire que nous ne pouvons que la mentionner ici, en regrettant que l'auteur ne soit pas entré, pour les objets principaux tout au moins, dans les quelques détails indispensables qui forment les premiers éléments d'un inventaire. Quoi qu'il en soit, cette série du travail de M. l'abbé X. Barbier de Montaut, qui comprend bon nombre d'objets existant dans les églises du diocèse, quoique conçue dans les mêmes idées que celle de l'émaillerie, remplit un but utile et qui répond en partie aux vœux exprimés par le Comité.

Dans une troisième communication, en date du 29 juillet, l'honorable correspondant, voulant compléter « la partie de son inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers relative à l'orfévrerie, » nous adresse le dessin d'un reliquaire en cristal de roche monté en argent, et dont l'inscription indique qu'il contient des reliques du chef de saint Cyr et du doigt de sainte Julite, sa mère. Le tube de cristal, dit l'auteur de la Note, ressemble beaucoup au reliquaire donné par le roi René à l'église Sainte-Croix d'Angers, aujourd'hui la cathédrale, et qui renferme une épine de la couronne de Notre-Seigneur. Le reliquaire de saint Cyr, dont le dessin qui nous est transmis ne peut donner qu'une idée assez

Digitized by Google

incomplète, et qui est déposé dans l'église de Jarzé (Maine-et-Loire), paraît à M. l'abbé Barbier remonter à la fin du quinzième siècle, époque de la fondation de la collégiale des Saints-Cyr-et-Julite.

Nous trouvons dans le même envoi une vue pittoresque du château de Bressuire, une autre représentant le puits existant dans une maison canoniale d'Angers et dont le fronton porte une inscription en vers, à la date de 1591, déjà publiée par la *Revue des Sociétés savantes*.

M. l'abbé X. Barbier de Montaut adresse en même temps au Comité un spécimen des peintures de l'ancienne église de Sainte-Croix, aujourd'hui halle de la ville, à Loudun (Vienne), ainsi que le croquis du tombeau de Guillaume de Rivau, seigneur de Villiers-Boyvin, qu'il a fait déblayer dans l'église de Vézières, arrondissement de Loudun. La figure est étendue, les mains croisées sur la poitrine et les pieds appuyés sur un lion couché; l'inscription gravée sur la dalle, et dont plusieurs parties font défaut, peut se lire ainsi : « Cy gist noble homme Guillaume de Rivau, chevalier seigneur de Villiers Boyvin, déc.... » — Quant aux peintures de Loudun, qui paraissent remonter au treizième siècle et semblent appartenir à deux époques différentes, la section d'archéologie en a eu le *fac-simile* sous les yeux; nous croyons donc inutile d'insister sur l'intérêt qui s'y rattache.

A ces diverses communications, que nous avons analysées d'une manière bien sommaire, se trouve joint un album que M. l'abbé X. Barbier de Montaut a rapporté de Rome en 1856 et qu'il veut bien offrir au Comité.

« Cet album, dit-il, que Votre Excellence me permettra d'offrir au Comité, n'a pas de titre, mais il ne diffère pas de celui qui est ainsi catalogué au musée de Cluny : « Traité de broderie et de « point coupé, par Pierre Paul Tozzi, de Rome. Padoue, 1604. » Sans rien enlever, bien au contraire, à la valeur de l'album offert par M. de Montaut, il nous sera permis de rectifier son assertion en ce qui concerne sa similitude avec celui que renferment les collections de l'hôtel de Cluny. Le traité de point coupé de Tozzi est tout autre; il donne les modèles de tous les encadrements en broderie et en points coupés, de tous les caractères et des lettres des divers alphabets, par Antonello Bertozzi et Sebastien Zanella, de Padoue, avec les Tables de multiplication, la Tenue des livres en partie double et le Formulaire des lettres missives. Celui rapporté de Rome par M. de Montaut ne se compose que de vingt-cinq feuilles indi-

Digitized by Google

quant les diverses espèces de points, tels que guipures, maille carrée, etc., le tout gravé en blanc sur fond noir.

Le livre de M. de Montaut n'est donc pas le similaire de celui de l'hôtel de Cluny ; il est de même format, il peut donc en être la la suite, ou du moins le complément : c'est un autre volume avec une pagination différente, mais qui paraît remonter à une époque analogue. Il est donc précieux à double titre. M. l'abbé X. Barbier de Montaut a déjà, du reste, nous le répétons, enrichi les collections de l'hôtel de Cluny d'un certain nombre d'objets intéressants. Le Comité, tout en le remerciant de son bon concours, voudra bien, nous le supposons, décider que le livre adressé par lui sera déposé dans une de nos collections publiques, où il pourra être utilement étudié. Ces traités de broderie sont d'une certaine rareté ; ils renferment un grand nombre de modèles précieux pour l'industrie moderne. Ils sont donc intéressants à un double point de vue, et celui de M. l'abbé X. Barbier de Montaut renferme, quoique incomplet, beaucoup de bons et utiles enseignements.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. DUPRÉ.

SCULPTURES DU CHATEAU DE MÉNARS. — BAS-RELIEF DE SAINT-VICTOR-LÈS-BLOIS. LES PONTS CHARTRAINS ET SAINT-MICHEL-LÈS-BLOIS.

Un document inédit vient d'être transmis au Comité par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. Ce document, quoique ne portant pas de date, semble antérieur à la révolution de 1793 : c'est l'inventaire des ouvrages de sculpture qui ornaient le château de Ménars-lès-Blois avant cette époque.

Placées à Ménars par les soins du marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, les statues du château furent en partie détruites au mois de novembre 1792 ; la plupart de celles qui échapèrent au saccage du château furent dispersées ; quelques-unes, en très-petit nombre, existent encore en place, soit dans la cour d'honneur, soit dans les jardins.

Les évaluations faites à cet inventaire par M. Dupré, sculpteur, paraissent à bon droit fort exagérées à notre honorable correspondant, et atteignent en total un chiffre qui n'est pas moindre de 292,650 livres.

Un bien petit nombre des statues portées à l'inventaire, nous l'avons dit, existent encore en place. Nous n'en retrouvons que deux ; ce sont : une Vénus repoussant les baisers de l'Amour, par J.-B. Lemoine, estimée 10,600 livres, et l'Aurore, figure en marbre, de Vinache, portée à 10,000 livres.

La statue de Louis XV, par Coustou, estimée 46,000 livres avec son piédestal, et qui décorait le centre du grand parterre, n'existe plus ; elle fut mise en pièces le 27 novembre 1792, par la bande des émeutiers qui envahirent le château de Ménars.

Nous retrouvons encore à l'inventaire une Vénus de Médicis, copie d'après l'antique, prisée 4,300 livres ; un Groupe d'enfants, par Vinache, représentant le Printemps, coté 6,000 livres ; une Julie jouant aux osselets, d'après l'antique, sur une table octogone de porphyre supportée par un pied de marbre, de Francien, 6,000 livres ; Zéphyre et Flore accompagnés de l'Amour, sur un superbe piédestal de marbre blanc veiné, de Francien, 24,000 livres ; César, figure colossale, estimée 10,000 livres ; Atlas, figure de même dimension, 12,000 livres ; quelques bustes d'empereurs, ceux de Condé et de Tu-

Digitized by Google

rème, sur gaînes de marbre blanc ; deux grands vases de marbre, décorés des attributs de l'Automne et du Printemps, l'un par Pigalle, l'autre par Verberée, prisés 12,000 livres ; trois tables en marbre blanc, du prix de 9,000 livres ; d'autres en porphyre sanguin ; et enfin nombre de vases et de bustes en même matière et en marbres précieux, le tout placé soit dans les parterres, soit dans les boulingrins, soit dans le château et les salons de compagnie.

Une Note fort succincte sur l'ancienne église de Saint-Victor-lès-Blois et sur un bas-relief qui en provient et appartient aujourd'hui à M. de La Saussaye, fait également partie de l'envoi de M. Dupré, ainsi qu'une Notice sur les Ponts Chartrains et Saint-Michel-lès-Blois.

« On a prétendu, dit l'honorable correspondant, que les Ponts Chartrains devaient leur nom au passage d'une voie romaine conduisant de Chartres à Bourges. La nécessité de traverser un terrain bas et marécageux tel que fut d'abord le val de Vienne, et de franchir ainsi la petite rivière du Cosson pour atteindre les contrées situées au midi de la Loire, nous explique la construction immémoriale de deux lignes de ponts parallèles dont les restes intéressent les archéologues. Quelle que soit la valeur de l'hypothèse qui fait remonter à l'ère romaine la construction des Ponts Chartrains, évidemment, ajoute M. Dupré, les ponts actuels ne sont point leur ouvrage ; leur architecture appartient tout entière à la période du moyen âge ; encore faudrait-il y distinguer certaines parties beaucoup moins anciennes.

« Sans remonter jusqu'aux temps obscurs des Gaulois et des Romains, nous savons que sous la monarchie française, Chartres et Blois eurent les mêmes comtes et les mêmes évêques ; cette communauté de domination féodale et religieuse suffit, sans doute, pour justifier le nom donné aux Ponts Chartrains de Blois, ainsi qu'au faubourg et au Pont Chartrain de Vendôme. — Les Ponts Chartrains relièrent Blois à la Sologne, tandis que les ponts Saint-Michel conduisaient de cette ville aux routes du Berry et de la Touraine. »

L'histoire de ces ponts, tant des Ponts Chartrains que de ceux Saint-Michel, celle des travaux de restauration et d'entretien qu'ils ont dû subir au moyen âge et à une époque plus rapprochée de nous, par suite des crues incessantes et de la violence des débordements, sont l'objet principal de la Notice de M. Dupré, notice appuyée sur de nombreuses pièces justificatives, de comptes de dépenses et de titres d'entrepreneurs. Les Ponts Chartrains sont encore debout, mais remaniés et refaits à neuf ; quant aux ponts Saint-Michel, rendus de-

Digitized by Google

puis longtemps inutiles par la création de nouvelles voies de communication, ils ont été coupés à plusieurs reprises; « les crues, le temps, le défaut de réparations et la main des hommes ont concouru à les dévaster successivement et à les mettre enfin hors de service. Ces ruines abandonnées ne manquent pourtant pas d'intérêt », ajoute M. Dupré, « et présentent un aspect très-pittoresque, encadrées, comme elles s nt, dans le paysage d'une forêt majestueuse, d'un massif de peupliers pyramidaux, d'une petite rivière et d'une plaine fertile. Le cachet du temps semble en effet s'être mieux conservé ici qu'aux Ponts Chartrains, dont l'architecture primitive a complétement disparu sous une suite de travaux modernes. »

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. STANISLAS PRIOUX.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR L'ÉGLISE ROMANE DU PRIEURÉ DE SAINT-THIBAULT DE BAZOCHES. — SUR UN ANCIEN CIMETIÈRE DU VILLAGE DE CERSEUIL.

Le prieuré de Saint-Thibault, établi au-dessus de Bazoches (Aisne), lieu fameux par le martyre de saint Rufin et de saint Valère, doit son origine à Manassès de Bazoches, contemporain du roi Philippe Ier. C'est un hommage que ce seigneur, qui était de la race des comtes de Champagne, rendit à un prince de la branche aînée de sa famille, Thibault de Provins, mort en odeur de sainteté au onzième siècle. L'église était déjà construite en 1072. Elle fut soumise par son fondateur à l'abbaye de Marmoutiers. M. Prioux, correspondant du Ministère pour le département de l'Aisne, a tiré du cartulaire de Marmoutiers les actes qui constatent ces faits ainsi que diverses donations ajoutées ultérieurement par les seigneurs de Bazoches et confirmées par les évêques de Soissons.

L'église, qui s'était conservée jusqu'à ces derniers temps, n'est plus qu'une ruine, et il faut le regretter, car ce qu'il en reste montre que c'était l'un des édifices les plus intéressants de la contrée. Le transept est encore debout, avec plusieurs arcades de la nef et un pilier de l'avant-porche. Des fouilles ont permis à M. Prioux de retrouver la plupart des substructions, de sorte que le plan a pu être rétabli d'une manière certaine. Des dessins très-bien exécutés, qui accompagnent la Notice, nous mettent sous les yeux ce plan ainsi que l'élévation des arcades conservées et un assortiment de chapitaux romans de la plus belle exécution.

La disposition de l'édifice était celle des basiliques latines.

Au bout d'une nef munie de bas-côtés régnait un transept, et au fond de celui-ci s'ouvraient trois absides, celle du milieu plus grande que les deux autres, et reculée par l'interposition d'une courte travée indiquant le chœur. Un clocher, dont l'étage inférieur servait de porche, s'appuyait sur le mur de face. La longueur totale dans œuvre était de 45 mètres, la largeur de 14. Le transept a été laissé debout pour servir de grange et d'écurie. Il a 24 mètres de long sur 6 de large. Partout l'épaisseur des murs de

Digitized by Google

clôture est seulement de 80 centimètres. Cette circonstance, jointe à l'absence de contreforts, suffirait pour établir que l'église ne fut jamais voûtée. Cela est également prouvé par l'inscription de l'ancienne cloche que rapporte M. Prioux. Il y est dit qu'en 1667, la foudre ayant mis le feu au clocher, l'incendie se communiqua à la nef et en brûla une partie.

La hauteur des combles étant à peu près égale à la largeur de la nef, l'édifice était d'une proportion parfaite. Il n'y avait nulle part d'exhaussement exagéré. Les piliers qui restent n'ont pas la lourdeur romane, quoiqu'ils soient composés à la romane, c'est-à-dire consistant en un dé avec une demi-colonne sur chaque face. Les fûts sont très-courts et les arcades surhaussées.

M. Prioux s'est employé avec le zèle le plus louable à acquérir pour le compte de la Société archéologique de Soissons toutes les pièces d'ornement susceptibles d'être transportées. Il a fait donner aussi à la même Société des carreaux émaillés et des poutres sculptées qui avaient été transportées de l'église dans la maison conventuelle.

La commune de Cerseuil n'est pas très-éloignée de Bazoches; M. Prioux y ayant été appelé pour voir des cercueils de pierre qu'on venait de découvrir, a remarqué dans le flanc de la colline où s'élève le village des grottes creusées très-anciennement. On les appelle *creutes* ou *boves*. Elles servent d'étables et d'habitations. L'une d'elles contient un massif taillé en forme d'autel avec une crédence de chaque côté, et la tradition prétend que c'est l'une des églises primitives du pays.

Les cercueils semblent appartenir à l'un de ces cimetières que, dans les premiers siècles de l'Eglise, on établissait en pleine campagne. Ils sont tous d'un travail régulier. Notre correspondant nous envoie le dessin de quatre d'entre eux. Leur longueur moyenne est de 2 mètres, et leur largeur de 80 centimètres à la tête et 40 aux pieds. Ils offrent tous cette particularité remarquable que le fond se relève, vers le bout le plus large, par une petite marche de 25 centimètres d'épaisseur, qui a servi à tenir élevée la tête des morts. Les seuls restes qu'on ait recueillis sont des crânes humains et des tessons de poterie brisée.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

SÉRIE HISTORIQUE.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA REPRÉSENTATION DU MYSTÈRE DE LA PASSION DANS LA VILLE D'AMIENS, A LA FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

On lit dans la première délibération :

Eschevinage tenu le 28e *jour de janvier* 1499.

« Sur ce que sire Pasquier de Bethembos, Nicolle Capperon, « Philippe Marchant, prebstres; Jehan Ménchon, maistre des enf- « fans, et sire Pierre Long, aussi prebstre, Jehan Ostien et Jehan « Legrant, demeurans à Amiens, avoient faict ce jourd'hui présenter « à Messieurs certaine requeste en leur eschevinage, contenant que « de longtemps ne avoit point esté joué en ceste ville d'Amiens « *le Mystere de la Passion de nostre Sgr Jhu-Crist, combien* « *que en icelle ville y eust plusieurs honnestes compaignons et gens* « *de bien qui ad ce faire s'exerceroient voulontiers;* considéré que, « Dieu merchy, le roïaulme de France estoit en bonne paix, et, « aussy, que pain et vin estoient à *bon marché* et y avoit habun- « dance de tous biens, qui est à loer Dieu; et à ces causes requé- « roient, les dessus només, qu'il nous pleust leur permettre et « accorder qu'ils peussent jouer ou faire jouer le dit *Mystère de la* « *Passion*, tel que ils le avoient veu autreffois, qui contenoit *trois* « *journées* (1) et tel qu'il avoit esté joué à *Doullens;* et leur con- « sentir qu'ils peussent fouir, heuzer et picquer au champ où l'on « a acoustumé faire et jouer led. mystère; *faire courir les per-* « *sonnages des diables*, tailler les devantures en la terre qui est à « l'environ dudict champ, ainsi que l'on avoit acoustumé faire; et « à l'aide de Dieu, ilz offroient en bien faisant leur debvoir, en « édiffier le peuple et les habitans de la ville et *d'aultres lieux* qui « vouldroient veoir ledit mystère.

« Veue laquelle requeste et sur ce eu conseil et advis, mes dits « sieurs, en considéracion que l'on ne joua ledit jeu dès longtemps

(1) D'après l'*Histoire universelle des théâtres*, le *Mystère de la Passion* avait ordinairement *quatre journées*.

Digitized by Google

« a, en la dicte ville, et aultres considéracions telles que dessus ;
« et aussi que l'on avoit conclud, dès *l'année passée*, de jouer ledit
« mystère, ont les plusieurs esté bien de cet advis; mais toutes
« voies ont déclaré, avant que du tout conclure, que l'on parlera et
« communiquera touchant cette matière aux gens et officiers du
« Roy, à révérend père en Dieu, Mgr l'évesque d'Amiens et aux
« doyen et chapitre, pour sur ce avoir leur advis et ayde se mestier
« est, ainsy que autrefois a esté faict; *et que mes dits sieurs le*
« *feront jouer par tels qu'il sera advisé, et ne donneront point ceste*
« *auctorité aux dits suppliants* (1).

La deuxième délibération est ainsi conçue :

« *Eschevinage tenu le* 3e *jour de février* 1499.

« Nicolas Fauvel et Richard de Saint-Fuscien font leur rapport
« de l'entretien qu'ils ont eu avec MM. les officiers du Roy, tou-
« chant le *Mystère de la Passion de nostre Seigneur Jésus-Christ*, que
« l'on avoit advisé jouer (à Amiens), en ceste présente année; les-
« quels leur avoient fait bonne réponce, mais que quant à monsieur
« l'évesque et au chapitre, il pouvoit sembler, veu leurs excuses et
« remonstrances, que ils ne y avoient pas grant affection, *ni que*
« *ils y volsissent contribuer.*

« Sur ce eu conseil et advis, messieurs ont délibéré que si les
« gens du Roy sont d'advis de le jouer, sans en plus parler ausdits
« évesque et chapitre, ils feront jouer led. *Mystère de la Passion*
« *de nostre Seigneur Jésus-Christ* ès festes de Penthecouste pro-
« chain venant, *et que les Rymes se bailleront avec les dédicaces*
« *et termes à l'environ du lieu acoustumé*, ainsi qu'en tel cas est
« acoustumé faire. »

La troisième et dernière délibération porte :

« *Eschevinage tenu le* 25e *jour de may de l'an* 1500.

« Messieurs ont conclud aud. eschevinage, de bailler les terrasses
« autour et à l'environ du *parcq* où l'on juera ceste année le *Mys-*
« *tère de la Passion de nostre Seigneur Jésus-Christ*, aux habitants
« de la ville, *signaument à ceux qui ont rymes et jouent audit Mys-*
« *tère, en payant* 11 *s. pour part de terre.* »

Pour copie conforme :

H. Dusevel.

Membre non résidant du Comité.

(1) Comme on le remarque ici, les maïeur et échevins se réservaient quelquefois le monopole de la *représentation du Mystère de la Passion*, qui attirait la foule dans la ville dès qu'elle était annoncée et publiée aux environs.

Digitized by Google

TARIFS

DE LA LEUDE, OU DOUANE DE PERPIGNAN, AU XIIIe SIÈCLE.

I.

Tarif de la leude.

Hec est memoria de leudis quas dominus rex recipit et recipere debet et consuevit in villa Perpiniani : primo est certum quod recipit et recipere debet, et consuevit de quolibet panno de preçet vermell qui vendatur, III solidos.

Item de quolibet panno staminis forti de grava, II solidos.
— panno coloris viridis, XII denarios.
— panno de bruneta, XII d.
— panno de pers de Gant, XII d.
— de Doays, XII d.
— de Cambrays, XII d.
— d'Ipres, XII d.
— staminis fortis de ras, VIII d.
— panno Sancti-Quantini, VIII d.
— S. Thome, VIII d.
— panno Angles qui non sit de grana, VIII d.
— panno de eralonc (?), VIII d.
— de Doays, VIII d.
— de Saya, VI d.
— panno rayer d'Ipres, VI d.
— panno albo de leta musa, VI d.
— qualibet biffa, VI d.
— quolibet panno de Prois, V d.
— de Xartrês, IV d.
— de Brugia, IV d.
— de Barraxan, IV d.
— de Narbona, IV d.
— de Gorden, IV d,
— de Figach, IV d.
— d'Albi, IV d.
— de Randr', IV d.
— Barrachan (sic) petit, IV d.
— panno qui vocatur rasses, et V s. V d. (et V d. sunt de hospite).
— pecia de tela, II d.

Digitized by Google

Item de quolibet poste de cendat, XII d.
— pecia de cendat, XIII d.
— libra de cera, II d.
— libra de filadis, I d.
— pena cirogrillorum, II d.
— pena pellium agnorum, II d.
— pena de ventris cirogrillorum, I d.
— gamateada cirogrillorum, I d.
— id. pellium agnorum et aliarum, I d.
— centennario de pellibus cirogrillorum engrunats aptatis vel crudis, IV d.
Item de quolibet centennario de pellibus agminis aptatis vel crudis, IV d.
— centennario de cabrits aptatis vel crudis, IV d.
— duodena de cordoano, II d.
— id. de motonines, III oboles.
— pecia de panno bruno, II d.
— duodena de panno lineo, II d.
— pecia de stamêya, II d.
— flaciata II d.
— equo qui vendatur, II s. excepta exita.
— roncino, XII d. non excepta exita.
— equa, XII d. excepta exita.
— mulo, XII d.
— asino, I d., et si exiverit extra terram istam, II d. pro exita.
— sarraceno qui vendatur et sarracena, XII d.
— porco qui valeat de XI d. ultra I d. et si minus valebit II s., I obole.
— furono, I d.
— bove, I d.
— cargua muli, XII d. pro exita, vel roncini.
— cargua de asino, VI d. pro exita.
— corio bovis, I d.
— corio asini, I d.
— corio muli, I d.
— corio roncini, I d.
— corio cervi, I d.
— saumata de ollis, I d.

Preterea habet dictus dominus ultra predicta in una die Jovis natalis et in aliis die Jovis penthecoste, 1 ob. pro marge.

Digitized by Google

Item de quolibet sacco frumenti, ordei, falbarum et milii et citerum et omnium aliorum seminum que ponuntur in platea bladi Perpiniani in die Jovis ad vendendum unam cossiam, in aliis diebus nihil.

Item in festo Penthecostes recipit quolibet anno eodem modo et in festo Pasche.

Item recipit et recipere debet in dicto festo Penthecostes de quolibet homine extraneo qui teneat falces ad vendendum, unum falcem.

Item recipit tempore nundinarum duplam de hiis, scilicet de quibus accipitur unus denarius infra annum et recipientur tempore nundinarum.

Item de hiis, de quibus recipiuntur duo denarii infra annum, in tempore nundinarum accipientur IV denarii.

Item de hiis, de quibus recipitur obolus infra annum, recipitur tempore nundinarum 1 denarius, prout in forma nundinarum que sequitur continetur.

Item recipit dominus rex de omni vino quod apportetur et mittatur de partibus forensibus in villa Perpiniani tam de hominibus Perpiniani quam de quibuscumque aliis, de qualibet summata Vpugesias, et si homo extraneus aportaverit vinum, denarium. Et si apportaverit illud cum barralibus forensibus nisi forte vinum fuerit de homine Perpiniani qui habuit illud de sua laboratione.

II.

Droits du roi pendant les foires de Perpignan.

Hec est forma et memoria jurium que dominus rex recipit et recipere debet tempore nundinarum Perpinianis in nundinis predictis :

In primis recipit leudas pannorum et omnium aliorum mercium prout eas recipit infra annum.

Et mercatores possunt in dictis nundinis vendere ad tallum XV diebus et de hiis que vendiderint ad tallum debent dare leudam et si vendiderint ad racionem pecunie.

Item recipit de quolibet equo qui vendatur tempore nundinarum II solidos a venditore et XII denarios ab emptore extra exitam terre.

Item de quolibet roncino XII denaris ab venditore et XII denarios ab emptore, excepta exita.

Item de quolibet mulo, idem.

— equa, idem.

Digitized by Google

Item de quolibet bove, II denarios a venditore, et alios II denarios ab emptore, excepta exita terre.

— asino, idem.

Item recipit tantumdem in corio animalis cujuslibet quantum in toto animali.

Item de quolibet ove et de quolibet mutone et quolibet capra et quolibet urcho 1 obolum a venditore et alnium I obolum ab emptore.

Item de qualibet flacia, I denarium a venditore et alium I denarium ab emptore.

Item de quolibet pecia de panno bruno II denarios a venditore et II ab emptore.

Item de qualibet pecia de panno lineo et de telis et de trestis, idem.

— sarraceno et sarracena qui et que vendantur, XII denarios a venditore solum.

Item de caseis et scutellis et grasalibus et talliatoribus et culleriis XX.m V.m sicut infra annum est conventum.

Item de omni opere vitreo XX.m V.m, idem.

Item de auraga, XX.m V.m, idem.

Item de quolibet summata de dentale et dental sicut infra annum.

— saumata de aladrigues, unam.

— porcho I denarium a venditore et alium denarium ab emptore.

Item de conchis et cabirons, menuts et circulis, de qualibet summata predictorum unum sicut infra annum.

Item de monallis grossis, de qualibet summata 1 obolum sicut infra annum.

Item de quolibet vase 1 denarium sicut infra annum, parvo vel magno.

Item de qualibet tina parva vel magna I d. sicut infra annum.

— pare semalium 1 obolum.

— summata de postibus et de carratz I ob.

— saumata de cepis II torchos, unum parvum et alium magnum.

— muliere honerata de cepis I forchum.

— saumata de ollis I d.

— flat de lino extraneo medium non re.

— muliere honerata de cistellis, I cistellam.

Item recipit exitas de equis et roncinis et mulis et de omni alio bestiario quod transit et vadit extra terram sicut conventum est reci-

Digitized by Google

pere infra annum pro exita videlicet de quolibet equo XX s. qui a terra abstrahatur.

Item de quolibet palafredo X s. pro exita.

— roncino, V s., idem.

Et est sciendum quod nundine incipiunt in vigilia Sancti Bartholomei et durant per XV dies.

Et nundine Quadragesime incipiunt in media Quadragesima et durant per alios XV dies. Et infra dictas nundinas recipiuntur exite equorum, roncinorum, mulorum, equarum, asinorum et omnium animalium aliorum que transeunt et exeunt extra terram sicut infra annum conventum est dare et recipere. Emptores vero debent eligere octo dies ante vigiliam Sancti Bartholomei, vel VIII dies per dictos XV dies nundinarum.

III.

Tarif de la leude de Perpignan en 1284.

En nom de Deu coneguda causa sia a tots quel senyor Jaime, per la gracia de Deu rey de Mallorcha, ha ordinat et stablit en la vila de Perpinia que datinant tots temps sia donada reva en la dita vila en axe uns de jus se contendra. E que casam mercader e altre hom de tot so que comprara in vendra que pach la dita reva a son horte feyt fo arso lo primer dia de jissial en lany que han contava M.CC.LXXXIV.

Pessa de drap de exelo, IIII d.
— de drap de ras, IV d.
Drap de Paris et de San Denis, IV d.
Diffes et pers de Pruis, IV d.
Drap de Cambray et de Douay, IV d.
— de Cant, IV d.
— d'Ipre de color, IV d.
— de S. Omer, IV d.
Blanc de sort, IX d.
— de li camuscha, IV d.
Presset vermeill, XVIII d.
Escarlata, XVIII d.
Estam fort de grana, XII d.
Tot drap d'Angleterra ab que non sia tint en grana, 6 d.
Cubertes d'Ipre doac, per a drap, VI d.
Rayer de Pruyx, IV d.
Drap de Brûydes, IV d.
— d'Albenton, IV d.

Digitized by Google

Dreument de tot drap quis venede C s. en sus, paya IV d.
Valencyas, III d.
Drap Duy, III d.
— de Belvars, III d.
— Lombardescg, III d.
Blanc de Narbona, III mailhes.
Drap Montolin, II d.
— Avynion, III mailhes.
Garranca de Loers, I d.
Drap de frares manors, les c. canes, VI d.
— de Predicadores, les c. canes, VI d.
— gros de Bayonles, la pessa, I d.
Feutre d'Ipre, I mailhe.
Item tot mercades paya a son hoste reva dreta per raho de peliceria.
Tot primerament curam de conills lo centenar vestit, II d.
Lo centenar de los lebres vestit atresi, II d.
— de esquirols id. II d.
— d'Ayênes id. II d.
— de los aortons id. II d.
— de los cabrits id. II d.
Et tot asso tota amor feita.
Item tota peliceria quis vena a dotzena, so es assaber.
— Luria censa, I mailhe.
— Luria adobada, I d.
Cubertor de Salvazina, I d.
Cubertor de lops, IV d.
Pelots d'anylls I d.
Tot altre pelots de Salvazina, II d.
Pena de conillcs, II d.
Garnatra d'anylls, I d.
Vays adobats o cruus lo miler III s. IV d, o lo centenas IV d.
Garnatera de conillcs, I d.
Pene vayre, IV d.
Pena de testes de vaire, III d.
Cæpios de testes de vaire, la dotzena, III d.
— de vayrs enties, — IV d.
Pene d'esquirols, II d.
Teles de garp et vintenes et canabas et totes altres teles tro a XIV la corda, I d.
(En la corda VI canes de Montpellier.)

Digitized by Google

Totes altres teles o de Campanya o d'Alamanya o d'altra terra sal de teles de Reimps qui valent de XIV s. en sus la corda, II d.
Teles de Reimps per libra, I d.
Tota tela tinta la pessa, I d.
Tot fustani la pessa entira, I m.
La post de cendats reforsats, VI d.
Porpre d'Alest o de Montpellier, II d.
Tot drap ab aur de Venezia et de Lucha, VI d.
Bagadelles d'oltre mar, I d.
Boquiran d'oltre mar, I d.
Camelots d'oltre mar, II d.
Drap borts d'Alexandria, I d.
Samits tots ab vermeylh o ab aur, IV d.
Canon d'aur filat o d'argent filat, I m.
Caxa d'aur de Lucha et d'argent de Lucha filat, IV d.
Argent pell e orneil, la dotzena, II m.
Pessa d'estameyenia, I d.
Flassades cascuna, I m.
Cambre de tapits, VI d.
Astores blanches primis de Valencia et de Murcia, I m.
Caxa de paper en que ha XVI raymes, VIII d.
Xalons listats dêsta III de colors non res.
Cordoa blanch, la dotzena, III m.
— vermeill, II d.
Beanas vermeles, I d.
Parixes vermeils, I d.
Moltos adobats, I d.
Astodats.
Cordoa de bugia.
Cuyrs de bous e de vaques a reva dreyta, I m.
— de cers e de cavals, roncin, mules, azes et d'autres besties grosses, lo cuir, I m.
Totes boquines, loc., VIII d.
Motonines paloses, la dotzena, VIII m.
Marc dor quis pesa, XII d.
— d'argent qui pesa, I d.
Tot caubi fondedor qui sia de ler de casern ayal, I m. lo march.
— qui sia de mes de casern, I d. lo march.
Milla moneda d'or ne d'argent ne de metayl quis cambie a nombre no paga.
Davers de pes que vende a carga de III quintals, VI d.

Digitized by Google

Gingibra gros o manut, VI d.
Pebre dona de reva dreta, VI d.
Ensens, VI d.
Cera, VI d.
Conto, VI d.
Scure, VI d.
Dreument tot avers de Levant quis venne a carga de III quintals paguen, VI d.
Indi se ven a quintal et paga, III d.
Canella, III d.
Argent viù, III d.
Vermeillo, III d.
Maistech, III d.
Dreument tot avers qui a quintal se venne qui valla lo quintal de c.s amast pange aytant.
Coyre lo quintal de reva dreta, II d.
Estayn a reva dreyta, II d.
Tot metayl, II d.
Terre, I d.
Plom, I m.
Fil de rarsia, lo quintal, I d.
Caynbe de borgûy na cruu et batut, I d.
Tota exarcia abrada de câve, I d.
Tota stopa, I d.
Tota borra, I d.
Sporta de figues, I d.
Ayzebibs, lo quintal, I d.
Sporta de figues de Mallorcha, I m.
Alum de bolcan, lo quintal, I d.
Pel de borts, lo quintal, I d.
Rausa de varells, id. I d.
Verdet, id. II d.
Pega, id. II d.
Fustet, id. I d.
Erba cuquira, id. II d.
Flor de formatie, la carragua, VI d.
Lana de boudrons, lo quintal, III m.
Bacons, id. III m.
Sagins, id. III m.
Seu, id. III m.
Formages, id. III m.

Digitized by Google

Vostra, id. III m.
Alcofol, id. III m.
Tot peys salat e arenches levat tonina dona de reva dreyta del son una jarra de tonina, III d.
Oli lo sester.
Cipies seys, lo cent, I d.
Mantega o buri, lo quintal, III m.
Ris e ame, la carragua, IV d.
Sach d'avelaînes, II d.
Nots layminia, II d.
Ameles ab closcha la eyminia, II d.
De tot avers leugers semblant de valor a aquestes desus dona hom de reva, lo quintal, III m.
Tota rouba quis tenga vendal en hostal el mercader de qui es la sen val portar sem venda X esque no la vulla vendre es qui deu pagar miga reva.
Tot trocell e tota carraga de qual que aver que sia dona de pesatge, VI d.
Tota carraga de merceria o daltres mecederies quis deffassa en hostel, XII d.
Tots avers sotils despeciayre quis venne a livra sutill pagen per livra de denariis, I m.
E es hi entes saffra e azur e tots altres avers sutils quis venne a livra sutil.
Tota ceda crusa e tinta, la libra, I d.
Tot filadis crun e tint, id I m.
Grana, XII d. la carragua de III quintals.
Cocin (?) e anes, III d. id.
Tots alums levar de Bolcan, IV d. la carragua.
Tots cadars de cedas, IV d. id.
Sarracinus e sarracina, XII d.
Simi o bagia o maymo cascuurs, VI d.
Tot blat e tot legum paga, II eyminis por cent.
El hoste dea li haver botiga.
Meyns de botiga, I eyminia por cent.
Auruga e mostasia per aquest for mateys tot cavaill qui vala I^{t} o apus paga, II s. VI d.
Tota altra bestia cavallina o mular quis fia de preu de L avall libras paya, VI d.
Azen o sauma, VI d.
III porchs, III moultons, III brebis non re.

Digitized by Google

Scudeles et anaps et vernigats, et tailladers et morters et pincos de totos acquestes causas dona hom de cascuna saumada, 1 paroll.
Item de brochs o canades, de cascuna saumada, X una.
Item de cullers de olles amenar de la saumada, II cullers.
— de cullers de boca de cascuna saumada, II d.
— de gardals o conches de fust de la saumada, II gaudal.
— lo quintal de pedaces de que hom fer paper, I pugesia.
Totes serpelleres grosses e cordes grosses davers de pes axi con son de part et de palma et de datilers hom son les sportes del pebre et altres serpellers grosses daucis de pes et cares de sucre et conffis de verges totes deven esser del hoste part la reva mu no an naguna serpellera III sach de lin, III de canem, III de lane, III cablas doble de Tarragona. El hoste deu donar al mercador de qui aura reva dreta lit et foch et lum et salsa a I meniar pebre, gingibra, saffra, ails et cebes et vinagre et deu li ajudar a vendre et a comprar ses mercaderies.
Et tot mercader estant ab son hoste qui fasa mercats o venda de sos avers ans quel aver sia vengut en l'ostel son hoste ha gasayanda la reva de qual que part hon la roba venga.
Et tot senyor de nau qui nauleg la sua nau stant et tornant ab son hoste deu donar de reva a son hoste si tant es empero que la nau fia naulagada per passarge de senyor de terra de tot la nolit I d. por libra. Et tota nau o leny o barcha o altre vaxell quis vena en poder del hoste so es quel patro ol venedor albergat ab son hoste, paga a son hoste per aquella venda I d. por libra. Et tot avers que barata hom lun ab laltre no deu penre loste mes de la una causa de qua se vulla. Si donches noy a tornes de XX s. o d'aqui amont.

Pour copie conforme :

E. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité (1).

(1) Voyez ci-dessus, p. 370.

Digitized by Google

PREUVES D'INDÉPENDANCE

DONNÉES PAR L'ANCIENNE COMMUNE DE BLOIS.

La vie politique ne fut jamais aussi active dans notre paisible cité que parmi d'autres populations plus remuantes : au besoin, toutefois, cette ville calme et débonnaire montrait de l'énergie et de l'ardeur pour soutenir ses priviléges. Nous allons emprunter à nos vieux registres de délibérations municipales plusieurs témoignages significatifs de cette attitude ferme et déterminée vis-à vis du pouvoir royal ou de ses agents (1).

§ 1. *Priviléges électoraux.*

De temps immémorial, la commune blésoise, représentée par ses notables bourgeois, nommait quatre échevins chargés de l'administrer. Cette élection avait lieu, chaque année, le 28 décembre, *jour et fête des Saints Innocents.* L'assemblée générale du 28 décembre 1585 avait donc été convoquée, suivant l'usage, pour renouveler le corps municipal ; mais un ordre du roi (Henri III), motivé par les bons services qu'avaient rendus les sieurs Belot, Boucher, Peltier et Desmares, échevins en exercice, enjoignit aux habitants de les laisser une année encore, quoiqu'ils dussent régulièrement sortir de charge et faire place à d'autres. Cette suspension imprévue d'un droit respecté jusqu'alors excita de sérieuses alarmes ; l'assemblée y vit une grave atteinte aux priviléges de la cité. Les échevins furent même en public l'objet de personnalités blessantes; un membre les accusa d'avoir brigué la faveur illégale dont le Roi les honorait : à l'instant, ils repoussèrent comme une calomnie cette malveillante inculpation. Finalement, l'assemblée prit un moyen terme : elle prorogea les quatre anciens échevins que Sa Majesté voulait maintenir, en élut deux nouveaux, et décida que la ville ferait des remontrances pour la conservation de ses antiques libertés. Voici textuellement les pièces d'un débat où les susceptibilités personnelles se mêlèrent, comme d'habitude, aux préoccupations d'intérêt public :

« L'an mil cinq cens quatre vingt cinq, le vingthuictiesme jour « de décembre, pardevant nous Raymond Viart, escuyer, sieur de

(1) Je détache ce fragment d'un travail d'analyse raisonnée sur toute la série desdits registres, qui s'étend de 1567 à 1789. Ce travail manuscrit est déposé à la bibliothèque communale de Blois avec les registres eux-mêmes.

Digitized by Google

« La Couldraye, gouverneur et bailly de Bloys, assemblée générale « a esté tenue en la maison commune de la ville de Bloys, pour « traicter des mesures et affaires d'icelle, suivant la proclamation « qui en auroit esté faicte, cejourd'hier, de nostre ordonnance, à « son de trompe et cry publicq, par les carrefours de la dicte « ville et forsbourgs, en la manière accoustumée, ainsy qu'il nous a « esté certiffié par Jehan Claude, trompette de la dicte ville. En « laquelle assemblée se sont trouvez et comparus : maistres Symon « Riolle, conseiller du Roy nostre sire, escuyer, lieutenant géné- « ral des bailliage et gouvernement du dict Bloys; Michel Ribier, « lieutenant particulier du dict bailliage; Réné Lemaire, prévost de « Bloys; Paul Garnier, lieutenant de la dicte prévosté; Estiene « Coeffier, conseiller au dict bailliage et siége présidial; Jehan « Daguier, advocat de Sa Majesté en ce dict bailliage; Achilles « Herbelin, procureur de Sa dicte Majesté en la dicte prévosté de « Bloys; honorables hommes Valentin Belot, Jean Boucher, lieute- « nant des eaues et forests du comté de Bloys, et Jacques Desmares, « trois des eschevins de la dicte ville, assistez de maistre Vincent « Guignard, advocat et conseil de la dicte ville; Gilles Royer, re- « cepveur de la dicte ville; Michel Hallault, procureur de la dicte « ville, honorable homme Jehan Courtin, sieur de Nanteuil, maistre « Jacques Gode, procureur en l'élection du dict Bloys; Mathieu « Chaumereau, Pierre Leroy, Jacques Ry, Estienne Guyet, Giron, « Jehan Gaultier, Martin Moulier, Louis Vabre, Didier Rousseau, « Pierre Casse, procureur au siége présidial du dict Bloys, et plu- « sieurs aultres notables bourgeois et marchands de la dicte ville « en grand nombre. Après lesquelles comparutions, nous aurions « présenté et lu en la dicte assemblée une lettre à nous envoyée « par Sa Majesté, du vingt deuxiesme du présent mois et an, signée « *Henry*, et plus bas *Pinard* (1), contenant que Sa Majesté ayant « esté tellement certiffiée du bon debvoir que les eschevins qui « sont de présent en charge en la dicte ville ont rendu en l'admi- « nistration de leur charge, et désirant qu'ils soient continuez en « la dicte charge, veult et entend qu'il ne soit procédé à nouvelle « élection d'eschevins, ains continuer ceulx qui sont de présent, et « aultres lectres de monseigneur le chancelier, du vingt troi- « siesme du dict mois et an, afin que nous eussions à tenir la main « à l'exécution de la volonté de Sa dicte Majesté. Qui est cause que « nous sommes d'advis qu'il ne soit procédé à nouvelle élection

(1) Claude Pinard, ministre secrétaire d'État d'Henri III, était né à Blois.

Digitized by Google

« des dicts eschevins, et suivant la volonté et intention de Sa Ma-
« jesté, que ceulx qui sont à présent soient continuez pour ceste
« année seulement (1). A quoy s'est présenté le dict Courtin, sieur
« de Nanteuil, qui a dict que telles lettres peuvent avoir esté obte-
« nues à la sollicitation de quelques ungs particuliers qui désirent
« la continuation de ceulx qui sont de présent en charge, et que,
« de tout temps et ancienneté, on a accoustumé, à tel jour que est
« aujourd'huy, procéder à nouvelle élection d'eschevins, et que,
« si telles lectres estoient suivies sans aultre forme de nomination
« nouvelle, ce seroit pervertir l'ordre gardé et observé par chacun
« an en telles affaires; et à ceste cause, avant que de procéder à
« telle continuation, il est besoin et nécessaire de faire élection de
« personnes notables et affectionnez au bien public et au service de
« Sa Majesté, pour faire entendre à Sa dicte Majesté ce que dessus
« et icelle supplier de garder et entretenir les habitans de la dicte
« ville en leurs coustumes et privilèges (2). Sur quoy, prins l'advis
« des dicts assistans et premièrement du dict Riolle, lequel a esté
« d'advis que, sans procéder à nouvelle nomination d'eschevins, la
« volonté du Roy et de monseigneur le chancelier par les dictes
« lettres soit du tout suivie et exécutée; et en ce faisant, que les
« dicts eschevins soient continuez encores pour une année, néant-
« moings, que il est trouvé bon par les dicts assistans que Sa Ma-
« jesté sera suppliée, pour l'advenir, de continuer les habitans de
« la dicte ville en leurs coustumes et priviléges. — Le dict Ribier
« est d'advis que, ayant esgard aux lectres de Sa dicte Majesté et
« de mons^r le chancelier, gouverneur de ceste province (3),
« on doibt suspendre de procéder à aulcune nouvelle nomination
« d'eschevins, et néantmoings, pour la conservation des libertez et
« priviléges octroyez par Sa dicte Majesté aux habitans de ceste
« dicte ville, soyent députez quelques ungs vers Sa dicte Majesté et
« mon dict sieur le chancelier, pour les supplyer très humble-
« ment que, en nous continuant la jouissance des dicts priviléges,

(1) Le bailli Raymond Viart, représentant du pouvoir royal, devait nécessairement opiner dans le sens des ordres de sa Majesté, dont l'exécution lui était confiée.

(2) Le *sieur de Nanteuil*, qui parle ici avec une liberté remarquable, fit également preuve d'indépendance aux États Généraux tenus à Blois en 1588. Il parut à cette grande assemblée, comme l'un des députés du Blésois et comme secrétaire de l'ordre du tiers : sa famille existait encore à Blois dans ces derniers temps.

(3) Philippe Hurault, seigneur de Cheverny en Blésois, chancelier de France, gouverneur de l'Orléanais, etc.

Digitized by Google

« il plaise à Sa dicte Majesté de permettre de nommer et élire libre-
« ment et promptement deux citoyens notables de ceste ville, affec-
« tionnez au bien public et au service de Sa dicte Majesté, pour
« estre eschevins au lieu des deux antiens qui doibvent sortir sui-
« vant l'ancienne coustume, et que, jusques à ce que on ait entendu
« la volonté et intention de Sa dicte Majesté, on ne doibt procéder
« à aulcune nomination. — Le dict Lemaire est d'advis que la vo-
« lonté du Roy par les dictes lettres soit suivie et exécutée sans
« estre procédé à nouvelle élection d'eschevins, et en ce faisant,
« les à présent eschevins continuez, mais que c'est sans contreve-
« nir aux coustumes anciennes des dicts habitans, et pour ceste
« raison, qu'il sera bon faire les susdictes remonstrances et suppli-
« cations à Sa dicte Majesté. — Le dict Garnier est d'advis que,
« sans qu'il soit besoing procéder à nouvelle élection d'eschevins,
« les dicts eschevins de présent en charge soient continuez suivant
« le voulloir et intention de Sa dicte Majesté, mais que avec eulx il
« en soit nommé deux aultres, pour estre continuez l'année pro-
« chaine, afin que l'ordre accoustumé soit en ce gardé et observé;
« et à ceste cause, que les mesmes remonstrances et supplications
« cy-dessus seront faictes à Sa dicte Majesté. — Le dict Coeffier est
« d'advis que, suivant la coustume et règle ancienne, il soit pro-
« cédé à nouvelle élection d'eschevins ; mais, puisque la volonté du
« Roy est que ceulx qui sont à présent en charge soient continuez,
« est d'advis qu'ils demeurent encores pour ung an, et ce, par
« forme de nouvelle élection, et qu'avec eulx il en soit nommé
« deux aultres, pour estre continuez l'année prochaine, à ce que
« l'ordre, de tout temps gardé et observé en ceste affaire, ne soit
« aulcunement perverty à l'advenir, et, par ce, faire que la volonté
« de Sa dicte Majesté ne sera aulcunement altérée (1), laquelle tou-
« teffois il est d'advis estre suppliée, suivant ce qui a esté dessus
« dict par les préoppinans. — Le dict Daguier est d'advis que, sans
« qu'il soit besoing procéder à nouvelle élection et nomination, la
« volonté du Roy, portée par ses lettres, soit en tout suivie, et en
« ce faisant, les dicts sieurs eschevins continuez; mais, afin que
« l'ordre antien et accoustumé soit à l'advenir gardé et entretenu,
« est aussy d'advis, soubs le bon plaisir de Sa dicte Majesté, qu'il
« en soit nommé deux aultres avec les anciens, lesquels toutesfois

(1) On voit que plusieurs membres de l'assemblée cherchaient des faux-fuyants pour éluder les ordres du roi, tout en paraissant les suivre : la forme était respectueuse, mais l'intention opposante.

Digitized by Google

« n'entreront en charge que jusques à ce que Sa dicte Majesté ayt « faict entendre son voulloir et intention (1); et oultre, est d'advis « que les remonstrances et supplications susdictes soient faictes à « Sa dicte Majesté, à ce que les habitans soient cy-après gardez et « entretenus en leurs priviléges, coustumes et libertez pour ce re- « gard. — Le Sr Herbelin a dict que, de tout temps, il a esté « gardé et observé que, procédant à nouvelle élection d'eschevins, « les eschevins qui sont en charge devroient sortir, suivant la « forme et coustume anciennes, et touteffois, puisque la volonté du « Roy est que les à présent eschevins soient continuez, est d'advis « qu'ils demeurent pour ung an, et ce, par forme de nouvelle élec- « tion, et que avec eulx il en soit nommé deux aultres, pour estre « l'année prochaine continuez, affin que l'ordre accoustumé en telle « affaire ne soit aulcunement perverty; en quoy faisant, il a dict « que la volonté du Roy ne sera aulcunement altérée, et que, pour « estre les dicts habitans entretenus et gardez en leurs priviléges « et coustumes anciennes, il est d'advis que les remonstrances et « supplications susdictes soient faictes à Sa dicte Majesté. — Le « dict Gode est d'advis qu'il soit procédé à nouvelle élection, selon « la forme ancienne; touteffois, puisque l'intention du Roy est que « ceulx qui sont à présent eschevins demeurent encores continuez, « est bien d'advis qu'ils demeurent encores pour ung an, et avec « eulx deux aultres en forme de nouvelle élection, et que les dictes « remonstrances et supplications doibvent estre faictes à Sa dicte « Majesté pour le temps advenir. — Le dict Chaumereau, de pareil « advis. — Le dict Pierre Ry, de pareil advis. — Le dict Giron, de « pareil advis, etc..... Ce faict, les dicts eschevins ont remonstré « qu'ils ne sçavent les occasions qui ont meu le Roy, de vouloir « leur continuation; toutesfois, puisque ainsy plaist à Sa dicte « Majesté, qu'ils s'employeront de tout leur pouvoir à l'exécution « de leur charge; mais, cognoissant les grandes affaires qui peu- « vent advenir à l'occasion, tant des guerres que de la peste, sy « Dieu n'a pitié de nous, qu'ils seroient bien d'advis, soubs le bon « plaisir du Roy, qu'il en fust encores nommé deux aultres pour les « secourir et soulager, ont nommé pour estre avec eulx, soubs le « bon plaisir du Roy, noble homme Guillaume de Vernaison, secré-

(1) M. Daguier, *avocat du roi*, pose d'abord en principe la soumission au pouvoir, et c'est à peine s'il ose ensuite prononcer le mot de *remontrances*. On remarque la même timidité et le même embarras dans le langage des fonctionnaires, membres de l'assemblée municipale. Le sieur Courtin de Nanteuil et les autres membres indépendants exprimèrent plus librement leur opinion.

Digitized by Google

« taire de Sa dicte Majesté, et Jehan Boismartin, marchand, demeu-
« rans en ceste ville de Bloys. — Partant, a esté conclud et arresté
« qu'il sera faict remonstrance à Sa Majesté, pour icelle supplier
« de continuer les habitans de la dicte ville en leurs privilèges, et,
« suivant iceulx, qu'ils puissent élire deux eschevins, avec les qua-
« tre susdicts antiens qui sont continuez, suivant la volonté de Sa
« dicte Majesté ; et à ceste fin ont les dicts assistants, soubs le bon
« plaisir de Sa dicte Majesté, nommé et éleu, avec les dicts antiens,
« honorables hommes Guillaume de Vernaison, secrétaire de Sa
« dicte Majesté, et Jehan Boismartin, marchand, demeurans en
« ceste ville afin que l'ordre et la forme antienne puisse estre resta-
« blis à l'advenir, et cependant, et jusques à ce que, par Sa
« dicte Majesté en aye esté ordonné, que les dicts à présent
« eschevins continueront en leur charge, et ordonné que les
« dictes lettres, tant de Sa Majesté que de Monseigneur le chan-
« celier, seront insérées et enregistrées en la fin des présentes. »

Ensuit la teneur des dictes lettres, et premièrement celles de Sa dicte Majesté *à nous* (1) envoyées.

« 1° De par le Roy. Nostre amé et féal, nons avons esté tellement
« certifiez du bon debvoir que les eschevins de la ville de Bloys ont
« rendu en l'administration de leur charge, que nous en avons tout
« contentement, et désirons qu'ils y soyent encores continuez,
« occasion pourquoy, s'approchant le temps que l'on a accoustumé
« de faire nouvelle élection d'eschevins, nous voulons et vous man-
« dons qu'il ne soye procédé à nouvelle élection d'eschevins, mais
« continuez ceulx qui le sont à présent, lesquels, par ceste pré-
« sente, nous contynuons, sur l'asseurance que avons qu'ils s'en
« acquittent, comme ils ont faict, à nostre satisfaction et au bien
« particulier de tous les habitants de la ville. Donné à Paris, le
« vingt deuxiesme jour de décembre mil cinq cens quatre vingts
« cinq ; ainsy signé *Henry*, et plus bas *Pinard*, et au dessus : *A*
« *nostre amé et féal conseiller le gouverneur et bailly de Bloys ou*
« *son lieutenant.* »

« 2° De par le Roy. Chers et bien amez, nous avons tant de con-
« tentement du bon service que vous rendu à l'administra-
« tion de vos affaires, que nous désirons que vous y soyez encores
« continuez, et pour ceste occasion, nous escrivons au gouverneur
« ou bailly de Bloys ou son lieutenant, venant le temps que l'on a
« accoustumé procéder à nouvelle élection d'eschevins, qu'il fault

(1) C'est Raymond Viart, bailli de Blois, qui parle.

Digitized by Google

« cesser la dicte élection et vous continuer en vos charges, comme « nous vous y continuons, sur l'asseurance que avons que, comme « vous avez bien faict, vous y persévererez, et aurez l'œil au repos « et conservation de vostre ville et de tous les dicts habitans « d'icelle. Donné à Paris, le vingt deuxiesme décembre mil cinq « cens quatre vingts cinq. Ainsy signé : *Henry*, et plus bas : « *Pinard;* et dessus : *A nos chiers et bien amez les eschevins de « nostre ville de Bloys, à Bloys.* »

« 3° Messieurs, vous verrez par les lettres du Roy que je vous en- « voye, quelle est la volonté et intention de Sa Majesté sur la con- « tinuation des eschevins qui sont de présent en charge; il en « escript aussy à monsieur le lieutenant général et aux dicts esche- « vins; et, en m'asseurant que vous tiendrez la main à l'exécution « de sa dicte volonté, je ne vous escriproy aultre chose; seulement « vous prieroy de m'advertir toujours de tout ce qui se passera par « delà; me recommandant très affectueusement à vostre bonne « grâce, je prieroy Dieu, monsieur, vous donner et santé longue et « heureuse vye. De Paris, ce vingt troisiesme jour de décembre « mil cinq cens quatre vingts cinq. Et plus bas : Vostre bien affec- « tionné et meilleur amy, pour vous obeyr, *Cheverny;* et au « dessus : *A monsieur, monsieur le bailly de Bloys.* »

« — L'an mil cinq cens quatre vings six, le lundy unziesme jour « de janvier, en l'assemblée tenue en la maison commune de la ville « de Bloys, où estoient messire Raymond Viart, conseiller du Roy « nostre Sire, bailly et gouverneur de Bloys; maistres Michel de « Nantonville, conseiller de Sa Majesté, lieutenant criminel du dict « bailliage; Paul Garnier, lieutenant de la prévosté de Bloys; « Estienne Coeffier, conseiller au siége présidial du dict Bloys; « Jean Daguier, advocat de Sa Majesté au dict bailliage; Achilles « Herbelin, procureur du Roy en la dicte prévosté; honorables « hommes Me Jehan Boucher, lieutenant des eaues et forests du « conté de Bloys, et Jacques Desmares, deux des dicts eschevins « de la dicte ville; Gilles Rayer, recepveur de la dicte ville; noble « homme Loys Courtin, sieur de Nanteuil : — A esté présenté par « les dicts eschevins une lettre de Sa Majesté, du quinziesme jour « du présent mois, signée *Henry*, et plus bas *Pinard*, par laquelle « Sa dicte Majesté déclare qu'elle a pour agréable la nomination de « deux nouveaux eschevins pour estre avec les quatre antiens « qu'elle a voullu estre continuez, à sçavoir des personnes de « noble homme Guillaume de Vernaison, secrétaire de Sa dicte « Majesté, et honorable homme Jehan Boismartin, marchand, de-

Digitized by Google

« meurant à Bloys, desquelles ayant esté faict lecture par nostre « greffier, a esté par nous, bailly et gouverneur susdict, prins et « receu le serment du dict Boismartin cy présent, par lequel il a « promis bien deuement et fidellement vacquer au faict de la dicte « charge, et, à son pouvoir, garder et conserver le bien de la dicte « ville, et s'employer, tant pour le service de Sa Majesté que des « habitants d'icelle ; dont luy avons donné acte. Et sur ce que les « eschevins ont requis les dictes lettres estre enregistrées au re- « gistre de la dicte ville, s'est présenté le dict sieur de Nanteuil, « qui a supplyé la compagnie assistante que telles lettres ne soyent « encores enregistrées, d'aultant qu'il a l'intention de se purger de « ce qui luy est imposé par les dictes lettres, parceque, en l'assem- « blée qui fut dernièrement faicte pour l'élection de nouveaux « eschevins, il n'a dict aulcune chose qui touche le respect et « obéissance qu'il doibt au service de Sa dicte Majesté, et que « aulcuns de ses malveillans ennemis peuvent avoir faict entendre « à Sa dicte Majesté choses qui ne sont véritables, et èsquelles il « n'a oncques pensé ; nous supplians, à ceste cause, pour sa justi- « fication, luy en donner acte et descharge (1). Sur quoy, ayant « faict retirer le dict Courtin, et prins sur ce l'advis de la dicte « présente compagnie, a esté arresté que copye et extraict de « l'acte de la dicte assemblée dernière luy sera délivrée par nostre « greffier, pour se pourvoyr ainsy qu'il verra bon estre, et que les « dictes lettres ne seront point enregistrées (2). »

§ 2. *Priviléges militaires.*

Notre ville, qui prétendait avoir le droit et les moyens de se garder elle-même, résista longtemps à l'installation de gouverneurs pris en dehors de son sein, ou de garnisons stipendiées ; elle repoussait, comme attentatoire à ses franchises les plus chères, l'introduction dans ses murs d'une force armée aux ordres du pouvoir royal : telle fut, par exemple, sa conduite indépendante en 1585. — La Ligue naissante commençait alors à troubler les provinces. En présence de ce nouveau danger, Henri III résolut d'envoyer à Blois un gouverneur et une garnison pour protéger le pays contre toute entreprise hostile. Au premier avis de cet acte

(1) Malgré les protestations du sieur Courtin, il avait réellement contredit la volonté du roi; au reste, son attitude aux États de 1588 prouva bientôt qu'il était homme d'opposition.

(2) Ce refus d'enregistrement était un acte d'improbation tacite.

Digitized by Google

d'autorité, ou plutôt de cette simple velléité, la commune s'émut et protesta par des remontrances explicites : deux délégués *ad hoc* furent chargés de porter ces plaintes directement au pied du trône; ils s'acquittèrent avec zèle de leur mission délicate et revinrent munis d'une lettre de Sa Majesté, qui révoquait les pouvoirs de gouverneur conférés au sieur Gerbais, et qui laissait aux magistrats de la cité le plein exercice de leurs attributions accoutumées. Les libertés locales obtinrent gain de cause, mais à condition que la ville ne négligerait rien pour sa propre défense. En effet, elle se mit en mesure de déjouer toutes les tentatives séditieuses.....

La première missive du Roi, conçue en termes assez impératifs, avait provoqué immédiatement la délibération suivante :

« Le jeudy, neufviesme jour de may mil cinq cens quatre vingts « cinq, à l'heure d'une heure après midy, en la maison commune « de la ville de Bloys, suivant la convocation générale publiée à « son de trompe par les carrefours de ceste ville et faulxbourgs, se « sont, au dict lieu et jour, trouvez et comparus noblés hommes « messire Pierre Sarred, conseiller du Roy et trésorier général de « ses finances en la généralité de Bloys (1), sieur de Moran; Sy- « mon Riolle, conseiller du Roy nostre Sire, lieutenant général au « dict bailliage; Michel de Nautonville, conseiller du Roy et lieu- « tenant criminel du dict bailliage; Michel Ribier, aussy conseiller « du Roy, lieutenant particulier du dict bailliage; Réné Lemaire, « prévost du dict Bloys; Jacques Rigault, Estienne Coueffier, aussy « conseiller du Roy au siége présidial du dict Bloys; Denis Viart, « maistre des eaues et forest du dict comté de Bloys; honorables « hommes Jehan Boucher et Jacques Desmares, deux des eschevins « de la dicte ville, assistez de Me Vincent Guignard, advocat et « conseil d'icelle ville; Me Garnier, éleu pour le Roy au dict bail- « liage; Jehan Courtin, sieur de Nanteuil, Jehan Robin, Georges « Guérin, sieur de la Sistière, Pierre Chicoyneau, controleur du « domayne de ceste dicte ville; noble homme Michel Filleul, sieur « des Gasts et secrétaire du Roy; Jacques Ry, Me Léonard Richer, « éleu; Jacques Descobichon-Montigny, marchand, Me Paurois, pro- « cureur au siége présidial... (2), et plusieurs aultres manans et habi- « tans des dicte ville et faulxbourgs, tant bourgeois, marchands que « aultres, jusques au nombre de *quatre ou cinq cens personnes* (3), où

(1) C'était le président de la Chambre des comptes de Blois.

(2) Je passe une série de noms insignifiants.

(3) Ce nombre prouve l'importance que les Blésois d'alors attachaient à une question vraiment brûlante.

Digitized by Google

« en icelle assemblée ont esté présentées par le dict sieur Riolle « lectres closes du Roy, en date du cinquiesme du présent mois, « signées *Henry*, et plus bas *Bruslart*, portant icelles commande- « ment de recepvoir en ceste ville le sieur de Gerbais pour gouver- « ner en icelle ; ensemble ont esté aussy par les dicts sieurs esche- « vins présentées deux aultres lettres, à eulx envoyées à ceste fin « tant par M. de Cheverny que par M. de Rochefort, gouverneur « de ceste ville, datées, scavoir celles du dict sieur de Cheverny, « du quatriesme de ce mois, et celles du dict sieur de Rochefort du « dict jour cinquiesme aussy du dict présent mois, desquelles « lettres a esté par le greffier de la dicte ville faict lecture en la « dicte assemblée, affin que chacun aye à en dire son opinion et « advis. Et après la dicte lecture faicte, nous, lieutenant géné- « ral susdict, avons prins l'advis de tous les dicts assistans, et pre- « mièrement des dicts eschevins, lesquels, par l'organe du dict « Guignard, advocat et conseil de la dicte ville, ont dict qu'ils « n'ont oncques congneu ny entendu qui a meu la Majesté du « Roy pour ordonner le dict sieur de Gerbais pour commander en « ceste ville et y faire et tenir rang de gouverneur, que ce n'a esté « par leur prière et requeste, d'aultant aussy que, dès long temps, « Raymond Viart, escuier, a esté pourveu de l'estat et office de « gouverneur et bailly de ceste dicte ville, et icelui bien et « deuement exerce, et faict, en ceste charge et fonction, bon et « loyal debvoir, comme encores il faict par chacun jour, au con- « tentement des manans et habitans de la dicte ville, et pour la « mainctenir et conserver en l'obéissance de Sa Majesté, tellement « qu'il n'en est advenu aulcune faulte, et l'ont toujours congneu « fort affectionné à faire le debvoir de sa charge, en quoy ont les « dicts habitants esté et sont soullagez des grands frais qu'il leur « conviendroit faire, si aultre que luy estoit pourveu en la dicte « charge, ce qui seroit au grand préjudice de la dicte ville, qui se « peut bien mainctenir, conserver et garder soubs le commande- « ment du dict sieur Viart, sans entrer en telle excessive despence « qu'il conviendroit faire si aultre y estoit pourveu ; à ceste cause, « ont été et sont d'advis, soubs le meilleur advis de la compagnie, « qu'il est expédient d'envoyer vers la Majesté du Roy deux nota- « bles citoyens de ceste ville, pour luy faire les remonstrances « susdictes et supplier Sa Majesté de ne rien innover pour le faict « susdict, ains laisser les choses en l'estat qu'elles sont à présent ; « et pour cet effect, ont nommé nobles hommes Michel de Nauton- « ville, lieutenant criminel de ce bailliage, et le sieur Jacques Des-

Digitized by Google

« mares, l'un des eschevins de ceste dicte ville. Et après avoir « aussy particulièrement de tous les aultres assistans prins l'advis « et opinion, a esté par eulx le dict advis et nomination trouvé « bon, et s'y sont tous concordablement et unanimement condes- « cendus. Et partant, de l'advis commun de tous les dicts assis- « tans, a esté conclud et arresté que les dicts sieurs lieutenant « criminel et Desmares, eschevin, se transporteront vers la Majesté « du Roy, pour luy faire entendre les susdictes remonstrances et « supplier très humblement Sa dicte Majesté qu'il luy plaise avoir « pour agréable de continuer au dict sieur Viart le commandement « en ceste ville, sans y en establir aultre au préjudice de son estat « et charge. »

La seconde dépêche, qui faisait droit à cette requête, fut mieux accueillie que la première, car elle s'exprimait ainsi :

« De par le Roy, chers et bien amez, nous avons entendu par vos « lectres ce qui nous a esté remonstré de la part de ceulx que vous « avez députez, le bon vouloir que vous avez mis à la garde et « conservation de vostre ville, et avec combien d'affection et fidé- « lité vous estes résolus de la mainctenir en nostre obéissance. « Dont nous avons receu beaucoup de contentement, ayant volonté « de nous en reposer sur vostre diligence et fidélité, sans y vou- « loir mettre aulcune garnison, et encores que nous vous ayons « mandé par cy devant que le sieur de Gerbais, nostre maistre « d'hostel, vous pourroit ayder et nous servir en ceste occasion. « Touteffois, ayant congneu, par la délibération que vous avez « faicte en vostre assemblée de ville, que vous ne désirez avoir « aultres que ceulx de vostre ville mesme, et aussy, pour la bonne « opinion que nous avons du bailly et aultres nos officiers, nous « trouvons très bon que vous continuyez comme vous avez très « bien commencé, y apportant toute l'affection et diligence que « bons et fidèles subjects doibvent à leur Roy et au bien, seureté et « repos de leur patrie, désirant aussy que vous faciez observer « l'ordonnance par nous faicte, comme nous voulons qu'elle soit « généralement entretenue par toutes les villes de nostre royaulme, « par laquelle entendons qu'il n'y aye aulcuns des manans et ha- « bitans de nos dictes villes qui soye exempt d'aller à la garde, « quelque privilège qu'ils puissent avoir, feussent nos officiers « mesmes, attendu que c'est le commun bien de tous, et que les « chefs des maisons y doibvent mesme aller, à l'exemple de ceste « nostre bonne ville de Paris; et s'il survient quelque chose qui « mérite que nous en soyons advertis, vous ne fauldrez incontinent

Digitized by Google

« de ce faire. Escript à Paris, ce quatorziesme jour de may 1585, « signé : *Henry;* et plus bas : *Bruslart;* et suscript : *A nos « chers et bien amez les bailly, lieutenant, et nos officiers, eschevins, « manans et habitans de la ville de Bloys.* »

A cette réponse bienveillante se trouvait jointe une lettre non moins gracieuse du chancelier Hurault de Cheverny, protecteur-né des Blésois, ses compatriotes ; la voici textuellement :

« Messieurs, j'ay entendu, par ceulx que vous avez députez vers « le Roy, la délibération que vous avez faicte en vostre maison « de ville et le désir que vous avez que aulcun aultre ne soye em- « ployé à la garde et conservation de vostre ville que vous mesmes. « Vous verrez la réponse que Sa Majesté vous en faict et l'asseu- « rance qu'elle prend de vostre affection, fidélité et diligence, et « je croy que vous ne doubtez point que je ne soye bien ayse de « me conformer toujours en ce que je cognoistray vous estre « agréable, scachant, comme je scay certainement que toutes vos « affections ne tendent que au service de Sa Majesté, bien, conser- « vation et seureté de vostre ville, à quoy je m'employeray tous- « jours pour y servir en tout ce que je pourray, comme les effects « qui dépendront de moy vous en rendront tousjours certain « tesmoignaige; et me recommandant bien affectueusement à vos « bonnes graces, je prieray Dieu, Messieurs, vous tenir en sa « saincte garde. De Paris, ce quatorziesme may 1585, vostre bien « affectionné voysin et asseuré ami *Cheverny.* »

On voit que le gouvernement se prêta, de la meilleure grâce possible, aux désirs respectueux, mais explicites, des habitants de Blois. Néanmoins, cet échange final de bons procédés et de politesses commença par un acte sérieux de résistance aux ordres de la cour.

Dans une autre circonstance, la ville prévint l'exécution de mesures analogues. En effet, Catherine de Médicis, ayant égard à une réclamation semblable, permit à nos ancêtres de continuer à se défendre librement, sous l'autorité de leurs magistrats ordinaires et par les seules armes de leur milice bourgeoise régulièrement organisée. Cet incident local se trouve consigné dans le document qui suit :

« Du vingt troisiesme jour d'apvril mil cinq cens quatre vingts, « en la chambre du Conseil de la maison commune de la ville de « Bloys, où estoient assemblez messieurs : Me Michel Ribier, con- « seiller du Roy, lieutenant particulier du bailliage et gouverne- » ment du dict Bloys; Me Réné Lemaire, prévost du dict Bloys ;

Digitized by Google

« Sr Paul Garnier, lieutenant de la dicte prévosté; Sr François « Demoulins, doyen de Bloys (1); Sr Sébastien Garnier, advocat du « Roy; Sr Jacques Rigault, conseiller; Sr Nicollas Chauvel, maistre « des comptes à Bloys; Me Vincent Guignard, advocat et conseil « de la dicte ville; les Srs de Chastullé et de La Halle, eschevins; « Me François Bauldry, président aux elleus (2); le Sr de La Pitar- « dière, Robert Bugy, bourgeois; Me Achilles Herbelin, advocat au « dict Bloys; le controlleur Perdriau, les capitaines (3) La Sistière, « Garnier, Chaumereau et Leroy : — Sur ce qui a esté remonstré, « de la part des dicts eschevins, que, sur l'advertissement qui leur « a esté donné de l'achemynement de messieurs les bailly et lieute- « nant général de Bloys vers la royne mère du Roy, au lieu de « Chenonceau (4), afin de faire entendre à Sa Majesté ce qui s'est « passé, ces jours derniers, pour le faict du commandement des « armes en la dicte ville; et d'aultant qu'il est à craindre que, pour « leurs dissentions et débats, la dicte dame *voulsist* (5) ordonner « soit ung gentilhomme pour y commander, ou bien y faire en- « voyer garnisons, leur a semblé bon de faire faire la présente as- « semblée, afin d'adviser s'il seroit séant de députer quelques « nobles personnages de la dicte ville, pour aller vers la dicte « dame et luy faire entendre toutes choses passées entre eulx, et « les moyens que la dicte ville a dé se conserver: la matière mise « en délibération, et sur ce pris l'advis des dicts assistans, a esté, « par leur advis commung, conclud et arresté que promptement et « en diligence il sera envoyé vers la dicte dame, pour, selon qu'il « pourra apprendre soit du dict Sr bailly ou du dict Sr lieutenant, « et qu'il cognoistra les affaires estre disposées, faire entendre à Sa « Majesté ce qui s'est passé, pour la supplier, au nom de la dicte « ville, de les maintenir en ses graces et de tenir les dicts habitans « pour ses très obéissans serviteurs et subjects, et ne les vouloir « charger de chose qui puisse apporter despense et charge à la « dicte ville; et pour faire le dict voyage, ont esté députez le dict « sieur président des elleus et le Sr Cueur, receveur. »

« — Aultre assemblée pour mesme effect que la précédente : —

(1) Doyen du chapitre de Saint-Sauveur, église collégiale située auprès du château de Blois.

(2) Au tribunal de l'*Élection*.

(3) Capitaines de la milice bourgeoise.

(4) Cette jolie résidence des bords du Cher, en Touraine, appartenait alors à la reine mère.

(5) Voulût.

Digitized by Google

« Du vingt cinquiesme jour d'apvril 1580, en la chambre du Conseil « de la maison commune de la ville de Bloys, où estoient (1). . .
« . . . . . .
« Le sieur Symon Riolle, lieutenant général, président en la « dicte assemblée, a faict entendre l'achemynement qu'il avoit faict « de naguères vers la dicte dame à Chenonceau, laquelle auroit « eu pour agréable tout ce qui s'estoit faict et passé en la dernière « assemblée générale, pour le faict du commandement, etc. »

§ 3. *Priviléges financiers.*

Dès la première année de son avénement à la couronne, Louis XII accorda aux habitants de Blois *intra muros* (mais non à ceux des faubourgs) une exemption des tailles et autres charges publiques spécifiées dans les lettres patentes du mois de novembre 1498 (2). Les termes du préambule sont flatteurs pour les habitants de cette bonne ville, et méritent d'être rappelés ici, comme témoignage de leur fidélité aux principes d'ordre et des sentiments affectueux que le Père du peuple avait voués à sa ville natale : « Nous, disait-il, « savoir faisons à tous présens et advenir que, ayant regard à ce « que ceste nostre ville de Bloys est le lieu de nostre nativité, en « laquelle nous avons esté nourry tout nostre jeune age, et que en « icelle feuz nos très chier seigneur et père, dame et mère, en « leurs vivans, y ont faict leur principale demeure et résidence; « considérans aussy que eulx et nous pareillement avons tousjours « trouvé les bourgeois, manans et habitans de la dicte ville bons, « loyaulx et fidèles, et très prompts, enclins et délibérez de nous « gratifier et complaire en ce qu'il nous a plu commander et or- « donner, voulans, en considération de ce et de l'amour naturel « que leur portons, les traiter favorablement, et mesmement, à « cestuy nouvel advénement à la couronne, leur octroyer quelques « graces, privilèges et libertez dont eulx et les leurs se puissent « sentir à l'advenir, ainsy qu'ils ont loyaulment mérité, afin qu'ils « aient cause et matière de persévérer et continuer de bien en « mieulx en la bonne amour, loyaulté et obéissance qu'ils ont tous- « jours maintenues envers nous, sans varier ; aussy, qu'ils se puis- « sent *résouldre* (3) des grandes et comme importables charges « qu'ils ont cy-devant soustenues, en nostre très grande desplai-

(1) Les mêmes que précédemment.
(2) *Preuves de l'histoire de Blois*, de Bernier, p. xxxvij.
(3) Acquitter.

Digitized by Google

« sance, et que, en ce faisant, nostre dicte ville se puisse amé-
« liorer et augmenter, comme de tout nostre cueur le dési-
« rons....., etc. »

La ville de Blois défendit ce privilége toutes les fois qu'elle le crut menacé. En 1634, notamment, nous voyons une assemblée municipale se prononcer en termes explicites, comme il suit :

« Sur ce qui a esté remonstré par les sieurs eschevins qu'ils
« auroient eu advis que Sa Majesté veult taxer les habitans de
« ceste ville aux tailles et restablir la taille en ceste dicte ville
« pour l'advenir, a esté résolu et arresté que le sieur Huart, l'un
« des dicts eschevins, se transportera en la ville de Paris, pour
« faire en sorte que ceste dicte ville de Bloys soit conservée en
« l'exemption de la dicte taille, suivant ses anciens priviléges.
« (Délibération du 28 janvier 1634.) »

L'année précédente, la ville de Blois s'était formellement unie à celle de Tours, dans le but de repousser en commun une prétention insolite du fisc, qui semblait de nature à compromettre les droits et franchises de ces deux cités voisines, jouissant l'une et l'autre des mêmes exemptions en matière d'impôt :

« Assemblée particulière tenue en la maison commune de ceste
« ville de Bloys, le mercredi troisiesme d'aoust mil six cens trente
« trois, où estoient messieurs Chauvel, président; Marchant, con-
« seiller de la banlieue; Bonvoust, procureur du Roy; Butel,
« Thierry, Huart et Garnier, eschevins; Baudry, receveur; mes-
« sieurs du Conseil de ville, à scavoir : Ribier, etc.;

« Pour délibérer sur des affaires de la dicte ville et sur la lettre
« dont la teneur ensuit :

« Messieurs, députant à Paris pour la solution d'une affaire en
« laquelle vous avez mesme intérest que nous, avons trouvé à pro-
« pos de vous en donner advis, afin que toutes nos réclamations
« joinctes ensemble rendent nostre droict plus considérable; la
« question est sy les habitans des villes franches peuvent estre
« mis à la taille pour raison des héritages qu'ils ont aux paroisses
« circonvoisines, qu'ils font valoir à moitié, et pour leurs vignes
« qu'ils font valoir à argent, quelques particuliers habitans de ceste
« ville y ayant été mis en deux ou trois villages circonvoisins, ce
« qui a donné subject au procès qui, par appel de la sentence de
« messieurs les éleus, est dévollu en la cour des aydes. Il n'y a
« point de doubte que l'arrest qui interviendra pour nous, fera loy
« pour les aultres. C'est pourquoy nous avons pensé que vous
« trouveriez bien à propos de faire aussy quelque députation de

Digitized by Google

« vostre part, synon, au moings d'employer vostre crédit et celuy « de vos amis. En attendant ce qu'il vous plaira en résouldre, nous « demeurons vos très affectionnez, les maire et eschevins de « Tours..... »

« Sur quoy a esté conclud et arresté que le sieur Huart, eschevin « de la dicte ville de Bloys, se transportera à Paris, pour solliciter « conjoinctement l'affaire dont est question, pour l'intérest de la « dicte ville. »

En 1786 et 1787, la ville de Blois eut à soutenir, pour son propre compte, un semblable procès, et obtint encore gain de cause devant la cour des aides de Paris (1).

Les contributions trop lourdes, exigées pour l'entretien des troupes, n'étaient pas plus favorablement accueillies que les tailles. En 1655, une de ces levées de deniers provoqua la délibération suivante :

« Assemblée particulière tenue en la maison commune de Bloys, « le quinziesme juillet 1655, où estoient messieurs Grymaudet, « lieutenant général, président de la dicte assemblée ; Bauldry, pro- « cureur du Roy ; Hardouin, Durand, Le Prince et La Saussaye, « eschevins ; Charron, Druillon, Huart et Begon, conseillers de « ville. — Sur la proposition faicte par les dicts sieurs eschevins, « que les sieurs esleus de ceste ville les avoient advertys de ce « qu'ils sont pressez d'imposer présentement sur cette ville et « faulxbourgs la somme de dix neuf mil livres, au lieu de l'*usten-* « *sile* (2) qui se fournissoit auparavant en nature aux gens de « guerre, et qu'ils ne peuvent faire la dicte imposition sur les gens « de la campagne, à cause des surcharges extraordinaires de la « taille depuis trois ou quatre ans ; comme la sollicitation de cette « affaire est très importante à la dicte ville et à tout le pays, les « dicts sieurs eschevins estiment qu'il est à propos de députer à « Paris ; la matière mise en délibération, a esté conclud et arrésté « que, pour obtenir arrest du Conseil portant descharge de la « somme cy-dessus et faire diminuer autant qu'il se pourra l'impo- « sition de la dicte élection de Bloys, le sieur de La Saussaye (3), « l'un des eschevins, demeure député à Paris. »

Notre ancienne municipalité tenait surtout à gérer seule, et sans

(1) Délibérations municipales des 11 mai 1786 et 16 novembre 1787.

(2) Munitions et provisions pour la nourriture et l'entretien des troupes en quartier d'hiver.

(3) Aïeul de M. de la Saussaye, membre de l'Institut et recteur de l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

contrôle supérieur, ses revenus particuliers. Voilà pourquoi, en 1629, elle combattit l'institution de nouveaux offices, qui tendaient à restreindre son autonomie financière. Cette velléité de centralisation administrative émut les représentants de la commune et leur suggéra une protestation en bonne forme, dont voici le texte :

« En l'assemblée tenue en la chambre du conseil de la ville de « Bloys, le 28 febvrier 1629, où estoient messieurs Leconte, lieute- « nant général; Courtin, procureur du Roy; Druillon, Gaschet et « Tessier, eschevins; Chicoyneau, recepveur de la dicte ville; « messieurs du conseil d'icelle, à scavoir Mrs Ribier, de Villiers, « Leroux et Delorme. — Sur ce qui a esté remonstré par les dicts « sieurs eschevins, qu'ils ont eu advis de la création de deux offices « d'intendans particuliers des deniers commungs et d'octroys des « villes en chacune élection, et que l'establissement des dicts of- « fices va au préjudice de ceste maison (1) et à la diminution de « ses droicts, et qu'il seroit à propos de trouver moyens pour « empescher l'establissement d'iceulx en ceste ville; la matière « mise en délibération, a esté résolu et advisé de s'opposer au dict « establissement; et pour cet effect, que les dicts sieurs eschevins « donneront charge au sieur Bauldry, leur confrère, estant de pré- « sent en la ville de Paris, de former les oppositions et empesche- « ments où besoing sera..... »

Nous pourrions, à l'aide des registres de délibérations, multiplier les preuves authentiques de l'attachement de nos pères à leurs franchises municipales. Au reste, notre analyse détaillée de cette collection précieuse a déjà fait connaître la vivacité d'un sentiment qui honore l'ancienne commune de Blois. L'illustre et regrettable historien du tiers état, M. Augustin Thierry, aurait aimé sans doute à produire et à mettre en relief ces libres manifestations de l'esprit public dans sa chère ville natale, si la mort n'eût pas interrompu malheureusement son œuvre patriotique et savante.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

(1) De cet hôtel de ville, de cette administration municipale.

Digitized by Google

LETTRES DE HENRI III

ADRESSÉES AUX CONSULS, MANANS ET HABITANS DE LA VILLE D'ARLES (1).

I.

De par le Roy conte de Proveñ

Chers et bien amez Vous entendrez du sr de la Vallette les occaõns qui nous ont meu de partir de ñre ville de Paris le XIIIme de ce mois et vous dirons par la pñte q̃ ça este avec tous les regretz et desplaisirs qu'ung prince qui a tant rendu de preuve de sa bonté et affection envers ses subiectz (comme nous avons faict) peut sentir et suporter non tant encores põr le respect de ñre abseñ et esloignem̃. et de la facon de la quelle les choses sont passees que pour avoir recougneu et esprouvé veritablem̃ contre mon attente la raison et la verité q̃ aucune ayde en pouvoir d'imprimer au cueur des habitans de lad ville de Paris que nous ayons eu volonté de lẽ donner des garnisons estrangeres et que nous soions entrez en doubte de la fidelité et devotion des bons bourgeois dicelle Car cest chose qui n'entra jamais en ñre pensee nayant oncques creu et estimé q̃ dominâõn et puissañ vraye et naturelle establie si legitimement et de si longue main q̃ cest la ñre et dont noz subiectz ont en tout temps receu tant de bon traitem̃ et gratifficaõn comme les Roys noz predecẽss et nous ont faict preuve si notable de lẽ loiauté et devotion eust besoing destre fortifiee et appuiee por. estre maintenue et conservee il appartient daũe forces et colomnes que de celles de la piete et justice et de la bienveillañ et confiañ publicques dont nos p̃decẽss Roys et nous avons tousiours faict plus de fondem̃ que de toute aũe chose quelle quelle soit Et comme l'on a osé entamer a

(1) Voir Rapport de M. Levasseur, procès-verbal de la séance d'histoire du 25 juillet 1864 — *Revue des Sociétés savantes*, présent volume, p. 184.

Digitized by Google

desseing par la priñ[le] et capitalle ville de ñre Roy[me] sans avoir esgard a ñre pñce ny mectre en considerãon et ballance cest grandz bienfaictz et bons traictem̃ que les habitans et bourgeois de lad ville tant en gñal q̃ en part[er] ont receu de nõ[s] Nous craignons que lon la veuille encores estendre en aũes villes de ñre Roy[me] es mesmes fin et intenõn Cest pourquoy nous vous faisons la pñte par la quelle nous vous admonestons et prions de n'adiouxter foy a telles inventions et inductions ains au contrẽ les reietter et condamner com̃ esnemies de la verité et de vr̃e propre bien et par[ment] de ñre Ste Religion catho. apo. et romaine dautant q̃ ñre vraye intenõn est de ne rien innover ny changer en la garde de vr̃e ville de ce qui a esté faict et observe jusques a pñt et de vous monstrer plus de confiañ q̃ jamais Que telles invenõns ne peuvent servir que a diviser les citoiens et bons bourgeois de ñre d ville les plonger en des craintes et desfiances immortelles et establir des auctẽz et puissañ ẽx.[res] qui ne lẽ peuvent apporter a pñt et a la fin que toute ruine et desolaõn Cest proprem̃ et directem̃ aussi fẽ les affaires des hereticques et de toutes sortes de factieux comme nous navons q̃ trop esprouvé depuis le commancem̃ de ces dernieres guerres par le moien des quelles noz bons subiectz catho. ont vescu et vivent encores en telle crainte et division q̃ au lieu de ruiner les d hereticques ilz ont acquis plus de force et daũcté aux provinces ausquelles ilz sestoient retirez et ont esté les aũes assaillies de forces estrangères et aũes maux innumerables quilz ont endurez a ñre tres grand et desplaisir combien que nous ayons faict tout ce qui nous a este possible jusques a souffrir et accorder plũs[rs] choses contre ñre dignité aũcté et service põ[r] reunir noz d subiectz catho. et de pouvoir conduire et engager tous ensemble a embrasser et poursuivre avec nous dung mesme pied et dune vraye sincere et bonne intelligeñ et union la guerre contre lez d herectiques pour la quelle nous avons si souvent et encores recentem̃ en la routte derniere de ceste puissante armee estrangere exposé si heureusem ñre propre personne Au moien de quoy nous vous prions et exhortons de rechef de ne donner aucun lieu aux sus d impressions et artiffices vous tenir fermes et uniz et conioinctz avec nous põ[r] nõ[s] rendre l'obeissañ que vous nous debvez et nous donner plus de moien de vous regir et traicter heureusem̃ et favora-

Digitized by Google

hlem̃ comme nous avons tres bonne volonté de fẽ Et à cette fin embrasser et effectuer tout ce que nous cougnoistrons qui pourra servir a advancer lhonñe et gloire de Dieu et le bien et soulagem̃ universel de tous noz peuples et subiectz autant voire plus q̃ nous n'avons jamais faict csmme nous escrivons pñtem̃ au d sr de la Vallette vous fẽ plus amplem̃ entendre de ñre part et cougnoistrez par vrayz effectz Donne a Chartres le XVIIe jor de may 1588.

HENRY

DE NEUFVILLE

A noz chers et bien amez les consulz
manans et habitans de ñre
ville d'Arles

Extrait collationné sur l'original au registre *Arles*, tome III, titre 79, série AA, armᵉ 1, 3e rayon, archives de l'hôtel de ville d'Arles, par l'archiviste soussigné,

A. ROBOLLY,

Archiviste de la ville d'Arles.

II.

De par le Roy

Noz amez et feaux Nous estions en ñre ville de Paris ou nous ne pensions a autre chose qu'a faire cesser toutes sortes de jalousies et empeschemens du costé de Picardie et ailleurs qui retardoient ñre acheminement en ñre pays de Poictou pour y poursuivre la guerre commencee contre les Huguenots suivant ñre deliberation, quand ñre cousin le duc de Guyse y arriva a ñre desceu, le neufviesme de ce mois de may, sa venue en ceste sorte augmenta tellement les d desfiances que nous nous trouvames en bien grand peine parceque nous avions auparavant esté advertiz d'infiniz endroictz quil y deb-

Digitized by Google

voit arriver de ceste facon et quil y estoit attendu par aucuns des habitans de la d ville qui estoient soupconnéz d'estre cause des d desfiances et luy avions a ceste occasion faict dire auparavant que nous ne desirions pas quil y vint, que nous n'eussions composé les troubles de Picardie et levé les occasions des d desfiances. Toutesfois considerant quil estoit venu seulement accompagné de quatorze ou quinze chevaux nous ne voulumes pas laisser de le voir pour essayer de faire avec luy que les causes des d desfiances et troubles de Picardie fussent ostees, A quoy voyans que nous n'advancions gueres et que d'ailleurs ñre d ville se remplissoit tous les jours de gentilz hommes et autres personnes estrangeres, qui se rallioient a la suite du d duc, que les recherches que nous avions commandé estre faictes par la ville par les magistratz et officiers d'icelle ne se faisoient qu'a demy pour la crainte en la quelle ilz estoient et aussy que les cœurs et volontés d'aucuns des d habitans s'aigrissoient et alteroient tous le jours deplus enplus, avec les advertissements ordinaires qui nous redoubloient journellement quil devoit eclore quelque grand trouble en la d ville, nous primes resolution de faire faire les d recherches plus exactemens par les quartiers d'icelle que les precedentes afin de recognoistre au vray l'etat de la ville et faire vuider les d étrangers qui ne seroient advouéz comme ilz devoient estre, Pour ce faire nous advisames de renforcer certains corps de gardes des habitans et bourgeois de la d ville que nous avions ordonné estre dressés en quatre ou cinq endroictz d'icelle des compagnies de Suisses et du régiment de ñre garde qui estoient loges aux fauxbourgs d'icelle et de commander aussi a aulcuns seigneurs de ñre conseil et chevalliers de ñre ordre du Saint-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de la d. ville par les quelz on a accoustume de faire faire les d recherches pour les auctoriser a adsister icelle, comme il s'est faict par plusieurs fois dont nous fimes advertir le d duc et tous ceulx de la d ville afin que personne n'en print l'allarme et fust en doubte de ñre intention en cet endroict ce que du commencement les habitans et bourgeois de la d ville firent contenance de recepvoir doucement, toutes fois quelque temps apres les choses s'echaufferent de telle facon par l'intduction d'aucuns qui alloient semant et imprimant au cœur des d habitans que nous

Digitized by Google

avions faict entrer les d forces pour establir des garnisons estrangeres en la d ville et leur faire encor pis de sorte quilz les eurent bientost tellement animez et irritez contre icelles que si nous n'eussions expressement defendu a ceulx qui leur commandoient de n'attenter aulcune chose contre les d habitans et d'endurer et souffrir plus tost toutes les extremitez du monde que de ce faire, nous croyons certainement quil eust esté impossible d'eviter un sac general de la d ville, avec une tres grande effusion de sang. Quoy voyant nous nous resolumes de ne faire executer plus avant les d recherches commencees et de faire retirer quant et quant les d forces que nous n'avions faict entrer que pour ceste seule occasion, estant vraisemblable que si nous eussions eu autre volonté nous l'eussions tentée et peut estre executee entierement selon ñre desir, devant l'esmotion des d habitans et qu'ilz eussent tendu les chaînes et dressé des barricades par les rues comme ilz commencerent a faire incontinant apres midy quasi en mesme temps par toutes les rues de la d ville a ce instruitz et excitéz par aulcuns gentilz hommes capitaines ou autres estrangers envoyez par le d duc de Guyse qui se trouverent en bien peu de temps des partiz et rangéz par chacune des dizaines pour cest effect, faisant retirer les d compagnies suisses et francoises il y eust a ñre tres grand regret quelques arquebusades tirees et coups ruéz par les d habitans qui porterent principallement sur aulcuns des d Suisses, que nous fimes retirer et loger ce soir la ez environs de ñre Louvre, afin de voir ce que deviendrait l'esmotion en la quelle estoient les d habitans et fimes tout ce quil nous fut possible pour l'amortir jusqu'a faire le lendemain du tout sortir et retirer de la d ville les d compagnies reservé celles que nous avions devant leur entrée posé en garde devant ñre d chasteau du Louvre, nous ayant esté remonstré que cela contenteroit et pacifieroit grandement les d habitans, nous fimes aussy arrester quelque reste de compagnie de gens de pied du régiment de Picardie qui estoient toutes fois encor a sept ou huict lieues de la d ville, ensemble quelques seigneurs et gentilz hommes noz serviteurs qui nous venoient trouver voyant que l'on en avait donné ombrage a ce peuple, et que l'on se servoit de cette couleur pour esmouvoir d'avantage les d habitans neantmoins au lieu d'en voir l'effect tel que nous attendions

Digitized by Google

pour leur propre bien et ñre contentement ilz auroient continué a hausser d'avantage les d barricades renforcer leurs gardes nuict et jour et les approcher de ñre d chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de ñre garde ordinaire et mesme se seroient saisis de l'hostel de la d ville ensemble des clefs de la porte Saint-Anthoine et autres portes d'icelle de sorte que les choses seroient passees si avant le treize^e de ce mois quil sembloit quil n'estoit plus au pouvoir de personne d'empescher l'effect d'une plus grande violance et esmotion jusques devant ñtre d chasteau, quoy voyant et ne voulant employer noz d forces contre les d habitans pour nous avoir toujours esté la conservation de la d ville et des bons bourgeois d'icelle aussy chere et recommandee que celle de ñre propre vie, ainsi quilz ont esprouvé en toutes occasions et tres notoires a ung chacun nous nous resolumes d'en partir le d jour et plus tost nous absenter et esloigner de la chose du monde que nous aimions autant comme nous désirons faire encor que de la voir courir plus grand hasard et en recepvoir aussi plus de desplaisir, ayant suplié la Royne ñre tres honoree dame et mere d'y demeurer pout voir si par sa prudence et auctorité elle pourra faire en ñre absence pour assoupir le d tumulte ce quelle n'a pu faire en ñre pñce, quelque peine quelle y ait employee, et nous sommes venus en ceste ville de Chartres d'ou nous avons bien voulu incontinant vous faire la présente pour vous prier de mettre en considération la consequence de ce faict, combien il apportera de prejudice et de desavantage a la cause publicque et principallement a ñre saincte Religion catholique apostolique et romaine s'il passe plus avant puisque ceulx qui avoient accoustumé de combattre ensemble pour la propagation d'icelle seront par cest accident s'il n'est reparé desuniz et contrainctz de tourner leurs armes les ungs contre les autres, a quoy nous vous prions de croire que nous ferons de ñre costé tout ce quil nous sera possible pour n'y tomber, tant a de puissance sur nous le zele que nous portons a ñne d religion, que nous avons faict paroistre jusques a present et vous prions et exortons tant quil nous est possible de faire prier Dieu en voz eglises pour ceste reunion et que l'obeissance qui nous est deue nous soit conservee comme il appartient et ne permettre que les habitans de ñre ville d'Arles se

Digitized by Google

devoyent du droict chemin d'icelle, mais les admonester et confirmer a demeurer fermes et constans en leurs loyaultés envers leur Roy en union et concorde tous ensembles pour se maintenir et conserver en ñre obéissance et ne tomber aux inconveniens qui leur sont preparés s'ilz tiennent autre chemin et outre que vous ferez chose digne de vre prudence fidelité et debvoir qui servira d'exemple a tous noz subjectz nous vous en scaurons gré et le recoũgnoistrons a jamais envers vous et les votres. Donne a Chartres le XVIIe jour de may 1588.

HENRY

DE NEUFVILLE

A noz amez et feaulx les
consuls gouverneurs de ñre ville d'Arles.

Extrait collationné sur la copie du manuscrit de M. Anibert, avocat, intitulé : *Troubles de la ville d'Arles durant la Ligue et guerres civiles de France. Recueil D*, p. 137, série II, arm^e 30, 3e rayon, archives de l'hôtel de ville d'Arles, par l'archiviste soussigné,

A. ROBOLLY,

Archiviste de la ville d'Arles.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE RÉFORMATION DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN-EN-VALLÉE (1262).

Universis presentes litteras inspecturis, P [etrus] (1), miseratione divina, Carnotensis episcopus, salutem in Domino : Cum nobis esset denunciatum quod monasterium Sancti-Johannis-in-Valleya Carnotensi (2) tam in spiritualibus quam temporalibus esset multipliciter collapsum et plures de ipso monasterio super vicio incontinentie et aliis gravibus criminibus irretitos, et nos, officii nostri debitum exercere volentes, ad dictum locum accessimus. Abbas, prior, priores forinseci et omnes administrationes habentes et etiam simplices canonici ejusdem monasterii, in nostra presencia et aliorum bonorum, in capitulo dicti monasterii, voluerunt et concesserunt quod nos super denunciatis et aliis ex officio nostro inquireremus tam in capite quam in membris. Juraverunt etiam quod, inquisitione facta, starent ordinacioni quam in dicto monasterio, tam in capite quam in membris,

(1) Pierre de Mincy, évêque de Chartres, succéda à Mathieu des Champs en 1260 et mourut au mois de mars 1276. Il était docteur en droit civil et canon, ce qui explique les clauses spéciales intéressant la bibliothèque de l'abbaye, qu'il inséra dans le règlement que nous publions.

(2) Le monastère de Saint-Jean-en-Vallée fut fondé au commencement du onzième siècle. Nous voyons en effet par le chartrier de l'abbaye qu'en 1036 le comte de Chartres, Eudes, donna à une petite église de chanoines, bâtie depuis peu en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dans le lieu nommé Vallée, les droits de fisc et de justice qu'il avait sur le bourg Muret, à Chartres. Vers 1099, l'évêque Yves introduisit des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans le monastère de Saint-Jean et les affilia au chapitre de Notre-Dame de Chartres en leur donnant la première année des revenus de chaque prébende vacante.

Les bâtiments primitifs de l'abbaye de Saint-Jean étaient situés à l'extérieur des murs de Chartres, du côté septentrional, dans le lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de *Clos Saint-Jean*. Depuis la porte Drouaise jusqu'au rond-point de la butte des Charbonniers, les murs du couvent longeaient ceux de la ville, le fossé entre deux. Suivant Rouilliard (*Parthénie*, p. 177), le clos Saint-Jean renfermait des vestiges d'un ancien château habité par la comtesse Adèle, veuve du comte Etienne-Henri. Un incendie ayant dévoré les bâtiments de l'abbaye en 1215, ils furent reconstruits sur un plan grandiose. En 1568, le monastère fut brûlé par les huguenots lors du siége de Chartres : les religieux vinrent d'abord s'établir dans leur prieuré de Sainte-Foi à l'intérieur de la ville; mais, l'espace étant insuffisant, ils se transportèrent dans le prieuré de Saint-Etienne-au-Cloître, qu'ils agrandirent en achetant une maison au chapitre de Notre-Dame. Ce fut dans ce lieu qu'ils résidèrent jusqu'à la Révolution. Les bâtiments du prieuré de Saint-Etienne sont aujourd'hui occupés par les Dames de la Providence.

Digitized by Google

circa statum monasterii et personarum duceremus faciendum. Nos autem circa statum et reformationem dicti monasterii intendentes, facta inquisitione diligenti super statu dicti monasterii et personarum, invento et comperto quod quedam ordinatio bona et honesta facta a bone memorie G [aufrido] (1), quondam prèdecesso renostro, minime observatur, cum aliquibus modificationibus, subtractionibus et etiam additionibus a nobis eam precipimus penitus observari : que talis est :

Qui de dormiterio sine licentia ante factum signum a priore exierit, illo die a vino abstineat preter officiales.

Qui horis et locis statutis silentium fregerit scienter, in sequenti capitulo verberetur.

Inhibemus firmiter ne aliquis de claustro sine licentia exeat; qui contra hoc fecerit, illo die a vino abstineat et in sequenti capitulo verberetur.

Qui vero ultra ultimam portam sine licentia egressus fuerit tamquam fugitivus recipiatur.

In capitulo, uno loquente, omnes sileant, nec loquantur nisi de necessariis ; et omnes tam provecti quam juvenes qui aliorum excessus viderint confitenter proclamant cum zelo caritatis.

In colloquio simul sedeant, non bini vel terni, et loquantur de necessariis, utilibus et honestis.

Qui ad repansandum cum aliis in dormiterium non ascendent et sine licentia remanserint, pena qua illi qui sine licentia a dormiterio exierint puniantur.

Qui diebus prohibitis carnes comederit, sive in abbatia sive extra, tot diebus a vino abstineat quot vitibus (*sic*) comederit, excepta mensa episcopi et superiorum.

Qui ultra tres camisias, tria paria linteaminum, tres braccas, tres pelicias et totidem superlicia inventus fuerit habere, nisi de licentia vel conscientia abbatis, pro proprietario habeatur, tam intus quam extra : si tamen aliqua persona pluribus peliciis pro sua necessitate indigeat, famulo Dei dicenti quod indigeat credatur, et hoc omnes a communi camera accipiant.

Coopertoria habeant agnina, vulpina vel catina, in pannis albis, nigris et grisis, tam in abbatia quam in prioratibus : qui autem alio usus fuerit, et illud amittat et in capitulo verberetur.

(1) C'est sans doute de Gauthier, évêque de Chartres de 1219 à 1234, qu'il est ici question. Il est probable qu'il donna un règlement aux religieux à la suite de l'incendie de 1215 et de la restauration de l'abbaye; mais on ne trouve aucune trace de cette constitution dans les archives du monastère.

Digitized by Google

Qui carnali cuntagio fuerit convictus vel publice confessus, eamdem penam sustineat quam e seculo redeuntes.

Fures et proprietarii pena exeuncium de ordine puniantur.

Qui autem cum proprio mortuus fuerit sine satisfactione, juxta canonicas sanctiones puniatur.

Contumaces et inobedientes juxta regulam beati Augustini a congregatione segregentur et in loco ponantur artiori infra septa monasterii, prout moris est in aliis locis religiosis.

Statutum de percussoribus firmiter teneatur.

Minui sibi faciant sexties per annum, hiis terminis : circa Natale, Septuagesimam, Pascha, festum beati Johannis-Baptiste, Nativitatem beate Marie virginis et festum Omnium-Sanctorum, et insimul minuantur, media pars cum priore et altera cum subpriore alternatim, et in minutionibus se habeant sicut consueverunt.

Tres dies ad quiescendum habeant, videlicet primum, secundum et tercium usque ad capitulum.

Equitantibus provideatur honeste de communi.

Supertunicalia, nisi tantummodo equitantes, non habeant, et ea alba habeant et induant et exuant cum capis : qui vero aliis uti inventi fuerint, et illa amittant et uno die sint in pane et aqua et in capitulo verberentur.

Mantellis vero sicut consueverunt utantur, agniculis tamen nigris forratis.

Custodia Infirmarie alicui viro religioso canonico deputetur qui infirmis competenter necessaria procuret ministrari; et si opus sit juvet infirmos ad faciendum divinum officium et dicendum, nec infirmariis vel cameris serviatur nisi a conversis et canonicis.

Abbas secum habeat conversum vel servientem unum, maturum et honestum, non nimis juvenem, et hii poterunt ei servire in camera sua.

Omnes proventus monasterii ab hiis qui recipiunt in communem bursam defferantur, et inde per manus illorum qui ad hoc sunt deputati ad utilitatem monasterii expendantur prout necesse fuerit, et singulis mensibus, coram abbate, priore et aliis de senioribus domus usque ad quinque, de omnibus receptis et expensis computatio fiat, et singuli eorum arestacionem compoti penes se retineant et in scriptis.

Abbas, quando ei vacaverit, sit in claustro cum aliis, sit in silentio et horis canonicis studeat interesse.

Prior dare licenciam egrediendi in villam potest in absencia abbatis, in presentia abbatis non potest : supprior, absente priore, vices prioris exequatur.

Digitized by Google

Quando priores vel socii vadunt ad prioratus, habitum suum secum deportent, vestes scilicet et linteamina, et inde revertentes ea reportent; et qui amplius reportaverit quam portavit et sine licentia vel conscientia abbatis retinuerit pene proprietariorum subdatur.

Exeuntes pro negocio domus se expediant et quam cito potuerint revertantur.

Cui vero ad instantiam suam data fuerit licentia egrediendi, certus redeundi terminus apponatur; qui si ultra hunc terminum, nisi de certa causa et evidenti necessitate, moratus fuerit, pro fugitivo habeatur.

Qui per civitatem ire necesse habuerit, pedes non vadat nisi cum uno socio canonico vel converso, vel honesta societate, nec aliquis prior forinsecus, vel socius, in villam istam veniens, descendat per noctem vel comedat, nisi in abbatia, preterquam in domo episcopi : qui aliter fecerit, in capitulo verberetur, in uno die sit in pane et aqua, vel gravius puniatur ad arbitrium abbatis et prioris : abbas tamen dare licentiam poterit comedendi in prioratibus suis, set ex causa.

In prioratibus autem, et maxime ubi fuerint duo vel tres vel plures hora debita surgant ad matutinas, nec socii exeant sine licentia prioris, et maxime inter prendrium (*sic*) et nonam, nisi propter parrochianorum necessitatem ; in illa autem hora debent dormire vel studere. Prioribus etiam obediant in licitis et honestis, et ante complectorium simul potum capiant; postea complectorium dicant in ecclesia; post complectorium in dormiterium eant insimul et sillencium teneant usque mane.

Clerici autem recipiendi in canonicos in capitulo recipiantur de consensu conventus vel majoris partis conventus et examinentur.

Tres sint qui custodiant sigillum; de quibus unus sit abbas, secundus prior, tercius quem eliget conventus, et sit juratus; et quilibet suam clavem habeat.

Vestes canonicorum defunctorum competentes usui fratrum fratribus reserventur, et maxime coopertoria et culcitre picte; et alie vestes pauperibus erogentur per manum camerarii, de mandato abbatis.

Rasura corone sit superius, non modica : tonsura vero ita sit ut summitates aurium pateant.

Mulieres nec ad minuendum nec ad custodiendum infirmos in abbatiam ullo modo admittantur.

Digitized by Google

Custodia refretorii (*sic*) elemosinario canonico assignetur, et omnes ciphi in refretorio conserventur.

Aliquis sapiens, religiosus et maturus canonicus ad providendum et serviendum hospitibus deputetur; qui tamen ibi non comedat nec bibat.

Provideatur in dormiterio vel juxta dormiterium aliqua camera ubi vestes canonicorum reponantur; quibus custodiendis aliquis canonicus secundum regulam deputetur.

Item nullus habeat archam preter officiales, quibus ex sua administratione archas habere conceditur : quilibet autem claustralis poterit habere in claustro unum discum cum firmatura de duobus pedibus in longum et dimidio et de duobus pedibus in latum ; que abbas vel prior, ad minus semel in septimana, faciat aperiri et intus videat; et si claustralis aliquis recedat, tradat clavem priori. Item nullus nec abbas nec priores forinseci nec aliquis obedienciarius seu etiam claustralis vel socius archam extra abbatiam vel prioratum suum habeat vel aliquod repositum intus vel extra ; et si habere inventi fuerint, et repositum perdant et archam cum eo quod intus erit et tamquam proprietarii puniantur.

Item nullus eorum qui in abbatia fuerit post servitores comedere presumat nisi de licentia abbatis vel prioris.

Priores vel socii in abbatiam venientes morem gerant conventus in omnibus nec recedant de abbatia sine licentia.

Qui aliquo die proclamatus fuerit in capitulo, eadem die proclamare non poterit eum a quo fuerit proclamatus.

Et quia multos defectus in ecclesia predicta invenimus, propter hoc diximus hec addenda, videlicet quod fiat divinum servicium tractim et cum pansacionibus debitis.

Item quia plures sunt in ecclesia qui nesciunt nec reddiderunt servicium, statuimus quod illud sciant et reddant sicuti fieri consuevit et etiam illi qui amodo recipientur.

Item quod omnes claustrales surgant ad matutinas nec aliquis remaneat in dormiterio nisi ex causa evidenti et necessaria, et intersint omnibus horis : similiter etiam et obedienciarii, nisi ex causa justa et honesta remanere contigerit eosdem. Qui contra hoc fecerit, die sequenti a vino abstineat.

Item, pulsata campana, ad capitulum et collationem omnes veniant qui sunt infra ambitum murorum et eciam obedienciarii, nisi ex causa remaneant : qui contra hoc fecerit, in sequenti capitulo verberetur.

Item celebrentur misse consuete in conventu et private, quot

Digitized by Google

commode celebrari poterunt, secundum numerum canonicorum presbiterorum.

Item prior et alii obedienciarii seu ballivi non comedant nec jaceant in propriis cameris nec permittant aliquos comedere.

Similiter neque prepositus jaceat in camera, nisi tempore messium et seminationum; nec etiam celerarius jaceat in camera nisi tempore vindemiarum, secundum quod fieri consuevit : qui aliter fecerit, in sequenti capitulo verberetur

Item statuimus quod abbas et prior sepe visitent infirmos sicut decet.

Item quod sit lampas ardens de nocte in infirmaria.

Item illi qui erunt in Infirmaria commensacionibus, potacionibus, fabulacionibus non insistant, set complectorium dicant tempestive, et post sillentium teneant sicut decet. Et nullus cum eis comedat nisi aliqui canonici, et de licentia abbatis seu prioris.

Item capicerius et ejus socii, postquam conventus intraverit dormitorium, non vigilent, potacionibus, comestionibus, confabulacionibus non insistant; et qui a talibus abstinere noluerit, in capitulo verberetur.

Item canonicis vetera vestimenta et calciamenta reddentibus sine difficultate, sine murmure nova tradantur.

Item priores forinseci cum suis sociis simul in eadem camera jaceant et in loco communi comedant, nisi ex causa justa et honesta hoc fieri non possit.

Item quia porta hactenus male fuit servata, statuimus ut melius observetur; nec mulieres in domo portarii comedant nec faciant ibi moram.

Item statuimus ne de elemosina aliquid amodo ab abbate vel quocumque alio quoquomodo subtrahatur, nec de ea remunerentur servientes aut quicumque alii; et de cetero reddat abbas et restituat elemosine unum sextarium bladi quem diu est non reddidit.

Item de cetero pro obitibus carnes et vina reddantur competenter, sicut antea consueverunt.

Item statuimus quod omnes confiteantur abbati, saltem semel in anno.

Item inhibemus ne aliquis canonicus det alteri munera voluptuosa vel jocosa.

Item statuimus quod omnes libri armarioli querantur diligenter, et de cetero, annis singulis, die mercurii post Penthecosten, ad abbatiam eos defferant omnes canonici et alii qui eos habuerint commodato vel alio modo, et nomina illorum scribantur et tradantur

Digitized by Google

custodi librorum ; nec de cetero alicui tradantur sine litteris vel bono memoriali.

Item assignetur quidam maturus et religiosus, qui vocatur circator, qui cotidie, horis ad hoc ydoneis, circueat et investiget claustrum et omnes officinas, sicut est in aliis abbaciis consuetum.

Item statuimus quod nullus canonicus promoveatur ad ordines vel ed aliquam administrationem donec totum suum servicium corde tenus reddiderit sicut debet.

Item in Adventu jejunent sine carnibus et sagimine, etiam et in festis novem lectionum.

Item de communi fiant sex cape et totidem supertunicalia alba propter necessitatem claustralium equitantium.

Item claustrales ista et omnia alia necessaria, tam majora quam minora, a comuni, per manum camerarii habeant, ne proprii habendi habeant occasionem.

Item statuimus quod, propter paucitatem canonicorum, duodecim canonici ydonei et sufficientes recipiantur et sex conversi.

Item quod omnia hostia claustri obstruantur a parte curie preter unum introitum.

Item statuimus quod hec statuta quolibet mense in conventu legan tur et firmiter observentur. In quibus autem pretaxatis penis abbas et prior potestatem habeant ex causa dispensandi sicut viderint expedire.

Hec que suprascripta sunt nos P [etrus], Carnotensis episcopus, intendentes correctioni et reformationi monasterii Sancti Johannis-de-Valleia Carnotensi, ordinavimus et eisdem sigillum nostrum duximus apponendum. Nos autem abbas et conventus loci supradicti que a reverendo patre nostro ordinata sunt approbamus et sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini M° CC° L X° secundo, mense martio.

(*Orig. en parch. de* 50 *centim. de haut sur* 70 *de large.* — Archives du département d'Eure-et-Loir.)

Pour copie conforme :

L. Merlet,
Archiviste d'Eure-et-Loir, correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

Digitized by Google

LETTRES DE FRANÇOIS Ier (1).

I.

De par le Roy,

Monsr le président, vous savez l'entreprinse par moy faicte de la grosse armée que j'ay mise sus, où je suis en personne, pour, Dieu aydant, recouvrer la duché de Milan, mon héritage. Et pour ce que, pour le fait d'icelle entreprinse, j'ay de grans charges à supporter, mesmement pour la soulde du gros nombre d'estrangers qu'il m'a convenu avoir, et que, pour l'empeschement que les Suysses et autres, mes adversaires, me donnent au passage de ma dicte armée par delà les monts, la despence sera plus grosse et mon affaire plus long que ne pensoye, au moyen de quoy il fault, par nécessité, me ayder de vous et autres mes bons et loyaulx officiers et serviteurs, si vous prie, sur tous les services que jamais me désirez faire, que, à cestuy mon grant et urgent besoing, vous ne me vueillez faillir, mais libérallement me subvenir, et me prester la somme de mille livres tournois, et, sans point de doute, vous en feray rembourser des deniers de mes finances de l'année prochaine. Et icelle somme mettrez incontinant ès mains de Me Philbert Babou, trésorier de l'extraordinaire de mes guerres, qui vous en envoye son récépissé, en vertu duquel vous feray rembourser en ladicte année prochaine. Mais, pour autant que mondict affaire est de telle importance que povez assez considérer, vous prie de rechef n'y faire faulte; car autrement il m'en pourrait avenir et à tout mon royaume ung inconvénient irréparable : vous advisant que, si vous me faictes ce service, je ne le mettray en oubly, et le recongnoistrai en temps et lieu. Et par le porteur de la présente me faictes savoir vostre bon voulloir sur ce, affin que j'en puisse estre asseuré. Et à Dieu, Monsr. le président, qui vous ait en sa garde.

Escript à Lyon le XXIXe jour de juillet l'an mil cinq cens et quinze.

Signé : FRANÇOYS, *et plus bas* : HEDOYN.

Au dos. A Monsr. le président de la cour des généraulx de la justice de mes aides à Paris, Me Loys Picot.

Original en papier.

(1) Ces lettres, dont les originaux sont conservés au château de Dampierre (Aube), ont été adressées à Louis Picot, président de la Cour des aides, un des ancêtres de M. le marquis Picot de Dampierre, ancien pair de France, à qui elles appartiennent encore.

Digitized by Google

II.

Monsr. le président, vous voyez et congnoissez les grans affaires que j'ay et qui me surviennent chascun jour pour conserver mon royaume, peuple et subgetz, et les mauvais et danné voulloir que mes ennemis ont contre moy pour me courre sus en plusieurs endroictz ; a quoy, Dieu aydant, et mon bon droict, je espère résister en sorte que mesdictz ennemis seront frustrez de leur mauvaise volonté et délibération. Et pour ce faire ay mis sus plusieurs armées sur les frontières de mon royaume, qui me seront de grosse et inexprimable despence ; à quoy promptement mes finances ne pourront satisfaire. Et m'est besoing aider de vous et autres mes bons serviteurs par emprunt de quelques sommes que je feray rembourser sur mes finances du dernier quartier de ceste année, auquel j'auray fons assez pour ce faire. A cette cause, Monsr. le président, je vous prie bien affectueusement que, au besoing qui est de icelle importance que vous entendez, vous me vueillez aider et prester la somme de mille livres tournois, et icelle incontinent mettre ès mains de Me Pierre Dapestigny, général de mes finances de Guyenne, et receveur général des deniers extraordinaires et parties casuelles de mon royaulme lequel vous en baillera sa quittance, en vertu de laquel je vous promectz, par ces présentes, signées de ma main, vous en faire rembourser sur le dernier quartier de mes dictes finances. Et sur ce, Monsr le président, je vous dictz à Dieu, qui vous ait en sa saincte garde.

Escript à Amboise le XXIIe jour de juing l'an mil cinq cens vingt quatre.

Signé : FRANÇOYS, *et plus bas* : DORNE.

Au dos : A Monsr le premier président de ma court des généraulx sur le fait de la justice des aides à Paris, Me Loys Picot.

Original en papier.

III.

De par le Roy.

Nostre amé et féal, les grans affaires qui s'offrent de présent et que avons à supporter, tant pour la garde de nostre royaume, que pour l'entretenement de l'armée que nous avons nouvellement envoyée de là les montz soubz la charge de nostre cousin le Sr de Lautrec, pour le bien et réduction du Sainct Siége appostolique,

Digitized by Google

sont si pressez et de si grosse charge et despence que, comme il est notoire, il ne nous seroit bonnement possible y subvenir ne les entretenir et conduire à nostre intention et au proffict de nous et de nostre royaume, sans promptement nous ayder d'un emprunt, lequel nous entendons et avons advisé, par urgente et contraincte necessité, lever et faire demander à plusieurs de nos principaulx officiers, gentilz-hommes de nostre hostel, et autres noz bons et loyaulx subgectz et serviteurs, du nombre desquelz nous vous tenons et réputons : par quoy nous vous prions, tant que faire povons, que, en suivant et accomplissant ce que nostre amé et féal conseiller maistre d'hostel et commissaire en cest effect, le bailly de Touraine, Sr de Bouves, vous dira de nostre part, vous nous vueillez libérallement prester la somme de mil escuz d'or soleil, à laquelle, comme raisonnable, pour vostre porcion dudict emprunt, nous vous avons taxé et cottisé. Et icelle somme, incontinent, et le plus diligemment que possible vous sera, mettez ès mains du trésorier et receveur de noz finances extraordinaires Me Pierre Dapestigny, pour en faire ce que luy sera par nous commandé et ordonné ; lequel Dapestigny, vous en baillera sa quittance et un acquit que nous avons faict lever et expédier sur le trésorier de nostre épargne pour vous appoincter promptement de vostre remboursement de ladicte somme sur les premiers et les plus clères deniers de nos finances de cest présent quartier de juillet, aoust, et septembre ; à quoy ne trouverez aucune faulte ne retardement de paie. Si vous prions de rechef, ne nous reffuzer à ce coup, qu'est au besoing ; et vous nous ferez service très agréable, lequel nous ne mettrons en oubly.

Donné à Amiens, le XIXe jour de aoust, l'an mil cinq cens vingt sept.

Signé : FRANÇOYS, *et plus bas* : ROBERTET.

Au dos : A nostre amé et féal conseiller et président de noz généraulx : Me Picot.

Original en papier.

IV.

Monsr le président, je vous ay naguères escript et prié me faire prest de la somme de mil escutz d'or soleil, qui est pour subvenir au payement de ce présent moys des Suisses et autres gens de guerre, que j'ay en Italie, ausquelz ne m'est possible satisfaire promptement des deniers de mes finances, au moyen qu'il ne s'en peut riens recouvrer jusques à la fin d'octobre, et fault, par nécessité, que je me ayde cependant de vous et aultre afin que, à faulte

Digitized by Google

de payement, mon affaire dudict Italie ne aille en rompture; car c'est le vray point de secourir le pape, et de faire venir l'empereur à quelque appoinctement, et par cella recouvrer mes enfants. Et pour ce que j'ay sceu que n'avez encores fourny lesdicts mil écus, et que je suis fort pressé d'envoier les deniers dudict payement des Suisses et aultres pour cedit moys qui sera tantost escheu, je vous ay bien voullu escripre de rechef la présente, pour vous faire entendre ce que dit est, et savoir de vous, si vous estes délibéré de me faire le dict prest, qu'il fault avoir promptement; affin que, selon vostre response, je puisse penser à mon affaire, et, en vostre reffus, trouver quelque autre moyen. Car mondict affaire m'est de trop grande importance, ainsi que povez assez cognoistre, vous advisant, que en meilleur endroit que cestuy vous ne me sauriez secourir de vostre bien. Aussi vous devez estre asseuré que ne trouverez faulte à vostre remboursement dedans la fin dudict moys d'octobre prouchain : priant à Dieu, Monsr le président, qu'il vous ait en sa garde.

Escript à Compiègne, le XXIIIe jour de septembre, M. V^c XXVII.

Vous baillerez certiffication au porteur de la présente de la réception d'icelle ; car je veulx estre asseuré qu'elle vous ait esté baillée.

Signé : FRANCOYS, *et plus bas* : HÉDOYN.

Au dos : A Monsr le président Picot.

Original en papier.

V.

De par le Roy.

Nostre amé et féal, pour ce que présentement il nous fault faire une despence pour pourveoir à aucuns affaires inoppinez à nous promptement survenuz, qui touchent la tuicion et deffence de nostre Royaume, et mesmement par les principaulx endroictz de noz frontières, à quoy ne povons satisfaire et fournir, par ce que les deniers de nostre présent quartier de janvier, sur lesquelz ilz se prendront, ne peuvent estre receuz jusques à la fin de ce prochain mois de mars; au moyen de quoy sommes contrainctz en attendant ledict terme venir nous ayder par emprunctz d'aucuns nos bons et principaulx officiers : si vous prions, sur tout le plaisir et service que jamais nous désirez faire, que nous vueillez prester promptement la somme de deux mil livres tournois, et la mettez ès mains du trésorier et receveur général de noz finances extraordinaires et parties casuelles, maistre Pierre Dapestegny, qui vous en baillera sa quittance, en vertu de laquelle nous vous promettons et asseurons

Digitized by Google

que serez renboursé par le trésorier de nostre épargne sur les deniers de ce dit présent terme de janvier, qui sera payable audit dernier jour de mars prochain. Et povez estre seur qu'il n'y aura point de faulte ; car ainsy l'avons expressément commandé et ordonné. Et sur ce croiez nostre amé et féal conseiller le viconte de la Motheau-Groing, gentilhomme de nostre chambre, de ce qu'il vous en dira de par nous. Et vous nous ferez service au besoing, et si agréable que ne le mettrons jamais en oubly.

Donné à Saint-Germain en Laye, le XVIIe jour de février, M. V^c XXVII.

Signé : FRANCOYS, *et plus bas* : BRETON.

Au dos : A Monsr le président Picot.

Original en papier.

VI.

Monsr le président, j'ay dépesché le Sr de Montchenu, mon m^e d'hostel ordinaire, présent porteur, pour aller à Paris devers vous et quelques autres de mes bons officiers et serviteurs que j'ay choisis pour me faire quelque prest qui m'est nécessaire pour subvenir à ung affaire pressé qui m'est survenu et auquel il m'est besoing de pourveoir promptement, ainsi qu'il vous fera entendre. A ceste cause je vous prie le voulloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et de vostre part me secourir à ceste affaire de la somme contenue au roole que vous monstrera ; et en ce faisant, je me tiendray grandement tenu à vous ; et si vous asseure que ne trouverez faulte è vostre remboursement dedans le temps que ledit de Montchenu vous dira : priant Dieu Monsr le président qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escript à Fontainebleau le ve jour de novembre mil cinq cens vingt-huit.

Signé : FRANCOYS, *et plus bas* : ROBERTET.

Au dos : A Monsr le président Picot.

Original en papier.

VII.

Monsr le président, pour quelque affaire qui m'est souldainement survenu et auquel je suis contrainct de pourveoir en toute diligence je vous prie, mais c'est de tout mon cueur, me vouloir prester la somme de mil livres tournois et la faire fournir ès mains du receveur général Dapestegny qui vous en baillera sa quittance, et ung acquit que j'ay faict expédier sur le trésorier de l'espargne pour

Digitized by Google

vous rembourser de ladicte somme des premiers et plus clers deniers du quartier d'avril prouchain, à quoy ne trouverez point de faulte aussi de vostre part. Je vous prie ne me vouloir faillir à ce coup que j'en ay nécessairement affaire. Et vous me ferez plaisir et service très-agréable : priant à Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Escript à Fontainebleau le xviie jour de mars mil cinq cens vingt huit.

Signé : Francoys, *et plus bas* : Breton.

Au dos : A Monsr le président Picot.

Original en papier.

VIII.

De par le Roy.

Nostre amé et féal, pour ce que nous avons advertissement des pratiques et entreprinses que font noz ennemys pour essayer à surprendre aucunes villes et places de nostre frontière de Picardye et entrer plus avant en nostre royaume s'ilz ne trouvoient bonne résistence, nous avons délibéré adresser promptement la plus grosse et puissante armée que nous pourrons assembler pour advitailler, fournir et munyr nos dites villes et places de nostre dicte frontière, en sorte que nosdictz ennemys demeureront déceuz et déboutez de leurs iniques intentions avec l'aide de nostre Créateur. Et voyans estre très requis assembler icelle force et armée promptement et plus tost que ne pourroient venir les deniers de nos finances dont avons fait estat pour ceste affaire ; avons advisé que par emprunt nous pourrons recouvrer d'aucuns bons et notables personnaiges, noz officiers, ou bons et loyaulx subgectz, une bonne somme de deniers comptans, pour nous en ayder, en attendant que nosdictz deniers soient levez et receuz. Et entre autres vous avons choisy et nommé du nombre de ceulx qui ne vouldroient aillir à nous secourir et aider au besoing. Et vous prions très affectueusement nous prester la somme de deux mil escuz d'or solleil, et icelle mettre et délivrer ès mains de nostre amé et féal Martin de Troyes, par nous commis au paiement des frais extraordinaires de nos guerres, par sa quittance ; rapportant laquelle n'y aura faulte que ladicte somme ne vous soit rendue et remboursée par nostre amé et féal conseiller le général de Normandie, trésorier de nostre épargne, des deniers de nostre dicte épargne, du quartier d'avril, may et juing prouchainement venant. Et si voulez acquit, pour plus grande seureté de vostre dict remboursement, nous le vous ferons expédier en exibant

Digitized by Google

ladicte quittance dudict de Troyes. Ce faisant nous ferez plaisir et service très agréable, que ne mettrons en oubly.

Donné à Compiègne, le xxe jour de février, l'an mil cinq cens trente six.

Signé : FRANCOYS, *et plus bas* : BOCHETEL.

Au dos : A nostre amé et féal conseiller et premier président en nostre cour des aides à Paris, Me Picot.

Original en papier.

Pour copie conforme :

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,
Correspondant.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA PRISE DE POSSESSION DE LA VILLE D'AVIGNON ET DU COMTÉ VENAISSIN, ENVOYÉ AU ROY LOUIS XIV PAR M. HENRY DE MAYNIER, BARON D'OPPÈDE, CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS, PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE PROVENCE, COMMISSAIRE DÉPUTÉ PAR LE ROY (1).

Ayant reçû le 25 juillet 1663, à onze heures du matin, les ordres du Roy pour faire rendre l'arrest de reunion de la ville d'Avignon et comté Venaissin à la couronne, je me rendis en meme tems chez M. le duc de Mercœur, où il fut résolu d'y satisfaire dès le lendemain matin. Il envoya des gardes à toutes les barques et postes de la Durance pour empecher qu'aucunes personnes sans exception allant du cotté dudit comté passassent ladite riviere sans un ordre de sa part ou de la mienne pour empecher que le vicelegat n'en reçut nouvelles. Nous depechames aussi secretement un courrier en Avignon pour sous d'autres pretextes faire venir M. de Perussys et quelqu'un de la part de M. le duc de Villars afin de prendre des mesures avec eux pour empecher le peuple, dans la surprise et dans la joie de notre arrivée, de se porter à quelque insulte ou violence contre le palais.

Le lendemain 26e juillet, le Parlement assemblé, et en grand nombre après leur avoir fait entendre la volonté du Roy, l'affaire fut rapportée fort solennellement par M. le doyen, et, après avoir vu jusqu'à la derniere piece, l'arrest fut resolu tout d'une voix. On me commit avec M. le president de la Roque huit conseillers et M. le procureur general du Roy pour l'execution dudit arrest, et aller mettre le Roy en possession. Nous partimes d'Aix le meme jour après avoir reçû de M. le duc de Mercœur les ordres pour ses troupes en cartier proche ledit comté pour nous en servir seulement en cas de besoin, et arreté avec luy qu'il s'approcheroit jusques à Orgon pour nous assister de ses conseils aux rencontres comme de ses ordres partout ou il seroit nécessaire.

(1) Le roi reprenait le Comtat pour se venger d'un prétendu attentat commis sur le duc de Créquy, son ambassadeur.

L'année suivante, le roi restitua le Comtat au pape. (*Essais historiques sur le parlement de Provence*, par Cabasse. Paris, 1826, t. III, p. 5.)

(*Note du rapporteur.*)

Digitized by Google

Une heure avant notre départ d'Aix, M. de Perussys et un gentilhomme de M. le duc de Villars y arriverent. Je me rendis avec eux chez M. le duc de Mercœur, où il fut résolu qu'ils s'en retourneroient avec mesure à pouvoir arriver deux heures devant nous en Avignon pour avertir les consuls dans le dernier secret de notre arrivée et de se tenir en état d'empecher le premier transport du peuple, et que nous irions descendre à l'hôtel de ville pour y porter les ordres du Roy.

Le 27e juillet nous arrivames à Avignon avec quatre carosses à six chevaux précédés par la compagnie des gardes de M. le duc de Mercœur suivi du Prevot des maréchaux et de sa compagnie et de quarante ou cinquante chevaux. Nous descendimes à l'hotel de ville, nous y fimes sçavoir aux consuls le sujet de notre voyage. Je leur rendis les ordres du Roy que j'avois pour eux, et sans entrer plus avant en matiere, je les laissay avec messieurs nos députés, je leur dis de m'aller attendre ou je devois aller loger, qu'il etoit nécessaire que je montasse sans plus de delay au palais, et quoiqu'il soit assés proche, le bruit fut porté par les acclamations du peuple avant que j'y pusse arriver, et comme notre principal but etoit de prevenir le vicelegat (1) et l'archeveque aussi (2), afin qu'ils ne pussent jetter aucun interdit, à mesure que j'aborday le palais j'envoyai le baron de Saint-Marc capitaine des gardes de M. le duc de Mercœur chez l'archeveque pour luy dire qu'ayant à luy porter des ordres du Roy je l'avois mandé à l'avance, pour le prier de m'attendre, et l'entretenir; cependant je lui donnay ordre qu'en cas qu'il fit quelque demonstration de jetter un interdit, qui'l en empechat.

Ce bruit donc qui m'avoit precedé avoit obligé le vicelégat de faire fermer les portes du palais. Comme je les voulois faire ouvrir il me fut répondû que l'on ne le pouvoit que par ses ordres, et après que j'aurois declaré le sujet pour lequel je luy voulois parler. Sur le second commandement que j'en fis, les gardes de M. le duc de Mercœur que le vicelegat retenoit depuis plus de six moys près de luy ayant ouy nommer mon nom à la multitude qui etoit à la porte, et m'ayant reconnû à la voix m'ouvrirent en depit des gens du vicelegat et de ses suisses. J'entray donc avec six des gardes de M. le gouverneur que je laissay à la porte pour empecher l'entree à cette

(1) Gaspard de Lascaris de Castellar de Vintimille.

(2) C'était l'illustre Dominique de Marinis, qui établit le mont-de-piété pour son légataire universel et a laissé à la science théologique des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas d'Aquin* en trois volumes in-folio. Il mourut en 1669.

Digitized by Google

multitude et montay en haut avec les quatre gardes qui m'avoient ouvert, et le maréchal des logis de la compagnie, dont le vicelegat etant averti, il me vint rencontrer au milieu de la salle des suisses fort interdit et surpris. Etant arrivés dans sa chambre je lui dis : *Que j'étois venu de la part du Roy pour luy ordonner de sortir de la ville et de l'Etat d'autant qu'apres l'arrest de reunion il n'y avoit plus rien à faire.* Il me répondit fort interdit et étonné : *Qu'il etoit très humble serviteur du Roy, mais qu'il ne devoit obeissance qu'au pape, et qu'il n'en sortiroit jamais que par ses ordres.* Je lui dis : *Qu'il voyoit bien que sa resistance seroit inutile ; qu'il falloit qu'il obeit de bonne grace, et avec d'autant plus de facilité que Sa Majesté m'avoit ordonné d'en user en l'execution avec tout respect et consideration pour sa personne et ceux qui etoient avec lui.* Je luy fis toutes les offres les plus honnetes et toutes les civilités pour mon chef. Il répondit assés brusquement : *Que je m'étois chargé d'une mechante commission et que j'avois assés de bien dans le comté Venaissin pour m'en pouvoir repentir un jour, et qu'il me conseilloit de m'en desister.* Je me mis à sourire en luy disant : *Que je le remerciois de ses conseils, que je n'etois pas la pour les prendre, mais bien pour faire obeir le Roy, et que pour tout le restant mon deplaisir etoit de ne pas risquer davantage à cette commission, que j'avois un meilleur maitre que le sien.* Il me demanda du tems pour envoyer un courrier au pape, et sur le refus que je luy en fis il dit : *Vous me tuerés et je ne partiray point d'icy qu'avec vingt coups de poignard, ou faites moy dechirer au peuple.* Je lui repartis : *Que nous n'étions pas à Rome, et que les officiers du Roy ne commettoient point d'assassinats surtout en la personne des ministres des princes et autres, et que pour le peuple, ayant l'authorité du Roy en main, je l'empecherois de s'emporter, mais que je voyois que connaissant qu'il étoit en sureté pour sa personne, il me parloit plus hardiment que s'il etoit en etat de craindre ; que ce n'etoit qu'une grimace qu'il donnoit à son honneur et à sa réputation.* Et pour mieux l'obliger à s'expliquer je luy fis cette avance en apparence fort cordialement que je le priois quitant le masque de s'expliquer à moy à cœur ouvert et que je donnerois les mains autant que je pourrois afin qu'il se tira d'icy avec honneur en s'acquerant meme obligation à Rome et que tels ordres il pourroit avoir auxquels je ferois l'aveugle. Il me répondit : *Qu'il croyoit le tout déja exécuté à dessein de m'endormir, et que croyant le tout fait je ne donnasse aucun ordre pour l'empecher.* A quoi je repartis : *Que je l'assurois que non, et que je ferois pendre le premier qui executeroit aucune chose sans ma volonté, et*

Digitized by Google

que je mettrois bien ordre qu'il ne les ordonneroit pas lui meme. Pour lors il me dit fort persuadé que je le ferois : *Je vous prie, laissés moy suivant mes ordres jetter un interdit.* Pour le mieux faire expliquer je lui repondis sans m'émouvoir : *Que ce luy seroit une chose inutile et qui ne feroit nul effet.* Il insistoit par la meme raison qu'étant une chose indifférente à notre egard et qui l'empecheroit d'etre perdu que je devois lui en faciliter les voyes, et lui ayant représenté que ce seroit à ce coup que je ne pourrois le preserver de la fureur du peuple, il me dit qu'il avoit moyen de l'executer sans perte, le faisant afficher la nuit par la ville dont on ne s'apercevroit qu'après son depart et qu'il me prioit de le souffrir. En ayant pour lors tiré tout ce que je voulois sçavoir, je luy fis connoître qu'il falloit perdre cette pensée et s'il vouloit que je pusse user de toutes les civilités que le Roy m'avoit ordonné à son endroit, il falloit perdre la pensée de cet interdit. Il s'ecria que *je le tuerois plustot que de l'empecher.* Je fus encore une heure à l'exhorter là dessus, apres quoy, il me demanda de pouvoir prendre conseil du Dataire (1). Je le manday querir, et apres avoir été ensemble en ma présence, retirés en un des coings de la chambre, ils me dirent tous deux : *Qu'ils vouloient perir, et que c'etoit tout ce qu'ils avoient à me dire.* A quoy je ne répondis autre chose, si ce n'est que je leur donnois une demy heure encore à se resoudre, pendant lequel tems il agréeroit que je fisse désarmer les suisses, et que le maréchal des logis de la compagnie des gardes que j'avois mené seroit dans la chambre avec ordre pour les inciter à leur propre salut, et leur eviter la fureur du peuple, de ne leur laisser parler à personne, et de ne prendre aucun papier, plume ni ancre. Je donnay les memes ordres au sujet de son secretaire et du greffier archiviste du Palais, pour n'obmettre aucune précaution, et m'en allay vers l'archeveque auquel je parlay de sorte que d'abord il me dit : *Qu'il etoit serviteur du Roy, qu'il avoit tout le bien de son archeveché en France* (2), *qu'il avoit preté le serment à Sa Majesté entre les mains du parle-*

(1) Voici ce qu'on lit dans un *calendrier* officiel de la vice-légation d'Avignon, année 1761 : « Quoiqu'il n'y ait point de juridiction attachée à la Dataire, elle est cependant une des principales charges de la vice-légation, en tant que M. le Dataire est le premier mobile au-dessous de Mgr le vice-légat, de toutes les affaires qui regardent la chancellerie et le chef des officiers de ce tribunal. C'est aussi par les mains de M. le Dataire que passent les grâces qu'on accorde dans Avignon et dans le comtat, et Mgr le vice-légat lui remet ordinairement la connaissance des causes qui lui viennent par appel du tribunal de M. l'auditeur général et de la Rota. »

(2) L'archevêque d'Avignon relevait au temporel du roi de France pour les

Digitized by Google

ment, et qu'il etoit pret de tout faire pour son service. J'exigeay parole de luy, que quelques ordres qu'il reçut ou de Rome ou du vicelegat pour un interdit, ou autre chose à troubler cet État, qu'il le renvoyeroit. Il me dit : *Qu'il etoit pret de preter serment, mais qu'il me prioit de prendre quelque tempéramment.* Je crus qu'il ne falloit pour lors approffondir plus avant cet article, pour faciliter d'autant plus tous les autres ecclesiastiques, et que je serois assez à tems, après leur avoir donné les dispositions necessaires, à obliger celui-cy à son devoir.

Je retournay de la au Palais, ou ayant trouvé le Vicelegat et le Dataire plus obstinés que jamais, espérants se servir en réponse à l'intimation de l'arrest de réunion pour déclarer l'interdit, cella m'obligea de faire faire cet exploit en ma présence, et comme le Vicelegat ne demanda que copie, j'ordonnay en meme tems aux huissiers de laisser l'exploit et se retirer. Le Vicelegat les ayant voulu rappeller en mon absence ils ne retournerent plus ; après quoy je quittay ces Messieurs et leur envoyay dire que s'ils vouloient donner quelques ordres pour leurs meubles et équipages, ils le fissent en présence du maréchal des logis que je leur avois laissé, et qu'ils soupassent s'ils le vouloient. J'ajoutay que je leur alloy envoyer un carosse bien attelé dans lequel il falloit se résoudre de partir dans une heure. Après beaucoup d'emportement et de résistance jusque à dire qu'ils s'y fairoient trainer, ils montèrent en carosse à onze heures du soir, et avec eux le secrétaire du Vicelegat et le greffier archivaire du palais, après toutefois avoir envoyé au Palais deux de Messieurs les commissaires pour apposer en la présence dudit archivaire le sceau du Roy aux archives et empecher que l'on n'enlevat pas les papiers du moins ceux qui y étoient, comme aussi pour prendre du Dataire le livre des dates des bénéfices. Je les fis escorter jusqu'à la rivière de Durance de peur d'inconvénient par la compagnie des gardes que j'avois menée, et j'ordonnay que l'ayant passée on les fit conduire par un brigadier et trois gardes jusque hors de Provence avec les memes deffenses de les laisser écrire ni envoyer personne parce que le Vicelegat me menaça qu'il ne luy manqueroit pas moyen de venir à son interdit. Toute cette soirée la ville fut éclairée de feux de joye. Le lendemain 28 dudit mois, j'envoyay quérir les elûs de la Province et nous leur ordonnames d'assembler tous leurs vas-

fiefs de Barbentane et de Noves, situés sur la rive gauche de la Durance, et par conséquent en Provence,

Digitized by Google

saux tant d'église que autres, ensemble les communautés du comté Venaissin, en la ville de Carpentras pour s'y rendre le 30e dudit moys et s'y assembler le lendemain. J'envoyai aussi appeller tous les supperieurs des couvents et corps ecclesiastiques pour les disposer au serment, à quoy je réussis envers tous, comme aussi j'envoyay le marechal des logis des gardes que j'avois amené, à Carpentras, porter l'ordre au Recteur de sortir de cet état et de se retirer en Italie, et un commis-greffier pour apposer le sceau du Roy aux papiers de la Chambre apostolique (1). Le tout fut exécuté le même jour avec grande obeissance de la part de ceux de Carpentras.

L'après dîné de ce jour là, les consuls de ladite ville d'Avignon accompagnés de toute la noblesse et d'une infinité de peuple nous menèrent au Palais en une salle où ils nous firent préparer un auditoire tout de fleurs de lys et un portrait du Roy sur la place, ou M. le duc de Villars prit séance, et la M. le procureur général requit par une belle harangue la lecture et exécution de l'arret et la mise en possession. J'y répondis avec un petit discours après lequel je prononçay conformément aux conclusions. La lecture de l'arret du Parlement fut accompagnée d'une infinité de cris de : *Vive le Roy* : et avec cette compagnie nous mîmes en possession Sa Majesté, en la personne de M. le Procureur général au Palais, à l'auditoire de St-Pierre, aux portes de la ville, à la porte de Notre-Dame, qui est la métropole, où ensuite le *Te Deum* fut chanté fort solennellement et les prières pour le Roy; de là, nous fismes allumer un feu de joye qu'on avait préparé à la grande place devant le Palais, au bruit de tous les canons, et ramenés chez nous, après quoy les consuls en firent encor un autre devant l'hostel de ville, et toute la nuit on ne vit que feux et illuminations.

Le 29e juillet ensuite des ordres par nous donnés, tous les corps des chapitres et couvents et tous les chefs de famille s'étans rendus en l'hostel de ville, pour la prestation du serment de fidélité, les consuls nous y conduisirent avec les mêmes cérémonies que le jour precedent, et après un petit discours de M. le Procureur général et de moy, et la réponse de l'assesseur de la ville, le serment fut preté premièrement pour l'exemple par moy, comme vassal de cet

(1) Le recteur ou gouverneur du Comtat était toujours un membre de la prélature romaine, protonotaire ou camérier, de ceux qui se destinaient à la carrière administrative ou à la diplomatie. En 1663, c'était César Salvani, né à Sienne, en Toscane, qui occupait cette haute fonction.

Digitized by Google

Etat (1), entre les mains de M. le President de la Roque, et ensuite entre les miennes par M. le duc de Villars (2), en la même qualité, et ensuite par tous les autres, de sorte que je puis assurer de l'avoir reçû de plus de dix mille personnes. Je ne dois pas obmettre que ce fut avec des transports de joye, de ferveur et un zèle digne d'admiration.

Le 30e juillet au matin je me rendis chez l'archeveque pour l'exécution de ce qu'il avait promis sur le serment de fidelité, et l'ayant trouvé au lit pour une eresipelle ou feinte ou veritable, je le résolus, et attendu qu'il n'en pouvoit bouger, nous y fumes prendre son serment de fidélité, et en fimes dresser l'acte par un greffier qui sera inséré dans notre verbal. Cette même matinée on travailla d'ôter de tous les endroits publics les armes du Pape et y mettre celles du Roy, ayant commencé par le Palais, l'hôtel de la monnoye qui est vis à vis et les portes de la ville en même temps.

Les consuls de Carpentras nous vinrent pareillement donner les assurances de leur devotion au service du Roy, et leur ayant déclaré que nous irions coucher le même jour en leur ville, ils prirent le devant pour y disposer toutes choses. Ils vinrent à notre rencontre, à une lieue de leur ville, ou nous arrivâmes sur les six heures du soir au bruit des canons et des boëttes et aux acclamations du peuple qui furent inconcevables. Elles durerent toute la nuit aussi bien que les feux dans les rües et les lumières aux fenestres. Nous trouvâmes tous ceux qui ont entrée aux Etats arrivés à l'exception de l'évêque de Vaison (3) que j'appris être parti le matin de chez luy pour Le Buis en Dauphiné. Je manday quérir son grand vicaire qui étoit venu en sa place, et même à ce qu'il me dit sans son sçu et sans son ordre pour lui dire d'écrire à cet evêque que je le fairois sortir hors de l'Etat suivant mes ordres s'il ne venoit, et je lui écrivis à lui-même par un garde que je fis marcher toute la nuit, que j'avois été surpris de ne l'avoir pas trouvé en une assemblée aussi nombreuse ou il s'agissoit de preter le serment de fidélité au Roy et encore plus de ce que j'avois appris qu'il ne faisoit pas état de venir, et partant que je luy depechoit ce garde pour l'en conjurer et luy enjoindre, et que sur

(1) La baronnie d'Oppède se trouvait dans le Comtat, au diocèse de Cavaillon.

(2) La famille de Brancas-Villars, originaire du Comtat, vit sa terre de Villars, dans le district d'Apt, en Provence, érigée en duché-pairie, en 1652. Elle était vassale du saint-siége pour le fief de Maubec, dans le diocèse de Cavaillon.

(3) Joseph-Marie de Suarès, un des plus savants prélats du dix-septième siècle, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur divers points de la liturgie et autres. Il mourut à Rome en 1677.

Digitized by Google

sa resolution j'y prendrois celle qui convenoit pour le service du Roy et l'execution de ses ordres. Ma lettre fit l'effet que j'en avois esperé et resolut cet Eveque à l'obeissance. Il me donna encore le choix ou de prolonger d'un jour la tenüe des Etats ou de lui ordonner de venir à Avignon; et comme toutes choses étoient disposées, nous primes le dernier parti, et entrant dans les Etats, ou après les harangues accoutumées la lecture de l'arrest des réunions fut faitte et l'enregistrement ordinaire au registre des Etats et ensuite les ecclésiastiques, les vassaux et les communautés qui les composent preterent entre nos mains le serment de fidélité. Cet acte étant fini, nous allâmes suivis de toute la noblesse en l'hotel de ville ou l'on pratiqua la meme cérémonie, des harangues, lecture, enregistrement de l'arrest, comme aussi de la prestation du serment de tous les corps de la ville, maisons religieuses, ecclésiastiques, tous les chefs de famille. De là, nous fumes suivis des consuls, des gentilshommes et de tout le peuple mettre le Roy en possession dans l'hotel de ville, la *Rectorie* qui est le tribunal de la justice, aux portes de la ville et en l'église cathedralle ou le *Te Deum* fut chanté solennellement et les prieres pour le Roy. Au sortir de la sainte eglise étant en la meme compagnie, nous fumez allumer le feu de joye que l'on avoit fait à la place, ensuite les consuls en firent un devant l'hotel de ville, les quartiers sous les armes, au bruit du canon. Toute la nuit on fit des feux de joye et autres démonstrations de leur zele au service du Roy, et le meme jour on donna ordre pour otter les armes du Pape et mettre celles du Roy.

On fit aussi inventaire de tous les titres de la Chambre et on chargea d'iceux une personne capable pour en repondre. Apres quoy n'ayant plus rien à faire en cette ville-là, nous en partimes le 1er jour d'aoust pour aller à Avignon ou nous fumes recûs à une lieüe de cette ville par les consuls et toute la noblesse, et dans icelle par les quartiers sous les armes, au nombre de plus de mille personnes, et au bruit de tous les canons avec des acclamations extraordinaires et cris de *Vive le Roy* accompagnés de mille benedictions que l'on donnoit à Sa Majesté.

Pour copie conforme :

L'ABBÉ ANDRÉ,
Correspondant.

Digitized by Google

SÉRIE ARCHÉOLOGIQUE.

—

DE LA LIEUE GAULOISE,

DU PAS ET DU PIED GAULOIS (1).

L'un des derniers numéros de la *Revue des Sociétés savantes des départements* (2) contient le résumé d'une discussion très-intéressante, à laquelle plusieurs savants distingués ont pris part, et qui me semble digne d'être portée à votre connaissance.

Il s'agit de la détermination de l'ancienne lieue gauloise.

Dans un Mémoire publié en 1852 par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de la Société historique et archéologique de Langres, ce savant antiquaire s'est cru autorisé à établir qu'il ne faut pas confondre la lieue romaine proprement dite, composée de 1500 pas romains, et représentant ainsi une longueur d'environ 2,220 mètres, avec l'ancienne lieue gauloise elle-même, à laquelle de laborieuses études sur la géographie de la Gaule lui ont permis d'assigner une longueur effective de 2,415 mètres.

Cette découverte de M. de Saint-Ferjeux a été constatée et vérifiée, quelque temps après, par M. Auguste Bernard, sur les voies antiques du Forez et par la Société des antiquaires de l'Ouest, sur celles du Poitou. Elle a été en outre mentionnée très-honorablement par M. J. Quicherat, dans un rapport présenté en 1862 au Comité des Sociétés savantes (3). Enfin, voici ce qu'on lit dans le discours prononcé le 11 avril 1863 par M. le marquis de La Grange, dans la séance solennelle de la Sorbonne, sur les progrès que les Sociétés des départements ont fait faire, depuis 10 ans, à l'étude de nos antiquités :

« Un fait capital a été démontré par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, « président de la Société de Langres : c'est que le pas, unité de la

(1) Ce travail, lu devant l'Académie du Gard par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de cette Académie, et correspondant de la Société archéologique de Montpellier, n'a pas encore été imprimé.

(*Note de la Commission de Rédaction.*)

(2) 3e série, t. II, livraison du mois d'août 1863, p. 186.

(3) *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, p. 350.

Digitized by Google

« mesure itinéraire, n'a pas été partout de la même dimension (1). »

Cette assertion est d'ailleurs accompagnée de la note suivante, dans le texte publié par la *Revue des Sociétés savantes des départements* :

« La lieue, mesure itinéraire particulière à la Gaule, et composée « de 1,500 pas romains, avait été calculée sur la base du pas égal « à 1 mètre 48 centimètres, par conséquent on lui avait donné la « contenance invariable de 2,220 mètres. En appliquant cette me- « sure aux chiffres de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte Théodo- « sienne, pour le pays Lingon, M. Pistollet de Saint-Ferjeux remar- « qua que les distances réelles dépassaient toujours les chiffres mar- « qués. Il eut l'idée de diviser ces distances en autant de parties « que les chiffres indiquaient d'unités ; il obtint ainsi la base d'une « lieue de 2,415 mètres, qui dissipe toute difficulté, non-seulement « pour les voies du pays Lingon, mais encore pour celles de beau- « coup d'autres régions au nord, dans le centre et à l'ouest de la « Gaule.

« M. Quicherat a vérifié sur la carte de l'état-major une partie « des résultats annoncés par M. Pistollet de Saint-Ferjeux et les a « trouvés partout exacts (2). »

Cependant M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la commission de la carte des Gaules, s'est cru autorisé à considérer toutes ces appréciations comme fautives, et a même entrepris de les réfuter dans un article intitulé : *Un mot sur les mesures itinéraires en Gaule, à l'époque gallo-romaine* (3), dans lequel il s'efforce d'établir que les distances exprimées en lieues, sur les anciens itinéraires, doivent être toujours mesurées à l'aide de la lieue romaine de 2,220 mètres.

Ce dernier article de M. Bertrand a motivé, à son tour, une réplique publiée par M. J. Quicherat, dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, et il me semble constaté maintenant d'une manière définitive que, pour étudier avec fruit l'ancienne géographie de la Gaule et pour faire concorder les indications des itinéraires avec les distances que l'on mesure effectivement entre les localités qu'ils indiquent, il est indispensable de donner à la lieue, tantôt une longueur de 2,220 mètres, et tantôt au contraire une longueur de 2,415 mètres.

Dans l'opinion de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, cette nouvelle

(1) *Moniteur* du 15 avril 1863 et *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. Ier, mois de juin 1863, p. 507.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. Ier, mois de juin 1863, p. 508.

(3) *Revue archéologique*, juin 1863.

Digitized by Google

lieue de 2,415 mètres doit être considérée comme l'ancienne lieue gauloise par excellence, et comme représentant la mesure itinéraire employée lorsque la Gaule était indépendante ; tandis qu'au contraire, dans celle de M. J. Quicherat, il n'est pas encore permis de regarder cette théorie comme suffisamment établie, et, à ses yeux, il ne convient pas d'admettre avec M. de Saint-Ferjeux une lieue coutumière à côté de la lieue légale.

« L'administration romaine, dit-il, n'aurait pas toléré cela. » De sorte que la différence entre la lieue de 2,220 mètres et celle de 2,415 mètres, lui paraît être pratique plutôt que de principe. Il croit qu'elle provient, non pas de ce qu'il y a eu plusieurs mesures établies, mais de ce que la mesure établie n'a pas toujours été prise d'une manière uniforme, et il fait remarquer, à l'appui de cette opinion, qu'il est facile d'obtenir à volonté, suivant la longueur du pas et la taille du marcheur, des lieues de 2,220 mètres ou de 2,415 mètres. Il n'assigne donc pas d'autres causes à l'existence simultanée de ces lieues différentes, dont la réalité lui paraît néanmoins, ainsi que je l'ai déjà fait observer, parfaitement incontestable.

Il ne me semble pas permis de considérer cette appréciation de M. J. Quicherat comme conforme à la vérité, et c'est au contraire l'opinion de M. de Saint-Ferjeux qui seule me paraît devoir être admise.

Si la théorie de M. J. Quicherat pouvait être vraie, c'est-à-dire si les longueurs indiquées par les bornes milliaires sur les voies antiques de la Gaule avaient été simplement mesurées au pas, comme ce savant antiquaire paraît disposé à le croire, ce ne serait pas seulement deux lieues différentes qu'il faudrait admettre dans la pratique, puisqu'au contraire la lieue varierait alors, pour ainsi dire à chaque instant, suivant les époques et suivant les localités.

D'un autre côté, comment se décider à croire que les mêmes hommes qui ont laissé dans nos contrées des monuments aussi parfaits que les Arènes, le pont du Gard et la Maison-Carrée, en étaient réduits, lorsqu'ils voulaient placer sur les routes leurs magnifiques bornes itinéraires, à mesurer les distances qui les séparent, en comptant simplement les pas d'un piéton ?

Enfin on sait, d'une part, que la mesure nationale des Gaulois était la lieue, de l'autre, que celle des Romains était le mille, et que si ces derniers ont employé exceptionnellement la lieue, ce n'est qu'après l'occupation de la Gaule et seulement dans l'étendue de cette province.

On lit, en effet, sur la carte Théodosienne, près du nom de la

Digitized by Google

ville de Lyon : *Usque hic legas*, et Ammien Marcellin ajoute : *Qui locus exordium Galliarum. Exindeque non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur* (1). En dernier lieu, le mot lieue, *lega* ou *leuga*, complétement étranger à la langue latine, suffirait seul, s'il le fallait, pour établir la vérité de notre assertion.

Mais alors, pourquoi les Romains ont-ils consenti à compter, eux aussi, les distances par lieues, après leur entrée dans les Gaules, et pourquoi surtout n'ont-ils employé cette mesure que sur le territoire gaulois, si ce n'est dans l'unique but de se conformer aux usages et de ne pas trop contrarier les habitudes du peuple vaincu?

On a fait remarquer que loin de renverser les dieux des nations conquises, ils les adoptaient eux-mêmes au contraire, et je me crois autorisé à ajouter qu'ils suivaient, pour les mesures, le même système que pour les dieux, par cette raison surtout, que chez eux les gardiens ordinaires des étalons métriques étaient toujours, comme vous le savez, les prêtres eux-mêmes.

Néanmoins les Romains, on le conçoit sans peine, ne pouvaient adopter une nouvelle mesure itinéraire qu'en l'appropriant à leur système métrique national. Ils ont donc été conduits forcément à agir, comme nous l'avons fait en France, à l'époque de l'établissement du nouveau système métrique, lorsque nous avons créé une lieue de 4,000 mètres, à côté de l'ancienne lieue de 2,000 toises. Par conséquent la lieue romaine ayant 1,500 pas romains, soit 2,220 mètres, n'était pas et ne pouvait pas être identiquement la même que l'ancienne lieue gauloise.

Il me paraît donc indispensable de reconnaître, avec M. Pistollet de Saint-Ferjeux, qu'après l'occupation romaine, et probablement pendant un temps fort long, après cette occupation, les distances itinéraires ont été nécessairement exprimées dans les Gaules, tantôt en lieues gauloises proprement dites et tantôt en lieues romaines, parce qu'une brusque transition d'un système à l'autre était, on peut le dire, complétement impossible. Or, c'est là précisément ce qui a introduit dans les anciens itinéraires ce double système de mesures que les recherches de M. de Saint-Ferjeux sont venues démontrer enfin, et cette confusion au milieu de laquelle il a eu le talent de porter la lumière.

Mais, si l'ancienne lieue gauloise avait effectivement 2,415 mètres de longueur, comme je n'hésite pas à le conclure de tout ce qui précède, il reste encore à savoir pourquoi les Romains se sont con-

(1) Amm. Marc., XV.

Digitized by Google

tentés de donner 1,500 pas seulement, soit 2,220 mètres à leur lieue romaine, et pourquoi surtout ils ne lui ont pas donné de préférence 1,600 pas, soit 2,368 mètres, ou mieux encore 1,650 pas, soit 2,442 mètres, puisqu'ils l'auraient ainsi beaucoup plus rapprochée de l'ancienne lieue gauloise.

On ne peut expliquer, ce me semble, leur conduite dans cette occasion, qu'en admettant qu'ils ont attaché plus d'importance à l'identité de formation qu'à l'identité de longueur, et qu'ils ont donné 1,500 pas *romains* à la lieue romaine, précisément parce que la lieue gauloise était composée elle-même de 1,500 pas *gaulois*.

Il me paraît évident qu'en agissant ainsi ils ont imité ce qu'ils avaient déjà fait à l'époque de l'introduction du dactyle ou doigt dans leur système métrique.

On sait que, dans le principe, le pied romain était divisé, comme toutes les autres mesures romaines, en douze onces seulement, ce qui n'a pas empêché de le diviser plus tard en 16 doigts, lorsque les relations de l'Italie avec la Grèce sont devenues plus fréquentes, et surtout lorsque les artistes romains ont commencé à étudier et à copier les monuments de l'architecture grecque, dont toutes les dimensions se trouvaient exprimées dans les traités spéciaux des architectes grecs, en pieds et *dactyles*. Mais le dactyle ou doigt des Romains ne doit pas être confondu, pour cela, avec celui des Grecs, et il existe au fond, entre ces deux unités métriques, la même différence, ou pour parler plus exactement, une différence de même nature qu'entre la lieue gauloise et la lieue romaine.

S'il en est ainsi, la longueur du pas gaulois et par conséquent celle du pied gaulois, peuvent être immédiatement déduites de l'expression connue de la lieue gauloise, en divisant 2,415 mètres par 1,500 et le quotient de cette division par 5, ce qui donne pour le pied gaulois une longueur exacte de 322 millimètres. Et, comme la longueur de notre *pied de roi*, dont l'origine n'avait pas encore été indiquée d'une manière sérieuse, correspond rigoureusement à $324^{mm},8$, il devient évident, si je ne me trompe, que malgré la minime différence de $2^{mm},8$ que l'on observe entre ces deux unités métriques, le pied gaulois et le pied français, elles correspondent néanmoins, en définitive, à une seule et même mesure.

Ne sait-on pas, en effet, depuis longtemps que les pieds romains, retrouvés par les archéologues, présentent fréquemment entre eux de pareilles différences, et qu'elles existent pareillement lorsqu'on cherche à reconstituer les anciennes unités de longueur en les déduisant des dimensions prises sur les monuments de l'antiquité ?

Digitized by Google

Ainsi, par exemple, j'ai prouvé dans un travail, auquel vous avez bien voulu accorder la publicité de vos Mémoires, que le pied romain, dont l'architecte de la colonne Trajane a fait usage, avait 296^{mm},3 de longueur, tandis que j'établis au contraire dans un autre travail, dont je ne tarderai pas à vous donner lecture, qu'il faut réduire à 294^{mm},4 la longueur du pied employé pour l'érection des trois colonnes qui sont vulgairement considérées comme provenant du temple de Jupiter Stator. Il en est de même encore pour le pied grec ; car j'ai déjà établi, vous le savez, dans deux Mémoires spéciaux, que la longueur de ce pied déduite des dimensions du monument choragique de Lysicrates, est égale à 308^{mm},6, tandis que cette même longueur, tirée des dimensions du Parthénon, doit être réduite, contrairement à l'opinion de Stuart, à 307^{mm},2 seulement.

Ainsi, Messieurs, l'unité linéaire dont nous avons fait usage en France jusqu'au moment où nous avons créé notre nouveau système métrique, est précisément la même que celle dont nos ancêtres se servaient avant l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains.

Et il n'y a rien que de fort naturel à constater ainsi qu'une unité linéaire déterminée a pu être conservée sans altération sensible à travers les siècles, car le même fait subsiste en Italie, où le palme romain moderne dérive aussi, d'une manière bien évidente, du pied romain antique.

Le palme romain moderne a, en effet, ainsi que je l'ai déjà établi dans le Mémoire dont je vous parlais tout à l'heure, 224^{mm},6 de longueur et se trouve divisé en douze doigts, ce qui donne à chacun de ces doigts 18^{mm},7, tandis que le doigt romain antique mesure effectivement 18^{mm},5, en adoptant, pour le pied romain, la longueur de 296^{mm},3, admise par M. Vasquez Queipo, dans son savant ouvrage (1).

Je conclus de là que le doigt romain antique et le doigt romain moderne représentent une seule et même unité métrique, et que par conséquent le palme moderne dérive de la manière suivante du pied antique.

Ce pied, primitivement divisé, comme toutes les autres mesures romaines, en douze onces, a été plus tard divisé, ainsi que je l'ai déjà dit, en 16 doigts; et, plus tard encore, le peuple romain, accoutumé à compter par douzaines, par suite de la division nationale

(1) *Essais sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*. Paris, 1859.

Digitized by Google

de toutes ses mesures en douze parties égales, ne voulant pas conserver cette division exceptionnelle du pied en 16 doigts, a préféré, au lieu de revenir purement et simplement à l'ancienne division en douze onces, composer une nouvelle unité, aujourd'hui connue sous le nom de palme, à laquelle il a donné une longueur exacte de 12 doigts romains antiques. D'où il suit que l'unité actuellement en usage conserve et suffit pour reproduire, à deux ou trois millimètres près, le pied romain antique, tel que les Romains l'avaient reçu eux-mêmes des anciens peuples italiotes.

En résumé donc, messieurs, il me semble permis de dire, non-seulement que l'ancienne lieue gauloise est aujourd'hui connue avec une précision très-suffisante, par suite des recherches de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, mais qu'en outre sa longueur correspond exactement à 1,500 pas ou, en d'autres termes, à 7,500 pieds gaulois, et qu'enfin ce pied gaulois est précisément le même que notre pied de roi.

La découverte de M. de Saint-Ferjeux conduit rigoureusement à cette conséquence, et cette conséquence, à son tour, suffit pour confirmer sa découverte.

Cependant le résultat que je viens de vous faire connaître ne paraît pas avoir été aperçu par lui, puisqu'il n'en a fait aucune mention dans son Mémoire.

L'importance de ce résultat me semble néanmoins incontestable, et m'a paru, dans tous les cas, mériter d'être signalée à votre bienveillante attention.

AURÈS.

Digitized by Google

MARCHÉ PASSÉ

AVEC MAITRE JEAN DE SOIGNOLES, IMAGIER, POUR LA CONSTRUCTION DU TOMBEAU DE PHILIPPE DE BOURGOGNE ET DE JEANNE D'AUVERGNE, SON ÉPOUSE, DEPUIS REINE DE FRANCE.

Dans l'Appendice qui suit le Rapport de M. de Saint-Mesmin sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon et sur les tombeaux des ducs de Bourgogne, se trouvent quelques extraits des comptes de Bourgogne concernant les artistes employés aux travaux d'architecture, de peinture et de sculpture entrepris dans le cours du quatorzième et du quinzième siècles (1).

La Note suivante, tirée des comptes de Dimenche Vitel, fait mention du tombeau de Philippe de Bourgogne, dont la construction fut confiée à Jean de Soignoles, en 1358.

« 1359. — Jehan de Soignoles, maçon et ymageur, demourant à Paris, reçut 350 florins pour salaire de faire la sépulture dudict Mons. Philippe et de Madame la Royne. De l'albastre lui est fourni et il doit livrer le marbre (2). »

J'ai été assez heureux pour découvrir le marché passé avec Jean de Soignoles : il est à la date du 18 septembre 1358.

« Maistre Jehans de Soignoles, maccon et ymaigier, demourant à Paris, en la rue Saint Anthoine, en la censive du Tiron, a marchandé à maistre Jehan de Baubigney et Dimenche de Vitel, receveur de Bourgoigne, ou nom et pour Madame la Royne, de fayre une sépulture en la Chapelle Monseigneur le Duc à Dijon, par la manière qui s'ensuit. C'est assavoir qu'il doit faire la dite sépulture, dont la tombe sera de marbre noir de Dinant, ensemble les appondes et les subassements d'icelle, sur la quelle tombe il fera deues ymaiges, deux orilliers, trois angeles et deux tabernacles, un lion et deux chienez de pierre d'alabastre. Et à l'environ de la dite tombe fera arches et ymaiges dedans, de tel grant comme elles y pourront estre bonnement, tout d'alabastre.

« Lesquelles deues ymaiges qui seront sur la dite tombe, l'une

(1) V. les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, in-4°, t. II, p. 1, 55.

(2) *Ibid.* p. 55. Il est probable que cet article a fourni à M. le comte de Laborde la matière de la note qu'il a donnée sur cet imagier. V. les *Ducs de Bourgogne*, t. I, preuves, p. 575.

Digitized by Google

sera pour la remembrance de feu monseigneur Philippe de Bourgoigne, que Dieux absoille, aus piez du quelx sera li diz lions. Et l'autre ymaige sera pour la remembrance de ma dite dame la Royne, aus piez de la quelle seront li dit deus chienez.

« Et lesdites chouses qui seront d'alabastre, doit lidis maistre Jehans tailler, polir, poindre et esseoir sur le dit marbre noir poli, bien et deuement selonc ce qu'il appartient à tel ouvraige, et comme il puet apparoir ou patron qu'il a baillié par devers la dite dame.

« Item, doit faire X ymaiges de pierre blanche de la pierre d'Asnières, comme elles li seront divisées, et de telle grandeur comme elles pourront estre faites pour les mettre au grant tabernacle en estant d'environ la dite sépulture.

« Et les chouses dessus dites doit faire li dis maistre Jehans et esseoir et rendre essevies dedanz la feste Nostre-Dame an aoust prochainement venant, à ses despans, et soignier le dit marbre noir et toutes autres chouses qu'il y conviendra, excepté que l'on li doit mettre en place la pierre d'alebastre qui y faudra et la pierre blanche dont seront les X ymaiges dessus dites. Pour le prix de 3 m. 50 fleurins de Fleurence, et une robe ou prix de vint flourins qui li seront paiez successivement, selonc ce qu'il ouvrera. — Sub signo Duc. et Ling. — Mess. Gauthier Pechignars, chan. de Beaune, Pierre Bigos de Dijon, etc. (Protocole de Guillaume, dit Gigonier, notaire à Dijon. — *Archives de la Côte-d'Or.* Protoc., n° 28. »)

Cet acte, qui n'est pas daté, est du 18 septembre 1358, ainsi que cela résulte d'un chiffre placé à la marge et de la comparaison avec les actes qui précèdent ou qui suivent.

Il est à peine besoin de faire observer que le prince dont il s'agit dans ce marché est Philippe, fils du duc Eudes IV et de Jeanne de France, et père de Philippe de Rouvres, dernier duc de Bourgogne de la première race. Il était mort d'une chute de cheval dès l'année 1346. Sa veuve, Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, se remaria au roi Jean, et mourut le 27 septembre 1360. Elle commanda son tombeau et celui de son premier époux deux ans avant sa mort. Cependant, dès l'année 1357, un autre imagier, Guy-le-Maçon, de Florey, avait été chargé de faire le tabernacle qui devait être mis autour du tombeau dont il s'agit. C'est ce qui résulte d'un extrait des comptes de Dimenche de Vitel ainsi conçu :

« Maistre Guy-le-Maçon, de Florey, demeurant à Dijon, reçut 250 florins pour la façon d'un tabernacle qui devoit estre mis en-

Digitized by Google

viron la sépulture de feu M. Philippe de Bourgoigne. Il reçut l'ordre de faire ce travail en 1357 (1). »

L'extrait des mêmes comptes cité ci-dessus porte que Jean de Soignoles reçut un premier payement de 350 florins en 1359.

Il ne reste rien de ce monument; mais on voit, par le texte du marché, qu'il devait avoir quelque ressemblance avec les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. A la tête de ces figures se trouvent, en effet, des anges, à leurs pieds sont des lions; le soubassement se compose de tabernacles renfermant des personnages dans diverses attitudes, etc.

Le nom de Jean de Soignoles figure dans un autre acte du 28 décembre 1358 : il avait pour élève un certain Hennequin Arion, de Bruxelles, qui n'a pas été mentionné par M. le comte de Laborde. A ce titre, ce document n'est peut-être pas dépourvu de tout intérêt.

« Hennequin Arion, de Bruxelles en Brabant, cognoit que, comme il ait demoré avec maistre Jehan de Soignoles, ymaigier, demourant à Paris, par l'espace de quatre ans, durant lesquelx li dis maistre Jehan a instruit mieux qu'il a peu le dit Hennequin en la science de ymaigier et de maçonnerie, et avec (lui?) par convenance jai pièça a deust et doige demorer encor, servir le dit maistre Jehan, jusques à deus ans avenir ; et néantpmoinz li diz maistre Jehans ait donné licence au dit Hennequin qu'il s'en puisse aller voir son pays et y ester par tel qu'il soit ariers retornez à Dijon avec ledit maistre Jehan, où il œuvre à présent, dedans Pasques prochain.

« Lidiz Hennequins doit au dit maistre Jehan LX florins, lesquelx promet par son serment donné sur saints Évangiles, et soubz l'obligacion de tous ses biens paier, et venir au dit termes avec le dit maistre Jehan, si comme dit est, et demorer avec li jusques à la fin desdis II ans. Et se il en faisoit aucun deffaut, il seroit tenuz de paier audit maistre Jehan la somme de LX florins, lesquelx li dis maistre Jehans feroit leuer sur li et sur ses biens. Et avec, li paieroit tous despans, missions, intérest qu'il feroit en levant la dite somme. » (Même protocole.)

J. Simonnet,

Correspondant, à Dijon.

(1) *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, p. 55; *de Laborde*, p. 564.

Digitized by Google

TOMBE ET ÉPITAPHE DE BOËTIUS,

VIIe ÉVÊQUE DE CARPENTRAS, A LA FIN DU VIe SIÈCLE.

Nous extrayons d'une communication de M. Revoil le passage suivant, qui fait connaître la tombe de Boëtius ou Boëthius, septième évêque de Carpentras et de Vénasque en 584, suivant le *Gallia christiana*. Nous joignons à cet intéressant travail une planche gravée d'après le dessin original exécuté d'après un estampage par M. Revoil. (*Note de la commission de rédaction.*)

D'après l'épitaphe dont on va voir un fac-simile, l'évêque Boëtius aurait siégé vingt années, et serait mort en 604 de notre ère.

Les chroniqueurs disent qu'il mourut à Vénasque et fut enterré dans la chapelle de la Vierge de l'église de cette ville. Dès 536, le siége de Vénasque ayant été transporté à Carpentras, sa cathédrale, de très-minime importance, devint une simple paroisse qui souffrit beaucoup de sa grandeur déclinée sous le rapport de son entretien. C'est ce que semblerait prouver le transférement de la tombe de Boëtius dans la chapelle de la Vierge du couvent des Minimes, situé à un kilomètre de Vénasque. La révolution saccagea le monastère et le vendit avec ses dépendances à la famille Morel, qui, en restaurant sa nouvelle propriété, retrouva la pierre de Boëtius incomplète, mutilée et transformée en siége de basse-cour. M. Morel s'empressa de la replacer au devant de l'autel de la Vierge de la chapelle, ainsi que la tradition le lui indiquait.

M. Morel fils, vice-président du tribunal de Carpentras, propriétaire actuel, a été assez heureux pour compléter l'œuvre de restauration commencée par son père et pour découvrir, il y a quelques années, dans une obscure boutique d'un vitrier de Malemort, village à quelques lieues de Vénasque, le complément de cette pierre tombale, la partie contenant l'inscription. Ce fragment servait de table pour broyer des couleurs. Les deux parties rapprochées ont parfaitement coïncidé de dimension et d'ornementation et se trouvent maintenant scellées dans un mur de la propriété Morel.

Cette pierre est en marbre blanc veiné de rouge et en forme de trapèze, sa longueur est de $1^{m},78$, sa plus grande largeur sous l'ins-

Digitized by Google

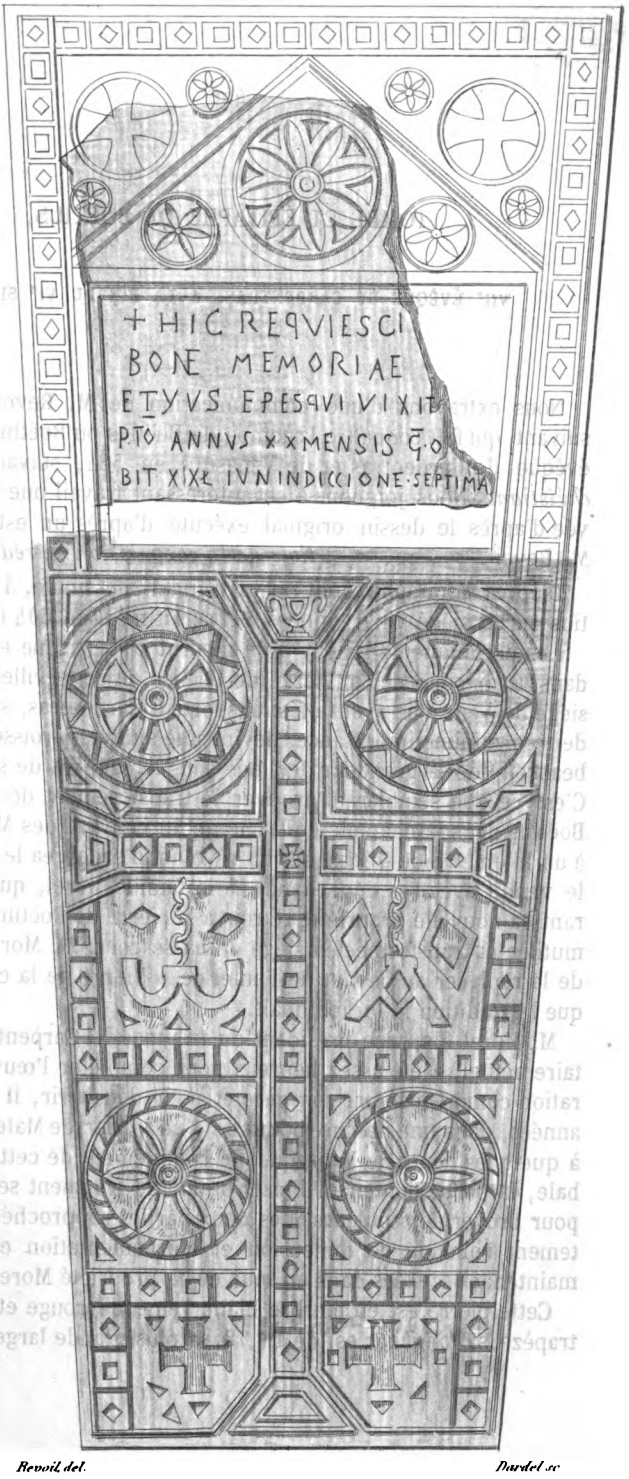

Revoil del. *Dardel sc.*

Dalle tumulaire recouvrant la tombe
de Boëtius Evêque de Venasque et de Carpentras
(VIe Siècle.)

Digitized by Google

Digitized by Google

cription est de 0m,72, et sa plus petite à la base est de 0m,55. Complète, cette pierre devait avoir 2m de long, 0m,80 de largeur à la grande base, et 0m,55 à la petite.

L'épitaphe de Boëtius est imprimée dans le recueil de Doni, p. 550, n. 113 ; elle y est ainsi conçue :

+ HIC REQVIESCIT +
BONAE·MEMORIAE·BO
HETYVS EPIS + VI
VIXIT IN EPTO
ANNVS XX·MENSIS
ς OBIIT X KALS
IVNIAS + INDICCIONE
M·SEPTIMA

Fornery (*Hist. du comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, t. II, p. 195) la donne ainsi d'après les manuscrits de Suarès :

+ HIC REQVIESCIT + BONAE
MEMORIAE BO=HETYVS EPVS
+ VI=VIXIT INEPTO ANNVS
XX MENSIS=Q. OBIIT X
KALS IVNIAS INDICCIONE=M
SEPTIMA.

Aucun de ces auteurs n'a vu le monument. Fornery lui-même, qui habitait Carpentras, n'a pas pris la peine de se transporter à Vénasque, et a mieux aimé reproduire la copie fautive de Suarès.

Voici, ce me semble, comment il faudrait lire cette inscription :

+ HIC REQVIESCI[T·VIR]
BONE MEMORIAE [BOH
ETYVS EPES QVI VIXIT [IN E
PTO ANNVS XX MENSIS·ς·O
BIT·X·KL·IVN·INDICCIONE SEPTIMA.

Je dois cet estampage à l'obligeance de M. Lambert, ancien architecte de la ville de Carpentras et auteur d'une monographie intéressante de l'église Saint-Siffrein, ancienne cathédrale de cette ville. J'ai fait mon dessin d'après cette empreinte.

A. Revoil,
Correspondant.

Digitized by Google

Digitized by Google

s.,
lettre de
vins, il paia

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA MALADRERIE ET LES LÉPREUX DE LILLE. ÉPREUVES DE LADRES.

1335. Pour mener un lépreux à l' espreve, v s.

1337. A II vallés de Douay, qui furent chi envoyet al esprœuve par XI fois, XVI s.

1340. Pour I bourgois mener al esprœuve par Lambiersart, parmi brouweter, VI s. IIII d.

1364. Pour le sallaire des ladrez de Tournay, qui contequièrent une ladresse, parmy II gros, donnés à leur portier, XXI s. III d.

Pour le lettre de certification del estat de ledite jugiée et pour les despens d'icelle, de se warde et dou careton qui le mena, XVIII gros, de XI s. X d.

1371. A de Le Cambe, que il donna à celui en qui maison on fist la darraine esprœve pour sen vin, parmi le fuille (1) qu'il livra, VIII gros.

Pour une esprœve fete à le grande et petite maladeries, X gros.

A lui, pour ses gages de VII jours en alant, au command d'eschevins, ès villes de Arras, Douay, Cambray et Biéthune, mener as esprœves des dites villes Jehan Hangheward, fil de Denis, séiournant et repairant, XXIIII gros pour jour, vall, VIII l. VIII gros (2).

1372. Pour l'esprœuve de Jak Boistiel, fete au command d'eschevins, le jour du boin venredy (3) darrain passet en ceste ville,

(1) Bourrée, fagot (Roquefort, gloss. t. Ier, p. 648.)

(2) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, rég. aux comptes.

(3) Bulletin du Comité de la langue, t. III. p. 701, note. — 1464. A Jehan Le Vasseur, *roy de l'amoureuse vie* (roi des ribaux), pour avoir conduit les ladres forains qui, chascun an, se mettent et entretiennent le jour de venredy aouré au dehors de le porte de Courtray, XII d. sur chascun ladre, à prendre en la boiste et ès aumoesnes d'iceulx ladres, et le sergent d'eschevins II s., aussi sur chascun ladre. On renonce à cet usage parce que lesquellez aumosnes par ce moyen disminuoyent tellement et sy exsesivement que ce ne faisoit plus à tolérer, ne souffrir. — On accorda alors au sergent XII l., et *au roy de l'amoureuse vie*, VI l., faisant ensemble XVIII l. — *Au roy de l'amoureuse vie*, IIII s., pour avoir assisté à la visitacion d'une femme. — 1465. XXII s. à ung messagier de la ville d'Arras, lequel estoit venu en ceste dite ville (Lille) devers eschevins, pour eulx signifier, comment quatre hommes habillés à ghisse de ladre, s'estoient cautement partis dudit lieu d'Arras, pour aler avant le pays, affin que on s'en gardast, et que lesdis eschevins y feissent prendre garde, pour doubte des dangiers. (*Ibid.*)

Digitized by Google

par les ladres, adont y estans des villes de Tournay, Valenchiennes, Monstroel et Boulongne, payet à yceuls ladres XLVIII^{s}.

A Jaq. de le Cambe, pour mener ledit Boistiel à ledite esprœve, XII S.

Jaqmart Boistiel fut encore mene a sesprœuves à Amiens, en 1373.

1378. Pour les frais de l'esprœuve de Phelippart Orghet, faite le joesdy absolut en ceste ville, par aucuns ladres forains, LVI S.

1379. Pour les frés et despens de bouce et de quevauls, fais par Jaqmon de le Cambe, Gilles, le Viseus et Pyatin de Los, en menant, au command d'eschevins, ledit Pyatin as espereves de Tournay et Douay, par III jours, alant, séiournant et repairant, parmi les drois des dites esproeves et le desserte dudit le Viseus, et parmy loyers de quevaus et frés de bouce au revenir, en faisant compte de tout ce, XXIII L. IIII S.

A maistre Jehan Caulier, pour II lettres soubz le seel as causes, faites et emportées pour cause des dites esproeves, VIII S. (1).

1385. On mene en pluseurs villes et lieus aucunes personnes, souppechonnées estre entequées du mal S. Ladre, pour ycelles faire contecquier et esproeuver par les ladres desdites villes et lieux.

On mene Thumas Pesiel, souspechonné du mal S. Ladre, as esproeves des confrères et consoers des boines maisons des malades bourghois de Douay, Cambray, Valenchiennes, Tournay (2).

1388. Pour esprouver en leditte maison (de Lille), lendemain du jour S. Thumas, devant Noël, l'an XX IIII et VIII, Jehanete Yzac par IIII malades de dehors, XLII S. (3).

On voit, en effet, dans le compte rendu cette année par l'argentier de la ville, que Jehanne, fille de Jehan Ysak, bourghois de Lille, menée as esproeves à Tournay, contequiée et esprouvée par les ladres bourghois de Tournay, a esté trouvée entequiée *de luffre et de blanc mal.*

Les ladres bourghois de Tournay reçurent pour cette épreuve XX S. T, val. XVI P., de XLIIII S.

Le halier de Tournai qui les avait menés à l'épreuve, obtint XXII S., et Jaque de Chimay XX S., pour avoir ordené et escript le lettre de le relacion et certifficacion de ledite esproeve.

1396. A Tristant Fremault que, au command d'eschevins, il paia

(1) Arch. des hospices de Lille, reg. aux comptes.
(2) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes.
(3) Arch. des hospices.

Digitized by Google

aux ladres de forain (1): est assavoir I de Marque (2) leiz Lille, deux de Cambray et I de Namur, venus à Lille en le peneuze sepmaine IIII XX XVI, liquel contequièrent et advisèrent, à le requeste dudit Tristant et par l'ordenance des diz eschevins, Jehan Le Merchier, qui jugiés fu entequiés *du blanc mal de lieppre et de laffre*, et Jaquemart Doupret, qui jugiés fu sains, pour ce X s. (3).

Somme payée pour entrer à Saint-Ladre.

1347. Dame Paskain Le Cierf, qui pierdi le bourghesie pour sen marit, quy n'estoit point bourghois, devoit XX mars, s'elle voloit, avoir le boine maison. De chou rechut, au commant d'eskevins, X mars quy valent, à XXXI S. IIII d. le march, XV l. XIII S. IIII d., et les autres X mars ont quitiét eskevin, à le prière Jaqmon Daubenton, pour le bon service que li dis Jaqmon a fait à le ville.

Jaqmart le Cauceteur, qui estoit clers, s'avoit ses pères esté bourgois, quant il fu nés, doit XX mars. De cou rechut XXV L.

Ensi doit sur mainmit VI l. VI S. VIII d., par le grei d'eskevins, à desconter cascune semaine II S. de ce prouvende, tant qu'il ara payet, pour chou qu'il monstra poureté (4).

Prouvende (5) *du chapelain.*

1397. Au cappellain, pour se pention de XXVI XVes., si comme cascune XVe. XXVIII S., XXXVI L. VIII S.

(1) Archives de l'hôtel de ville. — 1373. As poures ladres forains donné pour Dieu et par grâce, considéré leur grant poureté et misère, XX s.

(2) 1598. A ung brouteur du poids, pour avoir mené avecq sa brouette Sainctine Gogeau, *lépreuse*, avecq son lits et utensilles en la malladerie du Pont à Marcque, LXXII S. — 1600. Le comptable parlant d'un lépreux de la malladrie de Pont-à-Marcque, dit : *qui estoit tellement affligié de pourifure es hanches et jambes, que les vers se y estoyent boutés et engendrés tellement que l'on avoit horreur de le regarder.*

(3) 1421. A Jehan du Castiel, sergent d'eschevins, qu'il a paié, que accordé a esté par eschevins à sire Robert Duponchiel, pere, en récompensacion des despens par lui euz et soustenus, en ce que, du command d'eschevins, il a esté menés à Tournay, à le bonne maison des ladres, adfin d'estre contequiés et examinés du mal mons. Saint Ladre, lequel on disoit de ce estre contequié, à quoy il a frayé grandement : par lequelle vizitacion il a esté jugiés sain et non entequié dudit mal, pour ce IIII l.

(4) 1369. De le vesve de feu Franchois Martin rechu cest an, dou gré d'eschevins, à cause de s'entrée en le maison, pour XX mars d'artisiens que, selonc le coustume anchienne, elle en devoit LIIII frans dou roy, de XXXII gros le pièce, val. IIII XX VI l. VIII S.

(5) Prébende, portion, pitance. (Roquefort, *ibid.*, t. II, p. 401.)

Digitized by Google

Au mesme, pour sa portion des xxvi xv^es dessusdites, si comme cascune xve ii havos de bled, xiii rasières de bled.

Audit cappelain, pour ses vins, si comme à le S. Martin, à trois roys, à le Nostre Dame Candelier, as carmiaulx, à le Nostre Dame en march, à le Déducasse de le maison, à le Pentecouste et à le Absomption Nostre Dame, à cascun d'iceulx jours demy lot de vin de ii s. sont xvi s.

1399. Audit cappelain, pour ses grasces, si comme à le S. Remy, xxx s.; au Noël, xxx s.; as carmiaulx, xxxii s.; à le Pasque, xxx s.; à le saint Jehan Baptiste, xxx s., et à le feste de Lille, xxx s., ix l. 11 s.

Pour autres y grâçes accordées audit cappellain, en l'esquivinage, créé à le Toussains, iiii^xx et x, x l. iii s. iiii d.

Prouvendes des malades.

1399. Chaque malade et sa meskine reçoivent par an, à raison de xxvi s., (ou plutôt xxviii s.), par xve, xxxiii l. xvi s. (1).

A raison de ii havos de bled par xve, xiii rasières.

xvi s. pour ses vins.

iii l. iiii s. pour iii c. de laigne (bois), à xxviii s. le cent.

Pour sen service de xxvi xv^es, x l. viii s.

Et sa meskine, vi rasières, ii havos de bled.

Somme toute xlix l. iiii s. et xix ras. ii havos de bled.

Vin accordé aux malades.

1389. A la S. Remy, ii los de vin as malades.

A la S. Martin, ii los de vin as malades, de v s. vi d. feulez (faibles) le lot, x s. feulez

Aux trois roys,	ii los de vin;	A le Déducasse,	ii los de vin;
A le Candeler,	id.;	A le Pentecouste,	id.;
Au Quaremiel,	id.;	A le S. Jehan,	id.;
A Pasques,	id.;	A le Nostre-Dame-My-aoust,	id.

Il n'y avait alors que trois malades et leurs meskines. Ils recevaient chacun xxviii s. par quinzaine, tandis que leurs meskines avaient iiii s. chacune par semaine.

(1) A cascun malade et au priestre, cascune sepmaine, en l'anchyene coustume, à cascun homme, iii s., à cascune femme, ii s. vi d., et à cascune meskine xii d.; mais, par grâce d'échevins, fete à aulx par pleusieurs fois, accordé est que, tampt que il plera à eschevins, cascun homme ara viii gros le sepmaine, cascune femme, vii gros le sepmaine, et cascune meskine iii gros le sepmaine. De la grâce des eschevins les hommes reçurent ensuite de surplus iiii gros par semaine, les femmes, iii gros, et les meskines, iii gros.

Digitized by Google

Vers le milieu du XIVe siècle les malades recevaient XIIII s. par semaine.

1388. Pour le vin des malades le jour où on rend les comptes, XLVIII s.

Pour le vin des mesquines, VIII s.

Vins de courtoisie.

1366. Donné adont à boire as malades, pour cause de le bien venue Baudouin Le Neveut, qui estoit ces nouviaus mestres de le maison, II los de vin, de X s.

Donné à boire as malades, au command des mestres, le nuit S. Bârnabé, que li mestre y alèrent pour le cause du débèt qui avoit esté entre Willeaume de Pont et Jak hiersent, IIII los de vin, de XX s.

1370. Donnet à boire as malades par les mestres, une fois qu'il alèrent veoir les tavelés (tableaux) des ordenacez de le maison pour les pittanches des malades ordener, III los de vin, de XV s.

As malades et leurs meskines, donnet en grâce, au command des mestres, le journée qu'il visitèrent les rolles des hobis avoec le priestre de le maison, et avoec, parlèrent de pluiseurs coses asdis maladez, lequelle grâce leur fu adont fete pour cause de le boine venue Jehan Le Saunier qui, de nouvel, estoit créez mestres de ledite maison, XXXVI s.

1372. As malades (ils étaient au nombre de quatre) donné en grâce par les mestres, le jour que li dit mestres alèrent à euls parler, à cause des rentes du viestiaire et d'autres plusieurs besongnes, XX s.

As malades et leurs meskines, donet en grâce, au command des mestres, à cause de le bien venue Jehan Artut, lors créé de nouvel mestres de le maison, quant li dit mestre alèrent prendre conseil à Jak Boistiel, comment on se poroit deffender et fere poursuite contre le prestre de le maison, afin qu'il fust contrains de dire III messes le sepmaine, V los de vin de XXX s.

1377. Pour 1111 los de vin donnés as malades, au command des maistres, le joesdy devant le S. Jean Baptiste, à cause de le bien venue Phelippe Le Royne, auquel jour li dit maistres alèrent visiter le lieu des malades, XVI s.

1378. Pour IIII los de vins donnés en grâce as malades par les maistres, le nuit de Toussains, qu'il furent visiter yceuls malades et le lieu du censier, XVI s.

Pour IIII los de vin donnés en grâce as malades par les maistres,

Digitized by Google

le xvie jour de jenvier, qu'il fisent inventore des biens appertenans et estans en le maison et ou moustier (1) d'icelle, xviii s.

Gâteau de la S. Martin et tourtelet du nouvel an.

1389. As malades et leurs meskines donné, pour à le S. Martin faire leur wastiel, comme pour le nuit de l'an faire leurs tourtelés, une rasière de bled.

Vins et dîners des échevins, etc.

1366. Pour le vin de xxxvi personnes : chest assavoir le reward, xi eschevins, xii dou consel, les iii clers de le ville, les ii mestres de le maison S. Ladre, Villers et Baudoin de S. Ghillain, pour cascun viii gros, et le iiii vallés de le ville (2) et Willaume Alous, pour cascun iiii gros, le journée que on rendi compte à eschevins et le consel dou dairrain compte devant chestui, quant on heut compté doudit compte, xiii l. viii s. (3).

Funérailles.

1366. Donné as malades, au command des mestres, le journée que Phelippe Clarière trépassa, ii los de vin de ix s. iiii d.

Donné adont as meskines, au command comme dessus, demi lot de vin de xxviii d.

Pour fere le fosse Phelippe Clarière, vi s. — Pour sen luisel et pour ii livres de candelles de chire pour sen sierviche, xx s.

As priseurs qui prisièrent le lit et les draps de leditte Phelippe, vi s.

Pour le maletote de le vente des coses qui furent Phelippe Clarière et Jehennette Dou pont, ii s.

Donné, au command des mestres, à boire as malades et à leurs

(1) 1378. A frère Jaque Lescringnier, donné en courtoisie, pour ce que le jour de le dédicasse de la maison (1366). Pour erbe esparse ou moustier des malades le jour de leur dédicasse, iiii s., iiii d. — 1378. Pour erbe et jons ledit jour espars tant oudit moustier, comme ou dortoir des malades xii s.) yl prêcha on moustier d'icelle, xii s. — 1399. Pour ii ras. de carbon à mettre en le fouyère, quant le cappellain doit dire le messe, pour li cauffer, iiii s.

(2) 1399. Au messagier et au *roy des ribaus*, à cascun iiii s., sont viii s.

(3) La dépense n'avait été que de vi l. viii s. en 1346; mais on y ajoute viii d. pour erbes au Moustier, au jour dou compte. — 1379. Pour jectoirs dont jectés fu li devant dis darrain comptes, payet parmy vi gros donnés à Thumas Acart pour celluy compte jecter, xvi s. — A Noyon (1543), les curés se voyaient forcés d'*excommunier* ceux qui avaient volé les gettons d'argent de la ville, pour les contraindre à les restituer. (Arch. de l'hôtel de ville de Noyon.)

Digitized by Google

meskines le journée que ledite Jehennette moru, II los de vin de X s.

Pour le fachon de le fosse ledite Jehette, VI s.

1374. Pour II los et demi de vin donnés as malades et à leur cappellain, à cause de le mort de Gillion Le Caucheteur, X s.

Ils avaient quelquefois IIII lots de vin.

Pour le fosse doudit Gillion, IX s.; son luisiel, XII s.; II l. de chire en candelles, XIIII s.

1375. A Jaquemart Boistiel, à le vesve Francois Martin et à leur capelain, pour demy lot de vin à chascun, qui donnez leur fu en courtoisie, pour le mort Jehane Le Clarière, VIII s. III d.

A Jehan de Mons, escringnier, pour le luisiel Jehane Le Clarière, XXII s.; XII s. pour la fosse; XIIII s. pour II l. de chire en candeilles.

1382. Pour le luisel et fosse de le vefve Franchois Martin, parmy le portage dudit luisel, XXXI s.; II l. de luminaire, X s.

Livres de la chapelle, etc.

1369. Pour le messel des malades recouvrir tout de noef et refere bien souffisamment, à mestre Pierre de Rome, LIIII s.

A mestre Pierre de Rome, pour repaindre et rappareillier monseigneur S. Nicolay et me dame sainte Aytroppe et leurs tabernacles ou moustier des malades, payet, rabatut XL gros que mess. d'Avelin donna en ayde de ce fere, L s. (1).

Argent prêté à l'église Saint-Etienne de Lille.

1371. A Tristan Canard et Grard as Rasières, lors gliseurs (marguilliers) de l'église S. Estenene de Lille, payet et délivré en prest, au command d'eschevins, pour les mettre et convertir en l'ouvrage de le cappielle S. Jehan Ewangeliste, comme par lettre de ce fete soubz le seel aux causes appert, c. frans dou roy, de IX XX L.

Pour le lettre doudit prest, payet à Caulier V s.

(1) 1373. Jehan Destailleurs reçoit VI l. VII s. pour fere tous noefs aucuns aornemens, si comme casures, parures de aubes, fanons, estoles, puingnés, dras de autel et de estappliel, pales, etc. — 1379. A Clay Le Ricque, pour reffaisaige du calisse de le maison, IIII s. — Audit Clay, pour reffaisaige de le petite croix dorée, IIII s. — Pour le custode du devant dit callisse reffere et refourer de nouvel feutre. IIII s. — Pour III aunes et demie de kennevach mis à refere le drap à couvrir l'autel, parmy le refaisaige, XIIII s. — Pour le reffaisage de une elle d'autel, parmy estoffes ad ce, XVIII s. — Pour estoffe et fachon d'un noef baston servant à le vielle croix, qui est derrière l'autel, parmy les vierelles d'icelluy, IIII s.

Digitized by Google

Les braconniers du comte de Flandres dans la maladrerie.

1375. A VI braconniers de nos. le conte, qui estoient logiet en leditte maison des malades, à XXX couples de kiens, pour, là séiourner, boire, meignier et repaistre leur chiens, donné à eulz, en courtoisie, adfin qu'il s'en alaissent, XII S (1).

Pour copie conforme :

DE LA FONS B^on^ DE MÉLICOCQ,

Correspondant.

(1) Arch. des hospices de Lille.

Digitized by Google

CHARTE DE GUILLAUME,

COMTE D'AUMALE, A L'OCCASION D'UNE DONATION FAITE A L'ABBAYE DE LANNOY (1166).

Ego Willelmus comes de Albamarla, omnibus baronibus meis. Vice cometibus, prepositis, cunctisque ballivis, universisque fidelibus. Salutem. Notum sit vobis quod cum Wicardus de Egla cum Sibilla uxore sua et filiis Odcelino, Willelmo et aliis concessissent olim coram Ricardo decano et communia mea albemarle ecclesie sancte Marie de Briostel et monachis ibi Deo servientibus, in elemosinam perpetuam quicquid calumpniabantur in quarta parte Hugonis de Longa Piro in territorio de Belval, nichil prorsùs sibi retinentes. Ita videlicet quod Wicardus et uxor ejus affidassent Ansoldo Biset quod nullum dampnum nullam molestiam sive injuriam de cetero predicte ecclesie nec per se nec per alium inferrent ac proinde a monachis accepisset Wicardus asinum et uxor vaccam. Postea calumpniati sunt in eadem terra servicium ab heredibus Hugonis de Longa Piro. Unde tam monachi quam Wicardus ex precepto domini Rotrodi Rotomagensis archiepiscopi coram me convenerunt, ubi et primam conventionem recognoscentes quiete et in pace concesserûnt et calumpniam servicii quam faciebant penitus dimiserunt ; pro hoc a monachis xx solidos belvacensium accipientes. Quod ut firmum et stabile permaneat sigilli mei auctoritate confirmo. Testes prime conventionis coram communia, Ricardus Decanus, Ricardus Presbyter, Robertus de Floisi, Petrus de Sancto Sidonio, Stephanus de Calceta, Ansoldus Biset, Robertus de Alneto, Gaufridus de Marca, Ibertus de Rotors, Hilo de Estotone, Benedictus Camerarius, Walterus de Peix, Stephanus filius ejus, Willelmus Reullus, Benardus de Bella Fraxinò, Bernardus de Arguel, Rogerus de Menarval. Testes recognitionis coram me et finis calumpnie Hugo abbas de Belbec, Stephanus abbas de Fulcarmont. Rogerus capellanus, Willelmus frater Petri de Gerborreto, Arnulfus Biset. Robertus frater ejus, Jordanus de Blossevilla.

Actum est hoc anno Verbi incarnati m° c° lxvj°, apud Albamarlam.

Pour copie conforme :

MATHON FILS.
Correspondant.

Digitized by Google

NOTE

RELATIVE A UN PASSAGE DU TRAVAIL DE M. LE BARON CHAUBRY DE TRONCENORD SUR LES SCULPTEURS CHAMPENOIS (1).

On lit dans l'avant-dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes* des départements (mai-juin 1864, p. 572, rapport de M. Ed. de Barthélemy, voir P. V. de la séance du 14 janvier 1864) : *Jean Jolly, originaire de la même ville (Troyes) 1650, et qui alla s'établir à Montpellier où une de ses principales statues, représentant Louis XIV à cheval, décore la place du Peyrou...*

L'auteur, dans son estimable travail, s'est laissé probablement tromper par le dictionnaire historique de Chaudon et Delandine, *Lyon*, 1804, qui, comme on sait, fourmille d'inexactitudes.

La statue équestre dont il s'agit, votée par les États provinciaux de Languedoc, le 31 octobre 1685, fut l'ouvrage des sculpteurs Pierre Mazeline, de Rouen, et Simon Hurtrelle, de Béthune, tous deux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, les mêmes qui exécutèrent le mausolée du chancelier Le Tellier et celui de Charles de Créqui, gouverneur de Paris. Le dessin de notre statue était dû à Mansard.

Les noms des deux sculpteurs se lisaient sur un des pieds du cheval. Quant au fondeur, on voyait écrit au dessous du ventre : *Simoneau fecit.* Il paraît que celui-ci fut aidé par *Balthazar Keller.*

Jean Jolly ne fut appelé à Montpellier par les États provinciaux que pour la décoration, c'est-à-dire le revêtement en marbre du piédestal de la statue. Il fit d'abord son dessin en plâtre sur le piédestal même ; puis, les modèles étant approuvés, il exécuta son travail en marbre de Carrare. Cette œuvre, entreprise au mois d'avril 1724, fut achevée à la fin de l'année 1727. Elle eut l'assentiment général ; et, pour le récompenser, les États délibérèrent, en 1728, de lui accorder, indépendamment de ses appointements, pendant huit années, qui avaient été fixés à 1,000 livres pour cha-

(1) Publié dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Digitized by Google

cune des trois premières, et à 2,000 livres pour chacune des cinq autres, une pension annuelle de 1,500 livres sa vie durant. Jolly fut également chargé de diriger les travaux relatifs à la grille de fer qui entourait le piédestal et au pavé de l'intérieur de la grille.

Cette statue *n'orne plus* la place du Peyrou. Elle fut renversée le 2 octobre 1792, soixante-quatorze ans après son érection.

La statue que l'on voit aujourd'hui sur la même place, fut érigée en 1838. On la doit à MM. Debay, sculpteur, et Carbonneaux, fondeur, à Paris.

Eug. THOMAS,

Archiviste de la préfecture de l'Hérault, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN. — *Travaux*, 3e série, tome IV, 1862-1863. Grand in-8° de 371 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861-1862, par M. *Ferrus*, secrétaire-général. 26 pages.

— De l'Organisation de la charité, par M. *C. Souplet*. 21 pages.

— Petites Causeries sur de grandes question. Le Luxe, par *le même*. 33 pages.

— De l'Esprit généralisateur, par M. *Charles Daudville*. 16 pages.

— Des Peintures rurales dans les églises, par M. *Pierre Bénard*. 17 pages.

— Siége et prise du Catelet, en 1557, par M. *Ognier*. 7 pages.

— Poésies, par MM. *de La Chapelle*, *E. Magne*, *Héré*, et *C. Daudville*.

— Nécrologie. M. Augé de Lassus, par M. *L.-B.* (*Louis Blein?*) 1 page.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. — *Mémoires*. Tome XXVIIe de la collection, XIVe de la 2e série, nos 65 à 68, année 1863. In-8° de 630 pages.

— Paroles prononcées sur la tombe de M. Vaudé, architecte, par M. *Amédée Gayot*. 6 pages.

— Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine, pour servir à la statistique et à l'histoire de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, par M. *Hariot*. 372 pages.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE. — *Répertoire des travaux*, publié sous la direction de M. *P.-M. Roux*, secrétaire perpétuel. Tome XXIIe, 2e de la 6e série. 1 vol. in-8° de 600 pages.

Partie scientifique et littéraire.

— Quelques mots sur la météorologie, par M. *Roux*. 4 pages.

— Notice biographique de P.-A. Guys, consul général, par M. *Henry Guys*. 16 pages.

— Notice statistique sur la Société d'horticulture de Marseille, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. *Lions*. 38 pages.

Digitized by Google

— Étude des questions relatives à l'assistance des enfants confiés à la charité publique, par M. le marquis de *Bausset-Roquefort*. 67 pages.

— Quelques mots sur la charité dans les prisons, par M. *L. Menard*. 16 pages.

— Mémoire sur les faïences, verres, émaux, porcelaines, par M. Mortreuil. 36 pages, par M. *Durand*. Documents annexés. En tout, 57 pages.

— Les enfants trouvés, par M. *Montaut*. 6 pages.

— La vie de Padorano Croce, étude de statistique, par M. *Arman*. 30 pages.

— Exposé des travaux de la Société depuis la dernière séance publique. Notice des membres décédés depuis cette époque (MM. Fortoul, de Salvandi, etc., etc.), par M. *Roux*. 106 pages.

Tome XXIIIe. 600 pages. Partie littéraire seulement (1).

— Consulats dans le Levant. Consuls étrangers à Marseille, par M. *A. Mortreuil*. 24 pages.

— Recherches statistiques sur le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône, par M. *Jubiot*. 95 pages.

— Statistique du papier timbré à Marseille et en France, par M. *Natte*. 37 pages.

— Coup d'œil sur les mœurs, les coutumes, le commerce, l'industrie et les arts à Marseille, par M. *Chaumelin*. 52 pages.

— Statistique de la commune d'Auriol, par M. *P.-J. Bost*. 35 pages.

— Statistique de la commune de Fos, par M. *E.-M. Masse*. 163 pages.

Tome XXIV. 600 pages. Partie littéraire seulement.

— Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Joseph Agoub, par M. *Henri Guys*, 21 pages.

— Extrait d'une Note de M. *Jules Canonge* sur un marbre antique trouvé à Arles et donné au musée de cette ville. 2 pages.

— De l'émigration européenne et de ses conséquences politiques, morales et économiques, par M. *A. Legoyt*. 277 pages.

— Rapport sur l'état actuel de la bibliothèque de la Société de statistique de Marseille, par M. *Segond-Cresp*. — Quelques remarques sur ce rapport. 2 pages.

— Inscription sur une plaque de bronze rappelant l'époque et le lieu où Cazault fut tué par Libertat. 2 pages.

Société des antiquaires de Normandie, a Caen. — *Mémoire*. Tome V^e de la 3e série, XXVe de la collection, livraisons 1 à 3. In-4° de 570 pages.

1re livraison.

— Notice biographique sur Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, par M. *Achille Chereau*. 46 pages.

(1) La *Revue scientifique des Sociétés savantes* a donné la bibliographie des articles se rattachant aux sciences.

Digitized by Google

— Notice sur Saint-André-de-la-Ville, ancienne paroisse de la ville de Rouen, détruite en 1792, par M. *de la Quérière*. 57 pages.

— Remarques sur l'église Sainte-Trinité, à Caen, par M. *Ruprich-Robert*. 21 pages.

— Les grands baillis du Cotentin de 1204 à 1789, par M. *Léopold Quenault*. 30 pages.

— Monographie des communes et des familles de Fierville, par M. *Ch. Fierville*. 44 pages.

2me livraison.

— Etude de sépultures chrétiennes faite de 1858 à 1860, dans les cimetières de Roux-Mesnil et d'Etran, près Dieppe, par M. l'abbé *Cochet*. 25 pages.

— Philologie topographique de la Normandie, par M. *Edouard Le Héricher*. 50 pages.

— Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen, par M. *Charles de Robillard de Beaurepaire*. 14 pages.

— Etude sur une charte relative à une grande ville de bois, par M. *Léon Puiseux*. 22 pages.

3e livraison.

— Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest, 2e partie, par M. *Ed. Lambert*. 138 pages.

— Le registre de la Charité de Surville, par M. *Charles Vasseur*. 22 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

— *Mémoires*. Caen 1863. In-8° de 550 pages.

— Les anciennes écoles italiennes au musée Campana ou Napoléon III, par M. *Jules Cauvet*. 20 pages.

— Pensées et réflexions morales, par M. *Sorbier*. 70 pages.

— Martial de Paris dit Martial d'Auvergne (*Martialis Arvernus*). Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. *Ch. Bataillard*. 36 pages.

— Deux individualistes, Benjamin Constant et Daunou, par M. *Bertauld*. 38 pages.

— Coup d'œil sur les publications administratives récentes, par M. *Boulatignier*. 17 pages.

— Essai sur le courage civil, par M. *de Chenier*. 32 pages.

— Condorcet, sa vie et ses œuvres, par M. *A. Charma*. 80 pages.

— Port de Cherbourg. Lettres inédites du général Dumouriez et du capitaine de vaisseau La Couldre de la Bretonnière, publiées par M. *Hippeau*. 76 pages.

— Marie de France et les fables au moyen âge par M. *A. Joly*. 63 pages.

— Chapitre complémentaire de l'ouvrage intitulé *le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*, par M. *Théry*. 7 pages.

— Notice sur M. Thierry, par M. *B. Pierre*. 14 pages.

— Biographie de M. Gautier, par M. *Julien Travers*, 10 pages.

— Poésies par Mme *L. Coueffin* et M. *A. Bigot*.

Digitized by Google

Même Société. — *Mémoires*, année 1864. In-8° de 505 pages.

Lectures faites dans la séance publique du 10 juin 1863 :

— Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. *Julien Travers*. 70 pages.

— Le procès de Mirabeau en Provence d'après des documents inédits, par M. *A. Joly*. 118 pages.

— Addition à ce Mémoire. 5 pages.

— Notice biographique sur M. Auguste Février, par M. *Des Essars*. 16 pages.

— Note sur la position des ingénieurs du Calvados en 1793, par M. *Ollivier*. 9 pages.

— De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale, par M. *A. Charma*. 10 pages.

— Poésies, par M. *Bigot*.

Mémoires divers:

— Des méthodes applicables à la philosophie du beau, par M. *A. Buchner*. 18 pages.

— Note sur un tableau de Jouvenel (*le Mariage de la Vierge*) appartenant au musée d'Alençon, par M. *de Robillard de Beaurepaire*. 12 pages.

— Pensées et réflexions morales, par M. *Sorbier*. 39 pages.

— Le Droit de punir et M. Franck, par M. *Bertauld*. 28 pages.

— Les Licences poétiques de Virgile, par M. *Théry*, 14 pages.

— Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements, par M. *Julien Travers*. 9 pages.

— Notice biographique sur M. Blanchard, par M. *J. Cauvet*. 10 pages.

— Poésies, par Mme *L. Coueffin*, MM. *A. T****, *Peter Burke* (poésie anglaise avec la traduction en vers français de M. *Julien Travers*).

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure). — *Bulletin des travaux*. 1re année, exercice 1863. 1 vol. in-8° de 215 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société (2e trimestre 1863) par M. le docteur *Ph. Gyoux*, secrétaire. 18 pages.

— Articles publiés dans le *Mellois* sur la Société de Saint-Jean-d'Angély, par M. *Ch. Moreau*.

— Programmes des questions qui paraissent les plus intéressantes à étudier et les plus utiles à résoudre. 4 pages.

— Article publié dans l'*Etincelle* de Bordeaux sur la Société de Saint-Jean-d'Angély, par M. *P.-E. de Rattier* 4 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant le 3e trimestre 1863, par M. *Gyoux*. 25 pages.

— Notice sur la fondation de l'hôpital militaire d'Anfredi à la Rochelle, par M. le docteur *Cardailhac*. 4 pages.

— Légende saintongeaise : La grosse pierre d'Antezan, par M. *Baril*. 2 pages.

Digitized by Google

— Notice nécrologique sur l'abbé Enguialle, curé de Saint-Loup, par M. *Augier de la Jallet*, 5 pages.

— Compte rendu du 4e trimestre 1863, par M. *Gyoux*. 24 pages.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.—*Mémoires*. Tome III. 3e fascicule, année 1862. 2 livraisons in-4° formant 92 pages.

— Sur la lecture à haute voix, par M. *A.-L. Boyer*. 34 pages.

— Le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliophile et antiquaire, par M. *Germain*. 42 pages.

— Les professeurs de droit français de la Faculté de Montpellier (1681-1791), par M. *Faucillon*. 24 pages.

— Les docteurs agrégés de la Faculté de droit de Montpellier (1681-1791), par *le même*. 40 pages.

— Existe-t-il un principe de la vie distinct de l'âme? par M. *Jeannel*. 92 pages.

Académie delphinale, a Grenoble. — *Bulletin*. — Tome V de la 1re série, 1859 (publié en 1863). In-8° de 304 pages.

— Conservation des pierres tombales de l'époque gallo-romaine déposées auprès du lycée de Grenoble.

— Nouveaux documents sur la crypte de Saint-Laurent (analyse du Mémoire), par M. *de Gournay*.

— Notice sur Sainte-Marie-d'en-Haut, maison aujourd'hui possédée par les dames Ursulines, par *le même*.

— Le capitaine Paulin, baron de La Garde, par M. *Auzias*.

— Etude sur Domène, par M. *A. Du Boys*.

— Nouvelle lecture sur le passage d'Annibal, par M. *Desgranges*.

— Réponse au Mémoire de M. Desgranges, par M. *Macé*.

— A propos du Mémoire d'Henry Lawes-Long sur la marche d'Annibal du Rhône aux Alpes, par M. *Parisot*.

— Communication, par M. *A. Du Boys*, d'un passage inédit de son histoire du droit criminel (analyse).

— Etude philosophique sur la conscience, par M. l'abbé *Genevey*.

— Etude philosophique sur la civilisation, par *le même*.

— Etude philosophique sur Descartes, par M. *Patru*.

— Etude philosophique sur l'homme barbare, par M. l'abbé *Genevey*.

— Analyse de la *Franciade* de Ronsard, par M. *Philibert Soupé*.

— Etude sur la semaine de Dubartas, par *le même*.

— Mémoire sur le flûteur Vaucanson, par M. *Imbert Desgranges*.

— Etude sur le *Jugement dernier* de Michel-Ange, par M. *Maignien*.

— Etude sur la chanson de Marlborough, par M. *Parisot*.

— Etude sur la définition et le caractère du beau, par M. *Maignien*.

— Etude esthétique sur les divers degrés de beauté relative par où passe la matière pour arriver à représenter l'esprit, par *le même*.

Digitized by Google

— Mémoire sur la politique des Romains dans le Dauphiné, par M. *Revillout*.

— Etude sur le rôle de la matière dans l'expression du beau, par M. *Maignien*.

Société académique de Nantes. — *Annales*. — Année 1863. In-8° de 623 pages.

— Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, publiée par M. le baron *de Girardot*.

— Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes pendant l'année 1863, par M. *Calloch*.

— Poésies par M. *Chérot*.

— Etudes pittoresques sur le quartier Saint-Pierre (île de la Réunion), par M. *Eudel*.

— Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie, par M. *Fournier*.

— Le quai et le port Maillard, par M. *Renoul* père.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*. — Tome III, année 1863. In-8° de 280 pages.

— Chartes relatives au prieuré de Pontchâteau (diocèse de Nantes), avec une planche lithographiée, par M. *de Brehier*.

— Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, par M. *Stéphane de La Nicollière*.

— Chronique. — Introduction à l'étude des bijoux, par M. *Parenteau*.

— Notre-Dame des Dons, en Treillières, par M. *de Kersabiec*.

— Princes et comtes seigneurs de Nantes, depuis les Romains jusqu'à l'an 1750, avec la date de l'entrée de plusieurs de ces princes dans ladite ville de Nantes, par M. l'abbé *Travers*.

— Notice historique sur les postes en France, depuis leur origine jusqu'en 1789, par M. *Le Lièvre de La Morinière*.

— Nouvelles fosses gallo-romaines de Troussepoil (Vendée), par M. l'abbé *Ferdinand Baudry*.

— Une charte de Conan III et le prieuré de la Madeleine, par M. *Stéphane de La Nicollière*.

— Lettre inédite de Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI, à la duchesse Françoise d'Amboise, par M. *de Kersabiec*.

— Lettre de Duquesne à Colbert, publiée par M. *Mourain de Sourdeval*.

— Considérations sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes, par M. *Stéphane de La Nicollière*.

— Souvenirs de la Roberdière, lieu de naissance du général Bedeau, par M. *Marionneau*.

— Considérations générales sur les rangées de pierres en lignes parallèles dans le département du Morbihan, et en particulier sur les figures et les caractères gravés sur les pierres du grand dolmen

Digitized by Google

de Locmariaquer (avec 5 planches lithographiées), par M. *Le Ray*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. — *Recueil des travaux*, 2e série. — Tome Ier, 2e partie. Agen, 1863. In-8° de 190 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, 1860-1861, par M. *Ad. Magen*. 16 pages.

— Quelques pages inédites de Blaise de Monluc, par M. *Tamizey de Larroque*. 22 pages

— De la modulation métrique, ou du rythme et de l'intonation de la poésie ancienne, par M. *J.-A. Ducondut*. 23 pages.

— Notice sur un marbre votif découvert à Aiguillon, par M. *C. de Crazannes*. 6 pages.

— Coutumes de la ville de Layrac, par M. *Amédée Moullié*. 46 pages.

— Notes pour servir à la biographie de Mascaron, évêque d'Agen, écrites par lui-même, et publiées pour la première fois par M. *Tamizey de Larroque*. 13 pages.

— Numismatique agenaise; lettre à M. Ad. Magen, par M. *C. de Crazannes*. 3 pages.

— Une Cité primitive : les Achéens en Crète. 11 pages.

— Poésies, par MM. *J.-B. Goux*, l'abbé *Marre* et *Prosper Noubel*. 3 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — *Mémoires*. — Nouvelle période. Tome V, 1862, 3e et 4e cahier. In-8° de 131 pages.

— Etude comparative sur un passage d'Homère et un morceau de Bossuet, par M. *J. Sorin*. 18 pages,

— Sur l'histoire de Çakia-Mouni, traduite du thibétain par M. Ed. Foucaux, d'Angers, par M. *A. Lemarchand*. 18 pages.

— Poésies, par MM. *V. Pavie* et *P. Belleuvre*.

— Revue bibliographique, par M. *P. Lachèse*. 9 pages.

— Lettre à M. Grégoire Bordillon (concernant l'*Histoire d'Henri Arnauld et du jansénisme dans l'Université d'Angers*, de M. l'abbé Pletteau) (1), par M. *J. Sorin*. 10 pages

— Note du Comité de rédaction de la Commission archéologique d'Angers (sur le même sujet). 2 pages.

— Les cartulaires angevins, étude historique sur la législation féodale en Anjou, par M. *d'Espinay*. 22 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Mémoires*. — Tome VI, 1863. In-8° de 370 pages.

— Sur la polémique qui s'est élevée à l'occasion d'Henri Arnauld, évêque d'Angers au dix-septième siècle, par M. *Bougler*. 62 pages.

— Note sur un personnage figurant parmi les statues nommées ordinairement *Saints de Solesmes*, par M. *E. Lachèse*. 9 pages.

(1) *Répertoire de la Commission archéologique d'Angers*, nov. 1862.

Digitized by Google

— Note sur des fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, par M. *d'Espinay*. 10 pages.

— *La Féodalité et le Droit civil français*, de M. d'Espinay ; rapport par M. *Affichard*. 15 pages.

— Revue bibliographique, par M. *Paul Lachèse*. 22 pages.

— Antiquités carlovingiennes ; numismatique angevine, par M. *Godard-Faultrier*. 15 pages.

— Antiquités féodales; Comtes Ingelgériens et Plantagenets; numismatique angevine, par *le même*. 21 pages.

— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, de M. Albert Lemarchand, par M. *Victor Pavie*. 26 pages.

— Défaite de Dumnacus et émigration qui la suivit, par M. *Paul Lachèse*. 25 pages.

— Note sur René Benoist, à propos de la réimpression de l'oraison funèbre prononcée en son honneur par P.-V. Cayet, par M. *A. Lemarchand*. 9 pages.

— Appendice aux actes de saint Florent, prêtre et confesseur, par M. *X. Barbier de Montault*. 6 pages.

— Poésie, par M. *Belleuvre*.

Même Société. — Commission archéologique de Maine-et-Loire.— *Répertoire archéologique de l'Anjou*. — Année 1864, janvier à juillet. In-8° de 240 pages.

— Quelques statues du château de Richelieu récemment transportées dans la commune de Bouzillé (Maine-et-Loire), par M. *Godard-Faultrier*. 9 pages.

— La Famille de Châteaubriand en Anjou, par M. *Louis Raimbault*. 8 pages.

— La Fontaine du roi René à Baugé. 6 pages.

— Crosse de saint Aubin, d'après M. Grésy, par M. *V.-G.-F.* 3 pages.

— Echemiré-Rigné, traces gallo-romaines, par M. *Cottereau*. 4 pages.

— Tombeaux du maréchal de Rieux et de Suzanne de Bourbon à Ancenis. 4 pages.

— Notice sur Ermangarde d'Anjou, duchesse de Bretagne, XIIe siècle, par M. *Gustave Couchot*. 11 pages.

— Les Orgues de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers, par M. *G.-T. Chambers*. 8 pages.

— Notice sur saint Gohard, évêque de Nantes (IXe siècle), par M. *Couchot*. 7 pages.

— Tapisseries de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers (d'après un article du *Siècle*). 3 pages.

— Coup-d'œil sur la sculpture et la peinture au douzième siècle, par M. l'abbé *J. Corblet* (extrait *in extenso* des Mémoires de l'Académie de la Somme). 14 pages.

— Chronique archéologique (numismatique angevine).

— Evêques et moines angevins de l'Anjou ecclésiastique, par M. l'abbé *T. Pletteau*. 40 pages.

Digitized by Google

— Appendice aux actes de saint Florent, prêtre et confesseur, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 106 pages.

— Compte rendu sommaire du trentième congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte en juin 1864.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, A DUNKERQUE ET A LILLE. — *Annales*. Tome VII, 1863-1864. 1 volume in-8° de 467 pages.

— De la nécessité de maintenir l'enseignement de la langue flamande dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, par M. *E. de La Roière*. 10 pages.

— Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel (1320), par M. le docteur *P.-J.-E de Smytière*. 46 pages.

— Les fabulistes flamands et hollandais antérieurs au dix-huitième siècle par M. le marquis *de Queux de Saint-Hilaire*. 53 pages.

— Notes sur Steenvoorde et le couvent de Notre-Dame-des-Sept-Fontaines, par M. *H. Dufeutrel*. 26 pages.

— Des remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV. Note pour servir à l'histoire des couvents d'Ypres, de Rousbrugges et de Steenvoorde, par M. *A. Desplanque*. 70 pages.

— Elections aux Etats généraux de 1789 dans la Flandre maritime. Procès-verbaux, cahiers de doléances et autres documents, recueillis et publiés par M. *E. de Coussemaker*. 137 pages.

— Souvenirs de saint Thomas de Canterbury. Etude hagiographique, par M. *J.-J. Carlier*. 64 pages.

— Rôles de la maison de Bourgognel, par M. *Victor Derode* (suite et fin). 18 pages.

— Epigraphe des Flamands de France, par M. *A. Bonvarlet* (suite). 56 pages.

Le volume est terminé par un index alphabétique des noms propres et des matières, en dix pages imprimées en petit caractère.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS A ARRAS. — *Bulletin*. Tome II, 1re et 2e livraison. In-8° de 184 pages. Nombreuses planches.

— Date de l'église d'Etaples, par M. *Harbaville*. 7 pages.

— Le groupe de Notre-Dame-des-Ardents à la grande procession du 15 juillet 1560, par M. l'abbé *Van Drival*. 4 pages.

— Description des ruines de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Eloi, par M. *Adolphe de Cardevacque*. 10 pages.

— Rapport sur les pierres tombales trouvées en 1860 dans l'ancien couvent des Carmes, maintenant occupé par les dames Ursulines, par MM. le comte d'*Héricourt* et *Alexandre Godin*. 7 pages.

— Excursion archéologique dans le canton d'Etaples, par M. *Souquet*. 29 pages,

— Croix en grés de Vacquerie-le-Boucq, par M. *Danvin*. 5 pages.

Digitized by Google

— Tour de l'église Saint-Pierre-lès-Calais, Notice par M. *de Rheims*. 6 pages.

— Abbaye de Ham-lès-Lillers, par M. l'abbé *Parenty*. 2 pages.

— Reliquaire d'une dent de saint Nicolas, reposant en l'église de Saint-Nicolas, en Cité, à Arras. — Reliquaire d'Amettes. Description, par M. l'abbé *Van Drival*. 4 pages.

— Manuscrit de François de Boffles, seigneur de Souchez, par M. le comte *Achmet d'Héricourt*. 9 pages.

— La chapelle de Notre-Dame-du-Saint-Sang, à Boulogne-sur-Mer, d'après M. l'abbé Haigneré, par M. l'abbé *Robitaille*. 10 pages.

— Description de l'ancien refuge de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, à Arras, jadis hôtel de Chaulnes, par M. *de Cardevacque*. 7 pages.

— Découvertes faites à Avesnes-le-Comte, par M. *Ledru*. 9 pages.

— Eglise d'Ablain-Saint-Nazaire, par M. le comte *d'Héricourt*. 3 pages.

— Maître-autel de la paroisse Saint-Géry, à Arras, par M. *Grigny*. 3 pages.

Société éduenne, a Autun. — *Annales*. 1862 à 1864. Autun, 1864, 1 volume in-8° de 406 pages. Planches.

— Histoire véritable arrivée à Quemigny-sur-Seine, diocèse d'Autun, le 18 décembre 1698. 9 pages.

— Note sur un fragment d'inscription romaine trouvé à Autun. 3 pages.

— Note sur une inscription du musée de Nîmes. 2 pages.

— Note sur une inscription du musée d'Autun. 3 pages.

— Jehan de Vesvre, érudit et poëte latin du seizième siècle, par M. *H. de Fontenay*. 20 pages.

— Découverte d'un établissement de poterie romaine au Cerveau, par M. *Lacreuse*, 6 pages.

— Notice sur l'ancien réfectoire du chapitre d'Autun, par M. *J.-G. Bulliot*. 29 pages.

— Observations sur les armoiries peintes récemment dans la chapelle du Sacré-Cœur à la cathédrale d'Autun, par M. *H. de Fontenay*. 5 pages.

— Notice sur Jules Carion, naturaliste, par M. *Jules Berger*. 15 pages.

— Deux lettres inédites de Jean Munier, avec une introduction et des notes, par M. *H. de Fontenay*. 24 pages.

— Notice sur un sarcophage en marbre blanc du musée d'Autun, par M. *J.-G. Bulliot*. 29 pages.

— Note sur les tombeaux de Morlet, canton d'Epinac (Saône-et-Loire), par *le même*. 5 pages.

— Notice sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain, par M. *A. de Charmasse*. 33 pages.

— Lettres de l'abbé *Le Beuf*. 80 pages.

— Mémoire inédit de l'abbé *Le Beuf*. Introduction d'un faux culte par le nouveau bréviaire d'Autun, dans la personne de Priscus, évêque de Lyon. 13 pages.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE, A CHAMBÉRY.
— *Travaux*. 4e bulletin. Chambéry, 1863. 1 volume in-8° de 151 pages.
— Monographie historique de la basse Maurienne, en Savoie. 3e partie. Seigneurie et vallée des Urtières, par M. *Camille-Gabriel Foray*. 140 pages.
— Doléances des communes de la Maurienne adressées au duc Philippe. Lettres patentes. Document communiqué par M. l'abbé *Truchet*. 8 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.
— *Précis analytique des travaux* pendant l'année 1862-1863. Rouen, 1863. In-8° de 603 pages.
Classe des belles-lettres. Rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts, par M. *A. Decorde*, secrétaire de cette classe. 49 pages.
— Notice biographique sur l'abbé Saas, par M. l'abbé *Colas*. 20 pages.
— Jeanne d'Albret, reine de Navarre (ouvrage de M. Th. Muret). Rapport de M. *Chassan*. 31 pages.
— Notes sur Pierre Corneille, par M. *Ed. Frère*. 15 pages.
— Document historique relatif aux funérailles de Charles VI, roi de France, par M. *Barabé*. 5 pages.
— Poésies, par MM. *de Lérue*, *Decorde* et *Clogenson*.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN.
— *Bulletin*. Tome VI. Année 1862.
— Visite à l'Acropolis d'Athènes, par M. *J. Leillier*. 29 pages.
— Monographies dracénoises, par M. *R. Poule*. 32 pages. Année 1863.
— Monographies dracénoises (*suite*). 13 pages.
— Recherches historiques sur saint Léonce, évêque de Fréjus et patron du diocèse. — Les origines de l'église de Fréjus. 1re partie. (L'article précédent est l'introduction de ce travail.) — Origine de saint Léonce, par M. l'abbé *Disdier*. 26 pages.
— Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, par M. *O. Tessier*.
— Recherches historiques sur saint Léonce, etc. 2e partie. — Saint Léonce et les monastères de Provence, par M. l'abbé *Disdier*.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU VAR, SÉANT A TOULON. — *Bulletin*. 30e et 31e année. 1862-1863. Toulon 1863. 1 volume in-8° de XLVII-266 pages.
— Une pastorale et un dialogue en vers provençaux avec la traduction en regard, par M. *V.-L. Thouron*. 32 pages.
— Notice historique sur les archives communales de la ville de Toulon, par M. *Octave Teissier*. 266 pages.

Digitized by Google

Société archéologique et historique du Limousin, a Limoges. — *Bulletin*. — Tome XIII, 1863. In-8° de 270 pages.

— Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins, par M. *F. de Verneilh*. 44 pages.

— La juridiction druidique de la ville ruinée de Breth, par M. *E. Buisson de Mavernier*. 11 pages.

— Statuts des fondeurs de Limoges en 1593, publiés par M. *Maurice Ardant*. 9 pages.

— Les fanaux en Limousin, par M. l'abbé *Rougerie*. 14 pages.

— Notice sur l'oppidum gaulois de Courbefy, par M. *F. de Verneilh*. 10 pages.

— Les Marbreaux, célèbres orfévres limousins, par M. *Maurice Ardant*. 5 pages.

— Voirie romaine en Limousin. Fixation de la station de Prœtorium, par M. *E. Buisson de Mavernier*. 17 pages.

— Bibliographie limousine, par *P. Poyet*.

— Lettre sur les signatures de quelques tapissiers d'Aubusson et sur sept inscriptions limousines recueillies à Rome, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 9 pages.

— Etoffes d'or et d'argent fabriquées à Limoges, par M. *F. de Lasteyrie*. 12 pages.

— Les Poncet, émailleurs, par M. *Maurice Ardant*. 7 pages.

— Monnaies d'argent de Carloman II et des rois d'Aquitaine, par *le même*. 5 pages.

— Plombs historiés trouvés dans la Seine; enseignes de pèlerinage, méreaux de corporation intéressant des saints limousins, par *le même*. 7 pages.

— Enseignes de corporations ou de pèlerinage, *Agnus Dei* et médailles bractéates limousines, par *le même*. 4 pages.

— Terrier de l'église de Beaumont, près Peyrat, par M. *Joseph Brunet*. 9 pages.

— Statuts des maîtres fourbisseurs (1578), par M. *Maurice Ardant*. 7 pages.

— Ancienneté de l'émaillerie limousine, par M. le comte *H. de Vieil-Castel*. 10 pages.

— Catalogue des manuscrits déposés dans la malle de la bibliothèque du séminaire et qui ont été achetés pour cette maison après la mort de l'abbé Legros, publié par M. *E. Ruben*. 2 pages.

— Numismatique limousine, par M. *Maurice Ardant*. 6 pages.

— Rapport sur les fouilles du mont de Jouër, par M. *E. Buisson de Mavernier*. 10 pages.

— Saint Eloi, orfévre-émailleur, par M. *Maurice Ardant*. 5 pages.

Société d'études d'Avallon (Yonne). — *Bulletin*. 4e année 1862. Avallon 1863. Un volume in-8° de 143 pages.

— Grande voie romaine d'Agrippa, par M. *Ragon*. 14 pages.

— Quatre familles avallonnaises, par M. *Raudot*. 39 pages.

— Des chartes de commune et d'affranchissement octroyées au

Digitized by Google

treizième siècle aux habitants des villes et des villages, par M. *Louis Degouvenain*. 59 pages.

— Une histoire de brigands au XVIe siècle, par M. *Baudoin*. 6 pages.

— Mouvement du médaillier d'Avallon, par M. *Bardin*. 24 pages.

Société académique de Maine-et-Loire, a Angers. — *Mémoires*. XIIIe volume, 1863. In-8° de 180 pages.

— Jean Olivier, évêque d'Angers, de 1532 à 1540, poëte de la Renaissance, auteur d'un poëme latin intitulé *Pandora*. Etude de mœurs du XVIe siècle, par M. le docteur *Dumont*. 41 pages.

— L'homme (suite), par M. *Ridard*. 43 pages.

— Antiquités des environs de Craon (suite), par M. *de Bodard*. 9 pages.

— Observations sur une explication nouvelle de la révolution de 987, par M. *Ernest Mourin*. 20 pages.

— Les francs-maçons du moyen âge, par M. *A. Biéchy*. 16 pages.

— Préface inachevée pour un recueil de vers qui ne seront pas publiés, par M. le docteur *T. Ridard*. 4 pages.

— Essai d'une traduction en vers de l'ode d'Horace: *Qualem ministrum fulminis alitem*, par M. le docteur *J. Dumont*. 8 pages.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, a Metz. — *Mémoires*, année 1861 (publié en 1862). In-8° de 293 pages.

— Droit spécial aux Trois-Evêchés, par M. *Maguin*. 14 pages.

— Notice sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle, par M. *V. Simon*. 12 pages.

— De l'influence des Phéniciens sur la civilisation grecque, par M. *E. Lambert*. 36 pages.

— Notice sur les ordres de chevalerie des états de Lorraine et de Bar, par M. *V. Lang*. 12 pages.

— Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par M. *J. Thilloy*. 128 pages.

— Notice sur un bas-relief représentant deux figures humaines dont le corps se termine en forme de poisson, par M. *V. Simon*. 6 pages.

— Notice sur le jeu de dés et sur trois dés antiques, par *le même*. 8 pages.

— César dans le nord-est des Gaules, par M. *Ch. Abel*. 75 pages.

Année 1863, 285 pages.

— Notice sur les antiquités des musées de Mayence et de Wiesbaden et sur quelques autres antiquités des bords du Rhin et de ceux de la Moselle inférieure, par M. l'abbé *Ledain*. 78 pages.

— Un procès au quinzième siècle devant la cour de Vy. — Jean de Toullon, par M. le comte *Van der Straten-Ponthoz*. 24 pages.

— Notice sur Ennery, par M. *de Bouteiller*. 38 pages.

Digitized by Google

— Etudes sur les origines de Metz, de Toul et de Verdun, par le R. P. *Bach*. 112 pages.

— De la représentation artistique de l'Assomption de la sainte Vierge Marie à Metz durant le moyen âge, par M. *Ch. Abel*. 20 pages.

— Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (899-900). — Monnaies de son successeur, Louis, fils d'Arnould (900-911), par M. *Ch. Robert*. 4 pages.

— Antiquités égyptiennes du cabinet de M. *V. Simon*. 7 pages.

Même Société. *Bulletin*, 5e année. Metz, 1862. In-8° de 269 pages.

— Rapport sur deux volumes des *Annales de la Société des antiquaires de la province rhénane* (archéologie et histoire, en allemand), par M. *Lambert*. 11 pages.

— Rapport sur un ouvrage allemand de M. Weerth intitulé *Bain* de la villa romaine près d'Allenz, par *le même*. 8 pages.

— Notes sur les antiquités étrusques et sur l'ancienne liturgie dans la Moselle, par M. *Abel*. 4 pages.

— Rapport sur l'ouvrage de M. Olivieri sur les monnaies et médailles des Spinola (en italien), par M. *Ch. Robert*. 5 pages.

— Note sur les marges, margelles ou mardelles, par M. *de Bussy*. 4 pages.

— Communication sur les dieux lares et leur représentation, par M. *V. Simon*. 3 pages.

— Rapport sur les dernières publications de l'Institut archéologique liégeois, par M. *de Bollemont*. 14 pages.

— Relation d'une promenade archéologique faite par la Société à Woippy, à Fèves et à Norroy, par M. *Paul Purnot*. 7 pages.

— Rapport, sous forme de lettre, sur la *description des limites du comté de bitsch*, 1196, dans le *Zeitsahüfft für die Geschichte der Oberrheins*, recueil publié à Carlsruhe sous la direction de M. Moné, par M. *Coste*. 3 pages.

— Relation d'une promenade archéologique faite par la Société à Vremy, Sainte-Barbe, Vry et Vigy, par M. *F. des Robert*. 9 pages.

— Rapport sur l'Annuaire pour 1862 de la Société d'émulation de Liége, par M. *Dommanget*. 6 pages.

— Notice sur les antiquités de Gorze, par M. l'abbé *Bergmann*. 15 pages et 1 planche.

— Note sur la redevance de vin attribuée à l'église dans les communes de la Moselle, par M. l'abbé *Remy*. 5 pages.

— Communication sur divers détails de l'ancienne liturgie dans la Moselle, par M. l'abbé *Curicque*. 8 pages.

— Réponse verbale de M. *Abbel* (résumé). 4 pages.

— Communication sur le village de Norroy-le-Veneur, par *le même*. 9 pages.

— Note sur le Moyen-Pont à Metz, par *le même*. 5 pages.

— Notice sur le village de Vaux, près de Metz, par M. *Guereq*, 9 pages.

Digitized by Google

— Notice sur le couvent de Madeleine, siége actuel de la gendarmerie de Metz, par M. *Abel*. 6 pages.

— Communication en réponse aux observations de MM. les curés Remy et Curique sur le vin donné aux communiants de Pâques, par M. *Abel*. 5 pages.

Société polymathique du Morbihan, a Vannes. — *Bulletin*, année 1862 (publié en 1863). In-8° de 132 pages.

— Rapport sur la découverte d'une grotte sépulcrale dans la butte de Tumiac, le 21 juillet 1853, par M. *Fouquet*. 6 pages.

— Rapport à M. le préfet du Morbihan sur les fouilles du mont Saint-Michel en Carnac, faites en septembre 1862, par M. *A. Galles*. 11 pages.

— Rapport sur les divers objets et particulièrement sur les ossements provenant des fouilles du tumulus du mont Saint-Michel de Carnac, par M. le docteur *G. de Closmadeuc*. 10 pages.

— Une visite à Carnac et description d'un second caveau funéraire découvert au fond de la crypte principale, par *le même*. 12 pages.

— Analyse des ossements et terres trouvés dans les tumulus de Tumiac et du mont Saint-Michel en Carnac, par M. *Malaguti*. 5 pages.

— Statistique archéologique de l'arrondissement de Ploërmel, par M. *Rosensweig*. 43 pages.

Même Société. — Année 1864 (1), 1er semestre. 72 pages.

— Fouille et découverte d'un dolmen tumulaire à Crubelz, commune de Belz, arrondissement de Lorient, par M. le docteur *G. de Closmadeuc*. 9 pages.

— Les monuments primitifs de la Bretagne armorique comparés à ceux de la même période en Angleterre, en Irlande, en Danemark, etc., par M. *Jehan de Saint-Clavien*. 11 pages.

— Moquin-Tandon, naturaliste, Notice par M. *Arrondeau*. 4 pages.

— Histoire de Prières, depuis l'introduction de l'étroite observance, au commencement du dix-septième siècle, jusqu'à la fin du dix-huitième, par M. l'abbé *Piéderrière* (1er article). 16 pages.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a Chalons. — *Mémoires*, année 1863. In-8° de 231 pages.

— Statistique du département de la Marne, par M. *Mohen*. 10 pages.

— Poésies, par M. *A. Charbonnier*.

— Notice biographique sur M. de Maupassant, par M. *Emile Perrier*. 10 pages.

(1) La bibliographie de l'année 1863 sera donnée ultérieurement.

Digitized by Google

Société d'archéologie lorraine, a Nancy. — *Journal de la Société et du Comité du Musée lorrain*, année 1863, juillet à décembre. In-8° de 84 pages.

— Quelques notes archéologiques et historiques sur le village de Bagneux (Meurthe), par M. *E. Olry*. 9 pages.

— Sur les peintures murales et les inscriptions commémoratives découvertes dans l'ancienne église Saint-Epvre de Nancy, par M. l'abbé *Guillaume*. 16 pages.

— Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe, par Dom *Augustin Calmet* (inédit). Avertissement de l'éditeur, M. *H. Lepage*. 45 pages.

Académie impériale de Metz. — *Mémoires*, 44e année, 1862-1863, 2e série, tome XI; 2 volumes in-8°. Première partie. 305 pages.

— Poésies, par MM. *Eugène Ferrey*, *Achille Millien*, *Carbault* et *Collignon*.

— Notice sur M. Alexandre Huguenin, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, par M. *F.-M. Chabert*. 16 pages.

— Notice biographique sur M. Soleirol, chef de bataillon du génie en retraite, par M. *Thiel*. 12 pages.

— Deuxième partie. 535 pages.

— Poésie, par M. *de Puymaigre*.

— Notice sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz et sur la collégiale royale de Saint-Louis, par M. *E. de Bouteiller*. 104 pages.

— Lettres inédites du maréchal de Belle-Isle, communiquées par M. *F.-M. Chabert*. 4 pages.

— Pièce d'essai de l'an VIII à l'effigie du général Bonaparte, texte et dessin, par *le même*. 2 pages.

— Vocabulaire topographique, historique et étymologique des rues de Metz, par *le même*. 64 pages.

— Les fusées de guerre, par M. *Susane*. 1re partie. 54 pages.

— Etude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thouthmès III, par M. *E. de Saulcy*. 104 pages.

Académie impériale de Reims. — *Travaux*, 37e volume, année 1862-1863, nos 1 et 2, 1864. 1 volume de 321 pages.

— Le premier consulat de Jules César, par M. *Goguel*. 62 pages.

— Beaumont en Argonne et la loi de Beaumont, ou Histoire d'une commune et d'une coutume, depuis le douzième siècle jusqu'à la révolution de 1789, par M. l'abbé *Defourny*. 257 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a Auxerre.— *Bulletin*. Année 1863, 17e volume in-8° de CLXVII — et plus de 700 pages.

— Etude archéologique sur le culte des pierres chez tous les peuples, par M. l'abbé *Barranger*.

— Recherches sur des marques et des signatures du seizième siècle, par M. *Camille Dormois*.

Digitized by Google

— Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonois et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. *Challe*.

— Note sur les estampages d'inscriptions gravées sur le monument de Vézelay, par M. *Chérest*.

— Note à propos de Clanum et de Baudritum, par M. *Couard*.

— Notice biographique sur M. Arrault de Toucy, par M. *Duché*.

— Mémoire sur la noblesse considérée dans les temps anciens et dans les temps modernes, par M. *Moudot de la Gorice*.

— Note sur quatre fers de chevaux et un fer de javelot trouvés à *Aisy-sur-Armançon*, par M. *Petit*.

Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, a Niort. — *Mémoires*. 2e série, tome Ier, 1860-61 (publié en 1864). Grand in-8° de 247 pages.

— Note sur la découverte d'une traduction française de Flavius Josèphe (de G. Coquillart, 1463), par M. *Gouget*. 4 pages.

— Notice sur une sépulture gallo-romaine découverte à Gourgé, par M. *B. Ledain*. 7 pages.

— Note relative aux fouilles faites sur l'emplacement d'un établissement gallo-romain situé dans la commune de Périgné, par M. *P.-T. Segretain*. 8 pages.

— Notice sur l'ancien collége communal de Niort, par M. *Deschamps*. 15 pages.

— Sépulture gallo-romaine de Gourgé. Compte rendu des opérations, par M. *O. Boreau*. 3 pages.

— État des nobles du Poitou (janvier 1509), par M. *H. Ravau*, 23 pages.

— Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent et sur ses abbés, par *le même*. 98 pages.

Comité archéologique de Senlis. — *Mémoires et comptes rendus*. Années 1862-63. Senlis, 1864. 4 volumes in-8° de 273 pages. Carte géographique et planches.

— Mémoire sur l'origine de la ville et du nom de Senlis, par M. *A. de Caix de Saint-Amour*. 18 pages.

— Notice biographique sur Jean Deslyons, doyen et théologal de la cathédrale de Senlis, par M. *M. R. de Maricourt*. 13 pages.

— Le Journalisme à Senlis à la fin du XVIIIe siècle, par *le même*. 17 pages.

— Premières recherches sur la date de l'apostolat de Saint-Rieul, par M. l'abbé *H. Blond*. 39 pages.

— Etude sur la chapelle de la Vierge, à Notre-Dame de Senlis, par M. l'abbé *J. Gérin*. 16 pages.

— Portail occidental de la cathédrale de Senlis, essai descriptif, par M. *R. de Maricourt*. 19 pages.

— Note en réponse à M. R. de Maricourt (sur le même sujet), par M. l'abbé *Lefranc*. 14 pages.

Digitized by Google

— Note sur différents objets trouvés à Vaumoise, par M. *de Longpérier-Grimoart*. 2 pages.

— Note sur Garnier de Pont-Saint-Maxence, poète du douzième siècle, par M. l'abbé *H. Blond*. 6 pages.

— Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes, études présentées à la Société des antiquaires de Picardie, par M. *Peigné Delacourt*. 172 pages.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, a Nevers. — *Bulletin*. Tome III, n° 5, 1863, in-8° de 124 pages.

— Notice archéologique et iconographique sur l'église de Clamecy, (par M. *Crosnier ?*). 7 pages.

— Compte-rendu d'une promenade archéologique dans les départements de l'Yonne et de Saône-et-Loire. — Avallon. 6 pages.

— Custodes et coutres de Saint-Cyr, par M. l'abbé *Boutiller*. 5 pages.

— Sarcophage en plomb découvert dans la cathédrale de Nevers, attribué à Gilles Spifanie, évêque de Nevers. 6 pages.

— Nouvelles études sur les ducs et comtes de Nevers, par Mgr *Crosnier*. 22 pages.

2me série, tome II, 1re livraison, 1864 (1), in-8° 128 pages.

— Communication sur le registre notulaire de Claude-Marion. 5 pages.

— Monographie de la Croix, par Mgr *Crosnier*. 36 pages. Appendice, 4 pages. (*Planches*).

— L'exil de l'art, poésies par M. *Achille Millien*.

— Note sur les charrues antique, par M. *Bornet*. 7 pages.

— Exposition archéologique, industrielle et artistique de Nevers en mai et juin 1863. — Documents divers.

— Quelques mots sur Alise Sainte-Reine, par M. *G. Charleuf*. 17 pages.

Société d'émulation de Montbéliard. *Mémoires et Comptes rendus*, 1860-1861. Un volume in-8° de 82 pages.

— 1° Rapport de la commission chargée de juger le concours ouvert par la Société au sujet de l'instruction obligatoire, par M. *Mettetal*. 19 pages.

— 2° Des avantages de l'instruction primaire, des progrès qui lui restent à faire en France, des moyens propres à les réaliser, etc., par M. *J. Paroz*. 32 pages.

Même Société. — 2e série, tome Ier, 1re livraison. In-8° de 126 pages.

— Essai sur l'administration gouvernementale du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries jusqu'en 1793, par M. *L. Tueffert*. 40 pages.

(1) La Bibliothèque des Sociétés savantes et du Comité des travaux historiques n'a pas reçu le 1er volume de la 2e série.

Digitized by Google

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — *Actes*, 3e série, 25e année, 1863. Un volume in-8° de 716 pages. — *Compte rendu des séances*, année 1863. 120 pages.

— Des conditions de la bonne comédie, par M. *Karl Hildebrand*. 106 pages.

— Lieu de naissance de Berquin, par M. *Gragnon-Lacoste*. 4 pages.

— Jérôme Cassolard, comédie en deux actes, par M. *H. Minier*. 62 pages.

— Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite celtique des environs d'Agen, par M. *J.-B. Gassies*. 16 pages.

— Considérations générales sur l'histoire de la prose française depuis l'époque de ses premiers essais jusqu'au siècle de Louis XIV, par M. *Roux*. 8 pages.

— De l'histoire a notre époque, par M. *J. Duboul*. 18 pages.

— Les campagnes du comte de Derby en Guyenne, par M. *Henry Ribadieu*. 86 pages.

— Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1863, par M. *Costes*, secretaire général. 20 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS. — *Mémoires*, 2e série, tome VI, années 1862-1863, livraisons 1 à 5. In-8° de 240 pages.

— Le tombeau de saint Ay, par M. le comte *de Pibrac*. 22 pages.

— Sur un droit qui appartenait autrefois à l'exécuteur des hautes œuvres d'Orléans, par M. *J. Loiseleur*. 9 pages.

— Notice biographique sur M. le marquis de Tristan, par M. *de Torquat*. 9 pages.

— Rapport sur le système de placage en pierres naturelles de M. Jutteau, architecte à Orléans, par M. *B. de Monvel*. 7 pages.

— Notice sur M. Pailliet, par M. *F. Dupuis*. 7 pages.

— Proposition de création de bibliothèques rurales, par *le même*. 11 pages.

— Traduction de la satire d'Horace : *Hoc erat in votis*, par M. *B. de Monvel*. 6 pages.

— Notice sur dix manuscrits inédits de Lavoisier existant à la bibliothèque d'Orléans et sur ses travaux dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais tenue en 1787, par M. *Loiseleur*. 15 pages.

— L'archéologue et l'agriculteur, par M. *de Pibrac*. 9 pages.

— Du nom de *Guépin* donné aux Orléanais, par M. *Dupuis*. 1er article.

Tome VII, années 1863 et 1864. Livraisons 1 à 3. 136 pages.

— Etude sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes, par M. *B. de Monvel*. 104 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des beaux-arts de Caen.

Composition du bureau pour l'année 1864-1865.

Président : M. Bertrand, maire de Caen, député au Corps législatif.

Vice-présidents : MM. Olivier, ingénieur en chef, et Lefèvre, commandant d'artillerie.

Secrétaire général : M. Hippeau.

Secrétaires adjoints : MM. Puiseux, professeur au lycée, et Tesnières, propriétaire.

Trésorier : M. Guilbert, banquier.

Bibliothécaire et archiviste : M. Legentil, professeur au lycée.

Société havraise d'études diverses.

Composition du bureau pour l'année 1865.

Président : M. Maire, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

Vice-président : M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes.

Secrétaire général · M. Rispal, agrégé de l'Université (sciences mathématiques).

Secrétaire des séances : M. Bailliard, avocat.

Trésorier : M. Granson, directeur des postes, chevalier de la Légion d'honneur.

Archiviste : M. Lecadre, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

Archiviste adjoint : M. Duboc, propriétaire.

Bibliothécaire : M. l'abbé Herval.

Digitized by Google

Société des sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine.

Composition du bureau pour l'année académique 1864-1865.

Président : M. Auguste André, conseiller à la cour impériale de Rennes, vice-président de la Société archéologique du département, etc.
Trésorier : M. Charles Oberthur fils, lithographe.
Secrétaire : M. Trousseau, chirurgien-dentiste.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Installation du bureau 1864-1865.

La Société, dans sa dernière séance hebdomadaire ordinaire du 25 novembre dernier, a procédé, conformément à son règlement, à l'installation de son bureau et de ses divers fonctionnaires pour l'année académique 1864-1865. En voici le tableau :
Président : M. Le Roi.
Vice-présidents : MM. H. Durand, Digard.
Secrétaire perpétuel : M Anquetil.
Vice-secrétaires : MM. d'Urelé, Gueullette.
Trésorier : M. L. Bougleux.
Bibliothécaire : M. Chardon.
Conservateur des objets d'art : M. Fontaine.
Ces fonctionnaires avaient été élus dans la séance réglementaire du 29 juillet, au moment de l'ouverture des vacances.

Même Société.

Séance publique de 1864.

Le 18 novembre dernier, la Société a tenu sa séance solennelle annuelle sous la présidence d'honneur de M. Ploix, maire de Versailles.

M. Hipp. Durand, président titulaire, a rappelé brièvement la marche progressive de la Société depuis trente ans, époque de sa fondation. Presque tous les ouvriers de la première heure ont disparu, la plupart sont morts ; quelques-uns sont éloignés, mais l'œuvre a vécu parce qu'elle était solidement fondée et que les traditions ont été fidèlement suivies.

Digitized by Google

M. Anquetil, secrétaire perpétuel, a lu son Rapport annuel sur les travaux de l'année académique.

M. le Maire a ensuite remis le prix Caron (prix de vertu) à un ouvrier maçon, Labossette, âgé de soixante-dix-sept ans, qui travaille depuis plus de cinquante-sept ans dans le même atelier et qui n'a cessé d'être un modèle comme ouvrier et comme père de famille.

M. Noël a lu un Essai sur le rôle des animaux dans les compositions littéraires et spécialement dans la poésie.

M. Durand de Lauv a lu un fragment d'une Étude sur Érasme dans lequel il a envisagé l'illustre modérateur de la Renaissance comme adversaire de la guerre.

M. Montalant-Bougleux, l'un des fondateurs de la Société, entré dans sa soixante-dix-huitième année, a lu une pièce de vers intitulée : *Vieux !*

La séance a été terminée par une autre pièce de vers de M. E. Courteville, intitulée : *les Larrons de la famille.*

La salle s'est trouvée trop étroite pour contenir l'affluence que cette séance avait attirée. Les dames étaient fort nombreuses. La séance a été très-brillante, et le public a témoigné sa satisfaction par de chaleureux applaudissements.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Programme des sujets mis au concours.

Concours de 1865.

Dans la séance solennelle de 1865, la Société dunkerquoise décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur chacun des sujets suivants :

Sciences.

Faire succinctement l'historique de l'industrie linière dans le nord de la France, depuis l'origine de cette industrie jusqu'à ce jour, sous le triple rapport de la culture du lin, de son travail et de l'hygiène.

Apprécier les progrès obtenus, signaler les améliorations désirables, notamment au point de vue hygiénique.

On a remarqué que l'humidité des ateliers produit souvent des accidents funestes aux travailleurs et que l'absorption de la pous-

Digitized by Google

sière, dans certaines phases du travail des filatures, engendre de nombreuses affections des organes respiratoires : en conséquence, formuler une série de salutaires avis, relatifs aux conditions de recrutement des ouvriers, des jeunes enfants surtout, et au mode de travail.

Poésie.

Une pièce de poésie de cent vers au moins.
Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Histoire.

Une histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse.

(Nota). Un anonyme a fait don d'une somme de 100 fr., qui sera ajoutée à la médaille décernée par la Société.

Il ne s'agit pas ici d'un ouvrage de longue haleine, mais d'une série de lectures détachées où l'on mettrait convenablement en relief les faits les plus importants de l'histoire de Dunkerque.

Dans la pensée de la Société, un travail de ce genre, dans sa plus grande extension, ne devrait pas dépasser 250 pages in-12.

Architecture.

Projet d'un monument commémoratif de la bataille des Dunes (1658), à ériger sur l'emplacement de cette bataille.

Musique.

Une ouverture ou symphonie pour musique d'harmonie militaire.

Les partitions devront être instrumentées d'après la nouvelle organisation des musiques militaires.

Concours de 1866.

Sciences.

Études sur les constructions navales.

Traiter de l'histoire des constructions navales et des progrès qu'elles ont successivement faits à Dunkerque; examiner spécialement l'influence des façons du navire sur la marche dans les navires à voiles.

Etude sur la Faune de la Flandre maritime.

L'auteur peut, à son choix, traiter de la Faune ornithologique, ou

Digitized by Google

de la Faune entomologique, ou de la description conchyologique. Les parties non traitées restent au concours pour les années suivantes.

Histoire.

Mémoire inédit sur un projet relatif à l'histoire ou à l'archéologie de la Flandre maritime.

Les envois seront adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise, avant le 1er juin de l'année du concours.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.*

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

Les mémoires, les pièces de poésie ou les autres travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Dans ce cas, une mention honorable inscrite sur une médaille d'agent pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseignements, au secrétaire perpétuel de la Société.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE.

A.

ACTES OFFICIELS.

——— Arrêtés relatifs aux concours ouverts pour 1866 entre les Sociétés savantes des départements, 1, 2.

——— Circulaire aux recteurs d'Académie sur la réunion des Sociétés savantes en 1865, 349.

——— Circulaire aux présidents des Sociétés savantes sur le choix des livres destinés aux bibliothèques des écoles primaires, 350.

ANDRÉ (Abbé). Extraits du registre des délibérations du chapitre de Carpentras, 82.

——— Lettre de Louis XIV au cardinal Grimaldi, 176.

——— Dolmen découvert au bourg de Menerbes, 303.

——— Procès-verbal de la prise de possession de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin, 438.

ARBAUMONT (D'). Affranchissement d'un serf en 966, 10, 185.

——— Anciennes quittances, 84.

——— Chartes concernant le prieuré de Saint-Martin, 352, 356.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). Lettre de Henri IV, 3.

——— Pièces relatives aux guerres de Louis XIV en Allemagne, 177.

——— Lettres du roi François Ier, 431.

ARNAULT. Inscription relative à une distribution de pain en usage à Niort au dix-septième siècle, 312.

AUBERTIN (Ch.). Auteur d'un travail topographique et archéologique sur l'invasion des Helvètes dans le pays Éduen, 103.

——— Titres et délibérations relatifs aux anciennes écoles de Beaune, 178.

AUCAPITAINE (Baron). Inscription trouvée dans les ruines d'Aleria-Colonia, 16.

——— Ancienne inscription recueillie en Corse, 329.

AURÈS. Auteur d'un travail *Sur la détermination de la lieue gauloise*, 446.

B

BAECKER (De). Ordonnance de Colbert en faveur du mariage, 177.

——— Inscriptions de l'ancienne abbaye d'Ourscamp, 187.

——— Épitaphes et incriptions de fondation du nord de la France, 313.

BARBIER DE MONTAULT (Abbé). Communications diverses, 3, 177.

——— Auteur de la publication des Antiquités chrétiennes de Rome du cinquième au seizième siècle, 3.

Digitized by Google

—— Contrat d'acquisition de la terre de Culée-en-Vaux, 84.
—— Lettre de saint Vincent de Paul, 177.
—— Ancien album de dessins de broderie, 195.
—— Inscriptions de l'église de Saint-Bertrand de Comminges, 308.
—— Inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome, 329.
—— Inventaire ecclesiologique du diocèse d'Angers, 377.
Barranger (Abbé). Auteur d'une étude *Sur l'antiquité de Villeneuve-le-Roi*, 16.
—— Ancienne sépulture découverte dans l'église de ce bourg, 16.
—— Recherches archéologiques à Villeneuve-Saint-Georges, 301.
Barthélemy (A. de). Chargé de l'examen de documents, 4, 9, 11,
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 52.
—— Rapport sur des documents du seizième siècle, 89.
Barthélemy (Ed. de). Notes sur les cartulaires municipaux de Perpignan, 3, 368.
—— Chargé de l'examen de communications, 17.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 79.
—— *Idem* sur une communication relative aux souterrains de Pont-Faverger et Machault, 94.
—— *Idem* sur le *Bultetin du Comité flamand de France, à Dunkerque*, 262.
—— *Idem* sur un compte rendu des fouilles exécutées dans la commune de la Madeleine, 325.
—— Tarifs de la douane de Perpignan au treizième siècle, 390.
Beaune (Henri). Note sur la voirie en Bourgogne sous Philippe le Bon. 11, 366.
Bellaguet. Comptes rendus de divers envois, 6, 183, 92.
—— Chargé de l'examen de documents, 11, 181.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 55.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 58.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 228.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 233.
—— *Idem* sur les travaux de la Société philomathique de Verdun, 236
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 240.
—— *Idem* sur les publications de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 243.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 244, 249.
Bibliographie provinciale et étrangère, 146, 162, 469.
Bibliothèque du Comité (Dépôt de livres à la), 4, 10, 14, 17, 178, 190.
Boutet de Monvel. Auteur d'une Étude sur les ruines de Triguères, 296.
Brun. Envoi d'une chronique sur la vallée d'Aure, 11, 181.
Buisson de Mavergnier. Fouilles du Mont-de-Jouer, 18.

Digitized by Google

Bulletin littéraire (Création d'un) rattaché à la *Revue des Sociétés savantes*, 348.

C.

Castaigne. Éditeur de la *Chronique latine de la Couronne*, 182.

Castan. Inscription romaine découverte à Besançon, 20.

Castelnau d'Essenault (Marquis de). Notice sur l'église d'Uzeste, 14.

Chabouillet. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie du Comité, 13, 20, 187, 193.

—— Chargé de l'examen de communications, 15, 194.

—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 264.

—— *Idem* sur un document relatif à la fabrication des médailles à Bourges en 1576, 316.

—— *Idem* sur la découverte d'une statuette de Pomone à Melun, 342.

Charte du roi Charles VI, concernant la cession d'une portion des murs de l'enceinte de Paris, 337.

Charte de Guillaume, comte d'Aumale, à l'occasion d'une donation faite à l'abbaye de Lannoy, 466.

Charte de Robert, évêque de Langres, 356.

Chasse et croix de Bousbecque, 100.

Cherbonneau. Hommage d'une collection de *fac-simile* d'inscriptions, 14.

—— Monuments de Sétif, 20.

Chéruel. Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, 3, 9, 113, 180.

Chronique. Sociétés savantes, Faits divers, 171, 344, 488.

Chronogrammes (Mémoire sur les), 95.

Circulaire aux recteurs sur la réunion des Sociétés savantes en 1865, 349.

Circulaire aux présidents des Sociétés savantes sur le choix des livres destinés aux bibliothèques des écoles primaires, 350.

Clément (P). Chargé de l'examen de communications, 177.

—— Rapport sur les travaux de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 197.

—— *Idem* sur le *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 199.

—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 201.

—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, 205.

—— *Idem* sur les procès-verbaux et Mémoires de l'Académie du Gard, 206.

—— *Idem* sur des envois de correspondants, 295.

Cochet (Abbé). Restes d'un édifice antique découvert à Caudebec-lès-Elbeuf, 187.

—— Fouilles exécutées aux Petites-Dalles, 187.

Combet. Documents extraits des archives d'Uzerche, 10, 367.

Communications diverses.

—— Résignation éventuelle de l'évêché de Coutances, etc., par Étienne Martel, chanoine de Rouen, 293.

—— Criées et publications dans la ville de Toulon au quatorzième siècle. — Testament de Jacques de Matignon, évêque de Condom au dix-huitième siècle, 295.

—— Nouvelle Étude des ruines de Triguères, 296.

Digitized by Google

—— Découvertes archéologiques à Villeneuve-le-Roi. — Dolmen du bourg de Menerbes, 301.
—— Rapports de M. de Guilhermy sur divers envois de correspondants, 305, 326.
—— Constructions et réparations d'églises dans le diocèse de Soissons, 314.
—— Fabrication de médailles à Bourges en 1576, 316.
—— Emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits au treizième siècle, 321.
—— Fouilles exécutées au bourg de la Madeleine, 325.
—— Les *Graffiti* du château de Tarascon, 330.
—— Bail et vente d'une partie de l'enceinte de Paris en 1 399, 334, 337.
—— Statuette de Pomone découverte à Melun, 342.
—— Représentation du mystère de la Passion à Amiens, 388.
—— Tarifs de la douane de Perpignan au treizième siècle, 390.
—— Preuves d'indépendance données par l'ancienne commune de Blois, 400.
—— Lettres de Henri III aux consuls de la ville d'Arles, 417.
—— Procès-verbal de réformation de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, 424.
—— Lettres de François Ier, 431.
—— Prise de possession de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin en 1663, 438.
—— Détermination de la lieue gauloise, 446.
—— Marché passé pour la construction du tombeau d'un duc de Bourgogne, 453.
—— Tombe et épitaphe de l'évêque Boétius, de la fin du sixième siècle, 456.
—— Documents sur la maladrerie et les lépreux de Lille, 458.
—— Charte de Guillaume, comte d'Aumale, au douzième siècle, 466.
—— Note à propos d'un travail sur les sculpteurs champenois, 467.

Complément d'études topographiques et archéologiques sur l'invasion des Helvètes dans le pays Eduen, étude historique par M. Aubertin, 103.

Concours des Sociétés savantes, 1, 2.

Corblet (Abbé). Compte rendu des fouilles du cimetière mérovingien de Noroy, 14, 188.

Cottard. Communications diverses, 6, 182, 361.

Couapel. Note sur les menhirs de Lesquivit, 194.

Coussemaker (De). Note sur la châsse et la croix de Bousbecque, 100.

D.

Dauban. Chargé de l'examen de communications, 195.
—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 268.
—— *Idem* sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 269.
—— *Idem* sur les travaux de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 271.
—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 274.

Delisle. Chargé de l'examen de documents, 4, 181, 182.

Digitized by Google

—— Rapport sur les publications de la Société historique et archéologique de la Charente, 26.

—— *Idem* sur les publications de la Société d'archéologie lorraine, 253.

Demarsy. Ancien plan sur vélin de la ville de Pontoise, 24.

—— Inscriptions de Compiègne, etc., 311, 329.

Deschamps de Pas. Pièces relatives à la déclaration de guerre entre la France et l'Espagne en 1595, 184.

—— Lettres concernant Duplessis-Mornay, 184.

Desplanques. Documents concernant les relations de la France avec la Toscane et le Milanais à la fin du quatorzième siècle, 371.

Devals. Monuments de Saint-Antonin et Bruniquel, 15, 23.

Dictionnaire topographique de la France.

—— Concours pour la publication de ce Dictionnaire, 1.

—— Communications relatives à ce Dictionnaire, 5, 12.

—— Dictionnaires topographiques de départements ou fractions de départements, 12.

Documents.

—— Marie de Médicis et Louis XIII, d'après des lettres inédites, par M. le comte Hector de La Ferrière, 133.

Documents pour servir à l'histoire des origines françaises du nouveau continent. Projet de publication, 174.

Documents inédits sur la maladrerie et les lépreux de Lille, 458.

Du Cange (Projet de publication de l'histoire des familles d'outre-mer de), 175.

Defour (Abbé). Auteur d'un travail sur l'église Saint-Paul, à Paris, 16.

Dumoutet. Envois relatifs à l'épigraphie du diocèse de Bourges, 21, 187, 311, 328.

—— Estampages d'anciens moules à pain d'autel, 21.

—— Inscriptions de cloches, 328.

Dupré. Documents sur le château de Pierrefonds, 4.

—— Chartes d'affranchissement du onzième au quinzième siècle, 10, 185.

—— Livres d'heures de la bibliothèque de Blois, 24.

—— Droits féodaux du prieur de Chouzy-sur-Loire, 185.

—— Notes sur les Ponts-Chartrains et Saint-Michel-lès-Blois, 188, 383.

—— Anciennes sculptures du château de Ménars-lès Blois, 188, 383.

—— Preuves d'indépendance données par l'ancienne commune de Blois, 400.

Durand (André). Notice sur l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, 189.

Dusevel. Notice sur le village de Beauval, 3.

—— Réjouissances faites à Corbie en 1682, 9.

—— Ordonnance de Louis XI sur *les monstres* et le logement des gens de guerre, 9.

—— Ancien mandement concernant les impositions de guerre, 85.

—— Recherches dans les registres de comptes de la fabrique de l'église de Saint-Martin de Doullens, 180, 193.

—— Inscription concernant la cloche de Saint-Martin de Doullens, 187.

—— Compte rendu d'une exploration archéologique du département de la Somme, 310.

—— Attestation de dommages causés par la guerre, 366.

Digitized by Google

—— Représentation du mystère de la Passion à Amiens, 388.

E.

ÉTUDES HISTORIQUES.
—— Complément d'études topographiques et archéologiques sur l'invasion des Helvètes dans le pays Eduen, par M. Ch. Aubertin, 103.

F.

FEILLET. Lettre de Mme Legras, 85.
FLEURY. Auteur d'un travail sur l'ornementation des manuscrits au treizième siècle, 17, 321.

G.

GATIN (Abbé). Règlements des corporations d'arts et métiers de la ville d'Héricourt, 86.
GERMER-DURAND. Inscriptions antiques trouvées à Beaucaire et dans le département du Gard, 20, 328.
GIRARDOT (De). Acte émanant du duc de Châtillon en 1726, 9.
—— Lettre relative au monument d'Héloïse et d'Abailard, 14.
—— Contributions imposées sur le clergé en 1567, 85.
—— Lettres du seizième et du dix-septième siècles, 85.
—— Ancien monument du chancelier de L'Hospital, 305.
—— Fabrication des médailles à Bourges en 1576, 316.
—— Épitaphes autrefois placées dans des églises de Paris, 329.
GIRAUD (Abbé). Auteur d'un travail sur le maître-autel de Saint-Maximin, 189.
GODARD-FAULTRIER. Reproduction de la châsse de saint Maxentiol, 189.
GOURGUES (Vicomte de). Inscriptions d'une ancienne croix de pierre du village de Carmaux, 194.
GOZE. Tombeau de Raoul de Lannoy, à Folleville, 313.
—— Inscription relative à la translation de saint Paschase-Ratbert, 313.
GRASSI. Inscription ancienne recueillie en Corse, 329.
GRELLET-BALGUERIE. Dessins d'antiquités réolaises, 190.
GRÉSY. Stèle chrétienne découverte à Brie-Comte-Robert, 21.
—— Dessin d'une dalle funéraire de l'église de Villiers-en-Brière, 22.
—— Auteur d'un Mémoire *Sur le calice de Chelles*, 22.
GUADET. Chargé de la publication des *Lettres de Henri IV*, 3.
—— Communication de pièces au sujet de ce Recueil, 178.
GUICHARD. Note relative au Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire, 12.
GUILHERMY (Baron de). Chargé de l'examen de communications, 16, 22, 23, 188, 190, 194.
—— Chargé de la publication du Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, 23.
—— Rapports sur divers envois de correspondants, 305, 326.

H.

HAMILLE. Chargé de l'examen de communications, 17.
HARLIN. Note relative aux souterrains de Pont-Faverger et Machault, 94.
HAZÉ. Dessins des tympans du porche de la cathédrale de Bourges, 21.

Digitized by Google

HÉRICOURT (Comte d'). Editeur d'un Annuaire des Sociétés savantes, 4.
—— Documents du seizième siècle, relatifs aux maladies contagieuses, 180.
HISTOIRE des familles d'outre-mer de Du Cange. Projet de publication, 175.
HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de documents, 5, 10, 11, 178.
—— Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 218.
—— *Idem* sur les *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 221.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme*, 222.

J.

JACQUEMIN. Analyse de vingt-six lettres écrites par divers rois de France, 184.
JOURDAIN. Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon*, 29.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 34.
—— Chargé de l'examen de documents, 177, 178, 181.
—— Rapport sur divers envois de correspondants, 352.

L.

LABORDE (Comte de). Chargé de l'examen de communications, 190.
—— Rapport sur divers envois, 196.
LACROIX (Paul). Chargé de l'examen de communications, 23.
—— Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de la Morinie, 65.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, 70.
—— *Idem* sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 72.
—— *Idem* sur une communication relative à l'emploi des types mobiles dans l'ornementation des manuscrits, 321.
—— Compte rendu d'une Note relative aux *graffiti* du château de Tarascon, 330.
LA FERRIÈRE (Comte de). Auteur d'un travail sur Marie de Médicis et Louis XIII, 133.
LAFFOREST. Envoi d'une chronique sur la vallée d'Aure, 11.
LA FONS DE MÉLICOCQ (De). Document du quinzième siècle relatif à l'Histoire des assassins, 85.
—— Documents sur la maladrerie et les lépreux de Lille. 458.
LA GRANGE (Marquis de). Rapports sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 75, 78.
—— *Idem* sur une Notice relative aux constructions et réparations d'églises dans le diocèse de Soissons, 314.
LAGRÈZE-FOSSAT. Document se rapportant à la biographie de Pichegru, 10, 182, 363.
—— Document rélatif à l'Histoire de Moissac, 10.
LA MARDIÈRE (Docteur de). Lettres de Henri IV et brevet délivré par ce souverain, 178.
LASCOUX. Chargé de l'examen de documents, 10.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 185.

Digitized by Google

La Villegille (De). Rapports sur des envois de correspondants, 6, 361.
—— Chargé de l'examen de documents, 10, 15, 23.

Leclercq de La Prairie. Auteur d'un travail sur les réparations d'édifices religieux dans le diocèse de Soissons, 17, 314.
—— Anciennes cloches du département de l'Aisne, 312.

Lefebvre. Acte de vente d'un village de l'Artois en 1366, 180.

Lefoir (Albert). Chargé de l'examen de communications, 16, 187.

Lefage. Documents relatifs au chef de Routiers, Arnaud de Cervolle, 373.

Le Roux de Lincy. Chargé de l'examen de communications, 24.
—— Rapport sur une Note relative aux chronogrammes, 95.
—— Rapport sur la communication d'un bail de vente d'une partie de l'enceinte de Paris sous Philippe-Auguste, 334.

Leroy (G.) Pièces relatives aux dépenses de la maison du duc d'Orléans, 83.
—— Documents relatifs au payement de la rançon du roi Jean, 85.
—— Pièces relatives à la famille de Racine, 186.
—— Statuette antique découverte à Melun, 192, 342.
—— Ancien médaillon trouvé dans le lit de la Seine, à Melun, 194.

Le Roy (F.). Note sur les anciens prix des grains, 84.

Lettres de Henri IV (Publication des), 3.

Lettres de Henri III, adressées aux consuls, manans et habitants de la ville d'Arles, 417.

Lettres de François Ier, 431.

Levasseur. Chargé de l'examen de documents, 8, 5, 10, 11, 180.
—— Rapports sur des envois de correspondants, 82, 183, 366.

Lieue gauloise (De la), du pas et du pied gaulois, 446.

Longuemar (De). Documents relatifs à l'épigraphie de la Vienne, 22, 327.
—— Ancienne sépulture du chevalier Lahire, 327.

M.

Magnoncourt (De). Projet de publication de la correspondance politique du cardinal Mazarin, 9, 173.

Marché passé avec le sculpteur Jean de Signoles, pour la construction du tombeau de Philippe de Bourgogne et de Jeanne d'Auvergne, son épouse, 453.

Marchegay. Document concernant la ville de Pontoise, 181.
—— Entretien d'un écolier au collége de Navarre en 1414. 181.
—— Documents relatifs à l'amiral Prégent de Coëtivy, 194.

Margry. Projet de publication de Documents inédits pour servir à l'histoire des origines françaises du nouveau continent, 174.

Marie de Médicis et Louis XIII, d'après des lettres inédites, par M. le comte de La Ferrière, 133.

Marionneau. Découvertes gallo-romaines à Rezé, 17.

Martin-Daussigny. Découvertes opérées dans le lit du Rhône et dans la ville de Lyon, 15, 20.

Mas-Latrie (De). Rapport sur les travaux de la Société archéologique de la province de Constantine, 209.

Digitized by Google

—— *Idem* sur les publications de la Société havraise d'études diverses, 213.

—— *Idem* sur les *Annales de l'Académie des sciences de Mâcon*, 215.

MATHON (de Neufchâtel). Fac-simile d'une lettre du maréchal Davoust, 10.

—— Lettres de saint Vincent-de-Paul, 85.

—— Description d'anciens sceaux, contenue dans un *Vidimus* de plusieurs chartes, 190, 196.

MATHON (de Beauvais). Ancien bail à cens portant concession de terrain, 84.

—— Charte de Guillaume, comte d'Aumale, 467.

MATTON. Lettres de Colbert, extraites des archives de La Fère, 11.

—— Découverte d'une ancienne fibule à Sery-lès-Mézières, 15.

—— Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, 15.

—— Documents concernant l'enseignement primaire au dix-septième siècle, 353,

MAZARIN (Cardinal). Projet de publication de sa correspondance politique, 173.

MELLET (Comte de). Inscription tumulaire de l'église de Vertus, 22.

—— Monument analogue de l'église de Villers-aux-Bois, 22.

—— Lettres de Sully, 184.

—— Inscriptions d'églises du département de la Marne, 190.

MERLET. — Réformation de l'abbaye de Saint-Jean-en Vallée, 424.

MICHELANT. Projet de publication des *OEuvres complètes de Chestien de Troyes*, 173, 182, 358.

MORAND. Journal du siége de Boulogne, composé en vers en 1544, 10.

—— Mémoires sur les chronogrammes de la ville d'Aire, 95.

N.

NARBONNE. Mesures prises par l'administration municipale pour la conservation des anciens monuments de cette ville, 13.

NOTE relative à un passage du travail de M. Chaubry de Trencenord sur les sculpteurs champenois, 467.

NOZOT. Ordonnances ou règlements émanant des princes de la maison de Sedan, 6, 11, 85, 181, 183.

—— Chartes extraites des archives de Mouzon, 7, 183.

—— Documents divers, 7, 19.

—— Notes et renseignements sur diverses communes, 7, 19, 23, 181, 311.

—— *Fac simile* de pierres tumulaires et inscriptions, 23.

O.

ŒUVRES de Chrestien de Troyes. Projet de publication, 173, 182.

—— Rapport de la Commission, 356.

OGER. Fouilles opérées à Guérande, 17, 25.

—— Fouilles du bourg de la Madeleine, Dolmen de l'île de la Mothe, 325.

ORIEUX. Découverte de restes gallo-romains à Guérande, 17.

—— *Idem* d'un hypocauste à Rezé, 17.

OUVRAGES offerts au Comité du 15 août 1863 au 1er 1864, 146.

P.

PATIN, Rapport sur des envois de correspondants, 186.

Digitized by Google

PHILIPPE. Auteur d'un travail sur l'abbaye de Talloires, 38.

POQUET (Abbé). Epitaphes de l'ancienne abbaye de Saint-Médard, près Soissons, 329.

PORT. Document de 1552 relatif à la transmission des bénéfices ecclésiastiques, 293.

PREUVES d'indépendance données par l'ancienne commune de Blois, 400.

PRIOUX. Documents relatifs à la contribution du quart du revenu, 85.

—— Documents relatifs à la biographie de Henri de Saureulx, 89.

—— Eglise romane du prieuré de Saint-Thibault de Bazoches, 190, 195, 386.

—— Ancien cimetière du village de Cerseuil, 386.

PROCÈS-VERBAL de la prise de possession de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin en 1663, 438.

Q.

QUANTIN. Estampages d'inscriptions tumulaires, 190.

—— Ancienne inscription de cloche, 190.

—— Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Sens, 194.

—— Monuments épigraphiques du département de l'Yonne, 309.

QUICHERAT. Chargé de l'examen de documents, 15, 16, 190.

—— Rapport sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 255.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 258.

—— *Idem* sur une *Etude des ruines de Trigières*, 296.

—— *Idem* sur des envois de correspondants, 301, 386.

R.

RAPPORTS faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie :

—— M. Jourdain, 29, 34, 353.

—— M. Rathery, 43, 45, 356, 371.

—— M. Bellaguet, 55, 58, 92, 228, 233, 236, 240, 243, 249.

—— M. P. Clément, 197, 199, 201, 205, 206, 295.

—— M. Huillard-Bréholles, 218, 221, 222.

—— M. Léopold Delisle, 26, 253.

—— M. Francis Wey, 38.

—— M. A. de Barthélemy, 52, 89.

—— M. Levasseur, 82, 366.

—— M. de Mas-Latrie, 209, 213, 215.

—— M. Tardif, 293.

—— M. de La Villegille, 359.

Section d'archéologie :

—— M. Paul Lacroix, 65, 70, 72, 321, 330.

—— M. le marquis de la Grange, 75, 78, 314.

—— M. le Roux de Lincy, 95, 334, 337.

—— M. Quicherat, 255, 258, 296, 301, 386.

—— M. Dauban, 268, 269, 271, 274.

—— M. E. de Barthélemy, 79, 94, 262, 325.

—— M. du Sommerard, 100, 277, 284, 287, 289, 373, 377, 383.

—— M. Chabouillet, 264, 316, 342.

—— M. de Guilhermy, 305, 326.

RATHERY. Rapport sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, 43.

Digitized by Google

—— *Idem* sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 45.
—— *Idem* sur le projet de publication des *OEuvres de Chrestien de Troyes*, 356.
—— Rapport sur divers envois de correspondants, 371.

RAYMOND. Acte notarié de 1337, 11.
—— Epitaphes de la cathédrale de Lescar, 312.

RECUEIL des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris (Publication du), 25.

RENIER (Léon). Chargé de l'examen de documents, 14, 15, 16, 21, 22.

RÉPERTOIRE archéologique de la France (Publication du), 193.

REVOIL. Inscriptions antiques du Musée de Draguignan, 20.
—— Anciennes inscriptions conservées dans la ville de Fréjus, 21.
—— Inscriptions de l'île de Saint-Honorat de Lérins, 23.
—— Estampages des *graffiti* du château de Tarascon, 23, 191, 330.
—— Dalle tumulaire de Boëtius, évêque de Venasque et Carpentras, 25, 326, 456.
—— Inscriptions de la cathédrale d'Arles, 307.
—— Monuments analogues des églises de Saint-Saturnin-lès-Apt, de Saint-Paul à Nîmes et de l'abbaye de Sénanque, 308.
—— Inscription du tombeau du comte de Provence, Geoffroy, 326.
—— Peintures du château de Capestang, 374.

REVUE des Sociétés savantes.
—— Renvois à la Commission de publication, 5, 12, 17, 18, 25, 179, 182, 185, 186, 191, 192, 195, 196.

REY (E.-G.). Projet de publication de l'*Histoire des familles d'outre-mer de Du Cange*, 175.

RICHARD (Abbé). Inscriptions de la chapelle de Saint-Symphorien, 15, 328.

RISTELHUBER. Auteur d'un travail sur l'Alsace ancienne et moderne, 4, 12.

ROBOLLY (De). Lettres extraites des archives de la ville d'Arles, 184, 417.

ROSTAN. Décoration de l'église de Saint-Maximin, 16, 189.

ROUSSEL. Lettres de Henri III, 85.

S

SÉANCES du Comité (Comptes rendus des). Voir *Sections*.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 3, 9, 113, 180.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 13, 20, 187, 193.

SÉNÉMAUD. Éditeur de la *Revue des Ardennes*, 178.

SIMONNET. Charte du roi Jean, 4.
—— Documents relatifs au sculpteur Jean de Signoles, 196, 453.
—— Pièces diplomatiques concernant l'Histoire de Lorraine, 373.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.
—— Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 475.
—— Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 14.
—— *Idem* (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts), 15, 222.
—— Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 154, 475.
—— *Idem* (Société académique de Maine-et-Loire), 24, 484.

Digitized by Google

—— *Idem* (Commission archéologique de Maine-et-Loire), 476.

—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 17, 26, 75, 78, 161, 163.

—— Arras (Académie), 34.

—— *Idem* (Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais), 195, 284, 477.

—— Autun (Société éduenne), 478.

—— Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne). 149, 484.

—— Avallon (Société d'études), 480.

—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 5, 166, 195 287.

—— Besançon (Société d'émulation du Doubs), 156, 158.

—— *Idem* (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 264.

—— Blois (Société des sciences et des lettres), 148.

—— Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 487.

—— Bourg (Société d'émulation de l'Ain), 162.

—— Brest (Société académique), 164.

—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 17. 58, 78, 152, 471, 472.

—— *Idem* (Société des antiquaires de Normandie), 191, 258, 470.

—— *Idem* (Société des beaux-arts), 488.

—— Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie, 146, 168.

—— Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), 483.

—— Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 168.

—— *Idem* (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 38, 169.

—— Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 195, 289, 344.

—— Constantine (Société archéologique de la province de Constantine), 209.

—— Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 17, 79, 186, 240.

—— *Idem* (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 29, 159.

—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 171.

—— Draguignan (Sociétés d'études scientifiques et archéologiques), 5, 205, 479.

—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 490.

—— *Idem* (Comité flamand de France), 25, 262, 477.

—— Grenoble (Académie delphinale), 474.

—— Havre (Le) (Société havraise d'études diverses), 191, 213, 488.

—— Laon (Société académique de l'Aisne), 162.

—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et arts), 150, 154.

—— Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 18, 43, 157, 480.

—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 201.

—— Mâcon (Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 215.

—— Marseille (Société de statistique), 470.

Digitized by Google

—— Meaux (Société d'agriculture, sciences et arts), 5, 169, 243.

—— Metz (Académie impériale), 179, 218, 484.

—— *Idem* (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 481, 482.

Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne), 346.

—— Montbéliard (Société d'émulation), 486.

—— Montpellier (Académie des sciences et lettres), 473.

—— Nancy (Académie de Stanislas), 166, 191, 268.

—— *Idem* (Société d'archéologie lorraine), 5, 12, 244, 253, 484.

—— Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 191, 269, 474.

—— *Idem* (Société archéologique), 269, 274, 474.

—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 25, 255.

—— Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), 486.

—— Nîmes (Académie du Gard), 12, 206.

—— Niort (Société de statistique), 485.

—— Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 13, 113, 157, 179, 195, 233, 277.

—— *Idem* (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), 152, 172, 487.

—— Paris (Société impériale des antiquaires de France), 158.

—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 5, 155, 169, 228.

—— Reims (Académie impériale), 45, 344, 484.

—— Rennes (Société des sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine), 489.

—— *Idem* (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), 165.

—— Rochelle (La) (Société littéraire), 157.

—— Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 179, 221.

—— Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 479.

—— *Idem* (Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), 160.

—— Saint-Etienne (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), 197.

—— Saint-Jean-d'Angély (Société historique et scientifique), 472.

—— Saint-Jean-de-Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 479.

—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 5, 65, 167, 199.

—— Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie), 191, 470.

—— Senlis (Comité archéologique), 486.

—— Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 155.

—— *Idem* (Société littéraire), 158, 167.

—— Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 479.

—— Toulouse (Société impériale archéologique du midi de la France), 52.

—— Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 146.

Digitized by Google

—— Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 191, 271, 469.

—— Vannes (Société polymathique du Morbihan), 483.

—— Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 161.

—— Verdun (Société philomathique), 17, 70, 179, 236.

—— Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise), 489.

SOCIÉTÉS SAVANTES. (Programme de concours.)

—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 490.

—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne), 346.

—— Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), 172.

—— Reims (Académie impériale), 344.

SOCIÉTÉS SAVANTES. Demandes en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 13, 173.

SOMMERARD (Du). Rapport sur une communication relative à la châsse et à la croix de Bousbecque, 100.

—— Chargé de l'examen de documents, 189, 194.

—— Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 277.

—— *Idem* sur les *Travaux de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, 284.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, 287.

—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 259.

—— *Idem* sur une communication relative aux peintures du château de Capestang, 374.

—— *Idem* sur l'*Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers*, 377.

—— *Idem* sur diverses communications, 383.

SOURDEVAL (De). Note sur une statue tombale du treizième siècle, 23.

—— Auteur d'un Notice sur le *Cheval de race ancien et moderne*, 23.

SOUYRÉ. Restes d'anciennes constructions découvertes aux environs de Villefranche, 24.

T.

TARDIF. Rapport sur un document relatif à la transmission des bénéfices ecclésiastiques, 293.

TARIFS de la leude, ou douane de Perpignan, au treizième siècle, 390.

THOMAS. Envoi d'une Note relative à un travail sur les sculpteurs champenois, 467.

TISSERAND (Abbé). Statuts diocésains du chapitre de Grasse, 4.

—— Révolte des religieuses de Castellane en 1727, 4.

—— Notice sur le hameau de la Napoule, 4.

—— Acte de donation de 1256, 11.

—— Acte d'abjuration du protestantisme, 11.

—— Extraits relatifs au territoire de Nice en 1710, 177.

—— Documents divers, 177.

TOURNAL. Inscription conservée dans le parc du château de Celeyran, 312, 329.

Digitized by Google

TREY-SIGNALÈS (Abbé). Monuments épigraphiques de Saint-Bertrand de Comminges, 17.

V.

VERLY. Dessins d'anciens fers à pain d'autel, 19.

VIRÉ. Charte du roi Charles VI, relative à une vente d'anciens murs de Paris, 192, 334.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Note sur la publication des dictionnaires topographiques et répertoires archéologiques, 5, 12.

WEY (Francis). Rapport sur les publications de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 38.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1864.

ERRATA.

Livraison de mai-juin.

Page 558, l. 6 :

Dans le Rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (seconde série, 2e et 4e volumes, 1860 et 1862), une phrase ayant été tronquée à l'impression, il en est résulté un sens obscur et incomplet. Cette phrase doit être complétée et rétablie ainsi : « Les principaux ingénieurs auxquels il faudrait rapporter l'honneur d'avoir fortifié la ville neuve de Nancy, auraient été les Nancéiens Nicolas Marchal et Jean L'Hoste, qui conduisirent et dirigèrent ces travaux « suyvant les plan, relief et desseings, faicts, désignez et descripts » par l'architecte italien Jean-Baptiste de Stabili. »

Livraison de juillet-août.

Page 14, 20e ligne : *treizième siècle*, au lieu de douzième siècle

Page 17, ligne 5e : *des ruines* au lieu des mines.

PARIS IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 55.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google